



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

fall. rev.
375 o

De la Cour



HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
ET DE
L'EMPIRE.

TOME III.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56.

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
ET DE
L'EMPIRE,

PAR M. AMÉDÉE GABOURD.

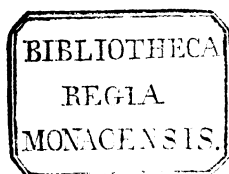
CONVENTION NATIONALE.

TOME PREMIER.

PARIS,
JACQUES LECOFFRE ET C^{ie}, ÉDITEURS,
RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29,
Ci-devant rue du Pot de Fer Saint-Sulpice, 8.

1847.

1847.



Voilà ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël :

« Je vais visiter, dans ma colère, le roi de

« Babylone et son pays... »

(JÉRÉMIE, chap. L.)

« ... J'étendrai ma main sur vous, je vous pu-

« rifierai de toute votre écume par le feu... »

(ISAÏE, chap. II.)

AVANT-PROPOS.

A mesure que nous avançons, notre scène s'est agrandie : nous avons raconté comment l'*assemblée constituante*, rompant d'un seul coup avec le droit et les traditions monarchiques, inaugura des principes nouveaux, et mit en œuvre des théories imprévues ; sous le règne de l'*assemblée législative*, nous avons vu la France recueillant les premières moissons de la révolution, et chaque abîme appelant à lui un autre abîme : l'histoire de la *convention nationale* devait suivre de près, et porter avec elle ses terribles enseignements.

Dans cette route, déjà si souvent parcourue, nous avons rencontré les obstacles en face desquels nos devanciers ont échoué. La convention se présente aux regards de l'avenir avec ses attentats et ses victoires : les premiers ont droit à un opprobre éternel, mais les autres ont affranchi le sol du pays. Pour l'historien, le problème consiste à détester le crime et à honorer le courage. Or, ceux qui ont retracé avant nous les mêmes tableaux, nous ont paru trop exclusivement préoccupés de l'un de

ces deux points de vue ou de l'autre, et nous avons dû nous étonner de ce que, involontairement peut-être, ils ont fait trop petite la part de la malédiction ou celle de la louange. Nous ignorons nous-même si nous avons bien évité ce double écueil; mais nous osons croire qu'aucun écrivain n'a cherché de meilleure foi la justice et la vérité, que nul ne s'est davantage placé en dehors de l'esprit de parti et des jugements acceptés par le vulgaire: nous nous sommes souvenu que la charité, entendue dans le sens le plus large et le plus complet, doit servir de règle à celui qui accepte la redoutable mission de juge. Le public dira si, demeurant fidèle à notre devoir, nous avons su tenir compte de la bonne foi, des dangers et des entraînements; si nous avons su peser froidement, et dans une balance égale, la cendre des bourreaux et celle des victimes. Cette tâche était difficile à remplir.

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

LIVRE PREMIER.

La république était proclamée, et la convention nationale, investie de tous les pouvoirs, commençait à gouverner la révolution. L'assemblée législative lui léguait l'anarchie et la guerre; elle acceptait ce double héritage. Le nombre des conventionnels était de sept cent cinquante; parmi eux figuraient la plupart des révolutionnaires qui avaient marqué dans les deux assemblées nationales, et, à leur suite, les principaux meneurs de la presse, des clubs, de la commune. Les divisions de parti se reproduisaient à la convention telles qu'elles s'étaient manifestées dans l'assemblée législative : les républicains exaltés continuaient de

Sept. 1792.

La
convention
nationale. —
Aspect
de cette
assemblée.

Sept. 1792. siéger sur les hauts gradins, et de s'appeler *Montagnards*; les républicains modérés, déjà suspects, quittaient le côté gauche, envahi par les députés jacobins; ils allaient prendre place sur les bancs de la droite, en conservant les dénominations accoutumées de *Brissotins* et de *Girondins*; les hommes douteux, les philosophes inquiets, ceux qui cherchaient à se prononcer pour le plus fort, ou à se réfugier dans l'obscurité du silence, avaient retenu les noms méprisants de députés du *Marais*, de la *Plaine*, du *Ventre*, sous lesquels on s'accordait à flétrir leurs incertitudes ou leur prudence.

La
députation de
Paris.

Robespierre et Danton, tous deux élus par le département de Paris, prirent place sur les bancs de la Montagne, d'où ils dominaient du regard leurs collègues du côté gauche; dans les rangs de ces derniers siégeaient les autres membres de la députation de Paris, presque entièrement composée de jacobins et de cordeliers animés d'une fiévreuse exaltation : c'étaient, entre autres, Fréron et Collot-d'Herbois, le journaliste et le comédien, tous deux émancipés par la révolution, et prenant possession du grand théâtre où s'agitaient les destinées du peuple; venaient ensuite le boucher Legendre, cachant sous un langage grossier et sous des formes abruptes une éloquence à demi sauvage, et des convictions violentes qui n'excluaient pas toujours la pitié; le pamphlétaire Camille Desmoulins, tout étonné de sa fortune politique; Lavicomterie et Manuel, l'un, misérable scribe attaché au service de l'athéisme et des philosophes du ruisseau, l'autre, connu par des antécédents ridicules et

odieux; Robespierre jeune, républicain par orgueil fraternel; le peintre David, aveugle séide de la révolution; Robert, littérateur subalterne, protégé de Danton; Billaud-Varennes, l'ancien oratorien; Sergent et Panis, ses complices du 2 septembre; le poète Fabre-d'Églantine, Laignelot, Boucher Saint-Sauveur, Thomas, le vieux Dussault, Marat, qu'il suffit de nommer; et enfin le cousin du roi, le duc d'Orléans, que la révolution traînait alors derrière elle, après l'avoir idolâtré comme l'un de ses chefs. Esclave de ses propres amis, jouet de leurs espérances, écrasé sous le fardeau de ses œuvres, ce malheureux prince en était venu à servir la république par peur et non par amour, à conjurer par des sacrifices l'hydre dont il avait autrefois exploité les colères. Désormais il ne cherchait plus la couronne; du moins il ajournait ses convoitises, trop heureux s'il obtenait, en se faisant oublier, ou en ne marchandant aucun des gages qu'on exigeait de lui, la permission de vivre et de sauver quelques lambeaux de sa fortune. Aussi il était prêt à donner à la révolution toutes les marques de soumission qu'elle osait espérer de lui; et, en attendant le jour où il consentirait à accepter d'elle la complicité du sang, il venait de lui faire hommage de son rang et de son nom: sur sa demande expresse, la commune de Paris avait décidé que le ci-devant duc d'Orléans s'appellerait désormais *Égalité*, et transmettrait cette dénomination à sa famille.

Sept. 1792.

Le duc
d'Orléans.

Les autres chefs du parti montagnard étaient Cou- La Montagne.
thon, paralytique sanguinaire qui avait déjà figuré
sur les bancs de l'assemblée législative; le jeune Saint-

Sept. 1792.

Just, ivre du double fanatisme de l'orgueil et de la liberté; Dubois-Crancé, autrefois membre de l'assemblée constituante; le prêtre apostat Lakanal, qui chercha depuis dans l'étude des sciences une célébrité moins lourde à porter; Carrier, député du Cantal; Bazire, de l'assemblée législative; Julien, de la Drôme; Hugues, évêque schismatique de la Creuse; Thomas Lindet, autre évêque constitutionnel et ancien constituant; Robert Lindet; Amar, de l'Isère, homme atroce; l'ex-capucin Chabot; Fouché, de Nantes, ancien prêtre de l'Oratoire; Léonard Bourdon, député du Loiret; Jean-Bon Saint-André et Cavaignac, députés du Lot; Lequinio, de la Manche; Bourdon, de l'Oise; Anacharsis Cloots, aventurier dont nous avons déjà plusieurs fois cité le nom; Carnot; Thomas Payne, philosophe et citoyen des États-Unis; Romme et Soubrany, du Puy-de-Dôme; Bertrand-Barrère, autrefois membre de la constituante, depuis lors attaché par peur au service de toutes les factions qui tenaient la hache; Levasseur, député de la Sarthe; Lecointre, de Versailles; Hérault de Séchelles, ancien magistrat; Lepelletier de Saint-Fargeau, ex-député à l'assemblée constituante; voué à la cause du duc d'Orléans, il n'acceptait le rôle de jacobin que pour sauver sa fortune colossale; après lui venait Maignet, et leur émule (1) Joseph Lebon, promis à une infamante renommée.

La Giroude.

Le parti de la Gironde avait grossi ses rangs : indépendamment de Brissot, de Vergniaud, de Guadet, et

(1) Il n'était encore que député suppléant.

de tous ceux qui s'étaient ralliés à leur drapeau dès le temps de l'assemblée législative, cette faction comptait dans son sein des hommes nouveaux, et d'autres déjà connus par le rôle qu'ils avaient joué sur un premier théâtre. Là, siégeaient le philosophe Condorcet; l'abbé Fauchet, évêque intrus du Calvados; Jérôme Péthion, qui, pour remplir son mandat de député, venait de renoncer aux fonctions de maire de Paris; Lanjuinais et Buzot, l'un et l'autre anciens membres de l'assemblée constituante; Louvet, écrivain obscène et journaliste à la solde de Roland; Barbaroux, orateur et chef des fédérés de Marseille; Dufriche-Valazé, député de l'Orne; le journaliste Carra, ancien affidé du duc d'Orléans; Gorsas, homme de lettres; le courageux Duchastel, député des Deux-Sèvres; Isnard, que ses emportements avaient rendu fameux à l'assemblée législative; et près de lui Rabaud Saint-Étienne, ministre protestant, autrefois député aux états généraux.

Parmi les hommes du Marais, cherchait à dissimuler sa présence plutôt qu'à paraître l'ancien constituant Sieyes, complice de la révolution et épouvanté de ses œuvres : sur les mêmes bancs se rangeaient comme au hasard Cambacérès, Merlin de Douai, Grégoire, Boissy-d'Anglas, Doulcet de Pontécoulant, Dulaure, Paganel, Réal, Prunelle, Thibaudeau, la Reveillère-Lépeaux, Daunou, et tant d'autres. Là aussi siégeait le dramaturge Marie-Joseph Chénier : son frère André, plus grand poète que lui, avait généreusement dédaigné la popularité qui s'obtient par le sang; il était du nombre de ceux qu'on réservait pour les sacrifices.

Le Marais
ou la Plaine.

Sept. 1792.

Premiers
travaux de
l'assemblée.

Les membres du conseil exécutif se présentèrent à la barre, ayant à leur tête Monge ; ministre de la marine, qui, en leur nom, jura fidélité à la république ; des députations vinrent aussi prononcer des discours de parade. Le lendemain (1), la convention nationale décréta que tous les corps administratifs, municipaux et judiciaires, seraient renouvelés : elle entendit ensuite lecture des rapports qui rendaient compte de la journée de Valmy ; mais, bien qu'on envisageât cette affaire comme une victoire, on fut loin d'en comprendre toute la portée. Le 23 septembre, le ministre Roland mit sous les yeux de l'assemblée l'exposé de la situation intérieure de la France ; ses collègues de la marine et des finances suivirent cet exemple, chacun pour les affaires de son département. Il résultait de ces rapports que la république pouvait faire flotter sur mer cent deux pavillons (2) ; que trente-quatre vaisseaux de ligne étaient prêts à être armés. Quant aux ressources du trésor, il restait en caisse un peu plus de cinquante millions, dont douze millions ou à peu près en espèces d'or et d'argent, le reste en assignats. On annonçait en outre la fabrication prochaine de trois cents millions en papier-monnaie. C'était peu pour subvenir aux besoins des services publics et à ceux de l'armée. Le ministre de la guerre ayant fait part des dispositions menaçantes de l'Espagne, la convention chargea six commissaires, pris dans son sein, de se rendre à Per-

(1) 22 septembre.

(2) Savoir : vingt et un vaisseaux de ligne, trente frégates, dix-huit corvettes, vingt-quatre avisos ; et quelques gabarres.

pignan et à Bayonne, aux deux extrémités de la chaîne des Pyrénées, et d'y veiller à ce que toutes les mesures fussent adoptées pour assurer la garde de cette frontière. Ensuite, sur la demande de Tallien et de Chénier, elle prononça la destitution du général Montesquiou, qui commandait alors, sur les confins du département de l'Isère, l'armée française destinée à envahir la Savoie et les États piémontais. La révocation de M. de Montesquiou, motivée sur les sympathies de ce général pour la personne et les principes de la Fayette, était un acte violent par lequel on voulait avertir les autres chefs militaires du sort qui les attendait, si leur patriotisme venait à faiblir. Rarement sévérité porta plus à faux : le jour même où ses ennemis provoquaient sa disgrâce, M. de Montesquiou entrait triomphalement à Chambéry, et préparait la réunion de la Savoie à la France.

Le lendemain, les partis commencèrent à s'observer et à se dessiner dans l'assemblée : la Gironde demanda que des lois fussent rendues pour punir les provocations au meurtre et à l'assassinat dont chaque jour retentissait la capitale, et déjà on retrouva un peu de courage pour désavouer ou pour maudire les attentats de septembre, demeurés jusqu'alors impunis ou glorifiés. La députation de Paris, plus ou moins complice de ces crimes, essaya de parer les coups qui étaient indirectement portés contre elle et contre la commune ; mais une grande majorité se prononça en faveur de la Gironde, et l'assemblée décréta qu'il serait nommé six commissaires chargés, 1^o de rendre compte, autant qu'il serait possible, de l'état actuel

Les partis
commencent
à
s'observer.

Sept. 1792. de la république et de la ville de Paris; 2° de présenter un projet de loi contre les provocateurs au meurtre et à l'assassinat; 3° de rechercher les moyens de donner à la convention nationale une garde recrutée dans les quatre-vingt-trois départements.

- Ce décret de la convention causa une émotion assez vive dans l'enceinte des jacobins, où les montagnards vinrent se plaindre de la faction de Brissot. Péthion, qui présidait le club (bien qu'il fût également le président de la convention nationale), balbutia l'apologie des girondins, et en particulier celle de Buzot; Barba-roux annonça ensuite aux jacobins du dedans et du dehors que huit cents Marseillais, armés et dévoués, étaient en marche pour venir à Paris veiller à la garde de la convention et de la liberté. Ces débats préliminaires présentaient peu d'intérêt; mais ils permettaient aux hommes de parti de se connaître et de se classer.

Les divisions
se
manifestent.

Le 25 septembre, les divisions politiques se manifestèrent d'une manière plus sérieuse : la Gironde engagea la lutte. L'un des orateurs de ce parti, le député Lasource, ministre protestant, monta à la tribune pour y dévoiler l'existence d'un parti qui cherchait à investir d'un pouvoir dictatorial quelques intrigants avides de domination. L'orateur girondin demanda instamment que des précautions fussent prises pour mettre la convention nationale à l'abri de la tyrannie des jacobins de Paris; il émit le vœu que la garde de cette assemblée fût confiée, sans plus longs retards, à une troupe choisie dans les quatre-vingt-trois départements : il craignait, disait-il, le despotisme de Paris; il ne voulait pas que ceux qui y disposaient de

l'opinion publique égarée réussissent à dominer la convention nationale et la France entière; il protesta hautement que jamais il ne ploierait sous le joug de Paris, que jamais il ne consentirait à ce que cette cité tyrannisât la république : en terminant, il menaça de la colère du peuple les ambitieux et les dictateurs dont il venait dénoncer les espérances.

Sept. 1792.

Lasource ne nommait personne; mais les montagnards comprenaient vaguement la portée d'une pareille attaque. Le député Osselin, élu par le département de Paris, s'écria qu'il fallait enfin s'expliquer librement à la tribune; il invita ensuite ses collègues de la députation de Paris à se laver des reproches qu'on osait diriger contre eux : pour sa part, il s'éleva hautement contre toute arrière-pensée de dictature. Alors Rebecqui, de Marseille, le premier qui osât désigner les prétendus dictateurs, dénonça le parti de Robespierre; d'autres membres murmurèrent ensuite à demi voix les noms de Danton et de Marat. Danton monta à la tribune, fort de l'effroi qu'inspirait sa renommée : après avoir dédaigneusement prononcé quelques paroles de justification, il se plaignit de ce qu'on osait accoler ses actes à ceux de Marat; il excusa d'ailleurs les violences de cet homme, en les mettant sur le compte d'un fanatisme révolutionnaire aigri par la persécution : et comme Danton n'aspirait point à la dictature, mais seulement à cette influence qui est l'attribut des hommes de sa trempe, il invita la convention à rendre une loi qui prononcerait la peine de mort contre quiconque se déclarerait en faveur d'un régime dictatorial, ou qui,

Premières
luttés.

Sept. 1792. abusé par des théories fédéralistes, oserait vouloir morceler la France et porter la moindre atteinte à son unité.

Tandis que des applaudissements se faisaient entendre sur les bancs de la Montagne et de la Plaine, la Gironde se sentait attaquée par l'imputation de fédéralisme. Buzot, l'un de ses orateurs, entreprit de répondre à Danton : selon lui, ce n'était pas contre la dictature qu'il fallait porter une peine, mais contre les moyens qui conduisaient à cette forme de tyrannie; plus tard, le pays étant maîtrisé, il serait impossible de punir le dictateur. Avec non moins d'énergie Buzot repoussa l'accusation de fédéralisme, inventée à plaisir contre la Gironde; il protesta de son ferme désir de maintenir l'unité de la république : pour consolider cette unité, il appelait tous les départements à prendre la convention sous leur sauvegarde. Au fond, de part et d'autre on se traitait avec injustice; on s'imputait, souvent de bonne foi, des crimes imaginaires, lorsqu'il eût été si facile de reprocher à ses adversaires des crimes sérieux. Si l'on en exceptait Marat, qui demandait pour quelques jours la dictature du bourreau, personne, pas même Robespierre, n'osait aspirer à ce régime. On était trop près de la royauté déchuë, pour en reconstituer une autre plus terrible et plus dure; et Robespierre, avant de rêver pour lui le gouvernement de la France, avait besoin de se croire et de se sentir plus populaire et plus fort qu'il ne l'était encore. Pour les girondins, s'ils avaient peur de l'influence acquise par la commune de Paris, et s'ils cherchaient à soustraire la

convention à cette démagogie délirante qui avait fait ses preuves au 2 septembre, ils étaient loin encore de vouloir morceler le pays en plusieurs républiques isolées, et reconstituer, sous une forme différente, l'œuvre que l'assemblée constituante avait détruite.

Robespierre demanda la parole pour se justifier des soupçons que son collègue Rebecqui avait formulés : « Citoyens, dit-il, il est des hommes qui succomberaient sous le poids d'une accusation de tyrannie ; « mais je ne crains pas ce malheur, et grâces en « soient rendues à mes ennemis, grâces en soient « rendues à tout ce que j'ai fait pour la liberté ! » Après cette déclaration ; le vaniteux républicain, qui aimait tant à parler de lui, se mit à énumérer longuement ses services, à passer en revue ses travaux et ses souffrances pour la cause du peuple. Cette apologie verbeuse, dans laquelle se complaisait Robespierre, fatiguait l'assemblée ; de toutes parts des interruptions et des murmures témoignaient de la lassitude de la convention : étonné lui-même de cette opposition inattendue, l'orateur insista pour obtenir une impartialité plus silencieuse : « J'ose vous rappeler à « votre dignité, dit-il ; il ne suffit pas d'entendre un « accusé, il faut l'entendre sans l'interrompre, sans « l'outrager ; et, puisqu'il faut vous le dire, je ne me « regarde pas comme accusé, mais comme le défenseur de la cause du patriotisme. » Il y avait de l'orgueil, mais aussi de l'adresse, à confondre les intérêts et la personne de l'orateur avec la patrie elle-même : Robespierre n'employa pas d'autre argument. Seulement, sans tenir compte de l'impatience et de l'ennui

Sept. 1792.Robespierre
et
Barbaroux.

Sept. 1792.

del'assemblée, il s'appesantit sur les anciens gages qu'il avait donnés à la révolution, sur la lutte qu'il avait soutenue depuis trois ans contre les feuillants et les aristocrates : en terminant, il demanda que l'accusation lancée contre lui fût approfondie, et il mit ses adversaires au défi de produire des preuves.

L'un d'eux releva le gant, et s'écria : « Barbaroux, « de Marseille, se présente pour signer la dénoncia-
« tion qui a été faite contre Robespierre. » Ce début hardi réveilla l'assemblée; mais Barbaroux se borna, pour toute preuve, à mentionner une proposition déjà ancienne que le député Panis avait faite aux Marseillais plusieurs jours avant le 10 août; cette histoire, assez insignifiante, ne parut nullement répondre à l'importance de l'accusation. Barbaroux fut plus heureux en incriminant les actes révolutionnaires de la commune de Paris; c'était là, en effet, qu'on trouvait trace sérieuse de dictature et d'usurpation de pouvoirs : « Rappelez, dit l'orateur en finissant, rap-
« pelez la municipalité de Paris à ses fonctions admi-
« nistratives. N'abandonnez pas cette ville, qui a tant
« servi la liberté, dussions-nous être bloqués par
« l'ennemi; mais décrétez que nos suppléants se
« réuniront dans une ville désignée, si nous devons
« mourir ici !... » Des applaudissements ayant couvert la voix de Barbaroux, il attendit le silence, et reprit en ces termes : « Proscrivons le gouvernement fédé-
« ratif, pour n'avoir qu'une république indivisible...
« Quant à l'accusation que j'ai soutenue à cette tri-
« bune, je déclare que j'aimais Robespierre, que je
« l'estimais : qu'il reconnaisse sa faute, et je renonce

« à poursuivre mon accusation. Mais qu'il ne parle
« pas de calomnies ! S'il a servi la liberté par ses écrits, Sept. 1792.
« nous l'avons défendue de nos personnes. Citoyens,
« quand le moment de périr sera venu, alors vous
« nous jugerez ; alors nous verrons si les faiseurs
« de placards sauront mourir avec nous. » Ces der-
niers mots , prononcés au bruit des applaudisse-
ments de l'assemblée , ne pouvaient manquer d'attirer
l'attention sur Marat , dont les affiches imprimées
provoquaient les républicains à l'établissement d'un
triumvirat révolutionnaire. Cependant Panis , dont
le nom venait d'être mis en avant , nia les proposi-
tions que lui attribuait Barbaroux , et qui auraient
tendu à déferer la dictature à Robespierre. Là ne se
borna point sa justification , car il osa entreprendre
celle de la commune du 10 août et des massacres du
2 septembre : à son tour, Marat demanda la parole.

C'était un homme à physionomie hideuse , dont le
seul aspect inspirait le dégoût mêlé à la terreur, un de
ces sauvages chefs de multitude que les révolutions
enfantent , et qui pullulent dans les retraites téné-
breuses où s'agitent les dernières classes de la so-
ciété. Personne n'osait l'avouer, sinon le peuple en
guenilles, sinon l'émeute affamée, la basse démoc-
ratie , dont il était l'instigateur et l'apôtre. Il avait
les yeux hagards, une tête énorme sur un corps petit
et grêle ; sa face était convulsivement agitée par un
tic nerveux ; ses cheveux , gras et en désordre , n'é-
taient retenus que par une corde ; toute sa personne
était empreinte de cynisme et de malpropreté. Né en
Suisse, il avait longtemps exercé la profession de mé-

Jean-Paul
Marat.

Sept. 1792.

decin empirique et de charlatan nomade ; et lorsque éclata la révolution de 1789, elle l'avait trouvé attaché, en qualité de médecin, aux écuries du comte d'Artois. Le fanatisme politique dont il était embrasé fit de lui un journaliste et un pamphlétaire au service du prolétariat et de la misère. Les recherches de la justice, dont ses appels au meurtre le rendirent l'objet, exaltèrent son imagination jusqu'à la démence. Caché dans des caves, à Paris ou à Versailles, il rédigeait *l'Ami du peuple*, et parfois aussi des plans de législation criminelle, parmi lesquels il en avait proposé un qui consistait à élever huit cents potences dans les Tuileries, afin d'y pendre les traîtres, en commençant par Mirabeau. Au 20 juin, au 10 août, il avait poussé le peuple à l'insurrection, et s'était retiré, durant le danger, dans les souterrains qui lui servaient d'asile impénétrable. L'affreuse pensée des attentats de septembre était venue de lui, et il en avait surveillé l'exécution. Depuis lors il avait osé paraître au grand jour, ou plutôt il trônait, il étalait sa sinistre puissance ; et, quoique étranger, il avait réussi à se faire élire membre de la convention. Ceux qui de cet homme ont osé faire le type du révolutionnaire pur et sans tache (et l'avenir ne voudra pas nous croire si nous disons que, même de nos jours, ils sont nombreux), ceux-là, disons-nous, l'ont absous de ses violences et du sang qu'il a fait couler, en vantant son désintéressement, sa bonne foi, son ardent amour pour le peuple ; en mentionnant, avec complaisance, plusieurs de ses écrits qui respirent la haine de l'inégalité, le mépris du vol, et nous ne savons

quelle sorte de républicanisme niveleur pour lequel la mort est une arme et l'anarchie un moyen. En regard de l'horreur de la postérité, ils se sont plu à mettre l'engouement et les sympathies populaires dont Marat, vivant et mort, fut un moment entouré. De tels sentiments se produisirent, en effet, en faveur de Marat ; ils demeureront comme une énigme insoluble, et ils n'empêcheront point qu'à jamais, et chez tous les peuples, le nom de ce fougueux Masaniello soit un sujet de répugnance, tandis que son souvenir restera sur la révolution comme une souillure ineffaçable.

Au moment où Marat, présent à la séance, déclama le droit de se justifier, un long murmure d'étonnement parcourut l'assemblée, et de toutes parts on s'écria : *A bas de la tribune ! à bas !* Cependant Marat était investi du titre de représentant du peuple, et la convention se vit réduite à l'entendre. L'audacieux pamphlétaire, promenant un regard de bravade sur ses collègues, commença ainsi : « J'ai dans cette « assemblée un grand nombre d'ennemis personnels... » (*Tous ! tous !* s'écria l'assemblée entière en se levant avec indignation.) — « Je les rappelle à « la pudeur ! » reprit Marat d'une voix ferme ; et le silence se rétablit. — « Oui, continua l'orateur, je « les somme de ne pas opposer de vaines clameurs, « des huées ni des menaces, à un homme qui s'est « dévoué pour la patrie et pour leur propre salut. « Qu'ils se taisent un instant, je n'abuserai pas de « leur patience. Je rends grâces à la main cachée qui « a jeté au milieu de nous un vain fantôme pour in- « timider les âmes faibles, pour diviser les citoyens, et

Marat
à la tribune
de la
convention.

Sept. 1792.

« jeter de la défaveur sur la députation de Paris. On
« a osé l'accuser d'aspirer au tribunat. Eh bien ! je
« dois à la justice de déclarer que mes collègues,
« nommément Robespierre, Danton, ainsi que tous
« les autres, ont constamment improuvé l'idée, soit
« d'un tribunat, soit d'un triumvirat, soit d'une dic-
« tature. Si quelqu'un est coupable d'avoir jeté ces
« idées dans le public, c'est moi. J'appelle sur ma tête
« la vengeance de la nation ; mais, avant de faire
« tomber l'opprobre ou le glaive, daignez m'en-
« tendre.

« Au milieu des machinations, des trahisons dont
« la patrie était sans cesse environnée ; à la vue des
« complots d'une cour perfide ; à la vue des menées
« secrètes des traîtres renfermés dans le sein même
« de l'assemblée constituante ; enfin, à la vue des
« suppôts du despotisme qui siégeaient dans l'assem-
« blée législative, me ferez-vous un crime d'avoir
« proposé le seul moyen que je crusse propre à nous
« retenir au bord de l'abîme entr'ouvert ? Lorsque les
« autorités constituées ne servaient plus qu'à enchaîner
« la liberté, qu'à égorger les patriotes sous le nom de
« la loi, me ferez-vous un crime d'avoir promené sur
« la tête des traîtres la hache vengeresse du peuple ?
« Non ! Si vous me l'imputiez à crime, le peuple vous
« démentirait ; car, obéissant à ma voix, il a senti
« que le moyen que je lui proposais était le seul pour
« sauver la patrie ; et, devenu dictateur lui-même, il
« a su se débarrasser des traîtres. »

Cette apologie calculée et significative des attentats
de septembre épouvantait déjà la Gironde ; mais les

députés montagnards se plaisaient, comme Marat, à ^{Sept. 1792.} s'effacer derrière la complicité de la nation. L'orateur poursuivait : « J'ai frémé moi-même des mouvements « impétueux et désordonnés du peuple, lorsque je les « vis se prolonger; et, pour que ces mouvements ne « fussent pas éternellement vains, pour que le peuple « ne se trouvât pas dans la nécessité de les recom- « mencer, j'ai demandé qu'il nommât un bon citoyen, « sage, juste et ferme, connu par son ardent amour « de la liberté, pour diriger ses mouvements, et les « faire servir au salut public. Si le peuple avait pu « sentir la sagesse de cette mesure, et s'il l'eût « adoptée dans toute sa plénitude le jour même où la « Bastille fut conquise, il aurait abattu, à ma voix, « cinq cents têtes de machinateurs : tout aujourd'hui « serait tranquille, les traîtres auraient frémé, et la « liberté et la justice seraient établies aujourd'hui « dans nos murs... Une preuve que je voulais enchaî- « ner le dictateur à la patrie, c'est que je demandais « qu'on lui mît un boulet aux pieds, et qu'il n'eût « d'autorité que pour abattre les têtes criminelles. « Voilà mon opinion ; je l'ai imprimée, je n'en rougis « point. Si vous n'êtes pas encore à la hauteur de « m'entendre, tant pis pour vous : les troubles ne sont « pas finis... M'accusera-t-on de vues ambitieuses? « Je ne descendrai pas jusqu'à une justification; « voyez-moi, et jugez-moi. Si j'avais voulu mettre « un prix à mon silence, j'aurais pu être l'objet des « faveurs de la cour ; mais quel a été mon sort? Je me « suis jeté dans les cachots, je me suis condamné à la « misère, à tous les dangers ; le glaive de vingt mille

Sept. 1792.

« assassins était suspendu sur moi , et je prêchais la
« vérité la tête sur le billot.

« Je ne vous demande en ce moment que d'ou-
« vrir les yeux : ne voyez-vous pas un complot formé
« pour jeter la discorde , et distraire l'assemblée des
« grands objets qui doivent l'occuper ? Que ceux qui
« ont fait revivre aujourd'hui le fantôme de la dic-
« tature se réunissent à moi ; qu'ils s'unissent à tous
« les bons patriotes , et qu'ils pressent l'assemblée
« de marcher vers les grandes mesures qui doivent
« assurer le bonheur du peuple , pour lequel je m'im-
« molerai toute ma vie. Je demande que , faisant
« cesser ces discussions scandaleuses , l'assemblée
« s'occupe de corriger la déclaration des droits de
« l'homme , afin que le salut du peuple ne soit plus
« en suspens. »

La Gironde
persiste à ac-
cuser Marat.

Vergniaud, dont le talent oratoire faisait l'orgueil
et en partie la force de la Gironde, prit la parole,
et commença par se plaindre d'être réduit à descen-
dre jusqu'à un adversaire tel que Marat. Ce dédain
parut déplacé, et la Montagne fit entendre des mur-
mures. Quand le silence se fut rétabli, Vergniaud
donna lecture de la circulaire émanée du comité de
surveillance, et par laquelle la municipalité de Paris
invitait toutes les communes de l'empire à imiter les
massacres de septembre. On a déjà vu que plu-
sieurs des nouveaux députés, Panis, Sergent et Ma-
rat, avaient signé cette provocation au meurtre ; mais
c'était là un fait bien connu, et dont la mention ne
produisit qu'une faible impression sur l'assemblée.
Vergniaud eut soin, d'ailleurs, d'affaiblir l'effet de sa

propre dénonciation, par les lâches ménagements avec lesquels il qualifia la conduite des assassins de septembre : « Que le peuple, dit-il, lassé d'une longue suite de trahisons, se soit enfin levé, qu'il ait tiré de ses ennemis connus une vengeance éclatante, *je ne vois là qu'une résistance à l'oppression*; et s'il se livre à quelques excès qui outrepassent les bornes de la justice, je n'y vois que le crime de ceux qui les ont provoqués par leurs trahisons. Le bon citoyen jette un voile sur ces désordres partiels; il ne parle que des actes de courage du peuple, que de l'ardeur des citoyens, que de la gloire dont se couvre un peuple qui sait briser ses chaînes; et il cherche à faire disparaître, autant qu'il est en lui, les taches qui pourraient ternir l'histoire d'une si mémorable révolution. »

A Vergniaud succéda le député Boileau, envoyé à la convention par le département de l'Yonne. Il lut à la tribune un numéro du journal de Marat, et signala le passage suivant : « Ce qui m'accable, c'est que mes efforts pour le salut du peuple n'aboutissent à rien, à voir la trempe de la plupart des députés. » Ici Boileau, interrompu par Marat, lui répondit : « Il y a plus de patriotisme dans mon cœur que de folie dans ta tête ! » Parole que la convention accueillit avec des applaudissements, et qui devait peut-être plus tard motiver une mesure de proscription. Continuant ensuite sa lecture, Boileau en vint à cette menace du pamphlétaire : « Cinquante ans d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez que par un dictateur, vrai patriote et homme

Sept. 1792. « d'État.... Oh ! *peuple babillard, si tu savais
« agir !... »*

A ces mots, un transport d'indignation éclata dans l'assemblée; tous les députés se levèrent, et demandèrent qu'un décret d'accusation fût lancé contre Marat. Celui-ci réclama la parole pour se défendre, et la convention se résigna de nouveau à l'entendre. Marat protesta que l'article qu'on venait de lire était déjà ancien; puis il donna lecture d'un nouveau travail émané de sa plume, et qui semblait rédigé avec moins de violence. Ayant ensuite recours à un mouvement oratoire plus digne d'un charlatan que d'un représentant du peuple, l'orateur sortit de sa poche un pistolet, l'approcha de son front, et s'écria : « Messieurs, si le décret d'accusation eût été porté
« contre moi, je me serais brûlé la cervelle ! » —
« Voilà donc, ajouta-t-il, le fruit de trois années de
« cachots et de tourments essuyés pour sauver ma
« patrie ! Voilà le fruit de mes veilles, de mes tra-
« vaux, de ma misère, de mes souffrances, des dan-
« gers que j'ai courus ! Eh bien ! je resterai parmi
« vous pour braver vos fureurs ! »

Effet moral
de la séance.

La convention sentait qu'il était temps de mettre fin à cette scandaleuse discussion : sur la proposition de Tallien, et à une majorité immense, elle déclara que *la république française était une et indivisible*. Cette séance avait vivement agité les esprits : les partis s'étaient prononcés, ils avaient en quelque sorte reconnu leurs drapeaux et leurs chefs. Sans doute la Gironde pouvait regretter d'avoir déployé ses forces, sans amener d'autre résultat qu'un vain décret dont

le sens caché semblait la condamner; mais elle venait de prendre une attitude qui pouvait rallier à elle tous les amis de la sécurité et de l'ordre. De leur côté, les montagnards entrevoyaient pour une époque prochaine des conflits et des résistances, qu'ils étaient bien près de confondre avec la trahison; ils se sentaient donc appelés à frapper de nouveaux coups, pour en finir avec les tièdes amis de la liberté. Le reste de l'assemblée interrogeait avec inquiétude l'avenir, et cherchait à se grouper, sans danger, autour de la force et du nombre.

Le ministre de la guerre, Servan, venait de donner sa démission, motivée sur le dépérissement de sa santé et de ses forces. Roland écrivit à son tour à la convention qu'ayant été élu par le département de la Somme, il renonçait au ministère de l'intérieur pour accepter son mandat de député. Grâce à la renommée que la Gironde avait faite à Roland, la convention nationale voyait en lui l'homme intègre, le républicain pur et courageux, dont la présence était nécessaire dans les conseils du gouvernement; elle fut donc consternée en apprenant sa retraite, et l'on demanda que Roland fût invité par un décret à rester au ministère. Cependant Couthon, Danton et Barrère s'opposèrent à ce qu'on prît une résolution semblable, qui aurait eu pour effet d'abaisser la dignité du corps législatif et de dégager le ministre de sa responsabilité, en ne le laissant pas libre de quitter le pouvoir. Barrère ne craignit pas de rappeler, à l'appui de son opinion, le vote de ce citoyen d'Athènes qui condamna Aristide à l'ostracisme, *parce qu'il était fatigué*

Roland
et la
convention
nationale.

Sept. 1792. *de l'entendre appeler juste* : exemple immoral, dont la mention parut doublement déplacée. Pour en finir, la convention passa à l'ordre du jour ; et Roland, affectant de céder au vœu du pays et de l'assemblée, écrivit qu'il resterait à son poste de ministre. En terminant, il se glorifiait de ce que ses ennemis n'avaient d'autre reproche à lui adresser que sa trop grande confiance en sa femme ; reproche heureux, selon lui, parce qu'en prouvant sa moralité, il établissait son patriotisme. Ajoutons que la vertu républicaine de Roland ne l'empêchait pas de soudoyer des journaux et des pamphlétaires aux frais du trésor public ; mais comme les écrivains de Roland travaillaient à conduire l'opinion dans le sens de la Gironde, ce parti n'avait garde de s'effaroucher : il laissait faire.

Conquêtes
de la Savoie
et du comté
de Nice.

L'attention publique se détournait parfois de ces luttes obscures, pour se reporter vers le théâtre des événements militaires. Chambéry venait d'être occupé par le général Montesquiou ; cette capitale et le territoire de la Savoie étaient tombés sans coup férir au pouvoir de la république. L'armée piémontaise, dispersée dans une multitude de cantonnements, avait été surprise par la rapidité de la marche des Français, et s'était repliée du côté des Alpes, sans opposer la moindre résistance. Cinq jours après l'envahissement de la Savoie, le général Anselme, qui commandait un corps de troupes du côté du Var, s'emparait de Nice et de son territoire, qu'une armée considérable, frappée d'une terreur panique, n'osait entreprendre de lui disputer. Les arsenaux, les places fortes, un matériel d'artillerie considérable,

tombaient au pouvoir des Français; et ces résultats importants étaient obtenus par ruse de guerre, et sans qu'il fût besoin de brûler une amorce. Sept. 1792.

La convention nationale prit possession de ces conquêtes au nom de la France : pour récompenser le général Montesquiou, dont les manœuvres habiles avaient hâté ce résultat, elle révoqua le décret d'accusation précédemment rendu contre lui. Sur ces entrefaites, l'Europe s'étonna de ce qu'il avait suffi de deux promenades militaires pour enlever au roi de Piémont des provinces défendues par de nombreuses garnisons et de redoutables forteresses : de leur côté, les émigrés s'indignèrent de la reddition de Nice et de la lâcheté du général Saint-André, qui n'avait osé tenir tête aux Français : vainement rassemblés, au nombre de cinq mille, sous les murs de Nice, les émigrés avaient offert de défendre le pont du Var ; on avait refusé de mettre à l'épreuve leur courage, de peur d'attirer de trop grands malheurs sur la ville. Nous allons maintenant reporter notre attention sur les événements militaires dont la France était alors le théâtre vers les frontières du Nord.

Pendant que le duc de Brunswick était venu engager un combat d'artillerie sur les hauteurs de Valmy, l'armée austro-prussienne, grossie par de nombreux corps auxiliaires, et toujours maîtresse de Longwy et de Verdun, avait continué d'assiéger Thionville. Cette place était défendue, au nom de la France, par le général Wimpfen. Énergiquement secondé par la garnison placée sous ses ordres, Wimp-

Opérations
militaires
en Lorraine.
— Siège de
Thionville.

Sept. 1792. fen avait déjoué durant un mois les tentatives et les manœuvres de l'ennemi, soit en ruinant ses ouvrages par de fréquentes sorties, soit en faisant traîner en longueur les opérations du siège. Le 20 septembre, le comte d'Erbach ayant amené aux Autrichiens un renfort de douze mille hommes, prit le commandement de l'armée assiégeante. Cet accroissement des forces autrichiennes n'intimida pas Wimpfen, qui garda son attitude offensive, et fit éprouver à l'ennemi des pertes sensibles. La résistance prolongée des Français détermina enfin les Autrichiens à changer le siège en un blocus d'observation; mais les habitants de Thionville, encouragés par l'attitude pusillanime de leurs adversaires, ne s'en montrèrent que plus déterminés à combattre jusqu'aux dernières extrémités. En signe de bravade, ils placèrent sur leurs remparts un cheval de bois, ayant au cou une botte de foin à laquelle on avait attaché l'inscription suivante : « Quand ce cheval mangera le foin, les « ennemis prendront Thionville. » Tandis qu'ils s'honoraient par cette courageuse opiniâtreté, on se préoccupait vivement des résultats de la canonnade de Valmy.

État
des affaires en
Champagne.

On a vu dans quelle position critique l'armée prussienne se trouvait engagée au cœur de la Champagne, entre l'Aisne et la Marne, entre Dumouriez et Paris : cette situation, favorable à l'armée française, était fort inexactement appréciée par l'opinion. A Paris, en effet, on était inquiet outre mesure des premiers résultats de la campagne, de la prise de Longwy, de la défection de Verdun, de

l'investissement de Thionville. Les bruits de trahison qui circulaient de toutes parts affaiblissaient le moral des nouvelles recrues et l'autorité des chefs : tantôt on racontait avec une terreur profonde que déjà les uhlans s'étaient montrés aux portes de Reims, tantôt qu'ils avaient poussé des reconnaissances à quinze lieues de Paris ; et c'était contre Dumouriez un concert unanime d'accusations. Chaque jour, le conseil exécutif pressait le général de quitter son camp de Sainte-Menehould, et de se mettre en mesure de disputer à l'ennemi le passage de la Marne ; chaque jour aussi, on le taxait de lâcheté, d'ignorance, de perfidie ; et parce qu'il s'obstinait à désobéir, on ne lui épargnait ni les ordres ni les remontrances. Qu'espérait-il de ses rodomontades ? n'était-il pas enfermé derrière l'Argonne par le prince de Hohenlohe ; du côté de Paris, par le roi de Prusse et le prince de Brunswick ? n'avait-il pas laissé couper ses communications avec les places de la Meuse, avec Rethel, Reims et Châlons ? les Prussiens ne campaient-ils pas à Aube et les émigrés à Suippe, position plus rapprochée encore de Paris ?

Cependant Dumouriez avait raison contre le conseil exécutif, contre la représentation nationale, contre le peuple : il jugeait bien l'avenir de la campagne et les incertitudes du moment. A la tête d'une armée de soixante mille hommes et de douze mille chevaux, il se voyait près d'être renforcé par des corps de troupes qui s'organisaient à Reims, à Châlons, à Soissons, à Épernay, à Troyes, à Vitry ; il n'avait donc

Situation
respective
de Dumouriez
et de l'armée
prussienne.

Sept. 1792. rien à craindre; il pouvait donc temporiser en toute sécurité, sans compromettre inutilement le sort de son armée dans une bataille prématurément livrée. Le pays lui offrait des ressources; chaque jour de retard lui permettait d'accroître ses forces, de grossir l'effectif de son armée, tandis que d'une nuit à l'autre les Prussiens, imprudemment engagés sur le territoire français, voyaient décroître leurs ressources et leur confiance.

Trois partis s'offraient aux ennemis : marcher sur Paris, livrer une bataille, battre en retraite. Quant à poursuivre leur route sur Paris, c'était là un expédient hasardeux, qui aurait pu avoir un grand succès un mois auparavant, alors que la fuite de la Fayette venait de désorganiser la résistance des Français, et que la reddition de deux places importantes avait répandu une vive terreur sur toute la route; mais le moment opportun étant passé, d'inexplicables lenteurs stratégiques avaient compromis la campagne; le génie de Dumouriez et le courage de Kellermann avaient rendu à l'armée française ses positions, et en même temps sécurité et confiance. L'armée prussienne, en s'aventurant sur les routes de Châlons ou de Reims, n'aurait pu, sans s'affaiblir, conserver ses communications avec le corps du prince de Hohenlohe, campé derrière l'Argonne; dans tous les cas, ayant affaire, en face d'elle, aux troupes envoyées de Paris et aux gardes nationales levées en masse, elle aurait été poursuivie, harcelée et détruite sur ses derrières par les troupes de Dumouriez et de Kellermann, acharnées contre elle; un seul échec, une défaite

d'arrière-garde, au passage de la Marne, aurait suffi pour la perdre, pour lui couper toute retraite du côté des Évêchés ou des Ardennes, pays dont les chemins étaient devenus impraticables pour la grosse artillerie, et où toutes les places fortes étaient demeurées au pouvoir des Français. Mais si une marche offensive sur Paris entraînait avec elle de semblables périls, l'ennemi avait encore plus à craindre en risquant la campagne sur le sort d'une bataille : vainqueurs, les Prussiens se seraient affaiblis par leur propre victoire ; ils n'auraient pu empêcher l'armée vaincue de se rallier, d'appeler à elle des garnisons ou des renforts, et de rentrer en ligne quelques jours après sa défaite, pendant qu'eux-mêmes, épuisés par les maladies, réduits à manœuvrer dans une contrée stérile, arrêtés à chaque pas par de nouveaux obstacles, contraints de se disséminer pour maintenir leurs communications, ils se seraient vus dans l'impossibilité de tenter sur Paris un coup de main, d'assiéger utilement Saint-Denis ou le faubourg Saint-Antoine ; vaincus enfin (et ils pouvaient l'être), les Prussiens n'avaient d'autre destinée que de passer sous les fourches des paysans de l'Argonne, ou d'acheter au prix des conditions les plus dures la liberté et la vie. C'était là ce que présentait le duc de Brunswick ; et cette conviction l'aidait à résister aux conseils des généraux prussiens et à l'impatience des émigrés, tous avides d'en appeler aux chances de la guerre et à la fortune de l'épée.

Ces deux alternatives écartées, l'armée prussienne ne devait plus songer qu'à rétrograder, et (si des

Sept. 1792.

routes lui étaient encore ouvertes) à se replier dans le pays de Trèves ou dans la Lorraine : or, les défilés de l'Argonne une fois franchis (et l'on n'a pas oublié que les Prussiens étaient encore maîtres des principaux passages de ce pays presque inaccessible), l'ennemi pouvait investir Montmédy, pousser vigoureusement le siège de Thionville, garder Longwy et Verdun, occuper les Évêchés et prendre honorablement ses quartiers d'hiver, en ajournant à la prochaine campagne des opérations plus complètes et mieux combinées. Mais, pour ne laisser échapper aucune de ces chances heureuses, il importait de prendre un parti dans un délai rapide, et de ne point donner aux Français le temps de fermer les issues, et d'entourer l'armée d'invasion dans une vaste circonférence de canons et de troupes. Le duc de Brunswick était seul à le comprendre, mais les princes français et les autres émigrés sollicitaient vivement le roi de Prusse de se soustraire à ce qu'ils appelaient la honte d'une retraite : aussi l'ennemi, livré aux incertitudes de sa position, continuait-il à perdre un temps précieux et irréparable.

Dumouriez
maintient le
moral de ses
troupes.

Pendant que l'armée prussienne se voyait en proie aux souffrances multipliées occasionnées par la disette et les maladies, double résultat de l'interception des convois et de la saison pluvieuse, Dumouriez ne négligeait rien pour assurer ses communications du côté de Vitry, et pour raffermir le moral de ses troupes. Kellermann et la plupart des généraux, soit prévention, soit erreur, étaient assez disposés à imiter le découragement des habitants de Paris ; mais le sol-

dat, confiant dans les ressources du génie inventif de Dumouriez, conservait beaucoup de gaieté et d'assurance. Quelquefois l'armée française était deux ou trois jours sans pain; mais Dumouriez l'exhortait à la patience, lui rappelant, avec beaucoup de présence d'esprit, cette opinion du maréchal de Saxe : « Qu'il faut au moins une fois par semaine faire manquer la livraison du pain aux troupes, pour les rendre moins sensibles à cette privation dans les cas de nécessité. » D'autres fois il ajoutait : « Vous n'êtes pas tant à plaindre que ces Prussiens qui, en face de vous, sont depuis quatre jours sans pain, et qui mangent leurs chevaux morts. Vous avez du lard, du riz, de la farine; faites des galettes; la liberté les assaisonnera. » Un jour que le convoi de pain était en retard depuis deux jours, et ne pouvait arriver que le lendemain, les murmures éclatèrent en même temps que les menaces. Sans se laisser intimider par ce concert de plaintes, Dumouriez se présenta aux soldats, et leur demanda d'un air sévère quels étaient les mauvais citoyens assez lâches pour ne pas supporter la faim : « Qu'on prenne, dit-il, leurs habits et leurs armes, et qu'on les chasse : ils ne sont pas dignes de partager avec nous l'honneur de sauver la patrie. Vous n'aurez pas encore de pain aujourd'hui; montrez-vous des soldats capables de tout surmonter. Plus de murmures; *vive la liberté!* » Et tout le camp se mit à crier : *Vive la liberté! vive notre père!* Ce jour-là encore on se passa de pain fort gaiement.

C'est ainsi que Dumouriez tirait son espoir et sa force de la constance et de la confiance de ses sol-

Sept. 1792.

Sept. 1792. **Menées diplomatiques de Dumouriez.** Il passait les nuits à leurs feux, mangeait et buvait avec eux, leur expliquait la position respective des deux armées, exagérait les misères de l'ennemi, et soutenait la persévérance par l'espoir d'un succès prochain et inévitable. Ce fut au milieu de ces dispositions que trois commissaires envoyés par la convention nationale vinrent notifier à l'armée l'abolition de la royauté et l'établissement de la république; ils firent prêter serment aux troupes et au général en chef, et ne rencontrèrent ni refus ni résistance. La présence de ces commissaires eut en outre pour résultat d'éclairer la convention et le ministère sur le véritable état des choses, et l'on cessa de rappeler Dumouriez, ou de le contredire.

Mais si Dumouriez entretenait habilement l'énergie de son armée, il n'en était pas moins toujours l'aventurier politique, l'ambitieux dépourvu de convictions sincères, dont tous les partis se défiaient, alors même qu'ils le mettaient à l'épreuve. Ce général avait vu avec un déplaisir secret le renversement de la monarchie; et, malgré le jacobinisme exalté dont il avait fait profession en apprenant cette nouvelle, il regrettait un ordre de choses qu'il jugeait plus favorable à ses vues personnelles que ne pouvait l'être la domination de la multitude. On peut croire que le rôle de connétable ou de maire du palais, sous un roi faible, souriait à ses espérances, mieux que celui de général au service de la convention et des clubs. Il croyait peu, d'ailleurs, à l'avenir du gouvernement républicain ou à la force militaire de la révolution; et, homme de mœurs faciles et polies, il

ne lui était pas possible de se déshabituer en un moment de ses traditions monarchiques. D'ailleurs, il avait ses vues sur la politique générale de l'Europe, et il tenait à les faire prévaloir. Au nombre de ces idées, il plaçait l'alliance de la France et de la Prusse contre l'Autriche, et il ne s'en cachait pas. Aussi peut-on croire qu'il était disposé à profiter des circonstances où la bataille de Valmy venait de mettre les deux armées, moins pour détruire les Prussiens que pour amener le roi de Prusse à se retirer de la coalition, et à adopter, à l'égard de la république française, une neutralité bienveillante. Dans ce but, il employait ses moments de loisir à rédiger un mémoire pour Frédéric-Guillaume; étrange document diplomatique, où se trouvaient exposées et déduites les vues de Dumouriez, et les raisons qui, selon lui, devaient déterminer le cabinet de Berlin à profiter des circonstances pour affaiblir la prépondérance de l'Autriche, et s'adjuger une portion plus large dans le partage de la Pologne.

Sept. 1792.

Plan de
Dumouriez.

Le duc de Brunswick faisait peu de cas des conceptions diplomatiques de Dumouriez; mais, de l'aveu unanime des hommes de parti et des hommes d'État, il estimait que cet aventurier serait assez disposé à prêter la main à des démarches qui auraient pour but de changer l'état des affaires en France, et, dans tous les cas, de préserver d'une ruine assurée l'armée prussienne, si malheureusement engagée au cœur de la Champagne. Le roi de Prusse, conseillé en sens contraire et par ceux qui voulaient battre en retraite, et par les émigrés français, qui sollicitaient à grands

Négociations
entre
Dumouriez
et les chefs
ennemis.

Sept. 1792. cris la bataille, hésitait à prendre un parti, et laissait les choses empirer. De part et d'autre on chercha donc à sortir le moins désavantageusement possible des difficultés présentes, et l'on ouvrit des négociations, d'abord clandestines, puis avouées.

Un nommé Lombard, secrétaire du cabinet du roi de Prusse, feignit de s'égarer dans une excursion, et tomba aux mains d'une patrouille française : c'était une manière adroite d'entrer en pourparlers. Lombard fut renvoyé au quartier général prussien sous l'escorte de Westermann, affidé de Danton et aide de camp de Dumouriez. Le même jour, deux officiers prussiens, le général Heimann et le colonel Manstein, munis d'un sauf-conduit, et prétextant un cartel d'échange pour les prisonniers, vinrent à Dampierre, où se trouvaient Dumouriez et Kellermann. Dans leurs entrevues avec Dumouriez, ils le sondèrent sur ses dispositions, et lui demandèrent s'il ne consentirait pas à prêter la main au rétablissement de la royauté et à la mise en liberté de Louis XVI. Dumouriez se tint habilement sur la réserve, assurant qu'il désapprouvait les changements récemment opérés en France, mais que ce n'était point à lui d'y remédier; que quant à la guerre, la France ne l'ayant pas déclarée au roi de Prusse, il dépendait de ce prince de la terminer en se retirant. Les envoyés prussiens réitérèrent leurs propositions, et Dumouriez affecta de les regarder comme injurieuses pour son caractère : cependant il invita les négociateurs à revenir le surlendemain 24 septembre, et de son côté il en référa à la fois au conseil exécutif et à Danton.

Le conseil exécutif n'apprit rien de Dumouriez, Sept. 1792. sinon que les Prussiens, engagés dans une position difficile, ouvraient des négociations avec les chefs de l'armée française. A cette correspondance officielle, le conseil des ministres fit une réponse également officielle, qui ne manquait ni d'énergie ni de dignité : elle prescrivait à Dumouriez de répondre au roi de Prusse, ou à ses agents, que la république française ne pouvait entendre aucune proposition, tant que les troupes prussiennes n'auraient point entièrement évacué le territoire français.

Si le conseil exécutif, d'accord avec la convention nationale, gardait en face de l'ennemi cette attitude romaine, les négociations n'en continuaient pas moins, d'une manière clandestine, entre Dumouriez et les officiers prussiens ; et, bien que les ténèbres qui cachent ces pourparlers ne soient pas de nature à être jamais entièrement dissipées, les documents les plus dignes de foi établissent que Danton prit une part très-directe et très-active à cette intrigue. Sans compter Westermann, qui le représentait au camp de Dumouriez, il avait envoyé près de ce général Fabre-d'Églantine, son secrétaire et son confident intime ; et Fabre, en flattant adroitement l'agent prussien Lombard, secrétaire du roi de Prusse, contribuait à rendre les négociations profitables, sinon à la France, du moins aux faiseurs d'affaires politiques, plus avides de richesses que de vertu et d'honneur.

Intrigues de
Danton et de
son parti.

Au milieu de ces basses menées, quels hommes furent achetés, quels furent ceux dont avec de l'or on

Sept. 1792.

tranquillisa les consciences incertaines? On est réduit à des conjectures. Les uns ont affecté de dire que Dumouriez et Danton corrompirent les ministres du roi de Prusse, qu'ils se rendirent favorable la comtesse de Leïtchenau, maîtresse de ce prince, en leur prodiguant à pleines mains les trésors et les diamants volés au garde-meuble, et qu'ils parvinrent, à l'aide de ces manœuvres, à neutraliser l'influence des émigrés, à déterminer la retraite des Prussiens. Mais si Dumouriez, Danton et leurs affidés, eussent été nantis de tant de valeurs précieuses, ils se seraient bien gardés de les distribuer à d'autres : on sait, d'ailleurs, qu'ils ne les eurent jamais à leur disposition. Qui pourrait croire, d'un autre côté, qu'on eût mis tant de soins et tant d'efforts à acheter le départ d'une armée qu'avec un peu de vigueur et de persévérance on pouvait détruire? Le roi de Prusse, ses ministres, le duc de Brunswick, étaient seuls intéressés à corrompre leurs adversaires, soit qu'ils eussent à cœur de stipuler pour la vie et pour le trône de Louis XVI, soit que, lorsque de ce côté toute espérance fut perdue, ils cherchassent à sauver l'armée d'invasion, déjà cruellement décimée par les maladies.

Kellermann, moins habile que Dumouriez, avait sur lui l'avantage d'être loyalement attaché à ses principes et à son drapeau. On envoya à son quartier général le major Massenbach ; à son arrivée, cet étranger trouva Kellermann entouré de quelques généraux, et des fils du duc d'Orléans. On parla de la bataille de Valmy et des affaires publiques. Arthur Dillon ayant pris à part Massenbach, lui témoigna son désir

Sept. 1792.

de voir le roi de Prusse se détacher de la coalition et accepter la paix ; il ajouta , à voix basse , que la paix anéantirait la république , en faisant naître dans son sein des partis qui , tôt ou tard , ramèneraient le roi sur le trône ; que si , au contraire , on s'acharnait à la guerre , la monarchie française et toute la noblesse était perdue. Jetant ensuite autour de lui un coup d'œil inquiet , et voyant qu'on parlait avec vivacité dans la salle et sans l'observer , il ouvrit une fenêtre , et invita Massenbach à considérer la beauté du paysage. Le major s'étant avancé près de lui , Arthur Dillon lui dit en secret : « Avertissez le roi « qu'on travaille à Paris à un projet d'invasion en Allemagne , parce qu'on sait qu'il n'y a pas de troupes « allemandes sur le Rhin , et que par là on espère « hâter la retraite des armées étrangères. » Cette confidence était sérieuse : elle révélait un projet d'invasion confié au général Custine ; mais Dillon , en la faisant , eut peut-être moins l'intention de trahir la république que de contraindre le roi de Prusse à évacuer à la hâte le territoire de la Champagne.

Le lendemain (1) , l'adjudant général Thouvenot , aide de camp de Dumouriez , se rendit auprès du duc de Brunswick , qui avait dans sa tente M. Lucchesini , diplomate prussien. On insista encore sur la nécessité de délivrer Louis XVI ; mais Thouvenot répondit qu'il ne fallait point attendre de la convention qu'elle consentit à rendre cet otage. On stipula ensuite les principales conditions auxquelles devrait avoir

(1) 25 septembre.

sept. 1792.

lieu la retraite des coalisés, et il fut décidé que l'ennemi sortirait du territoire dans l'espace de vingt jours, qu'il remettrait successivement aux Français les places de Longwy et de Verdun, et que son mouvement rétrograde ne serait point inquiété jusqu'à la Meuse. Thouvenot reçut, d'ailleurs, de M. Lucchesini des ouvertures sur la disposition qu'aurait le roi de Prusse à faire sa paix avec la république, si Louis XVI était remis en liberté, et si l'on n'attaquait point l'Empire. Frédéric-Guillaume déclarait néanmoins qu'il ne mettait aucun obstacle à ce que les Français se rendissent maîtres des Pays-Bas autrichiens.

Ces conditions, pour être acceptées, devaient être soumises à la sanction des deux gouvernements; mais le temps pressait, et l'armée prussienne, réduite aux plus fâcheuses extrémités, ne pouvait se résigner à attendre qu'il plût au ministère français de prendre un parti. Elle manquait de vivres depuis cinq jours, lorsque, le 27, arriva un convoi qui la sauva des horreurs de la faim. Ce jour-là, le roi de Prusse assembla un conseil de guerre, où assistèrent quinze généraux et le comte d'Artois. Tous, à l'exception du duc de Brunswick, déclarèrent qu'il fallait dénoncer l'armistice et livrer bataille; ce fut particulièrement l'avis du maréchal de Castries, et le général Clairfayt offrit de commencer l'attaque à la tête de la division hongroise. Le duc de Brunswick parut céder : il fit notifier à Dumouriez que les négociations devaient être considérées comme rompues; la bataille était indiquée pour le surlendemain; mais, le 29 septembre, le

duc de Brunswick, qui avait eu le temps de ramener le roi de Prusse à une politique plus circonspecte, ne s'occupa que des préparatifs de la retraite; et ce mouvement s'effectua le 30 septembre, sans que Dumouriez, dont l'inaction parut avoir été achetée par les ministres de Frédéric-Guillaume, s'avisât de faire des dispositions sérieuses pour inquiéter l'ennemi ou pour le détruire. Les émigrés français, qui avaient tenté de vains efforts pour déterminer le roi de Prusse à reprendre l'offensive, se virent alors contraints à se retirer avec leurs auxiliaires. En partageant leur fortune, ils s'exhalèrent en plaintes nombreuses sur la timide politique du prince de Brunswick, sur cet abandon des droits de Louis XVI et de la monarchie capétienne. Le roi de Prusse et le duc généralissime éprouvaient sans doute des regrets et des remords; mais ils portaient leurs regards sur les intérêts de l'Allemagne, sur les graves débats dont la Pologne allait être le théâtre, et ils crurent qu'avant de pousser jusqu'au bout leurs projets contre les républicains français, une politique plus utile et moins chevaleresque leur prescrivait de résoudre des questions qui touchaient plus directement l'avenir de la monarchie prussienne. C'était toujours l'égoïsme continental se refusant aux sacrifices qu'exigeait une guerre de sentiment. Au demeurant, cette politique d'isolement était fausse et imprévoyante, aussi bien que contraire à la solidarité du principe monarchique; elle ne pouvait que tourner à la force de la révolution française, et à la honte de ces cabinets qui ne savaient

Sept. 1792.
Retraite
de l'armée
prussienne.

Sept. 1792. point l'attaquer avec désintéressement et avec ensemble.

Opinions
diverses sur
cette retraite.

La retraite de l'armée prussienne, accomplie en quelque sorte avec la complicité de Dumouriez, donna lieu aux plus vives accusations, aux reproches les plus contradictoires. Dumouriez rejeta la faute sur de mauvaises combinaisons de Kellermann; mais ses explications embarrassées n'ont point fait taire le soupçon et le doute. On s'était déjà demandé, sans la trouver, la cause de l'inertie à laquelle ce général avait condamné son armée, pendant que Kellermann soutenait à Valmy l'attaque de l'armée prussienne; plus tard, on s'était étonné du mystère des négociations en dehors desquelles on avait laissé Kellermann, et qui avaient été bien connues de Danton. En ce moment, personne ne pouvait comprendre par quels motifs honorables un général en chef, dont l'énergie, la sagacité et la promptitude étaient les qualités premières, avait permis à son ennemi de se retirer, avec armes et bagages, à travers un pays facile à disputer ou à défendre, et alors que l'épuisement causé par la dyssenterie et la faim promettait la victoire à quiconque aurait osé l'attendre et l'attaquer. Pour nous, qui admettons sans doute comme possible la trahison de Dumouriez en cette circonstance, nous nous gardons bien cependant d'affirmer que cette trahison doive être acceptée par l'histoire comme un fait incontesté et irrécusable. Il n'y eut peut-être de coupable que la vanité de ce général, que sa prétention de ménager le roi de Prusse, afin d'obtenir plus facilement de lui qu'il se séparât de la

coalition, et qu'en abandonnant à la France la conquête des Pays-Bas, il tournât toute sa puissance contre l'Autriche; Dumouriez se crut peut-être un grand politique, réservé au rôle d'arbitre de l'Europe, quand il ne fut que la dupe des diplomates prussiens et du duc de Brunswick. Quoi qu'il en soit, le mot de cette énigme n'intéresse qu'un petit nombre d'hommes, et l'histoire se préoccupe avant tout des résultats (1).

Bien qu'ils eussent pu être plus favorables, ils furent encore d'une haute importance pour la république, en ce qu'ils pénétrèrent les Français de cette

Résultats de
ces
événements.

(1) Dumouriez, dans ses Mémoires, donne à ce sujet des explications qui ne sont pas sans valeur, et auxquelles il est permis d'ajouter quelque foi; il dit ensuite :

« C'est une erreur de chercher des causes mystérieuses à des événements qui s'expliquent tout naturellement par les règles de l'art militaire et du bon sens; mais les hommes aiment le merveilleux... Les jacobins étaient passés de la plus grande consternation à la plus grande insolence. Ils ont cru d'abord voir arriver le roi de Prusse à Paris en conquérant. Quand la chance a tourné, ils n'ont pas douté de l'y voir chargé de fers. Ces scélérats croyaient qu'on prenait une armée avec autant de facilité qu'ils assassinaient un aristocrate ou un modéré dans les rues de Paris. Les Prudhomme, les Marat, ont inventé les calomnies les plus atroces et les plus stupides, et contre le roi de Prusse, et contre les généraux français. Cela exemptait de la reconnaissance envers ces derniers; et, en inspirant à la nation des soupçons contre eux, ils diminuaient leur crédit... »

Ces observations de Dumouriez ne paraissent pas indignes d'attention; elles viennent à l'appui de son système : mais, pour être une justification complète, elles devraient émaner d'un homme moins suspect.

Oct. 1792.

confiance et de cette énergie dont ils avaient besoin pour soutenir le premier choc de la coalition. Quand la France et l'Europe eurent vu fuir, décimée et vaincue, cette armée prussienne formée autrefois par Frédéric, et le juste orgueil des héritiers de ce roi, on considéra, avec autant d'espérance de notre côté que de surprise de la part de nos ennemis, ce que pouvait désormais concevoir et entreprendre la république : la veille encore, incertaine, chancelante, et ignorante de sa propre force, la révolution française se crut, dès ce jour, en mesure de réaliser les bravades de ses clubs, et de convier le monde aux fureurs de la liberté. L'Europe, qui croyait avoir si facilement raison de ces cohues de tailleurs et de savetiers, dont l'émigration lui avait représenté le ridicule tableau, reconnu, un peu tardivement pour elle, qu'elle allait avoir affaire à un peuple puissant et guerrier, contre lequel ce ne serait pas trop des efforts réunis de toutes les monarchies, menacées par les idées françaises.

La retraite des Prussiens se fit lentement et avec ordre : le roi de Prusse, qui s'était déjà signalé par son courage à la journée de Valmy, se distingua par sa constance à se tenir sans cesse à l'arrière-garde, afin d'être en mesure de payer de sa personne. L'armée coalisée se replia d'abord sur Stenay, qu'elle quitta le 8 octobre pour se diriger sur Arlon, où elle entra le 12. Au bout de quatre jours, elle se remit en marche, et les frères de Louis XVI arrivèrent le 21 au château de Neuville, à trois lieues de Liège ; c'est là que fut établi leur quartier général, et

que plus tard le duc de Bourbon vint les rejoindre, Oct. 1792.
avec la division qu'il commandait dans les Pays-Bas.

De ce côté, aussi bien que sur la Meuse, la noblesse française émigrée avait eu fort peu à se louer du concours et des sympathies des généraux de la coalition. Déception des émigrés.
Partout on avait refusé d'utiliser son courage et de la mettre en avant. Il entraînait dans la politique des rois de l'Europe d'amoindrir autant que possible l'action et l'influence des émigrés et des princes de la maison de Bourbon, afin d'être plus tard en droit d'arranger sans eux les affaires de leur patrie. Pour bien comprendre ce calcul, il importe de ne point perdre de vue que la coalition, en intervenant contre la république, cherchait moins à sauver Louis XVI qu'à humilier la France, et la réduire au rang de puissance déchue. Pour en venir là, on faisait à juste titre, aux émigrés et aux princes, l'honneur de se défier d'eux.

L'armée prussienne, en se retirant sur son propre territoire, leva le siège de Thionville; elle rendit aux Français Longwy et Verdun, ses deux récentes conquêtes. L'armistice qui fut signé le 22 octobre, pour la remise de Longwy, portait en termes formels que « la présente convention serait revêtue du sceau du « peuple français et de celui de S. M. le roi de Prusse. » La république n'existait que depuis un mois, et déjà on traitait avec elle. L'ennemi rend Longwy, Verdun, et lève le siège de Thionville.

Le nord de la France venait d'être le théâtre d'un grand événement militaire. On a vu plus haut que Dumouriez, en partant pour aller à la rencontre des Prussiens, s'était trouvé dans la nécessité de dégarnir Siège de Lille.

Sept. 1792. les frontières de la Flandre, et d'appeler à lui la presque totalité des forces disponibles. Cependant le duc Albert de Saxe-Teschén, à la tête d'une armée autrichienne, menaçait le département du Nord, que pouvait à peine mettre à l'abri d'une attaque d'avant-garde un faible corps de troupes placé sous les ordres du général Moreton. Celui-ci était un homme brave, mais sans expérience de la guerre. Par l'effet de mauvaises dispositions, il se laissa forcer dans le camp de Maulde : les Français, surpris au moment où ils levaient leurs tentes, abandonnèrent à l'ennemi équipages et canons, et se jetèrent en déroute dans les places voisines, Valenciennes, Condé, Saint-Amand et Bouchain. Le même jour, l'armée autrichienne s'empara de Saint-Amand, d'Orchies, et de tout le plat pays, jusqu'à Douai. En peu de jours, elle se rendit maîtresse de plusieurs postes très-importants, tels que Launoy, Roubaix, Tourcoing; et, après quelques mouvements indécis dirigés à la fois contre Valenciennes, Douai et Lille, elle manœuvra autour de cette dernière place, qui commande la frontière. Le 23 septembre, elle commença à l'investir en établissant dans son voisinage plusieurs camps, comprenant dans leur ensemble vingt-cinq mille hommes et huit mille chevaux (1) : la garnison de Lille était d'ailleurs peu nombreuse, et livrée à l'anarchie.

L'armée ennemie ne pouvait suffire au siège régulier d'une des plus fortes places de l'Europe, mais le

(1) 23 septembre.

prince Albert de Saxe comptait sur les effets de l'incendie et de la peur ; on avait vu Longwy et Verdun capituler après quelques heures de bombardement, et l'on espérait que le peuple de Lille ne tiendrait pas davantage devant ces redoutables moyens de destruction. Le dévouement et le courage de cette population trompèrent les projets de l'ennemi.

Lille est située dans une vaste plaine ; la Deule remplit ses fossés ; sa citadelle passe pour le chef-d'œuvre de Vauban ; la ville est ceinte par une longue suite d'ouvrages, en avant desquels se trouvent un chemin couvert et un glacis, et dont les angles rentrants sont protégés par des demi-lunes. Au moment où le prince Albert de Saxe en commença l'investissement, cette place était bien approvisionnée en vivres et en munitions de guerre ; mais les soldats manquaient, et la garnison comprenait à peine trois mille hommes de troupes régulières, et quatre à cinq mille hommes de milices nationales, sans expérience, sans instruction, ne sachant pas même charger leurs fusils. La cavalerie disposait à peine de six cents chevaux, et les cent trente-deux canonniers que renfermait la ville pouvaient à peine servir une faible partie des pièces mises en batterie sur les remparts. Ainsi, de part et d'autre, on allait assiéger et se défendre avec des ressources disproportionnées avec la grandeur de l'entreprise. Cependant la ville avait maintenu ses communications avec Béthune et Dunkerque, et pouvait se procurer des secours par la Lys et par la Deule : elle était, en outre, commandée par le général Duhoux, sous les ordres duquel se trouvaient plusieurs

Sept. 1792. officiers d'un rare mérite, et parmi eux le capitaine du génie Marescot, dont le nom devait plus tard acquérir une juste célébrité.

L'attaque fut ouverte le 24 septembre. Ce jour-là, les Autrichiens emportèrent de vive force le faubourg de Fives, que les troupes assiégées abandonnèrent, après l'avoir livré aux flammes. Le lendemain, les travaux de la tranchée furent commencés et poursuivis avec beaucoup d'activité jusqu'aux abords de la place, du côté opposé à la citadelle. Jusqu'au 28, la garnison effectua diverses sorties qui inquiétèrent les assiégeants et contribuèrent à aguerrir le soldat ; le 29 septembre, l'ennemi avait réussi à établir des batteries formidables de canons et de mortiers, et se préparait à faire pleuvoir sur la ville une nuée de bombes et de boulets rouges : toutefois, avant de commencer le feu, le prince Albert de Saxe fit sommer la garnison et la municipalité de se rendre. L'histoire conservera le souvenir de la réponse que fit André, maire de Lille, aux propositions de l'ennemi : « Nous avons reçu votre message, écrivait-il, et nous avons renouvelé notre serment d'être fidèles à la nation, à la liberté, à l'égalité, ou de mourir à notre poste. » La garnison ne se montra ni moins dévouée, ni moins énergique ; de toutes parts, soldats et citoyens jurèrent de se défendre jusqu'à la mort, et de ne point subir le triomphe de l'étranger.

Vers les trois heures de l'après-midi, le feu de l'ennemi commença ; l'on assure que l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas, et sœur de l'infortunée Marie-Antoinette, assistait elle-même

à ce spectacle de destruction , et encourageait les ar-
tillers autrichiens. Les révolutionnaires lui en firent
un crime , mais ce n'était là qu'un acte légitime de
guerre ; d'ailleurs le fait est douteux. La ville éprouva
toutes les horreurs d'un long et terrible bombarde-
ment ; l'incendie éclata dans tous les quartiers , par-
ticulièrement aux casernes de Fives , à l'église de
Saint-Étienne , à Saint-Sauveur : pendant cinq jours
entiers le feu de l'ennemi continua sans désespérer ,
portant sur tous les points la flamme , la dévastation
et la mort. Quand les premières impressions de la
crainte eurent fait place , dans le cœur des citoyens ,
à la seule pensée du désespoir ou du sacrifice , la po-
pulation de Lille s'immortalisa par sa généreuse fer-
meté. Au milieu des édifices tombant en ruines et des
maisons en proie à l'incendie , on organisa un service de
secours qui produisit de merveilleux effets. Des vases
pleins d'eau furent disposés le long des rues et à chaque
porte ; les femmes et les enfants , pendant que les hom-
mes combattaient sur les remparts , surveillaient la
chute des boulets et des bombes , et se disputaient
l'honneur d'arracher les mèches enflammées des obus ;
de généreux habitants saisissaient les boulets rouges
avec de grandes tenailles et les plongeaient dans les
ruisseaux ; d'autres , occupés à charger le canon de la
place et à rendre à l'ennemi feu pour feu , demeuraient
fidèles à leur poste , et ne s'inquiétaient que de la patrie.
Le caractère français ne perd jamais ses droits : une
bombe ayant éclaté près de la boutique d'un barbier ,
ce dernier jeta le plat de terre dont il se servait en
ce moment , et ramassa l'un des débris du projectile

Sept. 1792.

Bombarde-
ment de Lille.

Oct. 1792. pour le faire servir, incontinent, aux usages de sa profession. Sur tous les points, la population rivalisait d'énergie et d'enthousiasme, comme si la noble capitale de la Flandre, l'une des dernières venues parmi les villes dont se compose la famille française, voulait se hâter de cimenter, par le sang de ses fils, les liens qui l'attachaient à la commune patrie.

Le 5 octobre, les munitions partirent manquer aux assiégeants, et leur feu se ralentit; à défaut de boulets, ils en étaient réduits à lancer sur la ville des barres de fer, des pierres, des chaînes. En même temps, l'admiration de la France et la fraternité des villes voisines dirigeaient sur la ville des renforts et des secours : le général Lamarlière lui amenait dix bataillons; le général la Bourdonnais conduisait une armée à son secours; six membres de la convention nationale, envoyés dans ses murs, venaient, au nom de la république, fortifier le courage et soutenir l'espérance des assiégés. Aussi, dès le 6 octobre, l'ennemi, désespérant de venir à bout de cette résistance énergique, commençait son mouvement rétrograde, et évacuait ses retranchements. Deux jours après, la population lilloise se répandait en foule sur les glacis et dans la campagne, et considérait avec orgueil tout ce qu'elle avait enduré pour la cause de la France : sept cents maisons étaient brûlées ou renversées par les bombes; les autres avaient plus ou moins souffert. Le nombre des hommes tués s'élevait à deux mille; de vastes quartiers n'offraient qu'un amas de décombres fumants : ruines éloquentes qui, parlant

L'ennemi lève
le siège.

aux âmes, exaltaient chez les plus tièdes la con- Oct. 1792.
fiance et l'amour de la patrie.

Tandis que les Prussiens suivaient en fugitifs ces routes de la Champagne qu'ils avaient naguère parcourues en triomphateurs; pendant qu'ils restituaient leurs conquêtes, et que, de leur côté, les Autrichiens venaient échouer sous les remparts de Lille, des événements non moins dignes d'intérêt se succédaient rapidement sur la frontière du Rhin.

Événements
militaires
sur la
frontière du
Rhin.

Au commencement de la campagne, les Autrichiens avaient établi le long de ce fleuve, pour le défendre, un cordon de troupes depuis Rheinfelden jusqu'à Philippsbourg : douze mille hommes, commandés par le prince d'Esterhazy, étaient campés dans le Brisgaw; et treize mille, placés sous les ordres du comte d'Erbach, avaient été rassemblés entre Spire et Mayence; la ligne de défense était complétée par quatre mille émigrés postés dans le margraviat de Baden, et ayant le prince de Condé à leur tête. L'armée française, sous le nom d'armée du Rhin, était divisée en deux camps : l'un, à Strasbourg, commandé par le général Biron; l'autre, aux ordres de Custine, occupait Landau et gardait les lignes de Weissembourg. Ces deux divisions comprenaient ensemble un effectif de quarante-cinq mille hommes, et couvraient nos frontières d'Alsace.

Le comte d'Erbach n'avait point tardé à passer le Rhin, et à venir prendre part au blocus de Thionville; mais il s'était borné à laisser un détachement de quatre mille hommes à Spire, croyant par là mettre à l'abri d'une attaque cette ville importante, et les riches magasins

Les Français
s'emparent
de Spire,
de Worms,
de Mayence.

Oct. 1792.

militaires qu'elle renfermait. Or, cette garnison était évidemment trop faible pour résister à une entreprise sérieuse. Custine, qui le pressentait, sollicita et obtint sans peine l'autorisation de se porter sur Spire avec ses troupes. Les Autrichiens l'attendirent de pied ferme, rangés en bataille hors des murailles de la ville, et ayant leur droite appuyée sur un escarpement. Cependant l'armée française, forte de dix-huit mille hommes, et divisée en trois colonnes, était entrée dans le Palatinat. Le 30 septembre, elle parut en vue de Spire. Là, bien que très-supérieure en nombre à l'ennemi, elle rencontra une résistance énergique et meurtrière. A la fin, les Autrichiens se voyant débordés, se replièrent dans la ville; et les Français ayant brisé les portes de Spire à coups de canon, se précipitèrent dans les rues à la suite de leurs adversaires. L'arrière-garde autrichienne, retranchée dans les maisons et dans les carrefours, contint d'abord vigoureusement les assaillants; bientôt accablée par le nombre et par l'impétuosité des Français, elle battit en retraite. Le général ennemi Winkelmann, entouré de toutes parts et acculé au Rhin, fut forcé de mettre bas les armes: trois mille Autrichiens furent faits prisonniers; près de quatre cents se noyèrent dans le fleuve, en essayant de le traverser à la nage; les autres périrent, pour la plupart, dans les rues ou sous les murs de Spire. Cette journée, qui ne coûta aux vainqueurs que deux cents hommes, fit tomber en leur pouvoir des arsenaux, des vivres, des drapeaux, des canons, et un matériel immense.

Quatre jours après, le général Neuwinger reçut de

Custine l'ordre de marcher sur Worms à la tête d'une division de quatre mille six cents hommes. La ville de Worms, hors d'état de résister à un coup de main, puisque aucune disposition n'avait été prise pour sa défense, tomba sans combattre au pouvoir des Français; et ce nouvel avantage leur livra de vastes magasins et des approvisionnements considérables.

Oct. 1792.

Custine, trompé par de fausses rumeurs, se crut à la veille d'être attaqué par une armée de vingt-cinq mille Impériaux. Il se replia sur son camp d'Edersheim, à quelques lieues en avant de Landau; peu de jours après, il reconnut son erreur, et apprit que Mayence était dégarnie de troupes. S'étant mis en marche le 19 avec son armée, il ne tarda pas à investir cette place, l'une des plus importantes de celles qui gardent le Rhin. Les Autrichiens n'avaient point songé à la mettre en état de soutenir un siège. Pendant que leurs armées étaient employées à des mouvements inutiles, à des opérations sans portée et sans gloire, ils avaient négligé d'assurer la défense de Mayence, laissant cette ville sous la protection de milices peu aguerries, commandées par un général incapable. C'était de leur part une faute d'autant plus grave, que la population de Mayence renfermait dans son sein un grand nombre d'hommes exaltés, partisans de la révolution française, et tout disposés à livrer leur ville à Custine, avec lequel ils entretenaient de nombreuses intelligences.

Le gouverneur de Mayence fit faire une décharge générale de tous les canons de la place. Custine, qui

Oct. 1792. s'attendait à ce qu'on n'osât essayer aucune résistance, parut surpris et inquiet, et donna à ses troupes l'ordre de rétrograder; mais on l'avertit en secret qu'il ne devait concevoir aucune inquiétude, et que le gouverneur, par cette démonstration, ne voulait que mettre à couvert son honneur, et s'épargner le reproche d'avoir livré sans combat la place confiée à sa fidélité. Custine se prêta de bonne grâce à cette comédie; il fit sommer la ville de se rendre, la menaçant, en cas de refus, de la prendre d'assaut, et de lui faire subir toutes les extrémités de la guerre. L'ennemi demanda vingt-quatre heures; Custine ne voulut point les accorder. Le gouverneur, après avoir assemblé deux conseils de guerre pour sauver les apparences, capitula le 21 octobre, et abandonna Mayence aux Français. Ce facile succès, que la ruse obtenait sur l'ineptie et la peur, excita en France une joie désordonnée, et en Allemagne l'indignation et la honte.

Prise
de Francfort-
sur-le-Main.
— Système
d'exactions.

Deux jours après, une division de l'armée de Custine, mise sous les ordres des généraux Neuwin-ger et Houchard, s'empara de Francfort-sur-le-Main, que ses magistrats n'osèrent défendre. Les Français, pour punir cette ville de l'hospitalité qu'elle avait accordée aux émigrés, la condamnèrent à payer une contribution de deux millions de florins; mais afin de se concilier les dispositions politiques de la bourgeoisie et du peuple, ils décidèrent que cette somme ne serait payée que par la noblesse et le clergé. Ce système de contribution forcée avait été

mis à l'ordre du jour par Custine; les villes étrangères qui accueillaient avec le plus d'enthousiasme le drapeau et les principes de la révolution, n'étaient pas exemptées du fardeau onéreux d'alimenter les caisses de l'armée française. Aussi Custine et ses lieutenants, par leurs imprudentes exactions, faisaient-ils détester dans toute l'étendue du Palatinat cette liberté dont ils se disaient les soldats et les apôtres, et que les populations envahies voyaient se transformer pour elles en ruine et en pillage. Ajoutons que, par l'effet du désordre et de la corruption, il n'entrait dans le trésor de la république qu'une bien faible part de ces rapines.

Alors s'ouvrit pour la France l'expectative de résultats militaires à la hauteur desquels l'intelligence de ses généraux ne sut pas grandir. L'Europe, ainsi qu'on doit le reconnaître, n'avait encore rien osé tenter de sérieux contre la république; elle s'était bornée à des efforts suffisants peut-être pour l'acquiescement de conscience des ministres et des rois, mais, au demeurant, stériles et mal concertés. Malgré les sympathies des cours pour le sort de Louis XVI, la question du partage de la Pologne préoccupait bien autrement les puissances continentales que ne pouvait le faire une guerre de principes entreprise sur la rive gauche du Rhin. D'ailleurs, toutes les prévisions venaient d'être trompées par la force inattendue que manifestait la révolution française, en dépit des promesses et des assurances chimériques de l'émigration : moins donc on avait cru à la possibilité d'une résistance, plus la certitude des triom-

Oct. 1792.

Éventualités
militaires.

Oct. 1792. phes de la république répandait l'étonnement et la stupeur. C'était le moment que les armées de la France auraient dû choisir pour terminer en quelques semaines le plus beau et peut-être le plus facile mouvement que la science stratégique pût favoriser ou conseiller. Custine était maître du cours du Rhin, de Landau à Mayence ; au lieu de fatiguer son armée par des marches et des contre-marches sans résultat, et de faire très-impolitiquement payer aux villes neutres d'Allemagne les frais de la liberté française, il aurait dû descendre le Rhin de Mayence à Coblentz, de Coblentz à Dusseldorf, et de Dusseldorf à Clèves ; l'armée de Biron l'aurait suivi, achevant et consolidant des conquêtes opérées au pas de course, laissant dans les places des garnisons françaises, et concertant son mouvement avec l'armée de Kellermann, alors cantonnée auprès de Metz. Biron, Custine et Kellermann, en combinant leur marche offensive, auraient occupé en peu de jours le duché de Luxembourg, le duché de Juliers, une portion du Palatinat, et tout le territoire compris entre la Meuse et le Rhin. De son côté, Dumouriez, qui réunissait sous ses ordres les différentes divisions de l'armée du Nord, aurait successivement envahi le Hainaut, le Brabant et le pays de Liège ; de sorte que les armées coalisées, enfermées de toutes parts, prises à revers, et affaiblies par les maladies autant que par les retraites, se seraient vues réduites à mettre bas les armes, à capituler sans combattre. C'eût été là l'affaire de quelques semaines ; et les armées de la France, victorieuses des Pays-Bas, maîtresses de tout le cours du Rhin, cam-

pées le long de ce fleuve, de Bâle à Rotterdam, auraient attendu avec confiance l'ouverture de la prochaine campagne.

Oct. 1792.

Ce plan échoua ; Custine et Kellermann parurent se renvoyer la faute, qui, effectivement, était celle de tous deux. Custine ne pouvait rien entreprendre d'utile du côté de l'Allemagne ; les forces très-restreintes dont il disposait lui permettaient à peine de faire quelques incursions dans les pays d'outre-Rhin, et de rançonner quelques populations désarmées. C'était donc perdre du temps que de piller les banques, et de négliger l'envahissement des provinces ; et il était évident qu'on n'arriverait par là qu'à donner à l'ennemi l'occasion et les moyens de se rallier, et de rentrer en ligne avec des forces compactes et considérables. De plus, en passant le Rhin sans utilité, on contraignait les princes de la confédération germanique à s'armer pour leur propre défense et à prendre une part active à une guerre dont ils auraient bien voulu laisser le fardeau aux cabinets de Berlin et de Vienne. Mais Custine ne voyait que sa propre gloire, et s'exagérait outre mesure l'importance de ses premiers succès. Dans son enthousiasme, il s'adressait aux sujets de Hesse-Cassel, et les conviait à renverser le trône de leur prince, « de ce monstre, s'écriait-il avec emphase, sur lequel quel déjà, depuis longtemps, s'étaient entassées, semblables à des nuages noirs, présages de la tempête, les malédictions de la nation allemande. » Il ajoutait, en apostrophant le même souverain : « Tes soldats, dont tu as fait un usage abusif, te livreront

Custine
et son armée
sur le
territoire
allemand.

Oct. 1792.

« à la juste vengeance des Français; tu ne leur échappas pas ! Comment serait-il possible qu'il y eût un peuple qui puisse donner un asile à un tyran tel que toi ? »

Ce langage des généraux républicains, cette diplomatie sauvage qui se faisait une arme de l'anarchie et de l'émeute, ne pouvaient que révéler une fois de plus aux souverains la nécessité de se réunir contre l'ennemi commun. Custine joignait d'ailleurs l'œuvre à la menace, et n'épargnait rien pour faire fermenter les éléments révolutionnaires que renfermait l'Allemagne. Dès le 24 novembre, il faisait ouvrir à Mayence un club des *Amis de la république française*, dont la première pensée était due au professeur Bœhmer et au docteur Wintecking; il annonçait en outre, au conseil exécutif, que de pareilles sociétés allaient s'organiser à Worms et à Spire, et que, pour multiplier davantage en Allemagne les idées de la révolution, il se proposait de mander des républicains de Strasbourg, et de leur confier le rôle d'agents publics de la propagande. Au milieu de ces tentatives, qui ne devaient aboutir qu'à de médiocres résultats, Custine perdait l'instinct de sa situation et de sa force; tous les avantages qu'il aurait pu assurer à la république, en considérant son armée comme un corps d'avant-garde destiné à opérer au pas de course sur la rive gauche du Rhin, il les compromettait imprudemment et sans utilité, en s'obstinant à manœuvrer de l'autre côté de ce fleuve, et à fomentier des idées anarchiques. Les plus simples notions de l'art de la guerre devaient lui apprendre qu'engagé

sur le territoire allemand avec un effectif de vingt mille hommes de troupes, il ne pouvait agir isolément sans s'exposer à voir l'ennemi, revenu de sa surprise, se former sur ses ailes et sur ses derrières, et lui enlever ces vains hochets de conquêtes plus brillants que solides, et qui n'étaient, après tout, que des espérances ou des avant-postes. C'est ce qu'il ne voulut pas comprendre : il persista donc à s'engager en aventurier sur la droite du Rhin, tandis que Kellermann demeurait dans l'inaction.

Cependant Dumouriez était venu à Paris pour y prendre les ordres du gouvernement au sujet de l'invasion des Pays-Bas, qu'il ne cessait de méditer, et au succès de laquelle il avait sacrifié toutes les chances heureuses que la bataille de Valmy avait fait naître. Le 10 octobre, il fut admis à la barre de la convention nationale, et y prononça un discours empreint d'un chaud républicanisme. Le président lui accorda les honneurs de la séance; et la Gironde, qui avait besoin de son épée et de ses sympathies, s'efforça de lui faire oublier, à force d'enthousiasme et de caresses, que, moins de six mois auparavant, elle l'avait exclu du gouvernement. La vanité de Dumouriez eut plusieurs jours à se pavaner tout à l'aise. Quelques jacobins, qui se défiaient de lui, évitèrent de s'associer aux ovations dont il était l'objet, et s'attachèrent à les troubler. Dumouriez, qui leur rendait mépris pour mépris, bien qu'il les eût lâchement flattés à une autre époque, ne voulut tenir compte ni de leurs soupçons ni de leur mal-

Voyage
de Dumouriez
à Paris.

Oct. 1792.

Oct. 1792. veilleance. Il traita avec une dédaigneuse hauteur Marat, qui n'avait pas craint de se présenter devant lui au milieu des plaisirs d'une fête, et de mettre en suspicion la sincérité de son patriotisme. Ces deux hommes se rendaient réciproquement justice. L'incartade de Marat n'empêcha pas Dumouriez d'aller au club des jacobins, et d'y fraterniser avec les patriotes : ce jour-là, Danton présidait, et Collot-d'Herbois débita à la tribune, en l'honneur du général, une harangue emphatique et ridicule, bien digne d'un comédien de village. Pour que rien ne manquât à la fête, Dumouriez se coiffa une seconde fois du bonnet rouge, et renouvela ses serments républicains. Il faut dire qu'en prenant part à la joie des sans-culottes et aux démonstrations du parti jacobin, Dumouriez eut peine à dissimuler le dégoût et les inquiétudes que lui inspiraient les hommes et les choses. L'envie de jouer un rôle, la vanité, et l'espérance de tirer profit du désordre, furent les motifs qui le retinrent sous les drapeaux de la république.

Plan
de campagne.

Il mit à profit son voyage pour éclairer le gouvernement sur la véritable situation des armées. Le conseil exécutif, étonné des succès de Custine, semblait partager les illusions de ce général; mais Dumouriez parvint à faire sentir aux ministres jusqu'à quel point le mouvement aventureux opéré sur Francfort compromettait les succès obtenus sur la rive gauche du Rhin, et rendait incertaine l'issue de la campagne. Il fut décidé qu'on se hâterait d'organiser un corps d'armée de douze mille hommes dans les envi-

rons de Landau, tant pour couvrir cette place que ^{oct. 1792.} pour assurer les communications de Custine avec l'Alsace, et protéger au besoin la retraite de ce général. En même temps, on prescrivit à Kellermann de rassembler sans retard vingt-cinq mille hommes sous Thionville, de se servir de la Moselle pour le transport de ses magasins, d'entrer par Remich dans le duché de Luxembourg, de manœuvrer de telle sorte que, les Prussiens étant retenus autour de cette place, il pût tourner court par Grevenmaker, passer la rivière à Consarbruck et se porter rapidement sur Coblentz, sans s'arrêter à Trèves, et en gagnant l'avance sur les Prussiens. Ce mouvement opéré, Kellermann aurait à prendre ses quartiers d'hiver entre Bingen, Coblentz et Trèves, dans le triangle formé par les deux rivières.

Si Kellermann eût obéi à ces ordres du gouvernement, conseillé par Dumouriez, la faute de Custine était en partie réparée, et la campagne suivante pouvait s'ouvrir par une puissante invasion en Allemagne; mais Kellermann persista à ne se conformer en rien aux intentions des ministres : il fit plus, et, prétextant la fatigue de ses troupes, il abandonna entièrement la frontière, et prit ses quartiers d'hiver en Lorraine. Cette conduite le fit révoquer, et le commandement de son armée fut remis à Beurnonville. Quand ce dernier arriva pour reprendre l'exécution du plan de la campagne tracé à son devancier, le moment opportun était passé : les Prussiens occupaient Coblentz et Trèves, le prince de Hohenlohe était à

Oct. 1792. Luxembourg, et la saison, devenue mauvaise, contra-
riaient les mouvements des troupes.

Dillon fut à son tour destitué, et remplacé par le général Valence dans le commandement des divisions qui prirent le nom d'armée des Ardennes : ce corps de troupes eut ordre de coopérer, avec l'armée du Nord, à la tentative de Dumouriez sur la Belgique.

Situation
militaire
à la fin
d'octobre.

Ainsi, à la fin d'octobre, les Impériaux et les Prussiens, réduits à moins de quatre-vingt mille hommes, encore affaiblis par les retraites et les maladies, avaient à soutenir, sur la Moselle et le Rhin, les mouvements offensifs de plusieurs armées françaises, nombreuses, fortes, déjà disciplinées, et enthousiasmées par l'espérance de la victoire. Du côté des Alpes et du Midi, la république ne se présentait pas à ses ennemis avec moins d'énergie et d'assurance.

Opérations
du côté des
Alpes
maritimes et
de la Savoie.

Les troupes sardes, après avoir à la hâte abandonné la ville de Nice aux soldats français, s'étaient repliées dans les vallées supérieures; le général Anselme s'était mis à leur poursuite, et avait envoyé des détachements sur d'autres points, pour réduire les places qui tenaient encore. Le fort Montalban, dont la conquête avait jadis coûté tant de sang aux Français (1), se rendit sans oser tenter la moindre résistance; Villefranche et ses arsenaux tombèrent ensuite au pouvoir d'Anselme; une attaque fut dirigée contre les troupes piémontaises, retranchées à Saorgio; elle échoua, et les Français se bornèrent à occuper Sospello, à l'entrée de la vallée. La ville d'O-

(1) En 1744.

Oct. 1792.

neille tenait encore, et le mauvais temps ne permettait pas de s'en rendre maître, en l'attaquant du côté de la terre; le général Anselme, qui, dès le début de la campagne, était activement secondé par l'escadre de l'amiral Truguet, ne réclama pas en vain la coopération de ce courageux marin. Truguet fit voile vers Oneille, et envoya sommer cette ville de se rendre. Du côté de ce port, refuge accoutumé des pirates, on osa, contre le droit des gens, faire feu sur le canot parlementaire, et tuer ou blesser quelques hommes. Cet attentat, que les lois de la guerre punissent de représailles, souleva la colère des Français : la malheureuse ville d'Oneille fut prise de vive force, sacagée, incendiée; et les assaillants, dans leur fureur, n'épargnèrent ni les couvents, ni les prêtres qui s'y étaient réfugiés. Le lendemain (1), les habitants d'Oneille qui s'étaient enfuis revinrent dans leurs maisons en ruines, et l'escadre française alla reprendre sa position en face de Nice, afin d'y protéger les troupes d'Anselme, dont la sûreté était déjà compromise. Du côté de la Savoie, l'armée du général Montesquiou continuait à ne rencontrer aucun obstacle; l'ennemi, en fuyant partout au-devant d'elle, semblait vouloir lui épargner la peine de vaincre. L'esprit public des Savoisienens était d'ailleurs très-favorable aux Français : le peuple des villes et des campagnes se portait à la rencontre de nos soldats, comme à une fête; sur tous les points on avait arboré le drapeau tricolore; de toutes parts on sollicitait comme

(1) 25 novembre.

Oct. 1792. un honneur digne d'envie la réunion de la Savoie à la France, et ce vœu ne devait pas tarder à être exaucé. Après ces succès rapides, le général Montesquiou marcha avec ses troupes du côté de la Suisse, dont les dispositions paraissaient menaçantes.

Ces divers avantages militaires, obtenus sur nos frontières du Nord, du Rhin et des Alpes, avaient coûté peu de sang ; et, sauf la glorieuse résistance des Lillois et des citoyens de Thionville, l'ennemi avait été partout repoussé et contenu, sans aucun de ces efforts généreux qui exaltent les peuples ; mais les résultats n'en paraissaient pas moins sérieux, et, jusque dans Paris, la confiance succéda à la crainte. La Gironde voyait avec plaisir cette situation ; moins le danger était pressant, moins aussi l'influence des jacobins et de la commune se faisait sentir. Les hommes hardis, ceux qui ne savent jamais reculer devant les résolutions extrêmes, ne peuvent dominer et gouverner un peuple qu'à la faveur des désastres publics et qu'en face des victoires de l'étranger. L'ennemi vaincu et le péril ajourné, la direction des affaires appartient aux esprits modérés : c'est la marche naturelle des choses.

Modifications
dans le
personnel
du ministère.
— Les girondins.

Danton venait de renoncer au ministère de la justice, pour siéger sur les bancs de la convention ; il fut remplacé par Garat, littérateur fécond et cœur faible, qui avait en même temps des larmes pour les victimes et des apologies pour les bourreaux. Hors les moments où il avait peur, c'était un appui de plus pour la Gironde. Le conseil exécutif fut ensuite complété par la nomination de Pache au ministère de la guerre,

demeuré vacant par la retraite de Servan. Ce choix parut fortifier encore l'influence des républicains modérés ; mais Pache passa aux jacobins, et devint l'un des ennemis les plus ardents de Brissot et de ses amis politiques. Ces derniers, toujours dévoués à Roland, prenaient de lui le mot d'ordre, et s'inspiraient toujours dans les salons de sa femme. En présence de cette républicaine, austère par orgueil, la faction des girondins commençait elle-même à s'épurer. Quelques lueurs de pitié et de dévouement se faisaient jour dans son sein : Brissot avait honte de sa jeunesse vénale ; Louvet, de ses livres obscènes ; Vergniaud, de sa paresse ; Carra, de sa nullité ; Barbaroux, des espérances que la Montagne avait un moment fait reposer sur lui ; et tous ensemble se débattaient entre les sollicitations contraires de la justice et des passions, de la vanité et des remords. C'était la vertu païenne aux prises avec la fatalité antique, mais trop souvent encore corrompue par un reste d'égoïsme ou de peur ; aussi cette réunion, qui avait toutes les apparences d'un cénacle, n'était et ne pouvait être, en dépit des illusions et des efforts de madame Roland, qu'une coterie exclusive, une petite église républicaine, en dehors de laquelle on n'admettait ni intelligence ni patriotisme.

Pendant que la Gironde se dressait ainsi des autels, Les jacobins. et s'imaginait avoir seule le patrimoine de la vertu, la puissance des jacobins, bien autrement âpre et vigoureuse, grandissait parallèlement à la sienne, et devenait de jour en jour plus menaçante : c'était aussi à force de pratiquer des épurations, et de rejeter en

Oct. 1792. dehors du club quiconque pouvait paraître tiède ou douteux. Là, au moins, Marat trouvait des amis qui s'honoraient de son estime ; là, Robespierre se sentait à l'aise, et jouissait de triomphes oratoires qu'aucun homme de talent ne venait lui disputer. Les jacobins avaient soigneusement purgé leurs rangs de tout alliage de *modérantisme* ou de *monarchisme* (dénominations nouvelles empruntées au vocabulaire de cette terrible époque). Pour demeurer parmi eux, il était nécessaire d'avoir fait preuve d'un *sans-culottisme* sincère et de bon aloi. Peu soucieux lorsqu'il s'agissait de moralité privée, de vertu personnelle, ils se bornaient à exiger de chaque membre qu'il eût donné à

- la révolution des gages de telle nature, que, pour lui et pour tout vrai jacobin, le retour des Bourbons fût nécessairement un arrêt de mort : le reste était une recherche dont ils se souciaient assez peu ; les aristocrates et les complices de la Fayette pouvaient seuls exiger des conditions plus difficiles à remplir. Ceci explique pourquoi figuraient dans leur sein un certain nombre d'hommes vicieux ou tarés, l'écume naturelle des sociétés en fermentation : mais, sous ce rapport, il faut le reconnaître, non-seulement les jacobins n'avaient rien à envier aux girondins, mais ils voyaient encore parmi eux un nombre considérable de fanatiques de bonne foi, sortes de gens qui avaient sans cesse sur les lèvres des paroles et des votes de sang, mais qui ne songeaient ni à s'enrichir, ni à parvenir aux honneurs. Ces caractères sont moins rares qu'on ne pense dans les révolutions : aux voleurs les dépouilles, aux éperviers le cadavre.

Oct. 1792.

Les événements militaires avaient suffisamment préoccupé l'attention publique pour qu'elle se détournât un moment des querelles subalternes de parti. A cette époque les séances de la convention, comme celles de toute assemblée qui s'installe, méritèrent peu de fixer les regards de l'histoire. La lutte engagée entre les montagnards et les girondins continuait, sans amener des incidents d'une portée bien sérieuse, et sans que les jacobins osassent bien nettement formuler leurs antipathies ou leurs espérances. Il n'y avait de majorité bien décidée que contre Marat ; mais celui-ci s'enhardissait à braver, sous la protection de la liberté et de la loi, les mépris et les dégoûts impuissants de ses adversaires : il avait d'ailleurs pour lui le peuple des tribunes et de la rue, et c'était assez pour qu'il eût la force de dénoncer Roland, Brissot, Guadet, et tous les membres de la *faction hypocrite et lâche des modérés*. Le club des jacobins épousait les mêmes colères, et c'est là que les députés montagnards, encore en minorité à la convention, venaient se consoler et chercher des inspirations. Ils obtinrent que Brissot fût solennellement exclu, en punition de sa conduite équivoque. Mais ce qui, dans le sein de la convention et parmi les jacobins, divisait surtout les esprits, et servait pour ainsi dire de pierre de touche destinée à éprouver les hommes, c'était le projet mis en avant par les girondins de confier la sûreté de la convention nationale à une garde de quatre mille hommes recrutés dans les quatre-vingt-trois départements. Le but des girondins était de mettre la représentation nationale à

Oct. 1792.

l'abri d'un coup de main, ou d'une émeute de faubourg. Les jacobins, qui cherchaient à dominer la convention par le peuple, n'épargnaient rien pour discréditer ce projet, pour le rendre odieux et impossible : tantôt ils s'indignaient, du moins en apparence, de ce qu'on osât faire aux citoyens de Paris l'injure de se défier de leurs intentions ; tantôt ils affectaient d'entrevoir dans l'avenir les faisceaux de la tyrannie et la résurrection de la royauté. Cette question était donc bien choisie pour que les partis pussent se compter et s'essayer dans de petits combats d'avant-postes, et se renvoyer, avec une égale justice, les accusations de fédéralisme et de démagogie.

Travaux
parlemen-
taires
de la
convention.

La convention se livrait encore à d'autres soins : elle entendait les rapports des ministres sur la situation des services publics et sur la marche de la guerre ; elle rendait des décrets de circonstance pour assurer les paiements du trésor et la nourriture des armées ; elle mandait les généraux à sa barre, et les sommait de rendre compte de leur conduite. Un jour, elle déclarait que les citoyens de Lille avaient bien mérité de la patrie ; un autre jour, sur la proposition de Barrère, elle invitait tous les amis de la liberté et de l'égalité à lui présenter, en quelque langue que ce fût, les plans, les vues et les moyens qu'ils croiraient propres à donner une constitution à la république française. Par un décret rendu le 9 octobre, sur la demande du girondin Guadet, l'assemblée ordonnait que les émigrés faits prisonniers seraient jugés et mis à mort dans les vingt-quatre heures ; le lendemain, elle supprimait la croix de Saint-Louis ; elle décrétait

qu'à l'avenir les dénominations de *monsieur* et de *madame* seraient remplacées dans les actes publics par celles de *citoyen* et de *citoyenne*. Le 21 octobre enfin, après avoir entendu des pétitionnaires du faubourg Saint-Antoine qui étaient venus protester, en termes énergiques, contre l'existence de la loi martiale, autrefois votée par l'assemblée constituante, elle décrétait, en principe, l'abolition immédiate de cette loi, contre laquelle s'élevaient les souvenirs du sang versé au champ de Mars.

Peu de jours après, la convention, cédant aux inquiétudes des clubs et à l'agitation factice créée par les jacobins, repoussa le projet des girondins qui avait pour but de créer une garde destinée à protéger la représentation nationale. Cependant elle eut l'énergie d'interdire l'abord de ses séances à un rassemblement d'ouvriers qui, sur la foi de Marat, s'était formé pour réclamer une loi sur la fixation des salaires. Un autre jour, elle eût à subir un discours de Marat qui concluait à la mise en accusation de Roland; mais cet incident n'eut pas de suites. Pendant que l'assemblée refusait ainsi de servir d'instrument aux passions exaltées de la rue, celles-ci, étonnées de se voir imposer quelques digues, cherchaient à refluer dans une autre enceinte : elles osaient former le projet de dissoudre par la force populaire la convention nationale à peine installée, et de constituer sur ses débris une *faction du salut public*, une *sainte ligue du salut public*¹.

(1) Journal de la société des Jacobins, séance du 24 octobre.

Oct. 1792.

Supplice
de neuf
émigrés.

Neuf émigrés avaient été faits prisonniers sur la frontière. Quand il s'agissait d'appliquer aux royalistes les lois de sang votées contre eux, tous les partis révolutionnaires suspendaient leurs querelles, et se trouvaient un moment d'accord. Condamnés à subir le dernier supplice, ces émigrés furent exécutés en place de Grève, sans que leur sort inspirât au peuple un sentiment de pitié. La commission militaire qui les condamna à mort était présidée par le général Berruyer. Cet officier, en s'acquittant de sa tâche, fit preuve d'une cruauté froide que l'histoire ne doit pas passer sous silence; il osa même adresser des sarcasmes aux accusés, déjà placés en face du couteau. L'un d'eux ayant dit dans son interrogatoire qu'il était garde du corps de *Monsieur*, le général Berruyer lui dit en riant : « Au lieu de le *garder*, vous eussiez dû l'*amener*. » Les noms de ces victimes des lois républicaines doivent être inscrits sur les pages de ce livre, et nous les mentionnons ici; ce furent MM. de Fontenoy, Dumesnil, de Mirambal, de Santon, de la Touche, de Lessart, de Mingré, Bernage de Saint-Hillier, Léon de Mortemart.

Hostilité
croissante
entre les
girondins et
les jacobins.
— Polémique
virulente.

Girondins et jacobins étaient complices du meurtre de ces hommes; mais, en dehors de la place de Grève, ils retrouvaient leurs différences de principes et leurs haines réciproques : les premiers avaient pour eux les formes légales, et, dans un ordre de choses régulier, devaient nécessairement prévaloir; les jacobins ne pouvaient résister et vaincre qu'en plaçant le pays sous un régime exceptionnel d'exaltation et de ter-

reur. Entre les deux partis, la question se réduisait à ces termes. oct. 1792.

Ce qu'on ne pouvait se dire à la tribune de la convention et à celle des jacobins, on l'imprimait dans les journaux. A aucune époque la presse politique ne s'était encore montrée plus audacieuse, plus violente : rien n'égale les fureurs de l'*Ami du peuple* dénonçant « la « clique hypocrite et barbare, progressivement cor-
« rompue et corruptrice des girondins, » et signalant à haute voix ses manœuvres. « On lui reproche d'aspi-
« rer au ministère, écrivait-il, et sans raison. Je ne dirai
« pas, pour le prouver, qu'elle aime mieux nommer
« au ministère que d'y parvenir; mais j'observe qu'elle
« est composée de plus de trente membres, et qu'il
« n'y aurait que six places offertes à leur cupidité;
« semence éternelle de discorde, de jalousie et de
« combats. Non, ce n'est pas pour arriver aux af-
« faires qu'ils cabalent; c'est pour devenir les maîtres
« dans leurs villes... Parmi les conjurés des deux
« assemblées précédentes, les uns, regrettant leur
« ancienne puissance, s'agitent pour ne pas voir
« anéantir leur ouvrage; les autres, déplorant la perte
« de leur popularité, s'efforcent d'entraîner la con-
« vention nationale hors des murs de Paris, où ils
« ont été si bien démasqués, où ils sont si bien con-
« nus; tandis que les meneurs de la Gironde et des
« Bouches-du-Rhône cabalent jour et nuit pour dé-
« chirer l'État, fonder une république fédérative,
« établir l'aristocratie sur les ruines de la royauté,
« s'emparer des premières places dans leurs villes

Oct. 1792.

« respectives, concentrer dans leurs familles toute
« l'autorité, etc. Ces desseins ambitieux, conçus de
« longue main sur l'oreiller, ont été concertés dans
« de secrets conciliabules... »

Certes c'étaient là des chimères, et aujourd'hui que les passions sont refroidies, on peut reconnaître d'un simple coup d'œil que Marat, dans sa brutale bonne foi, calomniait les intentions des girondins; mais ceux-ci ne restaient pas muets, et savaient rendre colère pour colère.

« Marat, écrivait Gorsas, il est démontré que la
« très-grande majorité de la nation te regarde comme
« un insecte venimeux ou comme un maniaque mé-
« prisable; il est encore démontré que si la nation a
« le malheur de ne pas goûter tes opinions, la nation
« est perdue. Toi seul peux la sauver, comme tu l'as
« fort bien dit; car sans Marat point de salut; et pour
« sauver la nation, ami Marat, il faut absolument
« faire un coup de maître : il faut se défaire de la ma-
« jorité de la convention et de la majorité de la na-
« tion. Et voilà comment il est possible de faire réussir
« une aussi vaste et aussi utile entreprise.

« Continue de publier que toute la nation, excepté
« une douzaine de tes bons amis, est feuillantisée,
« brissotisée, girondisée; continue de jeter du dis-
« crédit sur la convention; continue de dire au peuple
« qu'il faut que les lois soient faites à coups de
« pierres pour être bonnes; qu'il faut que les tribunes
« soient très-basses, afin que ton peuple se précipite
« dans l'arène, et lapide les coquins qui ne marcheront
« pas droit... Quand les députés, hormis une dou-

« zaine, seront assommés, *ton peuple* se portera
« chez ces coquins de ministres que tu n'as pas choi-
« sis; chez ce coquin de mari de la *femme* Roland,
« qui a osé te refuser les quinze mille livres que tu
« lui as demandées. De là on se portera encore une
« fois dans les prisons, puis chez tous ces vilains
« journalistes qui ne sont pas de ton avis, chez tous
« les modérés qui n'ont pas applaudi aux massacres
« des 2 et 3 septembre; et Paris sera débarrassé
« enfin de tout ce qu'il a d'impur, et nous goûterons
« encore une fois le doux plaisir de voir cette ville
« rougie du sang des citoyens! Quelle joie, en effet,
« mon tendre et digne ami, de voir ruisseler le sang
« dans les rues! quel délicieux spectacle de les voir
« jonchées de cadavres, de membres épars, d'en-
« traîles encore palpitantes! Quelle jouissance pour
« toi de te baigner dans le sang encore chaud de tes
« ennemis!... »

Ces citations donneront peut-être une idée assez imparfaite de la polémique de l'époque; mais à coup sûr elles nous permettront de reconnaître que le langage des partis est toujours le même. Quel que fût l'emportement révolutionnaire de Marat, on grandissait cet homme en parvenant à le calomnier. D'un autre côté, nous avons déjà eu occasion de remarquer tout ce qu'il y avait d'exagéré et d'injuste dans les reproches adressés au parti fédéraliste. Sans doute l'événement a prouvé que la nationalité française ne pouvait être sauvée que par l'unité; et les girondins, en laissant entrevoir des sympathies pour une autre forme de gouvernement, professaient donc une poli-

Oct. 1792.

tique fausse et dangereuse : mais leur erreur tenait plus encore à la crainte de voir la France mise à la merci des faubourgs de Paris et des égorgeurs de septembre, qu'à une prédilection réfléchie pour la décentralisation du pouvoir et la résurrection des nationalités provinciales. L'histoire du passé et celle des temps modernes offraient d'ailleurs l'exemple de républiques fédératives puissantes et libres, tandis que les autres, basées sur l'indivisibilité et l'unité, n'avaient abouti qu'à la dictature successive de la hache et du sabre. Les républiques fédératives sont peut-être moins fortes contre une invasion étrangère ; mais il est sûr qu'elles résistent davantage à la royauté : elles sont plus tenaces contre la tyrannie. La question pouvait donc paraître douteuse ; elle pouvait donc être controversée, du moins en thèse générale. Le seul tort des girondins, dans ce débat, consistait à être de mauvais logiciens, à se rendre très-inexactement compte des nécessités pressantes de la république. Malheureusement, en ces jours de terrible souvenir, on pensait, on agissait, on luttait sur le penchant d'un abîme, et les faux calculs qui perdaient le pays ne pouvaient être réputés innocents.

La Gironde
demande
que
des mesures
soient prises
contre
l'anarchie.

Cette exaspération des partis contraires devait promptement amener un choc. Dominatrice dans les administrations constituées et jusque dans le sein de la convention, la Gironde se voyait en minorité dans les clubs et dans les assemblées de sections ; elle se savait dénoncée aux soupçons et aux vengeances du peuple : elle se crut assez forte pour agrandir la lutte, et pour faire descendre d'en haut des coups sur ses

ennemis. Le ministre Roland, son plus ferme appui, Oct. 1792. osa prendre l'initiative en réclamant à la tribune que justice fût faite des assassins de septembre. Dans un long rapport qu'il soumit à la convention, pour éveiller sa sollicitude sur les dangers dont l'anarchie menaçait les citoyens de Paris, il peignit cette grande capitale comme exposée aux fureurs d'une poignée d'agitateurs et de sicaires; il signala le despotisme de la commune, la confusion des pouvoirs publics, le mépris des autorités, l'impuissance des magistrats, l'incapacité des chefs militaires, le malaise et le découragement travaillant toutes les classes de la société, en face de la corruption audacieuse et du crime impuni; et il résuma ce triste tableau en disant : Voilà Paris.

Dans ce document significatif, Robespierre se trouvait assez clairement désigné comme l'homme autour duquel se ralliaient les factieux et les conjurés. Il demanda la parole pour se disculper; mais le girondin Guadet, qui présidait la séance, mit tout en œuvre pour le contraindre au silence. Alors Danton vint en aide à Robespierre; il insista pour que la discussion ne tardât pas à s'ouvrir sur le rapport du ministre, de telle sorte qu'accusateurs et accusés étant libres de se faire entendre, la vérité demeurât seule pour la honte ou pour la gloire de chacun. Comme la Gironde elle-même était impatiente d'en venir à cette épreuve, l'un de ses orateurs, Louvet, parut à la tribune pour formuler nettement les chefs d'accusation que Roland s'était contenté de laisser entrevoir. Aussitôt un profond silence régna dans

Le girondin
Louvet accuse
Robespierre.

Oct. 1792.

l'assemblée, et l'on se demandait si, dans la démarche de Louvet, il n'y avait pas autant de présomption que de courage. Encore peu connu, sinon dans les lieux de débauche où traînait son roman, et dans les clubs que sa parole n'avait jamais dominés, ce député n'était point un adversaire à la hauteur du redoutable avocat d'Arras ; le rôle qu'il osait accepter appartenait de droit à Vergniaud : mais celui-ci, fatigué avant de combattre, semblait abdiquer l'honneur de la lutte.

Louvet commença par rappeler la convention au sentiment de sa dignité et de ses dangers ; il l'adjura de sortir victorieuse des menées de Robespierre et du petit nombre de ses acolytes, qu'il signalait comme travaillant à asservir ou à détruire la représentation nationale tout entière. « Il faut, s'écria-t-il ensuite, que, de cette « lutte insolente, vous sortiez vainqueurs ou avilis. « Il faut que vous rendiez compte à la France des « raisons qui vous font conserver dans votre sein cet « homme, sur lequel l'opinion publique se développe « avec horreur. Il faut, ou que, par un décret solennel, vous reconnaissiez son innocence, ou que vous « nous purgiez de sa présence. Il faut que vous preniez des mesures et contre cette commune déorganisatrice qui prolonge une autorité usurpée, et « contre les agitateurs qui sèment le trouble par leurs « écrits et leurs placards... On vous a dit qu'il faut « s'occuper des choses et non des personnes ; mais, « dans une conjuration publique, les choses et les « hommes sont intimement liés ; et comment dénoncer une conjuration sans dénoncer les conjurés?..

« On vous a dit qu'il ne fallait pas accuser la ville de Paris; un sentiment contraire m'anime. Ceux-là ont calomnié le peuple de Paris, qui lui ont attribué les horreurs commises par quelques personnes couvertes du masque du patriotisme. Je vais dénoncer leurs complots. »

L'orateur remonta alors à quelques mois; il désigna la société des jacobins comme le foyer où s'étaient manifestés les premiers germes de la conspiration anarchique; il montra Robespierre s'emparant presque exclusivement de la tribune de ce club, et cherchant à y conquérir, par de coupables manœuvres, la popularité et l'influence qui lui étaient nécessaires pour s'ériger en chef de parti. Il rappela que les affidés de Robespierre allaient partout disant qu'il était le seul homme vertueux en France, le seul digne d'assurer le salut de la patrie; il stigmatisa la vanité et l'orgueil de son adversaire, l'affectation avec laquelle le *nouveau Cromwell* parlait sans cesse de ses vertus, de son mérite, de son dévouement au peuple; il déclara ensuite que, témoins de ces manifestations hypocrites et dangereuses, ses amis et lui s'étaient mis en garde contre la faction dont Robespierre était l'âme, et qui, en faisant parade de tant d'amour pour la liberté, n'aspirait qu'à la trahir. Enfin, il ajouta :

« La liberté, pure comme la vertu, son inséparable compagne, repousse ceux qui la servent par des motifs indignes d'elle.

« Deux jours après cette journée glorieuse qui sauva la France (le 10 août), je siégeais dans le conseil général provisoire, dont je me trouvais membre.

Oct. 1792.

« Un homme entre, il se fait un grand mouvement,
« j'en crois à peine mes yeux ; c'était *lui*, lui-même :
« il veut s'asseoir au milieu de nous. Je me trompe,
« il était déjà allé à la place prééminente qu'il s'était
« lui-même choisie au bureau ; et moi, plongé dans
« une stupéfaction profonde, je m'interroge sur cet
« événement. Quoi ! Robespierre, l'incorruptible Ro-
« bespierre, qui dans des jours de péril avait quitté
« le poste où la confiance de ses concitoyens l'avait
« appelé ; qui, depuis, avait pris vingt fois l'engage-
« ment de n'accepter aucune fonction publique ; qui
« seulement avait une fois, devant quinze cents per-
« sonnes, témoigné le désir de devenir le *conseiller*
« du peuple (remarquez ce mot), pourvu que le peu-
« ple parût le désirer ; Robespierre se compromettait
« au point de devenir avec nous officier municipal !...
« Mais la journée du 10 août?... Il s'en attribue l'hon-
« neur !...

« La révolution du 10 août est l'ouvrage de tous ;
« elle appartient aux faubourgs qui se sont levés tout
« entiers, à ces braves fédérés..., à ces courageux
« députés qui, là même, au bruit des décharges de
« l'artillerie, votèrent le décret de suspension de
« Louis XVI... Elle appartient aux généreux guerriers
« de Brest, à l'intrépidité des enfants de Marseille.
« Mais celle du 2 septembre?... Conjurés barbares,
« elle est à vous, elle n'est qu'à vous. Eux-mêmes
« s'en glorifient ; eux-mêmes, avec un mépris féroce,
« ne nous désignent que comme les patriotes du 10
« août, se réservant le titre de patriotes du 2 septem-
« bre. Ah ! qu'elle reste cette distinction, digne, en

« effet, de l'espèce de courage qui leur est propre ! Oct. 1792.
« qu'elle reste, et pour notre justification durable et
« pour leur long opprobre !

« Nous voici donc à l'époque fatale ! Pourrai-je con-
« tenir mon indignation ? Les prétendus amis du peuple
« ont voulu rejeter sur le peuple de Paris les horreurs
« dont la première semaine de septembre fut souillée :
« ils lui ont fait le plus mortel outrage. Je connais le
« peuple de Paris, j'ai vécu avec lui : il est grand ;
« mais, comme les braves, il est bon et généreux ;
« il supporte difficilement l'injure, mais après la vic-
« toire il est magnanime. Je n'entends pas parler ici de
« cette portion du peuple qu'on égare, mais de l'im-
« mense majorité des citoyens de Paris, quand on les
« abandonne à leur heureux naturel. (On applaudit.)
« Ce peuple sait combattre, et ne sait point assassiner.
« Il est vrai qu'on le vit tout entier dans le château
« des Tuileries, dans la magnifique journée du 10
« août ; il est faux qu'on le vit devant les prisons
« dans l'horrible journée du 2 septembre, et dans l'in-
« térieur des prisons. Combien de bourreaux étaient-
« ils ? Deux cents à peine. Au dehors, combien pou-
« vait-on compter de spectateurs attirés par une
« curiosité inconcevable ? Le double, tout au plus !...
« En doutez-vous ? Interrogez un homme vertueux ;
« c'est Péthion lui-même qui m'a attesté ces faits. —
« Et pourquoi le peuple, s'il n'a point participé à de
« tels crimes, ne les a-t-il pas du moins empêchés ?...
« Pourquoi ! Parce que l'autorité tutélaire de Péthion
« était enchaînée ; parce que Roland parlait en vain ;
« parce que le ministre de la justice (Danton) ne par-

Oct. 1792. « lait pas ; parce que les présidents des quarante-huit
« sections attendaient des ordres que le commandant
« général ne donna pas ; parce que les officiers muni-
« cipaux, couverts de leurs écharpes, présidaient à ces
« atroces exécutions.

« Mais l'assemblée législative ? — L'assemblée lé-
« gislative ! représentants du peuple, vous la venge-
« rez ! L'impuissance où elle était réduite est le plus
« grand des crimes que je vous dénonce. Son auto-
« rité était méconnue, avilie, par un insolent déma-
« gogue qui venait à sa barre lui dicter des décrets ;
« qui ne retournait au conseil général que pour la dé-
« noncer ; qui revenait, jusque dans la commission
« des vingt et un, la menacer de faire sonner le
« tocsin. »

A ces mots, Billaud-Varennès interrompit l'orateur, mais un mouvement rapide d'indignation se répandit dans l'assemblée ; plusieurs membres désignèrent du geste Robespierre, et celui-ci réclama à grands cris la parole. Le président la maintint à Louvet ; l'orateur girondin poursuivit en ces termes :

« Robespierre accusait les représentants du peuple
« d'avoir vendu la France, et c'est la veille du jour
« des assassinats qu'il répandait ces calomnies ; il fai-
« sait fermer les barrières de Paris, malgré un décret
« contraire de l'assemblée législative. C'est ainsi que
« déjà ce despote approchait du but qu'il s'était propo-
« sé, en attendant qu'il pût anéantir la représentation
« nationale. En même temps, par l'intermédiaire du
« trop célèbre comité de surveillance, les conjurés
« couvraient la France entière de cette lettre où toutes

« les communes de la république étaient conviées à l'assassinat... Tel a été le système des conjurés... [Ocl. 1792.]

« C'est alors que Péthion, toujours digne de lui et de sa popularité que l'on s'était vainement efforcé de lui ravir, fut éloigné de l'administration, parce que son inflexible vertu était par trop embarrassante ; c'est alors que parurent ces placards où l'on désignait comme des traîtres tous les ministres, un seul excepté, un seul, et toujours le même ; et puis-
« ses-tu, Danton, te justifier de cette exception devant la postérité ! C'est alors qu'on vit avec effroi reparaître sur l'horizon un homme unique jusqu'ici dans les fastes des crimes : et ne croyez pas nous donner le change en désavouant aujourd'hui cet enfant perdu de l'assassinat ; s'il n'appartenait pas à votre faction, comment se ferait-il que le monstre sortît vivant du sépulcre où il s'était lui-même condamné ? Si vous ne l'inspiriez pas, ni ne le protégez, qui lui donnait cette consistance qu'il a tout à coup acquise, à lui dont l'existence était jusqu'alors un problème ?... Qui eût fait alors les dépenses de ses nombreux placards, s'il n'eût pas été initié à vos projets d'oppression, et si son dévouement à vous servir ne lui eût pas mérité vos récompenses ?... Pourquoi, enfin, le produisîtes-vous dans cette assemblée électorale que vous dominiez par l'effroi et par l'intrigue, vous qui me fîtes insulter pour avoir eu le courage de demander la parole contre Marat ?... Dieu ! je l'ai nommé !...

« Mais par quelles voies les conjurés espéraient-ils accomplir leurs suprêmes destinées ? Par celle à tra-

Oct. 1792.

« vers laquelle ils s'avançaient. Déjà, cruellement
« enorgueillis par de nouveaux massacres, il leur en
« fallait encore pour que la terreur fût complète, et
« pour écarter ceux qui, dans ces jours de subver-
« sion, plus attachés à la liberté qu'à la vie, auraient
« tenté de leur opposer quelque résistance. On vit des
« listes où se pressaient les signatures d'un grand
« nombre de patriotes momentanément égarés; et
« déjà l'on convoitait les biens et le sang d'un grand
« nombre de proscrits. Alors la consternation fut gé-
« nérale, et trente mille familles l'attesteront. Chacun
« tremblait pour l'objet de ses affections les plus chères;
« des épouses et des enfants en pleurs venaient nous
« conjurer d'épargner la vie de leurs époux et de leurs
« pères. Hélas ! nous demander d'empêcher les assas-
« sinats à commettre, c'était nous reprocher ceux qui
« avaient été déjà commis. Mais comment aurions-
« nous pu les empêcher ? nous étions nous-mêmes sous
« les poignards.

« Tous ceux qui avaient défendu les intérêts du
« peuple avec constance, courage et désintéressement,
« étaient calomniés, poursuivis, menacés... Des man-
« dats d'arrêt étaient préparés contre tous ceux qui
« osaient faire entendre la voix de la vérité, et, pour
« comble d'horreur, contre Roland, ce vertueux et
« courageux ministre, qui est au-dessus de l'éloge
« d'un homme. (Ici, la Montagne fit entendre des
« murmures.) Quand je vis tant d'atrocités liberticides,
« je me demandai si, dans la journée du 10 août,
« j'avais rêvé notre victoire; si Brunswick ou ses co-
« hortes étaient déjà dans nos murs : non, mais c'é-

« taient de farouches conjurés qui voulaient cimenter
 « par le sang leur autorité naissante. Les barbares!...
 « Je me ressouviens de Sylla, leur modèle, de Sylla
 « qui commença par frapper les citoyens détestés,
 « mais qui bientôt fit promener devant la tribune aux
 « harangues et sur le forum les têtes des plus illustres
 « citoyens. Ainsi cette faction désorganisatrice, es-
 « cortée par la terreur, et précédée par les placards
 « d'un homme de sang, allait droit à son but. Mais
 « les conjurés marchaient dans un chemin où les at-
 « tendaient des hommes de quelque résolution, et qui
 « (ils l'avaient juré par Brutus) ne leur auraient pas
 « laissé la dictature plus d'un jour! » Des applaudis-
 « sements éclatèrent, l'orateur reprit :

« Robespierre, je t'accuse d'avoir longtemps ca-
 « lomnié les plus purs patriotes ; je t'en accuse, car je
 « pense que l'honneur d'un citoyen, et surtout d'un
 « représentant du peuple, ne t'appartient pas ; je t'ac-
 « cuse d'avoir calomnié les mêmes hommes dans les
 « affreuses journées de la première semaine de sep-
 « tembre, c'est-à-dire, dans un temps où les calomnies
 « étaient de véritables proscriptions ; je t'accuse d'a-
 « voir, autant qu'il était en toi, méconnu, avili, per-
 « sécuté les représentants de la nation, et fait mécon-
 « naître et avilir leur autorité ; je t'accuse de t'être
 « continuellement produit comme un objet d'idolâtrie,
 « d'avoir souffert que, devant toi, on te désignât
 « comme le seul homme vertueux en France qui pût
 « sauver le peuple, et de l'avoir fait entendre toi-
 « même ; je t'accuse d'avoir tyrannisé par tous les
 « moyens d'intrigues et d'effroi l'assemblée électorale

Nov. 1793. « de Paris ; je t'accuse enfin d'avoir évidemment marché au suprême pouvoir...

« Mais au milieu de vous est un homme dont le
« nom ne souillera plus ma bouche, que je n'ai pas
« besoin de nommer, car il s'est accusé lui-même, et
« il n'a pas craint de vous dire que son opinion est
« qu'il faut faire tomber encore deux cent soixante
« mille têtes ; lui-même a avoué avoir provoqué une
« subversion du gouvernement. Cet homme est encore
« au milieu de vous ; la France s'en indigne, et l'Europe s'étonne de votre longue faiblesse. Je demande
« que vous rendiez contre Marat un décret d'accusation, et que le comité de sûreté générale soit chargé
« d'examiner la conduite de Robespierre. »

De nombreuses acclamations se firent entendre au moment où l'orateur, après avoir ainsi exhalé son indignation éloquente, descendit de la tribune, et vint reprendre sa place au milieu des girondins. Robespierre, accablé sous le poids de ces accusations, demanda huit jours pour préparer sa réponse ; l'assemblée consentit à les lui accorder. Les jacobins mirent à profit cet intervalle pour dénoncer au peuple des faubourgs et aux fédérés de Marseille la grande conspiration des modérés contre la liberté et la patrie ; les girondins, de leur côté, n'épargnèrent rien de ce qui pouvait entretenir dans l'assemblée l'émotion profonde que le discours de Louvet avait causée. Au jour marqué(1), Robespierre obtint la parole. Selon sa coutume, il se complut à entretenir le pays

(1) Séance du 5 novembre.

et la convention de sa personne, de ses antécédents et de son patriotisme. Ses arguments, préparés, n'eurent rien de bien énergique; les détails et les précautions les énervèrent : et cependant cette longue harangue porta l'empreinte de l'étude et du talent; l'orateur s'y montra habile dans le choix de ses moyens, adroit dans l'arrangement de ses preuves; et, quoique diffuse, sa justification ne cessa d'être élégante et bien choisie.

Nov. 1792.
Robespierre
présente
son apologie.

« Citoyens, dit Robespierre, une accusation, sinon
« très-redoutable, du moins très-grave et très-solen-
« nelle, a été intentée contre moi devant la conven-
« tion nationale : j'y répondrai... Vous trouverez
« sans doute équitable d'accorder à la défense la
« même attention que vous avez donnée à l'accu-
« sation.

« De quoi suis-je accusé? D'avoir conspiré pour
« parvenir à la dictature, ou au triumvirat, ou au
« tribunal? L'opinion de mes adversaires ne paraît
« pas bien fixée sur ces points. Traduisons toutes ces
« idées romaines, un peu disparates, par le mot de
« pouvoir suprême, que mon accusateur a employé
« ailleurs.

« Or, on conviendra d'abord que, si un pareil pro-
« jet était criminel, il était encore plus hardi; car,
« pour l'exécuter, il fallait non-seulement renverser
« le trône, mais anéantir la législature, et surtout
« empêcher encore qu'elle ne fût remplacée par cette
« convention nationale que j'ai le premier appelée
« dans mes discours publics et dans mes écrits : il
« est vrai que ce vœu était repoussé par mes adver-

Nov. 1792.

« saires d'aujourd'hui... Mais où étaient mes ressour-
« ces pour maîtriser Paris et la France? où étaient
« mes trésors, mes armées? où étaient les grandes
« places dont j'étais pourvu? Toute la puissance résidait
« précisément dans les mains de mes adversaires. Pour
« que l'accusation pût acquérir un caractère de vrai-
« semblance, il faudrait au moins qu'il fût préalable-
« ment démontré que j'étais complètement fou; et
« alors comment des hommes sensés prendraient-ils la
« peine de composer tant de beaux discours, pour me
« présenter à la convention et à la France comme le
« plus redoutable des conspirateurs?... »

Robespierre, après ce début, aborda les griefs :
il commença par se justifier de ses rapports avec
Marat; il fit connaître que, lors de sa première en-
trevue avec ce démagogue, il avait essayé de le
détourner des voies violentes dans lesquelles il s'était
engagé, au grand détriment de la liberté; il rappela
les articles que Marat avait publiés contre lui pour le
taxer d'incapacité, de faiblesse et de *feuillantisme*.
Depuis lors, c'est-à-dire depuis neuf mois, il n'avait
revu Marat qu'une seule fois, c'est-à-dire à l'assem-
blée électorale; et ce n'était pas à lui qu'était due
l'élection de cet homme à la convention : « Voulez-
« vous savoir, ajouta-t-il, la véritable cause qui a
« réuni les suffrages des électeurs sur Marat? c'est que
« dans cette crise, où la chaleur du patriotisme était
« montée au plus haut degré, et où Paris était me-
« nacé par l'armée des tyrans, on était moins frappé
« de certaines idées exagérées ou extravagantes qu'on
« lui reprochait, que des attentats de tous les perfides

« ennemis qu'il avait dénoncés, et de la présence des Nov. 1792.
« maux qu'il avait prédits. Personne ne songeait alors
« que bientôt son nom seul servirait de prétexte pour
« calomnier et la députation de Paris, et l'assem-
« blée électorale, et les assemblées primaires elles-
« mêmes. Pour moi, n'avais-je donc pas assez de
« torts personnels pour qu'il fallût, à tout prix, m'i-
« dentifier avec un homme qui n'est pas moi? Mon
« amour, mes combats pour la liberté, ne m'avaient-
« ils pas suscité assez d'ennemis, sans qu'il fût besoin
« de m'imputer des excès que j'ai évités, et des opi-
« nions que j'ai moi-même condamnées tout le pre-
« mier? »

Robespierre s'attacha ensuite à détruire les preuves que l'accusation tirait de sa conduite dans la société des jacobins, et de ses actes comme membre de la commune insurrectionnelle de Paris. Se plaçant sur un terrain où devaient le suivre les sympathies de la multitude, il fit un pompeux éloge des jacobins et des sociétés populaires : rappelant, bientôt après, ce que Louvet avait dit de sa présence à la commune, il donna des explications assez naturelles de ses démarches; puis il s'abrita, avec l'apparence de l'abnégation, derrière les œuvres révolutionnaires de la commune elle-même, n'en revendiquant pour lui ni louange, ni gloire. Renvoyant ensuite à ses collègues du 10 août toute la reconnaissance des républicains, il s'écria : « Là, étaient ces hommes que la bassesse
« monarchique dédaigne, parce qu'ils n'ont que des
« âmes fortes et sublimes; là, nous avons vu, et chez
« les citoyens et chez les magistrats nouveaux, des

Nov. 1792.

« traits d'héroïsme que l'incivisme et l'imposture s'ef-
« forceront en vain de ravir à l'histoire. Les intrigues
« disparaissent avec les passions qui les ont enfantées;
« les grandes actions et les grands caractères restent
« seuls. Nous ignorons les noms des vils factieux qui
« assaillaient de pierres Caton dans la tribune du peu-
« ple romain, et les regards de la postérité ne repo-
« sent que sur l'image sacrée de ce grand homme. »
Un moment après, Robespierre ajouta :

« On reproche à la commune de prétendues arres-
« tations arbitraires... Quand le consul de Rome eut
« étouffé la conspiration de Catilina, Clodius l'accusa
« d'avoir violé les lois : quand le consul rendit compte
« au peuple de son administration, il jura qu'il avait
« sauvé la patrie, et le peuple applaudit. J'ai vu à
« cette barre tels citoyens qui ne sont pas des Clodius,
« mais qui, peu de temps avant le 10 août, avaient
« eu la prudence de se réfugier à Rouen, dénoncer
« avec emphase la conduite de la commune de Paris.
« Des arrestations illégales ! Est-ce donc le Code cri-
« minel à la main qu'il faut assurer le salut public,
« dans les temps de crise amenés par l'impuissance
« des lois ? Que ne nous reprochez-vous aussi d'avoir
« illégalement brisé les plumes mercenaires dont le
« métier était de propager le blasphème contre la
« liberté ? Que n'instituez-vous une commission pour
« recevoir les plaintes des écrivains aristocratiques
« et royalistes ? Que ne nous reprochez-vous d'avoir
« consigné tous les conspirateurs aux portes de cette
« grande cité ; d'avoir désarmé les citoyens suspects ;
« d'avoir écarté de nos assemblées, où nous délibé-

« rions sur le salut public, les ennemis reconnus de Nov. 1792.
« la révolution? Que ne faites-vous le procès à la
« fois et à la municipalité, et à l'assemblée électorale,
« et aux sections de Paris, et aux assemblées primai-
« res, et à tous ceux qui nous ont imités? car toutes
« ces choses-là étaient illégales, aussi illégales que la
« révolution, que la chute du trône et de la Bastille,
« aussi illégales que la liberté...

« On nous accuse d'avoir envoyé dans les départe-
« tements des commissaires insurrectionnels... Mais
« quelle idée s'est-on donc formée de la dernière ré-
« volution? La chute du trône paraissait-elle si facile?
« ne s'agissait-il que d'un coup de main? ne fallait-il
« pas anéantir dans toute la France le parti des tyrans,
« et par conséquent communiquer à tous les départe-
« ments la commotion salutaire qui venait d'électrifier
« Paris? De tels soins appartenaient à des magistrats
« qui avaient appelé le peuple à l'insurrection. Il
« s'agissait du salut public; il y allait de leurs têtes...
« et on leur en fait un crime!... Le feuillantisme et
« l'ignorance ont calculé le degré de chaleur de leur
« style; ils ont mesuré toutes leurs démarches avec le
« compas constitutionnel, pour trouver le prétexte de
« travestir les missionnaires de la révolution en in-
« cendiaires, en ennemis de l'ordre public... Citoyens,
« vouliez-vous donc une révolution sans révolution?
« Quel est cet esprit de persécution qui est venu
« reviser, pour ainsi dire, celle qui a brisé nos
« fers?... Qui peut, après coup, marquer le point
« précis où devaient se briser les flots de l'insurrec-
« tion populaire? Et, à ce prix, quel peuple pourrait

Nov. 1792. « jamais secouer le joug?... Citoyens, le peuple qui
« vous a envoyés a tout ratifié, votre présence ici
« en est la preuve ; il ne vous a pas chargés de porter
« un œil inquisiteur et sévère sur tous les faits qui
« tiennent à l'insurrection, mais de cimenter par des
« lois justes la liberté qu'elle lui a rendue. La pos-
« térité ne verra dans ces événements que leur cause
« sacrée et leur résultat sublime ; vous devez les voir
« comme elle... Non, nous n'avons point failli ; j'en
« jure par le trône renversé, et par la république qui
« s'élève. »

L'orateur reporta ensuite les souvenirs de son auditoire sur les désastreux événements de septembre, et il sortit de cette partie de l'accusation avec une habile hypocrisie, en niant des faits accomplis à la face du soleil, et en se laissant aller à de faux semblants de pitié.

« On assure, dit-il, qu'un innocent a péri ; on s'est
« plu à en exagérer le nombre ; mais un seul c'est beau-
« coup trop, sans doute. Citoyens, pleurez cette mé-
« prise cruelle ; nous l'avons pleurée dès longtemps :
« c'était un bon citoyen, c'était donc l'un de nos amis.
« Pleurez même les victimes coupables réservées à la
« vengeance des lois, qui sont tombées sous le glaive
« de la justice populaire : mais que votre douleur ait
« un terme, comme toutes les choses humaines.

« Gardons quelques larmes pour des calamités plus
« touchantes. Pleurez cent mille patriotes immolés
« par la tyrannie ; pleurez nos citoyens expirants sous
« leurs toits embrasés, et les fils des citoyens mas-
« sacrés au berceau ou dans les bras de leurs mères.

« N'avez-vous pas aussi des frères, des enfants, des
« épouses à venger? La famille des législateurs fran-
« çais, c'est la patrie, c'est le genre humain tout en-
« tier, moins les tyrans et leurs complices. Pleurez
« donc, pleurez l'humanité abattue sous leur joug
« odieux. Mais consolez-vous, si, imposant silence à
« toutes les viles passions, vous pouvez assurer le
« bonheur de votre pays et préparer celui du monde.
« Consolez-vous, si vous voulez rappeler sur la terre
« l'égalité et la justice exilées, et tarir, par des lois
« justes, la source des crimes et des malheurs de vos
« semblables.

« La sensibilité qui gémit presque exclusivement
« pour les ennemis de la liberté m'est suspecte. Cessez
« d'agiter sous mes yeux la robe sanglante du tyran,
« ou je croirai que vous voulez remettre Rome dans les
« fers. Calomnieurs éternels, voulez-vous donc ven-
« ger le despotisme? voulez-vous flétrir le berceau de
« la république? voulez-vous déshonorer aux yeux
« de l'Europe notre révolution, et fournir des armes à
« tous les ennemis de la liberté? Amour de l'huma-
« nité vraiment admirable, qui tend à cimenter la
« misère et la servitude des peuples, et qui cache
« le désir barbare de se baigner dans le sang des pa-
« triotes! »

Puis Robespierre se justifia d'avoir osé, comme son adversaire l'en accusait, exercer une oppression tyrannique sur l'assemblée législative, en venant à sa barre lui dicter des décrets. Rétorquant adroitement contre Louvet le reproche d'aspirer à la dictature, il lui imputa d'être l'organe d'une faction qui

Nov. 1792. voulait investir d'un semblable pouvoir le ministre Roland; enfin il termina ainsi sa défense :

« Que me reste-t-il à dire contre des accusateurs
 « qui s'accusent eux-mêmes?... Ensevelissons, s'il
 « est possible, ces méprisables manœuvres dans un
 « éternel oubli. Puissions-nous dérober aux regards
 « de la postérité ces jours peu glorieux de notre his-
 « toire, où les représentants du peuple, égarés par de
 « lâches intrigues, ont paru oublier les grandes des-
 « tinées auxquelles ils étaient appelés! Pour moi,
 « j'ai renoncé au facile avantage de répondre aux
 « calomnies de mes adversaires par des dénonciations
 « plus redoutables... Je renonce à la juste vengeance
 « que j'aurais le droit de poursuivre; je n'en demande
 « point d'autre que le retour de la paix et le triom-
 « phe de la liberté!... »

Robespierre descendit de la tribune au bruit des applaudissements d'une grande partie de l'assemblée; et la convention nationale refusa d'entendre Louvet, qui demandait à répliquer. Les girondins insistèrent, mais la majorité maintint sa décision, au milieu d'un bruit sans exemple. A la fin, Barrère parut à la tribune, et obtint quelque silence. Barrère était toujours pour le parti le plus fort; il n'y avait aucune résolution équivoque à laquelle ne le poussât la peur. Quoique l'ennemi des girondins, comme il croyait Robespierre à demi abattu, il demanda que la convention votât l'ordre du jour, motivé *sur ce qu'elle ne devait s'occuper que des intérêts de la patrie*. Il y avait dans cette motion une arrière-pensée de dédain qui blessa Robespierre : « Je ne veux pas de votre

La convention
 passe
 à l'ordre du
 jour.

« ordre du jour, s'écria-t-il, si vous y mettez un « préambule qui m'est injurieux. » La convention lui donna raison jusqu'au bout; et, après avoir ordonné l'impression de la harangue qu'elle venait d'entendre, elle passa purement et simplement à l'ordre du jour. La séance avait été mauvaise pour la Gironde. Les jacobins ne dissimulaient ni leur enthousiasme ni leur triomphe; tandis que la tentative des girondins avait tourné contre eux-mêmes, elle avait grandi Robespierre dans l'opinion, en ne laissant subsister qu'une partie des accusations entassées pour le perdre. Ni lui ni Marat n'aspiraient alors à la dictature. Lorsqu'on ne voulait point leur reprocher d'être partisans exaltés du principe de la révolution, on ne pouvait trouver, chez l'un, qu'une démagogie délirante, chez l'autre, que l'ambition de l'orgueil; mais rien de ce qui établit une conspiration calculée pour arriver à l'usurpation du pouvoir. En saine logique, il n'y avait pas très-loin du 10 août au 2 septembre, du massacre des Suisses à celui des prisonniers; et si la première de ces deux journées était sainte et sacrée, les Girondins pouvaient-ils avec succès incriminer la seconde, devant un auditoire tel que la convention? D'ailleurs, rien n'établissait clairement la participation de Robespierre aux attentats de septembre; et il ne suffisait pas, pour la rendre évidente à tous les yeux, de parler de la popularité dont il jouissait aux jacobins et à la commune. Louvet, en cela, était dupe de sa haine, et plus encore de son imagination. Parce qu'il avait horreur des massacres qui déshonoraient la cause de la liberté, il ne voulait point les imputer au peuple; il

Nov. 1792.

Échec moral
du parti
girondin.

Nov. 1792. aimait mieux les croire l'œuvre d'agents politiques payés par Cobourg et Brunswick : au besoin, il poussait la folie jusqu'à en rendre responsables les royalistes eux-mêmes. De telles idées étaient condamnées par la vérité et par la conscience publique, et Robespierre était bien plus sûr de se faire applaudir en rejetant tous les excès révolutionnaires sur l'insurrection elle-même, en les considérant comme des détails de bataille sur lesquels, après la victoire, il est sage de ne pas arrêter des regards trop austères. Ce système avait l'avantage de mettre à l'aise les meurtriers politiques, et de ne pas entacher de trop de souillures le culte dont les jacobins se disaient les grands prêtres. Ceux qui d'avance spéculaient sur la terreur, et qui s'étaient fait une arme de l'échafaud, saluaient donc en Robespierre leur représentant et leur guide. Le soir même de la journée où Robespierre avait été renvoyé absous par la convention, le club des jacobins lui décerna une ovation pompeuse. Manuel, qui, par jalousie sans doute, n'aimait pas l'idole, trouva le moyen de glisser, au milieu de ses éloges, quelques mots à double sens contre Robespierre ; mais Collot-d'Herbois les releva avec énergie, et il osa aller plus loin, en parlant avec enthousiasme de « la grande journée du 2 septembre, sans laquelle il n'y aurait pas de liberté et de convention. » Barrère, qui avait à se faire pardonner l'ordre du jour injurieusement motivé, par lui proposé, peu d'heures auparavant, voulut s'élever à la hauteur de Collot, et fit entendre la honteuse apologie du 2 septembre. Les vrais jacobins commençaient à ne se reconnaître qu'à

Joie
des jacobins.
— Situation
réciproque
des deux
factions.

de telles marques. Robespierre montra à Barrère un visage défiant et irrité : cet homme , pour se sauver par une lâcheté de plus, essaya de prouver aux jacobins qu'en réclamant un ordre du jour sévère contre *les petits Cromwells, contre les Syllas modernes* et les entrepreneurs d'émeute, il n'avait point eu en vue Robespierre, mais les députés girondins. Personne ne fut dupe de cette excuse grossière, et tout le monde eut la mesure de ce que valait Barrère.

Ainsi les deux partis rivaux avaient lutté dans la personne de leurs orateurs et de leurs chefs, et la Gironde, en dépit de ses illusions, commençait à se sentir amoindrie : ce fut un malheur pour le roi, qu'elle cherchait à préserver de l'échafaud, et que, dans le sentiment de son impuissance, elle n'osa plus défendre que par des voies détournées, par des démarches sans portée sérieuse. Il restait, sans doute, à ce parti quelques instincts de générosité, de grands talents de tribune, un dégoût profond pour le désordre et l'anarchie; mais les jacobins avaient derrière eux le peuple du 10 août et du 2 septembre, et, pour emprunter l'expression de Bazire, l'un d'entre eux, ils avaient fait un pacte avec la mort. Le combat engagé de part et d'autre pouvait bien avoir ses phases de succès et de défaites de détail; l'issue semblait déjà n'être plus douteuse.

Cependant deux semaines s'étaient à peine écoulées depuis la levée du siège de Lille, et déjà Dumouriez, arrivé à Valenciennes, y prenait toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution de ses projets contre les Pays-Bas. Après avoir partagé en

Dispositions
militaires. —
Ouverture
de la
campagne
contre
les Pays-Bas.

Oct. 1792. quatre grandes divisions les troupes placées sous ses ordres, il prescrivit au général la Bourdonnaye de marcher sur Tournay, à la tête de vingt-deux mille hommes. Le général Valence, qui commandait l'armée des Ardennes, forte de seize mille hommes, eut ordre de se porter par la route de Givet sur Namur, puis sur Liège, et d'empêcher toute jonction entre le général Clairfayt, qui arrivait de Luxembourg, et le prince Albert de Saxe, alors campé en avant de Mons. En même temps Dumouriez prescrivit au lieutenant général d'Harville de se porter sur Charleroi avec douze mille hommes, et d'occuper le comté de Namur, pendant que Valence poursuivrait son mouvement sur Liège. Quant à Dumouriez, à la tête d'une armée de quarante mille hommes, il comptait marcher en ligne droite sur Mons et Bruxelles, chassant devant lui les Impériaux, ou leur livrant bataille s'ils osaient l'attendre. A la faveur de cette combinaison, le général en chef espérait faire reculer le prince de Saxe jusqu'à Bruxelles, et le contraindre ensuite de se replier sur le Cortenbergue ou sur la montagne de Fer, en deçà ou au delà de Louvain. Ce premier mouvement opéré, le général Valence aurait assiégé Namur, tandis que la Bourdonnaye, se portant, à son tour, de Tournai sur Gand, et de Gand sur Malines, aurait menacé, par sa droite, de tourner les Impériaux, et, par sa gauche, d'assiéger la citadelle d'Anvers. Dumouriez s'était réservé le soin de rejeter l'ennemi sur la Meuse, et de compléter ainsi l'entière occupation des Pays-Bas.

Mais ce plan rencontra des obstacles, soit de la part

Oct. 1792.;

du général la Bourdonnaye, qui proposait un autre système d'invasion, soit de celle de Pache, le nouveau ministre de la guerre. Ce dernier, après avoir épousé toutes les rancunes et toutes les défiances des jacobins contre Dumouriez, mettait beaucoup de lenteurs à seconder les vues de ce général en chef, à lui fournir les vivres, les munitions, les effets d'habillement et de campement nécessaires. Les bureaux de la guerre, que Pache avait composés de jacobins passionnés ou ignorants, cherchaient d'ailleurs à organiser, pour l'approvisionnement des armées, un nouveau système de régie des vivres ; et, sous prétexte d'expulser de ce service les gens entachés d'aristocratie, ils n'arrivaient qu'à gaspiller de précieuses ressources, à réduire le soldat à la misère, et à paralyser l'exécution des plans les mieux combinés. Ainsi contrarié dans les dispositions qu'il avait prises, Dumouriez se vit réduit à en improviser d'autres moins efficaces ; mais il le fit avec cette sûreté de coup d'œil et cette prodigieuse activité de commandement qui n'appartenaient qu'à lui.

Le 26 octobre, étant encore à son quartier général de Valenciennes, il adressa un manifeste au peuple belge. Cette proclamation, rédigée dans le langage du temps, annonçait aux habitants des Pays-Bas que les armées françaises allaient entrer sur leur territoire pour les aider à planter l'arbre de la liberté ; mais qu'elles respecteraient leur indépendance nationale, et ne se mêlèrent en rien d'imposer une constitution à la Belgique, pourvu que cette contrée, déclarée libre, reconnût la souveraineté du peuple, et renonçât

Oct. 1792. à exister sous le joug des despotes. Dumouriez s'engageait ensuite à faire respecter l'ordre, les lois, les propriétés et les personnes, déclarant, au nom de la république, ne faire la guerre « qu'aux barbares Autrichiens et aux perfides émigrés. » Deux jours après, le général en chef quitta Valenciennes, et les premières divisions de son armée entrèrent en Belgique; elles manquaient de numéraire, de vivres, de souliers, d'effets de campement, et de tout ce qui est nécessaire au soldat au début d'une campagne d'hiver, sous un ciel du Nord.

L'armée
entre
en Belgique.

Le corps de Clairfayt venait de pénétrer en Belgique par le Luxembourg; il accourait précipitamment pour renforcer l'armée autrichienne, commandée par le prince Albert de Saxe.

Situation
respective
des armées.

A une lieue en avant de Mons, du côté de la France, s'étendent des hauteurs et des collines couvertes de bois; sur la droite, vers la route de Valenciennes, elles se terminent à des prairies marécageuses et au village de Jemmapes; leur gauche se replie, en arrière, vers le village de Cuesmes et les faubourgs de Mons; du côté de la route de Maubeuge, le faubourg de Bertaimont est également protégé par des hauteurs; à l'est, et par celles de ses faces qui regardent la Belgique, la ville de Mons est couverte par d'autres collines qu'enveloppe le cours de l'Haisne. Cette rivière sinueuse vient ensuite couler dans les fossés de la place; elle inonde et protège sur quelques points les abords de Mons; enfin elle fuit à travers les marais qui avoisinent Jemmapes. Sur toute la ligne, des dispositions étaient prises pour repotusser l'attaque

des troupes françaises. Une division, fortée de vingt mille hommes, et placée sous le commandement immédiat du prince Albert, s'était retranchée sur les hauteurs de Mons, dont elle défendait les approches. Elle avait sa droite appuyée au village de Jemmapes, sa gauche à celui de Cuesmes; et son front de bataille, établi sur une montagne boisée, était garni de redoutes, d'abattis, de retranchements, et de batteries rangées en amphithéâtre. Un corps de huit mille hommes, aux ordres du général ennemi Latour, occupait la ville de Tournay et le camp de la Trinité. Cinq mille hommes étaient postés à Bury; un détachement avait été laissé à Varneton, au confluent de la Lys et de la Marque; d'autres corps, peu considérables, avaient été placés à Turcoing, à Launoy et à Roubaix, moins pour prendre une part active à une affaire générale que pour inquiéter Lille, et tenir en échec cette place et sa garnison. Enfin, dans la plaine qui s'étendait en face des retranchements de Mons et de Jemmapes, les avant-postes autrichiens occupaient les villages de Quaregnon, de Paturage, de Wames, de Frameries, et un mamelon retranché, garni d'artillerie, sur lequel s'élevait le moulin de Boussu. Cette défensive était bien entendue, mais elle présentait peut-être un front trop vaste pour les trente-cinq mille hommes dont se composait l'armée du prince Albert.

On préluda à une bataille générale par des affaires d'avant-poste. Quelques bataillons de volontaires belges servaient dans l'armée française, et faisaient partie de l'avant-garde, commandée par le général Beur-

Affaires
d'avant-poste.

Nov. 1792. nonville; dès l'ouverture de la campagne, cette portion de l'infanterie avait sollicité l'honneur de porter les premiers coups. Le 3 novembre, les réfugiés belges attaquèrent, sans canons, un détachement de l'armée autrichienne posté à Thulin, et le chassèrent bravement de ce village. Emportés par un excès d'ardeur, ils se laissèrent aller à poursuivre l'ennemi dans la plaine, en avant de Boussu; alors les hussards impériaux prirent l'offensive contre les Belges, et les chargèrent vigoureusement, le sabre à la main. Le régiment de Chamarand, voyant les réfugiés aux prises avec cette cavalerie, marcha pour les dégager; il n'y parvint qu'après un engagement très-meurtrier. A la suite de ce léger échec, Beurnonville évacua Thulin, que les Autrichiens occupèrent de nouveau le même jour.

Dumouriez sentit qu'il importait de ne point débiter malheureusement, et qu'à tout prix il fallait entretenir la confiance du soldat. Il envoya donc à l'avant-garde un renfort de neuf bataillons, que commandait Louis-Philippe, duc de Chartres, alors désigné sous le nom de général Égalité; il ordonna ensuite que l'armée se tint prête à marcher.

Le lendemain, les postes avancés de l'armée impériale se replièrent sur Boussu, que d'ailleurs ils pouvaient à peine défendre, leurs forces ne consistant qu'en troupes légères. Après une résistance courte, mais vive, le village fut emporté à la baïonnette, et les Français se rendirent maîtres du bois de Sars, que les Autrichiens avaient négligé de garder. La prise du moulin de Boussu fut suivie de l'occupation de

Frameries, de Wames et de Paturage; et l'armée française arriva en vue de la position de Jemmapes. Le 5, Dumouriez porta son avant-garde au delà de Frameries, vis-à-vis du village de Cuesmes; il fit inquiéter par trois bataillons de chasseurs, soutenus par les bataillons de l'aile gauche, le village de Quarignon, qui est situé sur un plateau en face de la colline de Jemmapes; enfin, il acheva de prendre ses dispositions pour un plus vaste engagement. Le lendemain 6 novembre, dès le point du jour, tout était prêt pour l'attaque.

Plusieurs postes avancés de l'armée impériale avaient été successivement emportés; mais le prince Albert avait en grande partie concentré ses forces et le corps d'armée de Clairfayt sur le coteau de Jemmapes, situé en avant de Mons; là, du moins, il se croyait en sécurité derrière des retranchements formidables: le front de son armée était protégé par un escarpement couvert d'un taillis épais, et en outre par plusieurs lignes de retranchements et de redoutes, dont les batteries présentaient un triple étage de feux croisés. L'armée française, pour aborder ces positions, se voyait forcée de descendre dans un vallon dominé de tous côtés par le feu de l'artillerie, et de traverser, sur quelques points, les marécages au travers desquels la rivière d'Haisne se creuse un lit. Cependant les républicains avaient pour eux l'avantage du nombre: ils passèrent la nuit sous les armes, en colonnes, le long de la lisière d'un bois, sur lequel ils s'appuyaient. Le général Dampierre commandait leur aile droite, le général Ferrand la gauche; le centre, où se

Bataille
de
Jemmapes.

NOV. 1792.

tenait Dumouriez, et d'où il envoyait ses instructions sur toute la ligne, avait été mis, par le général en chef, sous les ordres de son lieutenant, le duc de Chartres. Les deux armées bivouaquaient sur des hauteurs à demi circulaires, séparées par un espace d'environ deux mille pas. Dans la prévision de la victoire, Dumouriez prescrivit au général d'Harville, l'un de ses lieutenants, de déborder l'aile gauche des Autrichiens, de gagner les hauteurs, d'en chasser l'ennemi, et de tourner Mons, afin de pouvoir, au besoin, attaquer le prince de Saxe dans sa retraite, et compléter le triomphe de l'armée républicaine.

La bataille s'engagea à huit heures du matin sur la droite par une vive canonnade, et, sur la gauche, par l'attaque du village de Quaregnon. L'artillerie française, quoique peu considérable, avait été fort habilement disposée, et chaque redoute ennemie, en avant de Cuesmes, se trouvait battue en flanc par deux batteries de deux pièces. Dumouriez trouvant que, sur la gauche, l'attaque était molle, envoya le général Rozières, avec deux pièces de douze et quatre bataillons, pour soutenir et pousser en avant l'infanterie belge et française; le village de Quaregnon fut emporté, et ce premier succès redoubla l'ardeur des troupes qui combattaient à l'aile gauche.

Entre Quaregnon et Jemmapes s'étendaient des prairies marécageuses, coupées de fossés, qui ne permirent pas au général Ferrand de faire avancer l'artillerie : il y eut sur ce point un moment d'hésitation et de lenteur qui causa des inquiétudes au général en chef. Par ordre de Dumouriez, le général Thouvenot

se porta sur Quaregnon , et sa présence mit un terme Nov. 1792.
aux incertitudes de l'aile gauche : les colonnes s'ébranlèrent de nouveau , elles se portèrent au pas de course sur le flanc droit et sur le front du village de Jemmapes. Les redoutes furent enlevées, et les divisions de Clairfayt , qui avaient été chargées de défendre ces positions, en furent brusquement chassées.

Dumouriez , témoin de ce succès , ordonna aux divisions du centre de marcher en avant et de soutenir l'aile gauche. Pendant que ce mouvement s'exécutait avec assez de bonheur, une brigade française , voyant déboucher de la cavalerie ennemie , se jeta à droite derrière quelques maisons , et laissa un espace vide par où cette cavalerie aurait pu percer le centre : dans ce moment, le jeune Baptiste Renard , valet de chambre de Dumouriez , inspiré par un mouvement heureux , partit au galop , se présenta au général qui commandait la brigade, lui fit honte de sa retraite, ramena la troupe , occupa la trouée , entraîna à sa suite sept escadrons dont la marche s'était ralentie , les conduisit au feu , et parvint ainsi à rétablir le combat. L'heure d'après la bataille fut de nouveau compromise : une brigade de l'armée républicaine ayant fait halte en face du canon , ce fut un moment de confusion extrême ; les Français perdaient beaucoup de monde, et restaient immobiles et incertains sous un feu de mitraille , à demi-portée de fusil. Le duc de Chartres comprit la nécessité d'une démonstration hardie : il s'élança en avant , rallia précipitamment les corps épars , en forma , sans distinction de bataillons et de compagnies, une grosse colonne, qu'il appela en riant

Nov. 1792.

le bataillon de Jemmapes ; puis , donnant l'exemple du dévouement et du courage , il enleva successivement les retranchements et les redoutes qui garnissaient les hauteurs. La cavalerie se porta alors vigoureusement sur les ailes de l'infanterie , et les Impériaux se virent pris entre deux feux ; plus de quatre cents soldats ennemis se noyèrent dans l'Haisne , et la bataille fut gagnée au centre et à la gauche de l'armée française.

Mais , sur la droite , l'attaque dirigée par Beurnonville ne faisait aucun progrès : Dumouriez y accourut à la hâte. Il trouva sur la hauteur de Cuesmes deux brigades d'infanterie , débordant alors la gauche des cinq redoutes ennemies , toutes garnies de grenadiers hongrois , et ayant en face d'elles des corps de cavalerie et d'infanterie autrichiennes : derrière les brigades françaises étaient dix escadrons français , tant de hussards que de dragons et de chasseurs , qui se trouvaient non-seulement écrasés par l'artillerie des redoutes , mais encore placés sous le feu de l'artillerie française , parce que , du haut du plateau où combattait la droite , on les prenait pour des ennemis. S'il faut en croire Dumouriez , qui , par une étroite jalousie , a voulu s'attribuer tout l'honneur de la journée , Dampierre aurait été absent de son poste , et aurait compromis , par sa négligence , le sort de sa division ; mais , quoi qu'en ait dit son rival , le brave général était là ; il encourageait les troupes de sa voix et de son exemple , il les conduisait , sous le feu le plus meurtrier , à l'attaque des retranchements ennemis.

A la vue de Dumouriez, l'enthousiasme, un moment ébranlé par le danger et par de fausses manœuvres, se rétablit subitement ; et la cavalerie française, qui commençait à tourner bride, se rallia, et refoula par une charge inattendue l'infanterie et la cavalerie impériales : ce mouvement et l'intrépidité de Dampierre permirent à Beurnonville de prendre position en avant, et d'aborder à son tour les redoutes. En ce moment, Dumouriez entonna la *Marseillaise* ; et ce chant, répété en chœur par les généraux et les soldats, couvrit en quelque sorte tous les autres bruits de la bataille. Ainsi nos pères, aux jours de la Gaule, ainsi les Francs, quand ils chassaient devant eux les aigles romaines, faisaient retentir les airs de leurs chants de guerre, et accroissaient la terreur dans l'âme de leurs ennemis. A deux heures, les formidables redoutes de Cuesmes étaient emportées par notre aile droite, la bataille était gagnée sur toute la ligne, et, le soir, l'armée française occupait les faubourgs de Mons. L'ennemi avait perdu cinq mille hommes tués ou blessés, cinq mille prisonniers, huit pièces de canon, et son armée fuyait en pleine déroute : la perte des Français en blessés et en morts n'avait pas été moindre, et les bataillons du centre avaient particulièrement souffert.

La victoire de Jemmapes fut donc chèrement achetée : au dire des hommes de guerre, elle eût moins coûté à la France, si Dumouriez, au lieu d'aborder de front les positions et les retranchements de l'ennemi, s'était horné du côté de Jemmapes, au centre, et même vers Cuesmes, à des semblants d'attaques,

Jugement
sur
la bataille.

Nov. 1792. destinés à retenir l'ennemi sur ces points fortifiés , pendant que tout l'effort sérieux de l'armée française se serait porté sur les hauteurs de Bertaimont, vers la droite, contre l'aile gauche de l'armée autrichienne. Il semble que le corps de Beaulieu, établi sur ces hauteurs, aurait pu être facilement écrasé, puisqu'il était loin d'offrir les mêmes éléments de résistance que les divisions impériales placées en avant de Cuesmes, et protégées par cinq redoutes. Sur ce point donc , grâce à l'avantage du nombre et à l'infériorité des positions, l'ennemi aurait pu être tourné dans ses retranchements; les mesures défensives prises par le prince Albert du côté de Jemmapes seraient devenues inutiles, et, après la bataille, les Autrichiens se seraient vus coupés dans leur retraite, en arrière de Mons. C'est avec une juste réserve que nous exposons ici de pareils doutes; mais s'ils étaient fondés, nous devrions reconnaître que la valeur des soldats fit plus pour le triomphe de Jemmapes que la science stratégique du général en chef.

Conquête de la Belgique. La victoire de Jemmapes amena la reddition de Mons et de Tournay; en peu de jours elle donna la Belgique à la France : les villes ouvraient leurs portes avec enthousiasme, et le drapeau tricolore flottait sur les murs de Nieuwport, d'Ostende et de Bruges. A Bruxelles, le parti national, impatient de secouer le joug de l'Autriche, proclama lui-même son indépendance; et, le 14 novembre, Dumouriez fit son entrée dans cette capitale, au milieu des acclamations du peuple et de la joie triomphante de l'armée.

Résultats de la victoire de Jemmapes. Les événements marchaient vite. Le combat de

Valmy avait sans doute appris à l'Europe que ces chanteurs de *Carmagnole*, comme on les appelait dédaigneusement, que ces volontaires imberbes et mal équipés dont se composait l'armée française, pouvaient tenir tête aux vétérans de Frédéric et à l'élite des troupes de l'Allemagne; mais à Jemmapes on avait vu ces soldats d'hier, pleins de confiance et d'audace, emporter, à la baïonnette et au pas de charge, un triple étage de redoutes, des positions défendues par une nombreuse artillerie et par toutes les ressources de la guerre : les armées de la coalition fuyaient devant eux, et déjà l'on se demandait avec stupeur si la révolution allait tenir ses promesses et réaliser ses menaces. Dès lors il ne fut plus de bon goût de railler les milices de la république, et de déverser de spirituelles épigrammes contre « ces multitudes réservées à l'affront de tourner le dos devant la première patrouille de cavalerie qui se présenterait à elles : » ce qu'on avait de mieux à faire, c'était de comprendre enfin la grandeur du péril, et de proportionner l'attaque à la résistance. A ce point de vue, l'Europe ne tarda pas à se trouver en mesure d'agir : pour le moment, elle était à la fois inquiète et consternée; la France, au contraire, se laissait aller à toute l'exaltation de la liberté exempte de peur; la convention nationale et le peuple accueillaient avec ivresse la nouvelle des triomphes remportés en Belgique. Toutes les nuances du parti révolutionnaire se réunissaient pour battre des mains. La Gironde se croyait de moitié dans la victoire, les jacobins n'avaient qu'une voix pour prodiguer l'outrage aux vieilles monarchies,

Nov. 1792. pour convier tous les peuples à l'insurrection. Dans une séance solennelle, la convention admettait à sa barre le jeune Baptiste Renard, dont le dévouement, sous le canon de Jemmapes, avait contribué au succès de la journée; et le président, après avoir donné l'accolade fraternelle à ce généreux citoyen, lui annonçait, au nom de la patrie, que désormais il était appelé à prendre rang dans nos armées, avec le grade et l'uniforme des officiers. Partout c'était des chants de joie ou des fêtes, et c'est à peine si, au milieu de cette confiance universelle, on prêtait quelque attention aux sinistres avertissements de Marat, à ses dénonciations non interrompues contre le traître Dumouriez et son état-major, « plus empressés, disait-il, de conspirer que de vaincre, et dont l'unique but, en livrant la bataille de Jemmapes, n'avait été que d'exposer les bataillons jacobins à la mitraille ennemie, chargée d'en débarrasser les rois de l'Europe. » Le peuple français est toujours le même; et s'il se montre habituellement disposé à ajouter foi aux prophètes de malheur, au sauve qui peut des alarmistes, il faut reconnaître aussi que l'amour de la gloire est encore plus fort en son cœur que la crainte de la trahison.

Disposition
des esprits
en Belgique.

Il ne suffisait pas de vaincre, il importait encore de tirer parti de la victoire; et c'est ici que surgissaient en foule les perplexités. Que ferait-on de la Belgique, et quelle attitude garderait-on vis-à-vis d'elle? Ancienne dépendance naturelle de notre patrie, la Belgique n'en est pas moins séparée de la France par une grande diversité d'habitudes, d'intérêts et de

principes. Ces différences profondes, qui subsisteront longtemps encore, en dépit des liens politiques et des rapprochements internationaux, se manifestaient avec beaucoup plus d'énergie il y a soixante ans; et l'on voyait que, depuis l'ère carlovingienne, les deux rameaux de la Gaule ayant été soigneusement séparés et soumis à des influences d'une nature opposée, semblaient désormais appartenir à des troncs divers, à deux souches étrangères. Tandis que le peuple français, mobile dans ses affections, impétueux dans ses caprices, hardi dans son scepticisme et son incrédulité, avait, de gaieté de cœur, détruit pierre à pierre son passé, ses traditions, sa monarchie et ses temples, le peuple belge, au contraire, gardant ses allures graves et sérieuses, ses mœurs recueillies et calmes, était demeuré pieusement attaché de cœur et d'âme à la vieille foi de ses ancêtres. Il comptait bien, sans doute, dans ses rangs quelques poignées de jacobins et de philosophes avides de le pousser à un bouleversement complet de la société et de l'Église; mais ces agitateurs étaient en petit nombre, et réduits à l'impuissance : ils ne pouvaient rien par eux-mêmes. Au point de vue de l'organisation politique, les influences féodales avaient conservé beaucoup d'empire sur l'opinion; elles n'étaient point, comme en France, à moitié détruites par l'impopularité, avant de l'être par la loi. La noblesse, dans les Pays-Bas, n'avait jamais pu beaucoup abuser de son pouvoir, grâce aux puissantes résistances que lui avaient opposées l'esprit municipal et la richesse des classes bourgeoises; mais, par cela même qu'elle avait exercé une autorité

Nov. 1792.

moins dure, en revanche elle n'avait point suscité contre elle d'immenses rancunes. De son côté, le clergé, généralement instruit et recommandable par la pureté de ses mœurs, comme dans tous les pays où la lutte religieuse a été vive, le clergé belge était aimé des multitudes, et les trouvait toujours dociles à ses inspirations. Or, catholiques ou jacobins, nobles et marchands, prêtres et peuple, tous se réunissaient en une seule pensée, celle de secouer et d'abolir à jamais le joug et la domination de la maison impériale d'Autriche dans les Pays-Bas. Les entreprises audacieuses de l'empereur Joseph contre les couvents et le culte avaient, à cet égard, rallié le clergé aux patriotes, et d'ailleurs la cause du pays était celle de tous. Mais ce point acquis, on commençait à entrer dans un ordre d'idées bien contraires. Les seigneurs et le clergé, la magistrature et les riches manufacturiers, n'entendaient, en aucune façon, accepter les théories révolutionnaires des adeptes de la France. Ils voulaient que, l'Autriche une fois repoussée, et la Belgique une fois affranchie du sceptre impérial, on se bornât à établir une administration nationale dans son principe et dans son origine, mais conservatrice des institutions existantes et des droits acquis. Ils voyaient avec effroi la France proclamer à leurs portes le principe de la souveraineté du peuple, et ils étaient remplis d'une juste horreur en entendant le récit des attentats commis chez nous contre les propriétés, les personnes et la religion. La révolution française ne leur semblait profitable et opportune qu'en ce qu'elle tendait à affaiblir l'autorité de l'Autriche dans les Pays-Bas. De

tels sentiments étaient ceux des masses ; et les jacobins belges , qui rêvaient une contrefaçon du 10 août et de la convention , ne pouvaient espérer le triomphe de leurs espérances qu'en s'appuyant sur la propagande de Paris : de ce côté , il est vrai , aucun appui ne devait leur manquer.

Sans doute l'influence autrichienne n'était point complètement nulle dans les Pays-Bas ; elle remontait à une époque déjà reculée , et , depuis bientôt deux siècles , elle ne s'était montrée ni violente ni tyrannique. Toutefois , en 1792 , le parti autrichien , en Belgique , se composait presque entièrement de militaires et de fonctionnaires publics ; la victoire chassait les uns , la mauvaise fortune déconcertait les autres , et le pouvoir officiel , si régulièrement organisé la veille , se trouvait , le lendemain d'une journée d'orage , sans racines dans le sol : il ne fallait donc tenir compte de l'opinion impériale que pour la détruire.

Que faire cependant des éléments vraiment nationaux ? Donnerait-on raison aux jacobins de Liège ou de Namur , et importerait-on sur cette terre catholique le scepticisme voltairien et le schisme de l'assemblée constituante ? En suivant cette marche , on mériterait bien de la philosophie , mais on froisserait les sympathies et les croyances du peuple belge. D'un autre côté , pourrait-on renier la révolution française , et encenser , sur une terre conquise , les autels qu'elle brisait ou profanait dans la mère patrie ? La logique ne se prêtait pas à cette conduite ; d'ailleurs , l'argenterie et les trésors des églises , les biens du clergé belge , les riches domaines de la noblesse , formaient

Politique
de la France
à l'égard
de
la Belgique.

Nov. 1792.

autant de proies sur lesquelles on avait intérêt à mettre la main. Ces dernières considérations prévalurent, malgré Dumouriez. Ce général, fort peu disposé sans doute à vénérer le culte catholique et à respecter le principe religieux, connaissait trop bien le peuple belge pour ne pas voir qu'on risquait beaucoup à fouler aux pieds tout ce qu'il aimait, à le rançonner brutalement, et à piller ses temples : il aurait donc voulu ne rien brusquer, éviter toute profanation, toute dilapidation, toute atteinte aux choses du culte, toute innovation contraire aux habitudes et aux mœurs, et se borner à affermir l'indépendance nationale de la Belgique, sous la protection et le patronage de la France. Pour lui (car son ambition démesurée ne s'arrêtait point aux limites du possible, il se serait déclaré protecteur ou régent des Pays-Bas), en attendant le moment propice qui lui permettrait d'ériger cette contrée en royaume, et de faire régner sur elle Louis-Philippe, duc de Chartres, son lieutenant favori.

Dumouriez se faisait illusion sur l'étendue de son influence, et la convention se montrait fort peu disposée à partager ses vues. Il tardait à cette assemblée et aux jacobins français de faire sur la Belgique l'essai des doctrines de la révolution ; et, pour simplifier cette tâche, le moyen le plus sûr paraissait être de réunir ce pays à la république française. En attendant, des nuées d'agents et de déprédateurs français, prenant bien plus conseil de leur propre cupidité que des pouvoirs publics, ne tardèrent pas à s'abattre sur la Belgique, et à y commettre des dila-

Intrigues,
dilapidations,
fausses mesures.

pidations odieuses. Il fallait d'ailleurs faire subsister l'armée, et comment y parvenir? Dumouriez voulait qu'on levât un emprunt forcé sur le clergé et la noblesse, et qu'on se gardât bien d'irriter le peuple en donnant cours aux assignats, contre lesquels une réprobation unanime et bien naturelle s'élevait en Belgique : ses idées déplurent au comité exécutif, davantage encore aux agioteurs. Le jour où les Français étaient entrés à Bruxelles, il ne restait que quatorze mille francs dans les caisses de l'armée; et comment, avec cette ressource, payer la solde de cinquante mille hommes? Dumouriez essaya de passer des marchés avec des entrepreneurs belges; il emprunta quatre-vingt mille florins aux caisses publiques, et trois cent mille francs à un banquier, qui ne demanda pour toute garantie qu'une lettre de change d'égale somme sur le trésor national. C'était aller au plus pressé, et on ne pouvait guère agir avec une plus grande circonspection; mais le ministre Pache refusa d'autoriser les marchés : de son côté, le ministre des finances Cambon décida qu'il fallait contraindre les Belges à se contenter des assignats, non au prix de Paris, mais au pair de l'argent, ce qui était une spoliation plus intolérable encore, vu le discrédit du papier monnaie et la perte occasionnée par le change. Cambon prescrivit ensuite à Dumouriez de faire venir de France tous les objets d'équipement nécessaires à l'armée, bien qu'on pût se les procurer à de meilleures conditions en Belgique. D'accord en cela avec la convention nationale, il lui interdit toute initiative dans les opérations qui

Nov. 1792.

se rattachaient aux fournitures ; et le conseil exécutif, dominé par des préoccupations d'économie, supprima la régie des vivres et des fourrages pour la remplacer par un *comité des achats*, espèce de compagnie dont les membres étaient chargés de conclure tous les marchés, sans pouvoir eux-mêmes devenir entrepreneurs. L'expérience devait bientôt prouver combien la création de ce comité était inopportune et dangereuse, combien, en voulant avec raison se soustraire aux malversations des entrepreneurs et des fournisseurs ordinaires, on tombait dans un inconvénient non moins à craindre, celui de livrer le plus important des services publics, l'approvisionnement des armées en pays étranger, à l'incapacité ou à l'ignorance d'un petit nombre d'hommes hors d'état de répondre aux exigences d'une si vaste opération. Cependant ce comité des achats ne tarda pas à fonctionner, et voici dans quels termes Dumouriez exprima son opinion sur les œuvres de cette compagnie : « C'était, dit-il, le ministre Clavière qui avait monté *cette machine* avec la faction de la Gironde, dont la plupart, gros capitalistes, étaient les croupiers de ces entrepreneurs, déguisés sous le nom de régisseurs. Le pauvre Roland, et peut-être Cambon lui-même, avaient été séduits par leurs sophismes, et les ministres Pache et Monge avaient été entraînés par leurs commis, qui y trouvaient leur compte. Le général (Dumouriez) ne se serait pas mêlé de cette affaire, et aurait laissé voler la nation sans se plaindre, puisqu'il ne pouvait pas l'empêcher, si la désorganisation de l'administra-

tion de son armée, qui s'ensuivit de près, n'avait No^v. 1792.
entièrement ruiné son plan de campagne. »

Au fond, les habitudes de Dumouriez n'étaient pas à ce point austères en fait d'argent et de gains illícites, que le conseil exécutif n'eût ses raisons de se défier de lui, et de ne point lui laisser une liberté d'action pleine et entière; mais la création d'un comité des achats n'aboutissait qu'à faire passer en d'autres mains, et avec plus de scandale encore, la possibilité de s'enrichir par le monopole, aux dépens de l'armée, et à la faveur de marchés ruineux ou mal conçus. On voit, par le témoignage de Dumouriez lui-même, que les amis de la Gironde n'étaient nullement fâchés de ces obscurités financières, à l'abri desquelles ils pouvaient se promettre d'assez gros bénéfices, tandis que Danton et Lacroix, et les spéculateurs qui les avaient suivis en Belgique, travaillaient de leur côté à se procurer, par des pillages et des désordres déshonorants, tout le lucre qui peut naître d'un vaste système de spoliation, dissimulé sous les noms de ventes et de saisies nationales. La république française ne datait que de deux mois, et déjà elle avait enfanté plus de Verrès que n'en compta la Rome vénale et corrompue des temps qui suivirent Marius.

Toutes ces difficultés retinrent Dumouriez à Bruxelles jusqu'au 19 novembre. Dans cet intervalle, et malgré la confusion qui s'était introduite dans les opérations militaires, l'armée continuait à assurer la soumission des places de Belgique qui tenaient encore pour les Autrichiens. La ville de Charleroi fut occupée par le général Valence; le gé-

Continuation]
des
opérations
militaires.

Nov. 1792.

néral la Bourdonnaye, après avoir battu les Impériaux à Pont-Rouge, les chassa de Lannoy, de Roubaix, de Turcoing, de Commines et de Roucq; il rétablit ensuite les communications de l'armée avec la West-Flandre, prit Courtrai et Menin, et entra vainqueur à Gand. Dumouriez attaqua lui-même les Autrichiens encore retranchés à Tirlemont, sur la Gette, à environ huit lieues de Bruxelles. Le combat fut long et opiniâtre; mais l'ennemi se retira, après avoir perdu trois ou quatre cents hommes, et beaucoup de déserteurs (1). Le 27 novembre, l'arrière-garde autrichienne, forte de douze mille hommes, et commandée par le général Staray, fut attaquée de front par Dumouriez, à une lieue en avant de Liège. Retranché dans six villages et couvert par des redoutes, l'ennemi se croyait maître de ses positions; il en fut chassé, après un combat meurtrier qui dura dix heures; et le lendemain l'armée française occupa la ville, déjà abandonnée par l'évêque souverain. Le 29, le général Miranda, qui venait de remplacer la Bourdonnaye, se rendit maître de la citadelle d'Anvers : cette importante conquête livra aux Français de vastes magasins et un matériel considérable d'artillerie. Le 2 décembre, la ville de Namur, vivement assiégée depuis douze jours, fut emportée par l'armée du général Valence, et la garnison se rendit prisonnière. Par suite de ces rapides succès, toute la Belgique, jusqu'à la Meuse, se vit soumise aux armes de France. Ce fut alors qu'un

(1) 21 novembre.

décret de la convention rendit libres la navigation Nov. 1792. et l'embouchure de l'Escaut, que l'empereur Joseph II avait naguère vendues au commerce exclusif de la Hollande, pour une somme de sept millions de florins. Les Hollandais, en concluant ce pacte, n'avaient eu d'autre but que de ruiner Anvers au profit d'Amsterdam ; mais la république française se vantait d'affranchir à la fois les nations et les fleuves.

Elle n'épargnait d'ailleurs ni le sang ni les souffrances de ses soldats ; et ce qui sera un long sujet d'étonnement pour la postérité, c'est qu'au milieu de leurs triomphes les vainqueurs languissaient dans le plus pénible dénûment, et présentaient tous les dehors d'une armée à demi détruite. La saison était rude, les soldats n'avaient ni paille ni bois ; ils étaient réduits, pour se chauffer ou pour faire cuire leurs aliments, à brûler les portes et les fenêtres des maisons ; des bataillons entiers manquaient de souliers et de capotes ; les mesures prises pour l'achat des effets d'habillement et de campement étaient aussi mal concertées qu'insuffisantes ; les hôpitaux regorgeaient de malades, et ceux qui ne pouvaient y trouver place étaient en quelque sorte abandonnés à la charité du peuple liégeois. Quant à la cavalerie et à l'artillerie, elles souffraient encore davantage : le fourrage manquait absolument ; les généraux eux-mêmes pouvaient à peine s'en procurer pour leurs chevaux, et les détachements envoyés dans les campagnes pour appuyer les réquisitions étaient parfois attaqués ou

Souffrances
et patience de
l'armée
française.

Déc. 1792. massacrés par les paysans : près de six mille chevaux périrent, faute de fourrages.

Les deux
armées
prennent
leurs quartiers
d'hiver.

Toutes ces misères causaient de nombreuses désertions, mais elles ne rebutaient point encore les âmes fortes. Il fallait prendre des quartiers d'hiver; et comme la ville de Liège n'était pas susceptible de défense, on dut songer à s'établir en avant de la Meuse, et derrière la ligne de la Roër. A la suite d'un engagement très-vif, où l'ennemi perdit trois cents hommes tués ou blessés, les troupes françaises entrèrent dans Aix-la-Chapelle le 8 décembre; et le 12, toutes les mesures défensives ayant été concertées, elles se cantonnèrent dans leurs quartiers d'hiver. Trois mille cinq cents hommes, commandés par Dampierre, restèrent campés à Aix-la-Chapelle; le général Stengel occupa les bords de la Roër jusqu'à Aldenhoven; le général Miaczinski s'étendit jusqu'à la petite rivière du Foron et le pays de Dalem; l'armée du général Valence fut placée à Vervins, à Limbourg, à Spa, à Malmédy, et sur toute la ligne depuis Huy jusqu'à Liège et Saint-Tron. L'armée du centre occupa Liège et le territoire de cette ville; l'armée du Nord, placée sous les ordres de Miranda, prit position depuis Tongres jusqu'à Ruremonde. De son côté, le général autrichien Clairfayt cantonna ses troupes à l'autre bord de la Roër, entre cette rivière et celle de l'Erft; puis il fit rompre les ponts pour se mettre à l'abri d'une surprise. Quant à notre armée de la Moselle, autrefois commandée par Kellermann, et, depuis la destitution de ce chef, placée sous les ordres de Beurnonville, après avoir livré les deux glorieux

combats de la Montagne-Verte et de Pellingen (1), elle chassa l'ennemi des hauteurs de Wavren et de Hamm (2); toutefois, elle se vit obligée de se replier devant les forces combinées du prince de Hohenlohe et du général Beaulieu, et elle hiverna sur les bords de la Sarre.

On a blâmé Dumouriez d'avoir ainsi suspendu le mouvement de ses troupes et de s'être arrêté derrière la Roër, lorsque en moins de trois jours de marche il aurait pu, selon toute apparence, refouler l'ennemi jusqu'au Rhin, et le forcer de se réfugier sur la rive droite de ce fleuve. Mais à ce plan de campagne se rattachaient la prise de Maestricht et l'envahissement du pays de Juliers, et ces deux opérations violaient la neutralité de la Hollande et celle de l'électeur Palatin. Le conseil exécutif ordonna donc au général français de respecter le territoire de ces deux puissances; et Dumouriez, quoique déjà en lutte sourde avec le conseil exécutif et les comités, n'osa prendre sur lui de désobéir ouvertement aux volontés de la république : telle fut la cause d'une inaction qui parut prématurée, et dont le droit des gens faisait un devoir.

Nous avons laissé Custine maître de Francfort, et frappant de contributions impolitiques les villes d'Allemagne dont la facile conquête avait ébloui la France. A cet égard l'opinion publique se créait des joies et des espérances chimériques, car il n'était pas possible qu'avec

Opérations
militaires
sur le Rhin
et
en Allemagne.

(1) 5 décembre.

(2) 14 et 15 décembre.

Nov. 1792.

moins de vingt mille hommes le général français parvint à se maintenir longtemps sur la rive droite du Rhin. S'il se fût prudemment borné à occuper les portions du Palatinat qu'il avait si promptement envahies, grâce à l'imprudente sécurité de l'ennemi et à l'absence de tout moyen de défense, il aurait pu, en concertant ses opérations avec les armées de la Moselle et du Nord, concourir avec elles à des résultats sérieux et durables; mais, soit obstination présomptueuse de sa part, soit incurie de Kellermann, ce plan avait manqué; disons plus, il avait à peine été entrevu. Pouvait-on croire que l'ennemi, en réalité supérieur en nombre, ne reviendrait pas de sa surprise, et qu'il ne songerait pas à prendre l'offensive contre un ennemi plus aventureux qu'habile? Le duc de Brunswick, ayant donné aux troupes qu'il ramenait de Champagne le temps nécessaire pour le repos et la discipline, avait repassé le Rhin à Coblenz; avant de franchir ce fleuve, il avait laissé dans le Luxembourg l'armée du prince de Hohenlohe; remontant ensuite la rive droite du Rhin, le généralissime prussien s'était dirigé vers Francfort, pour en chasser les Français. Custine ne se laissa pas prévenir. Par ses ordres, le général Houchard, à la tête d'une division, marcha à la rencontre des ennemis et entreprit de les attaquer à Limbourg, l'un des quatre postes principaux de la coalition sur la Lahn. L'avant-garde prussienne, cantonnée dans cette ville, se croyait à l'abri de toute atteinte; Houchard marchait contre elle, avec des troupes déjà fatiguées par le long trajet qu'elles avaient parcouru. Un

Combat
de
Limbourg.

intervalle de dix lieues séparait encore les Français de Limbourg, lorsque, aux approches de la nuit, le général Houchard les autorisa à faire halte, et à bivouaquer jusqu'au lendemain; toutefois, il ne leur laissa pas ignorer que, si l'on se reposait ainsi, l'attaque pouvait être compromise, et que tout dépendait de leur dévouement. Un cri unanime s'éleva alors au milieu de ces intrépides soldats, dont la plupart manquaient de souliers : « Vive la république ! en avant ! partons ! » s'écrièrent-ils ; et la colonne partit, sans vouloir réparer des forces que la promesse d'une prochaine victoire ranimait suffisamment. Cette courageuse résolution fut dignement récompensée : à la pointe du jour, malgré les efforts de la cavalerie prussienne et d'une artillerie tirant à mitraille, six cents Français chassèrent de Limbourg l'avant-garde prussienne, forte de plusieurs milliers d'hommes : ils prirent ensuite possession de la ville, au nom de la république.

Le duc de Brunswick se replia sur Marbourg ; là, de concert avec le roi de Prusse, il avisa aux moyens de reprendre l'offensive. Le faible détachement français qui occupait Limbourg ne crut pas devoir soutenir l'attaque d'une armée entière ; il battit en retraite sur Francfort. L'armée prussienne s'élevait alors à cinquante mille hommes, et les dix-huit mille Français que Custine avait aventurés en Allemagne se voyaient au moment d'être enveloppés de toutes parts.

L'armée
prussienne
reprend
Francfort.

Avec une résolution digne du courage de ses soldats, Custine pouvait mépriser les dangers de sa po-

Déc. 1792. sition, et attaquer de front l'ennemi. Une bataille sérieuse se serait engagée, et le succès aurait peut-être récompensé une détermination hardie. D'un autre côté, il était temps encore d'éviter un combat, et de faire repasser le Rhin aux Français, en les conduisant à Mayence. Sans doute l'expédition d'Allemagne se serait ainsi bornée à une incursion de quelques jours sur Francfort; mais elle n'aurait pas été entièrement infructueuse, ne fût-ce que pour avoir étonné l'Europe et exalté la France. Custine préféra laisser à Francfort une petite garnison de deux mille hommes, qui était hors d'état de défendre cette ville; puis il manœuvra en arrière, ne cherchant ni à arrêter ni à inquiéter l'ennemi.

Le 2 décembre, à la faveur d'un épais brouillard, l'armée prussienne arriva sous les murs de Francfort sans être aperçue, et commença l'investissement et l'attaque de la ville. La faible garnison chercha vainement à se défendre; elle fut prise entre les feux des assiégeants et ceux de la population elle-même, qui se souleva avec fureur, et ouvrit de vive force l'une de ses portes au duc de Brunswick. Une poignée d'hommes ne pouvait l'emporter sur tant d'ennemis. Les Français, menacés, frappés, massacrés de toutes parts, et environnés d'une multitude d'adversaires, prirent la résolution héroïque de se faire jour à la baïonnette : formés en colonne au nombre de six cents (les autres avaient péri), ils enfoncèrent les bataillons prussiens, et parvinrent à gagner les avant-postes de Custine. La nuit suivante, l'armée française commença son mouvement de retraite sur le

Rhin ; cette marche rétrograde s'opéra avec lenteur et avec ordre, et ne fut que faiblement inquiétée par les Allemands. Deux jours après, le quartier général de Custine était à Mayence. Déc. 1792.

Tandis que ces événements se passaient au Nord, la république française affermissait son autorité en Savoie, et le général Montesquiou se dirigeait sur Genève. C'était le moment où la Suisse avait à formuler contre la France les plus graves sujets de plainte : le saug de ses enfants, égorgés à Paris aux 10 août et 2 septembre, criait hautement vengeance ; d'autre part, l'occupation de Porentruy par Biron, et le désarmement d'un régiment suisse qui venait d'être opéré à Aix en Savoie, étaient autant d'affronts ou d'atteintes de nature à exaspérer les cantons helvétiques, à les contraindre de réunir leurs contingents à la coalition. L'un des partis qui gouvernaient les affaires de la Suisse, l'aristocratie bernoise, voulait qu'on se hâtât de déclarer la guerre à la France ; mais l'opinion démocratique demandait qu'on se bornât à garder une neutralité armée. Ce système paraissait déjà prévaloir, lorsque Berne plaça une garnison à Genève. L'envoyé de la république française quitta cette ville, et le ministère prescrivit au général Montesquiou d'occuper immédiatement Genève. Cette opération présentait des difficultés : les forces dont disposait le général français ne lui permettaient guère de songer à assiéger une ville importante ; de plus, prendre Genève, c'était déclarer la guerre à la Suisse, et découvrir assez mal à propos notre frontière de l'est, que la neutralité des cantons

Opérations
du côté des
Alpes.
(Savoie et
Suisse).

déc. 1792. maintenait intacte et sauve. Montesquiou, se faisant une juste idée de la faute qu'on lui imposait, refusa d'obéir au conseil exécutif, et préféra suivre avec Genève la voie des négociations. Cette marche déplut vivement au ministre Clavière, réfugié genevois, qui, pour assouvir de misérables rancunes contre sa patrie, voulait la faire envahir par la France. Montesquiou eut donc beau réussir auprès des magistrats de Genève, et affermir en faveur de la France la neutralité de la Suisse; ce service déplut au ministère français, à la convention et aux jacobins, et l'on reprocha au général d'avoir compromis la dignité de la patrie. Les choses en vinrent à ce point que la convention révoqua Montesquiou, et rendit contre lui un décret d'accusation. Le général se hâta de s'y soustraire en émigrant; mais la ville de Genève, qu'il avait sauvée d'une inutile effusion de sang, se montra reconnaissante, et lui accorda l'hospitalité.

LIVRE DEUXIÈME.

Tandis que l'hiver suspendait la guerre au Midi, le long des Alpes et sur le Rhin, la convention nationale, dominée par les impatiences du parti jacobin et les menaces de la presse, songeait à en finir au plus vite avec l'infortuné Louis XVI. Ni le temps, ni le retentissement des victoires, n'avait un seul moment fait perdre de vue à la révolution le soin de sa vengeance. Quand les peuples tiennent sous leur main un roi détrôné, le sentiment de leur force et de leur puissance ne les désarme pas, et ils sont cruels envers leur proie. Chaque jour donc qui s'était écoulé avait ajouté aux souffrances et aux opprobres de la famille royale, et la grossièreté des bourreaux ne s'était point fatiguée devant la patiente dignité des victimes. Le palais du Temple avait des appartements commodes; mais, sous prétexte de sûreté, les illustres captifs s'étaient vus relégués dans une tour qui jadis servait de dépôt aux archives de l'ordre de Malte. Lorsqu'ils y entrèrent, les deux valets de chambre du roi, MM. Hue et Chamilly, se mirent en devoir de préparer les lits, et de faire disparaître l'épaisse poussière qui couvrait les murs et les meubles. L'appartement du roi se composait alors d'une chambre pourvue de trois chaises et d'un lit malpropre;

Nov. 1792.

Louis XVI
et sa famille
à la tour du
Temple.

Nov. 1792.

M. Hue n'ayant pu dissimuler sa douleur, à l'aspect de ce réduit misérable, réservé au fils de saint Louis et de Henri le Grand, l'un des municipaux lui dit avec dureté : « Ton maître était accoutumé aux do-
« rures, eh bien ! il va voir comment on loge les as-
« sassins du peuple. »

La commune de Paris s'était préposée elle-même à la garde du roi ; elle s'acquittait de ce soin avec les raffinements de cruauté et de bassesse que la haine et le fanatisme politiques peuvent seuls suggérer. Que pouvait-on attendre d'hommes grossiers, sans éducation et sans cœur, avides de jouir des angisses d'un ennemi vaincu, de se repaître (spectacle doux à leurs yeux !) de l'abaissement et du malheur d'un des puissants du monde ? Aussi il n'y eut point d'opprobre inique, point de persécution étroite et lâche que la commune épargnât à l'héritier des Bourbons et à l'auguste fille de Marie-Thérèse. La reine, sa sœur et sa fille, privées des vêtements nécessaires, se virent réduites à raccommoder elles-mêmes leurs robes et leur linge ; et il fallut que la comtesse de Sutherland, ambassadrice d'Angleterre, touchée d'une si étonnante infortune, choisît dans la garde-robe de son propre fils des habits d'enfant, qu'elle fit passer au jeune Dauphin. La reine et sa fille habitaient le troisième étage de la tour ; mais madame Élisabeth logeait dans une ancienne cuisine, n'ayant pour meubles qu'un lit de sanglé et une chaise de paille, pour table de toilette qu'une pierre d'évier. Le rez-de-chaussée était destiné aux officiers municipaux de service ; le premier étage avait été transformé en corps de garde ;

une enceinte fortifiée avait été construite en regard de la tour, et un large fossé, creusé au pied de cette prison, en rendait l'abord impossible à quiconque aurait voulu se dévouer pour le salut du roi.

NOV. 1792.

Dans la première période de cette pénible captivité, il fut permis aux illustres prisonniers de se voir aux heures des repas et durant une partie de l'après-midi; mais ces entrevues n'avaient lieu qu'en présence de leurs geôliers, qui surveillaient leurs paroles, leurs regards, leurs moindres gestes. Le roi et les princesses avaient également la permission de se promener dans le jardin, sous l'escorte de Santerre et de ses agents; mais ils n'usaient guère de cette triste faveur, parce qu'en en jouissant ils se voyaient davantage exposés aux outrages et aux injures de leurs gardes. Quand ils consentaient à descendre pour respirer un air moins impur, ils étaient obligés d'entendre sur leur passage des propos cruels ou ignobles, d'endurer des chansons menaçantes ou obscènes, de lire sur les murs des inscriptions odieuses, qui leur rappelaient leur profonde misère et la joie cruelle de leurs vainqueurs. Parfois, cependant, ils rencontraient des regards moins sinistres; et jusque dans cette formidable enceinte réussissaient à pénétrer, sous l'uniforme des gens de service ou des hommes du poste, quelques serviteurs généreux, quelques amis cachés, dont la sympathie les touchait : alors les uns et les autres refoulaient en eux-mêmes leurs pensées, mais ces moments n'étaient ni sans consolation ni sans douceur.

La reine et les princesses étaient occupées de tra-

Nov. 1792.

vaux d'aiguille; mais le roi instruisait son fils. Quelques livres, des cartes de géographie, une sphère, servaient à ces leçons; et l'histoire, si féconde qu'elle fût en enseignements de toute nature, ne venait apporter à leur esprit la tradition d'aucune infortune royale plus lamentable que celle qui pesait sur eux. Les municipaux, ordinairement illettrés, qui surveillaient ces leçons ou ces loisirs, les entravaient par l'ignorance de leurs soupçons et de leurs craintes. Un jour que le jeune prince copiait au crayon des plâtres historiques, les geôliers de son père l'accusèrent de reproduire l'effigie des tyrans; une autre fois, qu'enseignant à son fils les premières règles de l'arithmétique, Louis XVI dressait à l'usage du Dauphin une table de multiplication, les agents de la commune s'y opposèrent brutalement, sous prétexte que le père et le fils cherchaient à correspondre au moyen d'un chiffre.

Les journaux étaient sévèrement interdits aux captifs; mais le fidèle Hue avait trouvé le moyen de se tenir au courant des principales nouvelles du dehors, en montant à un grenier d'où l'on pouvait entendre de loin la voix des crieurs publics. D'un autre côté, les royalistes envoyaient, sous les fenêtres étroitement grillées du palais du Temple, des joueurs de vielles qui répétaient des refrains sympathiques : *Pauvre Jacques! Henri, bon Henri, ton fils est prisonnier dans Paris!* et ces souvenirs de l'amitié parvenaient vaguement jusques au cœur du roi.

Au milieu d'une nuit, des agents municipaux réveillèrent Louis XVI, et firent dans sa chambre une

perquisition minutieuse; ils cherchaient des armes, et n'en trouvèrent point d'autres que l'épée du roi. Louis, sommé de leur livrer ce dernier vestige de sa dignité, se soumit avec peine à cette douloureuse exigence. Plus tard, M. Hue fut éloigné de sa personne, et remplacé par M. Cléry. Le jour où la convention nationale abolit la royauté, le nommé Lubin, municipal, vint, entouré de gendarmes et d'une nombreuse populace, lire une proclamation devant la tour; les trompettes sonnèrent, et il se fit un grand silence. Alors la famille royale put entendre distinctement la proclamation de l'établissement de la république. Hébert, l'assassin de septembre, que le peuple appelait *père Duchesne*, et Destournelles, depuis ministre des finances, se trouvaient de garde, et épiaient le roi : Louis XVI, tenant un livre à la main, continua de lire, sans que son visage trahît la moindre émotion (1).

Un journaliste républicain, l'auteur des *Révolutions de Paris*, mentionnait alors, avec une joie infâme, les détails des vexations que la commune faisait subir à la famille captive. On sait que ces pages nous inspirent un profond dégoût; mais, pour la honte éternelle des bourreaux, elles appartiennent à l'histoire, et nous ne reculerons pas devant le devoir de les citer.

« Il eût été beaucoup mieux, lit-on dans ce journal, « de faire subir tout de suite à Louis XVI le châtiment dû à ses crimes; mais, puisqu'il a été sursis

(1) Voir le Journal de Cléry.

Nov. 1792.

« au supplice qui l'attend, mettons à profit ces mo-
« ments pour montrer un roi dans toute sa hideuse
« nudité... Un des objets de luxe de la plupart des
« potentats est, encore aujourd'hui, de nourrir près de
« leurs palais une licorne ou un rhinocéros, un tigre
« ou une panthère ; Louis XVI en avait dans sa mé-
« nagerie de Versailles ; la plupart des nations vont
« peut-être vouloir, à leur tour, entretenir aussi quel-
« ques princes dans un donjon de leur ville princi-
« pale, et montrer cet animal féroce aux curieux,
« jaloux d'en contempler un à loisir et sans risque...

« L'arrivée du commissaire causa quelque mouve-
« ment dans la tour, et réveilla en sursaut le sieur
« Louis, ci-devant roi, seizième et dernier du nom
« (ici nous supprimons des injures ignobles)... Qu'est
« cela ? demanda-t-il d'un ton brusque. L'officier de
« garde lui répondit : *Monsieur*, ce n'est rien ; dor-
« mez tranquille. Car on ne traite plus Louis de *sire*...

« Marie-Antoinette fit quelques démonstrations de
« sollicitude sur le sort de ses femmes, qu'on lui enle-
« vait : on assure qu'elle pleura, et même qu'elle des-
« cendit jusqu'à la prière, pour obtenir la révocation
« du mandat d'amener ; mais l'ordre motivé sur le salut
« du peuple était irrévocable ; il fallut se séparer...
« On ne saurait trop être sur ses gardes ; il n'est pas
« de manège, de minauderies dont les deux femmes,
« Élisabeth et Marie, ne s'avisent pour tromper leurs
« gardes : la petite sœur surtout joue de la prunelle
« avec un art infini... Quant à Marie-Antoinette, elle
« s'y prend d'une manière plus conforme à son âge et
« à la dégradation de ses charmes : elle cherche à

« intéresser, en jouant la femme résignée au malheur; Nov. 1792.
« elle se montre bonne sœur, bonne mère, bonne
« épouse... Quand on lui retira ses femmes, on lui
« en offrit d'autres, pour faire son service, du choix
« de la municipalité. Antoinette répondit, avec cet air
« de dignité et d'abandon qu'elle sait si bien se don-
« ner : Je ferai moi-même mon ménage; seulement,
« qu'on m'envoie un tapissier pour m'apprendre à
« dresser mon lit...

« Il est curieux de savoir quelle sorte d'appartement
« occupait d'abord Élisabeth. C'était une ancienne cui-
« sine au troisième étage. Sa toilette se trouvait placée
« sur une pierre à laver, et à côté des fourneaux. Sa
« couchette était un lit de sangle avec deux petits ma-
« telas fort justes pour la mesure; et tout le mobilier
« consistait en un vieux buffet ou garde-manger garni
« de vaisselle en terre encore toute grasse... Antoi-
« nette demanda des draps blancs, qu'on ne put lui
« fournir tout de suite; mais enfin ils arrivèrent, et
« les remerciements plurent sur l'officier; on vanta
« son humanité et ses procédés généreux. On sait à
« quelle intention tout cela...

« Pour tuer le temps, Louis XVI dicte quelquefois à
« sa fille des passages de tragédies. On assure qu'il
« n'est pas sans quelques connaissances, et qu'il a de
« l'instruction : il n'en est que plus criminel. - Il n'y
« a pas de milieu, ce Bourbon est un scélérat ou un
« imbécile. On dit qu'il s'occupe à traduire Horace
« en vers français... On dit aussi qu'il s'essaye sur
« Tite-Live. Sa fille tient plus de sa mère, et même de
« sa sœur, que de lui. L'orgueil se peint déjà dans

Nov. 1792. « tous ses traits. Pour le petit frère, il montre quel-
« que aptitude, dit-on ; il a de la gentillesse dans les
« mouvements, qui amuse. Antoinette le fait lire quel-
« quefois. Élisabeth boude le plus souvent dans un
« coin de la chambre, un livre de dévotion à la main ;
« c'est sa contenance habituelle. — Le devoir des
« officiers municipaux chargés de la surveillance in-
« térieure du Temple consiste dans l'examen assidu
« et détaillé de toutes les paroles et actions de la fa-
« mille en otage... »

Sachons gré aux journalistes jacobins d'avoir ainsi retracé les vertus de leurs victimes, en essayant de les déshonorer par le ridicule. A travers ces indignités d'un parti implacable, d'une haine que le malheur ne désarme pas, on voit se manifester à chaque trait la sérénité, le calme, la touchante résignation du roi et de sa famille, aussi bien que la lâche cruauté de leurs gardes et de leurs persécuteurs. Cependant quelques adoucissements furent parfois apportés à tant d'ennuis : touchés des vertus de la reine et de madame Élisabeth, des officiers municipaux témoignèrent à ces princesses une compassion profonde, et favorisèrent leur correspondance avec plusieurs amis du dehors ; d'autres mirent dans leurs procédés extérieurs les égards compatibles avec la dureté de la mission qu'on leur imposait ; enfin, on accorda à madame Élisabeth un logement moins indigne d'elle, et voisin de celui de la reine. Mais ce furent là de bien faibles compensations pour les lentes et minutieuses tortures de tous les jours, pour l'insolence et le cynisme de la plupart des geôliers et des agents de la commune. On

sait que les misérables s'obstinaient parfois à demeurer assis près du lit des princesses, les forçant ainsi de se priver de sommeil, et de faire céder le sentiment de la fatigue au devoir plus impérieux de la pudeur. On osa davantage pour épuiser, s'il était possible, les restes de force que ces pauvres âmes trouvaient encore dans la pitié : un arrêté de la commune, en date du 29 septembre, ordonna que Louis XVI serait séparé de sa famille, et transféré dans la grande tour du Temple. Les prisonniers se virent ensuite enlever le papier, l'encre, les plumes, les crayons, tout ce qui pouvait servir à exprimer ou à transmettre leurs pensées. La reine et madame Élisabeth obtinrent, comme une grâce, de pouvoir communiquer avec les enfants. Toutes les fenêtres furent garnies de barreaux de fer et d'abat-jour, qui interceptèrent à la fois l'air et la lumière : toutefois, les officiers municipaux consentirent à se relâcher de la sévérité de ces mesures, et ils finirent par permettre aux captifs le repas et la promenade en commun.

« Louis Capet et sa famille pourraient être mieux gardés, écrivaient les journalistes jacobins. Louis XVI, ajoutaient-ils, occupe seul un appartement dans la tour... Sa sœur et sa femme, son fils et sa fille, logent au-dessous de lui. *Médecis*-Antoinette voit son mari trois fois par jour, et une heure chaque fois... On ne leur permet pas de se parler bas et par signes. Des abat-jour garnissent toutes les croisées, en sorte que les détenus ne peuvent voir que le ciel, et ne communiquent point avec la terre. Louis Capet ne descend presque plus au jardin ; il garde

Nov. 1792.

« la chambre... La santé de Médicis-Antoinette ne
 « paraît pas altérée, mais ses cheveux grisonnent
 « avant l'âge. En descendant, elle ne manque jamais
 « de fixer très-attentivement les trois sentinelles, es-
 « pérant toujours rencontrer des agents secrets char-
 « gés de lui transmettre des avis intéressants; mais
 « elle en est réduite au langage des yeux. Il est dé-
 « fendu d'ouvrir la bouche devant elle, et de répon-
 « dre à ses questions si elle en hasardait. Les gui-
 « chetiers, la tête couverte d'un bonnet rouge, ne se
 « gênent point, et font tout le bruit qu'on peut faire
 « en ouvrant et fermant les portes de leurs prison-
 « niers, garnies de gros verrous... Élisabeth n'a pas
 « encore pris le maintien modeste qui sied au mal-
 « heur. N'ayant plus ni aumônier ni chapelain, à
 « l'exemple de son frère, elle lit avec exactitude tout
 « son bréviaire... On désirerait en elle un peu plus
 « d'humilité chrétienne... Sa nièce la copie parfaite-
 « ment... Mais ces manques de savoir-vivre n'au-
 « torisent pas les citoyens sentinelles dans la tour à
 « s'y conduire comme s'ils étaient dans leurs corps
 « de garde. La nuit, le jour, ils chantent à pleine
 « voix, et dansent la Carmagnole avec un bruit dont
 « la famille royale captive ne doit rien perdre (1)... »

Papiers saisis
 dans
 l'armoire de
 fer.

Ces lentes tortures ne suffisaient pas à alimenter
 la haine de la commune et des classes plébéiennes,
 et il ne se passait guère de jour où des orateurs
 populaires ne vinssent, à la barre de la convention,
 réclamer le jugement et le supplice de *Louis le*

(1) *Révolutions de Paris*, n° 171.

Dernier, de Louis le Traître. La commission extraordinaire que cette assemblée avait chargée d'instruire le procès du roi poursuivait avec activité sa tâche. Quand elle se fut acquittée de ce travail, un incident amena la découverte d'un grand nombre de papiers secrets trouvés au château des Tuileries. Ces documents, qui avaient été déposés dans un coffre de fer scellé dans une muraille, se rattachaient pour la plupart aux tentatives de la famille royale pour ressaisir son autorité; ils établissaient les rapports de Louis XVI avec ses frères émigrés, les dépenses faites par la liste civile pour séduire ou corrompre des députés, les opérations de haute et petite police à l'aide desquelles on avait cru neutraliser ou pousser en arrière la révolution française. Cette découverte, dont le ministre Roland fit grand bruit, et que ses journaux annoncèrent avec une sorte de pompe, n'établissait d'autre complot que l'éternelle conjuration de l'opprimé contre l'oppresseur, du vaincu contre le victorieux.

Dès la séance du 6 novembre, le girondin Valazé, organe de la commission extraordinaire, fit à la convention nationale un rapport qui contenait l'exposé ou l'analyse des pièces recueillies par le comité de surveillance de la commune de Paris, pour établir les prétendus crimes du roi. Peu de documents, autant que le travail de Valazé, portèrent l'empreinte des passions brutales de cette époque. Aujourd'hui encore l'imagination est saisie de dégoût, si l'on cherche à lire les pages de cette catilinaire, misérable de style, et qu'on dirait composée avec les débris re-

Nov. 1792.

Rapport
de la
commission
extraordinaire
contre
Louis XVI.

Nov. 1792.

butés des feuilles de Fréron et de Prudhomme. C'est une longue série d'outrages, un ensemble odieux d'accusations dénuées de preuves, formulées dans un langage tantôt basement haineux, et tantôt ampoulé comme les essais littéraires d'un écolier médiocre. A chaque instant Louis XVI y est désigné sous les noms de *Capet*, de *vil corrompé*, de *monstre*; on lui cherche des crimes imaginaires, on lui reproche l'accaparement, la trahison, le mensonge. Puis, après avoir égayé cet échafaudage de griefs et de plaintes, le rapporteur prévoit le cas où le roi chercherait à se couvrir du droit d'inviolabilité dont l'assemblée constituante avait autrefois entouré sa personne: c'est alors qu'il redouble d'audace et d'hypocrisie, qu'il amoncelle des sophismes pour prouver que l'inviolabilité royale ne s'appliquait qu'aux fautes ordinaires, aux erreurs politiques dont les ministres étaient régulièrement responsables, jamais aux cas de trahison ou de lèse-majesté populaire. Mais la constitution n'avait point distingué; mais ses auteurs avaient été si éloignés d'accepter de pareils sophismes, qu'ils avaient expressément prévu le cas où le roi serait personnellement responsable, et, comme tel, déclaré déchu du trône. Or, ce cas ne s'était point produit, la déchéance de Louis XVI n'étant que l'œuvre d'une insurrection victorieuse, et non celle de la loi.

Le rapport
soulève
la question de
l'inviolabilité
royale.

Toute la question était là pour ceux qui voulaient perdre et pour ceux qui cherchaient à sauver Louis XVI. Les uns et les autres, selon leur espérance, niaient ou invoquaient l'irresponsabilité royale, proclamée par la constitution de 1791. Car pour oser

proclamer l'innocence de l'infortuné monarque, et ne le considérer que comme un ennemi vaincu, contre lequel, après le combat, la haine ne pouvait avoir d'effet rétroactif, personne n'osait le faire; et si, au sein de la convention, des voix généreuses s'étaient élevées pour douter du crime au lieu de se borner à discuter sur le châtement, elles n'auraient été que trop promptement étouffées dans le sang par les jacobins et leur peuple.

La question d'inviolabilité, si, comme tout portait à le craindre, on venait à la résoudre dans le sens hostile à Louis XVI, amenait à sa suite une question non moins ardue, celle de la compétence du tribunal. Qui jugerait le roi? Le comité de législation fit un rapport à cet égard (1), et, par l'organe de Mailhe, député de la Haute-Garonne, il conclut à ce que la convention nationale s'érigeât elle-même en cour souveraine, et prononçât sur le sort du roi. La constitution était muette sur ce point comme sur tant d'autres; et, à dire vrai, aucun code appartenant à une nation civilisée ne prévoit le cas où le chef de l'État sera traduit en justice. Plusieurs expédients se présentaient. Quelques députés voulaient qu'on ne fit pas tant d'honneur à Louis XVI que de le traduire à la barre du corps législatif; ils demandaient qu'on se bornât à le renvoyer devant des juges ordinaires, comme le plus obscur des citoyens; d'autres voulaient que les quatre-vingt-trois départements fussent appelés à élire un nombre égal de commissaires jus-

Doutes sur la
compétence
judiciaire
de la
convention.

(1) Séance du 7 novembre.

Nov. 1792.

ticiers, et que ce tribunal inaccoutumé et sans précédents fût chargé d'instruire et de clore le redoutable procès. Il paraissait à la fois plus simple et plus expéditif de s'en rapporter à la convention elle-même, et tel était l'avis du plus grand nombre.

Au fond, les textes de la loi étaient si clairs en faveur du respect de l'inviolabilité royale, qu'on ne parvenait à les éluder qu'à renfort de ruse ou d'audace. Comme on voulait à tout prix juger le roi, on cherchait tous les moyens de battre en brèche la loi qui le protégeait, et d'en tirer des conséquences absurdes. On comparait les partisans de l'inviolabilité constitutionnelle à ces soldats de l'ancienne Égypte qui, voyant devant l'armée ennemie un premier rang de ces animaux domestiques par eux réputés saints et adorables, n'osèrent combattre, et mirent en péril la liberté et l'existence de leur patrie. N'avait-on pas, d'ailleurs, méconnu et bravé ces digues légales dont les modérés faisaient tant de bruit? Qu'était-ce donc que la victoire du 10 août, la suspension du roi, l'établissement de la république, sinon la violation populaire de la constitution de 1791? et pourquoi invoquait-on cette lettre morte? D'ailleurs, à entendre les jacobins, ne pouvait-on pas alléguer que la nation n'était point liée par le principe de l'irresponsabilité royale? Existait-il une réciprocité entre la nation et un roi? Louis XVI avait gouverné par la constitution, mais la nation était souveraine sans constitution et sans roi. Elle tenait sa souveraineté de la nature, et n'avait pu l'abdiquer; or, elle aurait abdiqué, circonstance inadmissible, si elle avait renoncé un seul

moment au droit de juger tous les actes d'un homme mis par elle-même à la tête de l'administration publique. Le roi, inviolable, il est vrai, pour le corps législatif, ne l'était pas pour le peuple; et la convention, c'était le peuple.

Voilà par quels sophismes on cherchait à entraîner l'opinion publique, ou, pour mieux dire, à colorer d'un vernis de légalité la plus grave atteinte qui pût être portée à la loi et au droit : mais on en appelait en outre à l'histoire, on lui demandait des précédents et des titres contre la constitution et la justice. On rappelait que chez les Celtes, nos ancêtres, le peuple se réservait toujours le droit contre le prince; on citait ce Normand du moyen âge qui arrêta, sur les bords de la Seine, le cercueil de Guillaume le Conquérant, en l'accusant de lui avoir pris son terrain, et qui priva ce prince de la sépulture tant que son champ ne lui eut point été rendu; on mentionnait don Henri, jugé par les états de Castille; Jeanne de Naples, poursuivie criminellement; don Alphonse, déchu du trône par les états de Portugal; le fils de Gustave Wasa, exclu par les états de Suède; Charles I^{er}, mis en jugement par son peuple et livré à la hache du bourreau; et l'on en concluait qu'à défaut de lois expresses qui eussent spécifié la peine des rois coupables, il était de la nature même de la souveraineté nationale de suppléer au silence des lois écrites, et de déployer l'appareil des supplices lorsque le pacte social avait été méconnu, sans se mettre en peine de la naissance ou du titre du criminel. Et alors on énumérait les prétendus attentats de Louis XVI; on évoquait les vic-

Nov. 1792.

times de Nancy et du champ de Mars, de la Bastille et du 10 août; les souvenirs récents de l'invasion et de la guerre, l'incendie de Lille et la trahison de Verdun; et, après en avoir fait autant de chefs d'accusation contre le roi, on s'écriait : « N'entendez-vous pas, ne voyez-vous pas toutes les nations de l'univers, toutes les générations présentes et futures, se presser autour de vous, et attendre, avec une silencieuse impatience, que vous leur appreniez si l'inviolabilité royale a le droit d'égorger impunément les citoyens et les sociétés; si un monarque est un Dieu dont il faut bénir les coups, ou un homme dont il faut punir les forfaits (1)? »

Ces arguties déclamatoires étaient loin de porter la conviction dans toutes les âmes : beaucoup de ceux qui n'osaient vouloir ouvertement sauver le roi, comme pur de crime, ne craignaient pas de se maintenir avec une sorte de ténacité sur le terrain des principes. Ils ouvraient la déclaration des droits de l'homme, et ils proclamaient avec elle que *nul ne pouvait être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée*. Ils rappelaient que Louis XVI n'avait agi que sous l'empire et la protection d'une loi qui le déclarait inviolable et sacré, et qui pour toute peine, dans le cas prévu où il se montrerait, par ses actes, complice d'une invasion étrangère, prononçait la déchéance du trône, la privation de l'autorité. Or, le peuple, au 10 août, avait lui-même porté cette peine

(1) Rapport de Mailhe.

et accompli cette loi : Louis XVI, une fois déchu, n'était plus qu'un prisonnier, un otage. Sans doute, disaient-ils encore, le peuple souverain ne connaissait d'autre règle que sa volonté suprême; mais il ne pouvait la diriger que vers le complément de son bonheur, et, pour être heureux, le peuple devait commencer par être juste. Ils ajoutaient que le plus coupable des hommes serait nécessairement acquitté par un jury, si le Code pénal ne portait pas contre ses crimes une loi positive; et ils demandaient par quel excès de la force et par quel abus du nombre on pouvait fouler aux pieds les règles du droit universel pour satisfaire une colère inutile. Que si l'on osait passer outre, on ne parviendrait qu'à faire de la tyrannie; et qu'une grande nation ne pouvait jamais s'avilir au point de mettre en pratique les maximes des despotes, elle qui devait se croire suffisamment vengée, alors qu'elle se voyait délivrée pour jamais « du fléau des rois. »

Le 13 novembre, sur la proposition de Jean Debry, la convention nationale commença cette grave discussion, qui tint en émoi la France et les peuples civilisés des deux mondes. Le premier qui parla fut, selon l'usage, un adversaire du projet de mise en jugement; mais ce défenseur de l'accusé (on l'appelait Morisson) s'attacha peut-être plus à se faire pardonner le crime d'être en opposition avec le vœu des jacobins, qu'à soustraire le malheureux Louis XVI aux conclusions des rapports de Valazé et de Mailhe. Avec une timidité dont l'histoire s'indigne, mais que lui semblait commander la fureur du peuple, il sup-

La convention délibère pour savoir quels seront les juges de Louis XVI.

Nov. 1792.

plia qu'on voulût bien l'excuser s'il se permettait d'avoir une opinion contraire à celle du plus grand nombre, parce qu'après tout, s'il se trompait, l'erreur était souvent utile pour mieux faire sentir la vérité. La suite de son discours ne fut pas entièrement indigne de ces lâches précautions oratoires; on en jugera :

« Citoyens, dit cet étrange partisan de l'humanité,
« je sens comme vous mon âme pénétrée de la plus
« forte indignation, lorsque je rassemble dans mon
« esprit les crimes, les perfidies, et les atrocités dont
« Louis XVI s'est rendu coupable. La première de
« toutes mes affections, la plus naturelle sans doute,
« est de voir ce monstre sanguinaire expier ses for-
« faits dans les plus cruels tourments : il les a tous
« mérités, je le sais; mais à cette tribune, représen-
« tant d'un peuple libre qui ne cherche son bonheur
« que dans l'humanité et la justice, je dois renoncer
« à moi-même pour n'écouter que les conseils de la
« raison, pour ne consulter que l'esprit et les dispo-
« sitions de nos lois... Or, d'après nos institutions,
« pour pouvoir juger Louis XVI, il faut qu'il y ait
« une loi positive, préexistante, qui puisse lui être
« appliquée; mais cette loi n'existe point... Louis XVI
« a bien évidemment trahi la patrie, il s'est rendu
« coupable de la perfidie la plus affreuse, il s'est hau-
« tement parjuré plusieurs fois, il a fait égorger des
« milliers de citoyens, coupables seulement d'aimer la
« liberté et la patrie. Le sang de ces malheureuses
« victimes fume encore autour de cette enceinte, elles
« appellent tous les Français à les venger; mais ici

« nous sommes religieusement sous l'empire de la loi, Nov. 1792.
 « et la loi est muette, et la constitution proclamait la
 « personne du roi inviolable et sacrée!...

« Citoyens, Louis XVI est en notre pouvoir, il est
 « sans armes, sans moyens de défense, et nous som-
 « mes Français!... Écartons de notre cœur les impul-
 « sions d'une trop juste vengeance, pour n'écouter
 « que la voix de la raison. Eh bien ! la raison nous
 « conduit sous l'empire de la loi, et, je le répète, la
 « loi reste muette à l'aspect du coupable, malgré
 « l'atrocité de ses forfaits. »

C'était là tout ce que pouvait la logique de la peur ;
 voici ce qu'osait celle de la mort, dans la bouche de
 Saint-Just :

« Législateurs, dit-il, votre comité veut que le roi
 « soit jugé en simple citoyen, et moi je dis que le roi
 « doit être jugé en ennemi ; que nous avons moins à
 « le juger qu'à le combattre, et que, n'étant pour rien
 « dans le contrat qui unit les Français, les formes de
 « la procédure ne sont point dans la loi civile, mais
 « dans la loi du droit des gens.

Opinion
de
Saint-Just.

« Faute de distinction, on est tombé dans des
 « formes sans principes qui conduiraient le roi à l'im-
 « punité, ou qui laisseraient sur son jugement une
 « tache de sévérité excessive. Je me suis souvent
 « aperçu que de fausses mesures de prudence, des
 « lenteurs, le recueillement, étaient ici de véritables
 « dangers... Un jour, peut-être, des hommes aussi
 « éloignés de nos préjugés que nous le sommes de
 « ceux des Vandales, s'étonneront de la barbarie d'un
 « siècle où ce fut quelque chose de religieux que de

Nov. 1792. « juger un tyran, où le peuple qui eut un tyran à juger
« l'éleva au rang de citoyen avant d'examiner ses
« crimes. On s'étonnera qu'au xviii^e siècle on ait été
« moins avancé que du temps de César : alors le tyran
« fut immolé en plein sénat, sans autres formalités
« que vingt-deux coups de poignards, sans autres lois
« que la liberté de Rome!... Et aujourd'hui l'on fait
« avec respect le procès d'un homme assassin d'un
« peuple, pris en flagrant délit la main dans le sang,
« la main dans le crime ! Ceux qui attacheront quelque
« importance au juste châtement d'un roi ne fonde-
« ront jamais une république!...

« Nous voulons la république, et nous ménageons
« un tyran ! Si le peuple romain, après six cents ans
« de vertu et de haine contre les rois ; si la Grande-
« Bretagne, après Cromwell mort, vit renaître les rois
« malgré son énergie, que ne doivent pas craindre
« parmi nous les bons citoyens amis de la liberté, en
« voyant la hache trembler dans nos mains, et un
« peuple, dès le premier jour de sa liberté, respecter
« le souvenir de ses fers ! On semble chercher une loi
« qui permette de punir le roi ; mais, de peuple à
« roi, je ne connais plus de rapport naturel !... L'in-
« violabilité de Louis n'est point étendue au delà de
« son crime et de l'insurrection ; si on le jugeait in-
« violable après, il en résulterait qu'il n'aurait pu
« être déchu... Le contrat qui le déclarait inviolable
« était tellement oppressif, qu'il obligeait les citoyens
« et non le roi ; un tel contrat était nécessairement
« nul, car rien n'est légitime de ce qui manque de
« sanction dans la morale et dans la nature.

« Louis ne doit donc pas être jugé comme citoyen, Nov. 1792.
« mais comme rebelle... Quel sera cet acte dernier de
« la tyrannie, que de prétendre être jugé par des lois
« qu'il a détruites? Juger un roi comme un citoyen!
« Ce mot étonnera la postérité froide. Juger, c'est
« appliquer la loi. Une loi est un rapport de justice.
« Quel rapport de justice y a-t-il donc entre l'humani-
« té et les rois?... Le procès doit être fait à un roi,
« non point pour les crimes de son administration,
« mais pour celui d'avoir été roi; car rien au monde
« ne peut justifier cette usurpation, et, de quelques
« illusions, de quelques conventions que la royauté
« s'enveloppe, elle est un crime éternel contre lequel
« tout homme a le droit de s'élever et de s'armer;
« elle est un de ces attentats que l'aveuglement même
« de tout un peuple ne saurait justifier : ce peuple
« est criminel envers la nature... Tous les hommes
« tiennent d'elle la mission d'exterminer la domina-
« tion en tout pays. On ne peut régner innocemment;
« tout roi est un rebelle et un usurpateur. Les rois
« mêmes traitaient-ils autrement les prétendus usur-
« pateurs de leur autorité? Ne fit-on pas le procès à
« la mémoire de Cromwell? et certes Cromwell n'é-
« tait pas plus usurpateur que Charles I^{er}; car lors-
« qu'un peuple est assez lâche pour se laisser domi-
« ner par des tyrans, la domination est le droit du
« premier venu, et n'est pas plus sacré et plus légi-
« time sur la tête de l'un que sur celle de l'autre...

« Le tribunal qui doit juger Louis XVI n'est point
« un tribunal judiciaire, c'est un conseil; et les lois
« que nous avons à suivre sont celles du droit des

Nov. 1792.

« gens. C'est vous qui devez le juger. Louis est étranger parmi nous ; il n'était pas même citoyen avant son crime, il l'est encore moins depuis ; et par quel abus de la justice en ferez-vous un citoyen pour le condamner?...

« Je le répète, on ne peut pas juger un roi selon les lois du pays, ou plutôt la loi de la cité. Il n'y avait rien dans les lois de Numa pour juger Tarquin, rien dans les lois d'Angleterre pour juger Charles I^{er}. On les jugea selon le droit des gens ; on repoussa un étranger, un ennemi : voilà ce qui légitima ces expéditions, et non point de vaines formalités qui n'ont pour principe que le consentement du citoyen par le contrat.

« Hâtez-vous donc de juger le roi, car il n'est pas de citoyen qui n'ait sur lui le droit qu'avait Brutus sur César... Il doit être jugé promptement ; c'est le conseil de la sagesse et de la saine politique. Ne voyez-vous pas que déjà on cherche à remuer la compassion, et que bientôt on achètera des larmes?... »

Portrait
de
Saint-Just.

Celui qui parlait ainsi sans crainte et sans pitié, Antoine de Saint-Just, député du département de l'Aisne, était un jeune homme à peine âgé de vingt-quatre ans (1). Doué d'une physionomie que le crayon complaisant a bien voulu rendre extatique et douce, mais qui, en réalité, était dure et froide, il ne s'était guère fait connaître, avant la révolution, que par des vers de ruelle, par de lubriques élégies aujourd'hui

(1) Pour être député il fallait avoir vingt-cinq ans ; mais les électeurs avaient passé outre, et la convention avait ratifié leur choix. Saint-Just était né à Decize (Nièvre).

perdues dans une juste obscurité. Plus tard, le retentissement des insurrections populaires éveilla chez lui et fit fermenter un autre culte que celui de la poésie ; et, à l'âge où le vulgaire des hommes se contente des voluptés, il imagina, il comprit, il édifia en quelque sorte un système républicain dans lequel il se réservait le rôle de sacrificeur, au besoin la mission de martyr. Sans expérience de la société et des hommes de son siècle, il trouva plus simple de se reporter par la pensée aux démocraties du paganisme, de s'y faire une théorie des proscriptions de Marius, un dogme de l'opiniâtreté fataliste du dernier Caton. Comme tout homme qui n'envisage les questions que par un seul côté, il se fit implacable envers les convictions contraires ; il se montra démagogue jusqu'aux limites les plus hardies du fanatisme ; et en cela il agit moins par croyance sérieuse et sincère, que par entraînement de logicien ou calcul de jongleur. Le principe de sa foi républicaine était dans son esprit, et non dans son cœur ; et s'il croyait au peuple par réminiscence classique, il croyait bien plus sûrement en lui-même par orgueil, par un sentiment exagéré de sa valeur et de sa force. Profondément convaincu de l'importance de son œuvre et de ses destinées, il affectait une pose moins majestueuse que roide, une tenue immobile et perpendiculaire, l'air et la forme de la statue d'un saint. Sa parole était en harmonie avec cette habitude extérieure : brève, obscure, mais forte, selon la tradition antique, elle économisait les mots pour faire davantage apparaître les sentences. Séide de Robespierre, parce qu'il

Nov. 1792. ne pouvait, dès le premier jour, aspirer au rôle le plus élevé parmi les meneurs, le disciple, du moins, surpassait le maître par le talent et le courage, et il l'égalait par l'affectation de cette austérité dont le peuple est si facilement dupe. D'ailleurs, il n'était point dénué de ces vertus privées qu'il étouffait en lui, pour ne laisser apparaître que le républicain. Il était bon et affectueux dans ses relations de famille, capable de dévouement, et généralement imbu de ces axiomes de philanthropie et de justice inexplicables qui conduisent un homme à s'apitoyer sur une misère de détail, à se révolter contre une iniquité subalterne, et à condamner, pour la prétendue gloire d'un principe, des peuples entiers au dernier supplice. La convention l'avait à peine soupçonné, jusqu'au moment où il émit dans le procès du roi l'opinion sauvage que nous avons fait connaître.

Opinion
Fauchet.

L'évêque intrus du Calvados, le député Fauchet, demeura beaucoup au-dessous de Saint-Just, en essayant, à son tour, de faire prévaloir un avis contraire. Comme il était de ceux que la vanité avait engagés au service de la révolution, et qui, après avoir fait un pacte avec elle, n'étaient plus, sous sa main, que des esclaves découragés, il chercha à sauver le roi sans encourir, s'il était possible, la colère des jacobins. Aussi demanda-t-il qu'on lui infligeât plus que la mort, « et qu'on le condamnât au long supplice de vivre au milieu d'un peuple libre. » Après avoir ensuite proclamé que Louis XVI était couvert par l'inviolabilité royale, dont le caractère l'avait protégé jusqu'au dernier jour, il s'écria :

« Conservons cet homme criminel, qui fut roi; qu'il
 « serve longtemps d'exemple aux conspirateurs; qu'il
 « soit un témoignage vivant de l'absurdité, de l'exé-
 « cration dévolue à la royauté. Nous dirons aux na-
 « tions : « Voyez-vous cette espèce d'homme anthro-
 « pophage, qui se faisait un jeu de nous dévorer ?
 « C'était un roi. Il n'y avait point de loi qui eût prévu
 « son délit; il a passé les bornes de ce qu'il y a de
 « plus horrible dans les crimes prévus par notre code
 « pénal. Mais la nature se venge des vices de notre
 « législation, et lui inflige un supplice plus terrible
 « que la mort.» C'est ainsi que vous le donnerez
 « avec succès en spectacle sur un échafaud d'ignomi-
 « nie... Je conclus à ce que Louis XVI ne soit pas
 « mis en jugement. »

Le montagnard Robert, après avoir énuméré, dans une allocution déclamatoire et vide de choses, tous les griefs du peuple contre Louis XVI, émit le vœu qu'on fit tomber la tête du roi, et qu'on abolît ensuite la peine de mort. Celui qui lui succéda à la tribune, le député Rozet, consola un peu l'humanité en faisant entendre une opinion moins entachée de cruauté et d'inconséquence; mais, pour se faire pardonner cette pitié, il fit des concessions de langage qui sans doute n'étaient pas dans son cœur : « A qui donc, légis-
 « lateurs, dit-il, auriez-vous le projet de proposer
 « l'exemple de Louis XVI conduit sur l'échafaud
 « pour avoir abusé de l'inviolabilité royale, pour
 « s'être fait un instrument de tyrannie ou de destruc-
 « tion? Quelqu'un de vous aurait-il le dessein de
 « relever le trône si glorieusement renversé?... »

Discours de
 Rozet.

Nov. 1792.

« Si vous pensiez que la tyrannie a entièrement
« disparu avec la royauté, rappelez-vous que les
« proscriptions en furent toujours les précurseurs, si
« elles n'en étaient pas déjà les effets. Si vous ne
« réfléchissez pas assez souvent sur cette vérité poli-
« tique, que rien ne peut donner plus d'aversion pour
« la royauté que l'existence d'un roi criminel dont on
« pourrait craindre encore les perfidies, n'oubliez
« jamais que, quand vous parviendriez à exterminer
« tous les rois, si les Français s'avalissaient encore
« une fois à tourner leurs regards vers la royauté,
« il leur resterait des idoles à encenser, et que le
« sang qu'ils auraient pu répandre pour satisfaire
« leur vengeance n'aurait peut-être qu'accélééré leur
« retour à l'esclavage. — Il n'est donc pas de l'in-
« térêt de la nation de juger Louis XVI, moins en-
« core de le conduire à l'échafaud, même en le re-
« connaissant coupable.

« Sans contredit, un être inviolable est un monstre
« dans l'ordre social. Mais, en supposant que la
« société eût encore à frapper une telle production,
« la juste colère ne devrait-elle pas plutôt retomber
« sur les créateurs? Et lorsque la philosophie et la
« raison se sont si énergiquement élevées contre les
« vengeances que les rois ont exercées, nous, après
« avoir brisé leurs liens, en reconnaissant que nous
« devons principalement nos succès à la philosophie,
« nous suivrions la même conduite qu'elle a réprou-
« vée! nous nous livrerions à des vengeances! »

Rappelant ensuite avec une réserve timide, mais
dont l'histoire doit tenir compte à l'orateur, les titres

de Louis XVI à la reconnaissance des Français, Rozet Nov. 1792. s'écria : « Est-il vrai que nous ne devons notre indépendance qu'aux crimes de Capet et à l'insurrection du peuple? A son avènement au trône, n'a-t-il pas volontairement renoncé à une partie des prétendus droits que ses prédécesseurs avaient usurpés? N'a-t-il pas aboli la servitude dans ce qu'on appelait alors ses domaines? N'a-t-il pas appelé dans son conseil tous les hommes que la voix publique lui désignait, même les empiriques qui avaient fasciné l'esprit du peuple? Induit en erreur successivement par les hommes de probité et par les fripons qui lui avaient été hautement désignés, sans cesse environné de gens intéressés à le tromper, il a été précipité d'abîme en abîme. »

Grégoire, oubliant une fois encore le caractère auguste et ineffaçable de prêtre, dont il avait été revêtu, réclama avec une colère triviale et barbare la mise en accusation immédiate du roi déchu. Le discours long et verbeux qu'il prononça ne se fit remarquer que par la violence des pensées, et jamais par une lueur de génie ou d'intelligence. Ce fut un réquisitoire mal écrit, mais tracé d'un bout à l'autre avec un stylet trempé dans le sang; il y était dit : « Tous les monuments de l'histoire déposent que la royauté et la liberté sont, comme les principes des manichéens, dans une lutte éternelle; que les rois sont la classe d'hommes la plus immorale; que, lors même qu'ils font un bien apparent, c'est pour s'autoriser à faire un mal réel; que cette classe d'êtres purulents fut toujours la lèpre des gouver-

Opinion de
Grégoire.

Nov. 1792. « nements et l'écume de l'espèce humaine.... » Mais laissons là cette éloquence immonde; elle soulèverait trop de dégoût.

Opinions
diverses.

Dans la séance du 20 novembre, l'un des secrétaires donna lecture d'une lettre de l'Américain Thomas Payne, ce philosophe qu'un département avait élu membre de la convention. Thomas Payne demandait qu'on fit le procès à Louis XVI, comme étant l'allié et le complice naturel « des brigands couronnés » dont la conspiration menaçait non-seulement la « liberté de la France, mais encore celle des autres « nations. » Le 28 novembre (car la discussion était souvent interrompue par d'autres travaux), le député Lefort prit, à son tour, la parole pour s'opposer à la mise en jugement du roi. Il invoqua la loi d'inviolabilité et plus encore l'histoire, rappelant aux conventionnels que la mort de Charles I^{er} avait été plus tard suivie de la restauration de sa race; tandis qu'avec Jacques II seulement exilé, toutes les générations de Stuarts étaient pour jamais descendues du trône.

Discours
de
Robespierre.

On attendait avec une sorte d'impatience que Robespierre prît part à cette grave délibération. Moins habile que Saint-Just, mais plus insinuant, il s'attacha à reproduire et à rendre plus clairs, par la simplicité de la forme, les arguments que ce jeune fanatique avait osé porter à la tribune. « Il n'y a point de procès à faire, dit-il. Louis n'est point un accusé, « vous n'êtes point des juges; vous êtes, vous ne « pouvez être que des hommes d'État et les représentants de la nation. Vous n'avez point une sen-

« tence à rendre pour ou contre un homme, mais
« une mesure de salut public à prendre, un acte de
« providence nationale à exercer. »

Ce début, qui replaçait la question sur le terrain politique, en la dépouillant des entraves purement judiciaires, fut accueilli par de vifs applaudissements sur les bancs de la montagne. L'orateur, encouragé par ces excitations révolutionnaires, continua en ces termes :

« Quel est le parti que la saine politique prescrit
« pour cimenter la république naissante? C'est de
« graver profondément dans les cœurs le mépris de
« la royauté, et de frapper de stupeur tous les parti-
« sans du roi. Donc, présenter à l'univers son crime
« comme un problème, sa cause comme l'objet de
« la discussion la plus imposante, la plus religieuse,
« la plus difficile qui puisse occuper les représentants
« du peuple français; mettre une distance incommen-
« surable entre le seul souvenir de ce qu'il fut et la
« dignité d'un citoyen; c'est précisément avoir trouvé
« le secret de le rendre dangereux à la liberté. Louis
« fut roi, et la république est fondée. La question
« fameuse qui vous occupe est décidée par ces seuls
« mots. Louis est détrôné pour ses crimes; Louis dé-
« nonçait le peuple français comme rebelle; il a ap-
« pelé, pour le châtier, les armes des tyrans ses frères;
« la victoire et le peuple ont décidé que lui seul était
« rebelle. Louis ne peut donc être jugé, il est déjà
« condamné; il est condamné, ou la république n'est
« point absoute. »

Les applaudissements redoublèrent, et Robespierre

Nov. 1792.

donna de plus amples développements à sa pensée, déclarant que proposer de faire le procès à Louis XVI, c'était rétrograder vers le despotisme et mettre la révolution elle-même en litige; que si Louis XVI pouvait être absous, il pouvait être innocent, et que jusqu'à son jugement il avait le droit d'être présumé tel; que la conséquence d'un pareil état de choses serait de rendre la révolution incertaine, et de transformer en calomniateurs et en rebelles tous les partisans de la liberté. Il ajouta :

« Lorsqu'une nation a été forcée de recourir aux
« droits de l'insurrection, elle rentre dans l'état de la
« nature à l'égard du tyran. Comment celui-ci pour-
« rait-il invoquer le pacte social? il l'a anéanti... Le
« droit de punir le tyran et celui de le détrôner, c'est
« la même chose. L'un ne comporte pas d'autres for-
« mes que l'autre : le procès du tyran, c'est l'insur-
« rection; son jugement, c'est la chute de sa puis-
« sance; sa peine, celle qu'exige la liberté du peuple.

« Les peuples ne jugent pas comme les cours judi-
« ciaires; ils ne rendent point de sentences, ils lancent
« la foudre; ils ne condamnent pas les rois, ils les
« replongent dans le néant, et cette justice vaut bien
« celle des tribunaux. Nous nous sommes laissés in-
« duire en erreur par des exemples étrangers, qui
« n'ont rien de commun avec nous. Que Cromwell
« ait fait juger Charles I^{er} par une commission judi-
« ciaire, dont il disposait; qu'Élisabeth ait fait con-
« damner Marie d'Écosse par des juges, il est naturel
« que les tyrans qui immolent leurs pareils, non au
« peuple, mais à leur ambition, cherchent à tromper

« l'opinion du vulgaire par des formes illusoires ; il
« n'est question là ni de principes ni de liberté ,
« mais d'intrigues : mais le peuple , quelle autre loi
« peut-il suivre que la justice et la raison , appuyées
« de sa toute-puissance ?

« Dans quelle république la nécessité de punir le
« tyran fut-elle litigieuse ? Tarquin fut-il appelé en ju-
« gement ? Qu'aurait-on dit à Rome , si des Romains
« avaient osé se déclarer ses défenseurs ?... Et nous
« osons parler de république ! Nous invoquons des for-
« mes , parce que nous n'avons plus de principes ; nous
« nous piquons de délicatesse , parce que nous man-
« quons d'énergie ; nous étalons une fausse humanité ,
« parce que le sentiment de la véritable humanité
« nous est étranger... O crime ! ô honte ! La tribune
« du peuple français a retenti du panégyrique de
« Louis XVI ! nous avons entendu vanter les vertus
« et les bienfaits du tyran ! Louis combat encore con-
« tre nous du fond de son cachot , et l'on doute s'il
« est coupable , s'il est permis de le traiter en en-
« nemi ! on demande quelles sont les lois qui le con-
« damnent ; on invoque la constitution !...

« La constitution vous défendait tout ce que vous
« avez fait contre lui. S'il ne pouvait être puni que de
« la déchéance , vous ne pouviez la prononcer sans
« avoir instruit son procès ; vous n'aviez point le droit
« de le retenir en prison , il a celui de vous deman-
« der son élargissement et des dommages. La consti-
« tution vous condamne. Allez donc aux pieds de
« Louis implorer sa clémence... Pour moi , je rougi-
« rais de discuter sérieusement ces arguties consti-

Nov. 1792.

« tutionnelles ; je les relègue sur les bancs de l'école
 « ou du palais, ou plutôt dans les cabinets de Lon-
 « dres, de Vienne et de Berlin. Je ne sais point discu-
 « ter longuement, là où je suis convaincu que c'est un
 « scandale de délibérer... Je prononce donc à regret
 « cette fatale vérité : mais Louis doit périr, parce qu'il
 « faut que la patrie vive... Je demande que la con-
 « vention nationale le déclare traître à la nation fran-
 « çaise, criminel envers l'humanité. Je demande qu'à
 « ce titre il donne un grand exemple au monde, dans
 « le lieu même où sont morts, le 10 août, les géné-
 « reux martyrs de la liberté ; et qu'à cet événement
 « mémorable soit consacré un monument destiné à
 « nourrir dans le cœur des peuples les sentiments de
 « leurs droits et l'horreur des tyrans, et, dans celui
 « des tyrans, la terreur salutaire de la justice du
 « peuple. »

La
 convention
 décrète
 qu'elle jugera
 le roi.

La convention nationale, quoique vivement entraînée par ce discours, ne voulut point en accepter la pensée et le but : elle s'effraya de cette argumentation sauvage qui allait droit à la mort, sans chercher dans le respect des formes judiciaires un refuge contre le reproche d'assassinat. Parmi ses membres il s'en trouvait, d'ailleurs, qui ne désespéraient pas encore de soustraire à l'échafaud la tête du roi ; et la plupart des autres se trouvaient flattés dans leur orgueil en acceptant, jusqu'au bout, le rôle de juges, en forçant l'héritier de trois dynasties de comparaître à leur barre en accusé. Aussi, après avoir permis à Péthion de prononcer une courte harangue, et entendu quelques obscurs orateurs dont la parole sem-

bla se perdre dans l'inattention générale, l'assemblée Nov. 1792.
déclara la discussion close, et rendit, à une majorité
considérable, le décret suivant : « Louis XVI sera
« jugé par la convention nationale (1). »

D'autres questions moins ardues, mais parfois im-
portantes pour l'histoire, avaient préoccupé le peuple Incidents
parlementai-
res.
et les législateurs dans les fréquents intervalles qui
séparaient les incidents de cette douloureuse dis-
cussion. Dans l'une des séances qui suivit la ré-
ponse de Robespierre à Louvet, le député Bazire fit,
au nom du comité de surveillance, un rapport sur
la situation de Paris. L'intention de ce travail était
évidente : il s'agissait, pour les montagnards, de faire
échouer le projet favori des girondins, qui consistait
à organiser une garde militaire destinée à protéger
les débats de la convention et l'inviolabilité des mem-
bres de cette assemblée contre les entreprises des
faubourgs de Paris. Pour parvenir à ce but, que
d'ailleurs ils n'avaient pu atteindre, les girondins
s'étaient attachés à représenter la convention comme
délibérant sous le couteau, et, en quelque sorte,
comme tyrannisée par le peuple des tribunes et des
clubs. Il fallait donc, pour rassurer les départements
et neutraliser les démarches de la Gironde, nier cette
situation violente, et représenter la capitale de la
France comme jouissant du bienfait de l'ordre, et
de toute la sécurité que donnent une police vigilante
et des lois fortes. Le rapport de Bazire tendit à ce
but : on y atténuait les attentats de septembre, et on

(1) Séance du 3 décembre.

Nov. 1792.

osait les imputer, au moins en partie, aux agents de la cour et de l'émigration ; puis, après cette audacieuse calomnie, que tant de personnes étaient intéressées à accepter, on dépeignait sous des couleurs presque pastorales le bonheur tranquille dont jouissait le peuple de Paris, et l'on se promettait des jours calmes et sereins, que pourraient seuls essayer de troubler les alarmistes ou les traîtres.

Les tribunes et la Montagne accueillirent le discours de Bazire avec les plus vives acclamations, et elles couvrirent de huées le girondin Buzot lorsqu'il essaya de montrer l'état des esprits et des affaires sous un joug peu rassurant, mais plus conforme à la vérité. L'orateur n'en poursuivit pas moins sa démonstration, et, bravant les orages que ses paroles soulevaient, il demanda que la convention refusât, par un décret, de livrer à l'impression le rapport de Bazire, et d'en faire l'envoi aux quatre-vingt-trois départements. Ces conclusions furent vivement appuyées par Lasource ; et, à une majorité de quelques voix, et qui parut même douteuse aux députés de l'extrême gauche, la convention donna, cette fois encore, raison à la Gironde, et passa à l'ordre du jour sur le rapport de Bazire (1).

Incidents
de la lutte
entre les
jacobins
et
les Girondins.

Le même soir, l'opinion exaltée eut à déplorer d'autres échecs. La séance des jacobins fut consacrée à la lecture d'une correspondance qui ne permettait pas de révoquer en doute les progrès du parti modéré dans quelques départements, et la journée

(1) 6 novembre.

fut bonne pour la Gironde. Les jacobins apprirent Nov. 1792. donc que Marseille avait rompu avec eux ; que les sociétés de Bordeaux, de Saint-Étienne, l'avaient imitée, et que celles de Montauban, d'Agen et de Bayonne menaçaient de suivre cet exemple.

Les quarante-huit sections municipales de Paris, généralement dirigées par les jacobins, s'inquiétaient de voir se prolonger indéfiniment le séjour de plusieurs milliers de gardes nationaux et de fédérés des départements, qui s'étaient rendus à la hâte dans la capitale, à la suite des événements du 10 août. Comme les girondins et leurs affidés travaillaient avec soin à entretenir l'espèce d'antagonisme qui existait entre Paris et les départements, les jacobins craignaient que ces volontaires ne voulussent tôt ou tard s'imposer à la convention pour lui servir de garde ou de protecteurs ; mais ces appréhensions étaient assez mal fondées. Quoi qu'il en soit, le comité de la guerre fut informé, par le ministre Pache, de la nécessité de renforcer les armées : heureux d'une situation ou d'un prétexte qui lui permettait de désarmer la faction girondine, il vint proposer à la convention nationale de délivrer Paris de la présence des volontaires, en dirigeant ces derniers sur les armées de la Moselle et du Rhin. La Gironde comprit ou affecta de comprendre le danger dont la menaçait cette mesure, l'isolement dans lequel elle allait laisser la convention, en face des agitateurs de Paris. Elle crut qu'il était d'une tactique habile et prévoyante de s'opposer au projet de Pache, et de combattre les conclusions du comité de la guerre. Buzot

Nov. 1792. et Barbaroux les dénoncèrent comme le résultat d'une intrigue contre laquelle le corps législatif devait se tenir en garde, s'il voulait assurer sa propre indépendance. Au demeurant, il importait d'envoyer des renforts à Custine; et la mesure contre laquelle les girondins réclamaient, par suite de leur défiance envers Paris, pouvait être raisonnablement justifiée par les besoins du service public. Mais les montagnards et les girondins n'en voulaient faire qu'une querelle de faction, et de part et d'autre l'irritation se manifestait avec un emportement inattendu.

Incident
relatif à une
princesse
de la famille
d'Orléans.

Le 21 novembre, le duc d'Orléans (Égalité) parut à la tribune de la convention, et obtint la parole pour une réclamation de famille. Il fit connaître à l'assemblée que sa fille(1), âgée de quinze ans, était passée en Angleterre avec la citoyenne Brulart-Sillery (2), son institutrice, celle qui était chargée « de former de « bonne heure ses enfants à la liberté et aux vertus « républicaines. » Il ajouta que le voyage dont il était question n'avait eu d'autre but que de faciliter l'étude de la langue anglaise; et que cependant sa fille, par suite de son départ, pouvait d'un jour à l'autre être rangée au nombre des personnes émigrées. « Je sens bien, dit-il ensuite, que la loi se « trouve ici sans application; mais le plus léger doute « suffit pour tourmenter un père... Si, par impossible, « je ne puis le croire; mais si enfin vous frappiez de

(1) Madame la princesse Adelaïde.

(2) Madame de Genlis.

« la rigueur de la loi ma fille, quelque cruel que fût
 « ce décret pour moi, les sentiments de la nature
 « n'étoufferaient pas les devoirs de citoyen ; et, en
 « l'éloignant de sa patrie pour obéir à la loi, je prou-
 « verais de nouveau tout le prix que j'attache à ce
 « titre, que je préfère à tous. » L'assemblée, faisant
 droit à cette réclamation, adopta un ordre du jour
 favorablement motivé, et qui exceptait générale-
 ment des lois portées contre les émigrés ceux qui
 notoirement n'étaient sortis de France que pour des
 causes licites, et étrangères à la politique. Quant à ces
 lois rigoureuses, elles se résumaient dans le décret
 suivant, dont l'application ne fut que trop de fois
 invoquée :

« I. Les émigrés sont bannis à perpétuité du terri-
 toire français ; ils sont morts civilement ; leurs biens
 sont acquis à la république.

Loi
 {contre les
 émigrés.

« II. L'infraction du bannissement prononcé par
 « cette loi sera punie de mort. »

Dans la séance du 19 novembre, la convention na-
 tionale, enflée par le sentiment des victoires récentes
 de la république, adopta, par acclamation, un décret
 de propagande universelle. Jamais défi plus audacieux
 n'avait été jeté à la face des rois ; jamais bravade ré-
 volutionnaire, formulée en loi, n'entraîna à sa suite
 une plus large effusion de sang humain. Voici ce dé-
 cret :

« LA CONVENTION NATIONALE DÉCLARE QU'ELLE ACCOR-
 « DERA SECOURS ET FRATERNITÉ A TOUS LES PEUPLES QUI
 « VOUDRONT RECOUVRER LEUR LIBERTÉ ; ELLE CHARGE LE
 « POUVOIR EXÉCUTIF DE DONNER DES ORDRES AUX GÉNÉRAUX

Loi
 {de haute
 propagande.

Nov. 1792. « DES ARMÉES FRANÇAISES POUR SECOURIR LES CITOYENS
« QUI AURAIENT ÉTÉ OU QUI SERAIENT VEXÉS POUR LA CAUSE
« DE LA LIBERTÉ.

« LA CONVENTION NATIONALE ORDONNE AUX GÉNÉRAUX
« DES ARMÉES FRANÇAISES DE FAIRE IMPRIMER ET AFFICHER
« LE PRÉSENT DÉCRET DANS TOUS LES LIEUX OÙ ILS POR-
« TERONT LES ARMES DE LA RÉPUBLIQUE. »

Une
députation
savoisienne
est admise
à la barre.

Deux jours après cet appel fait à tous les peuples du monde, des députés de la nation savoisienne furent introduits dans la salle de la convention, et l'un d'eux, le citoyen Doppet, lieutenant colonel de la légion allobroge, demanda, au nom de son pays, qu'il fût rendu un décret portant réunion de la Savoie à la France. Il donna ensuite lecture d'une adresse votée par l'assemblée nationale des Allobroges à la convention nationale de la France. Il y était dit que la nation savoisienne, après avoir déclaré la déchéance du roi Victor-Amédée et de sa postérité, avait prononcé la proscription éternelle des despotes, et s'était déclarée libre et souveraine; qu'à ce titre, elle émettait le vœu unanime d'être réunie à la république française, non par une simple alliance, mais par un lien indissoluble, qui la constituerait pour jamais partie intégrante du peuple français; que ce n'était point une assemblée d'esclaves tremblants à l'aspect des fers qu'ils venaient de quitter, qui suppliait la France de prendre la Savoie sous sa protection, mais un peuple souverain qui cherchait à voir rejaillir sur lui les rayons de la gloire du peuple le plus grand et le plus illustre.

Grégoire présidait la séance. Il répondit aux dé-

putés des Allobroges avec plus d'emphase et d'enthousiasme que n'en mit sans doute autrefois le consul romain, lorsqu'il accepta, au nom de Rome, l'amitié et les services de la même nation : mais le délire de la liberté avait troublé les esprits, et aucune tête ne demeurait froide en présence des destinées qui semblaient promises à la France, et dont la démarche des Savoisien paraissaient être le commencement. Des applaudissements unanimes éclatèrent donc lorsque le président de la convention félicita le peuple allobroge de faire en ce jour son entrée dans l'univers, et lorsque, rappelant que la France monarchique était jadis l'asile des rois déchus, il annonça aux peuples, ces autres souverains détrônés, que la France républicaine serait leur appui et leur complice, dès l'heure où ils entreprendraient de secouer le joug. Il ajouta que la convention allait examiner mûrement la demande de la Savoie ; mais que, ce vœu fût-il repoussé, les deux peuples n'en demeureraient pas moins frères, en vertu du droit de fraternité commun à tous les hommes, et qui fait que nul ne peut parcourir les régions les plus lointaines sans y trouver un frère, s'il y rencontre un homme, « à moins que cet homme ne soit un roi. »

La convention nationale, au milieu d'une émotion profonde, décréta que le discours de Grégoire serait traduit et imprimé dans toutes les langues, et adressé à tous les peuples ; puis elle renvoya au comité de constitution et au comité diplomatique l'examen de la demande du peuple allobroge. Cinq jours après, sur le rapport de Grégoire, elle ordonna, par accla-

La Savoie
est réunie
à la France.

Nov. 1792. mation, la réunion de la Savoie à la république française; et cette annexe de notre territoire prit le nom de département du Mont-Blanc (1).

Difficultés
relatives aux
subsistances.

Les peuples ne vivent pas seulement de propagande, ils vivent encore de pain, et le pain commençait à manquer pour le pauvre : aussi, parmi les questions difficiles qui préoccupaient alors le pays et la convention, celle des subsistances paraissait-elle à la fois menaçante, insoluble. Grâce à l'inexpérience des législateurs et aux souffrances aveugles de la multitude, chacun étudiait le problème selon ses lumières personnelles, les uns n'y cherchant qu'une affaire de principe, les autres se montrant plus touchés de la nécessité de pourvoir aux besoins du moment, que du devoir d'affermir et de glorifier les théories économiques déjà entrevues par Turgot. L'expérience a démontré, de nos jours, que ces théories sont justes, au moins en ce qui touche la libre circulation des grains dans le royaume, et la suppression des monopoles précédemment établis dans un intérêt mal compris d'humanité ou de prévoyance. Toute entrave mise au transport des blés et des farines, tout ordre d'en porter çà et là en telle ou telle quantité, de vendre en tel lieu et non en tel autre, sont autant de mesures qui, dans l'espérance d'un bien partiel qu'on ne réalise presque jamais, produisent des maux généraux d'une portée sérieuse, en ce qu'ils effrayent le producteur, et l'amènent, moitié par crainte, moitié par calcul, à cacher ses denrées plutôt qu'à les ven-

(1) Chef-lieu, Chambéri.

dre. Le commerce abandonné à sa propre liberté agit Déc. 1792.
avec intelligence et économie; il cherche les lieux où
il peut vendre ses productions, et c'est naturellement
le lieu où elles manquent : qu'on lui assure protec-
tion et garantie, et il se chargera d'établir, sinon l'a-
bondance, ce qui trop souvent est impossible, du
moins l'équilibre, au delà duquel la justice n'a rien
à réclamer.

Les récoltes, quoique retardées par les intempéries, avaient été assez abondantes en 1792; mais les grains n'avaient pu être entièrement battus, faute de bras; et, d'un autre côté, le manque de sécurité avait empêché les marchands et les paysans d'approvisionner les halles. Le peuple, qui s'effrayait de ces symptômes de disette, criait contre les accapareurs, et ne voyait, dans les convois de blé qu'on faisait encore circuler, que des opérations calculées pour affamer le pauvre et engraisser de riches monopoleurs. Mais plus il se montrait inquiet et menaçant, moins les marchés étaient pourvus de grains, plus s'accroissait la cherté du pain. Partout aussi le discrédit qui frappait les assignats avait été une cause de disette, parce que les fermiers et les propriétaires ne consentaient point volontiers à échanger leur blé contre une monnaie fictive qui pouvait périr entre leurs mains, et dont la valeur baissait d'un jour à l'autre. Aussi la circulation des grains était devenue presque impossible; elle avait été interdite par des émeutes sur beaucoup de points, notamment à Lissy, à la Ferté-Milon, à la Ferté-sous-Jouarre; le gouvernement osait à peine espérer que sur les routes de la Normandie

Déc. 1792. on laissât passer des céréales qu'il avait achetées en Angleterre et fait conduire au port du Havre. Les attroupements se formaient dans les autres provinces, taxant et parfois enlevant le blé sans le payer : la ville de Chartres avait été obligée de repousser par la force trois mille hommes de la campagne qui s'étaient rassemblés pour imposer une sorte de maximum ; au Mans, les administrateurs, assaillis par la multitude furieuse, avaient été réduits à signer, sous le couteau, l'engagement de taxer pour toujours à vil prix le pain et le froment.

Un autre abus augmentait les souffrances du peuple : la municipalité de Paris avait imaginé de faire vendre la farine au-dessous du cours, afin de soulager les classes pauvres, et les spéculateurs étaient venus s'approvisionner aux marchés de la capitale ; le commerce, ne pouvant soutenir cette singulière concurrence, avait cessé d'alimenter les halles. La consommation tendait donc à s'accroître à mesure que diminuait la quantité des denrées. De là un état dangereux de crise et de gêne dont les partis extrêmes se renvoyaient réciproquement la responsabilité, et dont chacun triomphait secrètement, dans l'espérance de voir ruiner les projets du parti contraire. Les hommes modérés étaient seuls à s'effrayer, parce qu'ils avaient tout à craindre d'une commotion, ou du règne de l'anarchie.

La
convention
nationale
délibère
sur cette
question.

La convention eut à rechercher avec une sérieuse sollicitude quel expédient il convenait de prendre ; et la discussion qui s'ouvrit à ce sujet, le 29 novembre, permit aux opinions économiques les plus opposées

de se faire jour. Le député Lequinio proposa une série de moyens dont la réalisation était loin d'être facile ou prochaine, et qu'un gouvernement placé dans des conditions régulières ou pacifiques aurait pu seul tenter de mettre en application; Saint-Just demanda qu'on avisât à remédier au discrédit du papier-monnaie, et à rétablir une juste proportion entre les valeurs réelles et les valeurs fictives; mais il n'hésita pas à déclarer que tous les abus vivraient tant que le roi n'aurait pas été livré au bourreau; il proposa, d'ailleurs, de décréter la libre circulation des grains à l'intérieur, et de placer la liberté du commerce sous la sauvegarde du peuple. Il est vrai que le problème consistait moins à décréter qu'à se faire obéir. D'autres députés insistèrent pour que le gouvernement se hâtât de faire à l'étranger des achats considérables. Il était urgent de s'arrêter à une détermination prompte et efficace, car, le jour même où la convention délibérait, les désordres redoublaient dans le département d'Eure-et-Loir; là, deux représentants du peuple envoyés en mission, Lecointe-Puyraveau et Biroteau, étaient poursuivis à coups de fourches, menacés de mort par le peuple, et forcés de rendre un arrêté illégal sur la taxe des denrées. Parmi les cris furieux proférés contre eux, on en citait de significatifs, et qui donnaient assez exactement la mesure des réactions de l'esprit public contre les jacobins: la foule criait, en effet, que cette convention, « qui ne voulait plus de prêtres et qui volait les deniers du peuple, allait chèrement expier sa tyrannie. » Enfin, on annonçait que de pareilles

Déc. 1792. insurrections menaçaient le département d'Indre-et-Loire, et que le sang avait déjà coulé dans le département du Loiret.

La convention décrète que, sans désespérer, elle jugera le roi. La convention nationale, par un décret, prononça un blâme sévère contre ceux de ses membres qui, dans le département d'Eure-et-Loir, avaient consenti à autoriser une taxe illégale, au lieu de subir courageusement la mort. Elle prescrivit au pouvoir exécutif de faire respecter l'autorité des lois, nonobstant les efforts des factieux ; puis, après avoir entendu Buzot provoquer la peine capitale contre quiconque réclamerait le rétablissement de la royauté, elle décida que, sans perdre de temps, elle continuerait à instruire le procès du roi. La tête de Louis XVI était toujours l'amorce qu'on présentait aux jacobins pour les apaiser, le gage que la Montagne cherchait à donner au peuple, pour le déterminer à pardonner ses souffrances à la république.

Rapport de la commission des vingt et un contre le roi. Quelques séances furent néanmoins consacrées à entendre des dénonciations, à éclaircir de misérables intrigues de police qui importent assez peu à l'histoire. Durant ces débats, qui firent perdre beaucoup de temps utile, la convention montra peu de calme, et encore moins de cette dignité d'emprunt dont, en mémoire du sénat de Rome, elle se plaisait à faire parade. Il s'agissait toujours de la querelle des girondins et des jacobins ; la nécessité de se justifier amena à la barre de la convention Roland et sa femme, qui n'eurent pas de peine à repousser le reproche de conspiration et d'aristocratie. Le 10 décembre, le député Lindet mit fin à ces discussions subalternes

en faisant, au nom de la commission des vingt et un, Déc. 1792.
un rapport circonstancié sur ce qu'elle appelait les crimes de Louis Capet.

Le rapport remontait à l'origine même de la révolution, aux tentatives de la cour contre le vote par têtes, à la séance du jeu de paume, à la charte royale octroyée le 23 juin, aux démarches que déjouèrent l'insurrection parisienne et la prise de la Bastille. Les autres luttes engagées depuis lors entre la royauté et la démocratie étaient successivement indiquées et rappelées, aussi bien que les manœuvres clandestines à l'aide desquelles Bertrand de Moleville et les autres ministres de Louis XVI avaient essayé de neutraliser l'esprit révolutionnaire, de corrompre des députés, et d'influencer l'opinion dans le sens monarchique. On y montrait le roi jouant un double rôle vis-à-vis de la révolution et de l'étranger, acceptant l'une et implorant le secours de l'autre. On imputait au roi la fuite de Varennes, les massacres du champ de Mars, les mouvements royalistes du Midi, la résistance du clergé à la constitution civile, l'émigration armée de la noblesse et des princes, les projets concertés à Pilnitz, les désordres des colonies, l'anéantissement de la marine, l'indiscipline des troupes de terre, et tout le sang du peuple répandu dans la journée du 10 août. Enfin, on lui reprochait d'avoir préparé et fomenté une longue série d'attentats pour ressaisir l'autorité absolue; et l'on affirmait que, n'ayant jamais été dominé par ses ministres, mais les ayant au contraire toujours choisis et dirigés à son gré, lui seul était coupable, lui

Déc. 1792. seul responsable aux yeux de la loi et du peuple.

Ces divers chefs d'accusation ayant été coordonnés et formulés, la convention nationale décréta que Louis XVI serait immédiatement traduit à sa barre pour y subir un interrogatoire, et pour présenter, au besoin, ses moyens de défense.

Louis XVI
est conduit à
la conven-
tion.

Le 11 décembre, deux heures avant l'aube, la générale commença à battre dans les rues de Paris, appelant les citoyens aux armes. La garde nationale tout entière se rendit aux postes qui lui étaient désignés. A onze heures, pendant que le roi donnait une leçon de lecture à son fils, deux municipaux entrèrent dans sa chambre, et enlevèrent l'enfant royal pour le conduire auprès de Marie-Antoinette : Louis XVI se montra péniblement affecté de cette douloureuse séparation, et en demanda la cause, sans obtenir de réponse. A une heure, Chambon, maire de Paris, se fit introduire auprès de lui. Il était accompagné de Chaumette, procureur de la commune, d'un secrétaire greffier, de plusieurs officiers municipaux, et de Santerre, commandant de la force armée. Le maire dit au roi qu'il venait le chercher pour le conduire à la convention; et le greffier donna lecture du décret portant que *Louis Capet* aurait à comparaître à la barre de cette assemblée. « Capet n'est
« point mon nom, dit le roi avec dignité; c'est le
« nom d'un de mes ancêtres. J'aurais désiré, ajouta-
« t-il, que les commissaires m'eussent laissé mon
« fils pendant les deux heures que j'ai passées à vous
« attendre : au reste, ce traitement est une suite de
« ceux que j'éprouve ici depuis quatre mois. Je vais

« vous suivre, non pour obéir à la convention, mais parce que mes ennemis ont la force en main. » Le cortège se mit alors en marche. Santerre, le maire, et un membre de la commune, montèrent dans la voiture destinée à conduire le roi. De grandes mesures de précaution avaient été prises : un piquet de deux cents hommes était sous les armes dans chaque section, à la porte de chaque prison, sur chaque place publique ; une forte réserve avec du canon gardait les Tuileries ; de grosses patrouilles circulaient dans les rues ; la voiture du roi était précédée et escortée par des troupes nombreuses ; un piquet de gendarmerie ouvrait la marche ; venaient ensuite trois canons et un caisson, puis une double haie d'infanterie, chacune de trois hommes d'épaisseur ; l'arrière-garde était formée par un détachement de cavalerie de ligne, et trois autres pièces d'artillerie. Tous les militaires qui, ce jour-là, étaient de service, avaient été soigneusement choisis et munis d'une carte spéciale. La commune en avait donné l'ordre ; elle avait de plus prescrit qu'à chaque soldat de l'escorte on distribuât seize cartouches. Ces précautions eurent un plein succès. Sur tout le passage du cortège on ne remarqua aucun rassemblement, on n'entendit aucune clameur. La voiture suivit les boulevards, la rue Neuve des Capucines et la place Vendôme ; les glaces étaient ouvertes, et les personnes échelonnées sur la route pouvaient remarquer la sérénité profondément empreinte sur les traits du roi : loin de paraître inquiet ou abattu, ce prince causait avec le maire, et la con-

Déc. 1792. conversation roulait sur des objets fort étrangers à l'événement du jour.

Attitude de
l'assemblée.

La convention mettait à profit cet intervalle : elle déterminait la forme et les bases de l'interrogatoire. « Je demande, s'écria Legendre, qu'aucun membre ne fasse de motion pendant que Louis XVI sera à la barre ; j'ajoute qu'il ne doit sortir aucun signe d'ap- probation ou d'improbation. Il faut que le silence des tombeaux effraye le coupable. » Les paroles de ce boucher furent accueillies par des applaudissements mêlés de murmures. Sur la proposition de M. Defermon, l'assemblée décida que Louis XVI aurait la permission de s'asseoir pendant son interrogatoire : elle n'agit point, en cela, par pitié ni par déférence, mais pour se conformer aux usages des tribunaux. Les insulteurs étaient d'ailleurs à leur poste ; et Manuel, affectant un vaniteux dédain, demanda que sans perdre de temps on passât aux discussions ordinaires, dût-on faire attendre Louis Capet à son arrivée. Ce conseil fut suivi ; et, sans paraître se préoccuper beaucoup des débats qui allaient s'ouvrir, l'on adopta quelques articles d'une loi contre les émigrés.

Bientôt une rumeur se fit entendre aux abords de la salle, et Barrère, qui présidait, prononça ces paroles avec une dignité affectée : « J'avertis l'assemblée que Louis est à la porte des Feuillants. Représentants, vous allez exercer le droit de justice nationale ; vous répondrez à tous les citoyens de la république, de la conduite ferme et sage que vous allez tenir. L'Europe vous observe ; l'histoire recueille vos pensées et vos actions ; l'incorruptible

« postérité vous jugera avec une sévérité inflexible. Déc. 1792.
« Que votre attitude soit conforme aux nouvelles
« fonctions que vous allez remplir. L'impassibilité et
« le silence le plus profond conviennent à des juges.
« La dignité de votre séance doit répondre à la ma-
« jesté du peuple français. Il va donner par votre
« organe une grande leçon aux rois, et un exemple
« utile à l'affranchissement des nations... Citoyens
« des tribunes, vous êtes associés à la gloire et à la
« liberté de la nation dont vous faites partie. Vous
« savez que la justice ne préside qu'aux délibérations
« tranquilles. La convention nationale se repose sur
« votre entier dévouement à la patrie, et sur votre
« respect pour la représentation du peuple. Les citoyens
« de Paris ne laisseront pas échapper cette occasion
« de montrer le patriotisme et l'esprit public dont ils
« sont animés. Ils n'ont qu'à se souvenir du silence
« terrible qui accompagna Louis ramené de Varennes,
« silence précurseur du jugement des rois par les
« nations. »

En ce moment, Santerre entra dans la salle des séances, et annonça que « Louis Capet venait d'arriver, et attendait les ordres de la convention. » Sur-le-champ le royal accusé fut introduit, et prit place à la barre. Sa contenance était calme et digne. Un long frémissement parcourut l'assemblée, et beaucoup d'âmes se trouvèrent troublées par un sentiment de pitié qui ressemblait au remords. Cette agitation fut de peu de durée.

« Louis, dit Barrère, la nation française vous accuse. La convention nationale a décrété, le 3 dé-

Interroga-
toire du roi.

Déc. 1792. « cembre, que vous seriez jugé par elle; on va vous
« lire l'acte énonciatif des délits qui vous sont imputés. — Vous pouvez vous asseoir. » Un des secrétaires donna ensuite lecture de l'acte d'accusation, et le président reprit ensuite chaque article, en ayant soin d'interpeller le roi, et de lui demander s'il avait quelque chose à répondre.

Les partisans du principe monarchique, en France et en Europe, avaient espéré que Louis XVI se bornerait, pour toute justification, à protester de ses droits inviolables, et à nier l'autorité du tribunal qui s'arrogeait le privilège de le juger. Ainsi en avait usé Charles Stuart, lorsqu'il eut aussi à comparaître par-devant une cour de justice. Si le roi d'Angleterre sut maintenir intacte la dignité de sa personne royale, il faut reconnaître que le peuple anglais, de son côté, procéda contre lui avec des formes plus respectueuses et moins brutales. Le président de la cour de justice, parlant à Charles I^{er}, ne lui refusa point les noms de roi, de majesté, et de sire; c'était comme roi que l'Angleterre fit comparaître devant des juges cet infortuné souverain : elle n'osa pas débiter, comme la convention, par le faire déchoir de son rang, par le dégrader en niant, sinon son autorité, du moins son titre, en le réduisant au rôle d'accusé obscur, appelé Louis, et tout au plus Louis Capet. Ces cruautés, qu'on croyait dignes d'un grand peuple, et qui n'étaient que lâches, devaient appartenir à la révolution française comme une tache de plus. Tous les républicains n'en acceptèrent pas la responsabilité; et plusieurs, parmi eux, voulaient

qu'à l'exemple des juges contemporains de Cromwell, la convention procédât avec des formes moins grossières, afin que du moins la royauté fût jugée avec le roi, condamnée avec le roi, et frappée de la main du bourreau dans la personne du roi lui-même.

En faisant défaut au principe monarchique, Louis XVI ne voulait nullement rendre hommage au principe de la souveraineté populaire proclamé par la révolution, et contre lequel il n'avait cessé de protester intérieurement. Mais pouvait-on attendre qu'après tant de concessions et d'actes timides, il se relèverait devant ses vainqueurs, et braverait en face leur colère? Il savait bien que, s'il eût osé protester, il aurait eu tout à craindre de l'indignation de ses ennemis, érigés en juges; et il espérait encore qu'en présence de son innocence et de ses malheurs, leurs passions s'arrêteraient, et respecteraient sa vie. Il préféra donc descendre du rôle de roi à celui d'accusé. Cependant, dans le sacrifice de sa dignité, il n'alla point au delà; et s'il consentit à se justifier, autant par résignation que dans l'intérêt de sa renommée, il sut le faire avec noblesse et tranquillité d'âme, se montrant plus grand que les outrages dirigés contre sa personne. Bien qu'il n'eût point été prévenu à l'avance des divers griefs articulés par l'accusation, il opposa à chacun d'eux des raisons claires, nettes, et basées sur la loi. A tous les reproches formulés en vue des actes qui avaient précédé la constitution, il répondit, soit par des explications décisives, soit par cette excuse invincible qu'aucune loi n'avait alors interdit, prévu ou puni le fait invoqué à sa charge.

Déc. 1792.

Lorsqu'on en vint aux actes qui avaient suivi l'acceptation de la constitution, il se mit à couvert derrière la responsabilité ministérielle. On remarqua avec étonnement qu'il nia l'existence de l'armoire de fer, et l'authenticité des pièces trouvées par le ministre Roland. La convention, qui ne doutait point de la valeur réelle de ce dépôt mystérieux, ne voulut voir dans la dénégation du roi qu'un de ces moyens de défense à l'usage des accusés vulgaires; et le malheur de Louis XVI perdit quelque chose de sa dignité. Les royalistes, au contraire, incapables de ne point accepter en toute chose la parole et l'affirmation de l'infortuné monarque, s'autorisèrent de sa déclaration pour nier l'armoire de fer, et pour ne voir, dans cette accusation, qu'une invention atroce de Roland ou des jacobins. Cette interprétation nous a paru plus respectueuse que conforme à la vérité.

Louis XVI, accusé d'avoir entretenu des intelligences avec ses frères, répondit qu'obéissant à la constitution, il avait désavoué les démarches des princes émigrés; mais il s'agissait moins sans doute des désaveux officiels, rendus publics par la voie de la presse, que des rapports secrets dont les juges étaient moralement certains, et que prouvait l'ensemble de la conduite du roi. Interpellé sur le refus de sanction qu'il avait opposé à des décrets révolutionnaires, le roi rappela qu'il n'avait fait qu'user de ses prérogatives constitutionnelles. Il nia beaucoup de signatures, beaucoup de lettres qui paraissaient émanées de lui. Sommé de reconnaître les pièces désignées dans l'acte d'accusation, notamment les diffé-

rents mémoires de M. de Laporte, intendant de la liste civile, ceux de Saint-Foix, de Talon, de Rivarol, et une lettre adressée à l'évêque de Clermont sur la validité des sacrements conférés par les prêtres constitutionnels, le roi désavoua la plupart de ces documents, et ne consentit à accepter comme authentiques que des ordonnances de payement pour son ancienne maison militaire. Le président lui dit : « N'est-ce pas « à la suite d'un projet tracé par Talon que vous avez « été au faubourg Saint-Antoine; que vous avez dis- « tribué de l'argent à de pauvres ouvriers; que vous « leur avez dit que vous ne pouviez mieux faire? « Qu'avez-vous à répondre? » — « Je n'avais pas, dit « le roi, de plus grand plaisir que de donner aux « malheureux. » — « Vous avez fait verser le sang « des Français dans la journée du 10 août, » répliqua Barrère. — « Non, répondit Louis XVI, ce n'est pas « moi! » Ces derniers mots furent prononcés de cette voix forte et émue qui fait entrer la conviction dans les âmes.

Quand ce pénible interrogatoire, qui dura trois heures, fut terminé, le roi demanda à la convention qu'il lui fût permis de se choisir un conseil de défense. On le fit ensuite sortir de la salle des séances; et comme de toute la journée, qui touchait à sa fin, il n'avait point encore pris de nourriture, il se vit dans la dure obligation de réclamer de Chaumette un peu de pain, que celui-ci lui accorda avec ironie. Ramené à la tour du Temple, il eut à traverser des hordes qui réclamaient à grands cris la *tête du tyran*. Toutefois, rien ne dut lui être plus sensible que le dé-

Le roi est
ramené au
Temple.

Déc. 1792.

dain injurieux des juges à la barre desquels il venait de comparaître. Ce mépris de l'infortune et de la pitié avait passé toutes les bornes ; et les journaux républicains remarquèrent eux-mêmes avec courroux que Valazé, qui remplissait les fonctions de secrétaire, s'était permis d'outrager le roi en lui faisant passer l'une après l'autre, par-dessus l'épaule, et sans daigner le regarder, toutes les pièces du procès dont l'identité devait être contestée. Il était réservé au malheureux prince de voir encore sa douleur aggravée. Lorsqu'il rentra au Temple, on lui signifia que désormais il serait séparé de sa famille ; et ce fut vainement qu'il sollicita la permission d'être au moins réuni à son fils. Ses prières n'étant point écoutées des hommes, elles se tournèrent vers le Dieu qui nous console de nos croix par le souvenir de celle qu'il a portée.

La convention permet au roi de choisir des défenseurs.

Le même soir, la convention délibéra sur la demande que le roi avait faite d'un conseil, et (la postérité n'oserait le croire !) beaucoup de membres insistèrent pour qu'aucun défenseur ne fût accordé à Louis XVI. « Je demande, s'écria Thuriot ; que Louis XVI soit jugé vendredi, au plus tard samedi. Les nations étrangères, pour leur propre liberté, réclament un grand exemple ; il faut que le tyran porte sa tête sur l'échafaud... » A ces mots, des murmures s'élèvent ; et des orateurs réclament énergiquement contre cette proposition cruelle. A la fin, la convention rend un décret qui accorde à Louis-Capet la faculté de prendre un conseil.

Le roi désigna M. Target, ancien membre de la

première assemblée nationale, et le principal auteur de la constitution. M. Target se montra indigne de cette généreuse confiance, et à une mission illustre, mais périlleuse, il préféra une infamante sécurité. Il écrivit donc à la convention « qu'agé de près de soixante ans, fatigué de maux de nerfs, de douleurs de tête et d'étouffements, qui duraient depuis quinze ans, il lui était impossible de se charger de la défense de Louis XVI; que par son impuissance il trahirait à la fois l'accusé et l'attente publique; qu'il refusait donc cette tâche par conscience, un homme libre et républicain ne pouvant pas consentir à accepter des fonctions dont il se sentait entièrement incapable. »

Cette lettre était signée, *Le républicain Target*. La convention comprit, au spectacle de cette lâcheté, qu'on doutait de sa justice et de son pardon; aussi se montra-t-elle disposée à accueillir favorablement les défenseurs qui oseraient davantage se fier à elle. Ce fut avec une sorte de respect qu'elle entendit ensuite la lecture d'une lettre courageuse de M. de Malesherbes, l'ancien ministre de Louis XVI, dont jusqu'alors les partis avaient respecté les vertus et la sollicitude.

« Citoyen président, écrivait-il, j'ignore si la convention donnera à Louis XVI un conseil pour le défendre, et si elle lui en laissera le choix. Dans ce cas-là, je désire que Louis XVI sache que s'il m'en choisit pour cette fonction, je suis prêt à m'y dévouer. Je ne vous demande pas de faire part à la convention de mon offre, car je suis bien éloigné de me croire un personnage assez important pour qu'elle s'occupe de moi; mais j'ai été appelé deux fois au

Déc. 1792.
Lâcheté de
Target.

Courageuse
conduite de
Malesherbes.

Déc. 1792. « conseil de celui qui fut mon maître, dans le temps
 « que cette fonction était ambitionnée par tout le
 « monde. Je lui dois le même service, lorsque c'est
 « une fonction que bien des gens trouvent dange-
 « reuse. Si je connaissais un moyen possible pour lui
 « faire connaître mes dispositions, je ne prendrais
 « pas la liberté de m'adresser à vous ; j'ai pensé que,
 « dans la place que vous occupez, vous aurez plus de
 « moyens que personne pour lui faire passer cet
 « avis. »

Choix du
 conseil de
 défense.

L'opinion publique avait flétri le refus de Target ; elle applaudit au pieux dévouement de Malesherbes, et la convention consentit à agréer la demande de ce noble vieillard. Ici l'histoire doit enregistrer les noms de quelques hommes généreux qui osèrent se proposer pour défendre le roi. Un habitant de Troyes, M. Sourdat, écrivit pour annoncer qu'il accepterait volontiers cette mission ; un ancien membre de l'assemblée législative, M. Dalmas, fit imprimer un mémoire en faveur de Louis XVI ; M. Necker fit également paraître un plaidoyer, à l'étranger ; MM. de Lally, de Cazalès, Malouet et le baron d'Aubier, tous émigrés, sollicitèrent des saufs-conduits pour venir en France porter la parole en faveur de l'infortuné Louis XVI ; une femme même, connue par une exaltation fâcheuse, mais sincère, Olympe de Gouges, écrivit à la convention pour obtenir l'honneur devant lequel avait reculé M. Target. Cette démarche, qui fut taxée de folie, devait plus tard lui coûter la vie. A la demande de M. de Malesherbes, le jeune Romain Desèze, avocat, déjà célèbre au barreau, fut

adjoint à ce digne vieillard , dont l'âge aurait pu paralyser le dévouement ; le choix du roi désigna en outre , pour faire partie du conseil de défense, Denis Tronchet , ancien membre de l'assemblée constituante et jurisconsulte célèbre.

Cependant le conseil général de la commune avait encore de nouvelles avanies à infliger à Louis XVI. Il décida que les défenseurs de l'illustre captif ne pourraient communiquer qu'avec lui , et toujours en présence des officiers municipaux , attendu la complicité présumée de toute la famille royale ; que , pour surcroît de précautions , ils ne seraient introduits auprès du roi qu'après avoir été ignominieusement fouillés ; que le roi cesserait d'avoir à sa disposition des papiers , des plumes , et tout ce qui pouvait servir à faciliter sa correspondance. Cet arrêté fut dénoncé à la convention , mais cette assemblée l'approuva ; et toutefois , en considération des besoins de la défense du roi , elle supprima les mesures vexatoires qui interdisaient à ce prince la faculté d'écrire. La convention permit également à Louis XVI de communiquer avec ses enfants , en y ajoutant cette condition que la jeune princesse et son frère ne pourraient dès lors , jusqu'au jugement définitif , être réunis à leur mère et à leur tante. Le roi ne voulut pas d'une consolation qui devait ajouter aux angoisses de Marie-Antoinette. Peu de jours après (car nous devons jusqu'au bout poursuivre le récit de ces odieuses persécutions) , la commune prit de nouveaux arrêtés , dont le simple énoncé révélera tout ce que les prisonniers durent subir de ces souffrances de détail , qui ne sont pas les moins dures.

Nouvelles
persécutions
infligées
à Louis XVI.

Déc. 1792. 1° Sur la demande de Louis XVI, fatigué de la longueur de sa barbe, et qui montrait de la répugnance à se laisser raser, elle consentit à ce qu'on lui confiât deux rasoirs, dont il ferait usage sous les yeux de quatre commissaires auxquels ces instruments seraient aussitôt rendus, et qui en constateraient la remise. 2° Sur la demande de Marie-Antoinette, de madame Élisabeth et de madame Royale, qui réclamaient des ciseaux afin de pouvoir se couper les ongles, elle décida qu'il n'y avait lieu à délibérer. 3° Elle statua que la demande d'un dentiste, faite par Louis XVI à l'occasion d'une fluxion dont il était atteint, ne serait point accueillie.

Travaux par-
lementaires
et politiques.

Tandis que la commune s'avalissait par l'exercice de cette tyrannie, la convention mettait à profit l'intervalle qui devait encore s'écouler jusqu'au procès du roi; elle cherchait, au milieu d'un peuple livré aux tempêtes, à appliquer une part de ces réminiscences de collège et de ces théories philosophiques, dont le faux éclat avait si longtemps séduit l'opinion. Émue d'abord par le retentissement fâcheux qu'avait eu, en France, la prise de Francfort et l'échec de Beurnonville du côté de l'électorat de Trèves, elle avait cherché à imiter le sénat de Rome, qui se montrait plus ferme dans les revers que dans la victoire; pour s'élever à la hauteur d'un semblable modèle, elle n'avait trouvé rien de mieux que de jeter de nouveaux défis aux rois. Sur la proposition de Chambon, elle décréta « qu'il était enjoint aux généraux de proclamer dans les pays conquis la doctrine de la souveraineté des peuples, et de dissoudre les autorités

« existantes. » Elle ajouta que la nation française traiterait comme ennemi le peuple qui, refusant la liberté et l'égalité, ou y renonçant, voudrait conserver ou rappeler les dynasties et les castes privilégiées; qu'elle promettait et s'engageait, au contraire, à ne souscrire aucun traité et à ne poser les armes qu'après l'affermissement de la souveraineté et de l'indépendance du peuple sur le territoire duquel les troupes de la république seraient entrées, et qui, ayant adopté les principes de l'égalité, aurait établi un gouvernement libre et populaire.

Elle passa ensuite à d'autres questions très-graves en elles-mêmes, et que néanmoins l'impatience du parti jacobin, touchant le procès du roi, faisait considérer comme dilatoires. Buzot, on se le rappelle, avait fait décréter la peine de mort contre quiconque oserait proposer le rétablissement de la royauté; le montagnard Thuriot, comme s'il voulait ravir à la Gironde la popularité de ce vote, fit une motion qui menaçait du dernier supplice les partisans avoués du fédéralisme. Les girondins, se voyant épiés par leurs adversaires, ne leur donnèrent pas la joie que semblait leur promettre la motion de Thuriot, et ils affectèrent de s'y associer avec enthousiasme; de telle sorte que la loi suivante fut votée par une acclamation unanime :

« La convention nationale décrète que quiconque
« proposera ou tentera de rompre l'unité de la répu-
« blique française, ou d'en détacher des parties inté-
« grantes pour les unir à un territoire étranger, sera
« puni de mort. »

Déc. 1792.

Discussion
relative à la
famille d'Or-
léans.

Sans désenparer la Gironde prit sa revanche, et ce fut encore à Buzot qu'elle laissa porter les premiers coups : cette fois, il s'agissait de frapper la faction d'Orléans.

Le chef de ce parti, à mesure que la révolution devenait plus terrible dans ses allures, perdait ses convoitises prochaines pour le trône, et ne cherchait guère qu'à sauver, s'il était possible, ses biens de la confiscation et sa tête du couteau. Le courage dont l'ainé de ses fils avait fait preuve, sous les redoutes de Jemmapes, lui avait un moment rendu une lueur de ses anciennes espérances; mais les événements suivaient une marche si rapide, qu'entre la chute du trône et l'heure où le peuple consentirait à le relever, la faction d'Orléans trouvait un abîme que rien ne pouvait désormais combler, fût-ce même le corps sanglant de Louis XVI. On voyait d'ailleurs se renouveler ce qui eut lieu à Rome à l'occasion du collègue et du complice de Brutus, alors que, parent de Tarquin et issu du sang royal, Collatin devint suspect au peuple : mais le duc d'Orléans n'avait en partage ni la renommée pure, ni le désintéressement du second consul de la république romaine; les girondins, qui se défiaient de lui, l'accusaient de payer les anarchistes de bas étage, et d'être l'une des causes principales des misères de la république. Les montagnards ne lui adressaient pas ces reproches, mais ils entrevoyaient toujours dans Philippe-Joseph le chef de la prétendue royauté dont ils imputaient le rêve à la Gironde; et jusque sous le nom d'Égalité, dont s'était affublé l'ancien premier prince du sang,

ils cherchaient à démêler en lui quelques symptômes d'ambition monarchique, l'indice caché, quoique certain, d'une conspiration continuée de longue main pour la ruine du peuple. Or, comme ils avaient besoin de lui pour quelques jours encore, ils se contentaient de le traîner à leur remorque, et d'exiger, chaque jour, quelque garantie nouvelle de la durée du pacte effrayant qui liait leur querelle à la sienne, se réservant de le briser le jour où il deviendrait inutile ou dangereux.

Buzot, organe des inimitiés de la Gironde, commença ouvertement l'attaque. Il rappela d'abord que les Romains, après avoir chassé les Tarquins, s'étaient engagés par serment à ne souffrir jamais dans leur ville ni roi, ni rien de ce qui pouvait faire ombrage à la liberté; puis il adjura la convention de suivre ce grand exemple, et de décréter le bannissement de tous les Bourbons. « Si quelque exception pouvait être faite, ajouta-t-il, ce ne serait pas sans doute en faveur de la branche d'Orléans; car, par cela même qu'elle fut plus chérie, elle est plus inquiétante pour la liberté. Dès le commencement de la révolution, d'Orléans fixa les regards du peuple; son buste, porté dans Paris, le jour même de l'insurrection, présentait une nouvelle idole; bientôt il fut accusé de projets d'usurpation; et s'il est vrai qu'il ne les ait pas conçus, il paraît du moins qu'ils existèrent, et qu'on les couvrit de son nom.

« Ainsi le sang des rois est un prétexte, lorsqu'il n'est plus une cause de troubles et d'agitations; ne l'ajoutons point à toutes celles qui rendent orageuse

Déc. 1792.

« la formation des républiques. Une fortune et sur-
« tout des espérances encore immenses; des relations
« intimes avec les grands d'Angleterre; le nom de
« Bourbon pour les puissances étrangères, jalouses de
« nous donner un maître pour s'assurer un allié; celui
« d'Égalité pour les Français, faciles à toucher, ce
« nom dont le choix d'autant plus singulier fait re-
« marquer son but en affectant de le cacher; des en-
« fants dont le bouillant courage peut être aisément
« séduit par l'ambition, dont l'ambition peut être ha-
« bilement excitée par les soins et l'alliance de quel-
« ques rois étrangers; c'en est trop pour que Philippe
« puisse exister en France sans alarmer la liberté.
« S'il l'aime, s'il l'a servie, qu'il achève son sacri-
« fice, et nous délivre de la présence d'un descendant
« des Capets..... Je demande que Philippe et ses fils
« aillent porter ailleurs que dans la république le
« malheur d'être nés près du trône, d'en avoir connu
« les maximes et reçu les exemples; le malheur d'être
« revêtus d'un nom qui peut servir de ralliement à
« des factieux ou aux puissances étrangères, et dont
« l'oreille d'un homme libre ne doit plus être bles-
« sée. »

Louvet parla dans le sens de cette proposition, mais avec l'âpreté classique d'un ennemi qui en appelle à l'ostracisme. Il s'autorisa de la conduite du premier des Brutus, et repoussa, à ce titre, le prétendu Tarquin Collatin, dont il agrandissait ainsi l'importance et le rôle. Lanjuinais lui succéda à la tribune, et réclama, avec une égale énergie, l'exil du chef de la branche d'Orléans : « Vous rappellerai-je

« un fait? dit-il. Comment se sont faites les élections de Paris, dont le dernier député se trouve être Égalité? Sous la hache populaire, par les ordres de ceux qui devaient partager le protectorat qui lui était destiné. Ce n'est peut-être pas sans dessein qu'on a exercé cette tyrannie sur le peuple, et amené parmi nous ce nouveau Collatin... »

Déc. 1792.

Le montagnard Chabot se hâta de désavouer, au nom de Robespierre et des jacobins, la tyrannie à l'aide de laquelle on leur imputait d'avoir contraint les électeurs de Paris à choisir le duc d'Orléans pour député. Les révolutionnaires exaltés ne demandaient, d'ailleurs, qu'à ajourner une motion qu'ils jugeaient impolitique ou prématurée. Aussi Chabot invoqua-t-il des principes dont, en toute autre circonstance, il aurait volontiers méconnu la pressante autorité. Il fit observer que condamner Égalité à l'exil, ce serait au moins préjuger d'avance la culpabilité du roi, bien autrement coupable; selon lui, que Philippe d'Orléans. Il ajouta qu'une telle mesure serait attentatoire à la liberté; que le peuple souverain avait lui-même élu Égalité, et que c'était une question bien grave que de savoir si la convention pouvait rejeter de son sein un représentant du peuple, revêtu des mêmes droits et du même caractère que chacun des autres membres de l'assemblée. Il demanda donc que la proposition fût ajournée après le jugement de Louis XVI, déclarant qu'ensuite il ne s'opposerait plus à l'expulsion totale de toute la famille.

Ainsi les montagnards se comptaient, et ils ne voulaient point dégarnir leurs rangs avant la sentence

Déc. 1792. par eux préparée contre le roi. Tel ne fut point, d'ailleurs, l'avis de Saint-Just, qui, s'élevant, à force de haine, au-dessus de ces calculs, vota pour que la famille d'Orléans fût repoussée dans un délai rapide au delà des frontières de la France. Toutefois, il laissa entendre qu'il n'était point dupe des girondins, et il leur reprocha de vouloir exiler de prétendus Tarquins pour mettre sur le trône d'autres Tarquins non moins dangereux. Par ces paroles, qui furent applaudies, il désignait le ministre Roland, et l'assemblée ne s'y trompa en aucune manière. Albitte déclara que si l'on lançait l'ostracisme contre la famille d'Orléans, il insistait, à son tour, pour que l'ostracisme fût prononcé contre Roland : Merlin, de Thionville, appuya vivement cette nouvelle motion ; d'autres réclamèrent, à leur tour, le bannissement de Pache. Toutes ces propositions incidentes éparpillaient l'intérêt et fatiguaient déjà la convention, lorsque Camille Desmoulins, après avoir longtemps sollicité la parole au milieu du tumulte, parvint à obtenir un peu de silence. « Mon amendement, dit-il alors, est que Philippe ne sorte de France que lorsque la convention lui aura assuré un pays où il puisse se retirer en sûreté. » Des murmures se firent entendre ; mais, au fond, Camille ne s'était point trompé, et l'exil était devenu aussi impossible au duc d'Orléans que le séjour dans la patrie.

On entendit encore Barrère, Cambon, Thuriot, Kersaint, Rewbell, et quelques autres membres ; mais la discussion, au lieu d'avancer, devint tellement orageuse, que, de part et d'autre, les mots *A l'or-*

dre! à l'Abbaye! dominèrent seuls le bruit confus des propositions formulées en sens contraire. Le président se couvrit, et il se fit un peu de silence. Ce qui soulevait surtout l'indignation de Duhem, de Calon et de plusieurs députés jacobins, c'est qu'ils entrevoyaient qu'en exilant Philippe, la Gironde ne faisait peut-être qu'essayer d'un ostracisme qu'elle ne tarderait pas à leur appliquer, à eux-mêmes, sur une vaste échelle; et ils invoquaient avec ardeur les droits du peuple souverain, ceux de ses représentants. Enfin, on parvint à voter : l'assemblée ajourna à deux jours la question relative à Philippe Égalité; elle écarta indéfiniment la motion contre le ministère, et rendit le décret suivant :

« Tous les membres de la famille des Bourbons Capets qui se trouvent actuellement en France, excepté ceux qui sont détenus au Temple, et ceux sur le sort desquels la convention s'est réservé de prononcer, sortiront, dans trois jours, du département de Paris, et, dans huit jours, du territoire de la république, ainsi que du territoire occupé par ses armées (1). »

Décret rendu à la suite de cette discussion.

Le même soir, la question fut portée au club des jacobins; mais là elle devait soulever moins de contradictions. Camille Desmoulins, que la convention avait à peine voulu entendre, trouva, devant un auditoire plus complaisant, l'occasion de débiter une harangue, et d'y faire entrer la louange de Philippe d'Orléans; puis il se plaignit « de ce qu'on osait réclamer

La discussion sur la famille d'Orléans se reproduit aux jacobins.

(1) Séance du 10 décembre.

Déc. 1792. le bannissement d'Égalité, qui avait tant contribué à la révolution. « Demander le bannissement de cet « ami sincère de la liberté, s'écria-t-il, c'est demander qu'il soit assassiné à Coblenz ! » Il ajouta : « Voilà quel était le but des brissotins ; ils se sont « dit : Les patriotes ne voudront pas abandonner « Égalité, et nous ferons regarder la Montagne comme « une faction. Nous étions très-embarrassés ; nous « croyions très-impolitique d'exiler les fils d'Égalité, « ainsi que leur frère d'armes Valence ; c'est le moyen « de désorganiser l'armée... Mais c'était le comble de « l'art de nous faire passer pour royalistes, en nous « forçant de défendre Égalité. »

Camille Desmoulins parlait-il sincèrement ? n'exprimait-il qu'à demi les inquiétudes d'un affidé secret du parti d'Orléans ? Cette dernière supposition nous paraît vraisemblable. Robespierre ne s'y trompa guère ; et comme les débris de la popularité de Philippe-Joseph lui paraissaient encore dangereux pour la cause de la république, il n'hésita pas à se déclarer, en cette circonstance, pour la motion de Louvet et pour l'ostracisme. Il déclara que la convention ne pouvait mieux faire que d'imiter Brutus : « J'avoue, dit-il, « que la maison d'Orléans a montré beaucoup de patriotisme ; je ne m'oppose aucunement à la reconnaissance que l'on doit à cette famille : mais, quels « que soient les membres de la ci-devant famille « royale, ils doivent être immolés à la vérité des « principes... Or, tels sont les nuages répandus sur « les caractères, que nous ne pouvons pas connaître « le but direct de la maison d'Orléans. Les patriotes

« ont paru défendre le citoyen Égalité, parce qu'ils
« ont cru la cause des principes attachée à sa cause ;
« mais une chose bien certaine , c'est que les patriotes
« n'ont jamais eu de liaison avec la maison d'Orléans,
« et que Brissot et sa faction ont eu les plus grandes
« liaisons avec cette famille... Quant à moi, j'avais
« depuis longtemps le projet de demander l'exil d'É-
« galité et de tous les Bourbons... Et si les membres
« de cette famille aiment les véritables principes, ils
« s'honoreront de cet exil, parce que ce n'est point
« là une exclusion, mais une mesure de sûreté; parce
« qu'il est toujours honorable de servir la cause de
« la liberté. » Cependant Robespierre fit remarquer
qu'il serait fort dangereux d'entrer dans le système
de l'ostracisme, parce que, à l'aide de cette arme à
deux tranchants, une majorité de feuillants pouvait,
sous prétexte de salut public, désorganiser la repré-
sentation nationale et proscrire tous les patriotes.

Marat se montra encore plus que Robespierre frappé
de cette grave considération, et, meilleur logicien
que ce dernier ne l'avait été, il ne tomba pas dans
la singulière contradiction de signaler les inconvé-
nients de l'ostracisme, et de demander en même temps
que le chef de la famille d'Orléans fût banni, par
mesure de sûreté publique : « Il faut, s'écria-t-il,
« qu'Égalité reste ! » Cette déclaration ayant été vi-
vement applaudie par les membres du club et des tri-
bunes, l'orateur ajouta : « Il faut qu'il reste, parce
« qu'il est représentant du peuple. Aujourd'hui la
« faction criminelle qui veut attaquer les droits du
« peuple dans Égalité, voudrait exiler tous les amis

Déc. 1792.

« du peuple ; et vous-même, Robespierre, vous seriez
« à la tête. Qu'Égalité reste donc parmi nous, que
« les patriotes n'abandonnent pas le champ de ba-
« taille : si nous l'abandonnons, la liberté est perdue
« sans retour. »

Effet moral
de cette
discussion.

Réal parla dans le même sens : « Je ne crois pas,
« dit-il, que la sévérité des principes exige qu'Éga-
« lité soit exilé. Il n'existe aucune comparaison à faire
« entre le neveu de Tarquin, que fit exiler Brutus,
« et le citoyen Égalité, que veut faire exiler Brissot ;
« entre la situation où se trouvait Rome après l'exil
« des Tarquins, et celle de la France après la con-
« quête de la liberté. » Réal insista ensuite pour faire
sentir que les patriotes, en cette circonstance, fai-
saient preuve d'imprévoyance et de maladresse. Un
officier supérieur, qui assistait à la séance, fut plus
explicite encore, et fit à la tribune l'éloge le plus
pompeux du duc d'Orléans, qu'il représenta comme
le premier héros de la révolution française ; il ajouta
qu'on devait craindre le parti qui ne manquerait pas
de se rallier à lui et de le défendre, car ce parti exis-
tait, et n'abandonnerait pas son chef. Cette dernière dé-
claration était au moins une imprudence, et ne devait
avoir de résultat que de retomber de tout son poids
sur la tête de Philippe d'Orléans.

Le lendemain, montagnards et girondins se ren-
voyaient déjà la responsabilité d'une intrigue dont per-
sonne n'indiquait exactement l'origine et le but, et
chacun s'imputait une complicité secrète avec le parti
d'Orléans, notwithstanding les désaveux publics et les ap-
pels à l'ostracisme. De son côté, le duc d'Orléans fit

imprimer des placards et distribuer des brochures, Déc. 1792.
pour protester de la sincérité de son patriotisme. Il rappela qu'en 1791 il avait solennellement déclaré, en face de l'assemblée constituante, qu'il renonçait aux droits de membre de la dynastie régnante, pour s'en tenir à ceux de citoyen français : après avoir renouvelé cet engagement, il fit connaître que ses fils étaient prêts, eux aussi, à le signer de leur sang. Le 19 décembre, la question fut soumise de nouveau aux délibérations de la convention nationale. Le député Fayau parla le premier en faveur de Philippe d'Orléans, et, comme beaucoup d'autres l'avaient déjà fait avant lui, il invoqua le principe de la souveraineté du peuple, nécessairement inviolable dans la personne des représentants. « Quels crimes impute-t-on à Philippe Égalité ? dit l'orateur ; sa naissance ? « O nature ! ô philosophie ! quel outrage on vous fait ! « Quoi ! les crimes seraient héréditaires, et vous avez « dit que les vertus ne l'étaient pas !... »

Des applaudissements se firent entendre dans l'assemblée et les tribunes ; Fayau en profita pour rappeler les titres de son client à la reconnaissance des républicains. « Lorsqu'on était encore incertain, dit-il, des résultats de la révolution opérée en 1789, « Philippe Égalité se montrait révolutionnaire.

« Lorsque tous les puissants de la France se rangeaient en bataillons sur vos frontières, et menaçaient votre liberté naissante, Philippe Égalité était « ici, et ses enfants défendaient les droits du peuple « le mousquet sur l'épaule. (Applaudissements vifs et « répétés des tribunes.) Quand tous les gouverne-

Déc. 1792.

« ments, devenus vos ennemis, se coalisaient pour
« vous asservir, Philippe Égalité partageait vos desti-
« nées; comme vous, il attendait la mort en homme
« libre... Mais, citoyens, voyez sa position. Ennemi
« de tous les rois, qu'avec vous il a osé combattre,
« Philippe Égalité ne sait où reposer sa tête. S'il eût
« émigré, s'il se fût ouvertement déclaré votre en-
« nemi, sa punition serait moins cruelle. Il n'est donc
« plus de différence entre le crime et la vertu?... »

Pendant que l'orateur parlait ainsi, à la satisfaction de la Montagne et des jacobins, Chambon, maire de Paris, se présenta à l'assemblée, et fit connaître qu'il allait présenter une adresse au nom des quarante-huit sections de la capitale. En ce moment, une foule nombreuse de citoyens encombrait les couloirs et les abords de la salle; tout faisait pressentir une agitation populaire déjà menaçante, et les partis s'accusaient réciproquement de l'avoir fomentée pour comprimer le vote ou l'attitude de la convention. La Gironde affectait de soupçonner les jacobins de vouloir mettre Philippe d'Orléans sous la protection de la multitude; les jacobins disaient que Chambon et Roland s'étaient concertés pour organiser une émeute, et pour fournir à la convention un prétexte de plus de s'entourer d'une garde. La discussion fut cependant interrompue par des affaires de détail, et cet intervalle, consacré à des questions moins irritantes, permit aux esprits de se calmer. Lanjuinais profita de ce retour à une tranquillité apparente pour conclure à l'application de l'ostracisme contre Philippe d'Orléans, qu'il désigna sous le nom de *Phi-*

lippe Capet : son discours, rédigé dans un style trivial, produisit une impression assez défavorable à la proposition des girondins. L'assemblée avait hâte de clore une délibération trop longtemps prolongée; de part et d'autre, on demanda à aller aux voix, et une majorité immense décida que l'exécution du décret rendu deux jours auparavant contre la famille des Bourbons n'aurait lieu qu'après le jugement de Louis XVI : les quarante-huit sections ne demandaient pas autre chose, et ce fut une sorte de succès pour les jacobins.

Nouveau
décret sur les
Bourbons.
— Suite de
l'incident.

Il est vrai de dire qu'à Paris, et dans les campagnes voisines, le peuple s'était énergiquement prononcé contre le décret de la convention. Des citoyens avaient démonté la voiture de voyage de la duchesse de Bourbon, et braqué des canons devant sa porte pour l'empêcher de sortir. Les habitants d'Anet avaient juré de se laisser mettre à mort jusqu'au dernier, plutôt que de consentir au départ du duc de Penthièvre. La plupart des journaux s'accordèrent également à combattre la loi d'ostracisme; et l'un des plus accrédités de ce temps, le journal de Prudhomme, le fit avec une âpreté grossière qui n'épargnait ni les proscrits ni les proscripteurs : « Comment, dit-il, Philippe
« Égalité pourrait-il être dangereux? Qui ne connaît
« les détails de sa vie privée? Il porte ses mœurs sur
« sa figure... Comment un parti pourrait-il s'élever
« autour d'un homme blasé, qui n'a ni talents, ni
« caractère? — Il a servi la révolution, nous en con-
« venons avec plaisir. Mais était-ce par amour pour
« la liberté? N'était-ce pas plutôt pour se venger d'une

Déc. 1792. « cour qui le haïssait autant qu'elle le méprisait ?
 « N'était-ce pas même une spéculation adroite ? Il a
 « spéculé sur la révolution... Il est vrai que ses fils
 « peuvent joindre des talents à des qualités morales,
 « et que l'aîné promet déjà l'un et l'autre ; mais... si
 « tout homme qui a quelques vertus et quelques ta-
 « lents était dangereux par cela même, s'il était ac-
 « cusé d'aspirer à la tyrannie, il faudrait donc chasser
 « des républiques tous les talents et toutes les vertus,
 « ce qui serait chasser la liberté?... »

Projet de loi sur l'instruction publique. La convention nationale plaçait au nombre des mandats qu'elle avait reçus, celui de doter la république d'une loi sur l'instruction et l'éducation de la jeunesse ; difficile problème que chaque époque travaille à résoudre, et à la recherche duquel l'assemblée constituante avait autrefois consacré quelques efforts. Chaque jour agrandissait la plaie. Pendant que les fureurs d'une liberté imprévue troublaient les pères, la jeune génération languissait dans l'oubli et l'ignorance des vertus. La science et l'étude semblaient avoir disparu du sol ; et d'ailleurs, pour les législateurs de cette sinistre époque, il s'agissait beaucoup moins d'avoir à former des érudits que des républicains : la science des révolutions était la seule qui leur parût désormais digne de l'homme.

En 1790, M. Talleyrand de Périgord avait présenté un plan d'éducation publique dont les bases avaient été adoptées, au moins en principe, par l'assemblée constituante : mais, dans une matière de cette gravité, ces législateurs, qui, sur tout autre point, faisaient hardiment table rase pour créer et appliquer des théo-

ries, avaient cru nécessaire de s'abstenir et de temporiser, afin de ne pas ajouter sans nécessité des difficultés de détail aux embarras financiers et politiques contre lesquels ils avaient à se tenir en garde. La constituante s'était donc bornée, pour le moment, à conserver provisoirement, par un décret, les établissements d'instruction qui existaient déjà; mais ce décret avait été pour elle une source d'embarras fort sérieux. La plupart des professeurs en exercice appartenaient à l'ordre ecclésiastique; l'affaire du serment constitutionnel, que presque tous refusèrent pour demeurer fidèles à l'Église, les mit dans la nécessité d'abandonner leurs fonctions enseignantes, et les colléges se trouvèrent d'abord sans direction, puis sans élèves. En 1792, l'assemblée législative se fit faire un rapport sur cette situation par le philosophe Condorcet : bien qu'entraînée par les événements politiques, elle prêta beaucoup d'attention au plan que le comité d'enseignement public vint lui soumettre. D'après ce système, l'instruction devait être donnée au nom de la patrie, et, par ses soins, à tous les citoyens, sans exception. Elle serait répartie avec toute l'égalité que comportaient les limites nécessaires de la dépense, la distribution des hommes sur le territoire, et le temps plus ou moins long que les enfants pouvaient y consacrer. Dans ces divers degrés, l'enseignement national allait embrasser le système entier des connaissances humaines, et assurer aux hommes, pour tous les âges de la vie, la facilité de conserver leurs connaissances ou d'en acquérir de nouvelles. Enfin, aucun pouvoir public ne devait avoir

DÉC. 1792.

Déc. 1792.

ni l'autorité ni même le crédit d'empêcher le développement des doctrines nouvelles, de neutraliser la propagation, par l'éducation publique, des théories contraires à la politique de l'État ou aux intérêts momentanés du gouvernement. On voit que c'était la liberté essayée sur la plus large base. Dans l'application, on distinguait cinq degrés d'instruction, sous le nom : 1° d'écoles primaires ; 2° d'écoles secondaires ; 3° d'institut ; 4° de lycées ; 5° de société nationale des sciences et arts. Une école primaire devait être établie dans chaque village ou hameau considérable, de telle sorte que, pour une population de quatre cents âmes, il y eût un instituteur. Celui-ci était élevé au rang de magistrat. Tous les dimanches il était tenu d'ouvrir une conférence publique, à laquelle assisteraient les citoyens de tout âge ; et la leçon devait avoir pour objet le développement des principes de la morale, et l'explication ou le commentaire des lois ayant rapport aux droits de l'homme et du citoyen. C'est par ces prêches du maître d'école, ayant pour textes habituels « les principes de la nature et de la raison, » que Condorcet et le comité entendaient remplacer le prône du curé et l'enseignement des vérités religieuses. On instituait des jeux, des exercices, et des fêtes, destinés « à former les enfants à la pratique de la justice, de l'amour de l'égalité, de l'indulgence, de l'humanité, de l'élévation d'âme. » On les initiait aux fonctions sociales, telles que la participation aux droits électoraux, aux assemblées politiques ; on les amenait insensiblement, par ces chemins, aux idées morales, à la conscience du bien et du

mal. La gymnastique et les éléments du toisé et du calcul n'étaient point oubliés ; mais la pensée de Dieu et le sentiment des devoirs de l'homme envers le Créateur ne se présentaient nulle part : la religion était reléguée dans ses temples ; l'élève pouvait, s'il le trouvait bon , aller l'y chercher. Les autres degrés d'instruction devaient embrasser graduellement les éléments de toutes les connaissances humaines ; chaque district, et de plus chaque ville de quatre mille habitants , auraient eu une école secondaire ; le nombre des établissements supérieurs d'instruction publique, désignés sous le nom d'*instituts*, aurait été de cent quatorze pour toute la France, et on y aurait enseigné les langues mortes et vivantes, la littérature, et les notions principales des sciences exactes. Quant aux lycées, on en devait créer neuf, et on voulait les organiser sur le pied des grandes universités d'Angleterre, d'Italie et d'Allemagne ; l'enseignement y aurait été gratuit. Enfin, la société nationale des sciences et des arts était instituée pour surveiller et diriger les établissements d'éducation ; pour s'occuper du perfectionnement des branches principales de l'instruction publique ; pour recueillir, encourager, appliquer, et répandre les découvertes utiles. En ce qui concernait l'éducation des femmes, il devait y être pourvu par une loi ultérieure.

Pour faire entrer dans le domaine des faits cette vaste théorie, l'assemblée législative avait besoin de calme et de temps, et ces deux conditions lui manquèrent. Le plan de Condorcet demeura donc à l'état de rapport ; mais il servit de base à un nouveau pro-

Déc. 1792. jet de loi sur l'éducation publique, qui fut présenté à la convention, dès les premiers mois de ses travaux, par le représentant du peuple Lanthenas, rapporteur du comité d'enseignement. Le projet de Lanthenas n'avait d'ailleurs pour objet que l'organisation des écoles primaires; il y était dit, entre autres dispositions, que les instituteurs, dans chaque commune, seraient élus au scrutin par les pères de famille et par les veuves mères de famille; premier exemple de droits publics reconnus aux femmes.

Discussion.
Profession de
foi maté-
rialiste.

La convention ouvrit la discussion sur ce projet de loi, dans sa séance du 12 décembre; mais elle offrit peu d'intérêt. L'attention du pays, ainsi qu'on l'a vu plus haut, se portait sur des questions d'une nature moins philosophique. Le député Jacob Dupont, ayant à répondre à un discours de Durand Mailanne (1), avait cru remarquer dans les paroles de cet orateur quelques regrets religieux : pour consoler l'ombre de Voltaire, il eut hâte d'en faire justice. Le premier, parmi les législateurs que la révolution avait donnés à la France, il osa formuler à la tribune une profession de foi ouverte d'incrédulité et d'athéisme. Ce scandale souleva de nombreux murmures; mais le parti qui voulait en finir avec la religion applaudit avec transport à l'odieux orateur. « Hé quoi ! » s'écriait celui-ci, les trônes sont renversés, les « sceptres brisés, les rois expirent, et les autels restent encore debout ! » Un moment après, il ajoutait : « Croyez-vous donc fonder et consolider la républi-

(1) Séance du 14 décembre.

« que française avec des autels autres que ceux de la Déc. 1792.
« patrie, avec des emblèmes religieux autres que
« ceux des arbres de la liberté? » Et comme l'auditoire
éclatait en clameurs diverses, en acclamations et
en murmures, Dupont continuait en ces termes son
discours impie : « La nature et la raison, voilà les
« dieux de l'homme, voilà mes dieux... Le moment
« de la catastrophe est arrivé : tous les *préjugés* doi-
« vent tomber en même temps. *Il faut les anéantir, ou*
« *que nous en soyons écrasés.* En vain Danton nous
« disait-il pieusement, il y a quelques jours, que le
« peuple avait besoin d'un prêtre pour rendre le der-
« nier soupir : eh bien ! pour détromper le peuple, je
« lui montrerai Condorcet fermant les yeux à d'A-
« lembert ! »

Encouragé par les applaudissements de tous les philosophes, qui croyaient venu le temps d'accomplir contre Dieu leurs espérances criminelles, l'orateur s'écria, en élevant la voix : « Je l'avouerai à la con-
« vention, je suis athée ! » Mais des cris d'improbation retentirent sur presque tous les bancs de la salle, et cette révoltante déclaration fit naître un long tumulte. Quand le silence se fut peu à peu rétabli, Jacob Dupont en profita pour appuyer le projet du comité, sauf quelques critiques de détail sans intérêt et sans importance.

Lequinio, qui parla dans le même sens (1), demanda qu'on voulût bien laisser à chacun ses opinions religieuses, pourvu qu'on évitât « d'en *souiller* l'en-

(1) Séance du 18 décembre.

Déc. 1792. « seignement public. » Le pasteur protestant Rabaud Saint-Étienne fut moins grossier dans les termes, sans être moins haineux dans ses conclusions; et toutefois il proposa à son tour un de ces systèmes inapplicables qui tenaient de la persécution et de l'églogue, de l'*Astrée* et des lois de Lycurgue; une de ces rêveries qui auraient à peine trouvé grâce devant les novateurs de l'assemblée constituante, si accoutumés d'ailleurs à ne tenir compte ni des mœurs ni des obstacles matériels. L'une des dispositions, entre autres, prescrivait de « dresser un catéchisme simple et court *sur les droits et les devoirs des nations entre elles*; catéchisme que tout garçon serait obligé de savoir par cœur. » Le système imaginé par Rabaud Saint-Étienne fut vivement applaudi par la convention; et, dans l'espoir qu'il servirait à améliorer les plans philosophiques de Condorcet et de Lanthenas, l'assemblée en décréta l'impression et le renvoi au comité d'instruction publique. Pressée d'ailleurs par les jacobins, qui réclamaient avec instance le jugement du roi, elle ajourna à une époque plus éloignée le soin de prendre un parti sur ces questions, encore secondaires.

L'assemblée
reprend
le procès du
roi.

Louis XVI, qui chaque jour avait eu de longues conférences avec ses défenseurs, devait comparaître de nouveau à la barre de l'assemblée, pour y présenter, par l'organe de M. Desèze, ses moyens de justification. Dans l'une de ces réunions, le roi dit à M. de Malesherbes : « Depuis deux jours je suis occupé à chercher si, pendant la durée de mon règne, j'ai pu mériter de mes sujets le plus léger reproche. Eh

bien ! je vous le jure dans toute la sincérité de mon cœur, comme un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur de mon peuple, et n'ai pas formé un seul vœu qui lui fût contraire. » Fort de ses intentions et de sa conscience, il oubliait peut-être que les rois sont responsables devant Dieu du mal qu'ils auraient pu empêcher ; il ignorait que la faiblesse n'est point une vertu. Un autre jour, M. de Malesherbes, conservant toujours l'espoir d'un simple bannissement, demanda à Louis XVI dans quel pays il se retirerait. « En Suisse, répondit le roi. — Et si, rendu à lui-même, reprit le généreux vieillard, le peuple vous rappelait, votre majesté voudrait-elle revenir ? — Par goût, non, dit Louis XVI ; mais par devoir, oui. Mais, dans ce dernier cas, je mettrai à mon retour deux conditions : l'une, que la religion catholique continuerait, sans néanmoins exclure les autres cultes, d'être la religion de l'État ; l'autre, que la banqueroute, si elle est inévitable, serait déclarée par le pouvoir usurpateur : c'est lui qui l'a rendue nécessaire, c'est à lui d'en subir la honte. » On voit par ces paroles, au moins en ce qui se rattachait à la religion déjà proscrite, que l'infortuné Louis XVI ne se croyait pas exempt de blâme et à l'abri de quelques remords.

Le 26 décembre, ce prince fut, pour la seconde fois, conduit à la convention : ce jour-là, encore, on multiplia les précautions et les mesures de sûreté publique. Le roi paraissait pâle et inquiet. On le fit passer par le cloître des Feuillants, et il dut attendre assez longtemps dans la salle des conférences

Louis XVI
comparaît une
seconde
fois
à la barre.

Déc. 1792.

le moment où la séance pourrait commencer. Durant cet intervalle, l'illustre accusé causait avec ses défenseurs, et ceux-ci continuaient d'employer les expressions respectueuses qui conviennent à la majesté royale. « Qui vous rend si hardis, s'écria Treilhard, « l'un des juges, de prononcer ici des noms que la « convention a proscrits ? » Malesherbes répondit avec un visage calme : « C'est le mépris de la vie. »

La séance ouverte, M. Desèze fit entendre, avec l'accent d'une conviction profonde, un discours que, pressé par le temps, il avait plutôt improvisé que préparé. Louis XVI, à qui ce plaidoyer avait été soumis, en avait fait retrancher tous les passages pathétiques; il avait cru de sa dignité de se borner à discuter, et de ne pas chercher à émouvoir.

M. Desèze
présente
la défense du
roi.

Comme question de droit à discuter dans le silence du cabinet, l'œuvre de la défense eût semblé facile; il n'eût pas été besoin du talent déjà éprouvé de l'orateur pour renverser un grossier échafaudage d'arguments passionnés, de sophismes et de calomnies; mais M. Desèze parlait devant un auditoire disposé à la haine et à la vengeance, fort peu soucieux de se mettre en contradiction avec les principes de la loi, avec les tables de la déclaration des droits de l'homme. Qu'importait donc qu'il eût pour lui la justice et la vérité, puisque la force et la mort étaient de l'autre? Il ne l'ignorait pas; mais par devoir, et pour tenter jusqu'au bout d'éclairer la conscience des juges, il avait consenti à traiter séparément chaque article de l'accusation, à y répondre avec les ressources de la raison et de la logique. Cette partie de son plaidoyer, sobre

de mots et forte de vérités, occupa la séance pendant plusieurs heures. Comme on avait dû s'y attendre, l'habile défenseur opposa à l'accusation le droit constitutionnel, qui déclarait la personne du roi inviolable et sacrée; puis il rappela de nouveau que dans l'hypothèse la plus défavorable au chef de l'État, celle de complicité évidente avec l'étranger contre la France, la même loi s'était bornée à déclarer que, le cas échéant, le roi serait censé avoir abdiqué. Après avoir posé ces principes rigoureux, il fit, en quelque sorte, parler Louis XVI lui-même; et mettant dans sa bouche, par un artifice oratoire fréquemment usité, sa propre défense, il s'écria :

« Louis n'a-t-il pas le droit de nous dire :

« Vous avez aboli la royauté, je ne vous conteste
« pas votre droit; mais si vous aviez suspendu cette
« déclaration de la volonté nationale, et que vous
« eussiez commencé par m'accuser et me juger, vous
« ne pouviez pas m'appliquer d'autre peine que l'ab-
« dication présumée de la royauté. — Pourquoi donc
« n'avez-vous pas commencé par là? — Ce que vous
« avez fait a-t-il pu nuire au droit que j'avais?

« Avez-vous pu vous placer ainsi vous-mêmes
« hors de la constitution, et m'opposer ensuite qu'elle
« était détruite?

« Quoi! vous voulez me punir; et, parce que vous
« avez anéanti l'acte constitutionnel, vous voulez
« m'en ôter le fruit!

« Vous voulez me punir; et, parce que vous ne
« trouvez plus de peine à laquelle vous ayez le droit

Déc. 1792.

« de me condamner, vous voulez en prononcer une
« différente de celle à laquelle je m'étais soumis !

« Vous voulez me punir, et, parce que vous ne
« connaissez pas de loi que vous puissiez m'appliquer,
« vous voulez en faire une pour moi tout seul !

« Certes, il n'y a pas aujourd'hui de puissance égale
« à la vôtre; mais il y en a une que vous n'avez pas ,
« c'est celle de n'être pas justes ! »

Le défenseur fit ensuite appel à la loyauté nationale, qui serait flétrie si la convention, en passant outre sur les principes, déclarait à l'Europe qu'en se donnant une constitution, la France n'avait voulu que tendre un piège à son roi : il demanda qu'on cessât de refuser à Louis XVI les garanties que la loi accordait à tout citoyen, celle de ne pouvoir être arbitrairement jugé; il s'attacha à prouver que les crimes dont Louis était accusé n'étaient point prévus par l'acte constitutionnel; il combattit avec une vigoureuse énergie les sophismes à l'aide desquels on substituait au droit naturel, qui protégeait le roi, ce qu'on appelait le droit insurrectionnel; et il ne lui fut pas difficile de démontrer qu'à l'aide de pareilles maximes, aucun prétexte ne manquerait désormais pour ruiner la liberté et ressusciter la tyrannie. On avait dit que la royauté, par le seul fait de son existence, constituait un crime; et alors il renvoya le reproche et la responsabilité de ce prétendu attentat à la nation, qui avait fait les rois. Il s'étonna de ce qu'en osant dépouiller Louis XVI de son inviolabilité, on ne lui accordât pas, en échange, les droits naturels dont chaque Français était investi, les for-

mes préservatrices que tout citoyen devait réclamer, Déc. 1792.
la séparation des pouvoirs, le jury d'accusation et le jury de jugement, le droit de récuser les juges, la minorité de faveur que la loi déclare prépondérante lorsque les voix qui condamnent n'ont pas dépassé un certain chiffre déterminé d'avance, celui des deux tiers, par exemple. Promenant alors un long regard sur l'assemblée, il s'écria, avec une émotion douloureuse : « Je cherche parmi vous des juges, et je n'y « trouve que des accusateurs!...

« Louis sera donc le seul Français pour lequel il « n'existera aucune loi ni aucune forme!

« Il n'aura ni les droits de citoyen ni les prérogatives de roi!... Il ne jouira ni de son ancienne « condition ni de la nouvelle!... Quelle étrange et in- « concevable destinée!... »

Le jeune orateur, abordant ensuite la discussion des faits, remonta, avec l'acte d'accusation, jusqu'au mois de juin 1789. Il rappela qu'au lieu d'avoir voulu dépouiller le peuple du droit d'élire ses représentants, lui-même avait convoqué les états généraux; et qu'un décret solennel, rendu à la suite de la célèbre nuit du 4 août, l'avait proclamé « le restaurateur de la « liberté française. » Puis il fit appel à toutes les marques d'amour que le roi avait données au peuple; au souvenir de tous les privilèges souverains auxquels il avait renoncé; à cette mémorable fédération du 14 juillet 1790, où tant de concorde avait été manifestée entre la nation et Louis XVI. Un moment après, il repassa, l'une après l'autre, les preuves sur lesquelles l'accusation s'était étayée; et comme il eut à déro-

Déc. 1792. ber son client aux témoignages matériels recueillis dans l'armoire de fer, il contesta avec justice et talent la valeur de ces pièces, qu'on avait réunies, recueillies, inventoriées, dispersées, sans aucune des formes que la loi prescrit en pareil cas hors de la présence de l'accusé, et de telle sorte, enfin, qu'en droit strict il n'était pas permis d'invoquer leur existence contestée, leur authenticité douteuse. Et comme on imputait à l'infortuné prince le sang versé au champ de Mars le 17 juillet 1791, le défenseur rappela qu'à cette époque Louis était prisonnier, et suspendu de ses pouvoirs. Tous ces chefs d'accusation portaient d'ailleurs sur des événements antérieurs à l'acceptation de la constitution française ; et ce dernier acte les avait nécessairement rejetés dans le passé, comme s'ils eussent été couverts par l'amnistie du peuple. Pour les faits dont la date était plus récente, le défenseur établit qu'ils étaient tous couverts par le dogme constitutionnel de la responsabilité des ministres ; il contesta d'ailleurs, avec force et adresse, l'exactitude des faits allégués, la certitude des imputations. Quant aux refus de sanction de quelques décrets, sur lesquels on reprochait au roi d'avoir opposé son veto, M. Desèze invoqua naturellement les droits que le roi tenait de la loi, et dont il n'avait fait qu'user selon sa conscience. Enfin, il montra ce prince, dans la journée du 10 août, réduit à se défendre contre une insurrection formidable, et se bornant à faire exécuter la loi qui permettait aux autorités constituées de repousser la force par la force. Il termina par ces touchantes paroles :

« Français ! qu'est devenu ce caractère national, ce Déc. 1792.
« caractère qui distinguait vos anciennes mœurs, ce
« caractère de grandeur et de loyauté ?

« Mettriez-vous votre puissance à combler l'infor-
« tune d'un homme qui a eu le courage de se confier
« aux représentants de la nation elle-même ? N'au-
« riez-vous donc plus de respect pour les droits sa-
« crés de l'asile ? Ne croiriez-vous devoir aucune pitié
« à l'excès du malheur ? et ne regarderiez-vous un
« roi, qui cesse de l'être, comme une victime assez
« éclatante du sort, pour qu'il dût vous paraître im-
« possible d'ajouter encore à la misère de sa des-
« tinée ?

« Français ! la révolution qui vous régénère a dé-
« veloppé en vous de grandes vertus ; mais craignez
« qu'elle n'ait affaibli dans vos âmes le sentiment de
« l'humanité, sans lequel il ne peut y en avoir que de
« fausses.

« Écoutez d'avance l'histoire, qui redira à la re-
« nommée :

« Louis était monté sur le trône à vingt ans, et, à
« vingt ans, il donna sur le trône l'exemple des
« mœurs ; il n'y porta aucune faiblesse coupable ni
« aucune passion corruptrice ; il y fut économe, juste,
« sévère ; il s'y montra toujours l'ami constant du
« peuple. Le peuple désirait la destruction d'un im-
« pôt désastreux qui pesait sur lui : il le détruisit. Le
« peuple demandait l'abolition de la servitude : il
« commença par l'abolir lui-même dans ses domaines.
« Le peuple sollicitait des réformes dans la législation
« criminelle pour l'adoucissement du sort des accu-

Déc. 1792.

« sés : il fit ces réformes. Le peuple voulut que des
 « milliers de Français, que la rigueur de nos usages
 « avait privés jusqu'alors des droits qui appartiennent
 « aux citoyens, acquissent ces droits ou les recou-
 « vrassent : il les en fit jouir par ses lois. Le peuple
 « voulut la liberté : il la lui donna (*Des murmures se*
 « *font entendre dans les tribunes*) ; il vint au-devant
 « de lui par ses sacrifices : et cependant c'est au nom
 « de ce même peuple qu'on demande aujourd'hui...
 « Citoyens, je n'achève pas ;... je m'arrête devant
 « l'histoire : songez qu'elle jugera votre jugement, et
 « que le sien sera celui des siècles. »

Lorsque le défenseur eut achevé, Louis XVI se leva,
 et dit d'une voix ferme :

[Paroles du
 roi.

« Messieurs, on vient de vous exposer mes moyens
 « de défense ; je ne les renouvellerai point. En vous
 « parlant peut-être pour la dernière fois, je vous dé-
 « clare que ma conscience ne me reproche rien, et
 « que mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité.
 « Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée
 « publiquement ; mais mon cœur est déchiré de trou-
 « ver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir
 « voulu faire répandre le sang du peuple, et surtout
 « que les malheurs du 10 août me soient attribués.
 « J'avoue que les preuves multipliées que j'avais don-
 « nées, dans tous les temps, de mon amour pour le
 « peuple, et la manière dont je m'étais toujours con-
 « duit, me paraissaient devoir prouver que je crai-
 « gnais peu de m'exposer pour épargner le sang, et
 « éloigner de moi une pareille imputation. »

Le président de l'assemblée lui demanda alors s'il

n'avait rien à ajouter à sa défense ; et, sur sa réponse négative, il lui dit : « Louis, la convention vous per-
« met de vous retirer. » Et le roi fut ramené au Temple.

Déc. 1792.

Louis XVI est
ramené au
Temple.

Pendant le trajet, Louis XVI montra une dignité calme et sans affectation ; il s'entretint avec le maire et les magistrats municipaux, et la conversation roula sur des questions de géographie et d'histoire : on parla d'objets d'art, des monuments de la capitale, du mérite de quelques écrivains, tels que Tacite, Sénèque, Salluste et Puffendorf, que le roi connaissait fort bien. Le secrétaire-greffier de la commune conservait, par bravade, son chapeau sur la tête : lui rappelant une autre époque où cet homme s'était montré moins grossier (c'était le temps où les rois étaient encore respectés), le roi lui dit, avec une raillerie de bon goût : « La dernière fois que vous êtes venu, « vous aviez oublié votre chapeau ; vous avez été « plus soigneux aujourd'hui. » Il fut ensuite question des hôpitaux, dont Louis XVI aurait voulu voir multiplier l'institution utile. Lorsqu'il fut rentré au Temple, il s'occupa des intérêts de ses défenseurs, regrettant de ne pouvoir reconnaître dignement leur dévouement et leur courage : il oubliait qu'ils n'étaient pas sans récompense, puisque désormais leurs noms ne devaient point périr.

Louis XVI avait à peine quitté la salle des séances, qu'une discussion orageuse s'était déjà élevée dans le sein de la convention. Les montagnards, pressés de voir la fin de ce procès, qui tenait en suspens leurs vengeances, demandaient que sans désemparer on allât aux voix, et qu'on jugeât l'accusé ; les giron-

Délibération
de
l'assemblée.

—
Discours de
Lanjuinais.

Déc. 1792.

dins insistaient pour qu'on différât encore de quelques jours, afin d'avoir le temps de faire imprimer les pièces, et de peser les preuves offertes de part et d'autre. Lanjuinais, plus courageux, osa monter à la tribune, et demander que toute cette inique procédure fût annulée et anéantie, comme contraire à la justice et aux lois. Il déclara que, dans sa conscience, on ne pouvait laisser juger le roi par ceux qui se faisaient gloire d'être les conspirateurs du 10 août. Ces paroles soulevèrent la plus vive rumeur, et la Montagne s'agita en poussant des cris furieux; de tous côtés on s'écriait : « A bas! à l'ordre! à l'Abbaye! c'est un royaliste!... Il fait le procès à la journée du 10 août! » Et l'on entendit les voix pressées de Duhem, de Billaud-Varennes, de Julien, demander que l'orateur descendît à la barre, et fût jugé comme fauteur de guerre civile.

Pendant qu'on essayait ainsi d'étouffer la parole de Lanjuinais en invoquant la liberté, prétexte accoutumé des tyrannies anarchiques, le hardi député essayait de dominer le tumulte et de confondre ses adversaires. Quelques-uns de ses collègues cherchaient d'ailleurs à le justifier; et Mazuyer, entre autres, demanda quel était celui des membres de la convention qui prenait à injure d'être appelé « conspirateur de la sainte journée du 10 août? » Il ajouta que, pour lui, il s'honorait d'être l'un des auteurs de cette insurrection. Ces mots rétablirent un peu de calme; Lanjuinais en profita pour maintenir l'exactitude des expressions dont il s'était servi, et qu'on avait si mal interprétées : « Il y a, dit-il, de saintes conspirations

« contre la tyrannie; et Brutus, dont voilà l'image, Déc. 1792.
« a été un saint et illustre conspirateur. » Il ajouta,
avec une courageuse énergie : « Vous ne pouvez rester
« juges de l'homme désarmé duquel plusieurs d'entre
« vous ont été les ennemis directs et personnels, puis-
« qu'ils ont tramé l'invasion de son domicile, et qu'ils
« s'en sont vantés. » (*Une voix* : « C'est la nation en-
« tière qui l'a détrôné! ») Lanjuinais reprend : « Vous
« ne pouvez pas rester juges, applicateurs de la loi,
« accusateurs, jurés d'accusation, jurés de jugement,
« ayant tous, ou presque tous, ouvert vos avis; l'ayant
« fait, quelques-uns de vous, avec une férocité scan-
« daleuse... » (De violentes rumeurs s'élèvent, et in-
terrompent quelque temps l'orateur.) « Nous ne pou-
« vons rester juges, s'il est vrai que moi et plusieurs
« autres aimons mieux mourir que de condamner à
« mort, avec la violation des formes, même le tyran
« le plus abominable!... On parle du salut du peu-
« ple... Le salut du peuple veut que vous vous abs-
« teniez d'un jugement qui accroîtra et multipliera les
« ennemis de la patrie. »

Déjà la convention avait prononcé sur cette ques-
tion, en se déclarant compétente : la plupart de ses
membres ne demandant qu'à juger le roi, l'assemblée
n'était guère divisée que sur des questions secon-
daires de formes légales et d'ajournement. La séance
continua d'être troublée par le plus violent désordre;
et M. Defermon, qui présidait, fut le premier en
butte aux attaques des montagnards. Enfin, par un
décret rendu à l'unanimité des voix, à la demande
de Couthon, l'assemblée ordonna que la discus-

Déc. 1792. sion serait ouverte sur le jugement de Louis XVI, et qu'elle serait continuée, toute affaire cessante, jusqu'à l'arrêt définitif. Cette décision ne mit point d'ailleurs fin au scandale des débats, qui se prolongèrent quelque temps encore : vainement Péthion essaya-t-il de les faire cesser en montant à la tribune; il y fut accueilli par les outrages et les railleries de la Montagne, qui ne voulait plus, s'écriait-elle, de la royauté de Jérôme Péthion. C'en était fait déjà de la popularité de cet homme, qui naguère, comme les triomphateurs de Rome, avait traîné le roi vaincu derrière son char. (1).

Opinion de
Saint-Just.

Le lendemain, le premier qui parla contre le roi fut Saint-Just. Son fanatisme ne s'était point refroidi, mais la renommée avait déjà ajouté à son orgueil. Après avoir conclu contre le roi, il prit à tâche d'écarter les moyens préjudiciels qu'avait présentés M. Desèze, et, après lui, Lanjuinais : « Défenseurs du roi, « dit-il, que nous demandez-vous? Si le roi est innocent, le peuple est coupable... On a parlé de récusation ; et de quel droit le coupable récusera-t-il « notre justice? Dira-t-on qu'en opinant on l'a accusé? « Non ; on a délibéré. S'il veut nous récuser, qu'il « montre son innocence; l'innocence ne récuse aucun « juge... Si on récuse ceux qui ont parlé contre le roi, « nous récuserons, au nom de la patrie, ceux qui « n'ont rien dit pour elle... Je demande que chacun « des membres monte à la tribune, et prononce : Louis « est ou n'est point convaincu. »

(1) Séance du 27 décembre.

Trois questions étaient posées, et devaient être résolues dans l'ordre suivant :

Louis est-il coupable ?

Le jugement sera-t-il soumis à la sanction du peuple ?

Quelle sera la peine ?

Un grand nombre d'orateurs prirent successivement la parole, et la convention consentit à prolonger cette grave délibération, soit qu'il plût à son orgueil de juger, en face de l'Europe, l'héritier de trois dynasties, soit qu'elle voulût examiner avec patience quel parti il serait plus à propos de prendre. La résolution des montagnards n'était point douteuse ; ils voulaient cimenter dans le sang de Louis XVI l'édifice républicain qu'ils avaient fondé : les girondins, au contraire, étaient en proie aux sentiments les plus opposés. Beaucoup d'entre eux, émus de quelques sentiments de pitié, désiraient soustraire le roi au supplice ; d'autres, qui compatissaient assez faiblement aux infortunes de la famille royale, entrevoyaient dans l'avenir des vengeances monarchiques, et ils ne désespéraient pas de renvoyer Louis XVI devant le tribunal du peuple, afin que, le peuple ayant exercé sa suprême justice, la responsabilité de la clémence ou du sang ne pesât que sur lui. La plupart des membres de la *Plaine*, hommes tièdes et à convictions douteuses, auraient peut-être voulu s'épargner le remords d'un vote sanglant, et les dangers à venir du régicide ; mais, entourés et menacés par le peuple des tribunes, suspects aux jacobins, et plus effrayés encore de l'absolution du roi que de sa mort, ils en étaient à prendre conseil

Déc. 1792.

La discussion
continue.

Déc. 1792.

de leur sûreté personnelle plutôt que de leur conscience.

Opinion de
Rouzet,
de Salles et
de Serres.

Rouzet, député de la Haute-Garonne, monta à la tribune l'un des premiers. Après avoir reconnu qu'aucune loi ne prononçait de peine contre le roi, il demanda que Louis XVI fût traité en ennemi, en prisonnier de guerre, et qu'on se bornât à prendre à son égard les mesures de sûreté que réclamerait le salut de la république. Salles, qui parla après lui, émit le vœu de renvoyer au peuple le jugement de Louis XVI : il établit que la peine de mort, si on la prononçait contre le roi, ne ferait qu'exalter la haine vouée à la nation française par les cours de l'Europe ; et il insista pour qu'à cet égard on voulût bien prendre conseil de la prudence. Les mêmes arguments furent développés par Serres, député des Hautes-Alpes : « Je pense, dit celui-ci, que frapper Louis, c'est donner aux rois ennemis une preuve de faiblesse, tandis que nous leur devons un grand exemple de force et de magnanimité. Retenons Louis tant que les dangers de la patrie nous feront une loi de cette mesure de sûreté générale ; et après bannissons-le de la république, et donnons-lui encore de quoi traîner ailleurs sa honte et ses remords. » Cette opinion, où la justice revêtait des formes pusillanimes, fut, pendant ce mémorable procès, l'une des plus favorables que les partisans du pardon osèrent émettre : la crainte enchaînait les consciences que la fièvre révolutionnaire n'exaltait pas.

Opinions di-
verses.

Barbaroux, qui parla ensuite, s'attacha à combattre les arguments des défenseurs du roi : il émit l'opi-

nion que l'inviolabilité constitutionnelle était applicable seulement aux actes de la royauté, et non aux attentats de la tyrannie. C'était un sophisme caché sous des mots. Lequinio parut à la tribune après Barbaroux : « Si je pouvais, s'écria-t-il, si je pouvais « de cette main assassiner tous les tyrans d'un seul « coup, je n'y manquerais pas. » La suite de son discours répondit à la violence de l'exorde; mais l'orateur n'arriva qu'à soulever, dans le sein de l'assemblée, l'une de ces honteuses scènes de colère et de pugilat qui dégradaient si souvent la représentation nationale. Les montagnards, quoique énergiquement soutenus par les applaudissements du peuple des tribunes, eurent le dessous dans cette triste lutte, qui se termina par un décret portant censure et blâme contre l'un d'entre eux, le député Bentabole. Le lendemain⁽¹⁾, Lequinio, qui n'avait pu achever sa harangue au milieu du tumulte de la veille, parla contre l'appel au peuple, et insista pour qu'on se hâtât de procéder au jugement. Rabaud Saint-Étienne prit la parole après lui; il demanda que la convention se déclarât incompétente, et renvoyât le roi devant d'autres juges : « Quant à moi, dit-il, je l'avoue, *je suis las de ma* « *portion de despotisme*; je suis fatigué, harcelé, « bourrelé, de la tyrannie que j'exerce pour ma part; « et je soupire après le moment où vous aurez créé « un tribunal national qui me fasse perdre les formes « et la contenance d'un tyran. » Cette opinion fut vivement appuyée par Lefort et par Buzot. Ce dernier

(1) Séance du 28 décembre.

déc. 1792.

pensa néanmoins qu'il suffirait, pour demeurer fidèle aux principes, que la convention, après avoir prononcé sur le sort de Louis XVI, soumit son jugement à la sanction du peuple.

Opinion de
Robespierre.

Robespierre, comme Saint-Just, ne pouvait guère que répéter, en les affaiblissant, les arguments qu'il avait déjà fait valoir, moins en faveur d'un jugement régulier que pour l'adoption d'une mesure de mort décrétée au nom du droit politique : « L'honneur des « nations, dit-il, c'est de foudroyer les tyrans et de « venger l'humanité avilie !... La gloire de la conven- « tion consiste à sauver la patrie, et à cimenter la li- « berté par un grand exemple donné à l'univers ! Je « vois sa dignité s'éclipser à mesure que nous oublions « cette énergie des maximes républicaines, pour nous « égarer dans un dédale de chicanes inutiles et ridi- « cules, et que nos orateurs, à cette tribune, font faire « à la nation un nouveau cours de monarchie. »

Il ajouta : « La postérité vous admirera ou vous « méprisera, selon le degré de vigueur que vous « montrerez dans cette occasion ; et cette vigueur sera « aussi la mesure de l'audace ou de la souplesse des « despotes étrangers avec vous ; elle sera le gage de « notre servitude ou de notre liberté, de notre pros- « périté ou de notre misère. Citoyens, la victoire dé- « cidera si vous êtes des rebelles, ou les bienfaiteurs « de l'humanité ; et c'est la hauteur de votre caractère « qui décidera la victoire. »

Robespierre combattit ensuite l'idée de faire intervenir le peuple dans ce grand procès, et d'instituer quarante-quatre mille tribunaux, nombre égal à celui

des communes, pour leur soumettre la cause et le sort de Louis XVI. Il qualifia cet expédient d'impossible et de dangereux; il y vit avec raison une cause de guerre civile, un moyen imaginé par les girondins pour créer au roi des chances de salut, qu'ils n'osaient avoir le courage de lui offrir directement: il demanda donc qu'on cessât de tendre un pareil piège au pays, et de se jouer ainsi de la majesté du peuple souverain. Passant ensuite longuement en revue tous les griefs de la république contre les feuillants et les modérés, il reprocha à la Gironde de rêver la proscription ou la perte des patriotes, de préparer une trahison, de chercher à avilir la convention nationale, pour parvenir à la dissoudre: « Déjà, s'écria-t-il, pour « éterniser la discorde et pour se rendre maître des « délibérations, on a imaginé de distinguer l'assemblée en majorité et en minorité... Mais qu'importe? « la minorité a partout un droit éternel: c'est celui « de faire entendre la voix de la vérité!... La vertu « fut toujours en minorité sur la terre... » A ces paroles, qui renfermaient en germe l'apologie du gouvernement des hommes par la terreur, le seul que les minorités peuvent exercer, des applaudissements éclatèrent dans les rangs des montagnards, et se prolongèrent dans les tribunes. Le président s'étant couvert, la séance fut un moment interrompue; mais le silence se rétablit, et l'orateur poursuivit en ces termes: « S'il en était autrement (si la vertu diminuait), la terre serait-elle peuplée de tyrans et « d'esclaves? Hampden et Sydney étaient de la mi-

Déc. 1792.

« norité, car ils expirèrent sur un échafaud (1). Les
 « Critias, les Anitus, les César, les Clodius, étaient
 « de la majorité : mais Socrate était de la minorité,
 « car on lui fit boire la ciguë ; Caton était de la mi-
 « norité, car il déchira ses entrailles ! » Promenant
 alors un regard sur ses nombreux adversaires, le re-
 doutable orateur leur adressa cette menace prophé-
 tique : « Je connais ici beaucoup d'hommes qui ser-
 « viront, s'il le faut, la liberté à la manière de Sydney
 « et de Hampden ; et, n'y en eût-il que cinquante, ...
 « cette seule pensée doit faire frémir tous ces lâches
 « intrigants qui veulent égarer la majorité ! En atten-
 « dant cette époque, je demande au moins la priorité
 « pour le tyran. » Et comme un murmure approba-
 teur circulait dans les tribunes garnies de jacobins
 et de cordeliers, Robespierre ajouta, en faisant allu-
 sion au désordre de la veille : « Peuple, garde tes
 « applaudissements pour le jour où nous aurons fait
 « une loi utile à l'humanité ! Fuis plutôt le spectacle
 « de nos débats. Loin de tes yeux, nous n'en com-
 « battons pas moins : c'est à nous seuls maintenant
 « de défendre ta cause. Quand le dernier de tes dé-
 « fenseurs aura péri, alors venge-les, si tu veux, et
 « charge-toi de faire triompher la liberté ! ... Je de-
 « mande que la convention nationale déclare Louis
 « coupable, et digne de mort. »

La convention
 entend
 quelques au-
 tres
 orateurs.

Plusieurs orateurs se succédèrent à la tribune : la
 plupart d'entre eux conclurent en faveur du roi, se
 bornant à réclamer contre lui la peine du bannisse-

(1) C'est une erreur pour ce qui concerne Hampden.

ment, qui, dans les circonstances où se trouvait le pays, n'était, en réalité, et ne pouvait être qu'une absolution déguisée. Morison alla même jusqu'à demander qu'on accordât à Louis XVI exilé un secours annuel de cinq cent mille livres. L'humanité aurait été un moment consolée par ces propositions clémentes, si leurs auteurs ne s'étaient cru forcés, en face des menaces de la Montagne et des tribunes, de les revêtir d'un langage injurieux pour le roi, et de faire passer la pitié à la faveur de la calomnie et de l'outrage. Ils parlèrent donc « des trahisons de Louis Capet, » et « de leur horreur pour son hypocrisie ; » ils demandèrent « que le tyran qui avait usurpé la souveraineté du peuple français allât promener dans l'univers la malédiction de ce même peuple, dont il avait longtemps outragé la majesté ; que sa présence réveillât partout les remords de ses pareils ; qu'elle avertît les peuples que le temps de leur vengeance était arrivé. »

Déc. 1792.

Lorsque Vergniaud parut à la tribune, il se fit dans l'assemblée un profond silence, et l'on attendit avec un intérêt mêlé de curiosité que l'illustre orateur se prononçât à son tour. Dans une improvisation rapide, et à laquelle sa parole prêta les apparences de la conviction, Vergniaud invoqua le principe de la souveraineté du peuple ; il s'attacha à établir que Louis étant inviolable de par la nation elle-même, c'était à la nation elle-même, et non à ses délégués, qu'il appartenait de méconnaître le droit d'inviolabilité par elle établi : et il conclut à ce que le roi fût renvoyé devant le peuple pour y être jugé. Il déclara

Opinion de
Vergniaud.

Déc. 1792. qu'on pouvait très-bien consulter le peuple, et à cet effet convoquer les assemblées primaires, sans livrer la France aux horreurs de la guerre civile et de l'invasion étrangère. Répondant ensuite à Robespierre, qui avait fait l'éloge des minorités, il lui reprocha d'avoir diffamé l'espèce humaine ; « On s'est écrié, » dit-il, que la vertu avait toujours été en minorité « sur la terre. Mais Catilina fut en minorité dans le « sénat romain ; et si cette minorité insolente eût pré- « valu, c'en était fait de Rome, du sénat, et de la « liberté. Mais, dans l'assemblée constituante, Cazalès « et Maury furent aussi en minorité... Mais les rois « sont en minorité sur la terre ; et, pour enchaîner les « peuples, ils disent aussi que la vertu est en mino- « rité ; ils disent aussi que la majorité des peuples « est composée d'intrigants, auxquels il faut imposer « silence par la terreur..... »

Vergniaud s'attacha ensuite à venger les girondins des attaques de leurs ennemis :

« On nous accuse, dit-il, et j'en suis pas étonné : « il est des hommes dont, par leur essence, chaque « souffle est une imposture, comme il est de la na- « ture du serpent de n'exister que pour distiller le « venin,

« On nous accuse ! Ah ! si nous avions l'insolent « orgueil ou l'hypocrite ambition de nos accusateurs ; « si, comme eux, nous aimions à nous targuer du « peu de bien que nous avons fait, nous dirions avec « quel courage nous avons constamment lutté contre « la tyrannie des lois, et contre la tyrannie plus dan- « gereuse encore des brigands qui, dans le mois de

« septembre, voulurent fonder leur puissance sur les
« débris du trône... On nous accuse, on nous dé-
« nonce, comme on faisait le 2 septembre, au fer
« des assassins; mais nous savons que Tibérius Grac-
« chus périt par les mains d'un peuple égaré, qu'il
« avait constamment défendu. Son sort n'a rien qui
« nous épouvante. Tout notre sang est au peuple; en
« le versant pour lui nous n'aurons qu'un regret, ce
« sera de n'en avoir pas davantage à lui offrir, »

Un moment après, l'orateur en appela au courage du peuple et de la convention; il conjura l'assemblée de ne point se laisser troubler par les vains fantômes de guerres et de massacres qu'on lui faisait entrevoir, si elle s'en remettait au peuple, et à lui seul, du soin de juger le roi; puis il renvoya avec énergie, aux jacobins, aux montagnards et à Robespierre lui-même, leurs reproches accoutumés de conspiration et de trahison; ensuite il s'écria : « Qui, « ils veulent la guerre civile; les hommes qui font « un précepte de l'assassinat, des crimes, de la ty- « rannie, et qui, en même temps, désignent comme « complices de la tyrannie les victimes que leur « haine veut implorer...; les hommes qui érigent en « principe que c'est à la minorité à se faire juge « des erreurs de la majorité, à légitimer des insur- « rections contre elle; que c'est aux Catilina à subs- « tituer dans le sénat la volonté de quelques-uns à « la volonté de tous, la tyrannie à la liberté...; les « hommes qui accusent l'humanité de conspiration, « et proclament traître quiconque n'est pas à la hau- « teur de l'assassinat et du brigandage.... Mais je

Déc. 1792.

Dec. 1792.

« vous entendez, vous voulez régner!... Insensés!
« avez-vous pu vous flatter que la France a brisé
« le sceptre des rois, pour courber la tête sous votre
« joug avilissant?

« Vous avez parlé de courage, de grandeur d'âme :
« ce serait, avez-vous dit, une faiblesse de ne pas
« faire exécuter le jugement avant d'avoir pris le
« vœu du peuple. Citoyens, je ne connais, pour un
« législateur, d'autre grandeur que la constance dans
« les principes... Du courage! Il en fallait pour at-
« taquer Louis, le 10 août, dans sa toute-puissance;
« mais en faut-il tant pour envoyer au supplice Louis,
« vaincu et désarmé? Un soldat cimbre entre dans
« la prison de Marius pour l'égorger : effrayé à l'as-
« pect de sa victime, il s'enfuit sans oser lever le
« glaive. Si ce soldat eût été membre d'un sénat, dou-
« tez-vous qu'il eût osé hésiter à voter la mort du
« tyran? Quel courage trouvez-vous à faire un acte
« dont un lâche serait capable? »

Abordant ensuite la question sous un autre point de vue non moins dramatique, mais plus général, Vergniaud continua en ces termes :

« J'aime trop la gloire de mon pays pour proposer
« à la convention de se laisser influencer, dans une
« occasion aussi solennelle, par la considération de
« ce que feront ou ne feront pas les puissances
« étrangères. Cependant, à force d'entendre dire que
« nous agissions dans ce jugement comme pouvoir
« politique, j'ai pensé qu'il ne serait contraire ni à
« votre dignité, ni à la raison, de parler un instant
« politique.

« Il est probable que l'un des motifs pour lesquels
« l'Angleterre ne rompt pas encore la neutralité, et
« qui détermine l'Espagne à la promettre, c'est la
« crainte de hâter la perte de Louis par une acces-
« sion à la ligue formée contre nous. Soit que Louis
« vive, soit qu'il meure, il est possible que ces puis-
« sances se déclarent nos ennemies : mais la condam-
« nation donne une probabilité de plus à la déclara-
« tion, et il est sûr que si la déclaration a lieu, sa
« mort en sera le prétexte.

« Vous vaincrez ces nouveaux ennemis, je le crois;
« la justice de notre cause et le courage de nos sol-
« dats m'en sont garants. Cependant résistons un peu
« à l'ivresse de nos premiers succès : ce sera un ac-
« croissement considérable à vos dépenses; ce sera
« un nouveau recrutement à faire pour vos armées;
« ce sera une armée navale à créer; ce seront de
« nouveaux risques pour votre commerce, qui a déjà
« tant souffert par le désastre de vos colonies; ce se-
« ront de nouveaux dangers pour vos soldats, qui,
« pendant que vous disposez ici tranquillement de
« leur destinée, affrontent les rigueurs de l'air, les
« intempéries des saisons, les fatigues, la maladie,
« et la mort.

« Et si la paix, devenue plus difficile, si la guerre,
« par un prolongement funeste, conduit vos finances
« à un épuisement auquel on ne peut songer sans
« frémir; si elle vous force à de nouvelles émissions
« d'assignats qui feront croître le prix des denrées
« de première nécessité dans une proportion ef-
« frayante; si elle augmente la misère publique par

Déc. 1792.

« des atteintes nouvelles portées à votre commerce ;
« si elle fait couler des flots de sang sur le continent
« et sur les mers, quels grands services vos calculs
« politiques auront-ils rendus à l'humanité? Quelle re-
« connaissance vous devra la patrie, pour avoir fait
« en son nom, et au mépris de sa souveraineté mé-
« connue, un acte de vengeance devenu la cause ou
« seulement le prétexte d'événements si calamiteux?
« Oseriez-vous lui vanter vos victoires? Je ne parle
« pas de défaites et de revers ; j'éloigne de ma pen-
« sée tout présage sinistre. Mais, par le concours des
« événements même les plus prospères, elle sera en-
« traînée à des efforts qui la consumeront : sa popu-
« lation s'affaiblira par le nombre prodigieux d'hom-
« mes que la guerre dévore ; il n'y aura pas une seule
« famille qui n'ait à pleurer son père ou son fils ; l'a-
« griculture manquera de bras ; les ateliers seront
« abandonnés ; vos trésors écoulés appelleront de
« nouveaux impôts ; le corps social, fatigué des as-
« sauts que lui livreront au dehors des ennemis puis-
« sants, des secousses convulsives que lui imprime-
« ront les factions intérieures, tombera dans une
« langueur mortelle. Craignez qu'au milieu de ses
« victoires la France ne ressemble à ces monuments
« fameux qui, dans l'Égypte, ont vaincu le temps :
« l'étranger qui passe s'étonne de leur grandeur ; s'il
« veut y pénétrer, qu'y trouvera-t-il? des cendres
« inanimées, et le silence des tombeaux ! »

Et comme quelques murmures se faisaient enten-
dre sur la Montagne, l'orateur parut expliquer sa
pensée : « Citoyens, dit-il, celui d'entre nous qui cé-

« *derait à des craintes personnelles serait un lâche,* D^{éc.} 1792.
 « *indigne de siéger dans le sénat français ; mais les*
 « *craintes sur le sort de la patrie, si elles supposent*
 « *quelquefois des conceptions étroites, des erreurs*
 « *de l'esprit, honorent au moins le cœur. Je vous ai*
 « *exposé une partie des miennes ; j'en ai d'autres en-*
 « *core, et je vais vous les dire.*

« *Lorsque Cromwell, qu'on vous a déjà cité, vou-*
 « *lut préparer la dissolution du parlement avec lequel*
 « *il avait renversé le trône et fait monter Charles I^{er}*
 « *sur l'échafaud, il lui fit des propositions insidiou-*
 « *ses qu'il savait bien devoir révolter la nation, mais*
 « *qu'il eut soin de faire appuyer par des applaudis-*
 « *sements soudoyés et de grandes clameurs. Le par-*
 « *lement céda ; bientôt la fermentation fut générale,*
 « *et Cromwell brisa sans effort l'instrument dont il*
 « *s'était servi pour arriver à la suprême puissance.*

« *N'avez-vous pas entendu, dans cette enceinte et*
 « *ailleurs, des hommes crier avec fureur : Si le pain*
 « *est cher, la cause en est au Temple ; si le numé-*
 « *raire est rare, si nos armées sont mal approvi-*
 « *sionnées, la cause en est au Temple ; si nous avons*
 « *à souffrir chaque jour du spectacle de l'indigence,*
 « *la cause en est au Temple ?*

« *Ceux qui parlent ainsi n'ignorent pas cependant*
 « *que la cherté du pain, le défaut de circulation dans*
 « *les subsistances, la mauvaise administration dans*
 « *les armées, et l'indigence dont le spectacle nous*
 « *afflige, tiennent à d'autres causes qu'à celles du*
 « *Temple. Quels sont donc leurs projets ? Qui me ga-*
 « *rantira que ces mêmes hommes qui s'efforcent con-*

Déc. 1792. « tinuellement d'avilir la convention, et qui peut-être
« y auraient réussi si la majesté du peuple, qui réside
« en elle, pouvait dépendre de leurs perfidies; que
« ces mêmes hommes qui proclament partout qu'une
« nouvelle révolution est nécessaire, qui font déclarer
« telle ou telle section en état d'insurrection perma-
« nente, qui disent à la commune que lorsque la
« convention a succédé à Louis on n'a fait que changer
« de tyrans, et qu'il faut une autre journée du 10 août;
« que ces mêmes hommes qui ne parlent que de com-
« plots, de mort, de traîtres, de proscriptions; qui
« publient dans les assemblées de section et dans leurs
« écrits qu'il faut nommer un *défenseur* à la répu-
« blique, qu'il n'y a qu'un chef qui puisse la sauver;
« qui me garantira, dis-je, que ces mêmes hommes
« ne crieront pas, après la mort de Louis, avec la
« plus grande violence : *Si le pain est cher, la cause*
« *en est dans la convention; si le numéraire est*
« *rare, si nos armées sont mal approvisionnées, la*
« *cause en est dans la convention; si la machine*
« *du gouvernement fonctionne avec peine, la cause*
« *en est dans la convention, chargée de la diriger; si*
« *les calamités de la guerre se sont accrues par les*
« *déclarations de l'Angleterre et de l'Espagne, la*
« *cause en est dans la convention, qui a provoqué*
« *ces déclarations par la condamnation précipitée de*
« *Louis ?*

« Qui me garantira qu'à ces cris séditieux de la
« turbulence anarchique ne viendront se rallier l'aris-
« tocratie avide de vengeance, la misère avide de
« changement, et jusqu'à la pitié excitée par le sort

« de Louis? Qui me garantira que de cette tempête,
« où l'on verra ressortir de leurs repaires les tueurs
« du 2 septembre, on ne vous présentera pas, tout
« couvert de sang, et comme un libérateur, ce *dé-*
« *fenseur*, ce chef qu'on dit être si nécessaire? Un
« chef! Ah! si telle était leur audace, il ne paraîtrait
« que pour être à l'instant percé de mille coups! Mais
« à quelles horreurs ne serait pas livré Paris? Paris,
« dont la postérité admirera le courage héroïque
« contre les rois, et ne concevra jamais l'ignominieux
« asservissement à une poignée de brigands, rebut de
« l'espèce humaine, qui s'agitent en son sein, et le
« déchirent en tous sens par les mouvements convul-
« sifs de leur ambition et de leur fureur! Qui pourrait
« habiter une cité où régneraient la désolation et la
« mort? Et vous, citoyens industriels, dont le travail
« fait toute la richesse, et pour qui les moyens de tra-
« vail seraient détruits; vous qui avez fait de si grands
« sacrifices à la révolution, et à qui on enlèverait les
« derniers moyens d'exister; vous dont le patriotisme
« ardent et la bonne foi ont rendu la séduction si
« facile, que deviendriez-vous? quelles seraient vos
« ressources? quelles mains essuieraient vos larmes, et
« porteraient des secours à vos familles désespérées?
« Iriez-vous trouver ces faux amis, ces perfides
« flatteurs qui vous auraient précipités dans l'abîme?
« Ah! fuyez-les plutôt; redoutez leur réponse: je vais
« vous l'apprendre. Vous leur demanderiez du pain,
« ils vous diraient: *Allez dans les carrières disputer*
« *à la terre quelques lambeaux sanglants des vic-*
« *times que nous avons égorgées; ou voulez-vous*

Janv. 1793. « *du sang? Prenez, en voici. Du sang et des cadavres, nous n'avons pas d'autre nourriture à vous offrir.* Vous frémissez, citoyens! O ma patrie, je demande acte à mon tour des efforts que je fais pour te sauver de cette crise déplorable! »

Et nous, qui transcrivons ces lignes, nous demanderons à notre tour pardon à l'humanité, pardon pour l'orateur célèbre qui faisait entendre de telles paroles, et qui, peu de jours après, devait lui-même déshonorer son nom et sa gloire par un vote régicide. La postérité n'accordera pas à Vergniaud d'oublier qu'il fut, lui aussi, l'un de ceux qui envoyèrent Louis XVI à la mort; et elle se demandera s'il dut au fanatisme ou à la crainte de renier si promptement son langage, de se placer lui-même sous le poids des malédictions éloquentes qu'il avait fait descendre du haut de la tribune sur les bourreaux. Poursuivons.

La discussion
se prolonge.

Quelques orateurs obscurs parlèrent ensuite; mais la convention, émue par les paroles de Vergniaud, ne leur prêta qu'une attention médiocre. Le lendemain 1^{er} janvier, s'ouvrait cette année 1793, dont le formidable souvenir traversera le monde, en l'épouvantant. Tandis que la famille royale, retenue dans sa prison, était réduite à se transmettre, par l'entremise des guichetiers, des souhaits mêlés d'anxiétés et qui ne devaient point être exaucés, la convention n'avait pas interrompu ses travaux: elle continuait à recueillir les voix de ses membres érigés en juges. Brissot fut du nombre de ceux qui demandèrent le renvoi de Louis devant les assemblées pri-

Attitude des
chefs de
la Gironde.

maires; il insista pour qu'on se montrât respectueux envers les formes judiciaires, que la Montagne affectait de mépriser, elle qui ne voulait voir dans le procès du roi qu'une question de haute politique; il se plaignit de ce que l'on osât tourner en raillerie l'observation des lois; il demanda aux jacobins si l'on ne pouvait être à la hauteur de la révolution qu'en se hissant sur des piles de cadavres, et si le secret de l'homme d'État n'était plus désormais que le secret des bourreaux. Le girondin Carra, homme méprisé, se prononça contre l'appel au peuple, en faveur duquel parlèrent Gensonné et Péthion. Le discours de Gensonné fut rempli d'attaques directes contre les montagnards et Robespierre, qu'il accusa d'aspirer à la tyrannie, et d'encombrer les emplois publics de leurs créatures, gens à cheveux plats et à brusqueries prétendues républicaines, dont, assurait-il, les dilapidations et l'impéritie devaient coûter peut-être à la nation autant que la guerre. Un rire général s'éleva lorsque, tournant en dérision les prétentions des jacobins, qui se vantaient d'avoir sauvé la patrie, il leur déclara que s'ils avaient quelque droit de parler ainsi, chose douteuse, ils n'avaient agi que d'instinct, comme les oies du Capitole, auxquelles Rome dut autrefois son salut. Ainsi, de part et d'autre, on se renvoyait le mépris et la haine. Quand les vautours s'assemblent sur un cadavre et le déchirent, du moins ils ne tournent pas leur fureur contre eux-mêmes : la race humaine a seule le triste privilège de se laisser aller aux jalousies fratricides.

Le 4 janvier, la convention entendit un discours

Opinion de
Barrère.

Janv. 1793.

La convention
commence
l'appel nomi-
nal.

long et insidieux de Barrère. Nul n'égalait cet homme dans la honteuse mission de mettre des sophismes habiles au service du parti le plus fort : aussi son plaidoyer, disposé avec art, parut-il à la Montagne l'œuvre d'une logique à la fois entraînante et décisive. La discussion fut suspendue pendant quelques jours, que l'assemblée consacra à des affaires de détail, et particulièrement à des luttes entre les diverses factions qui s'acharnaient à leur ruine réciproque. Enfin, lasse de prêter l'oreille à des récriminations incessantes, et fatiguée d'ailleurs de voir se reproduire les mêmes arguments, la convention déclara que, dans la séance du 15, elle procéderait successivement à l'appel nominal sur chacune des questions suivantes :

« Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'État ?

« Le jugement, quel qu'il soit, sera-t-il envoyé à la sanction du peuple ?

« Quelle sera la peine ? »

On vote sur
la première
question.

Sur la première question, les procès-verbaux de la convention donnèrent lieu de constater les résultats ci-après : l'assemblée étant composée de sept cent quarante-neuf membres, il s'en trouvait huit absents par maladie, vingt absents par commission, trente-huit qui se récusèrent ou motivèrent diversement leurs opinions, et enfin six cent quatre-vingt-trois qui déclarèrent Louis coupable. Pas un seul député ne fut assez hardi pour proclamer le roi innocent ; ceux qui se montrèrent le plus favorablement disposés à la pitié ne se prononcèrent qu'en invoquant le respect des

formes et en s'abstenant de juger. Quand ce fut le tour du duc d'Orléans de voter, il jugea comme la majorité, et répondit *Oui* ! Mais le *Moniteur* témoigne que ce vote pusillanime fut accueilli avec improbation dans une partie de la salle. Le député Noël, des Vosges, s'abstint par un motif que l'histoire doit mentionner : il annonça que son fils venait d'être tué à la frontière en combattant contre les alliés de Louis XVI, et que ce deuil ne lui permettait pas d'être juge du roi en toute liberté de conscience. Les votes ayant été recueillis et comptés, le président (c'était Vergniaud) déclara, au nom de la convention nationale, que Louis Capet était coupable de conspiration contre le peuple et d'attentat contre la liberté. La convention procéda, séance tenante, à l'appel nominal sur la deuxième question : on espérait que la majorité se prononcerait pour l'appel au peuple ; mais les illusions des amis de Louis XVI furent bien cruellement déçues : *quatre cent vingt-quatre* voix contre *deux cent quatre-vingt-six* rejetèrent ce moyen de salut. Six membres refusèrent de voter, et parmi eux figura le député Morison. Vingt-neuf membres étaient absents, par commission ou par maladie. Ainsi la convention refusa de renvoyer au peuple le soin de juger le roi : ce qu'elle avait appris des dispositions du pays lui fit craindre, avec juste raison, de ne rencontrer parmi les Français qu'une majorité ennemie du meurtre. Elle passa outre, parce qu'elle se délia de la nation ; et si, par cette cruelle précaution, elle rendit la mort du roi plus certaine et plus prompte, en revanche elle assumait sur elle seule la responsabilité du régicide. Que le sang

On vote sur
la seconde
question
(appel
au peuple).

Jany. 1793. du roi, versé par le bourreau, ne retombe donc pas sur d'autres que sur ses juges et sur leurs complices ! la France fut innocente de ce grand attentat.

On vote sur
la troisième
question.

Il était dix heures du soir ; l'appel nominal sur la troisième question fut renvoyé au lendemain, et dura trois jours. Dès le principe, une difficulté préjudicielle s'éleva sur le nombre des voix qui seraient requises pour faire force de jugement. Le Code pénal voulait qu'un prévenu ne fût condamné qu'après avoir été déclaré coupable par les deux tiers des juges : puisque la convention s'érigeait en tribunal, il était naturel qu'elle acceptât jusqu'au bout cette condition, et qu'elle demeurât fidèle aux lois protectrices des accusés. Lanjuinais parla dans ce sens avec beaucoup de courage ; mais Danton répondit que la convention jugeait en qualité d'assemblée politique, représentant le pays, et non comme une cour de justice ordinaire ; il en conclut que la simple majorité devait suffire, et la convention l'approuva en passant à l'ordre du jour sur la réclamation de Lanjuinais.

Attitude de
l'assemblée
et de Paris.

L'ordre du jour était la mort ; et jamais, depuis les horribles scènes de septembre, le génie du crime n'avait mieux plané sur Paris ; jamais la peur ne s'était résignée à une obéissance plus lugubre. Les brigands des faubourgs (et pour leur donner encore le nom hideux dont ils se glorifiaient, les sans-culottes) s'étaient attroupés autour de la salle des séances, armés de bâtons et de sabres ; et leurs sinistres figures menaçaient des derniers excès les membres de l'assemblée, si le résultat de l'appel nominal était favorable à Louis. Les jacobins et les cordeliers se répan-

daient dans les rues et sur la place publique, propageant dans tous les cœurs la vengeance et la crainte, glaçant d'effroi ceux qu'ils ne déterminaient pas à partager leurs fureurs sanglantes. Les amis du roi se cachaient, gémissant dans le silence de leur retraite, et nourrissant encore l'espoir que le crime s'arrêterait en chemin. Les députés qui se rendaient à la convention se voyaient réduits à circuler au milieu d'une foule épaisse et armée, et chaque juge s'entendait dire, au moment où il franchissait le seuil du Manège : « Ou sa tête, ou la tienne !... » L'intérieur de la salle n'offrait pas un spectacle moins effrayant. Les tribunes de faveur étaient encombrées de femmes élégamment parées, introduites par la protection des députés montagnards, et qui, plus hideuses peut-être que les spectatrices en haillons placées dans les tribunes hautes, montraient une curiosité indécente, et une impatience qui ressemblait à la joie. Pendant que cette étrange aristocratie des salons révolutionnaires suivait les diverses phases du drame dont le bourreau devait assurer le dénouement, des hommes et des femmes du peuple, pour la plupart gorgés de viande et de vin, encombraient les autres places réservées à la foule, et garnissaient les galeries et les couloirs : de ces tribunes descendaient sans relâche, sur l'assemblée, l'injure, l'outrage, l'excitation passionnée, l'ordre de déposer un vote sanglant. Chaque discours régicide était accueilli par de vives acclamations ; chaque orateur qui avait osé prononcer une moindre peine était escorté par de sinistres huées en retournant à sa place. On ouvrait à haute voix des paris pour ou contre la mort

Janv. 1793.

du roi ; on piquait des cartes avec des épingles, comme des joueurs qui hasardent leur avenir sur un coup de dé. Dans les corridors du cloître des Feuillants, dans les salles de service, dans les lieux destinés aux rafraîchissements et au repos, partout on voyait errer des députés incertains, pâles, agités entre deux craintes égales, et sans cesse occupés à rédiger leur vote, à le déchirer, à le transcrire de nouveau, selon que l'emportait la conscience ou la peur. Pour ajouter à l'horreur de ce spectacle, la vaste salle était mal éclairée, et les lueurs rouges ou blafardes que projetaient les lampes et les flambeaux distribués avec parcimonie semblaient encore accroître les proportions de la crainte et celles du crime. L'imagination s'épouvante à la pensée d'un pareil tableau ; et l'histoire n'ose le retracer dignement, de peur de paraître emprunter des couleurs à la fiction, et de reproduire, moins le génie, les peintures de Milton et de Dante.

Dispositions
des partis
et du peuple.

Mais si l'humanité semblait éteinte aux abords du palais de la convention et dans l'enceinte même des séances, elle subsistait encore au dehors dans un grand nombre de cœurs, et il ne fallait rien moins que des mesures systématiques de terreur pour la comprimer. Dans certains lieux publics où la pitié pouvait se manifester avec moins de danger, au théâtre, par exemple, l'opinion publique laissait entrevoir qu'elle protestait contre la justice de l'assemblée et la domination des jacobins. Aussi, pendant que, chaque jour, des députations envoyées par les clubs, par les faubourgs, par les fédérés de Paris et ceux des villes voisines, venaient à la barre réclamer « le

« prompt supplice de Louis le traître, la peine de mort, encore trop douce pour ce monstre, » les classes bourgeoises, lorsqu'elles cessaient de se voir menacées par le couteau, montraient à leur tour de profondes répugnances contre l'anarchie. Hélas ! la plus audacieuse manifestation qu'elles se permirent en faveur d'une politique de pitié fut d'aller applaudir, à la Comédie française, une pièce de M. Laya, intitulée *l'Ami des lois*. Cet étrange drame, composé à la hâte, et assez médiocre comme conception scénique, était, en tant qu'œuvre de parti, un acte de dévouement et de courage déjà sans exemple. L'auteur y mettait en scène un gentilhomme converti au patriotisme ; il exaltait la modération, la sagesse, le respect des droits acquis. Les autres personnages étaient des êtres abjects et sanguinaires, des dénonciateurs et des pourvoyeurs d'échafauds, autant de jongleurs de républicanisme, sous le masque desquels, à tort ou à raison, la malignité publique s'obstinait à reconnaître Marat, Robespierre, Danton, Péthion lui-même. On sent quelle agitation la représentation de cette pièce de théâtre devait produire dans Paris. Tout ce que cette capitale renfermait encore d'hommes modérés, ennemis de la violence, et pénétrés d'horreur au souvenir des massacres de septembre, se rendaient à la Comédie française, et durant quelques heures se hasardaient à protester contre le régime du meurtre, à montrer sinon du courage, au moins de l'honnêteté et de la vertu. De là une exaspération ardente chez les jacobins, qui dénonçaient hautement,

Janv. 1793.

Janv. 1793.

comme coupables de contre-révolution et de guet-apens, le poëte, les comédiens, le public, et surtout les vers. Les choses en vinrent à ce point que la commune de Paris prit un arrêté pour interdire, d'urgence, les représentations de l'*Ami des lois*. Cette mesure ayant été déférée à la convention par une députation qui vint se plaindre à la barre, la convention cassa l'arrêté de la commune, parce qu'il rétablissait la censure théâtrale, abolie depuis 1789. La pièce, jouée le soir même, excita plus que jamais des transports unanimes; et Santerre, qui se trouvait dans la salle, fut accueilli par des huées. Les jacobins et la commune épiaient l'occasion, d'ailleurs prochaine, de prendre leur revanche. Un autre incident fort significatif se produisait également au théâtre, chaque fois qu'on y représentait un drame biblique intitulé *la Chaste Suzanne*. Dans cette pièce, fort peu connue et assez peu digne de l'être, l'un des personnages, le jeune Daniel, se tournait vers les vieillards, et leur disait : « Vous êtes accusateurs, et ne pouvez être juges ! » Cette apostrophe, qui rappelait un beau passage du plaidoyer de M. Desèze, était couverte des plus vifs applaudissements par les loges et le parterre. Or, c'était là tout ce qu'osait faire Paris pour retarder le régicide, et implorer de la convention la grâce du roi; que pouvaient ces faibles démonstrations de la pitié devant l'appareil de terreur déployé par les jacobins? et comment cette clémence, qui ne se montrait qu'à la clarté des lampes d'un théâtre, aurait-elle eu la force de raffermir les dépu-

tés tremblants, de rendre le courage à *des juges dé-* Janv. 1793.
libérant sous le couteau (1) ?

Par suite d'un roulement qui s'opérait, entre les départements, pour procéder aux appels nominaux, les députés de la Haute-Garonne eurent les premiers à déposer leurs votes; et la parole fut d'abord donnée à l'un d'eux, Jean Mailhe, de Toulouse. Mailhe émit le vœu que Louis XVI fût condamné à mort, sauf à examiner plus tard si l'exécution ne devrait pas être ajournée. Le but de ce vote était de satisfaire les jacobins, et de se réserver en même temps, dans la personne de Louis XVI, condamné mais non supplicié, une sorte d'otage contre l'Europe. Au fond, cette réserve pouvait être d'une haute importance. En différant l'exécution de Louis XVI jusqu'à la paix, il semblait qu'on voulût l'ajourner indéfiniment, puisque à cette époque les haines devaient être refroidies, et la colère des jacobins désarmée par le temps. Un nombre assez considérable de députés opinèrent comme Mailhe.

Suite
de l'appel nominal.
Opinion de
Mailhe.

Cependant quelques députés osaient déjà se refuser à voter la peine capitale; ils se prononçaient pour la détention plus ou moins longue, ou pour le bannissement; et leurs voix, qu'on est réduit à proclamer courageuses, si l'on veut tenir compte des dangers du moment, semblaient convier les représentants de la Gironde à un vote encore plus généreux et plus hardi. Cet espoir fut trompé. Vergniaud, le premier d'entre eux, vota la mort, avec la réserve de Mailhe; Guadet suivit son exemple; Gensonné se montra plus impi-

Vote des
girondins.

(1) Expression de Vergniaud.

Janv. 1793. toyable encore, ou pour mieux dire plus timide : il vota la mort sans restriction, se bornant à demander, comme pour calmer ses remords, qu'on dirigeât des poursuites contre les assassins du 2 septembre. Grangeneuve, qui avait paru bien autrement acharné à combattre Louis XVI lorsqu'il régnait encore, se contenta de voter la détention; Jay, Ducos, Garrau, Deleyre et Boyer-Fonfrède, se prononcèrent pour la mort; Lacaze et Bergoin, comme eux élus de la Gironde, émirent une opinion moins cruelle; Lanjuinais, après avoir déclaré que le peuple n'avait pas le droit d'égorger un prisonnier vaincu, vota, au nom du peuple, pour la réclusion, suivie du bannissement. Son collègue Defermon imita son exemple; mais le féroce Amar, député de l'Isère, jura par Brutus que Louis avait mérité le dernier supplice, et il conclut à la mort. Réal vota pour la détention, ne doutant pas que le peuple français, au nom duquel il jugeait, n'eût lui-même choisi la peine la plus douce. Louvet se prononça pour la mort, en y mettant cette réserve, que Louis ne devrait la subir qu'après que le peuple français aurait accepté la nouvelle constitution. Un peuple qui inaugure un ordre social nouveau procède par la clémence et non par le meurtre; et la restriction de Louvet, comme celle de Mailhe, tendait indirectement à sauver le roi.

Suite des
votes

Cavaignac, député du Lot; Paganel, député de Lot-et-Garonne, et prêtre schismatique; Jean-Bon-Saint-André, pasteur protestant, votèrent pour la mort. Zangiacomi, de la Meurthe, reconnaissant, dit-il, avec Charles I^{er}, « que rien n'était plus abject

« qu'un roi détrôné, » voulut condamner Louis « à la honte de l'existence, » et vota pour la détention jusqu'à la paix. Roux, de la Haute-Marne, en se prononçant pour la mort, regretta de ne pouvoir frapper du même coup la tête de tous les tyrans. Lequinio, de la Manche, aurait voulu, par haine pour le sang, se borner à condamner Louis XVI aux galères perpétuelles; mais la crainte de le voir, même au fond d'un bagne, servir de prétexte aux complots de l'aristocratie, le détermina à épargner à la convention ce vote, cent fois plus cruel que celui des régicides. Il se prononça donc à regret pour la mort, et non pour les travaux forcés. Mais l'idée honteuse qu'il avait émise ne fut pas perdue : un philosophe la releva pour son propre compte, et Condorcet assumait l'éternelle infamie d'avoir condamné aux galères le roi de France, le fils de saint Louis, l'héritier de Clovis, de Charlemagne et de Louis le Grand !

Vote
de
Condorcet.

L'aventurier Anacharsis Clootz vota pour la mort, au nom du genre humain; Valazé se rangea à l'avis de Mailhe; Billaud-Varennes demanda que la mort fût infligée à Louis dans les vingt-quatre heures; Manuel, plus courageux et plus humain qu'on n'aurait pu le croire, se prononça pour la détention; Camille Desmoulins osa dire : « Je vote pour la mort, trop tard peut-être pour l'honneur de la convention nationale ! » Mais sa voix fut étouffée par des murmures. La détermination de Marat n'était pas douteuse : cet homme vota pour la mort; et, à l'exception de Dussaulx, tous ses collègues de la députation de Paris s'empressèrent de l'imiter. Quand le duc d'Or-

Suite de
l'appel.

Janv. 1793.

Vote du duc
d'Orléans.

léans parut à son tour à la tribune, il fit entendre ces paroles, prononcées d'une voix ferme : « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou qui attenteront par la suite à la souveraineté du peuple, méritent la mort, je vote la mort. » C'est ainsi que le parent du roi, assis parmi les juges, cherchait à payer la rançon de sa propre tête; mais, comme si l'on n'eût pas exigé de lui un si lamentable gage de sa renonciation au trône, une sourde rumeur et des murmures prolongés accompagnèrent son vote.

Vote de
Robespierre.—
Vote de Chénier.

Robespierre saisit encore cette occasion de faire entendre un discours; mais plus il s'était attendu à être écouté avec curiosité, plus sa parole fut diffuse et laborieuse. Quand il eut émis le vote régicide, d'autres orateurs lui succédèrent, cherchant comme lui à captiver l'attention par des périodes préparées à loisir, et prétentieusement débitées. L'abbé Sieyès fut plus concis; ce député de la Sarthe vota « la mort, et sans phrases. » Fouché, de Nantes, ne se montra pas moins laconique; mais Danton se complut à dire qu'il opinait pour la mort, « parce qu'on ne frappait les rois qu'à la tête. » Marie-Joseph Chénier, qui vota également la mort, affecta de faux semblants d'humanité, et plusieurs de ses collègues demandèrent que, le sang de Louis XVI une fois versé, on voulût bien faire disparaître de nos lois la peine capitale. Tous les députés de la Haute-Loire votèrent la mort; le département des Basses-Pyrénées fut le seul qui, parmi ses représentants, eut le bonheur de ne compter aucun régicide : les compatriotes de Henri IV

ne voulurent point tremper leurs mains dans le sang de son petit-fils. Janv. 1793.

De part et d'autre on tenait note des suffrages , et déjà le bruit s'était répandu dans l'assemblée que le résultat du scrutin était douteux ; que les votes de mort se trouvaient balancés par les votes moins rigoureux. Bientôt il se fit une rumeur dans la salle , et l'on vit qu'un député des Deux-Sèvres , alors malade (on le nommait Duchâtel), se faisait apporter à la convention : au milieu des imprécations et des menaces , cet homme courageux osa se borner à voter le bannissement , et l'on espéra un moment , mais en vain , que son suffrage sauverait le roi.

Vote courageux de Duchâtel.

Une tentative moins efficace encore , mais également solennelle , fut faite au nom du roi d'Espagne. Le chevalier d'Ocariz , chargé d'affaires de ce souverain près le gouvernement français , avait écrit au ministre des affaires étrangères pour lui transmettre des propositions d'une haute importance. Il résultait de cette communication que sa majesté Catholique , émue d'une vive sollicitude en faveur du chef de la famille des Bourbons , serait disposée , à la condition que Louis XVI eût la vie sauve , à intervenir entre la France et les puissances belligérantes , et à obtenir de ces dernières le rétablissement de la paix. M. d'Ocariz , fort des intentions du roi son maître , demandait qu'on accordât un sursis au jugement définitif de Louis XVI , afin de pouvoir expédier un courrier à Madrid , et recevoir une réponse. Il faisait observer que le peuple français était destiné , par son caractère et l'étendue de ses possessions , à conserver une grande

Démarche inutile de l'ambassadeur d'Espagne.

Janv. 1793. existence en France et en Europe, et que l'assemblée de ses représentants ne pouvait avoir entièrement fermé l'oreille à toutes les réflexions de la prudence politique.

Le ministre des affaires étrangères fit connaître à la convention, par l'organe de son président, qu'une communication grave lui était soumise de la part de l'Espagne. Il n'y avait, certes, dans cette démarche d'un gouvernement étranger, rien qui ressemblât à la menace, rien qui dépassât les bornes au delà desquelles un peuple commence à se croire atteint dans le libre exercice de ses volontés; mais la convention se montra animée d'un immense orgueil. De toutes parts on demanda qu'il ne fût donné aucune suite aux propositions qu'on pressentait; on fit plus : l'assemblée, par un décret, passa dédaigneusement à l'ordre du jour, sans vouloir même permettre d'ouvrir et de lire les dépêches du représentant de l'Espagne. Telle était la diplomatie des républicains français, au moment où l'Europe s'apprêtait à les étreindre dans un cercle de feu et de fer.

Résultat de
l'appel
nominal.

L'appel nominal étant clos, les voix furent comptées par le bureau; et Mailhe, de Toulouse, dont le vote avait été exprimé sous condition, fut sommé de faire connaître si, en se réservant de demander que l'exécution de la peine fût ajournée, il avait ou non entendu que sa sentence comptât pour la mort. Mailhe s'expliqua dans le sens des régicides, et son suffrage, aussi bien que ceux des membres qui avaient voté comme lui, fut compris dans le nombre de ceux qui infligèrent au roi la peine capitale. Ce doute

éclairci, le président Vergniaud agita sa sonnette, Janv. 1793. et proclama le résultat du scrutin.

L'assemblée étant composée de sept cent quarante-neuf membres, dont vingt-huit absents par commission, par maladie, ou sans motifs connus, le chiffre des votants s'élevait à sept cent vingt et un, et celui de la majorité absolue à trois cent soixante et un.

Deux membres avaient voté pour les fers (1);

Deux cent quatre-vingt-six, pour la détention et le bannissement à la paix, ou pour des peines analogues;

Quarante-six, pour la mort, avec sursis.

Ainsi, le nombre des votes qui tendaient à épargner la vie du roi avait été de trois cent trente-quatre;

Mais trois cent quatre-vingt-sept votes avaient été formulés pour la mort : cette peine réunissait la majorité des voix. Louis XVI est condamné à mort.

En conséquence, Vergniaud annonça, d'une voix émue, « que la convention nationale condamnait « Louis Capet à la mort. »

Les trois défenseurs du roi furent immédiatement introduits à la barre, et M. Desèze donna lecture de l'acte suivant, émané de Louis XVI :

« Je dois à mon honneur, je dois à ma famille, de « ne point souscrire à un jugement qui m'inculpe « d'un crime que je ne puis me reprocher. En conséquence, je déclare que j'interjette appel à la na- Louis XVI veut en vain en appeler au peuple.

(1) Condorcet et Dupin, tous deux députés de l'Aisne.

Janv. 1793. « tion elle-même du jugement de ses représentants.
« Je donne pouvoir spécial à mes défenseurs, et je
« charge expressément leur fidélité, de faire connaître
« à la convention cet appel par tous les moyens qui
« seront en leur pouvoir, etc. Fait à la tour du Tem-
« ple, ce 16 janvier 1793. *Signé* Louis. »

M. Desèze fit suivre cette lecture de quelques paroles éloquentes, et Tronchet présenta à son tour quelques arguments motivés sur le chiffre peu élevé de la majorité. L'un et l'autre insistèrent pour qu'on daignât accorder à Louis XVI la faculté d'en appeler à un juge plus digne et moins passionné, à la nation française elle-même. Le vénérable Malesherbes, qui les avait accompagnés à la barre, commença une allocution touchante que ses sanglots interrompirent, et qu'il ne put achever.

L'assemblée était émue ; mais Robespierre, qui redoutait de sa part un entraînement généreux, s'empressa de monter à la tribune. Cette fois encore la convention subit l'empire de ses conseils, et, après avoir un moment hésité, elle maintint celui de ses décrets en vertu duquel l'appel au peuple était repoussé (1). Le lendemain, on discuta l'amendement de Mailhe, qui admettait un sursis : les girondins commirent de nouveau la faute de se diviser, et cette question importante, qui pouvait encore offrir au roi une espérance de salut, fut terminée par un vote négatif. A la majorité de trois cent quatre-vingt-six voix contre trois cent dix, l'assemblée décida que l'exé-

(1) Séance du 17 janvier.

cution ne serait point retardée; le décret était ainsi Janv. 1793.
conçu :

« La convention nationale déclare Louis Capet, der- Décret régi-
« nier roi des Français, coupable de conspiration con- cide.
« tre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sû-
« reté générale de la république.

« La convention nationale décrète que Louis Capet
« subira la peine de mort.

« La convention nationale déclare nul l'acte de
« Louis Capet, apporté à la barre par ses conseils,
« qualifié d'appel à la nation du jugement rendu con-
« tre lui par la convention; défend à qui que ce soit
« d'y donner suite, à peine d'être poursuivi et puni
« comme coupable d'attentat contre la sûreté générale
« de la république. »

Ce fatal décret rendu, deux membres de l'assem- Discussion de
blée refusèrent de s'associer désormais aux travaux Manuel et de
de la convention nationale. L'un d'eux était ce même Kersaint.
Pierre Manuel, un des hommes de septembre, dont
personne assurément ne prévoyait les remords tar-
difs : il donna sa démission, en annonçant que la
convention ne pouvait sauver la France, et que
l'homme de bien n'avait plus qu'à s'envelopper dans
son manteau. Plus tard, le fer des bourreaux sut
l'atteindre dans ce dernier asile, et ce fut par la mort
que Manuel eut à expier le seul acte courageux de
sa vie. La démission de Kersaint ne fut pas moins
significative; après avoir mis en avant le prétexte de
sa santé affaiblie, ce député ajouta : « Ce qui m'est
« impossible encore, c'est de supporter la honte de
« m'asseoir dans l'enceinte de la convention avec des

Janv. 1793. «hommes de sang, alors que leurs avis, précédés de
 « la terreur, l'emportent sur celui des gens de bien.
 « Si l'amour de mon pays m'a fait endurer le mal-
 « heur d'être le collègue des panégyristes et des pro-
 « moteurs des assassinats de septembre, je veux du
 « moins défendre ma mémoire du reproche d'avoir
 « été leur complice, et je n'ai pour cela qu'un mo-
 « ment, celui-ci ; demain, il ne sera plus temps. Je
 « donne ma démission. » Plus tard, aussi, la Mon-
 tagne répondit par un coup de hache à cette déclara-
 tion généreuse. Mais ne suspendons pas davantage ce
 récit funèbre.

Louis XVI
 apprend la
 condamna-
 tion portée
 contre lui.

M. de Malesherbes se rendit à la tour du Temple, et les pleurs dont son visage était inondé apprirent au roi la condamnation portée contre lui. Dès ce moment, Louis XVI se montra roi autrement que par la bonté, et son courage fut aussi grand que son malheur. L'infortuné s'empressa même de consoler son fidèle défenseur, et parut plus touché de la douleur de Malesherbes que de la sinistre nouvelle. Cependant Cléry lui ayant dit, pour lui rendre une ombre d'espoir, que le peuple se montrait indigné contre ses juges, et qu'on pouvait s'attendre à une émeute : « Je serais bien fâché qu'elle eût lieu, » répondit Louis XVI ; il y aurait de nouvelles victimes. Je ne crains pas la mort, ajouta-t-il ; mais je ne puis envisager, sans frémir, le sort cruel que je vais laisser après moi à ma famille, à la reine, à nos malheureux enfants ! Et ces fidèles serviteurs qui ne m'ont point abandonné, ces vieillards qui n'avaient d'autres moyens pour subsister que les

« modiques pensions que je leur faisais, qui va les
 « secourir? Je vois le peuple, livré à l'anarchie, de-
 « venir la victime de toutes les factions, les crimes
 « se succéder, de longues dissensions déchirer la
 « France. » Puis, après un moment de silence : « Oh !
 « mon Dieu ! s'écria-t-il, était-ce là le prix que je
 « devais recevoir de tous mes sacrifices? N'avais-je
 « pas tout tenté pour assurer le bonheur des Fran-
 « çais? »

La commune rendit un arrêté qui enlevait aux dé-
 fenseurs du roi la permission de se trouver désor-
 mais réunis à lui. Cette séparation fut bien cruelle ;
 mais Louis continua à chercher dans la religion le
 réconfort qu'elle procure aux affligés. Il se fit égale-
 ment remettre le volume de l'histoire d'Angleterre où
 se trouve racontée la mort de Charles I^{er}, et il en fit
 souvent lecture. Des perquisitions minutieuses furent
 opérées dans sa prison et jusque sur sa personne, afin
 de lui enlever les armes dont il aurait pu être nanti :
 « Me croit-on assez lâche pour attenter à ma vie? »
 dit le roi aux agents de la commune. Ceux-ci ne trou-
 vèrent qu'une somme de trois mille livres, en or, que
 Malesherbes avait prêtée à son ancien maître : elle
 fut portée au conseil. Les précautions avaient été
 poussées si loin que le roi se vit réduit à manger sans
 couteau.

Le 20 janvier, le ministre de la justice, Garat, chargé de signifier au roi son jugement, se présenta
 devant ce prince infortuné, et lui fit connaître les dé-
 crets de la convention. Garat avait conservé le chapeau
 sur la tête ; il était escorté des autres ministres, Le-

Le roi est sé-
 paré de ses
 défenseurs.

Louis XVI
 demande un
 sursis de
 trois jours.

Janv. 1793. brun, Monge, Roland et Clavière; de Grouvelle, le secrétaire du conseil exécutif, et d'un petit nombre de jacobins avides d'épier sur le visage du roi quelques signes de désespoir ou de crainte. Louis XVI se révéla à eux calme et digne. A la lecture du passage où il était inculpé de conspiration, un sourire dédaigneux effleura ses lèvres; puis, pour toute réponse, il présenta un papier au ministre de la justice, en le priant de vouloir bien le remettre sur-le-champ à la convention. Cet écrit était conçu en ces termes : « Je demande
« un délai de trois jours pour pouvoir me préparer à
« paraître devant Dieu : je demande, pour cela, de
« voir la personne que j'indiquerai aux commissaires
« de la commune, et que cette personne soit à l'abri
« de toute crainte et de toute inquiétude pour cet acte
« de charité qu'elle remplira auprès de moi. Je de-
« mande à être délivré de la surveillance perpétuelle
« que le conseil général a établie depuis quelques
« jours; je demande à pouvoir voir ma famille, dans
« cet intervalle, quand je le demanderai, et sans té-
« moins. Je désirerais que la convention nationale
« s'occupât tout de suite du sort de ma famille, et
« qu'elle lui permît de se retirer librement où elle le
« jugerait à propos. Je recommande à la bienfaisance
« de la nation toutes les personnes qui m'étaient atta-
« chées. Il y en a beaucoup qui avaient mis toute leur
« fortune dans leurs charges, et qui, n'ayant plus
« d'appointements, doivent être dans le besoin... Dans
« les pensionnaires, il y a beaucoup de vieillards, de
« femmes et d'enfants, qui n'avaient que cela pour
« vivre. »

Cette réclamation simple et touchante ayant été transmise à la convention, l'assemblée chargea le ministre de la justice de répondre à Louis que « la nation française, toujours grande et toujours juste, « s'occuperait du sort de sa famille, et qu'il lui serait « permis de voir sa famille et de communiquer avec « le prêtre de son choix. » Elle rejeta le sursis; et un arrêté du conseil exécutif, publié le même soir, fit connaître au peuple que l'exécution de Louis Capet aurait lieu le lendemain 21 janvier, sur la place de la Révolution, autrefois appelée place Louis XV.

Janv. 1793.
La convention
rejette
cette de-
mande.

Le roi entendit cette nouvelle lecture sans ajouter aucune observation : un moment après, il demanda à Garat s'il avait fait prévenir M. Edgeworth de Firmont, prêtre catholique dont il avait désiré recevoir l'assistance; Garat répondit qu'il l'avait amené dans sa voiture, et, presque en même temps, l'abbé Edgeworth obtint l'autorisation de se présenter. Le roi le fit passer dans son cabinet, pratiqué dans l'une des tourelles du Temple; puis il lui dit : « C'est donc « à présent la grande affaire qui doit m'occuper tout « entier ! Hélas ! la seule affaire, car que sont toutes « les autres auprès de celle-là ? » Il lui présenta ensuite son testament, écrit de sa propre main le jour de Noël, la veille de sa comparution à la barre de la convention nationale. Ce document, rédigé en termes simples et dignes, empreints d'une résignation touchante, demeurera, pour la postérité, comme une marque impérissable de la bonté du roi, de sa foi sincère et de sa justice, en même temps que de l'iniquité de ses accusateurs et de ses bourreaux.

Le roi se pré-
pare
à la mort.

Janv. 1793.

Le roi, se voyant seul avec M. Edgeworth, eut un mouvement d'attendrissement et laissa couler quelques larmes; reprenant ensuite toute sa fermeté, il dit au vénérable prêtre : « Pardonnez cet instant de « faiblesse, si toutefois on peut le nommer ainsi. De- « puis longtemps je vis au milieu de mes ennemis, « et l'habitude m'a en quelque sorte familiarisé avec « eux ; mais la vue d'un sujet fidèle parle tout au- « trement à mon cœur : c'est un spectacle auquel mes « yeux ne sont plus accoutumés, et il m'attendrit « malgré moi. » Ayant ensuite demandé quelques détails sur la situation du clergé et sur les persécutions dirigées contre les prêtres fidèles, il adressa à son confesseur la recommandation suivante : « Écrivez à « M. l'archevêque de Paris; dites-lui que je meurs « dans sa communion, et que je n'ai jamais reconnu « d'autre pasteur. » Un moment après, la conversation tomba sur le duc d'Orléans, dont le vote contre la vie du roi avait frappé ce prince d'une affliction profonde : « Qu'ai-je donc fait à mon cousin, dit « Louis XVI, pour qu'il me poursuive ainsi?... Mais « pourquoi lui en vouloir? il est plus à plaindre que « moi. Ma position est triste, sans doute; mais le « fût-elle encore davantage, je ne voudrais pas chan- « ger avec lui. »

Derniers
adieux du roi
à sa
famille.

Cette conversation fut interrompue par l'un des commissaires, qui vint annoncer au roi l'arrivée de sa famille. L'entrevue eut lieu dans une pièce séparée par un vitrage de celle où se tenaient les officiers municipaux; mais du moins cette heure si douloureuse fut respectée, et aucun geôlier n'osa la rendre

plus amère en la souillant de sa présence. Alors se Janv. 1793. passa une scène déchirant^{te}. Durant sept quarts d'heure le roi tint sa femme, sa sœur, ses jeunes enfants étroitement embrassés, et tous ensemble mêlèrent leur poignante affliction. Ce n'étaient point des sanglots et des larmes, la nature n'en prête point à de telles douleurs : c'étaient des cris aigus, inarticulés, et qui retentissaient jusques au delà de la tour. Les derniers moments furent plus calmes, et permirent à ces illustres malheureux d'échanger quelques paroles à voix basse. Enfin, le roi congédia sa famille en lui donnant l'espoir de la revoir le lendemain. Mais le moment de se séparer raviva les sanglots et les plaintes : la reine avait saisi le roi par un bras, madame Élisabeth par l'autre ; madame Royale tenait son père embrassé par le milieu du corps, et le jeune prince était devant lui, donnant la main à sa mère et à sa tante. Madame Royale, ne pouvant supporter plus longtemps ces angoisses, tomba évanouie, et il fallut l'emporter. Quand cette déchirante scène eut eu un terme, le roi revint auprès de l'abbé Edgeworth, et lui dit, d'une voix profondément altérée : « Ah ! faut-il donc que j'aime, et que je sois si tendrement aimé ! — Mais c'en est fait, oublions tout le reste pour ne songer qu'au salut ; cette pensée doit seule en ce moment concentrer toutes mes affections. » Et le ministre de Dieu lui administra le sacrement qui réconcilie les pécheurs et apaise leur juge, par les mérites de la victime sans tache.

L'abbé Edgeworth obtint de la commune qu'on mettrait à sa disposition les objets nécessaires pour Dernière nuit du roi.

Janv. 1793. la célébration du saint sacrifice. Il était dix heures du soir. Le pieux prêtre, assisté de Cléry, acheva ses préparatifs pour le lendemain, et le roi consentit à se coucher, après avoir donné ses ordres pour qu'on le réveillât à cinq heures. A peine fut-il couché, qu'un profond sommeil s'empara de ses sens; il dormit paisiblement jusqu'à l'heure qu'il avait lui-même fixée : dès qu'il fut habillé, il fit appeler son confesseur, et ce dernier célébra les saints mystères. Une commode, placée au milieu de la chambre, servait d'autel; le roi, devant lequel on avait placé un coussin, ne voulut pas en faire usage : constamment à genoux, et les yeux attachés au livre des prières, il entendit la messe avec un religieux recueillement, et reçut la communion.

Assassinat du
régicide
Lepelletier
Saint-Far-
geau.

Mais si le roi avait dormi de ce bienfaisant sommeil qui fait trêve aux émotions poignantes, ses ennemis et ses juges n'avaient pu trouver aucun repos : la crainte et le doute les ayant tenus en suspens, ils avaient déjà compris, aux sourdes agitations de la conscience, que le meurtre d'un roi dépasse en proportion tous les autres crimes, et que ce n'est pas un acte vulgaire qu'on puisse accomplir sans frémissement, que de frapper un front oint de l'huile sainte. Un événement sinistre avait d'ailleurs accru leurs inquiétudes. Un nommé Pàris, ancien garde du corps, réduit au désespoir par la sentence de mort portée contre le roi, avait médité de venger ce prince en poignardant un de ses juges. Il avait résolu de frapper Philippe d'Orléans; mais il le chercha vainement, et ne put le rencon-

trer. Comme il venait d'entrer chez un restaurateur du Palais-Royal, on lui montra le régicide Lepelletier de Saint-Fargeau : parmi les membres de la convention, il était un de ceux qui s'étaient déterminés à voter la mort du roi et à siéger dans les rangs des jacobins par des motifs de crainte personnelle, autant que dans l'espoir de soustraire sa fortune aux confiscations révolutionnaires. Pàris l'aborda, et lui dit : « Vous êtes Lepelletier de Saint-Fargeau ? — Oui. — Vous avez voté la mort du roi ? — Oui, selon ma conscience. » A ces mots, Pàris le frappa au visage, et lui plongea son sabre dans la poitrine. Sur le pommeau de cette arme était écrit : *Ainsi périssent tous les assassins du roi !* « J'ai froid, » s'écria Lepelletier ; et il mourut. Pàris prit la fuite ; mais un décret de peine de mort fut porté contre quiconque lui donnerait asile. Après avoir erré quelque temps dans les environs de Paris, ce furieux se laissa surprendre dans une auberge, et se tua d'un coup de pistolet au moment où l'on procédait à son arrestation.

Cet événement frappa de stupeur les montagnards et les jacobins ; il leur fit croire que, de toutes parts, d'invisibles ennemis les entouraient, prêts à venger dans leur sang la condamnation de Louis XVI : surtout ils appréhendèrent qu'un généreux complot ne fût tenté pour soustraire le roi au supplice, et toute la nuit se passa à organiser des moyens de surveillance et de répression. Nuit sinistre, durant laquelle, une pluie mêlée de neige ne cessant de tomber, de fréquentes et nombreuses patrouilles, artillerie, cavalerie, in-

Dispositions
prises
pour assurer
le supplice
du roi.

Janv. 1793.

fanterie, se croisaient sans relâche; la boue glaciale qui recouvrait les rues et les boulevards amortissait à peine le pas des chevaux et le bruit des affûts roulants. Nuit de deuil, qui, pour les royalistes, s'écoula en de stériles gémissements, en des tentatives sans portée et sans unité, que méditait la faiblesse, et que paralysait l'impitoyable énergie des bourreaux. Quand le jour commença à poindre, les montagnards se comptèrent, et se trouvèrent les plus forts. La garde nationale, tout entière sous les armes, se rendit, par détachements, aux postes que ses chefs lui avaient assignés. La population, saisie de consternation et d'épouvante, mais refoulant en elle-même les sentiments qui l'agitaient, ferma ses fenêtres et ses boutiques; et Paris, en dehors des lieux où stationnait la troupe, revêtit ce caractère d'atonie et de silence qui, dans les calamités publiques, lui donne l'aspect d'une cité morte.

Mort de
Louis XVI.

Louis XVI avait promis à la reine de lui faire encore, et pour la dernière fois, ses adieux; mais, pour ne pas mettre sa famille à une si cruelle épreuve, il préféra s'abstenir de la consolation d'en recevoir les embrassements. Après quelques heures d'une pénible attente, que le roi employa à méditer sur les choses de l'éternité, on lui annonça que Santerre était là, et venait s'assurer de sa personne. Il demanda au prêtre sa bénédiction, puis il s'avança, avec un visage calme, vers les hommes de l'escorte. Il tenait à la main son testament, et le tendit à l'un des officiers municipaux nommé Jacques Roux : « Je vous prie, lui dit-il, de remettre ce papier à la reine, ... à ma femme. — Cela

« ne me regarde point, lui répondit Jacques Roux ; Janv. 1793.
« je ne suis ici que pour vous conduire à l'échafaud. »
Cet homme féroce était un prêtre apostat. Un agent municipal, moins impitoyable, consentit à recevoir le papier et à le remettre à la commune. Louis ayant ensuite remarqué un concierge auquel il avait adressé la veille une observation un peu brusque, lui dit, en passant devant lui : « J'ai eu un peu de vivacité envers vous, ne m'en veuillez pas. » Mais cet homme affecta de se retirer, et dédaigna de répondre. Enfin le roi, s'adressant à Santerre, lui dit d'une voix assurée : « Marchons. »

A ces mots, toute la troupe défila. Le roi traversa la première cour à pied, et se retourna une ou deux fois vers la tour, comme pour dire adieu à ce qu'il avait de plus cher en ce monde terrestre : à ses mouvements, on comprenait qu'il rassemblait sa force et son courage. A l'entrée de la seconde cour, se trouvait une voiture de place; deux gendarmes tenaient la portière; ils entrèrent dans le fiacre avec le roi et l'abbé Edgeworth de Firmont : on dit qu'ils avaient reçu l'ordre de tuer Louis XVI au moindre symptôme d'agitation qu'ils remarqueraient dans le peuple. Pendant tout le trajet, qui dura deux heures, le roi garda le silence ou lut des prières, particulièrement quelques-uns des psaumes de David : il les récitait alternativement avec son confesseur. Les gendarmes paraissaient émus du spectacle de cette piété tranquille et courageuse. Toutes les rues sur le passage du cortège étaient garnies de citoyens armés de piques et de fusils. Personne ne se

Janv. 1793. montrait aux fenêtres; aucun cri ne se faisait entendre.

Dès que la voiture se fut arrêtée sur la place de la Révolution, non loin du piédestal où, peu de mois encore, s'élevait la statue de Louis XV, le roi, avant de descendre, prescrivit aux gendarmes de veiller à la sûreté de son confesseur. Au pied de l'échafaud, il ôta lui-même son habit et son col, et repoussa les bourreaux qui voulaient lier ses mains. Son confesseur, frémissant de le voir exposé à une indigne lutte, lui dit : « Sire, je ne vois dans ce nouvel outrage « qu'un dernier trait de ressemblance entre vous et le « Dieu qui va être votre récompense. » A ces mots, le roi, levant les yeux, répondit : « Il ne me faut rien « moins que son exemple pour que je me soumette à « un pareil affront. » Et, se retournant aussitôt vers les bourreaux : « Faites ce que vous voudrez, leur « dit-il; je boirai le calice jusqu'à la fin. »

Les marches qui conduisaient à l'échafaud étaient extrêmement roides; le roi les monta avec peine. Arrivé sur la plate-forme, Louis XVI fit quelques pas rapides du côté de la foule, et s'écria, d'une voix vibrante qui fut entendue au loin : « Français, je meurs « innocent! Je pardonne aux auteurs de ma mort; je « prie Dieu que mon sang ne retombe jamais sur la « nation. Je désire que ma mort... » Il allait achever; mais Santerre lui dit brutalement : « Je ne vous ai « point amené ici pour haranguer, mais pour mou- « rir. » Alors un roulement de tambours couvrit la voix du malheureux prince. Les bourreaux se saisirent de sa personne, malgré sa résistance; et le prêtre

lui adressa cette exhortation sublime, qui fut la dernière : « Fils de saint Louis, montez au ciel ! » En ce moment la hache qui retomba fit entendre un bruit sourd, et le régicide fut consommé : il était dix heures et vingt-deux minutes à l'horloge des Tuileries.

Janv. 1793.

Ainsi périt, à peine âgé de trente-huit ans, et après dix-neuf ans de règne, Louis seizième du nom, roi des Français. Dieu l'avait appelé à la mission de victime, en lui refusant les dons qui font les grands rois. Les fautes de ses ancêtres retombèrent sur sa tête : innocent de leurs erreurs ou de leurs excès, il paya au prix de tout son sang les guerres injustes, les folles dépenses, l'avarice et la tyrannie de plusieurs de ses prédécesseurs ; pur des débauches de Louis XV, de l'ambition de Louis le Grand, des adultères de Henri IV, des vices de Henri III, des cruautés de Charles IX, des scandales de François I^{er}, de l'orgueil tyrannique de Philippe le Bel, il recueillit cependant la moisson de colère que les uns et les autres avaient semée depuis plusieurs siècles. C'est par une loi mystérieuse que l'expiation des crimes du coupable paraît tant de fois réservée, en ce monde, à l'innocent ; il est peut-être nécessaire que son sang ou ses larmes satisfassent davantage à une justice qui n'est point celle des hommes. Et qui sait si Louis XVI martyr n'obtint pas grâce ou pardon pour la monarchie ou pour sa race?...

Le bourreau prit la tête du roi et la promena par deux fois autour de l'échafaud, aux acclamations d'un petit nombre de forcenés et au retentissement des salves d'artillerie : quelques hommes montèrent

Janv. 1793. sur l'échafaud; les uns trempèrent leur mouchoir dans le sang, les autres secouèrent ce sang royal sur le peuple, comme pour infliger à la république un affreux baptême. Cependant la foule s'écoula silencieuse; les restes du roi, recueillis dans le panier destiné aux cadavres des criminels suppliciés, furent transportés dans le cimetière voisin, et, jusqu'au lendemain, la ville de Paris garda une attitude que les montagnards affectèrent d'appeler magnanime, mais qui ressemblait au remords.

LIVRE TROISIÈME.

Pendant que les restes sanglants de Louis XVI étaient à la hâte recouverts de chaux vive et de terre, la convention décernait les honneurs du Panthéon à Michel Lepelletier, poignardé pour avoir voté le supplice du roi. Vivant, Lepelletier n'avait jamais été rangé parmi les chefs de l'assemblée; mort, la politique en faisait un martyr. Il importait aux montagnards d'élever si haut la gloire de cet homme qu'on ne craignît pas de l'imiter, fût-ce même au prix de la vie. Le corps du régicide fut donc exposé en grande pompe sur un lit funèbre, encore baigné de sang; et le peuple put contempler à loisir la large blessure saignante sur la poitrine nue. Le piédestal sur lequel étaient exposées ces effrayantes reliques avait été décoré de draperies blanches, de festons de chêne et de cyprès. La musique exécutait des airs funéraires; les tambours, voilés de crêpes, faisaient entendre des roulements sourds. La convention, les milices nationales, la troupe de ligne, les magistrats, les sociétés populaires, tous les corps constitués, et une foule immense de citoyens attirés par la curiosité ou stimulés par les orateurs de clubs, formaient un cortège au milieu duquel on remarquait le cadavre livide et

Janv. 1793.

Honneurs
funèbres ren-
dus au
régicide
Lepelletier.

Janv. 1793. les parents du mort. A un signal marqué, le président de la convention posa sur la tête de Lepelletier une couronne civique; et le frère du député régicide prononça un discours qui se termina par ces mots, prononcés avec emphase : « Je vote, comme mon frère, la mort des tyrans. » Des chœurs d'artistes firent ensuite entendre un hymne à la liberté, et la multitude se sépara après avoir couronné cette fête païenne par le serment mille fois renouvelé de vivre libre ou de mourir, à l'exemple de l'homme dont elle était venue célébrer l'apothéose.

Retraite de
Roland et de
Pache.

Affectant de se croire sous le couteau des royalistes, les girondins et les montagnards firent, pour un moment, trêve à leurs violences réciproques; mais, de part et d'autre, les jalousies et les défiances subsistaient encore. Pour désarmer les emportements des jacobins, la Gironde avait concouru à la mort du roi; mais ce gage sanglant de républicanisme ne paraissait pas suffire à la Montagne. Roland donna sa démission, que le parti exalté accueillit avec joie, heureux d'être délivré d'un censeur incommode et d'un surveillant dangereux. Pour reconnaître cette concession, la Montagne consentit, de son côté, à la retraite du ministre Pache, l'un des agents les plus dévoués des jacobins. Garat, déjà accablé sous le fardeau du ministère de la justice, consentit à se charger d'une tâche plus lourde encore, en acceptant l'héritage politique de Roland, et en devenant ministre de l'intérieur. Le général Beurnonville, qu'on surnommait alors l'*Ajax français*, eut le portefeuille de la guerre. Enfin, peu de jours après, Pache fut élu maire de

Pache est
nommé
maire de Pa-
ris.

Paris, et, dans ce nouveau poste, il se vit encore à portée de servir son parti. Janv. 1793.

Pendant que ces arrangements domestiques préoccupaient un moment les factions rivales, la France, étendant ses regards au delà des frontières, considérait, avec une curiosité moins inquiète qu'audacieuse, les dispositions de plus en plus menaçantes des puissances étrangères.

Elle avait devant les yeux le dogme de la légitimité monarchique, étouffé sans doute et proscrit sur la surface presque entière du territoire républicain, mais toujours vivant en Europe, toujours revendiqué au nom des principes. Louis XVI lui-même, au pied de l'échafaud, avait retenu, sinon pour lui, du moins en faveur de sa race, des droits que la révolution croyait en vain pouvoir éteindre dans son sang. En rédigeant son testament, il avait pris le titre de roi de France, que la constitution avait aboli, et remplacé par la dénomination de « roi des Français ; » dénomination grandement significative, et qui substitue à un roi, maître et propriétaire du royaume en tant que fief, l'idée d'un prince, le premier entre tous, et le chef du peuple. Mort ou vif, Louis XVI protestait contre un changement qui dénaturait l'étendue ou la base de son pouvoir. Il avait poussé plus loin la précaution, en instituant la régence, sans tenir compte de la révolution républicaine : la veille même de son supplice, il avait adressé à l'aîné de ses frères l'écrit suivant, daté de la tour du Temple :

Le comte de
Provence
se déclare
régent, et fait
reconnaître
Louis XVII.

« J'obéis à la Providence et à la nécessité, en allant

Janv. 1793. « porter sur l'échafaud ma tête innocente. Ma mort
« impose à mon fils le fardeau de la royauté : soyez
« son père, et gouvernez l'État, pour le lui rendre
« tranquille et florissant. Mon intention est que vous
« preniez le titre de régent du royaume ; mon frère
« Charles-Philippe prendra celui de lieutenant général.
« Mais c'est moins par la force des armes que par
« des promesses avantageuses, une sage liberté et de
« bonnes lois, que vous rendrez à mon fils l'héritage
« usurpé par les factieux. N'oubliez jamais qu'il est
« teint de mon sang, et que ce sang vous crie : *Clé-*
« *mence et pardon !* Votre frère vous en prie, votre
« roi vous le commande. »

De son côté, à la nouvelle de l'attentat du 21 janvier, qui lui parvint dans sa résidence de Hamm, en Westphalie, où il se trouvait alors avec M. le comte d'Artois et les ducs d'Angoulême et de Berry, Monsieur publia une déclaration solennelle, qu'il adressa à tous les princes souverains de l'Europe. Il y attestait les lois immuables de la monarchie, et il ajoutait :

« Nous déclarons que le dauphin, Louis-Charles,
« né le 27^e jour du mois de mars 1785, est roi de
« France et de Navarre sous le nom de Louis XVII ;
« et que par le droit de naissance, ainsi que par les
« dispositions des lois fondamentales du royaume,
« nous sommes et serons régent de France durant la
« minorité du roi, notre neveu et seigneur.

« Investi, en cette qualité, de l'exercice des droits
« et pouvoirs de la souveraineté et du ministère su-
« périeur de la justice royale, nous en prenons la
« charge, ainsi que nous en sommes tenu pour l'ac-

« quit de nos obligations et devoirs, à l'effet de nous
 « employer, avec l'aide de Dieu et l'assistance des
 « bons et loyaux Français de tous les ordres du
 « royaume, et des puissances reconnues des souve-
 « rains alliés de la couronne de France, à la libéra-
 « tion du roi Louis XVII, notre neveu ; de la reine,
 « son auguste mère et tutrice ; de la princesse Éli-
 « sabeth, sa tante, notre très-chère sœur, tous détenus
 « dans la plus dure captivité par les chefs des fac-
 « tieux, et simultanément au rétablissement de la
 « monarchie et de la religion. »

Le même jour, Monsieur délivrait à son frère Charles-Philippe de France, comte d'Artois, des lettres patentes de lieutenant général du royaume. Ces actes officiels étaient imprimés et répandus avec profusion, soit dans les cours, soit dans les rangs de la noblesse émigrée, soit dans les diverses communes de la France. Enfin, à l'issue d'un service funèbre qu'il venait de faire célébrer à Willengen, et durant lequel on s'était conformé, autant que le comportaient les lieux, aux usages suivis pour les funérailles des rois, M. le prince de Condé, entouré de l'élite de l'émigration française, avait fait retentir la voûte du temple du cri national de l'antique monarchie : « Le roi est mort, vive le roi !... »

Mais des protestations d'un ordre différent, et non moins redoutables pour la république, ne devaient pas tarder à se faire jour.

Jusqu'au moment où s'était accompli le régicide du 21 janvier, la France n'avait compté, parmi les puissances, que trois États ouvertement en guerre

Dispositions
menaçantes
des
puissances
de l'Europe.

Janv. 1793. contre elle : l'Autriche, la Prusse, et le Piémont. Dès que Louis XVI eut péri sous la hache, un sentiment de pitié et d'horreur conjura contre notre pays toutes les grandes nations de l'Europe.

L'Espagne
prend une
attitude hos-
tile. — Le
pacte de fa-
mille se
dissout.

On a vu plus haut que le roi d'Espagne s'était longtemps abstenu de faire partie de la première coalition organisée contre la république. Cette prudence, exagérée jusqu'à la crainte, avait été dictée à Charles IV par le comte d'Aranda. Après la disgrâce de ce ministre célèbre, un aventurier de Badajoz, Manuel Godoï, ancien soldat dans les gardes de la reine, et favori de cette princesse, était parvenu, à l'aide de la plus honteuse protection, au premier poste de l'État, sous le titre de duc d'Alcudia. Le nouveau ministre, qui, presque sans transition, passait d'une caserne au gouvernement, ne songeait guère à s'écarter de la politique de son prédécesseur ; mais les événements, que Charles IV et ses conseillers voulaient vainement enrayer, commençaient à ne plus permettre à l'Espagne de se renfermer dans la neutralité armée. Louis XVI mort, l'héritier de Philippe d'Anjou et de son aïeul Louis XIV ne pouvait, sans dés-honneur, laisser languir ses soldats dans une honteuse inaction. Pendant que, sans se prononcer encore, il disposait tout en secret pour la prochaine guerre, le Portugal et le royaume de Naples multipliaient, de leur côté, de nouveaux préparatifs : l'Angleterre ne négligeait rien de ce qui pouvait hâter leurs armements, et substituer à l'union, autrefois si menaçante pour elle, de toutes les familles royales issues de Louis XIV, un système nouveau dont l'abaissement

de la France serait le but, et à la réalisation duquel devraient concourir, sous sa propre influence, toutes les monarchies du Midi.

Janv. 1793.

Alors donc commençait à se révéler, dans toute son habile profondeur, la politique de la Grande-Bretagne : toujours convaincue de la nécessité d'abattre la France, et de marcher à ce résultat sans se préoccuper des moyens, bons pour elle pourvu qu'ils fussent couronnés de succès, l'Angleterre avait compris, dès le premier jour, tout le parti qu'elle pouvait tirer, contre notre patrie, des agitations permanentes engendrées par la révolution française. Dissoudre le pacte de famille en frappant les Bourbons, et, s'il était possible, démembrer ou détruire la France, sous prétexte de venger les Bourbons eux-mêmes et de prendre en main la cause commune des rois, tel était le plan facile à entrevoir, dont l'exécution se présentait à ses espérances comme un calcul de négoce assis sur des données presque sûres.

Dieu, qui a créé les peuples et a fait luire sur eux le même soleil, n'a pas voulu sans doute que chacun d'eux dépensât son activité et ses forces à écraser les autres, à les exclure de l'héritage commun. Mais, sous l'empire du principe d'égoïsme, que beaucoup de nations ont parfois revêtu des mots pompeux d'indépendance et de gloire, les peuples cherchent constamment à se révolter contre la fraternité, et aucun ne se croit grand que de ce qu'il a dérobé à la grandeur des autres. Toutes deux intelligentes et braves, mais douées d'attributs différents, l'Angleterre et la France semblent croire que le monde est trop petit

L'Angleterre
et la France
conflits ré-
ciproques.

Janv. 1793.

pour les contenir également puissantes ; elles étouffent comme dans une prison, dès qu'elles se rencontrent, et pas une d'elles ne fait un pas sur le globe sans heurter sa rivale. Vainement la philosophie, la raison, l'humanité, rappellent-elles sans relâche aux sages des deux pays tout ce qu'ils se doivent réciproquement d'honneur, d'estime, de justes égards ; l'instinct invincible de chacune de ces races les pousse à se haïr, à se combattre, et fait taire les conseils de la charité aussi bien que la théorie des pacifiques. Si l'on cherche un peu avant dans leur double histoire, on reconnaît que, des deux côtés de la Manche, les hommes publics n'ont été et ne sont demeurés largement populaires qu'en proportion de l'énergie avec laquelle ils ont combattu la nation rivale. D'autres, qui ont voulu remonter le courant de ces idées, ont été réduits à chercher leur récompense plutôt dans le témoignage de leur propre conscience que dans l'approbation de l'opinion. Étrange antagonisme, qui n'est pas aussi stérile en résultats avantageux que le disent les penseurs et les philanthropes, puisque du moins il tend à contenir sans cesse chacun des deux peuples dans sa voie, à lui conserver son caractère distinct, à compléter l'œuvre de l'un par l'œuvre de l'autre.

Politique et
caractère de
Pitt.

Parmi les hommes d'État de l'Angleterre, aucun plus que le célèbre fils de lord Chatham ne se montrait digne d'être contre nous l'instrument de cette politique jalouse autant qu'implacable. William Pitt, fort jeune encore, et, pour la seconde fois, premier ministre du roi de la Grande-Bretagne, semblait avoir

hérité de l'éloquence et des haines de son père. Pour unique but de ses efforts, il s'était proposé d'élever au plus haut degré la gloire et la fortune de l'Angleterre; et les ressources devaient d'autant moins manquer à son génie qu'il se piquait moins de timidité et de scrupules. Chef de son parti à l'âge de vingt-deux ans, ministre à vingt-quatre, et depuis lors, soit dans l'opposition, soit aux affaires, toujours habitué à compter d'abord avec les passions des hommes, à fouiller les consciences pour y trouver le côté faible par où l'âme la plus belle en apparence se rapetisse jusqu'à la vanité, il en était arrivé, presque dès le premier jour, à nier la puissance des idées, à ne reconnaître que celle des intérêts et des besoins. De près ou de loin, un tel homme ne pouvait comprendre la révolution française autrement que comme un conflit d'ambitieux et de brigands, se cachant sous le masque des comédiens de théâtre, et invoquant des principes sans y croire. Ce fut là une des erreurs de Pitt; mais sa nature le portait à se trouver en contradiction avec les sentiments généreux, avec les dévouements dont il ne savait point accepter la sincérité. Aussi, dans sa conduite, rien de grand que le talent; rien de noble, sinon le spectacle du combat; rien qui ne fût empreint d'un caractère de sécheresse et d'égoïsme, sinon la persévérance dans le but, et la confiance dans l'avenir, symptômes qui révèlent à eux seuls la présence d'une conviction et d'une foi.

Le peuple français, plus chevaleresque et plus généreux que le peuple anglais, est cependant, de ces

Motifs de haine du côté de la France.

Janv. 1793. deux rivaux, celui qui pardonne le moins à l'autre; celui qui, dans la lutte éternelle engagée entre eux, écoute davantage la passion et la haine : c'est qu'au fond il est celui que cet antagonisme rend plus malheureux et qui souffre le plus. La France pourrait être grande en même temps que l'Angleterre; mais l'Angleterre se trouve dans l'inévitable nécessité d'amoindrir la France, de la circonscrire sans relâche. La France le voit, et la gloire de l'autre pays l'inquiète et l'irrite.

Quelques affinités subsistent entre les deux pays.

A côté de ces instincts politiques, qui semblent faire à chacun de ces deux peuples une loi de se haïr, des causes générales, des principes, et une certaine affinité dans les institutions, paraissent parfois devoir suspendre les coups que l'un et l'autre se portent. Dans les deux pays subsistent, quoique à des degrés différents, l'amour de la liberté, le goût des agitations. L'Angleterre, soumise à une hiérarchie plus vigoureuse, n'est pas exempte de toute passion pour l'égalité. Écrasé par une aristocratie puissante et riche, et qui ne lui laisse, pour jouets, que de fausses images de liberté politique, le peuple anglais ne sent pas moins qu'un autre l'aiguillon de la faim et les misères de l'inégalité. Nul ne l'ignore; et sitôt qu'une main hardie élève au milieu de cette population le drapeau d'une réforme sociale, des milliers de voix répondent à cet appel, et imposent silence à tout autre sentiment, à toute autre sympathie.

Quelques détails rétrospectifs sont ici nécessaires; ils serviront à expliquer les incidents de la lutte à laquelle le cabinet de Saint-James ne tardera pas

à prendre part, et les obstacles que la guerre contre la France rencontra d'abord, moins par le fait du gouvernement que par la disposition des esprits dans la Grande-Bretagne. Janv. 1793.

La révolution française avait d'abord été vue avec faveur par les hommes d'État de l'Angleterre : non qu'ils en adoptassent les principes (ils en avaient peur), mais parce qu'habiles dans la science des crises sociales, ils savaient qu'elles épuisent un peuple, et que l'action extérieure de la France serait prochainement paralysée par ses discordes intérieures. Mais le peuple anglais, et avec lui beaucoup d'hommes désintéressés et patriotes, ne s'étaient point arrêtés à ces calculs d'une politique jalouse; ils avaient applaudi à ce grand événement, parce qu'ils en attendaient d'immenses résultats au profit du genre humain. Les théories qui rencontraient tant de sacrificeurs et d'adeptes, dans les assemblées nationales et les clubs de la France, n'étaient point pour l'Angleterre une lettre morte; bien au contraire, elles y remuaient profondément tous les esprits. La nation anglaise, fière de sa révolution de 1688, et énergiquement opposée à toute suprématie du dogme catholique, saluait de ses acclamations les entreprises des chefs de notre révolution contre l'autorité des rois et l'indépendance de l'Église. Les vieilles rancunes des wighs et des puritains se trouvaient satisfaites par la ruine de la monarchie absolue et l'établissement du schisme. Aussi, sur toute la surface de l'Angleterre, il se formait des clubs, des associations publiques ou secrètes, qui affichaient ouvertement

Influence de
la révolution
française
en Angleterre.

Janv. 1793. leur admiration pour nos réformateurs politiques ; qui exaltaient le patriotisme de Brissot, le génie de Condorcet, l'éloquence souveraine de Mirabeau, la sincérité de Vergniaud, l'austérité de Robespierre. Marat lui-même trouvait des admirateurs nombreux dans les rangs serrés et obscurs de ces multitudes de parias et de prolétaires anglais, serfs de la féodalité industrielle et agricole, qui, sous leurs haillons et sur leurs lits de paille, écoutaient, d'une oreille avide, ces mots d'affranchissement du pauvre, du partage des biens, de réhabilitation universelle, qui leur arrivaient de temps à autre de ce côté du détroit. Pour de tels hommes, peu importait d'où leur viendraient l'égalité et les jouissances du bonheur commun ; fût-ce même de la France, ils les accepteraient avec bonheur. Les clubs anglais, et parmi eux celui des *Amis du peuple*, entretenaient des relations fréquentes avec les jacobins et les cordeliers : ils envoyaient des députations aux assemblées nationales et à la convention ; ils colportaient les écrits incendiaires rédigés à Paris et traduits à l'usage des sans-culottes de Londres. Dans l'espoir que l'émancipation leur viendrait de la France, ils faisaient des vœux pour le triomphe de sa révolution, ils maudissaient les rois de l'Europe conjurés contre elle.

Ce sentiment exalté était sans doute, en Angleterre, plus bruyant que dangereux ; mais le gouvernement se trouvait forcé d'en tenir compte. Aussi le cabinet de Saint-James, pendant que la Prusse et l'Autriche avaient mis leurs armées en campagne, s'était-il borné par prudence, et pour ne pas se roidir contre

l'opinion, à maintenir, à l'égard de la France, le sys-
tème de la neutralité armée. Il attendait que les évé-
nements lui vinssent en aide, et que l'excès du mal
fit réfléchir les esprits sérieux, en même temps qu'il
épouvanterait les intérêts particuliers de la propriété
et du commerce. Dans ses intervalles lucides, le roi
George III n'aspirait, d'ailleurs, qu'à joindre ses
armées à celles des rois du continent contre une ré-
volution qu'il avait en horreur, et qui causait son
effroi ; mais Pitt, non moins désireux d'engager la
lutte, préférait gagner du temps, et s'appuyer sur
une réaction dans les dispositions du parlement et du
pays. Dès l'année 1792, les premiers symptômes de
cette réaction avaient commencé à se faire jour. Les
lâchetés cruelles du 20 juin l'avaient augmentée ; les
vengeances sanglantes du 10 août lui avaient donné
un nouveau degré d'énergie, que ne tardèrent point à
accroître encore, dans une progression rapide, les
abominables massacres de septembre. A dater de cette
époque, le parti de la guerre, réduit d'abord, à Lon-
dres, à George III, à Burke, à Pitt, et successi-
vement fortifié de l'adhésion de personnages consi-
dérables, ralliés à cette politique par la crainte ou
la pitié, avait compté chaque jour de nouveaux
adeptes ; et le ministère s'était vu encouragé à prendre
une attitude agressive et hostile, en la voyant con-
forme aux dispositions de la chambre des lords et
à celles d'une majorité organisée d'ailleurs peu à
peu, au prix de beaucoup d'efforts et de beaucoup
de corruption, sur les bancs de la chambre des com-
munes.

Janv. 1793.

Les crimes de
la révolu-
tion font nai-
tre une
réaction dans
les esprits.

Janv. 1793.

Préliminaires
d'une
rupture.
Négociations.

C'était une chose grave que d'engager un conflit armé, une guerre de principes, entre l'Angleterre et la France ; et de chaque côté du détroit on cherchait à retarder autant que possible cette dange-reuse extrémité. Pendant que le parti de l'opposition, en Angleterre, mettait encore ses soins à empêcher les hostilités, les hommes modérés ne négligeaient rien, en France, pour y faire prévaloir le même système. Dès le temps du ministère de M. de Lessart, les amis de M. de Narbonne et de madame de Staël avaient eu l'idée d'envoyer une ambassade constitutionnelle à Londres, avec la double mission de modérer les craintes du cabinet anglais à l'encontre de la révolution, et de stimuler le patriotisme des chefs de l'opposition et des radicaux de tous étages, dans le sens d'une alliance de principes avec la France contre les idées et les hommes des vieilles cours. L'ambassadeur désigné au choix de l'infortuné Louis XVI fut le jeune marquis de Chauvelin, révolutionnaire plein d'exaltation, et qui, aussi bien que M. de Sémonville, était plus apte à des intrigues de propagande qu'aux affaires d'une diplomatie sérieuse. Comme on se défiait avec raison de son âge et de son peu d'expérience, on lui avait adjoint, en qualité de tuteur et de conseil non avoué, mais réel, l'ancien évêque d'Autun, M. de Talleyrand Périgord, très-capable, en effet, grâce aux fertiles ressources de son esprit, de mener à terme une négociation cauteleuse et délicate. Dans sa première conférence avec Pitt, M. de Talleyrand fit adroitement à ce ministre des ouvertures qui devaient l'amener à favoriser une alliance

Mission
de
M. de Chau-
velin et de
M. de Talley-
rand
à Londres.

défensive entre les deux seuls peuples libres qui existassent en Europe; mais Pitt, insensible aux flatteries du négociateur, éluda toute espèce d'engagement avec la France, comme étant impraticable dans l'état perpétuel de crise intérieure où elle était plongée. M. de Talleyrand ne tarda pas à reconnaître de combien d'entraves le mauvais vouloir du ministre, stimulé par les émigrés français, devait embarrasser sa négociation; et toutefois il ne perdit pas courage.

Sous le ministère de Dumouriez, la guerre ayant été déclarée à l'Autriche, M. de Talleyrand proposa au cabinet anglais d'interposer sa médiation entre la France et ses ennemis. Le gouvernement anglais répondit qu'il n'accepterait ce rôle de modérateur que s'il y était convié par les deux parties belligérantes. Mais, tandis qu'ils échouaient dans leurs tentatives auprès du cabinet, les envoyés français obtenaient beaucoup plus de résultats dans les menées à l'aide desquelles ils cherchaient à agiter l'Angleterre et à se concilier l'opinion. Le cabinet anglais publia donc, le 31 mai 1792, une proclamation royale contre les clubs républicains et les écrits séditieux; et il avisa avec succès aux moyens de contenir les influences de la propagande française dans de plus étroites bornes.

L'Angleterre en était d'ailleurs encore à se renfermer, à l'égard de la France, dans un système de neutralité expectante : son gouvernement y persévéra quelques mois encore, bien que de plus en plus décidé à en sortir, si les événements lui en faisaient un devoir. La déchéance de Louis XVI ayant été prononcée à la suite

Janv. 1793. du 10 août, l'ambassadeur d'Angleterre à Paris fut rappelé; et la lettre que ce diplomate remit à Lebrun, ministre des affaires étrangères de France, au nom du roi George III, exprima le vif intérêt que ce monarque prenait à son cousin détrôné et captif. Dans sa réponse officielle, le ministre Lebrun s'attacha à établir une distinction entre les sentiments du gouvernement anglais et ceux de la nation, disant à celle-ci qu'ayant eu la gloire de proclamer la première le principe de la souveraineté des peuples, elle demeurerait fidèle à cette doctrine, et respecterait les droits de la France libre.

M. de Chauvelin resta à Londres, mais sans caractère officiel, son séjour en Angleterre n'étant que provisoirement toléré. Il avait cessé de recevoir les conseils de M. de Talleyrand, car ce dernier était devenu trop suspect aux jacobins pour qu'on osât faire de lui l'agent d'une république : il venait d'ailleurs d'être compromis dans les papiers trouvés aux Tuileries, et un décret d'accusation ne tarda pas à être rendu contre lui. Volontairement retiré en Angleterre, il brava les effets de cette menace.

Sur ces entrefaites, l'Angleterre apprit avec étonnement les victoires inattendues de la république, la retraite désastreuse des Prussiens en Champagne, le brillant combat de Jemmapes, la conquête de la Belgique et des places voisines du Rhin. Elle sentit bien que la paix commençait à devenir de plus en plus impossible, et elle songea à intervenir, de concert avec l'Europe, pour comprimer et punir le peuple dont les convictions ébranlaient ainsi les sociétés et

les trônes. Il était temps de se prononcer ; l'indépendance de la Hollande paraissait déjà menacée par les armes de Dumouriez, et il était passé en maxime d'État, dans les conseils de l'Angleterre, de préserver la Hollande de toute atteinte de la part de la France.

Dès le mois de novembre 1792, le cabinet anglais résolut de ne rien négliger pour fomentier contre la république une nouvelle coalition plus vigoureusement organisée que la première : il fit appel aux cours de Vienne et de Berlin, les adjurant de combiner avec promptitude un système de défense militaire capable de garantir les Provinces-Unies, et de soustraire les Pays-Bas à la France : il annonça qu'il était disposé à concourir lui-même à la défense commune. Ces ouvertures du gouvernement anglais furent successivement accueillies par l'Autriche et la Prusse, et le cabinet de Berlin consentit à concourir à la défense de la Hollande par l'envoi d'un corps auxiliaire.

Aucune négociation pacifique ne pouvait être sincèrement entamée entre la France et l'Angleterre depuis la promulgation du décret du 19 novembre, par lequel la convention nationale avait solennellement promis la fraternité et les secours de la France à tous les peuples qui entreprendraient de recouvrer leur liberté. La réunion de la Savoie et du comté de Nice au territoire de la république, la confiscation déjà prévue de la Belgique et du pays de Liège, ajoutaient encore aux impossibilités créées par la propagande et les appels à la révolte. Il est vrai qu'en

Janv. 1793. déniait à la France le droit de s'agrandir par ses conquêtes, les puissances coalisées contre elle lui refusaient le privilège que s'étaient récemment arrogé les puissances du Nord, en commençant le partage de la Pologne. Aussi, le gouvernement français, pour justifier les accroissements de son territoire, invoquait-il surtout la nécessité de rétablir l'équilibre européen, compromis par les agrandissements de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche.

! Ouverture de la session du parlement. Le 18 décembre eut lieu l'ouverture de la session du parlement anglais; et le roi George réclama de la fidélité des lords et des communes les ressources nécessaires pour faire face aux dangers du dedans et du dehors. Les deux chambres votèrent une adresse d'adhésion qui obtint la majorité dans les communes, malgré la résistance éloquente de Fox, le chef de l'opposition et du parti de la paix.

Caractère de Fox. Digne rival de Pitt, qu'il surpassait par la puissance de son talent oratoire; fils de lord Holland, l'émule de Chatham; allié, par sa mère, au sang des Richemond, des Brunswick et des Stuarts, Charles Fox était entré au parlement à l'âge de dix-neuf ans, malgré les lois, et par la faveur dont l'opinion publique entourait sa famille. Il employa ses premières années à prêter au ministère de lord North un appui souvent chaleureux, quelquefois incertain, toujours considérable. A la mort de lord Holland, le jeune Charles parut se lasser de la cause du pouvoir, et laissa apparaître ses sympathies pour le drapeau contraire : il en fut puni par la perte de ses emplois, et récompensé par la popularité. Depuis lors, même dans les

rare intervalles où, de haute lutte, il renversait le ministère et parvenait à gouverner, Charles Fox n'avait cessé d'être fidèle aux doctrines et aux sympathies de l'opposition, de mettre au service de ses convictions généreuses une âme ardente, un cœur passionné pour les sentiments purs, une parole entraînant et pleine de grâce. Le désordre de sa conduite, l'amour effréné du jeu, l'ambition étroite qui le poussait à rechercher les applaudissements de la foule plutôt que le triomphe de la raison, l'avaient mis, comme chef de parti et homme d'État, fort au-dessous des citoyens illustres qui, par des voies moins brillantes et moins faciles, osaient entreprendre de servir l'Angleterre malgré elle, de la faire grande entre toutes les nations, au prix de l'abaissement et des souffrances des peuples rivaux, en dépit des réclamations de la philosophie et du blâme des philanthropes. Naguère ami de Pitt, Fox en était venu à le combattre avec une brûlante énergie; plus tard, il avait dû renoncer à l'amitié de Burke, cet adversaire implacable de la révolution française : et quand l'un et l'autre, le cœur déchiré, le visage ému, brisèrent en plein parlement le lien qui les retenait l'un à l'autre, l'Europe, attentive à la destinée de ces hommes célèbres, s'était partagée entre eux, sans cesser d'unir dans une même estime ceux qu'elle voyait pour jamais séparés de toute l'étendue d'une conviction, de toute la profondeur d'un principe. Demeuré presque seul sur la brèche, en présence du gouvernement anglais et de sa majorité, Fox avait continué d'entourer de ses sympathies la révolution

Janv. 1793. française ; et quand les attentats commis au nom de cette cause affligeaient son âme , toujours épris pour la fraternité des peuples , il cherchait à se consoler en disant que c'était là des accidents passagers d'une lutte commencée depuis des siècles , et qu'on ne pouvait juger qu'à distance : il se gardait bien de renvoyer à la liberté la responsabilité des actes accomplis en invoquant son nom.

La politique
de Pitt
obtient l'ad-
hésion du
parlement.

Mais pendant que Fox demeurait fidèle à la révolution française , alors même qu'elle menaçait le gouvernement et la gloire de l'Angleterre , le danger commun continuait à rattacher un grand nombre de whigs au ministère ; et la marche de Pitt ne rencontra bientôt plus d'obstacles que ce qu'il en fallait pour faire ressortir davantage le talent et la persévérance de cet homme d'État. Parmi les mesures que le ministre provoqua , et qu'il obtint sans peine de l'adhésion du parlement , nous mentionnerons la loi contre les étrangers (*alien act*) , qui investissait le gouvernement du droit de les expulser du royaume-uni , lorsque leur présence paraissait devoir y être une cause d'agitation et d'inquiétude : cette loi était spécialement dirigée contre les Français ; elle ne put que précipiter une rupture déjà imminente.

Les négocia-
tions,
quoique peu
sincères,
continuent.

Des communications diplomatiques n'en furent pas moins encore échangées entre les deux puissances. Les griefs de l'Angleterre se réduisaient à trois principaux : 1° l'ouverture de l'Escaut , que les Français avaient déclaré libre , nonobstant l'édit impérial de Joseph II , qui fermait ce fleuve au commerce étranger ; 2° le décret de haute propagande , du 19 no-

vembre; 3° les projets qu'on supposait à la France JANV. 1793.
contre la Hollande. Au nom du conseil exécutif, le ministre Lebrun donna d'abord des raisons plus précieuses dans la forme que sincères au fond; ensuite, après avoir rendu compte de ses démarches à la convention nationale, il fit entendre ces paroles significatives : « Du reste, j'ai autorisé, en dernier lieu, le
« ministre de France à Londres, de déclarer au nom
« de la république française, au cabinet britannique,
« que si, contre toute attente, l'intention du cabinet
« de Saint-James était d'amener une rupture à tout
« prix, comme alors nous aurons épuisé toutes les ex-
« plications propres à démontrer la pureté de nos
« vues et notre respect pour l'indépendance des puis-
« sances; comme il serait évident que cette guerre ne
« serait plus qu'une guerre du seul ministère britan-
« nique contre nous, nous ne manquerons pas de faire
« un appel solennel à la nation anglaise, et de porter
« au tribunal de sa justice et de sa générosité l'examen
« d'une cause dans laquelle on verrait une grande na-
« tion soutenir les droits de la nature, de la justice,
« de la liberté, de l'égalité, contre un ministère qui
« n'aurait engagé cette querelle que par des motifs de
« pure convenance personnelle; qu'ainsi nous établi-
« rions la nation anglaise juge entre lui et nous, et
« que l'examen de ce procès pourrait amener des suites
« que le cabinet de Saint-James n'avait pas prévues. »
Des expressions aussi peu mesurées ne devaient pas contribuer à rétablir la bonne intelligence entre les deux peuples. Aussi, après avoir réfuté l'une après l'autre les explications que M. de Chauvelin lui trans-

Janv. 1793. mettait par ordre du ministère français, lord Grenville se borna-t-il à faire observer tout ce qu'aurait d'étranger aux usages diplomatiques un appel fait à la nation anglaise contre son propre gouvernement, tout ce qu'une pareille menace renfermait de preuves à l'appui des menées propagandistes qu'on imputait aux agents de la France en Angleterre.

Tant qu'avait duré le procès de Louis XVI, tant qu'on avait pu nourrir encore l'espérance de fléchir ou d'intimider la convention, le gouvernement anglais s'était associé aux dispositions de l'Europe : comme elle, pendant ces funestes débats il s'était montré disposé à sauver les jours du roi, il avait tenu un langage modéré, et laissé espérer des concessions. Lorsqu'une sentence de mort parut imminente, MM. Fox, Shéridan, Grey, les principaux chefs de l'opposition, autant pour embarrasser M. Pitt, en lui ôtant un prétexte, que pour se réhabiliter eux-mêmes aux yeux des partisans de la guerre, sommèrent le cabinet anglais d'intervenir auprès de la convention, afin de repousser la catastrophe qui menaçait le roi de France. La chambre des communes vota une adresse dans ce sens ; mais M. Pitt, trop bien éclairé sur les dispositions de l'assemblée régicide, et sur l'inutilité d'une démarche, ne voulut pas compromettre la dignité du roi de la Grande-Bretagne dans une tentative stérile auprès de ceux qui se faisaient d'avance un point d'honneur de rejeter avec orgueil « les supplications et les avances « de tous les brigands couronnés, en faveur de Louis « Capet, leur cousin et leur complice. »

A la nouvelle de l'attentat du 21 janvier, le roi

d'Angleterre fit intimer à M. de Chauvelin l'ordre de sortir de Londres sous vingt-quatre heures, et du royaume dans huit jours. Sur ces entrefaites, M. Maret, employé au ministère des affaires étrangères, et qui avait déjà fait plusieurs voyages en Angleterre comme agent diplomatique, ayant débarqué à Douvres, chargé d'une nouvelle mission, ne put obtenir la permission de pénétrer plus avant sur le territoire anglais, et fut contraint de retourner en France. Il est vrai que, par l'entremise de M. Maulde, envoyé français à la Haye, des ouvertures et des semblants de négociations se poursuivaient encore entre les agents anglais et Dumouriez, et qu'il était souvent question de réunir un congrès de ministres à Anvers. De la part de l'Angleterre, ces démarches ne paraissaient pas sérieuses, et, selon toute apparence, elles n'avaient d'autre but que de faire gagner le temps nécessaire pour se trouver en mesure de secourir la Hollande. Les jacobins ne s'y trompaient nullement en France; mais Dumouriez, dont la vanité était habilement flattée par les diplomates étrangers, ne renonçait point à poursuivre des combinaisons chimériques, à la réalisation desquelles l'assentiment de l'Angleterre et de la Prusse lui semblait nécessaire. Le secret de l'ambitieux général était de relever le trône de France, non au profit du jeune Louis XVII, mais pour y faire monter dans la personne du général Égalité (le duc de Chartres), cette famille d'Orléans, qui disposait encore d'un petit nombre de partisans dans le pays et dans les armées. Dumouriez ne songeait plus au chef de cette maison, qu'il entrevoyait

Janv. 1793.

Projets et illustrations de
Dumouriez.

Janv. 1793. faible, déconsidéré, et retranché du rang des princes par son vote régicide; mais il se flattait de l'espoir de rallier les partis au jeune Louis-Philippe, que son âge préservait de la haine des partis. En élevant au trône un prince sous le règne duquel il se réservait la charge de maire du palais ou celle de connétable, Dumouriez espérait que la démocratie française, sûre de son roi, pourrait enfin faire la paix avec l'Europe : mais les partis d'alors étaient fort peu disposés à prêter la main à une transaction entre les idées révolutionnaires et les idées monarchiques : Dumouriez se trompait de date; les événements ne tarderont pas à en fournir la preuve.

Attitude de la
czarine
à l'égard de
l'émigration
et de la
France.

L'impératrice Catherine, fort préoccupée du second partage de la Pologne, se montrait plus empressée à secourir la monarchie française par des assurances pompeuses de sympathie et d'amitié, qu'au prix de sacrifices plus coûteux et moins faciles. Elle se trouvait heureuse, tout en plaignant Louis XVI, de ces grandes difficultés qui concentraient sur la France toute l'attention des peuples de l'Occident, et laissaient à la Russie le temps et les moyens d'envahir et d'asservir la Pologne. En apprenant la mort du roi de France, l'impératrice fit éclater une indignation d'autant plus vive, que cette princesse tenait à se renfermer dans une douleur stérile. Elle ordonna un deuil de six semaines; puis, par une mesure de précaution assez naturelle contre la propagande révolutionnaire, elle exigea de tous les Français résidant en Russie, qui voudraient y prolonger leur séjour, l'obligation de prêter un serment conçu en ces termes : « Je jure

« par le Dieu tout-puissant , et par son saint Évangile, Janv. 1793.
« que je n'ai jamais donné mon approbation , ni
« sciemment ni de fait , aux principes impies et sé-
« ditieux qui ont été introduits en France; et que je
« reconnais le gouvernement qui vient d'y être établi
« comme illégitime et usurpé en violation de toutes
« les lois , ainsi que le meurtre du roi très-chrétien
« Louis XVI comme le plus abominable de tous les
« attentats , et la plus détestable trahison envers un
« souverain légitime ; que j'en maudis avec exécra-
« tion les auteurs , ainsi que tout homme qui pense
« bien doit le faire. » La fureur des montagnards , qui
prêchaient sans cesse à la tribune l'imitation du *tyran-*
nicide Brutus ; qui condamnaient à mort , dans leurs
votes impuissants , François II , Frédéric-Guillaume ,
George III , Catherine , *et toutes les bêtes fauves de*
cette espèce ; qui provoquaient l'établissement d'une
légion républicaine chargée de tuer les rois (1) ;
tant d'audace régicide , il faut l'avouer , ne justifiait
que trop les mesures de préservation adoptées par les
souverains de l'Europe.

Le comte de Provence et son frère auraient pu
suffisamment entrevoir les dispositions de Catherine ,
pour ne pas s'obstiner à réclamer d'elle des secours
plus efficaces que ne l'étaient sans doute des ukases
de police. Cependant , afin de déterminer l'impératrice
à prendre une part active à la nouvelle coalition pré-
parée contre la France , ils entamèrent une négocia-

(1) Voir les discours de Jean Debry , de Cloutz , de Chabot ,
de Merlin de Thionville , etc.

Janv. 1793. tion spéciale avec cette souveraine. M. le comte d'Artois se chargea lui-même de cette mission. Le prince se rendit à Saint-Pétersbourg, accompagné des comtes F. d'Escars et Roger de Damas, de l'évêque d'Arras et du baron de Roll; et la czarine déploya tout l'appareil des cours pour recevoir, à la manière des rois, l'illustre fugitif et les compagnons de son exil. Elle répondit ensuite à la réclamation des Bourbons proscrits : elle leur promit d'adjoindre prochainement au corps des émigrés une armée auxiliaire de vingt mille Russes, que l'Angleterre devait s'engager à transporter et à solder. Heureux d'une telle espérance, le comte d'Artois vint reporter ces nouvelles satisfaisantes à son frère.

Préparatifs
militaires. —
La Hollande.

Cependant la Hollande, plus menacée que les autres puissances (car les armées de la république française bivouaquaient sur les bords du Rhin), était, à son tour, entrée dans la coalition, sous le patronage et la tutelle de l'Angleterre. Du Zuyderzée au golfe de Gascogne, du détroit de Gibraltar à la rivière de Gênes, les deux mers se couvraient d'armements extraordinaires. Indépendamment des ressources maritimes de ses alliés, la Grande-Bretagne allait mettre en ligne cent quatre-vingt-cinq vaisseaux, cent vingt frégates et cent huit cutters, montés par deux cent mille matelots. La Hollande, de son côté, pouvait armer cent vaisseaux de guerre de différentes grandeurs. En face de tant de forces, les flottes de la France, pour la plupart vides d'hommes et de matériel, avaient été, depuis trois ans, à demi ruinées par l'émigration et l'indiscipline.

Le pape Pie VI, également en butte aux atteintes de la révolution française et comme souverain temporel et comme chef de l'Église catholique, était poussé, par le droit des rois et par le devoir de défendre la religion, à se rallier aux puissances de l'Europe armées contre la république française. Il avait en outre à demander compte de la spoliation du comtat Venaissin, confisqué par un décret, et, sans doute aussi, de la ruine des églises et de la profanation des autels dans les diverses contrées que nos armées avaient déjà envahies. L'ambassadeur que la France entretenait à Rome ayant été rappelé, il ne restait plus dans la capitale du monde chrétien, pour représenter la république, qu'un simple secrétaire de légation, le citoyen Hugon de Basseville, depuis longtemps connu par l'exaltation de ses principes.

Janv. 1793.

Rome. —
Meurtre de
Basseville.

Basseville portait à Rome le poids de l'exécration que le peuple italien, si fidèle à la vieille foi de ses pères, avait vouée à la France et à son gouvernement impie : au lieu de garder une réserve prudente que lui conseillaient les dispositions de la multitude, il affectait de braver la fureur des Romains, et cette brûlante indignation que la populace transtévérine faisait éclater à la nouvelle des progrès de l'athéisme sur le sol de la France. Nonobstant les menaces dirigées contre lui, il s'obstinait à déployer le drapeau tricolore, le bonnet rouge et les faisceaux républicains, et il n'était pas en mesure de les faire respecter. L'émeute qu'il dédaignait éclata ; le peuple romain, après avoir arraché et outragé les insignes de la révolution, se rua sur l'envoyé de la France, et le tua misérablement :

Janv. 1793. Frappé au ventre d'un coup de rasoir, Basseville expira, après avoir reçu, sur son lit de mort, les secours de cette religion qu'il avait contribué à proscrire. Il n'en fallait pas tant pour amener une déclaration de guerre.

Naples. —
Cercles de
l'Empire.

Le roi de Naples et la reine son épouse, l'un du sang des Bourbons, l'autre sœur de l'infortunée Marie-Antoinette, accueillirent la catastrophe du 21 janvier en joignant leurs armées aux ennemis de la république : toute l'Italie, en peu de mois, se conjura contre la France. Vers le même temps, la Bavière, la Souabe et l'électeur palatin se joignirent aux cercles belligérants de l'Empire, et les princes souverains de l'Allemagne du Nord unirent leurs contingents à ceux de la Prusse.

Puissances
qui demeu-
rent neutres.

Il ne resta plus d'États neutres que la Suisse, la Suède, le Danemark et la Turquie d'Europe. Cette dernière puissance n'avait point à se mêler d'une querelle de principes étrangère à ses lois, à son bien-être, à ses mœurs. La Suisse était tenue en respect par le sentiment de sa propre faiblesse. Le Danemark se retranchait dans son isolement, et dans l'absence de toute espèce de griefs. La Suède, depuis la mort tragique du chevaleresque Gustave III, était administrée par le duc de Sudermanie, oncle du roi mineur ; ce prince, aussi timide que le dernier roi s'était montré aventureux et hardi, ne cherchait qu'à épargner au peuple les maux inséparables d'une guerre, qu'à faire oublier, par les bienfaits de la paix, une gloire récente, qui suffisait à l'honneur du pays, et que la Suède avait trop chèrement achetée. Ajoutons enfin

que la Russie était loin de pouvoir mettre en ligne Janv. 1793.
 contre la France le contingent qu'elle avait promis Causes
d'hésitation.
 aux émigrés, et que la Prusse et l'Autriche, d'ailleurs
 très-disposées à une lutte vive, se voyaient dans la
 nécessité de ne disposer encore que d'une partie de
 leurs armées, les autres se trouvant occupées à guer-
 royer en Pologne, ou à surveiller la liberté presque
 éteinte de ce triste et glorieux pays.

La convention nationale, environnée d'un cercle La convention
déclare
la guerre à
l'Angleterre
et à la
Hollande.
 d'ennemis déclarés ou prévus, sentit redoubler l'exal-
 tation de son orgueil en même temps qu'elle vit s'a-
 grandir son œuvre. Comme elle ne pouvait s'abuser
 davantage sur les dispositions de l'Angleterre à son
 égard, elle eut la pensée audacieuse d'être la pre-
 mière à lui jeter le gant; et tandis que le cabinet
 anglais espérait encore réussir à conquérir, par des
 menaces, la soumission du peuple français, les re-
 présentants de la république, dans la séance du 1^{er}
 février, et sur la proposition de Brissot, déclarè-
 rent à l'unanimité la guerre à George III, roi de
 la Grande-Bretagne, et à Guillaume V, prince d'O-
 range, stathouder de Hollande. C'était contre ces
 princes et leur gouvernement qu'on devait diriger
 les hostilités, et non contre les deux peuples, que,
 dans l'intérêt des principes, la république cher-
 chait à isoler de leurs souverains. « Le roi d'An-
 « gleterre et son parlement, écrivait le ministre de
 « la marine aux amiraux français, ont dessein de
 « nous faire la guerre : les républicains anglais le
 « souffriront-ils? Ces hommes libres témoignent déjà
 « non-seulement leur mécontentement, mais encore

Févr. 1793. « leur répugnance à porter les armes contre leurs
 « frères les Français. Eh bien ! nous volerons à leur
 « secours ; nous ferons une descente dans leur île ;
 « nous y jeterons cinquante mille bonnets de la li-
 « berté ; nous y planterons l'arbre sacré, et nous
 « tendrons les bras à nos frères les républicains. Ce
 « gouvernement tyrannique sera bientôt détruit. »
 Quand des hommes froids et méthodiques comme
 Monge se nourrissaient de ces chimériques illusions,
 quels ne devaient pas être les espérances et les trans-
 ports du peuple français !

La question
 de la guerre
 est soumise
 au parlement
 anglais.

La question de la guerre, portée devant le parle-
 ment anglais le 11 février 1793, y souleva de longs
 et mémorables débats qui appartiennent à l'histoire
 d'un autre pays. Le ministère, par l'organe de Pitt
 et de lord Grenville, s'attacha à prouver que l'agression
 était venue du côté de la France, et qu'en ouvrant
 des négociations le gouvernement français n'avait eu
 d'autre but que de tendre plus sûrement des embû-
 ches à l'Angleterre. Il qualifia la détermination so-
 lennellement prise par la convention nationale, de
mesure téméraire et non provoquée ; il y vit les mar-
 ques évidentes d'une trahison accomplie contre le
 droit des gens ; puis il ajouta : « Aucun des nobles
 « lords qui nous entendent n'hésitera à sacrifier ses
 « biens et sa vie pour maintenir la dignité de la cou-
 « ronne et venger l'honneur de la nation. La popula-
 « tion entière, n'en doutons pas, se lèvera pour venir
 « au secours de la patrie ; car il n'est aucun Anglais,
 « digne de ce nom, qui ne soit prêt à verser la der-
 « nière goutte de son sang pour une si belle cause. »

Mais le parti de Fox , à l'exemple de ce grand orateur, refusa de répondre à l'appel du gouvernement anglais. Les contemporains ont gardé le souvenir de la séance du 18 février à la chambre des communes, et de la lutte célèbre qui s'y engagea entre Fox et Burke , entre le ministère et l'opposition. Ce jour-là aussi, Fox fit entendre en faveur de la Pologne une éloquente et stérile protestation ; et il demanda aux hommes d'État chargés des affaires de l'Angleterre, par quel étrange oubli des principes de ce pays on allait employer, à soutenir en France la cause des rois, des forces qu'il trouvait plus digne de mettre au service de la nationalité et de la liberté polonaises. Qualifiant ensuite la guerre qu'on allait entreprendre à la demande de Pitt , il ne craignit pas de la caractériser par ces mots de Tacite : *Spe læta , tractatu dura , eventu tristia*. Burke, dans sa réponse non moins éloquente et plus passionnée, se montra plus digne défenseur de l'honneur anglais ; et il s'indigna chaleureusement d'entendre les députés de l'opposition , au mépris des intérêts de leur pays , s'ingénier à donner sans cesse à la cause de la France les apparences du droit , de la raison et de la justice. Après avoir stigmatisé ironiquement ce singulier patriotisme, il ajouta :

« Les Français ont prémédité le dessein de fomenter
« une révolution en Angleterre; ils ont jeté au monde la
« tête sanglante de leur roi, comme le gage du combat,
« au milieu du champ de bataille. Blasphémateurs!...
« ils ont déclaré que le meurtre sacrilège de leur ver-
« tueux monarque était un exemple terrible donné

Fév. 1793. « pour effrayer les rois, et exciter partout les peuples
« à les frapper. Ils nous défendent de nous mêler
« de leurs affaires, et ils osent intervenir dans les nô-
« tres, et propager parmi nous leurs horribles doc-
« trines!...

« Mais les partisans de la paix ignorent donc que ,
« pour la conserver avec un peuple, il faut, avant
« tout, que ce peuple soit réellement maître d'accep-
« ter ou de maintenir la paix; qu'il soit en mesure
« de négocier librement et dignement. Or, la France
« a cessé d'en être là; elle est réduite à ne pouvoir
« prendre d'autre parti que la guerre. Et avec qui
« entamerez-vous une négociation impossible?... Il
« n'y a en France ni pouvoir législatif ni pouvoir exé-
« cutif autorisé à négocier... On a justement renvoyé
« M. de Chauvelin; et maintenant, quand nous con-
« sentirions à descendre jusqu'à recevoir un ambas-
« sadeur des Français, j'ignore s'ils pourraient en
« choisir un parmi eux. Nous enverraient-ils M. Éga-
« lité, ou quelqu'un de ceux qui ont voté pour la
« mort du roi? Mais ils sentiraient bien que tout cela
« est impossible; que tous ces gens-là sont souillés
« d'une tache indélébile... » Ces arguments passionnés
trouvaient un écho dans les craintes et dans la juste
indignation du parlement. Les débats ayant été clos,
la guerre fut votée, par les communes, à la majorité
de deux cent quarante voix contre quarante-quatre;
la chambre des lords, à une majorité non moins si-
gnificative, se prononça dans le même sens.

Au début de la campagne qui allait s'ouvrir, la
république française avait à combattre, du côté des

Alpes, quarante-cinq mille Austro-Sardes ; vers les Pyrénées, cinquante mille Espagnols ; en Belgique et vers les bouches du Rhin, trente-huit mille Anglo-Bataves et soixante-dix mille hommes des troupes de l'Empire ; entre la Meuse et la Moselle, trente-trois mille Autrichiens ; le long du Rhin, de la haute Alsace à Cologne, cent treize mille Prussiens, Autrichiens et Impériaux. Pour faire face à tant d'ennemis, les armées républicaines ne présentaient encore que deux cent quarante mille hommes ainsi répartis : en Belgique et sur les frontières de Hollande, trente mille hommes ; devant Maestricht, sur la Roër et dans le Limbourg, soixante-dix mille ; vingt-cinq mille sur la Moselle ; quarante-cinq mille à Mayence et sur le Rhin ; trente mille vers le haut Rhin ; quarante mille dans le département du Mont-Blanc et du côté de Nice.

Fév. 1793.

Situation
militaire de
la France au
début de la
campagne.

Afin de mettre la république en mesure de soutenir une lutte que l'infériorité numérique de ses forces militaires ne lui aurait pas permis de prolonger, la convention ordonna, par un décret du 21 février, la levée de trois cent mille hommes : le contingent de Paris fut fixé à trente mille soldats. Ainsi, la France donnait aux peuples l'exemple des grandes démonstrations militaires ; et désormais la guerre, qui depuis longtemps s'était faite avec des armées peu considérables, allait reprendre ce caractère qu'elle avait revêtu aux époques barbares, alors que, dans chaque pays, tout citoyen était soldat. La révolution reléguait dans le passé les habitudes militaires des temps

La convention
ordonne
une levée de
trois cent
mille hom-
mes.

Fév. 1793. monarchiques; elle s'accoutumait à mettre en œuvre cette déclaration d'un de ses orateurs : *Est-il quelque entreprise impossible à vingt-cinq millions d'hommes qui exécutent ?* La France, toute remuée par des réformes radicales, en était d'ailleurs à improviser, en même temps qu'un nouvel ordre social, une stratégie nouvelle, une science de la guerre ignorée des théoriciens, et qu'elle semblait formuler ainsi : « Le moyen le plus simple de suppléer, autant que possible, à l'art par le nombre, est de faire une guerre de masses, c'est-à-dire de diriger toujours sur les points d'attaque le plus de troupes et d'artillerie qu'on pourra; d'exiger que les généraux soient constamment à la tête des soldats, pour leur donner l'exemple du dévouement et du courage; et d'habituer les uns et les autres à ne jamais calculer le nombre des ennemis, mais à se jeter brusquement dessus à coups de baïonnette, sans songer ni à tirer ni à faire des manœuvres auxquelles les troupes françaises actuelles ne sont nullement exercées, ni même préparées. Cette manière de combattre, si analogue à l'adresse, à l'impétuosité et au caractère naturel de la nation, ne peut que lui donner la victoire, en déroutant les armées étrangères (1). »

Faus-
ses me-
sures des
puissances
étrangères.

Tandis que cette impulsion guerrière allait entraîner la France à la rencontre de ses ennemis, ces derniers, trop confiants sans doute dans la supériorité de leurs ressources, commettaient la faute d'en-

(1) Extrait d'un Mémoire du général Grimoard, présenté au comité de défense générale, et adopté par ce comité comme base de son travail.

trer en campagne sans que leurs opérations et leurs armements présentassent un caractère d'ensemble, condition indispensable du succès. L'Angleterre était l'âme de la coalition nouvelle; mais l'Autriche s'en faisait le principal instrument, du moins sur le continent européen. La Prusse, quoique toujours en ligne, préférait laisser à l'empereur le poids le plus lourd de la guerre : de trop graves intérêts, en Allemagne et en Pologne, sollicitaient l'attention du cabinet de Berlin. Ce fut donc à l'Autriche, pressée de reconquérir les Pays-Bas, qu'il appartint de diriger la guerre offensive, et de faire des efforts proportionnés à l'étendue de ses intérêts. Comme chacune des deux grandes puissances allemandes poursuivait un but distinct, même en ayant affaire à un seul ennemi, toutes deux voulurent agir séparément, et sans réunir leurs forces sous un même chef. On évita donc de former une *armée de l'Empire*, et l'on distribua les contingents des différents États germaniques, soit dans l'armée du roi de Prusse, soit dans l'armée autrichienne. Ce système, qui convint également aux cabinets de Berlin et de Vienne, mécontenta les princes d'Allemagne; et ces derniers se virent avec déplaisir contraints de plier sous l'influence militaire des deux puissantes monarchies qui semblaient s'arroger le droit de disposer à leur gré des forces communes, et de s'en partager l'emploi. Le plan contre lequel s'élevaient de pareilles objections prévalut, au moins en partie; mais les États d'Allemagne, réduits à y concourir, agirent sans spontanéité et sans unité d'action.

Fév. 1793.

Le prince de
Cobourg
est nommé
généralissime
des armées
impériales.

Le cabinet de Vienne ne fut point heureux dans le choix du général en chef sous les ordres duquel il mit toutes les forces autrichiennes destinées à prendre l'offensive. Si l'on n'avait eu égard qu'à la capacité et aux services, ces importantes fonctions n'auraient été confiées qu'au général Clairfayt, dont toute l'Europe avait admiré la belle et savante retraite à la suite de la bataille de Jemmapes. Contraint de se retirer devant une armée victorieuse et de beaucoup supérieure à la sienne, Clairfayt avait mis à profit tout l'art de la guerre pour accumuler des obstacles sur la route des Français, pour prendre des positions favorables, et tromper l'activité de Dumouriez par les plus adroites manœuvres ; et c'est ainsi qu'il était parvenu, sans perdre de monde, à assurer à des troupes vaincues et épuisées de bons quartiers d'hiver sur la rive gauche du Rhin. L'estime des gens de guerre désignait donc Clairfayt à la confiance de l'Autriche ; mais la faveur des cours en décida autrement, et le choix de l'empereur tomba sur le prince de Saxe-Cobourg, membre d'une maison alliée à plusieurs dynasties de l'Europe. Déjà feld-maréchal, le prince de Cobourg avait fait ses premières armes, avec quelque distinction, dans la guerre de sept ans ; mais, depuis, il n'avait commandé en chef que dans les dernières guerres des Impériaux contre les Turcs. C'était un tacticien suranné, formé à l'école des Lascy et des Laudon, et qui, inférieur au duc de Brunswick sous le point de vue de la science militaire, poussait comme lui la prudence jusqu'aux limites où elle commence à se nommer indécision.

Ces deux généraux s'abouchèrent au mois de février à Francfort, et cherchèrent, quoique devant agir séparément, à combiner un plan d'opérations pour les armées alliées. Celui qu'ils adoptèrent d'abord était empreint d'une circonspection exagérée : il consistait à repousser les Français sur la rive gauche de la Meuse, à dégager Maestricht, à prendre position sur la rive gauche du fleuve, et à y attendre ensuite la prise de Mayence : cette dernière place une fois enlevée à l'armée de Custine, on devait se porter en avant de Liège, pour reconquérir pied à pied la Belgique et les autres provinces envahies. Ainsi, les quatre armées alliées, au lieu d'être vigoureusement entraînées en avant, allaient être réduites à l'état de corps d'observation ; et la campagne, qu'on aurait pu décider par une marche vigoureuse, devait encore traîner en longueur, et se compliquer des résultats éventuels de deux sièges. Le duc de Brunswick et le roi de Prusse, en cherchant à faire prévaloir ce système, trouvaient leur compte à des lenteurs calculées. Sûr d'obtenir, quand il le voudrait, du gouvernement de la France, une paix particulière assez avantageuse, le cabinet de Berlin ne se pressait guère de reprendre la Belgique pour le compte de l'Autriche : les difficultés qui devaient ajourner encore, pour l'empereur, la soumission des Pays-Bas paraissaient à ses alliés équivoques autant de circonstances qu'on pourrait mettre à profit pour diminuer, dans l'intérêt de la Prusse, la prépondérance de l'Autriche en Allemagne.

Ce plan, si avantageux pour la politique prussienne, ne devait pas tarder à échouer, grâce aux événements

Fév. 1793.

Plan
de campagne
ennemi.

Fév. 1793. de la guerre et aux habiles dispositions de Clairfayt. Ce général, instruit de la désunion qui régnait parmi les généraux français, et sachant à quoi s'en tenir sur la pénurie et sur les privations des troupes républicaines disséminées dans leurs quartiers d'hiver, avait préparé, à Berghem, un retour offensif prompt et vigoureux. Aussi, dès que le prince de Cobourg eut opéré sa jonction avec lui, il s'empressa de l'initier à ses dispositions, dont le généralissime autrichien ne tarda pas à reconnaître les avantages. Le système d'attaque de Clairfayt avait d'ailleurs en sa faveur l'assentiment et l'autorité de l'archiduc Charles, alors présent à l'armée, et qui débutait dans cette carrière de la guerre, où, malgré ses malheurs, il devait acquérir une durable et juste renommée.

Plan de
Dumouriez.

Le plan de campagne de Dumouriez était celui d'un aventurier hardi : le général en chef voulait, avec un corps d'armée rassemblé sur le Moërduyk, marcher en avant, masquer les places de Breda et de Gertruydenberg, sur la droite, celles de Berg-op-Zoom, Strenberg, Klundert et Willemstadt, sur la gauche, et tenter ensuite le passage d'un bras de mer large d'environ deux lieues : une fois débarquée à Dort, l'armée se serait trouvée dans le cœur de la Hollande, et aurait marché sans obstacles, par Rotterdam, la Haye, Leyde et Harlem, jusque sous les murs d'Amsterdam, capitale des Provinces-Unies. Dumouriez comptait prendre alors à revers toutes les défenses de la Hollande, tandis que le général Miranda, l'un de ses lieutenants, aurait masqué et bombardé Maestricht et Venloo : Miranda avait ordre

de marcher ensuite sur Nimègue, où le général Dumouriez devait le joindre par Utrecht. De son côté, Valence, qui se serait maintenu devant Maestricht, aurait continué de faire le siège de cette ville, et d'opérer une diversion utile en attirant sur lui une partie des forces de l'ennemi. Dumouriez, en jetant les premières bases de ces opérations militaires, ne doutait pas qu'elles ne fussent couronnées d'un succès rapide, pourvu du moins qu'on évitât la perte du temps, et qu'on agît avant d'avoir permis au stathouder de rassembler ses troupes, et d'arrêter des dispositions pour la défense du territoire hollandais. Ajoutons, pour ne rien omettre, qu'à ce système d'invasion se rattachait toujours, dans la pensée de Dumouriez, un plan chimérique, mais que, dans l'imprudencce de son orgueil, il croyait pouvoir facilement réaliser. Il s'agissait de conquérir la Hollande, et de réunir cette contrée à la Belgique, nonobstant les décrets de la convention. De ces deux pays Dumouriez n'eût fait qu'une seule république, dont il se serait déclaré le protecteur; et alors, à la tête de ses armées, il se serait vu en mesure d'être le médiateur de l'Europe, de faire servir sa popularité et ses victoires à terminer la guerre générale par une transaction pacifique entre tous les partis, transaction dont, comme on l'a vu plus haut, l'élévation de Louis-Philippe d'Orléans au trône de France devait être la garantie.

Dumouriez avait passé deux mois à Paris, durant lesquels, à force d'obsessions, et en offrant de temps à autre sa démission comme une menace, il avait obtenu du conseil exécutif des renforts de troupes et

Fév. 1793.

Fév. 1793. des approvisionnements dont ses armées, désorganisées et presque dissoutes par les misères de l'hiver, avaient un si pressant besoin. Dans ses Mémoires peu véridiques, ce général s'est vanté d'avoir usé de son influence pour sauver Louis XVI; mais s'il hasarda, en effet, quelques timides marques de pitié, elles demeurèrent stériles jusqu'au bout. Il est plus sûr de croire qu'il abandonna Louis XVI à ses ennemis, comme une victime nécessaire dont le sacrifice devait d'ailleurs faciliter les voies à la maison d'Orléans. Quoiqu'il en soit, il était de retour à Anvers dans les premiers jours de février, et il y disposait tout pour son mouvement contre la Hollande.

Dumouriez
se prépare
à envahir
la Hollande.

Cette entreprise était téméraire, mais elle pouvait réussir. Sans doute Dumouriez hasardait beaucoup en essayant une invasion du côté des Provinces-Unies, tandis qu'il avait presque en face de lui, et en avant du Rhin, l'armée de l'Empire, qui se renforçait de jour en jour par les soins habiles de Clairfayt, et présentait déjà un effectif de quatre-vingt-quatre mille hommes. Attaquer la Hollande sous de pareilles conditions, c'était, en vue d'une expédition aventureuse, dégarnir son flanc droit, et livrer à l'ennemi, presque sans moyens de résistance, un vaste passage entre la Meuse et le Rhin. D'un autre côté, on pouvait dire qu'une tentative sur la Hollande, opérée brusquement, et alors que le gouvernement batave ne pouvait point la repousser, devait avoir pour résultat de déplacer le théâtre de la guerre, et d'obliger Clairfayt à ne point pénétrer trop avant dans la Belgique, en lui faisant appréhender de voir une armée victorieuse manœuvrer

vrer sur ses derrières, et le resserrer entre la république batave et la république française. En cette situation, la victoire semblait devoir être le prix de la course; et Dumouriez, qui connaissait bien ses troupes, n'ignorait pas qu'avec elles il avait pour lui, contre la supériorité de l'expérience et de la tactique, toutes les chances bien autrement heureuses qui naissent de l'activité et du courage : il comptait d'ailleurs sur la sympathie des peuples, et ce fut pour y faire appel qu'au moment d'envahir la Hollande il crut devoir se faire précéder par deux proclamations emphatiques adressées à ses soldats et aux Bataves. Aux uns il rappelait leurs récents triomphes, et promettait des victoires plus glorieuses encore; il conviait les autres à briser le joug de la maison d'Orange, et à renvoyer en Allemagne cette maison ambitieuse, qu'il accusait de sacrifier depuis un siècle les Provinces-Unies aux appétits de son orgueil. Se rappelant en outre que les armées du grand roi avaient jadis été arrêtées dans les marais de la Hollande par de vastes et patriotiques inondations, il déclarait injustement que les citoyens qui auraient recours à de pareils moyens de résistance seraient livrés à la vengeance du peuple, et payeraient de leurs propriétés confisquées, et peut-être de leur propre sang, les sacrifices imposés au pays et à l'armée française.

Le corps d'invasion destiné à pénétrer en Hollande sous les ordres de Dumouriez ne s'élevait qu'à seize mille hommes; mais ce nombre paraissait suffisant, puisqu'on ne devait avoir affaire qu'à des troupes disséminées, et qui, dans leurs positions respectives,

Fév. 1793.

Premières
opérations
militaires
dans le Nord.

ne s'attendaient nullement à être attaquées par l'armée française. Ce fut le 17 février 1793 que nos soldats entrèrent sur le territoire hollandais, et y prirent position entre Berg-op-Zoom et Breda : le 22, Dumouriez les rejoignit, en leur amenant quelques renforts et un matériel d'artillerie assez considérable : son armée était divisée en quatre corps, commandés par les généraux Berneron et Darçon, et par les colonels Leclerc et Tilly.

Le général Berneron se porta en avant pour assiéger Klundert et Willemstadt ; la division de droite eut ordre d'attaquer Breda, tandis que celle de gauche bloquerait Berg-op-Zoom et Steenberg. Dumouriez se tint en réserve avec un corps disponible, composé de cavalerie et d'infanterie, pour se trouver en mesure de soutenir l'une ou l'autre de ces deux divisions. De telles combinaisons, confiées au courage d'une faible poignée d'hommes, ne pouvaient réussir qu'autant que le peuple hollandais, docile aux inspirations de la propagande républicaine, se soulèverait en masse, et prêterait à ses prétendus libérateurs le secours d'une insurrection générale.

Prise de
Breda.

Après trois jours de tranchée ouverte, la place de Breda, qui, à elle seule, aurait pu arrêter toute l'armée, consentit à ouvrir ses portes aux Français. Cette forteresse était bien approvisionnée en moyens de défense. Sa garnison, de deux mille quatre cents hommes, capitula, et fut renvoyée sur parole : les vainqueurs s'emparèrent de cent quatre-vingt-sept pièces de canon. Le petit fort de Klundert fut plus honorablement défendu : les cent cinquante hommes

qui le gardaient résistèrent pendant deux jours; et quand ils ne purent plus tenir dans la place incendiée, ils enclouèrent leurs canons, et cherchèrent à se faire jour à travers les Français : écrasés par des forces trop supérieures, ils se virent enfin obligés de mettre bas les armes.

Fév. 1793.

La place de Gertruydenberg ayant été immédiatement attaquée par le général Darçon, sa résistance fut vigoureuse et opiniâtre. Ce poste important, gardé par des forces nombreuses, fut emporté par les Français, qui y trouvèrent de vastes magasins de guerre dont ils se rendirent maîtres. Ils eurent surtout à se féliciter de pouvoir s'emparer d'une petite flottille, à l'aide de laquelle on pouvait espérer de réunir les moyens nécessaires pour transporter le corps expéditionnaire sur l'autre bord du Moërduyk, bras de mer dont Dumouriez voulait tenter le passage, et le long duquel il avait déjà établi son quartier général. En peu de jours on parvint à équiper vingt-trois bâtiments, et à les réunir dans l'anse de Roowaërt. Sur ces entrefaites, l'armée hollandaise, sous les ordres du prince d'Orange, s'étant rassemblée dans les environs de Gorcum et de Heusden, se trouvait en position de soutenir Grave et Bois-le-Duc, et de couvrir les points menacés de la Hollande. On venait d'entrer dans le mois de mars, et la saison, quoique assez douce pour un climat du Nord, ne laissait pas que de contrarier les opérations militaires. Depuis plusieurs jours nos soldats étaient réduits à s'abriter, le long des canaux et sur des terrains détrempés, dans de misérables huttes de paille qui les

Prise de
Gertruyden-
berg.
Camp
des Castors.

Mars 1793. mettaient à peine à couvert des intempéries; mais, soutenus par la gaieté nationale et par l'exemple du général en chef, ils tournaient en raillerie leur situation, et donnaient à leurs cantonnements aquatiques le nom de *camp des castors*.

Échecs dans
les Pays-Bas
et sur la Roër.

Pendant que Dumouriez tentait ce coup de main sur la gauche des opérations militaires, l'armée qu'il avait laissée en observation sur la droite, sans beaucoup se mettre en peine des intérêts de la république, subissait les revers les plus alarmants. Les forces de la coalition, reprenant vigoureusement l'offensive, attaquaient presque en même temps les troupes françaises depuis la Roër jusqu'à Mayence.

Du côté de la Roër, l'armée de Miranda s'était vue, pendant plusieurs mois, à peine séparée, par le lit de cette rivière, de l'armée autrichienne, dont on ignorait la force réelle; et ce rapprochement des deux armées avait amené quelques affaires d'avant-poste de peu d'importance. Depuis le 6 février, une partie des troupes françaises avait été employée, par Miranda, à bloquer Maestricht, place très-forte, qui renfermait une garnison hollandaise. La tranchée avait été ouverte le 21; et la république, dans les rangs de ceux de ses fils qui prenaient part à ce siège, pouvait déjà remarquer avec une juste fierté les services de Moreau, officier supérieur d'infanterie: mais, faute de monde, le bombardement était poussé avec mollesse, et traînait en longueur.

Soudain, le 1^{er} mars, le jour même où le prince de Cobourg était arrivé au quartier général de Berghem, l'armée autrichienne franchit la Roër. L'en-

nemi pénétra, presque sans obstacle, à travers la longue chaîne de cantonnements que formait le corps du général Valence. Trois redoutes furent emportées sur les Français, à Aldenhoven; et, le 3 mars, l'archiduc Charles ayant passé avec sa division sur la rive droite de la Meuse, força Miranda à lever le siège de Maestricht. Les Français se replièrent précipitamment sur la route de Tongres, et les Impériaux les suivirent de près. La ville de Liège tomba sans coup férir au pouvoir des Autrichiens, tandis que le prince de Wurtemberg, à la tête d'une division ennemie, entra dans Aix-la-Chapelle, et mettait les Français en pleine déroute sous les murs de cette ville. Pendant que, sur ces divers points, les postes français battaient en retraite dans le plus grand désordre, le général Miaczinski se voyait forcé d'abandonner Limnich et Roldue, trop heureux encore de pouvoir se replier sous les positions occupées par le général Dampierre. Sur un autre point, les Français, postés en avant de Ruremonde, en étaient chassés; et Miranda, fuyant du côté de Tongres, laissait ses bagages au pouvoir de l'ennemi.

Arrivé à Tongres, Miranda y fut rejoint par le général Valence, et les Français élevèrent à la hâte quelques retranchements, qu'ils garnirent d'artillerie; dans la journée du 5 mars, le prince Charles attaqua cette position, et s'en rendit maître. Un retour vigoureux du général Valence et du jeune duc de Chartres contint un moment l'ennemi, le rejeta sur la route de Maestricht, et permit aux Français d'opé-

Mars 1793. rer leur retraite en assez bon ordre par la route de Liège.

Ainsi, les derniers corps de l'armée du Nord avaient été successivement attaqués dans leurs positions, et repoussés vers les frontières de France. En se repliant, ils ne déshonorèrent pas leurs drapeaux par le spectacle de cette honteuse panique qui avait signalé, l'année précédente, la déroute de Quiévrain et la fuite de la première armée expéditionnaire. Cette fois, le soldat, discipliné et aguerri, ne cédait le terrain que pied à pied ; et si les chefs lui manquaient trop souvent, lui, du moins, il ne manqua pas à ses chefs. Il avait d'ailleurs à endurer d'autres privations et d'autres dangers que ceux de la guerre. Sur toutes les routes, les habitants de la Belgique, exaspérés par les exactions et le pillage, plus encore par la dévastation des églises, se rassemblaient en masse, et tuaient sans pitié les Français isolés ou attardés. Malgré tant d'obstacles, les généraux Valence et Miranda étaient parvenus à se replier sur Louvain et sur Tirlemont, et à couvrir une partie du Brabant et du territoire de Namur, jusqu'au moment où devait arriver à leur secours le général en chef, que rappelaient les ordres du conseil exécutif et les graves périls de l'armée.

Dumouriez
porte
de nouveau
ses armes en
Belgique.

A la nouvelle de ces désastres, Dumouriez, quittant à regret la Hollande à demi conquise, était accouru à marches forcées : dès le 12 mars il entra à Bruxelles, et le lendemain il rejoignait, en avant de Louvain, ses lieutenants et ses soldats, impatients

de le revoir à leur tête. Dès qu'il reparut, la confiance Mars 1793.
rentra dans les cœurs, et l'armée demanda à paraître en face de l'ennemi.

Le général en chef, qui amenait des renforts, et qui, de plus, voyait venir à lui des troupes nouvelles, promptement dirigées sur la Belgique, jugea que le moment était bon de reprendre énergiquement l'offensive, et de mettre à profit l'enthousiasme de ses soldats. Après avoir distribué le blâme et l'éloge, et rassuré le peuple belge par des concessions importantes que les circonstances réclamaient impérieusement, il assigna aux différents corps de son armée des positions qu'il jugea meilleures, et qui tendaient à resserrer le front de la ligne française, à donner à la fois aux opérations plus d'ensemble et d'unité : ce fut l'affaire de deux jours.

Le 15 mars, l'avant-garde ennemie attaqua Tirlemont, et fit prisonniers trois cents hommes sur quatre cents qui défendaient cette place. Il importait de prendre une revanche prompte et décisive, et, le lendemain, Dumouriez fit à son tour attaquer l'avant-garde autrichienne qui tenait Tirlemont et l'espace compris entre les deux Gettes. Tirlemont fut emporté par les Français, après un combat meurtrier ; et les Autrichiens repassèrent la Gette pour gagner Neerwinden et les hauteurs voisines, au-dessous desquelles s'étend une plaine déjà célèbre par la victoire que les Français avaient remportée un siècle auparavant, sous la conduite de Luxembourg, en combattant, comme en ce jour, les aigles de la maison d'Autriche.

Affaires
d'avant-garde.

Le village de Goizenhoven est situé à une lieue et

Mars 1793. demie en avant de Tirlemont, sur une colline qui couvre toute la plaine entre les deux Gettes : c'est une position avantageuse, et capable de résistance. Les Autrichiens, en se repliant, avaient commis la faute de ne point s'en emparer; mais, le lendemain, ils revinrent en forces pour s'y établir. Ils y trouvèrent l'avant-garde des Français, commandée par le général Lamarche. Les deux avant-gardes en vinrent aux mains, et furent soutenues par leurs corps d'armée respectifs. La lutte fut vive, et dura huit heures. Vers la fin de la journée, les Autrichiens abandonnèrent le champ de bataille couvert de morts, et leur retraite accrut de nouveau la confiance de l'armée française. Dumouriez avait hâte de profiter de ces premiers avantages, et de frapper un coup décisif avant que l'armée ennemie eût reçu les nombreux renforts qu'elle attendait. Une victoire pouvait rendre aux Français leurs conquêtes perdues ou compromises en moins de quinze jours; elle devait démoraliser l'armée impériale et le prince généralissime. Durant la nuit qui précéda le 18 mars, toutes les dispositions furent faites pour l'attaque.

Bataille
de
Neerwinden.

Les deux armées étaient séparées par la petite Gette, qui coule parallèlement à la grande, et dont le lit est encaissé entre deux chaînes de hauteurs et de collines : de Racour, où les Impériaux appuyaient leur aile gauche, jusqu'à la position de Halle, où s'était étendue leur droite, la bataille présentait un front de deux lieues. Les deux armées étaient à peu près égales en forces, mais les Autrichiens étaient soutenus par une nombreuse cavalerie. Dumouriez, qui

aurait pu appeler à lui les divisions des généraux d'Harville et Lamarlière, celle-ci chargée d'atteindre les Prussiens, qui ne vinrent pas; l'autre, occupée, sans nécessité urgente, à protéger Namur, préféra se passer de ces importants renforts : ce fut une faute qu'il ne devait pas tarder à expier.

Mars 1793.

L'avant-garde autrichienne, aux ordres de l'archiduc Charles, s'appuyait vers la droite, sur la chaussée de Tirlemont, ayant son flanc droit protégé par un corps de cavalerie; le général Clairfayt commandait la gauche entre Racour et Oberwinden; le centre de l'armée ennemie occupait le village de Neerwinden, et les collines qui s'élèvent en arrière comme un vaste amphithéâtre; au centre de la plaine, que ces positions dominaient, un haut mamelon, qui porte le nom de Tombe de Middelwinden, avait été fortifié et garni d'artillerie par les soins de l'ennemi.

L'aile droite des Français, dont les extrémités touchaient à Goizenhoven, et que la division du général Neuilly, postée à Neer-Heylisse, était chargée d'appuyer, avait été mise sous les ordres du général Valence; le centre s'étendait vers la chaussée de Tirlemont, et c'est là que commandait le duc de Chartres; Miranda et l'aile gauche couvraient les hauteurs depuis Oplinter jusqu'à Orsmaël. L'intention de Dumouriez était d'aborder l'ennemi par la droite, de tourner ses positions, de le mettre en déroute, et de le rejeter sur Tongres; l'honneur de commencer l'attaque avait été réservé à Miranda.

Au point du jour, toutes les divisions françaises

Mars 1793. s'ébranlèrent ; vers neuf heures, la Gette fut franchie sur tous les points presque sans résistance, et le général Miranda emporta le village d'Orsmaël, chaudement disputé par l'armée autrichienne ; l'aile gauche de l'armée française, s'étant établie sur ce point, engagea une vive canonnade avec l'ennemi, qui s'était replié sur les hauteurs de Halle et y avait élevé des retranchements. Sur ces entrefaites, l'aile droite, disposée en trois colonnes, sous les ordres de Valence, aborda le village de Racour, en chassa l'ennemi, et profita de cet avantage pour se développer, et déborder l'aile gauche de l'armée autrichienne. Cependant l'ennemi occupait sur sa gauche des positions très-fortes, protégées par une nombreuse artillerie. Il s'y maintint avec énergie durant trois assauts consécutifs, et fit éprouver beaucoup de perte aux Français ; à la fin, il fut obligé de se replier, et les Français s'emparèrent du village d'Overwinden. Il était plus difficile d'emporter la Tombe de Middelwinden, monticule garni de troupes et de canons ; mais les généraux Neuilly et Leveneur, qui, sous le général Valence, commandaient chacun une colonne, parvinrent à se rendre maîtres de ce point important, du haut duquel on découvrait tout le champ de bataille. Leveneur s'y établit à son tour, et Neuilly, à la tête de la division, enleva aux Autrichiens le village de Neerwinden.

Ainsi les Français triomphaient sur la gauche et sur la droite, tandis que les colonnes du centre n'étaient encore que faiblement engagées. Le prince de Cobourg comprit tout le danger de cette situation, et

il résolut d'y faire face avec une vigueur inaccoutumée. Par ses ordres, de nouvelles divisions autrichiennes vinrent soutenir celles qui s'étaient déjà repliées; toutes réunies elles se portèrent en avant au pas de course, pour reprendre leurs positions perdues. La Tombe de Middelwinden fut plusieurs fois prise et reprise, et des deux côtés on se disputa jusqu'au soir ce poste, d'où semblait dépendre le succès de la journée. Le général Neuilly, au lieu de se retrancher dans Neerwinden, avait commis la faute de dépasser ce village, et d'affaiblir ainsi ses moyens de défense : le général Clairfayt, qui venait de recevoir des renforts considérables, fit marcher contre Neerwinden la gauche des deux lignes de l'armée autrichienne, et cette position fut reprise sur les Français. Vers le centre, le duc de Chartres, inquiet des progrès de l'ennemi, se mit à la tête de deux colonnes du centre, chargea de front les Autrichiens, et leur enleva une seconde fois le village de Neerwinden. L'ennemi revint avec des renforts; et la confusion s'étant mise dans les rangs de nos soldats, concentrés à la hâte et de tous côtés sur un village déjà encombré d'hommes et de chevaux, Neerwinden retomba pour la troisième fois au pouvoir de l'armée autrichienne.

C'était là maintenant que se portait tout l'effort de la bataille. Dumouriez fit attaquer Neerwinden par de nouvelles troupes, qui l'enlevèrent au prix des plus sanglants sacrifices; les Autrichiens s'y présentèrent une quatrième fois; le prince de Cobourg y envoya le centre et une partie de l'aile droite de son armée;

Mars 1793.

et les Français, après avoir perdu beaucoup de monde, cernés par des masses d'infanterie, écrasés par une formidable artillerie, se virent encore réduits à se retirer, et cherchèrent à reformer leur ligne en arrière. Alors la cavalerie autrichienne déboucha dans la plaine, et chargea sur deux points les troupes qui se ralliaient; Valence, à la tête de la cavalerie française, se porta au-devant des cuirassiers ennemis, et reçut dans la mêlée de graves blessures. Le général Thouvenot fut plus heureux : après avoir ouvert à l'ennemi un chemin par lequel la colonne autrichienne osa s'engager, il la fit cerner de toutes parts, et l'écrasa à bout portant par un feu de mousqueterie et de mitraille.

La victoire semblait encore appartenir aux Français sur la droite et sur le centre, et le nombre des morts tués de notre côté égalait à peine celui des Autrichiens qui avaient péri sous le feu et sous le sabre de nos soldats. La nuit arrivait, et tout permettait d'espérer pour le lendemain une journée non moins glorieuse, mais plus décisive encore, quand les fautes ou le malheur de Miranda, qui commandait notre aile gauche, changèrent en quelques moments l'issue du combat.

Défaite de
l'armée
française.

Nous avons vu que Miranda s'était emparé du village d'Orsmaël; il en fut chassé par les grenadiers du prince Charles, et bientôt après le général autrichien Benjouski, cherchant à le tourner, déboucha par la chaussée de Tirlemont. Miranda avait sous ses ordres des troupes encore peu aguerries; la confusion et le désordre se mirent dans les rangs des bataillons de

volontaires, qui lâchèrent pied et abandonnèrent les troupes de ligne. Une charge de cavalerie, exécutée vigoureusement et à propos par les Autrichiens, acheva la défaite de notre aile gauche, et fit perdre à la France plusieurs officiers de mérite, qui périrent courageusement en combattant l'ennemi. Miranda aurait encore pu se rallier derrière le pont d'Orsmaël ; le général Miaczinski lui amenait un renfort de huit bataillons, et avec un peu de présence d'esprit il se serait vu en mesure de revenir sur ses pas et de rétablir les affaires de l'armée. Au lieu de prendre ce parti décisif, il se laissa entraîner par les fuyards, et se retira dans le plus grand désordre jusqu'à Tirlemont, à deux lieues du champ de bataille, sans s'inquiéter d'en donner avis au général en chef. Dès ce moment la journée fut perdue pour les armées de la république ; et la droite des Autrichiens, libre d'ennemis, put se reporter facilement sur le centre, en arrière de Neerwinden, où sa présence soudaine, en révélant les désastres de notre aile gauche, fit pencher la balance en faveur de l'armée impériale, et jeta le plus affreux désordre dans les divisions françaises. Vers le soir donc, les débris de l'armée de Dumouriez repassèrent précipitamment la Gette, abandonnant sur le champ du combat quatre mille hommes tués ou blessés, trois mille prisonniers, et un matériel immense en artillerie et en munitions de guerre. La perte des ennemis s'était élevée à trois mille morts, mais ils ne croyaient pas avoir trop chèrement acheté une victoire inespérée qui devait

Mars 1793.

Mars 1793. leur restituer la Belgique, et leur ouvrir de nouveau les frontières de la France.

Sur l'autre rive de la Gette, l'armée française commença à se rallier; le duc de Chartres, faisant face aux Autrichiens, organisa et protégea le mouvement de retraite, et, par la bonne contenance de ses troupes, arrêta la poursuite de l'ennemi. Vers la nuit, nos troupes occupaient leurs positions de la veille, mais, affaiblies par leur défaite et par la lâcheté de mille fuyards, elles se trouvaient hors d'état de reprendre l'offensive. Telle fut cette désastreuse journée de Neerwinden, où Dumouriez se montra inférieur à sa renommée comme général en chef, et où il combattit en soldat, sans pouvoir, par un courage inutile, protéger sa gloire. Indépendamment de la faute inconcevable qu'il avait commise en se privant, sans nécessité, du concours de deux divisions dont la présence sur le lieu même de l'action aurait pu changer l'issue de la bataille, il eut le tort d'abandonner son aile gauche à ses destinées, de ne conserver avec elle aucune communication, et de n'apprendre qu'elle avait été vaincue et dispersée qu'en voyant venir à lui l'ennemi victorieux depuis plusieurs heures. De pareilles fautes parurent si étranges, qu'elles donnèrent lieu à l'accusation vulgaire de haute trahison; ce reproche nous semble prématuré : si Dumouriez, comme l'événement allait le prouver, était dans son for intérieur très-peu soucieux de la fortune de la France, sur le champ de bataille, du moins, il se passionnait sérieusement

pour la victoire ; il voulait triompher de son ennemi, sinon par devoir, du moins par orgueil.

Le lendemain, les ennemis qu'il avait le plus à craindre n'étaient point à Neerwinden, mais à Paris. Huit jours avant le combat, Dumouriez avait adressé à la convention une lettre pleine de menaces, qui contenait les accusations les plus sévères contre la Montagne et les jacobins ; dans cette dépêche insolente, il osait se mettre au-dessus des décrets de la convention, et parler le langage d'un général devenu nécessaire au salut de la patrie : on s'était résigné à l'entendre, parce qu'avant tout il s'agissait de repousser l'ennemi ; mais cette colère superbe qu'on aurait pu pardonner à Camille revenant de l'exil de Véies et rapportant les dépouilles des Gaulois, on saurait bientôt la faire expier à un général vaincu, et impuissant désormais pour le salut de la France. Dumouriez le sentit : placé entre les jacobins et le prince de Cobourg, il crut entrevoir qu'il ne lui restait plus à remplir d'autres rôles que celui de Monk, et, au besoin, celui de Lafayette.

Après avoir soutenu contre l'ennemi, à Tirlemont et à Louvain, deux combats partiels qui furent malheureux pour ses armes, il n'hésita pas à tout préparer pour assurer sa défection et pour faire sa paix avec l'Europe, en rétablissant le gouvernement monarchique dans sa patrie. Cette idée de relever le trône, qu'un général victorieux avait pu à peine entrevoir, vaincu, il la jugea encore praticable et possible. Il conçut donc le projet de marcher sur Paris avec son armée, de dissoudre la convention natio-

Résolution
désespérée de
Dumouriez
après
sa défaite.

Mars 1793.

Mars 1793. nale, de faire proclamer roi son jeune lieutenant, et d'arrêter les armées de l'Europe sur la frontière, en leur imposant une neutralité officieuse. Pour se justifier à ses propres yeux de cet attentat contre la république, il se flattait de soustraire la France à l'anarchie, et de la sauver d'un démembrement.

Trahison de
Dumouriez.

Après avoir assigné aux différents corps de son armée des positions assez fortes et choisies avec discernement, Dumouriez donna l'ordre d'évacuer Bruxelles, et de se rapprocher de la frontière de France. En même temps il eut des conférences secrètes avec le colonel Mack, principal agent du prince de Cobourg, et de part et d'autre on posa les bases de la défection du général en chef de l'armée républicaine. Pendant le cours de ces coupables manœuvres, que les jacobins soupçonnaient, tant leur défiance était en éveil, le parti de la Montagne fit une tentative auprès de Dumouriez, et lui dépêcha trois de ses membres, nommés Proly, Pereira et Dubuisson, afin de le mettre en demeure de s'expliquer sur ses véritables projets. Dumouriez était plutôt un aventurier qu'un conspirateur; aussi ne se mit-il que fort peu en peine de laisser entrevoir ses dispositions menaçantes pour la république : « La convention, s'écria-t-il, est « une assemblée de sept cent trente-cinq tyrans. « Tant que j'aurai quatre pouces de fer, je ne souffrirai pas qu'elle règne et qu'elle verse le sang. « Quant à la république, dit-il encore, c'est un vain « mot; j'y ai cru trois jours : depuis Jemmapes j'ai « regretté tous les succès que j'ai obtenus pour une

« aussi mauvaise cause. Il n'y a qu'un moyen de
« sauver la patrie : c'est de rétablir la constitution
« de 1791 et un roi. — Y songez-vous, général ? lui
« dit Dubuisson ; les Français ont en horreur la
« royauté, et le seul nom de Louis. — Eh ! qu'importe
« que ce roi s'appelle Louis, Jacques, ou Philippe ? —
« Et vos moyens, quels sont-ils ? — Mon armée !...
« oui, mon armée ; elle le fera, et de mon camp, ou
« du sein d'une place forte, elle dira qu'elle veut un
« roi. — Mais votre projet compromet le sort des
« prisonniers du Temple. — Le dernier des Bour-
« bons serait tué, même ceux de Coblentz, que la
« France n'en aurait pas moins un roi ; et si Paris
« ajoutait ce meurtre à ceux dont il s'est déjà désho-
« noré, je marcherais sur Paris. »

Le 24 mars, Dumouriez avait cessé d'occuper Bruxelles. Il avait en même temps pourvu à la retraite des autres divisions de son armée, qui s'étendaient de Gertruydenberg à Namur : le 25, l'archiduc Charles fit son entrée publique à Bruxelles, accompagné du prince de Cobourg et d'une suite nombreuse de généraux ; deux jours après, Dumouriez s'était replié sur Alto, et ce fut là qu'il acheva de se concerter avec les chefs ennemis. Pour cacher aux deux armées cette connivence entre les généraux, on décida que l'armée française s'arrêterait quelque temps encore sur la frontière, à Mons, à Tournay, à Courtray, sans être inquiétée ; il fut aussi convenu que Dumouriez marcherait ensuite sur Paris avec ses troupes, et que les Impériaux n'entreraient point en France, à moins que, pour l'exécution du complot mé-

Mars 1793. dité contre la république, le secours des Autrichiens ne fût jugé nécessaire. Comme gage des projets de Dumouriez, le prince de Cobourg obtint que la Belgique serait entièrement évacuée, et que la ville de Condé lui serait remise pour servir à lier les opérations entre les deux armées impériales, la première victorieuse à Neerwinden, la seconde placée sous le commandement du prince de Hohenlohe-Kirchberg : cette place devait d'ailleurs être ultérieurement restituée à la France, après le règlement des indemnités. Enfin, on stipula que, s'il en était besoin, les autres places de la république recevraient des garnisons composées, en nombre égal, de Français et d'Impériaux.

Avec sa légèreté habituelle, Dumouriez continua de laisser percer, sous forme de menace, le secret de ses plans contre-révolutionnaires, déclarant que, dût-on l'appeler Cromwell ou Monck, il sauverait la patrie. Avertie de ces dispositions audacieuses, la convention rendit un décret par lequel Dumouriez était sommé de comparaître à sa barre; puis, pendant le court espace de temps qui leur restait encore entre la pensée de la trahison et son accomplissement, les émissaires des jacobins se répandirent dans l'armée, dévoilèrent hautement au soldat les projets du général, et déterminèrent sans peine les différents corps à refuser toute obéissance aux ordres de Dumouriez, du jour où ces mêmes ordres compromettraient le salut de la république.

Il fallait en finir de part et d'autre, et la convention n'avait pas pour habitude de se laisser prévenir. En

apprenant que Dumouriez, sans lever encore l'éten- Mars 1793.
dard de la révolte, refusait de comparaître à sa barre,
elle envoya immédiatement quatre de ses membres,
Camus, Bancal, Quinette et Lamarque, accompagnés
du ministre de la guerre Beurnonville, avec ordre de
se rendre auprès du général en chef, et de l'arrêter au
milieu de son armée. Pendant qu'ils se mettaient en
route, Dumouriez, cherchant à satisfaire aux pre-
mières clauses de sa trahison, entreprenait de s'as-
surer de Condé, de Lille et de Valenciennes : il char-
gea d'abord son affidé Miaczinski de s'emparer de Lille;
mais ce misérable général échoua dans sa mission,
fut arrêté, conduit à Paris, livré au tribunal révolu-
tionnaire, et puni de mort : ainsi Lille demeura au
pouvoir de la république. Les desseins de Dumouriez
sur Condé et Valenciennes furent également déjoués
par la fidélité des généraux Ferrand et Chancel, qui
commandaient ces deux places.

Dumouriez en était là lorsque les commissaires de
la convention vinrent le trouver à Saint-Amand, où il
avait établi son quartier général. Quand l'ordre de ve-
nir se justifier à la barre des représentants du peuple
lui fut de nouveau notifié, il répondit d'une voix
ferme : « Je vous déclare sans détour que je n'obéirai
« pas à ce décret ; je ne me rendrai pas à Paris pour
« être livré à la frénésie jacobine, et me voir con-
« damner par le tribunal révolutionnaire. — Vous ne
« reconnaissez donc point ce tribunal ? lui dit Camus,
« — Je le reconnais, répondit le général, pour un
« tribunal de sang et de crime, l'opprobre d'une na-
« tion libre. » Le député Bancal lui cita alors l'exemple

Dernière
rebellion
et fuite de
Dumouriez.

Mars 1793. des dictateurs romains, l'obéissance des héros de la Grèce antique. « Oh ! s'écria Dumouriez, nous défigurons l'histoire de ces grands hommes, en donnant pour excuse à nos crimes l'exemple de leurs vertus, que nous dénaturons. Les Romains n'ont pas tué Tarquin ; les Romains avaient une république bien réglée, et de bonnes lois ; ils n'avaient ni clubs de jacobins ni tribunal révolutionnaire. Nous sommes dans un temps d'anarchie. Des tigres veulent ma tête, et je ne veux pas la leur donner. Je peux vous faire cet aveu, sans craindre que vous m'accusiez de faiblesse. Puisque vous puisez vos exemples chez les Romains, je vous déclare que j'ai joué le rôle de Décius, mais que je ne serai jamais Curtius, et ne me jetterai point dans le gouffre. » L'entretien se prolongea longtemps encore ; mais Camus jugea qu'il était convenable d'y mettre un terme. « Citoyen général, dit-il en interpellant Dumouriez, voulez-vous obéir au décret de la convention nationale, et vous rendre à Paris ? — Pas dans ce moment, répondit le général. — Eh bien ! je vous déclare que je vous suspends de toutes vos fonctions : vous n'êtes plus général. J'ordonne qu'on ne vous obéisse plus, et qu'on s'empare de vous. Je vais mettre les scellés sur vos papiers. » Ces mots, prononcés avec une dignité courageuse, furent accueillis par les murmures des officiers présents à l'entrevue ; et Dumouriez, encouragé par l'indignation de ses lieutenants, dit à son tour : « Ceci est trop fort ; il est temps de mettre fin à votre impudence. » Ayant ensuite fait entrer des hussards allemands, il dit à l'officier qui les

commandait : « Arrêtez ces quatre hommes, et qu'on
« ne leur fasse pas de mal ; arrêtez aussi le ministre
« de la guerre , et qu'on lui laisse ses armes. » Les
députés et le ministre furent alors mis en état d'arres-
tation, conduits à Tournay, et livrés aux Autrichiens
à titre d'otages. La trahison était accomplie jusqu'au
bout ; mais l'armée de la république refusa de s'y as-
socier, et les soldats préférèrent la patrie à leur gé-
néral. Une nouvelle tentative que fit ensuite Dumou-
riez pour livrer la ville de Condé à l'ennemi ne fut pas
plus heureuse que la première. Poursuivi par la fureur
des troupes , Dumouriez n'eut bientôt d'autre moyen
de salut que de prendre la fuite, et de chercher un
asile dans le camp étranger. Le duc de Chartres, com-
promis dans ses espérances, partagea son exil ; l'adju-
dant Thouvenot et deux escadrons de Berchini leur ser-
virent d'escorte, et émigrèrent avec eux. Quant aux au-
tres corps de l'armée, comme ils persistaient à demeurer
fidèles à la république, ils se rallièrent promptement
aux troupes commandées par le général Dampierre.

Ainsi finit la gloire de Dumouriez ; ainsi le général
qui, peu de jours auparavant, se croyait encore l'ar-
bitre de l'Europe, se trouva subitement réduit au
rôle de fugitif, à la triste condition d'un soldat de for-
tune, d'un mercenaire mettant au service de l'ennemi
une épée désormais impuissante, des conseils aveu-
glés par la haine, un génie brouillon et discrédité.

Pendant que ces événements se passaient à l'armée
du Nord, l'armée du Rhin, toujours placée sous les
ordres de Custine, voyait à son tour le drapeau de la
république rétrograder devant l'ennemi.

Échecs
sur le Rhin.
Retraite de
l'armée de
Custine.

Mars 1793.

Custine, obligé d'évacuer Francfort devant des troupes supérieures, avait battu en retraite sur Mayence, suivi de près par l'armée prussienne. Dès le 14 décembre, l'avant-garde ennemie s'étant emparée du poste de Hockheim, les Français s'étaient vus resserrés à la droite du Rhin, sur une langue de terre fort étroite, entre Costheim et Biberich. Custine, qui s'attendait à être bientôt bloqué dans Mayence, se hâta de mettre les fortifications de cette place en état de soutenir un siège. Le 2 janvier, il enleva Hockheim à l'ennemi ; mais, dans la nuit du 5 au 6, les Prussiens étant revenus en force, reprirent cette position, et l'armée de Custine perdit cinq cents hommes et douze pièces de canon.

Cette armée, en opérant sa retraite, avait laissé quelques faibles détachements dans la forteresse de Cassel et à Koenigstein, château situé par delà Francfort. Vigoureusement défendu par l'intrépide capitaine Meunier et une garnison de quatre cents Français, le poste de Koenigstein résista quatre mois à l'ennemi, et ne capitula qu'à la dernière extrémité. Les vainqueurs, étonnés de l'héroïsme de Meunier et de ses compagnons d'armes, les traitèrent avec les égards dus aux braves par toutes les nations civilisées ; et les représentants du peuple, en mission à l'armée du Rhin, élevèrent le capitaine Meunier au rang de général de brigade.

En peu de temps l'armée prussienne, accrue par des contingents venus de Saxe, de Silésie et de Westphalie, se trouva forte de soixante-dix mille combattants ; en outre, elle comptait sur un renfort de

vingt-cinq mille Autrichiens. Custine, qui s'attendait à voir d'un jour à l'autre l'ennemi faire le siège de Mayence, prit quelques mesures pour défendre le passage du Rhin au-dessus et au-dessous de cette ville : il rassembla des troupes à Weissembourg pour protéger l'Alsace, et prescrivit au général Meunier de se porter en avant de Manheim, avec un corps de douze mille hommes.

Nonobstant ces dispositions, plusieurs corps avancés de l'ennemi réussirent à franchir le Rhin, et engagèrent avec les troupes françaises quelques affaires d'avant-postes peu décisives. Le 25 mars, à la nouvelle de la bataille de Neerwinden, le roi de Prusse cessa d'hésiter, et donna l'ordre de passer le Rhin, sur un pont de bateaux, à Bacharach. Deux combats partiels livrés, le 27 et le 28 mars, à Bingen, déterminèrent Custine à se replier d'abord sur Worms, puis sous Landau, et enfin derrière la Lauter, laissant derrière lui un corps d'armée de vingt-trois mille hommes bloqués dans Mayence; déjà même il songeait à se réfugier sous le canon de Strasbourg; et c'est ainsi qu'en peu de jours le découragement avait succédé chez lui à cette témérité présomptueuse qui l'avait naguère entraîné au delà du Rhin, jusqu'à Francfort et Cassel. Le mouvement de retraite de Custine avait d'ailleurs été signalé par plusieurs combats d'arrière-garde, qui avaient suffi pour imposer à l'ennemi. Sur ces entrefaites, le gouvernement français reconnaissant combien, depuis deux mois, l'inaction de l'armée de la Moselle avait été fatale aux opérations des armées du Nord et du Rhin, plaça mal à

Mars 1793.

L'ennemi
bloque
Mayence.
L'armée de
Custine
se replie
derrière la
Lauter.

Mars 1793. propos les vingt-cinq mille hommes qui la composaient sous le commandement immédiat de Custine.

Abrité derrière la Lauter, et après avoir rallié à lui les corps d'observation des armées du haut Rhin et de la Moselle, Custine comptait sous ses ordres soixante mille soldats aguerris, chiffre plus que suffisant pour le porter à reprendre énergiquement l'offensive dès les premiers jours d'avril. Mais il ajouta aux nombreuses fautes qu'il avait déjà commises celle de garder une sorte d'immobilité, et de n'agir ni en avant ni en arrière, pendant que les coalisés, après avoir jeté l'épouvante jusque dans Strasbourg, préparaient tout pour pousser vigoureusement le siège de Mayence. L'armée ennemie, interposée entre cette place et les républicains, s'étendait depuis le revers des Vosges jusqu'à Lauterbourg, et se trouvait alors renforcée par le corps du général Wurmser, vieux et habile tacticien né en Alsace, et qui du service de France était passé à celui de l'Autriche. Dans les rangs de l'armée de Wurmser combattait la légion des émigrés français, connue sous le nom d'armée de Condé; et ce n'était pas un spectacle indifférent que de voir un prince du sang de France, l'héritier et le petit-fils du héros de Rocroi, servant sous les ordres d'un obscur gentilhomme né sujet de nos rois, et qui jadis avait fait la guerre de sept ans sous le prince de Condé lui-même. Du côté du Rhin, le mois d'avril se passa en escarmouches et en préparatifs, tandis que, vers le Hainaut et la Flandre française, l'armée du prince de Cobourg, contenue par les troupes de Dampierre, donnait aux Français, par l'inconcevable lenteur de ses mouve-

ments, le temps de se reconnaître, et sollicitait de la cour de Vienne des renforts dont elle n'avait pas besoin.

Mars 1793.

Au Midi, les dangers étaient moindres. Du côté des Alpes piémontaises, le général Anselme, faussement dénoncé à la convention comme coupable de dilapidations exorbitantes commises dans le comté de Nice, avait été remplacé dans le commandement de l'armée d'Italie par le général Biron, sous les ordres duquel combattaient les généraux Brunet et Dagobert. Cette armée, impatiente de quitter ses cantonnements d'hiver, s'était portée du côté de l'ennemi, en avant de Sorpello, et y avait remporté sur les Piémontais un avantage décisif (1). Vers le même temps, l'amiral Truguet opérait un débarquement dans l'île de Sardaigne; mais cette expédition, contrariée par la résistance de l'ennemi, et plus encore par une violente tempête, échouait sous la citadelle de Cagliari (2); la flotte française, affaiblie et découragée, faisait voile pour rentrer dans la rade de Toulon, et y réparer ses avaries. Nous parlerons ailleurs des événements qui se passaient dans les départements de l'Ouest et sur la frontière des Pyrénées.

Opérations militaires dans le Midi.

Les travaux de la convention nationale réclament de nouveau notre attention : aussi bien l'assemblée républicaine offrait au monde un spectacle à la fois étrange et saisissant, alors que, spoliatrice de la royauté et dépositaire de tous les pouvoirs du

Travaux de la convention.

(1) 14 février.

(2) 21 février.

Mars 1793. peuple, elle luttait contre elle-même, et gouvernait le pays au sein des orages.

L'assemblée
réunit à la
France le
comté de Nice
et
les Pays-Bas
autrichiens.

Par un décret du 31 janvier, elle avait réuni à la France le comté de Nice, sous la dénomination de département des Alpes maritimes. Dans les jours qui suivirent, elle agrandit encore le territoire de la république, en lui adjoignant la Flandre autrichienne, le Hainaut, le Brabant, le pays de Namur, le pays de Liège, et toutes les provinces belges alors occupées par nos armées et nos proconsuls. Elle décréta, en outre, pour les besoins du trésor, la création de huit cent millions d'assignats ; mais ce papier-monnaie n'en continua pas moins à être frappé de discrédit, le chiffre des sommes fictives ainsi jetées dans la circulation commençant à dépasser la somme énorme de deux milliards trois cent dix-huit millions. Deux autres décrets régularisèrent le service des ministères de la guerre et de la marine ; un troisième, rendu sur le rapport de Dubois-Grancé, dota l'armée de la république d'une puissante constitution, qui embrassait dans sa vaste étendue l'organisation de l'artillerie, de la cavalerie, de l'infanterie, des états-majors, des troupes légères de toutes armes, du génie, de la gendarmerie, et, en même temps, de toutes les gardes nationales de France, mises, par cette loi, en état de réquisition permanente. Le mode d'avancement réglé par le décret était établi sur des bases entièrement nouvelles, le tiers des grades devant être conféré à l'ancienneté de service, les deux autres par l'élection ; les emplois éminents de généraux de brigade et de généraux de division étaient réservés à la nomination du ministre

Un décret
organise
les forces
militaires de
la république.

de la guerre, mais les choix devaient être approuvés par le corps législatif; les généraux en chef ne pouvaient être investis que d'une commission temporaire, sous la ratification expresse de la convention.

D'autres décrets, pour ainsi dire innombrables, statuaient journellement, et, au besoin, heure par heure, sur les questions qui se rattachaient à l'ordre administratif et aux mesures de gouvernement. A chaque séance la convention recevait des députations ou des adresses, provoquées par les jacobins, sur toute la surface du pays, et qui félicitaient l'assemblée d'avoir prononcé la mort du *tyran*. Ces manifestations de l'opinion n'émanaient que d'un petit nombre d'hommes exaltés, et la majorité des Français continuait à demeurer silencieuse : c'est ainsi que se prolongeait, en quelque sorte, l'abdication des masses timides et pacifiques, au profit d'une minorité ardente et passionnée, dont la voix était seule entendue.

Nouveaux
symptômes
de divisions et
de lutte
entre
les partis.

Dans le sein de l'assemblée, et tandis que les délibérations les plus sérieuses semblaient réclamer l'ordre et le calme, les moindres questions et les incidents subalternes étaient avidement saisis par les partis, acharnés à leur destruction mutuelle; ils s'en faisaient autant d'armes, autant de ressources de lutte. En laissant répandre, en versant eux-mêmes, par la complicité de la peur, le sang innocent de Louis XVI, les chefs de la Gironde avaient donné la mesure de ce qu'on pouvait désormais attendre de leur courage ou de leur influence; mais plus ils se voyaient déconsidérés ou menacés, plus ils s'efforçaient de

Mars 1793.

reprendre le terrain perdu, de se rehausser, s'il était possible, sur l'échafaud de Louis XVI, déplorable gage qu'ils ne voulaient pas avoir offert en pure perte aux fureurs de la république. Plusieurs d'entre eux avaient obtenu que des poursuites seraient enfin dirigées contre les assassins de septembre; et, par suite d'un décret de la convention, une instruction judiciaire fut commencée à ce sujet. Les jacobins s'en indignèrent, comme s'il s'agissait de mettre en cause la révolution elle-même, le peuple français tout entier; la convention recula devant les manifestations que ces résistances provoquèrent. Elle détermina ensuite, par une loi spéciale rendue en faveur des classes pauvres, et dont l'effet était borné à la ville de Paris, une sorte d'impôt progressif; système qui pesait sur les riches, et les assujettissait à payer une taxe graduellement élevée, à mesure que leurs revenus dépassaient un chiffre indiqué par la loi. Le but de cette innovation était d'amener peu à peu un ordre social dans lequel les classes laborieuses se verraient affranchies de tout impôt, tandis que les citoyens qu'on supposerait posséder au delà du nécessaire auraient seuls à supporter le fardeau des contributions publiques. Cette précaution de la loi ne suffit pas pour calmer le peuple et le rassurer contre les tentatives d'accaparement, auxquelles il imputait la cherté toujours croissante du pain et des subsistances.

Émeutes. —
Agitations
dans Paris.

Dans les journées des 25 et 26 février, des mouvements populaires eurent lieu à Paris: les classes pauvres, sourdement excitées par les jacobins et la commune, se ruèrent sur les magasins d'épicerie, et

Mars 1793.

se partagèrent à vil prix le sucre, le café, le savon, et les autres denrées que des spéculateurs avides, mais plus encore le blocus de nos côtes, avaient déjà commencé à rendre rares. Sur la proposition de Barrère, la convention prescrivit aux magistrats de Paris de rendre compte des mesures qu'ils avaient prises pour faire cesser ces actes de pillage ; elle leur enjoignit de veiller à la sécurité des propriétés et des personnes, et de ne rien épargner pour réprimer l'accaparement et l'agiotage. Salles, député de la Gironde, osa aller plus loin encore : il monta à la tribune, et dénonça Marat comme le provocateur des spoliations dont Paris était le théâtre ; il lut un écrit de cet homme qui renfermait le passage suivant : « Quand les lâches mandataires du peuple encouragent au crime par l'impunité, on ne doit pas trouver étrange que le peuple, poussé au désespoir, se fasse lui-même justice. Laissons là les mesures répressives des lois : il n'est que trop évident qu'elles ont été et seront toujours sans effet. — Dans tout pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres consignés fastueusement dans une simple déclaration, *le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait fin aux malversations.* » A la lecture de cet appel au pillage et au meurtre, une vive indignation parut s'emparer de l'assemblée. Marat monta à la tribune, et, au lieu de balbutier sa justification, il ne craignit pas de glorifier ses intentions et ses actes. De plusieurs bancs on réclama contre lui un décret de mise en accusation immédiate ; d'autres voix se bornèrent à demander

La
convention
ordonne de
poursuivre
Marat.

Mars 1793.

que Marat fût déclaré fou et enfermé à Charenton, par mesure d'ordre. La convention, après des débats longs et scandaleux, chargea le ministre de la justice de faire son devoir, et de poursuivre le provocateur et les instruments des dévastations commises à force ouverte dans la capitale. Ce décret était l'une des dernières victoires politiques de la Gironde. Dès ce moment la lutte engagée entre cette faction et la Montagne va s'agrandir; les nécessités providentielles, qui ne permettent pas à la révolution de dresser une tente et de se reposer dans sa route, mais qui sans cesse la poussent, et lui crient, En avant! en avant! deviendront désormais assez manifestes pour qu'aucune force humaine ne soit en mesure de les retarder ou de les combattre: c'est l'heure où quiconque ne se rangera pas sur le passage du char sera broyé sous les roues.

Situation
des partis.
Les
montagnards
et les
girondins.

Au point où en était venue la révolution, elle ne pouvait se sauver qu'en exigeant de ses complices le sacrifice absolu de toutes leurs facultés et de tout leur être. Tant qu'avait vécu l'infortuné Louis XVI, le repentir était possible et devait être accepté; la paix pouvait être obtenue par la clémence, par le rétablissement de l'ordre, par des concessions de détail, bien plus que suffisantes pour désarmer l'Europe, pour acheter un pardon que la plupart des rois auraient facilement accordé, tant leur répugnait la guerre. Durant cette période, qui avait commencé au 10 août et qui s'était terminée au 21 janvier, les girondins avaient dû être naturellement considérés comme les hommes d'État de la république, comme les chefs

préposés à sa tête pour la réconcilier avec l'Europe, et lui rendre, au dedans, un gouvernement pacifique et régulier : il n'aurait, d'ailleurs, manqué à cette paix que de pouvoir durer, que d'être prise au sérieux par l'étranger et par le pays lui-même ; et il faut dire qu'on ne devait guère s'y attendre.

Mais le meurtre à jamais déplorable du 21 janvier étant accompli, le sang de Louis XVI retombait sur la révolution, et lui créait des dangers nouveaux, une politique nouvelle. Dès ce moment, la paix n'était plus à espérer que par la guerre ; et comme il s'agissait pour le peuple d'être détruit par la colère de l'Europe, ou de contraindre cette colère à l'impuissance par un déploiement inouï d'efforts et de dévouement ; comme il y allait de l'abolition de la nationalité française ou de son triomphe, tout demi-moyen, toute lenteur, toute hésitation dans la lutte entraînait la perte de la république, et faisait disparaître du rang des peuples cette France qui avait mis treize siècles à constituer sa grandeur et son unité. La question était là.

Les girondins aussi bien que la Montagne voulaient disputer la France à l'étranger ; mais les girondins voulaient en même temps la gouverner, mais ils se croyaient seuls habiles à la conduire, mais la juste horreur que leur inspiraient les souvenirs de septembre ne leur permettait pas de s'associer aux jacobins pour lutter contre l'Europe, d'accepter le partage de l'administration et du pouvoir avec les auteurs ou les complices de tant de crimes odieux. Parmi les girondins figuraient d'ailleurs un certain nombre d'intrigants vaniteux ou avides, qui ne croyaient qu'à leur propre

Mars 1793. valeur, et ne voulaient voir dans la Montagne que des hommes exaltés et violents, inhabiles à conduire un peuple; il s'en trouvait d'autres qui cherchaient à accroître leur influence et leur fortune, et dans la bouche desquels le langage de la modération et de la clémence n'était parfois qu'une spéculation hypocrite. C'était là, sans doute, le plus petit nombre; mais enfin la grande majorité se composait de parleurs éloquents, d'avocats formalistes, de députés discoureurs, et étrangement animés du désir de surprendre leurs adversaires en faute contre la constitution ou les règlements.

Les montagnards ne savaient guère ou les événements devaient les entraîner; mais ils se préparaient à faire face à toutes les éventualités de l'avenir, se mettant fort peu en peine des moyens, déterminés à ne se laisser retarder par aucun scrupule d'humanité ou de justice, obéissant même à des notions toutes particulières de justice, puisque au-dessus du droit des citoyens et de l'existence des individus, qu'ils étaient disposés à sacrifier s'il le fallait, ils élevaient le droit souverain de la patrie, la nécessité de sauver le peuple. Chacun d'eux sentait bien, dans l'isolement de ses convictions, qu'il est abominable de verser le sang innocent; mais chacun d'eux aussi se persuadait qu'entre cette extrémité, et celle qui menaçait la république d'une ruine totale, il n'y avait point à balancer, point de pitié à entendre. D'ailleurs, dans leur aveuglement implacable, ils se faisaient de l'innocence des hommes une idée différente de celle du vulgaire, et ils ne réputaient innocents que ceux dont la vie

était utile au triomphe de la révolution : en dehors de ce cercle étroit ils ne voyaient que des suspects ou des coupables, qu'il s'agissait de désarmer ou de détruire. Leur haine contre les modérés s'accroissait de jour en jour, à mesure que devenaient plus menaçants les dangers de la république. Quiconque, en face d'eux, osait invoquer l'humanité ou la loi en faveur des ennemis de la république, n'était et ne devait être que le complice et l'agent de l'étranger. Ils marchaient droit à leur but, quoique mêlés de misérables souillés de vices, et sans s'inquiéter d'un alliage dont plus tard le glaive devait faire disparaître les impuretés. Malheur à la vertu, si elle était un obstacle ! malédiction surtout au talent, s'il allait devenir un adversaire incommode ou dangereux !

Des caractères de cette trempe exercent l'empire à toutes les époques calamiteuses, chaque fois que le peuple, effrayé par l'accumulation des périls, ne demande qu'à abdiquer, et à se laisser conduire par des hommes forts ; leur domination tombe avec le danger qui l'a produite, et alors l'influence se déplace au profit des discoureurs élégants et des politiques sensibles. Le bruit des revers de nos armées, et de l'invasion des Pays-Bas par les troupes de l'Empire, ne pouvait donc, en frappant de stupeur la population de Paris, que dépouiller la Gironde de toute autorité morale, et disposer la révolution à chercher son salut au pied de la Montagne. Les girondins le sentaient, et ils espéraient dans le génie de Dumouriez, dont la trahison était encore ignorée, afin que de nouvelles victoires leur rendissent l'ascendant que les

Mars 1793. malheurs publics leur faisaient perdre : mais cette disposition à se confier à Dumouriez, et à s'associer à sa fortune, n'était déjà pour les girondins qu'un crime de plus ajouté à ceux que les jacobins leur imputaient ; de toutes parts, les hommes du 10 août et du 2 septembre allaient répétant qu'il fallait en finir avec la coterie des habiles, avec les complices du perfide Brissot, avec ces déclamateurs dans la bouche desquels la clémence et la justice signifiaient lâcheté et trahison. On ajoutait qu'il était temps de sauver la convention de leur pernicieuse influence, en frappant un coup d'État populaire ; et que si la convention osait soutenir la Gironde contre le peuple, le peuple aurait à chercher son salut en dépit de la convention et des lois.

La commune
de Paris
cherche
à dominer la
convention
et à détruire
la Gironde.

Il appartenait à la commune du 2 septembre de prendre encore l'initiative des mouvements insurrectionnels : son œuvre était d'ailleurs facile ; le peuple, exaspéré par la disette et par l'absence du numéraire, se montrait d'autant plus disposé à se soulever contre les girondins, que chaque jour les pamphlets de Marat et d'Hébert, et les dénonciations des jacobins et des cordeliers, lui signalaient les hommes de cette faction comme les complices de l'aristocratie, comme la cause principale de ses souffrances et de ses revers, de l'accaparement et de l'agiotage. C'était aux girondins que le peuple imputait les mesures de répression prises contre lui, dans les journées des 25 et 26 février, pour arrêter le pillage des boutiques et la vente à vil prix des denrées ; c'était à eux qu'il s'en prenait de la résistance que lui opposaient les corps constitués et la

convention elle-même, lorsqu'il réclamait une loi qui fixât le maximum des marchandises nécessaires à la vie. Aussi les symptômes d'une agitation de plus en plus menaçante se faisaient-ils remarquer dans Paris : la convention, exposée aux outrages du peuple des tribunes, cherchait vainement à conserver quelques restes d'indépendance et de dignité; les girondins, inquiets et troublés, hésitaient entre le cri de la conscience et celui du danger : parmi eux, les uns commençaient à se cacher, quelques autres persévéraient dans la lutte, un grand nombre cherchaient à s'effacer ou à se taire; et de tous côtés, les regards tournés vers la frontière du Nord, on attendait des prétextes de salut ou de vengeance.

Le 8 mars, la commune fit placarder sur les murs de Paris la proclamation suivante :

« *Aux armes! citoyens, aux armes!...* Une grande
« partie de la Belgique est envahie; Aix-la-Chapelle,
« Liège, Bruxelles, doivent être maintenant au pou-
« voir de l'ennemi. La grosse artillerie, les bagages,
« le trésor de l'armée, se replient avec précipitation
« sur Valenciennes, seule ville qui puisse arrêter l'en-
« nemi : ce qui ne pourra suivre sera jeté dans la
« Meuse... Dumouriez, et avec lui l'élite des troupes
« françaises, peuvent être engloutis.

« Français, envisagez la grandeur du danger! Vou-
« lez-vous permettre que l'ennemi vienne encore dé-
« soler la terre de la liberté, brûler vos villes, vos
« campagnes?

« Parisiens, c'est contre vous surtout que cette
« guerre abominable est dirigée; ce sont vos femmes,

Mars 1793.

Mars 1793. « vos enfants qu'on veut massacrer ; c'est Paris qu'on
« veut réduire en cendres. Rappelez-vous que l'inso-
« lent Brunswick a juré de n'y point laisser pierre sur
« pierre.

« Parisiens, sauvez encore une fois la chose pu-
« blique ; encore une fois donnez l'exemple ! Levez-
« vous, armez-vous, marchez, et ces bandes d'es-
« claves reculeront encore devant vous. Il faut un
« dernier effort ; il faut porter un coup terrible, un
« dernier coup ; il faut que cette campagne décide du
« sort du monde ; il faut épouvanter, exterminer les
« rois. Hommes du 14 juillet, du 5 octobre, hommes
« du 10 août, réveillez-vous !

« Vos frères, vos enfants poursuivis par l'ennemi,
« enveloppés peut-être, vous appellent... Levez-vous ;
« il faut les venger.

« Que toutes les armes soient portées dans les sec-
« tions ; que tous les citoyens s'y rendent ; que l'on y
« jure de sauver la patrie ; qu'on la sauve ! Malheur
« à celui qui hésiterait ! Que dès demain des milliers
« d'hommes sortent de Paris : c'est aujourd'hui le
« combat à mort entre les hommes et les rois, entre
« l'esclavage et la liberté. »

Cette brûlante proclamation portait la signature de Pache, maire de Paris. Si elle devait remplir les rois d'un frémissement involontaire, par l'attente du dévouement républicain auquel on faisait appel, en même temps ses menaces retentissaient comme un signal de mort à l'oreille des girondins, contre lesquels on pouvait aussi la croire dirigée. Cependant, sur la proposition de Pache, le conseil général ar-

rêta que le drapeau noir serait immédiatement arboré sur les tours de l'église métropolitaine, tandis qu'un autre drapeau, exposé devant la maison commune, annoncerait aux citoyens les dangers de la patrie : le soir, les spectacles allaient être fermés, en signe de deuil.

Les girondins, se voyant ainsi réservés à servir de premières victimes, cherchèrent à nier la réalité des périls dont les montagnards faisaient ainsi parade : ils déclaraient à haute voix « que ce n'était pas par la terreur qu'il fallait exciter le recrutement, mais par la haine des tyrans, par la nécessité de les écraser dans une campagne ; que la terreur déshonorait les hommes libres ; qu'il était indigne de la France d'afficher une si grande consternation à propos de la retraite d'une armée ; que c'était là un acte de démence, si même toutes ces comédies de terreur ne cachaient point des projets atroces. »

Le lendemain, 9 mars, la municipalité de Paris parut à la barre de la convention ; à sa suite marchaient des volontaires de la veille, déjà armés pour aller combattre vers la frontière du Nord. Sur la proposition de Carnot, l'assemblée décida que quatre-vingt-deux de ses membres, pompeusement désignés sous le titre de représentants du peuple, iraient réchauffer le patriotisme dans les départements, et pousser la nation contre l'étranger. La mission confiée à ces proconsuls ne fut que trop cruellement remplie, et nous ne tarderons pas à en signaler les actes terribles. Le même jour, divers rapports incriminèrent la mauvaise volonté des riches, qui ne vou-

On décrète
l'envoi de
représentants
du peuple
dans chaque
département.

Mars 1793.

La
convention
institue
le tribunal
révolution-
naire.

laient ni s'armer ni contribuer, aux frais de la guerre. Plusieurs députés se plaignirent de l'impunité qu'on accordait aux conspirateurs, et sollicitèrent, comme mesure très-urgente, l'établissement d'un tribunal révolutionnaire, destiné à faire justice des traîtres et des ennemis cachés ou déclarés de la république.

Cette réclamation vague, convertie en motion par le montagnard Carrier, appuyée par Danton et combattue par le courageux Lanjuinais, fut déclarée loi de la république, et rédigée en ces termes :

« La convention décrète l'établissement d'un tribunal criminel extraordinaire ; sans appel et sans recours au tribunal de cassation, pour le jugement de tous les traîtres, conspirateurs et contre-révolutionnaires. »

Autres
décrets. —
Agitations
populaires.

Puis, sur la proposition de Danton, et à titre d'hommage rendu au pauvre, la convention abolit, par une loi, l'emprisonnement et la contrainte par corps, pour cause de dettes. Un nouveau décret, rendu contre les riches, les soumit à une taxe de guerre fort onéreuse.

Tandis que l'assemblée cherchait ainsi à donner des gages au parti populaire, la multitude, exaltée par le sentiment des dangers publics, et plus encore par les excitations de la commune et des jacobins, se livrait, au dehors, à de graves excès contre les propriétés et les personnes. La colère du peuple fut particulièrement dirigée contre les journalistes girondins : des attroupements, conduits par le Polonais Lazowski, se portèrent aux bureaux de la *Chronique*, et dévastèrent l'imprimerie de cette feuille.

Après cette expédition, ils se ruèrent sur les presses du journal de Gorsas et les brisèrent, sans respect pour les *droits de l'homme*, et pour la qualité de représentant du peuple dont ce journaliste était revêtu. Ces violences, dénoncées à la convention nationale, y entretenaient une agitation mêlée de crainte; et les membres de cette assemblée qui auraient fait à la popularité les plus pénibles sacrifices se racontaient avec tristesse que Péthion lui-même, cette idole récente, avait été poursuivi par la multitude, et réduit à se dérober par la fuite aux fureurs des jacobins.

Mars 1793.

La nuit du 9 au 10 mars se passa dans les alarmes. Les girondins, désignés aux vengeances du peuple, s'honorèrent par une attitude calme et digne; leurs adversaires dressèrent des listes de proscription. La journée du 10 était un dimanche; et ce jour-là, les ateliers étant en partie fermés, la fermentation croisait d'heure en heure, la foule s'amassait dans les rues. Cependant la convention, réunie dans le lieu de ses séances, travaillait à déterminer les attributions de ce tribunal révolutionnaire qu'elle avait institué la veille: c'était comme un triple glaive qu'il s'agissait de mettre aux mains de la révolution et des exécuteurs de ses œuvres.

Préludes
de la journée
du 10 mars.

Voici, en substance, les dispositions qui furent ajoutées à cette loi de sang :

« Il sera établi à Paris un tribunal révolutionnaire extraordinaire. Ce tribunal connaîtra de toute entreprise contre-révolutionnaire, de tout attentat contre la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la république, la sûreté intérieure et extérieure de l'État, et

La
convention
complète et
réglemente
l'institution
du tribunal
révolution-
naire.

Mars 1793.

de tous les complots tendant à rétablir la royauté, ou à établir toute autre autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple, soit que les accusés soient fonctionnaires civils ou militaires, ou simples citoyens. Les membres du jury sont choisis par la convention. Les juges, l'accusateur public et ses deux substituts sont aussi nommés par elle. Une commission de six membres de la convention est chargée de l'examen préparatoire des pièces, et de la haute surveillance sur les procédures. Le tribunal prononcera sur la validité de la récusation des jurés, qui pourrait être faite par les accusés. La déclaration des jurés sera rendue à la pluralité absolue des suffrages. Les jurés voteront et formeront leur déclaration publiquement. Les jugements seront sans appel. Les biens des condamnés seront confisqués au profit de la république. »

Ce décret sinistre n'avait d'autre but que de couvrir d'un faux semblant de légalité les proscriptions dirigées contre quiconque ferait ombre à la Montagne. Sylla et Marius agirent avec moins d'hypocrisie ; et s'ils versèrent le sang, ils ne se mirent pas en peine de dissimuler leurs massacres sous le masque de la loi. Tout ce que les girondins purent faire pour retarder un peu l'entraînement de la Montagne, fut d'obtenir que le tribunal révolutionnaire ne jugerait pas sans jurés. Cet article de la loi, qui, dans l'exécution, devait renfermer une garantie bien stérile, ne passa qu'après une discussion orageuse et passionnée.

Puissance

Dans cette lugubre journée du 10 mars, Danton

était roi : du haut de la tribune, il faisait descendre sur l'assemblée émue des paroles de terreur et de mort, pétrissant ce grand corps entre ses mains colossales, lui dictant des ordres, et le rendant, en quelque sorte, esclave timide du salut de la révolution. Vainement Vergniaud, Buzot, Lanjuinais, Cambon, Barrère lui-même, semblaient conjurer la convention de ne point instituer cette juridiction terrible armée contre tous : Danton, appuyé par la Montagne, écrasait ces adversaires impuissants, et les dominait de toute la puissance de son audace. Comme il était profondément convaincu que la révolution ne pouvait se sauver que par un déploiement inouï de toutes les ressources populaires, c'était par la menace et la terreur qu'il cherchait à faire sortir du sol les moyens de salut marchandés par l'intérêt personnel ; et sa voix s'adressait surtout aux riches, pour les atteindre jusqu'aux extrémités les plus reculées du territoire républicain. « Il faut, leur criait-il, il faut que l'aristocratie de l'Europe, succombant sous nos efforts, paye notre dette, ou que vous la payiez. Le peuple n'a que du sang, il le prodigue ; allons, misérables, prodiguez vos richesses ! » De vifs applaudissements se firent entendre ; l'orateur poursuivit : « Voyez, citoyens, les belles destinées qui vous attendent ! Hé quoi ! vous avez une nation entière pour levier, la raison pour point d'appui, et vous n'avez pas encore bouleversé le monde ? »

A ces mots les applaudissements redoublèrent, et Danton, vivement exalté, termina ainsi : « Je mets de

Mars 1793.
révolution-
naire
de Danton.
Discours
de ce
démagogue.

Mars 1793.

« côté toutes les passions; elles me sont toutes étran-
« gères, excepté celle du bien public. Dans des cir-
« constances plus difficiles, quand l'ennemi était aux
« portes de Paris, j'ai dit à ceux qui gouvernaient
« alors : *Vos discussions sont misérables; je ne con-*
« *nais que l'ennemi, battons l'ennemi...* Vous qui
« en ce jour me fatiguez de vos contradictions, au
« lieu de vous occuper du salut de la république, je
« vous répudie tous comme traîtres à la patrie!...
« Eh ! que m'importe ma réputation? Que la France
« soit libre, et que mon nom soit flétri !... Que m'im-
« porte d'être appelé buveur de sang? Buwons, s'il le
« faut, buwons le sang des ennemis de la patrie;
« mais combattons, et conquérons la liberté! »

Ces paroles sauvages renfermaient toute la politique des jacobins et des montagnards; elles recèlent encore tout le secret de cette triste époque, où commença le gouvernement de la France par la terreur. Notre plume impuissante renonce à dire quel effet elles produisirent sur la convention et sur le peuple; mais, pour s'en faire une juste idée, il faudrait revivre par la pensée, il faudrait se transporter un moment au milieu de cette atmosphère de dangers publics qui forçaient les acteurs politiques de respirer la vengeance ou la trahison; et comme, grâce à Dieu, il ne sera donné à aucun homme des générations présentes de se retrouver sur ce volcan, personne n'aura l'intelligence ni la mesure des actes, des discours et des émotions de nos pères. Bornons-nous à dire, pour être compris, que l'année suivante, et à pareil jour, Danton, avant d'être placé sous le couteau, demanda

pardon à Dieu et aux hommes d'avoir fait instituer le tribunal révolutionnaire. Mars 1793.

Cependant la fureur du peuple s'épuisait, au dehors, en manifestations impuissantes et mal dirigées; des enrôlés volontaires qui s'étaient réunis dans un banquet, à la halle aux blés, et y avaient exalté, par de patriotiques libations, la violence et l'ardeur de leurs colères politiques, parcouraient les rues en chantant le *Ça ira* et la *Carmagnole*; ils se présentèrent aux jacobins, et y firent des motions contre l'inviolabilité légale des députés de la Gironde. L'agitation se communiquant aux membres du club, on parla de se réunir aux Cordeliers, de descendre dans la rue, d'aller à la barre de la convention réclamer, au nom du peuple, le châtiment des complices de Brissot et de Dumouriez, l'exil ou la mort des députés qui, dans le procès du dernier roi, avaient trahi la république en votant l'appel au peuple. Agitation
populaire
sans résultat.

Mais cette colère, abandonnée à son exaltation, et n'étant ni disciplinée ni conduite, commençait à se perdre en s'exhalant. On entendait bien de tous côtés, au milieu d'une salle mal éclairée et peuplée par la confusion, retentir de ces paroles brutales qui déshonorent les partis; mais personne n'osait assumer sur sa propre tête la responsabilité d'un mouvement. Tandis que le peuple parlait de « passer les conventionnels au fil du sabre; » tandis qu'un officier municipal, revêtu de son écharpe, osait dire à la foule, « Saisissez-vous des riches égoïstes, des propriétaires; faites-les marcher devant vous; mettez-les à l'embouchure des canons, et confondez leurs

Mars 1793.

cadavres avec ceux des moines ! » tandis que des bandes couraient au hasard de l'enceinte des Cordeliers à celle des Jacobins, et des faubourgs aux barrières pour en interdire l'entrée, les chefs du peuple, le maire et les membres de la commune hésitaient devant leurs propres espérances, et, comme épouvantés de leur isolement, cherchaient un moyen de concilier l'émeute et la loi, la tranquillité publique et la destruction de la Gironde.

Les heures s'écoulaient, et cette journée du 10 mars, dont on avait osé attendre un 10 août et peut-être un 2 septembre, commençait à n'être que l'inutile parodie du 20 juin : la commune s'arrêtait inquiète et troublée en face de la convention, qu'elle cherchait à paralyser plutôt qu'à détruire ; investie du devoir de maintenir l'ordre, elle n'osait ouvertement se mettre en état de rébellion ; elle prenait même, quoique malgré elle, des mesures pour assurer la sécurité des propriétés et des personnes. Santerre, instrument borné des jacobins, n'osait se mettre à leur service, et commandait des patrouilles ; le conseil des ministres, quoique réduit à une sorte d'inertie, prêtait aux lois l'autorité de son adhésion et de ses conseils. Les bataillons du Finistère et de Nantes, depuis longtemps dévoués à la politique des girondins, faisaient quelques démonstrations pour les défendre, et voyaient marcher à leur tête le ministre de la guerre ; enfin (et ceux qui ont étudié le peuple de Paris attacheront à cette cause, en apparence bien petite, une importante part dans le résultat de cette journée), depuis plusieurs heures la pluie tombait par torrents,

dispersait les curieux et les oisifs, fatiguait les conspirateurs, et les contenait en augmentant autour d'eux les embarras et l'isolement.

L'insurrection du 10 mars avorta donc misérablement par la réunion de tant de circonstances imprévues, et surtout parce qu'elle ne pouvait être qu'un mouvement factice et sans racine dans les passions de la multitude. Si peu populaires que fussent les girondins, on n'avait point encore assez réussi à discréditer leurs noms ou leurs services pour qu'une mesure de proscription réclamée contre eux pût être l'impresion d'un sentiment national ; ils étaient d'ailleurs encore revêtus du caractère redouté de représentants du peuple, et la plupart de leurs ennemis s'arrêtaient devant les barrières de la loi. Ajoutons, pour ne rien omettre, que durant cette journée la faction d'Orléans, secrètement stimulée peut-être par les agents de Dumouriez, s'agita beaucoup, et ne craignit pas, en affectant de déplorer l'anarchie dont Paris était le théâtre, de faire entrevoir le retour de l'ordre comme le prix assuré d'une transaction au moyen de laquelle on replacerait la France sous le gouvernement d'un roi.

Mais si les jacobins avaient dû renoncer à détruire la Gironde, si ce but, qu'ils poursuivaient avec une active persévérance, venait de leur échapper, du moins pouvaient-ils se rassurer et attendre ; elle n'était point perdue pour eux la journée durant laquelle ils avaient imposé à la convention l'institution du tribunal révolutionnaire. Dès ce moment donc, après avoir frappé d'une sorte de stupeur leurs plus dange-

Mars 1793. reux ennemis , ils s'étaient ménagé les moyens de les livrer au bourreau.

La Gironde
recommence
la lutte.
Discours de
Vergniaud.

Le 13 mars, Vergniaud parut à la tribune, et y étala, dans un discours empreint d'une haute éloquence, tous les griefs et toutes les craintes de son parti. La Gironde, affaiblie et menacée, n'en voulait pas moins lutter jusqu'au bout ; elle le fit avec un reste de courage. Ce ne fut pas sans une émotion profonde qu'on entendit le plus habile de ses orateurs résumer en ces termes la justification de ses amis et leurs sollicitudes : « Il restait au peuple, dit-il, des défenseurs « qui pouvaient encore l'éclairer ; des hommes qui, « dès les premiers jours de la révolution, s'étaient « consacrés à ses triomphes, et qui l'avaient fait, « non par spéculation, non pour faire oublier une vie « criminelle, non pour trouver sous la bannière de « la liberté les moyens de se souiller de nouveaux « crimes, non pour acquérir des hôtels et de brillants « équipages, en déclamant avec hypocrisie contre les « richesses ; mais pour avoir la gloire de coopérer au « bonheur de leur patrie, sacrifiant, à cette seule am- « bition de leurs âmes, fortune, travail, famille, en « un mot tout ce qu'ils avaient de plus cher !... L'a- « ristocratie a tenté de les perdre par la calomnie ; « elle les a poursuivis par des dénonciations perfides, « par l'imposture, par des cris forcenés, soit dans « d'infâmes libelles, soit dans des discours de tribune « plus infâmes encore, dans les assemblées populaires, « dans les places publiques, chaque jour, à toute « heure, à tout instant.

« On a vu se développer cet étrange système de

« liberté d'après lequel on vous a dit : Vous êtes libres ; mais pensez comme nous sur toutes les questions, ou nous vous dénonçons aux vengeances du peuple. Vous êtes libres ; mais courbez la tête devant l'idole que nous encensoons, ou nous vous dénonçons aux vengeances du peuple. Vous êtes libres ; mais persécutez avec nous les hommes dont nous redoutons la probité et les lumières, ou nous vous dénonçons aux vengeances du peuple !...

Mars 1793.

« Alors, citoyens, il a été permis de craindre que la révolution, comme Saturne, dévorant l'un après l'autre tous ses enfants, n'engendrât enfin le despotisme et les calamités qui l'accompagnent. »

Vergniaud exposa ensuite l'une après l'autre toutes les preuves de la conjuration du 10 mars, tramée ouvertement contre la Gironde ; il fit appel à l'énergie de la convention contre les influences anarchiques sous la menace desquelles il la sentait plier, puis il s'écria, avec l'accent de la douleur et de la tristesse :

« Et toi, peuple infortuné, seras-tu plus longtemps la dupe des hypocrites qui aiment mieux obtenir les applaudissements que les mériter, et surprendre ta faveur en flattant tes passions, que te rendre un seul service ? Méconnaîtras-tu toujours le courage du citoyen qui, dans un État libre, ne pouvant tenir sa gloire que de toi, ose cependant te contrarier lorsqu'on t'égare, et brave jusqu'à ta colère pour assurer ton bonheur?... Tes ennemis te trompent sous les noms d'égalité et de liberté. — Un tyran avait un lit de fer, sur lequel il faisait

Mars 1793.

« étendre les victimes , mutilant celles qui étaient
« plus grandes que le lit, disloquant douloureuse-
« ment celles qui l'étaient moins, pour leur faire
« atteindre le niveau. Ce tyran aimait l'égalité; et
« voilà celle des scélérats qui te déchirent par leurs
« fureurs. L'égalité, pour l'homme social, n'est que
« celle des droits : elle n'est pas plus celle des fortunes
« que celle des tailles, des forces, de l'esprit, de
« l'industrie, de l'activité, et du travail.

« On te la présente souvent sous l'emblème de
« deux tigres qui se déchirent : vois-la sous l'emblème
« plus consolant de deux frères qui s'embrassent.
« Celle qu'on veut te faire adopter, fille de la haine
« et de la jalousie, est toujours armée de poignards.
« La vraie égalité, fille de la nature, au lieu de les
« diviser, unit les hommes par les liens d'une frater-
« nité universelle. C'est elle qui seule peut faire ton
« bonheur et celui du monde. Ta liberté ! des mons-
« tres l'étouffent, et offrent à ton culte égaré la licence.
« La licence, comme tous les faux dieux, a ses
« druides qui veulent la nourrir de victimes humaines.
« Puissent ces prêtres cruels subir le sort des tyrans !
« puisse l'infamie sceller à jamais la pierre déshonorée
« qui couvrira leur cendre ! »

Des acclamations accueillirent ces paroles, et Vergniaud profita de la faveur de l'assemblée pour demander qu'il fût fait une enquête sévère sur la conspiration du 10 mars; que le ministre de la justice fût invité à diriger des poursuites contre les auteurs et complices de cet attentat, et que les clubs et les

sections où s'était, disait-on, tramé le complot, fussent contraints de donner aux tribunaux communication de leurs registres.

Marat, dont le seul nom soulevait encore des mur-
mures, osa succéder à Vergniaud ; mais ce fut en
quelque sorte pour se justifier, et il le fit avec une
habileté inattendue. Il affecta d'être affligé des scènes
scandaleuses dont Paris venait d'être le théâtre, et de
ne voir dans la convention que deux partis, « dont
l'un ne voulait pas sauver la patrie, tandis que
l'autre ne savait pas la sauver. » Reprenant ensuite
l'allure d'un accusateur, il reprocha aux *hommes*
d'État de la droite de vouloir la guerre civile ; il ne
craignit pas de renvoyer à la Gironde la responsabi-
lité des troubles et des scènes de violence, ajoutant
avec une hypocrisie affectée que, quant à lui, il ne
s'était rendu aux sociétés populaires que pour y prê-
cher l'obéissance aux lois et le respect à la conven-
tion. L'assemblée, agitée en sens contraire, se borna
à décréter l'impression des discours de Vergniaud et
de Marat, et leur envoi à tous les départements de la
république ; puis, après s'être fait rendre compte de la
situation de Paris, elle procéda à la nomination des
juges et des jurés du tribunal révolutionnaire.

Peu de jours après, la convention apprit le désastre
de Neerwinden, et Marat porta à la tribune une dé-
nonciation formelle contre Dumouriez : l'assemblée
passa à l'ordre du jour. Le 25 mars, à la nouvelle
d'une insurrection formidable qui venait d'éclater
dans l'Ouest, elle institua par une loi ce comité de
défense générale et de salut public, dont la postérité

Mars 1793.

Marat, accusé
par
la Gironde,
récrimine
contre elle
à la tribune.

La
convention
institue
les
comités de
salut public
et
de sûreté
générale.

Mars 1793.

conservera à jamais le sanglant souvenir. Aux termes du décret, ce comité était composé de vingt-cinq membres choisis dans la convention ; il était chargé de préparer et de proposer toutes les lois nécessaires à la défense extérieure et intérieure de la république ; deux fois par semaine il devait appeler à ses séances les ministres, et exiger d'eux le compte de leur gestion et de leurs actes ; tous les huit jours il ferait connaître à la convention le résultat de ses travaux, et donnerait à cette assemblée tous les éclaircissements utiles sur les affaires de la république. Les vingt-cinq membres furent aussitôt nommés, et parmi eux figurèrent les chefs des deux partis entre lesquels se divisait l'assemblée. Cette commission ne tarda pas d'ailleurs à se scinder pour en former deux, l'une qui prit le nom de *comité de sûreté générale*, l'autre qui retint pour elle seule la dénomination de *comité de salut public*.

Nouvelles
mesures
de terreur
contre
les nobles, les
prêtres et les
riches.

La convention prit d'autres mesures révolutionnaires qui lui furent suggérées par les dangers de la république, et plus encore peut-être par les excitations des députés jacobins. Elle ordonna que les ci-devant nobles, les prêtres, leurs agents et leurs domestiques, seraient immédiatement désarmés ; elle mit hors la loi les *aristocrates* et les ennemis de la révolution ; elle vota la peine de mort contre les individus convaincus d'embauchage ; elle décréta que dans chaque maison, sur toute l'étendue du territoire, on afficherait à la porte les noms et les prénoms des personnes qui y seraient domiciliées, soit à demeure fixe, soit à titre provisoire. Cet ensemble de disposi-

tions menaçantes lui parut nécessaire pour assurer la sécurité des citoyens et calmer les inquiétudes populaires.

Mars 1793.

Le 28 mars, sur le rapport de Treilhard, l'assemblée rendit une loi contre les émigrés. Aux termes de ce décret rigoureux, les émigrés étaient bannis à perpétuité du territoire français; ils étaient déclarés frappés de mort civile; leurs biens étaient acquis à la république; leurs successions échues ou à échoir devaient être recueillies par l'État pendant cinquante ans; tous les actes faits par les émigrés, aussi bien que par leurs pères et leurs mères, étaient proclamés nuls; tout émigré qui osait rentrer en France était puni de mort dans les vingt-quatre heures, sans recours et sans délai: la loi considérait comme émigré tout Français âgé au moins de quatorze ans, et qui avait quitté la France depuis le 14 juillet 1789; elle réputait nulle toute vente de biens d'émigrés opérée depuis la même époque; les filles émigrées âgées de plus de quatorze ans, et n'ayant pas encore vingt et un ans, ne devaient point être punies de mort, mais simplement déportées: des peines sévères étaient prononcées contre quiconque favoriserait le retour clandestin des émigrés.

Nouvelle loi
contre
les émigrés.

Ces mesures étaient réclamées, votées et converties en loi, sans que la Gironde osât les combattre. Écrasée sous le poids de la défaite de Neerwinden, elle cherchait à s'effacer; elle s'épouvantait d'avoir applaudi aux entreprises de Dumouriez, et, dans le sentiment des périls qui l'entouraient elle-même, elle ne trouvait aucune énergie pour lutter en faveur

Attitude
silencieuse
de la Gironde.

Mars 1793.

de sa politique et de ses principes : mais ce silence calculé ne désarmait point ses accusateurs, et ces derniers l'assiégeaient sans relâche, au nom du salut du peuple, dans le dernier asile où il lui fût encore permis de se réfugier, dans les dispositions de la loi qui déclarait inviolable la personne des représentants du peuple.

Une agression
imprudente
des girondins
appelle
encore
Danton à la
tribune.

Il n'était point facile de briser cette barrière constitutionnelle; mais une imprudente agression du girondin Lasource en fournit l'occasion aux montagnards. Ce député, avide de justifier ses amis des sympathies qu'ils avaient récemment encore vouées à la gloire de Dumouriez, crut rendre leur cause meilleure en cherchant, sur les bancs de la Montagne, d'autres coupables dont la complicité pût les absoudre. Il ne craignit donc pas de renvoyer à Lacroix et à Danton le crime (si c'en était un) d'avoir patronné le général rebelle; il alla plus loin, car, renouvelant une vieille imputation cent fois démentie et cent fois reproduite, il accusa la Montagne de conspirer en secret pour la royauté de Philippe d'Orléans. Soudain Danton, personnellement mis en cause, réclama la parole, et l'obtint malgré la Gironde, qui cherchait à le réduire au silence.

L'orateur se tourna d'abord vers l'amphithéâtre où siégeaient les députés de la gauche, et il commença par féliciter la Montagne de ce que, mieux que lui, elle avait autrefois jugé les girondins et leurs espérances; puis, au lieu de se justifier, il accusa. C'était la première fois que cet homme si puissant, qui jusqu'alors avait conservé entre les

deux partis une sorte de neutralité menaçante, entreprenait de faire pencher la balance du côté des Montagnards. Dans une improvisation énergique, mille fois interrompue par les clameurs des girondins, il leur imputa d'avoir voulu sauver le roi, et de travailler à avilir la représentation nationale. Rappelant ensuite leur liaison avec Dumouriez, les efforts qu'ils avaient faits pour susciter contre Paris la jalousie des départements, leurs soupers clandestins et leurs prétendues manœuvres fédéralistes : « Écoutez ! s'écria-t-il d'une voix tonnante, écoutez !... Il n'est plus de trêve entre la Montagne, entre les patriotes qui ont voulu la mort du tyran, et les lâches qui, en voulant le sauver, nous ont calomniés dans la France. » A ces mots, des cris retentirent sur les bancs de la gauche ; les députés se levèrent, et, au milieu de leurs acclamations confuses, on entendit plusieurs fois retentir ce cri : « Nous sauverons la patrie ! » L'orateur continua au milieu d'un murmure confus : « On nous traite de factieux !..... Nous avons déroulé notre vie devant la nation : elle a été celle d'hommes qui, vers la révolution, ont marché d'un pas ferme... On espère nous effrayer ! Oh, non ! » Ici de vifs applaudissements éclatèrent encore sur la Montagne et dans les tribunes ; Danton, dont ils excitaient l'audace, se lava sans peine du reproche d'avoir été l'agent ou le complice de Dumouriez ; puis il ajouta : « Qu'on cesse donc de reproduire des fantômes et des chimères, qui ne résisteront point à la lumière et aux explications. Je demande que la commission de surveillance se mette sur-le-champ

Mars 1793.

« en activité, qu'elle examine la conduite de chaque
« député depuis l'ouverture de la convention. Je de-
« mande qu'elle ait caractère surtout pour examiner
« la conduite de ceux qui, postérieurement au décret
« pour l'indivisibilité de la république, ont manœuvré
« pour la détruire; de ceux qui, vaincus dans la
« question de l'appel au peuple, nous ont si souvent
« calomniés : et si, ce que je crois, il y a une majo-
« rité vraiment républicaine, elle en fera justice. Je
« demande qu'elle examine la conduite de ceux qui
« ont empoisonné l'opinion publique dans tous les dé-
« partements... On verra quels sont les hommes qui,
« désespérant de l'énergie populaire, ont voulu sau-
« ver les débris de la royauté; et s'il est vrai, comme
« ils l'insinuent, que nous n'avons brisé un trône que
« pour en relever un autre!... Je vous interpelle tous :
« est-ce la terreur, est-ce l'envie d'avoir un autre roi
« qui vous a fait proscrire le tyran ? (Toute l'assem-
« blée s'écrie : *Non, non!*) Si donc ce n'est que le
« sentiment profond de vos devoirs qui a dicté son
« arrêt de mort; si par là vous avez cru sauver le
« peuple, ralliez-vous (s'adressant à la Montagne),
« vous qui avez prononcé l'arrêt du tyran, contre les
« lâches (l'orateur indiquait du geste les députés gi-
« rondins) qui ont voulu l'épargner. (La Montagne ap-
« plaudit.) Serrez-vous; appelez le peuple à se réunir
« en armes contre l'ennemi du dehors, à écraser celui
« du dedans, et confondez par l'énergie et l'immobi-
« lité de votre caractère tous les scélérats, tous les
« aristocrates, tous les modérés : plus de composition
« avec eux ! (Nouveaux applaudissements.) Recon-

« naissez, par la situation où je me trouve, la néces- Mars 1793.
 « sité d'être fermes et indomptables. Ce n'est pas vous
 « qui voudrez un roi! (De toutes parts, *Non! non!*)
 « C'est à vous à en ôter l'idée à ceux qui ont machiné
 « pour conserver l'ancien tyran. Je marche à la répu-
 « blique; marchons de concert, nous verrons qui de
 « nous ou de nos détracteurs atteindra le but.

« Je demande qu'une commission de six membres,
 « choisis dans vos rangs, examine non-seulement la
 « conduite de ceux qui ont machiné contre l'indivi-
 « sibilité de la république, mais encore de tous les
 « coupables qui ont voulu ruiner la liberté et sauver
 « la tête du tyran. Pour moi, je me suis retranché
 « dans la citadelle de la raison; j'en sortirai avec le
 « canon de la vérité, et je pulvériserai les scélérats
 « qui ont voulu m'accuser. »

Les hommes de critique littéraire et d'académies
 auront beau jeu à mépriser ces paroles de mauvais
 goût et cette brutalité prétentieuse; mais les passions
 d'alors étaient trop fortement exaltées pour qu'on
 s'arrêtât à ces taches oratoires. Le discours de Dan-
 ton, prononcé de cette voix de tribun qui réduisait
 à l'admiration et à l'obéissance les colères désordon-
 nées de la multitude, produisit sur l'assemblée une
 impression qu'on ne saurait dépeindre, encore moins
 comprendre: le résultat en fut fatal aux girondins, et
 la convention, sur la proposition de Marat, chaude-
 ment appuyé par Biroteau, rendit le décret suivant:

« La convention nationale, considérant que le salut
 « du peuple est la suprême loi, décrète que, sans
 « avoir égard à l'inviolabilité d'un représentant de la

La
 convention
 décrète que
 les députés
 soupçonnés

Avril 1793. « nation française, elle décrètera d'accusation celui de conspiration cesseront d'être inviolables. » « ou ceux de ses membres contre lesquels il y aura « de fortes présomptions de complicité avec les enne- « mis de la liberté, de l'égalité, et du gouvernement « républicain. » Loi sinistre, qui ouvrait à toutes les minorités la route de l'échafaud. Ajoutons néanmoins que les girondins réussirent encore à faire entrer un grand nombre de leurs amis dans les deux comités de défense générale et de salut public; mais ces derniers symptômes de prépondérance et d'autorité ne devaient avoir pour résultat que d'irriter davantage la haine de la Montagne.

La convention déclare Dumouriez traître à la patrie, et le met hors la loi.

Robespierre demande la mise en accusation de Brissot.

Le 3 avril, en apprenant la trahison de Dumouriez, la convention, pour s'élever à la hauteur des inquiétudes et de la fureur du peuple, déclara solennellement, par une loi, que le général en chef des armées du Nord était traître à la patrie, et qu'il avait juré la perte de la liberté et le rétablissement du despotisme : elle fit défense à toute autorité civile et militaire d'obtempérer à ses réquisitions et à ses ordres, sous peine, pour les contrevenants, d'être eux-mêmes réputés rebelles, et punis de mort. Dumouriez fut ensuite mis hors la loi, ses biens confisqués, et sa tête mise à prix. Le même jour, Robespierre, relevant à son tour le gant jeté par la Gironde aux députés de la Montagne, dénonça Brissot comme l'agent et le complice de Dumouriez; puis il conclut à ce que ce député fût sans retard décrété d'accusation. Le côté gauche tout entier couvrit cette mention de ses applaudissements, mais il permit à Brissot de présenter sa justification à la tribune. Cette discussion, pour

laquelle ni les circonstances ni les hommes ne sem-
blaient encore suffisamment préparés, fut terminée
par l'adoption de l'ordre du jour. Dès le lendemain,
Barbaroux se porta accusateur de la faction d'Or-
léans. Cette démarche de la Gironde avait un double
but. En dénonçant le *nouveau Collatin* et ses amis,
le parti de Brissot avait en vue de séparer avec éclat
sa propre cause de celle de Dumouriez, tandis qu'il
lui restait encore quelques chances de représenter la
Montagne comme la complice avouée ou clandestine
d'une conjuration orléaniste. La Montagne n'avait
garde de se laisser prendre à ce piège; et comme elle
n'attendait plus rien du duc d'Orléans, elle était ré-
solvée à l'abandonner à son triste sort. Le député Le-
vasseur, l'un des chefs du parti exalté, demanda que
Sillery et le duc d'Orléans fussent mis sous bonne
garde; et tant était grande la terreur que la trahison
de Dumouriez venait de répandre parmi ses propres
soutiens, que Sillery, loin de s'opposer à cette pro-
position, se borna à demander qu'on procédât à la
visite de ses papiers. Le duc d'Orléans, présent à la
séance, invita à son tour la convention à examiner sa
conduite. « Si je suis coupable, dit-il, je dois être
puni; si mon fils a oublié ses serments, je suis de-
vant l'image de Brutus, et je comprends mes de-
voirs. »

Ces déclarations ne rassuraient ni les girondins ni
les montagnards, également déterminés à sacrifier le
duc d'Orléans et sa famille, pour se garantir de leur
périlleuse amitié. Carrier émit le vœu que les offi-
ciers dont Dumouriez était entouré, et qui l'avaient

Avril 1793.

Barbaroux
attaque la
faction
d'Orléans
et son chef.

Suite de
ce grave
incident.

Avril 1793. suivi au delà de la frontière, fussent comme lui décrétés d'arrestation : Boyer-Fonfrède appuya cette motion, qui atteignait le duc de Chartres, le général Valence, gendre de Sillery, et le général Thouvenot; il insista surtout pour que le général Égalité fût mis en arrestation et traduit à la barre, comme ayant reçu les confidences de Dumouriez. Un moment après, sur la demande de Buzot, on donna lecture d'une lettre écrite au duc d'Orléans par son fils, et portant la date de Tournay, 30 mars. Il y était dit : « Je vois la liberté détruite; je vois la convention nationale perdre tout à fait la France, par l'oubli de tous les principes; je vois la guerre civile allumée; je vois des armées innombrables fondre de tous côtés sur notre malheureuse patrie, et je ne vois pas d'armée à leur opposer... Dans quel abîme la convention a précipité la France!... » Cette lettre ayant été lue jusqu'au bout, l'assemblée ordonna que le duc d'Orléans et le député Sillery seraient immédiatement gardés à vue; et ce fut à eux qu'elle fit la première application du décret dont les dispositions suspendaient, dans certains cas, ce principe d'inviolabilité qui protégeait la représentation nationale. Quelques jours après, dans la séance du 8 avril, la convention ordonna que tous les membres de l'ancienne famille royale, à l'exception de ceux qui étaient renfermés dans la prison du Temple, seraient arrêtés et détenus, par mesure de sûreté, à Marseille. Le duc de Chartres, son frère le duc de Montpensier, et leur sœur mademoiselle Adélaïde d'Orléans, se trouvaient alors en sûreté sur le terri-

toire étranger. Ils échappèrent à ce décret de proscription, et partagèrent, avec Dumouriez, le pain de l'exil. Avril 1793

La trahison de Dumouriez et le désastre de Neerwinden avaient donc eu pour résultat de précipiter à l'intérieur de la France la marche du mouvement révolutionnaire. A la faveur des craintes publiques, les jacobins, jusqu'alors tenus en échec par la Gironde, commençaient à prévaloir ; et leurs adversaires, si dédaigneux autrefois, se voyaient réduits à suivre à la remorque l'opinion des montagnards, à balbutier d'inutiles justifications méprisées d'avance. Les jacobins avaient institué un tribunal révolutionnaire, à la barre duquel toutes les minorités parlementaires pouvaient être traduites, sous le prétexte banal de conspiration liberticide. L'inviolabilité des députés était suspendue ; la haute police et la puissance exécutive étaient confiées à deux comités, dont l'organisation allait être faite chaque mois sous la surveillance des jacobins ; la faction d'Orléans était détruite ; son chef, traité d'abord en otage, puis en prisonnier de guerre, venait d'être mis dans les fers : sur toute la surface de la république le pouvoir était livré à la force. Une telle situation ne pouvait évidemment se maintenir quelques jours de plus sans amener, entre les deux grandes factions républicaines, une bataille décisive, et qui peut-être serait la dernière. Les girondins le comprirent : acculés aux bords de l'abîme, ils résolurent de ne point succomber sans avoir encore essayé de combattre. Si l'intelligence politique leur manquait, du moins comprenaient-ils qu'en ré-

Situation de
partis.
Nouvelles
luttés.

Avril 1793. volution l'ennemi qui attaque a beaucoup d'avantages sur l'adversaire qui se défend; du moins encore (et c'est une justice à leur rendre) retrouvaient-ils assez d'énergie pour engager de nouvelles luttes en faveur de leurs principes, luttes dignes d'intérêt et de sympathie, puisqu'elles étaient commencées au pied de l'échafaud et contre lui.

* Adresse
de la section
de
Bonconseil.

Une députation de la section de Bonconseil s'étant présentée à la barre de la convention nationale, donna lecture d'une adresse dictée par les plus hardis jacobins. Il y était dit que tous les traîtres n'étaient pas auprès de l'infâme Dumouriez, et que l'assemblée en comptait plusieurs dans son propre sein. L'orateur populaire ajoutait que la voix publique indiquait les Brissot, les Guadet, les Gensonné... Comme il prononçait ces noms chers à la Gironde, le plus violent tumulte s'empara de l'assemblée, et la lecture de l'audacieuse catilinaire fut interrompue par les acclamations de la Montagne, auxquelles répondaient les cris furieux du côté droit. La députation ayant obtenu d'être patiemment entendue, l'homme qui parlait en son nom dénonça encore Vergniaud, Barbaroux, Louvet, Buzot, et leurs amis politiques; il s'étonna de ce qu'on attendait si longtemps pour les frapper du décret d'accusation avec Dumouriez, leur chef et leur complice; puis il ajouta, au bruit des applaudissements du côté gauche et des tribunes :

« Représentants du peuple, patriotes de la Montagne, c'est sur vous que la patrie se repose du soin de désigner les traîtres; il est temps de les dépouiller de l'inviolabilité liberticide; sortez de ce

« sommeil qui tue la liberté ; levez-vous, livrez aux tribunaux les hommes que l'opinion accuse ; déclarez la guerre à tous les modérés, à ces agents de la cour des Tuileries. Paraissez à cette tribune, ardents patriotes ; appelez le glaive de la loi sur la tête de ces inviolables conspirateurs, et alors la postérité bénira le temps où vous aurez existé. »

Garan de Coulon, qui présidait l'assemblée, annonça avec une sorte d'hésitation que la convention nationale en délibérerait ; puis il invita les pétitionnaires aux honneurs de la séance. « Non ! non ! s'écrièrent les girondins ; qu'on les chasse de la salle ! » Et la plus vive agitation régna dans l'enceinte. Après quelques moments livrés aux emportements d'une exaspération réciproque, la Montagne prévalut, et, à la voix de Marat, les honneurs de la séance furent maintenus à la députation de Bonconseil. Toutefois, la majorité de l'assemblée n'osant encore offrir aux jacobins un sanglant holocauste, passa à l'ordre du jour sur la dénonciation portée à sa barre.

La section de la Halle aux blés, ou du moins la minorité montagnarde qui la dirigeait, ne se laissa point intimider par ce blâme stérile : elle fit circuler dans les autres sections un projet d'adresse que le peuple devait ensuite présenter à la convention pour la déterminer à retrancher de son sein les députés du côté droit, et aussi pour la contraindre à prescrire l'épuration des administrations publiques. La Gironde y était traitée de *cabale infernale, complice de Dumouriez* ; on y parlait de Roland comme réservé à l'échafaud, et l'on s'indignait de ce que *ce monstre* respirât encore, et pût

Adresse
de la section
de la Halle
aux blés.

Avril 1793. en liberté méditer de nouveaux crimes. Les pétitionnaires, après avoir invoqué la mort contre le parti modéré, terminaient ainsi : « Montagne de la convention, nous nous adressons à vous ; sauvez la république ! et si la force vous manque pour le faire, osez nous le dire avec franchise : nous nous chargerons de la sauver. La crise que nous éprouvons doit être la dernière ; il faut que la France soit anéantie, ou que la république triomphe. »

Péthion
accuse Marat,
et dénonce la
section de la
Halle aux
blés.

Dans la séance du 10 avril, Péthion, cette vieille idole remplacée par d'autres dieux, ne craignit pas de monter à la tribune, et de dénoncer à la convention l'audacieuse adresse de la Halle aux blés : il en donna lecture ; mais, contre toute attente, les jacobins, au lieu de renier leur œuvre, en acceptèrent la responsabilité, et accueillirent l'adresse par de vives acclamations. D'autres, et parmi eux Danton et Fabre d'Églantine, demandèrent qu'avant toute chose on s'occupât du salut de la patrie : et comment sauver la patrie, si d'abord l'on ne parvenait à s'entendre, si les factions s'acharnaient à leur perte jusque dans le sein de l'assemblée ? Une scène de désordre troubla encore les séances de l'assemblée, et de part et d'autre on se renvoya, au milieu d'un bruit affreux, les reproches de tyrannie, d'assassinat et de scélératesse. Le président se couvrit, et le calme se rétablit peu à peu. Quand la séance fut reprise, Péthion acheva son discours, et fit entendre les accents d'une indignation parfois éloquente. Enhardi par le souvenir de sa popularité récente, plus encore peut-être par son renom presque trivial de probité et de vertu, il s'écria :

« Qui d'entre vous pourrait me soupçonner?... » Avril 1793.

Alors des bancs de la Montagne plusieurs voix accusatrices répondirent : « Moi ! moi ! » — Le côté droit et la Plaine s'en indignèrent, et l'orateur poursuivit, non sans courage : « Nous ne serions pas dignes de la
« confiance du peuple, si nous souffrions qu'on osât
« nous dire que la majorité de la convention est cor-
« rompue ; mais depuis trop longtemps une indul-
« gence coupable encourage les scélérats... Vous
« avez dans votre sein un homme (l'orateur désignait
« Marat) qui vous a prêché le despotisme sous toutes
« les formes, qui vous a demandé des têtes, qui vous
« a conseillé le pillage : eh bien ! il siège parmi vous ;
« il obtient la parole plus facilement qu'un homme
« connu par sa probité ou par ses mœurs... Rappe-
« lez-vous ce qui se passait au début de nos travaux ;
« à peine un membre voulait-il s'asseoir auprès de
« lui : aujourd'hui il dénonce avec assurance les meil-
« leurs citoyens...

« J'entends dire autour de moi qu'il a dénoncé
« Dumouriez ; sans doute. Il dénonçait Dumouriez,
« mais il ne dénonçait pas Égalité, mais il le défen-
« dait, mais il allait chez lui ; et d'ailleurs, comment
« un homme nourri de fiel, qui dénonce tout le monde,
« ne dénoncerait-il pas de temps à autre des conspi-
« rateurs ?

« Je demande que le président et les secrétaires de
« la section de la Halle aux blés soient mandés à la
« barre. Si ce sont eux qui ont signé le projet d'a-
« dresse, je ne doute pas que la convention ne les
« envoie au tribunal révolutionnaire. »

Avril 1793.

Danton
entrepren
de justifier
le peuple.

Le côté droit applaudit, mais Danton parut à son tour à la tribune. « Non, dit-il, vous n'avez pas le droit d'exiger du peuple plus de sagesse que vous n'en avez vous-mêmes. Le peuple n'a-t-il pas le droit de sentir des bouillonnements qui le conduisent à un délire patriotique, lorsque cette tribune semble continuellement être une arène de gladiateurs?... Que devez-vous donc répondre au peuple, lorsqu'il vous dit des vérités sévères? Vous devez lui répondre en sauvant la patrie! Et depuis quand vous doit-on des éloges? Êtes-vous au terme de votre mission?... Mais vous seriez indignes de votre mission si vous n'aviez pas devant les yeux vos plus graves devoirs, et je vous les retrace : vaincre les ennemis, rétablir l'ordre, donner à la France une constitution... Cette constitution, nous la voulons tous, car la France la veut : elle sera d'autant plus belle qu'elle sera née au milieu des orages de la liberté : ainsi un peuple des jours antiques construisait ses murs en tenant d'une main la truelle, l'épée de l'autre... Que l'on cesse donc de porter à cette tribune des dénonciations exagérées, comme si l'on craignait la mort... Je demande la question préalable sur la motion de Péthion. Si Paris montre une sorte de colère, il a bien le droit de rendre guerre pour guerre à ceux qui l'ont calomnié après les services qu'il a rendus. »

La convention interrompit la discussion pour recevoir la démission de Monge, ministre de la marine. Sur la demande du comité de salut public, elle confia à Dalbarède le portefeuille devenu vacant, puis

elle prêta attention à un discours du député Boyer-Fonfrède: la harangue de ce girondin fut une dénonciation emphatique contre les rois, les nobles, les prêtres, et la faction d'Orléans. Un moment après, l'assemblée entendit Guadet demander, avec tout le côté droit, qu'on se hâtât de sévir contre les pétitionnaires jacobins de la Halle aux blés; l'improvisation de Guadet appela Robespierre à la tribune :

Avril 1793.

Les
girondins
insistent.

« Citoyens, dit-il, une faction puissante conspire
« avec les tyrans de l'Europe pour nous donner un
« roi, avec une espèce de constitution aristocratique.
« Elle espère nous amener à cette transaction hon-
« teuse par la force des armées étrangères, et par les
« troubles du dedans. Ce système convient au gou-
« vernement anglais; il convient à Pitt, l'âme de
« cette ligue; il convient à tous les ambitieux; il
« plaît à tous les aristocrates bourgeois, qui ont hor-
« reur de l'égalité, à qui l'on a fait peur, même pour
« leurs biens; il plaît même aux nobles, trop heureux
« de retrouver dans la représentation aristocratique
« et dans la cour d'un nouveau roi les distinctions
« orgueilleuses qui leur échappaient. La république
« ne convient qu'au peuple, aux hommes de toute
« condition qui ont une âme pure et élevée, aux
« *sans-culottes* qui se sont en France parés avec
« fierté de ce titre, que la Fayette et l'ancienne cour
« voulaient flétrir.

Discours de
Robespierre.

« Le système aristocratique dont je parle était celui
« de la Fayette et de ses pareils, les modérés et les
« feuillants; il a été continué par ceux qui ont suc-
« cédé à sa puissance : les personnages ont changé,

Avril 1793. « le but est semblable , les moyens sont les mêmes,
« avec cette différence que les continuateurs ont aug-
« menté leurs ressources et accru le nombre de leurs
« partisans.

« Tous les ambitieux qui ont paru jusqu'ici sur le
« théâtre de la révolution ont eu cela de commun ,
« qu'ils ont défendu les droits du peuple aussi long-
« temps qu'ils ont cru en avoir besoin ; mais tous ont
« regardé le peuple comme un stupide troupeau des-
« tiné à être conduit par le plus habile ou le plus
« fort ; les assemblées représentatives , comme des
« corps composés d'hommes cupides ou crédules qu'il
« faut corrompre ou tromper... Comme leurs devan-
« ciers, les conspirateurs actuels ont caché leur am-
« bition sous le masque de la modération ou de l'a-
« mour de l'ordre... Ils ont appelé agitateurs et anar-
« chistes tous les amis de la patrie , et parfois aussi
« ils se sont montrés habiles dans l'art de couvrir
« leurs forfaits en les imputant au peuple. C'est ce
« parti qui, de bonne heure, a épouvanté les citoyens
« par le fantôme d'une loi agraire. Nous avons vu
« ses chefs séparer adroitement les intérêts des riches
« de ceux des pauvres, se présentant aux premiers
« comme leurs protecteurs, et calomniant les espé-
« rances des sans-culottes. Maîtres du gouvernement
« et de toutes les places, dominant dans les tribu-
« naux et dans les corps administratifs, dépositaires
« du trésor public, ils ont employé toute leur puis-
« sance à arrêter les progrès de l'opinion, à réveiller
« le royalisme et à ressusciter l'aristocratie ; ils ont
« opprimé les énergiques patriotes, et protégé les mo-

« dérés hypocrites; ils ont corrompu successivement
« les défenseurs du peuple, et persécuté ceux qu'ils
« n'ont pu séduire. Et comment le gouvernement ré-
« publicain pourrait-il subsister, quand toute la puis-
« sance publique s'épuiserait pour décourager la
« vertu, pour récompenser l'incivisme et la tra-
« hison ? »

Ces paroles, habilement calculées, rassemblaient en quelques mots tous les griefs du parti montagnard contre la Gironde; et le côté droit, atteint de ces coups rapides, s'indignait en voyant jusqu'à quel point avait grandi l'autorité de Robespierre, peut-être même son talent. Mais l'orateur ne lui laissa pas le temps de respirer; il fit l'histoire, perfide peut-être, mais souvent exacte, des entreprises et des actes du parti girondin; il signala aux inimitiés républicaines Brissot, Vergniaud, Guadet, Gensonné et leurs agents; il leur imputa d'avoir cherché à empêcher le 10 août, et d'avoir travaillé, plus tard, à déshonorer ou à trahir la victoire du peuple, dont eux seuls cependant avaient recueilli le fruit. Ensuite il leur reprocha tout ce qu'ils avaient fait pour dominer et asservir la convention nationale; il leur rappela les journaux payés par Roland, les intrigues de scrutin, les manœuvres publiques ou clandestines destinées à pervertir l'opinion, et à déconsidérer tout ce qui s'honorait du nom de montagnard. A entendre le haineux orateur, la faction, en agissant ainsi, avait eu moins en vue de gouverner la république dans l'intérêt de ses vanités, que de rendre le gouvernement républicain odieux au peuple français

Avril 1793. et à toutes les nations de l'Europe. Comme pour mettre le sceau à tant de griefs, il lui reprocha d'avoir tout fait pour retarder le procès et le supplice du roi; et, par malheur pour leur mémoire, les girondins ne méritaient pas cette dernière accusation.

Robespierre fit ensuite un long exposé de toutes les menées, de tous les crimes de Dumouriez, et il signala, dans la personne des girondins, les provocateurs ou les complices de ce général; il leur imputa d'être les artisans d'un complot orléaniste préparé de vieille date pour élever sur le trône le duc de Chartres. Après avoir cherché à justifier ses convictions à cet égard, il conclut en demandant que Marie-Antoinette d'Autriche, tous les membres de la famille d'Orléans, le député Sillery, sa femme, et le général Valence, fussent traduits devant le tribunal révolutionnaire; ajoutant avec ironie que, quant à ses illustres collègues *messieurs* Vergniaud, Guadet, Gensonné et autres, il n'osait commettre le sacrilège de révoquer en doute leur patriotisme, mais qu'il appartiendrait à la convention de suppléer à son silence.

Réponse
de Vergniaud.

Des acclamations parties de la Montagne et des tribunes accompagnèrent Robespierre jusqu'à sa place : le silence ayant commencé à se rétablir, Vergniaud réclama la parole.

« Je rends grâces aux membres de cette assemblée, dit-il, qui, en applaudissant la dénonciation de Robespierre, ont si évidemment manifesté leur impartialité entre l'homme qui s'érige en accusateur et les hommes qu'on voudrait faire regarder

« comme accusés. Je les supplie, pour leur honneur Avril 1793.
« et pour le mien, de m'en continner les témoi-
« gnages. J'oserai répondre à *monsieur* Robespierre...
« (Des murmures se firent entendre à gauche et dans
« les tribunes; l'orateur poursuivit :) Je demande acte
« à la convention de ce que les hommes qui ont ac-
« cueilli avec une si avide complaisance la calomnie,
« s'opposent à ce que je confonde l'impôsteur qui en
« a distillé le poison... J'oserai répondre à *mon-*
« *sieur* Robespierre, qui, par un roman perfide, arti-
« ficieusement écrit dans le silence du cabinet, et par
« de froides ironies, vient provoquer de nouvelles
« discordes dans le sein de la convention. J'oserai lui
« répondre sans méditation; je n'ai pas, comme lui,
« besoin d'art; il suffit de mon âme.

« Je parlerai non pour moi; c'est le cœur navré de
« la plus profonde douleur que, lorsque la patrie ré-
« clame tous les instants de notre existence politique,
« je vois la convention réduite, par des dénoncia-
« tions dont l'absurdité peut seule égaler la scéléra-
« tesse, à la nécessité de s'occuper de misérables in-
« térêts individuels. Je parlerai pour la patrie, au sort
« de laquelle, sur les bords de l'abîme où on l'a con-
« duite, les destinées d'un de ses représentants, qui
« peut et qui veut la servir, ne sont pas tout à fait
« étrangères. Je parlerai non pour moi; je sais que,
« dans les révolutions, la lie des nations s'agite, et,
« s'élevant sur la surface politique, paraît quelques
« moments dominer les hommes de bien. Dans mon
« intérêt personnel, j'aurais attendu patiemment que

Avril 1793. « ce règne passager s'évanouît; mais puisqu'on brise
« le ressort qui comprimait mon âme indignée, je par-
« lerai pour éclairer la France, qu'on égare. Ma voix,
« qui de cette tribune a porté plus d'une fois la ter-
« reur dans ce palais d'où elle a concouru à précé-
« denter le tyran, la portera aussi dans l'âme des scé-
« lérats qui voudraient substituer leur tyrannie à celle
« de la royauté... Je déclare que je parlerai avec toute
« l'énergie qui convient à un homme libre; mais que
« je veillerai sur moi pour me préserver des passions
« qui pourraient amortir le feu de celle qui doit nous
« animer tous, de l'amour de la république. En vain
« on cherche à m'aigrir : je ne seconderai pas les pro-
« jets infâmes de ceux qui, pour faciliter le triomphe
« des puissances liguées contre nous, travaillent à
« distraire notre attention des mesures nécessaires à
« notre défense, et s'efforcent de nous faire entre-
« égorger comme des soldats de Cadmus, pour livrer
« notre place au despote qu'ils ont l'audace de vou-
« loir nous donner. »

Ce début hardi neutralisait déjà en partie l'effet des adroites accusations de Robespierre; les girondins se serraient autour de leur chef, et les montagnards, étonnés de cette éloquence qui pesait sur eux, commençaient eux-mêmes à se croire les véritables accusés : Vergniaud poursuivit avec une chaleureuse énergie qui s'aidait du secours d'une dialectique habile; il reprit, l'une après l'autre, toutes les accusations de Robespierre, et s'attacha à disculper son parti du *crime* d'avoir voulu conserver d'abord

le trône, et ensuite les jours de Louis XVI. Il réclama pour lui-même l'honneur d'avoir le premier invoqué contre le roi la peine de la déchéance; il rappela que, dans la mémorable nuit du 9 au 10 août, l'assemblée législative avait été présidée par Vergniaud et Guadet, dont Robespierre demandait la tête. Il s'attacha ensuite à disculper ses amis de toute complicité avec la Fayette et Narbonne; à les laver du reproche d'avoir fait accorder à Dumouriez six millions destinés aux dépenses secrètes du gouvernement de Louis XVI; à repousser l'accusation, bien autrement périlleuse, d'avoir calomnié la commune et le peuple de Paris, et suscité contre la capitale, pour contenir son ardeur révolutionnaire, les citoyens des quatre-vingt-trois départements.

Quelle que fût l'éloquence de l'orateur, on peut dire qu'il se montrait plutôt avocat d'une cause mauvaise, qu'homme politique digne et persévérant. Au fond, la Gironde avait voulu conserver, pour l'exploiter à son profit, le fantôme de monarchie institué par la constitution de 1791; elle avait contribué à absoudre la Fayette; provocatrice des excès honteux du 20 juin, elle avait eu peur du 10 août, elle avait subi la victoire du peuple au lieu de la préparer; et si on la calomniait en lui imputant un système calculé de fédéralisme, il n'en était pas moins vrai qu'à de fréquentes reprises elle avait espéré se fortifier de l'appui des départements contre les républicains exaltés de Paris. Quant à l'*appel au peuple*, dernier espoir de salut qu'elle avait offert à Louis XVI, la Gironde s'efforçait de le désavouer par l'organe de Vergniaud; mais, en repudiant ce vote, elle ne faisait que déchirer

Avril 1793.

Avril 1793. les derniers titres qui lui restaient encore à l'indulgente pitié de l'histoire.

Abordant les griefs qui naissaient contre la Gironde de ses rapports avec Dumouriez, Vergniaud démontra avec vérité que tous les partis, les jacobins eux-mêmes, avaient été tour à tour dupes du général, et que le reproche de complicité devait s'étendre à tout le monde, puisque, tout récemment encore, le nom de Dumouriez, honoré par les victoires de Valmy et de Jemmapes, était entouré d'une popularité universelle. L'orateur se justifia également sans peine du délit banal d'intrigue; mais quand il en vint à se disculper du crime d'être modéré, sa voix provoqua dans l'assemblée une attention mêlée d'intérêt et de curiosité.

« Nous sommes modérés!... s'écria Vergniaud; mais
« au profit de quels hommes et de quels principes?
« Au profit des émigrés? Nous avons adopté contre
« eux toutes les mesures de rigueur que comman-
« daient également la justice et l'intérêt national.
« Au profit des conspirateurs du dedans? Nous n'avons
« cessé d'appeler sur leurs têtes le glaive de la loi.
« Mais (et je m'en fais gloire) j'ai repoussé la loi qui
« menaçait de proscrire l'innocent comme le coupable...
« je voulais des punitions, et non des proscriptions.
« Quelques hommes ont paru faire consister
« leur patriotisme à tourmenter, à faire verser des
« larmes: j'aurais voulu qu'il ne fit que des heureux...
« j'aurais voulu que la convention fût le centre de
« toutes les affections et de toutes les espérances.
« On cherche à couronner la révolution par la ter-

« reur, j'aurais voulu la consommer par l'amour... Avril 1793.

« Ah! qu'on nous rende grâce de cette modération

« dont on nous fait un crime!... »

Vergniaud demanda avec orgueil qui, de Robespierre ou des girondins, pouvait être suspect de modération contre-révolutionnaire, alors que Robespierre, pendant le combat du 10 août, s'était caché dans sa cave, et que ses amis, maintenant accusés, avaient accepté tout le poids de la lutte? Il rappela que, pendant que les girondins avaient réclamé contre le duc d'Orléans la peine de l'ostracisme, Robespierre et ses acolytes avaient pris la défense de ce prétendant. Ayant ensuite travaillé à démolir pièce à pièce l'édifice artificieusement construit par Robespierre, il conclut en exprimant le vœu que, l'imposture étant mise au néant, cette journée fût, pour la convention et la république, la dernière perdue en débats scandaleux et inutiles.

Les applaudissements du côté droit et de la Plaine se firent entendre, et Guadet, comme pour porter à Robespierre le coup de grâce, s'empressa de réclamer la parole : il ne put l'obtenir que le lendemain, tant la Montagne avait hâte d'étouffer la voix de ses ennemis. La séance du soir fut troublée par l'une de ces luttes violentes qui transformaient la convention en une arène de gladiateurs; et ce fut à la faveur d'un intervalle de silence que Marat proposa de mettre à prix la tête du général Égalité, signalé comme le complice de Dumouriez : cette motion fut ajournée. Le lendemain 12 avril, la discussion recommença avec une énergie brutale entre les partis

Avril 1793. et leurs chefs. Péthion, bravant les fureurs de la gauche, prononça un nouveau discours, dans lequel il prit l'engagement solennel de poursuivre jusqu'à la mort les calomniateurs et les traîtres. Un moment après, Guadet obtint d'être écouté en silence.

Discours
de Guadet.

L'orateur reprit en sous-œuvre le discours de Vergniaud, et présenta comme lui, avec un talent chaleureux, la justification de ses collègues du côté droit, incriminés par Robespierre. Il se défendit lui-même en repassant l'un après l'autre tous les arguments de l'accusateur, éternelle série de griefs et de réponses qui se reproduisaient avec une fatigante uniformité, sans que la conviction entrât davantage dans les âmes, déterminées d'avance à suivre les inspirations de la politique plus encore que celles de la justice. En poursuivant le cours de ses récriminations habiles, Guadet ne craignit pas de nommer Danton; et il insinua qu'on pourrait bien retrouver en lui le véritable affidé de Dumouriez. « Ah ! tu m'accuses ! s'écria Danton ; tu ne connais pas ma force ! » Et son geste sans pitié indiquait assez quelle détermination il allait prendre. Guadet continua sans s'émouvoir :

« Robespierre, dit-il, tu nous accuses d'avoir eu
« des intelligences avec la Fayette. Mais où t'étais-tu
« donc caché le jour où on le vit, dans tout l'éclat de
« sa puissance, porté du château des Tuileries jus-
« qu'à notre barre, au milieu des acclamations de ses
« satellites ? Moi, moi tout seul je l'accusai ; non pas
« ténébreusement comme tu le fis, ô Robespierre !
« mais publiquement... Il était là... je l'accusai... Et

« cependant, éternel calomniateur, tu n'as pas rougi
« de m'opposer tes rêveries habituelles et tes con-
« jectures insultantes. Mais, citoyens, c'est assez ; j'ai
« mis devant vous toute ma carrière politique. Ce
« n'est point dans les ténèbres, ce n'est point dans les
« caves que l'on m'a vu travailler pour la liberté...
« Avec quelle audace, en vous parlant de notre pré-
« tendue trahison, n'a-t-on pas dit : C'est une chaîne
« dont le premier anneau est à Londres et le dernier
« à Paris, et cet anneau est d'or. Ainsi l'on nous
« accuse d'être vendus à l'Angleterre, d'avoir reçu
« l'or de Pitt !... Eh bien ! où sont-ils, ces trésors ?
« Venez, vous qui m'accusez, venez dans ma mai-
« son ; venez-y voir ma femme et mes enfants se
« nourrissant du pain des pauvres ; allez dans mon
« département, et voyez si mes minces domaines se
« sont accrus. Voyez-moi arriver à l'assemblée : y
« suis-je traîné par des coursiers superbes ?...

« Infâme calomniateur ! je suis corrompu ! Où
« donc sont mes trésors ? Informez-vous, demandez.
« Quel est le faible que j'ai opprimé ? Quel est
« l'homme puissant que je n'ai pas attaqué ? Quel est
« l'ami que j'ai trahi ? Ah ! pourquoi chacun de nous
« ne peut-il pas dérouler ici sa vie entière ? C'est
« alors que nous connaîtrions ceux qu'il faut estimer,
« ceux qu'il faut maudire... Les vertus publiques se
« composent des vertus privées ; et je sais combien
« il faut se défier de ceux qui parlent de sans-culot-
« terie au peuple, en même temps qu'ils affectent un
« faste insolent ; de ces patriotes par excellence, qui

Avril 1793. « ne pourraient souffrir qu'on scrutât leurs actions
« privées. »

Guadet s'attacha ensuite à démontrer que s'il existait dans la république une faction agréable à Pitt, ce ne pouvait être que la faction des jacobins, qui travaillait à perdre la convention en l'avilissant, à discréditer la liberté par le crime. Puis il renia Dumouriez et la faction d'Orléans, protestant que le grand parti qu'on appelait la Gironde n'était jamais entré en complicité dans leurs espérances ; mais que la Montagne, au contraire, comptait dans ses rangs d'anciens officiers de Philippe d'Orléans et du vaincu de Neerwinden. Affectant ensuite de rechercher les véritables conspirateurs, il déclara qu'à cet égard il était prêt à dire la vérité tout entière ; et, sans hésiter, il dénonça le club des jacobins, et Marat lui-même. En ce moment l'attention redoubla, et l'orateur donna lecture d'une circulaire émanée du club, et qui conviait en termes formels les patriotes de la France entière à épurer la convention nationale, à chasser du sein de cette assemblée le parti modéré, qui paralysait l'élan de la révolution, et travaillait pour l'Angleterre, en parlant hypocritement d'humanité et de justice. Pendant cette lecture tous les regards se reportaient sur Marat ; mais cet homme ne s'en laissait point émouvoir, et il affectait de braver l'indignation de l'assemblée. A la fin, la majorité des membres ne put contenir son émotion, et de toutes parts on demanda que Marat fût conduit à l'Abbaye, et décrété d'accusation. La Montagne gardait le si-

Guadet
demande
la mise en
accusation de
Marat.

lence, et les tribunes, envahies par les jacobins, ^{Avril 1793.} manifestaient en faveur de Marat une sympathie bruyante.

Marat monta à la tribune, et, sans se justifier, il se borna encore à demander qu'on mît à prix la tête de Louis-Philippe d'Orléans, celle de Dumouriez, et celle « de tous les Capets rebelles. » Danton vota ensuite pour que dans la personne de Marat on respectât le caractère de membre de la représentation nationale; il insista pour que Philippe fût traduit devant le tribunal révolutionnaire, pour que la tête de son fils fût mise à prix. Boyer-Fonfrède prit la parole contre Marat, et conjura l'assemblée « de bannir du sénat ce génie malfaisant, cet artisan de crimes, de calomnies, de troubles, de discordes et de haines, » cet homme qui avait osé proposer d'établir la dictature, et dont les écrits poussaient le peuple à l'assassinat.

Marat, pressé par tant d'accusations, essaya alors de se défendre; il alla jusqu'à demander d'être conduit aux Jacobins par deux gendarmes, pour leur prêcher la paix : mais l'assemblée, redoublant de courage contre cet homme à mesure qu'elle le voyait faiblir, trouva la force de le décréter d'arrestation, et d'ordonner qu'il serait enfermé à l'Abbaye. Cette décision fut accueillie de la part des tribunes par des cris de fureur et des huées menaçantes.

Marat refusa d'obéir au décret, et, suivi du peuple, sortit de la salle sans que la convention osât le faire arrêter. Le soir même, cet incident souleva aux Jacobins l'agitation la plus vive. Le lendemain, à la de-

Marat
est décrété
d'arrestation
par la
convention
nationale.

Avril 1793.

Marat
est décrété
d'accusation.

mande de Buzot et de Gensonné, et malgré l'énergique opposition de la Montagne, la convention procéda à l'appel nominal sur la détermination qu'il devenait urgent de prendre à l'égard de Marat. Trois cent soixante-sept membres étaient présents à la séance : deux cent vingt-sept votèrent la mise en accusation de leur collègue ; quatre-vingt-douze se prononcèrent en faveur de Marat ; et quarante-huit autres, colorant leur lâcheté d'un prétexte de justice, déclarèrent s'abstenir, sous prétexte qu'ils avaient été nommés dans les écrits de cet homme. Le décret proclamé, l'assemblée se sépara, escortée par les imprécations des tribunes (1).

On fomenta
des
soulèvements
populaires
contre les
girondins.
— Adresse
des sections.

Ainsi la convention, quoique placée sous le couteau des jacobins, donnait encore la victoire à la Gironde ; ainsi la majorité appartenait aux modérés contre leurs accusateurs. Les sans-culottes et les clubs ne se laissèrent point intimider : ils reconnurent la nécessité d'organiser contre la convention un mouvement qui rappellerait le 20 juin ; la formidable commune du 10 août se retrouva avec son peuple et avec son audace. Tandis que Marat rentrait dans son souterrain en attendant le jour marqué pour son procès, les agents du jacobinisme parcouraient les sections et les faubourgs, et conseillaient au peuple de se lever, et de poursuivre, jusque dans le cœur même de la convention, le parti girondin enorgueilli et triomphant. Ces manœuvres eurent un succès décisif. La commune, stimulée par le maire Pache, organisa une protestation publique contre le décret de l'assemblée.

(1) Séance du 13 avril.

On fit circuler dans les divers quartiers de la capitale une adresse par laquelle le peuple somrait la convention de s'épurer, et de rejeter de son sein la faction de la Gironde. Sur quarante-trois sections, trente-cinq adhérèrent à cette pétition audacieuse; et, le 15 avril, leurs commissaires, ayant à leur tête le maire Pache, vinrent porter à la barre de l'assemblée ce qu'ils appelaient les ordres du peuple. Un jeune homme, nommé Rousselin (1), donna lecture de la pétition; elle était conçue en ces termes :

« Législateurs, les rois n'aiment pas la vérité; leur « règne passera. Le peuple la veut partout et tous « jours; ses droits ne passeront pas.

« Nous venons vous demander vengeance des outrages faits, depuis si longtemps, à ses droits sacrés.

« Les Parisiens ont commencé les premiers la révolution en renversant la Bastille, parce qu'elle dominait de plus près sur leurs têtes. C'est ainsi « qu'ils viennent aujourd'hui attaquer la nouvelle « tyrannie, parce qu'ils en sont les premiers témoins. « Ils doivent jeter les premiers, dans le sein de la « France, le cri de l'indignation.

« Ils ne viennent point faire acte exclusif de souveraineté, comme on les en accuse tous les jours; ils « viennent émettre un vœu auquel la majorité de « leurs frères des départements donnera force de loi.

(1) Connue, à une époque plus récente, sous le nom de Rousselin de Saint-Albin. Il a été l'un des fondateurs du journal *le Constitutionnel*, et son fils est aujourd'hui membre de la chambre des députés.

Avril 1793. « Leur position seule leur donne l'initiative de la vengeance.

« Nous reconnaissons ici solennellement que la
« majorité de la convention est pure, car elle a frappé
« le tyran. Ce n'est point la dissolution effrayante de
« la convention, ce n'est point la suspension de la
« machine politique que nous demandons : loin de
« nous cette idée vraiment anarchique, imaginée
« par des traîtres qui, pour se consoler du rappel qui
« les chassera de cette enceinte, voudraient au moins
« jouir de la confusion et du trouble de la France.
« Nous venons, armés de la portion d'opinion publique
« de Paris tout entier, provoquer le cri de vengeance
« que va répéter la France. — Nous allons lui indi-
« quer les attentats et les noms de ces perfides man-
« dataires...

« Ces hommes, quand ils feignaient de combattre
« la tyrannie, ne combattaient que pour eux. Ils
« nommaient, par l'organe de Capet, leur chef et
« leur complice, des ministres souples et dociles à
« leurs volontés vénales. Ils trafiquaient avec le ty-
« ran... Ils voulaient lui vendre, à prix d'argent et
« de places lucratives, la liberté et les droits du
« peuple... »

Ici, les pétitionnaires exposaient, l'un après l'autre, tous les griefs du parti républicain contre les députés du côté droit ; ils signalaient les manœuvres qu'ils imputaient à Brissot, à Vergniaud, à Guadet, à Roland, « cet empoisonneur de l'opinion publique ; » ils dénonçaient leurs complots fédéralistes contre Paris, leur longue entente avec Dumouriez ; puis ils s'écriaient :

« Ah ! ne viens pas dire, Péthion, que le peuple
 « change ! Ce sont les fonctionnaires qui changent :
 « le peuple est toujours le même , son opinion a tou-
 « jours suivi la conduite de ses mandataires ; il a
 « poursuivi les traîtres sur le trône , pourquoi les
 « laisserait-il impunis dans la convention ? Le temple
 « de la liberté serait-il donc comme ces asiles d'Italie,
 « où les scélérats trouvaient l'impunité en y mettant
 « le pied ? Non, sans doute : les droits du peuple sont
 « imprescriptibles ; les outrages que vous leur avez
 « portés n'ont servi qu'à les graver plus profondé-
 « ment dans son cœur. La république aurait-elle donc
 « pu renoncer au droit de purifier sa représentation ?
 « Non, sans doute : la révocabilité est son essence,
 « elle est la sauvegarde du peuple ; il n'a point
 « anéanti la tyrannie héréditaire, pour laisser aux
 « traîtres le pouvoir de perpétuer impunément les
 « trahisons. Déjà le décret de cette révocabilité, droit
 « éternel de tout commettant, se prononce dans tous
 « les départements de la république ; déjà l'opinion
 « unanime s'élance pour vous déclarer la volonté
 « d'un peuple outragé ; entendez-la ! »

Venaient ensuite les noms des députés qu'on pro-
 clamait, au nom du peuple souverain, indignes de
 siéger dans l'enceinte de la convention ; c'étaient :
 Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Grangeneuve,
 Buzot, Barbaroux, Salles, Biroteau, Pontécoulant,
 Péthion, Lanjuinais, Valazé, Hardy, Lehardy, Louvet,
 Gorsas, Fauchet, Lanthenas, Lasource, Valady, Cham-
 bon. La lecture terminée, les pétitionnaires, sur l'in-
 terpellation du président, y adhérèrent en apposant

Députés dont
 l'expulsion
 est demandée
 par
 les sections
 populaires.

Avril 1793. leur signature au bas de l'adresse : Pache suivit leur exemple, et les tribunes applaudirent.

Discussion.
L'assemblée
passe
à l'ordre du
jour.

Boyer-Fonfrède demanda la parole, et dit, avec émotion : « Citoyens, si la modestie n'était pas un « devoir plutôt qu'une vertu dans un homme public, je m'offenserais de ce que mon nom n'a pas « été inscrit sur la liste honorable qui vient de vous « être présentée... » — « Et nous aussi ! Tous, tous ! » s'écrièrent en se levant les trois quarts des membres de l'assemblée. L'orateur continua, et prit la défense de ses amis ; il en appela au peuple français mieux éclairé des préventions injustes d'une portion du peuple, et ce fut à la nation entière qu'il demanda de juger entre les députés proscrits et leurs accusateurs : ce vœu fut converti en motion formelle, et la discussion fut renvoyée au lendemain 16 avril.

Ce jour-là, le député Lasource prit à son tour la défense de la Gironde ; mais son apologie fut faible de talent et de logique. Lasource, comme Fonfrède, demanda que la pétition du peuple de Paris fût renvoyée à l'examen du peuple, convoqué dans tous les départements en assemblées primaires. Au fond, la Gironde ne redoutait pas cette épreuve : toujours dominée par l'espérance de rallier les départements en un grand faisceau contre Paris, elle voyait, avec une secrète confiance, les jacobins eux-mêmes fournir à leurs ennemis un prétexte d'en appeler à la France entière, et de se faire absoudre ou glorifier par elle. Philippeaux, troublé par ces débats, proposa d'y mettre un terme, et d'improver par un décret solennel l'adresse des sections de Paris : l'assemblée se borna à passer à l'ordre du jour.

La majorité ne voulait pas abandonner la Gi- Avril 1793.
ronde, et de leur côté les jacobins ne se lassaient point de combattre ce parti. Dans la séance du 19 avril, la question fut de nouveau soulevée par un discours de Vergniaud. L'orateur demandait à la convention de ne point se contenter d'une décision douteuse, mais de casser, par un vote formel, la délibération audacieuse et attentatoire de la commune de Paris. Après une discussion vive et courte, la convention donna satisfaction à la Gironde en improuvant, comme calomnieuse, la pétition qui lui avait été présentée par les sections de Paris, et à laquelle avait adhéré le conseil général de la commune. Un moment après, les officiers municipaux, mandés à la barre, furent contraints de soumettre à l'examen de l'assemblée les registres de leurs délibérations intérieures.

Nouvelle
délibération.
— La
convention
casse
et annule la
pétition des
sectionnaires.

Ces registres ne laissaient subsister aucun doute sur l'attitude de la commune de Paris : ils établissaient que le conseil général avait résolu de se mettre en état de révolution permanente, tant que les subsistances de la capitale ne seraient pas assurées ; qu'il entretenait une correspondance directe avec les quarante-quatre mille municipalités de la république ; qu'il se regarderait comme personnellement frappé du jour où l'un de ses membres, et, au besoin, le président d'une section ou d'un club, serait poursuivi pour ses opinions. Cette étrange disposition avait été prise pour faire de la cause de Marat, alors président des jacobins, et traduit devant le tribunal révolutionnaire, la cause de la commune et du peuple de Paris tout entier. Sur

La
convention et
la commune.

Avril 1793. tous les points, et par tous ses pouvoirs, la commune s'insurgeait contre la convention, et tendait à l'asservir ou à la combattre. Si la convention eût été à la hauteur de ses prérogatives, elle se fût hâtée d'annuler ces délibérations fâcheuses, et d'envoyer les officiers municipaux sur la sellette des accusés : mais elle s'épouvantait de l'audace de ses ennemis, et, à force d'acquiescer la preuve de leurs complots, elle reculait devant la nécessité de les poursuivre. Robespierre le jeune monta à la tribune ; il osa faire l'éloge de la commune de Paris, et solliciter, en faveur des officiers municipaux présents à la barre, un décret qui leur accordât les honneurs de la séance. Le côté droit et la Plaine n'osèrent protester autrement qu'en se retirant, sous prétexte de l'heure avancée ; les montagnards demeurèrent seuls dans la salle, et cent quarante-trois voix contre six admirèrent les magistrats de Paris à jouir d'un honneur qui, dans les circonstances où se trouvaient les partis, était moins une faveur qu'une victoire.

La
convention et
les jacobins.

Depuis un mois, le club des jacobins gardait l'attitude de la bravade et de la menace ; et c'était là que les députés montagnards, fréquemment vaincus à la convention, venaient panser leurs blessures et recueillir des exhortations et des sympathies : on y dénonçait ouvertement les girondins, et aucune voix ne s'élevait, sinon pour les accuser ou les maudire. La commune, forte de cet appui populaire, n'en poursuivait que plus audacieusement ses usurpations ; et la convention elle-même, étonnée de cette puissance constituée en dehors d'elle et contre elle, n'osait

ni la subir ni la détruire ; elle hésitait entre la honte et la crainte , entre la nécessité et le droit. Marat, dédaignant enfin le décret porté contre lui, présidait le club des jacobins ; Robespierre, que la popularité entourait déjà d'un prestige inattendu et inexplicable, venait, devant cet auditoire ami, exposer des principes égalitaires, et proposer une nouvelle Déclaration des droits de l'homme, rédigée en haine de toute espèce de privilège, sans en excepter le droit de propriété lui-même. Ces maximes, proclamées en face de la portion pauvre de Paris, y rencontraient une adhésion unanime.

Le 22 avril, les patriotes du faubourg Saint-Antoine, ayant à leur tête le nommé Gonchon, l'orateur populaire qui, dans la journée du 20 juin, avait osé dicter les ordres du peuple à l'assemblée législative, se présentèrent à la barre de la convention, et y dénoncèrent de nouveau la Gironde. Deux jours après, Marat comparut devant le tribunal révolutionnaire : ce tribunal subissait l'influence des jacobins, et il n'entrait dans l'esprit de personne qu'il osât condamner l'*Ami du peuple* ; aussi l'accusation ne semblait-elle à personne de nature à entraîner des suites sérieuses ; elle ne pouvait être, pour le prévenu, qu'une occasion nouvelle d'accroître sa popularité, et de triompher des girondins.

Marat présenta lui-même sa défense : dans le cours de son plaidoyer, il s'attribua l'honneur d'être l'apôtre et le martyr de la liberté ; au lieu de justifier sa conduite, il la glorifia. Bien sûr, cette fois, de n'être point interrompu par l'auditoire devant lequel

Marat est
traduit
devant le tri-
bunal révo-
lutionnaire.

Avril 1793. un décret de la convention l'avait renvoyé, il fit, en termes d'une trivialité énergique, le procès à la majorité de cette assemblée, et spécialement au côté droit, qu'il voua à la haine et au ridicule. Cette parade judiciaire eut un terme; et les jurés, interpellés l'un après l'autre, s'accordèrent à proclamer l'innocence de Marat. Un moment après, cet homme, couronné de roses et d'immortelles, sous lesquelles ses traits livides et grossiers apparaissaient plus hideux encore, entra triomphalement dans l'enceinte des séances de la convention, porté, escorté, encensé, béni par le peuple. Les tribunes et la Montagne firent alors entendre d'immenses acclamations, et Marat prit la parole : « Législateurs, dit-il, je vous présente un « citoyen qui avait été inculpé, et qui vient d'être justifié. Il vous offre un cœur pur. Il continuera de défendre, avec toute l'énergie dont il est capable, l'égalité, la liberté, et les droits du peuple. » La salle retentit alors pour la seconde fois d'un tonnerre d'applaudissements, et de cris mille fois répétés de *vive la république* ! A la demande de Danton, le cortège populaire défila dans l'enceinte, et l'humiliation de la Gironde fut complète. Peu d'heures après, Marat recevait dans l'enceinte des Jacobins une pareille ovation et d'autres couronnes; et tandis que le peuple des faubourgs et des clubs prodiguait l'encens à cette idole, les journaux de la Gironde se bornaient à rappeler le souvenir de ce Mazaniello, le Marat napolitain, dont la victoire avait été de si courte durée; ils affectaient de ne compter, parmi les adorateurs du démagogue, « qu'environ huit à neuf cents êtres, vivant d'émeutes

Acquittement
et
triomphe
de Marat.

ou de moyens encore plus infâmes, et pas un seul citoyen honnête vivant de son travail ; » ils tournaient en dérision le triomphe de l'*Ami du peuple*, comme « une sale mascarade, objet de l'horreur des uns et du mépris des autres. » Il est inutile de dire que les feuilles des jacobins renvoyaient à leurs ennemis outrage pour outrage.

Les hommes de notre temps lisent l'histoire de ces luttes et ne savent pas les comprendre, et la plume de l'écrivain continue d'être impuissante à retracer tant de furieuses passions. Que pour s'en faire une idée on ne se reporte pas aux querelles subalternes agitées sous nos yeux par de prétendus tribuns qui grossissent leur voix, singent les convictions ou les colères, et ne sont que les froids acteurs de drames plus froids encore. Alors du moins les hommes politiques avaient foi dans leurs idées ; ils savaient souffrir et mourir : quand ils offraient leurs têtes, ils n'ignoraient pas que le bourreau était là pour ajouter à ces bravades une épouvantable réalité ; quand ils aimaient, haïssaient ou combattaient, ils ne mentaient ni à leurs contemporains ni à eux-mêmes.

La guerre commencée depuis sept mois entre la Montagne et la Gironde se poursuivait donc, amenant chaque jour des accidents nouveaux, et empruntant aux dangers publics un caractère inouï de persévérance et d'exaltation. Si le langage des girondins revêtait des formes plus oratoires, si leur politique paraissait plus généreuse, si les mots de vérité et de justice, toujours reproduits dans leurs discours, prêtaient à leur cause des apparences de dignité et de

Avril 1793.

La lutte se prolonge.

La Montagne et la Gironde opposées l'une à l'autre dans leurs passions et leur politique.

Avril 1793.

vertu, et imprimaient au front de leurs adversaires les stigmates sanglants de la persécution et de la tyrannie, gardons-nous bien de nous laisser surprendre par l'intérêt théâtral qui s'attache à la cause des faibles et des vaincus; ne tombons pas dans cette erreur vulgaire qui couronne les girondins de l'auréole des victimes, et fait perdre de vue, à la faveur de leur talent et de leur grande infortune, le souvenir de leurs fautes et de leurs crimes, et la pensée non moins sérieuse des périls auxquels leur vaniteuse ambition exposait la France. Entre les deux factions la conscience hésite. L'une avait provoqué les lâches attentats du 20 juin, l'autre avait accompli les vengeances cruelles du 10 août; la première avait dégradé la royauté, l'autre avait renversé le trône; celle-ci avait prêté la main aux assassins de septembre, l'autre les avait laissé faire; toutes deux avaient versé le sang innocent du roi, l'une par criminelle audace, l'autre par peur; toutes deux se disputaient le pouvoir; et si l'une le recherchait pour renouveler les bases mêmes de l'ordre social, du moins aussi voulait-elle rassembler en un faisceau toutes les forces de la France républicaine, et les faire servir à la plus prodigieuse des résistances; tandis que l'autre rêvait pour elle-même les satisfactions de la renommée, les jouissances de la fortune, la gloire de gouverner et de conduire les hommes : c'était là que la Gironde faisait tendre ses vues et ses efforts; c'était là qu'elle allait arriver, par l'incontestable supériorité de son autorité morale et de son éloquence, si les passions brutales et

logiques de la faction ennemie n'avaient prévalu en Avril 1793. employant comme un levier la fureur aveugle des masses, en clouant sur la tribune aux harangues la tête et la langue de Cicéron. Beaucoup de girondins approuvaient la république par tradition classique, par instinct de collège; ils se plaisaient à rêver les grandes panathénées, Platon enseignant sous le Portique, Pindare couronné devant le peuple, Sophocle triomphant du vieil Eschyle, le ciseau de Phidias rivalisant avec le pinceau d'Apelle; ils aimaient Brutus chassant les rois, Porsenna bravé par Mutius et Clélie, Marcus Camillus sauvant sa patrie ingrate, et Cynéas s'arrêtant saisi de respect devant le sénat romain, assemblée de rois. Beaucoup d'autres, nourris à l'école de Rousseau, se passionnaient pour la recherche du contrat social; ils s'enorgueillissaient des formes civiques, des mots de liberté et de gloire; quelques autres enfin, naguère condamnés par la monarchie à un rôle obscur et ignoré, acceptaient maintenant sans peine un bouleversement à la suite duquel ils se trouvaient revêtus de la toge et du caractère de législateurs. Mais, en tenant compte de ces différentes manières d'aimer la révolution, il faut bien reconnaître que la plus grande majorité des girondins se seraient très-facilement résignés à briller sous un roi; et l'exemple de ceux d'entre eux qui survécurent au naufrage de leur parti en sera plus tard la preuve. Pour le moment, ils se croyaient sincères dans leurs croyances républicaines, et ils les prenaient au sérieux; c'était de bonne foi qu'ils cherchaient à disputer à l'étranger le sol de la France;

Avril 1793. qu'ils se faisaient fort de sauver le pays et de réconcilier la république avec l'Europe. Seulement ils demandaient qu'on voulût bien les laisser agir ; ils exigeaient que les hommes de sang, les égorgeurs de septembre, les discoureurs de borne, et tous les affidés de la faction montagnarde, fussent chassés du gouvernement et de la convention nationale, et cessassent d'inspirer aux cabinets et aux nations civilisées une crainte mêlée de dégoût.

Les chefs de la Montagne, soutenus par les jacobins, ne se nourrissaient point de ces illusions et de ces espérances : sans se l'avouer peut-être, ils envisageaient en connaissance de cause les dangers de la république. Ils savaient que, durant les trois années de luttes à l'expiration desquelles la royauté, la noblesse, l'Église de France, avaient été brisées par l'anarchie et l'impiété, l'immense majorité des convictions, des intérêts et des droits, compromis ou spoliés, se considéraient comme vaincus par la révolution, et n'attendaient qu'un peu de force pour réagir contre elle ; ils savaient que la plus grande partie des habitants de la France redoutaient ou détestaient la république, les uns parce qu'ils la considéraient comme le règne du crime, les autres parce qu'ils avaient peur de cet excès de *vertu* qu'on prêchait aux jacobins, et qui conduisait inévitablement au brouet noir de Lycurgue, à la loi agraire des factieux de Rome. Un de ces instincts qui ne trompent pas avertissait les montagnards de la haine qu'ils inspiraient ; mais plus ils se sentaient craints et repoussés, plus ils se glorifiaient dans leur petit

nombre, plus leur fanatisme s'aiguillonnait en présence des obstacles à vaincre. Les uns profondément convaincus des avantages de la république, les autres assez hypocrites pour affecter cette conviction, ils s'étaient dit que la France serait malgré elle forcée d'accepter ce régime politique objet de leur admiration, et que si les complots de la royauté, de l'aristocratie, du modérantisme, étaient énergiquement déjoués et punis, le vrai peuple, la population pauvre, les *braves sans-culottes* de la charrue ou des ateliers, le cœur et l'âme de la France, ne tarderaient pas à jouir d'un bonheur pur et inattendu, de savourer avec délices les joies et les consolations de l'égalité et de la fraternité humaines. Sans doute, et ils ne le cachaient pas, ce peuple nombreux et pauvre était encore trop peu éclairé pour se conduire, trop longtemps façonné à se complaire dans l'ignorance et dans les vices auxquels l'avaient condamné plusieurs siècles de tyrannie et d'aristocratie; mais, en rassemblant les éléments énergiques que le pays comptait dans ses entrailles, les jacobins ne désespéraient pas de hâter « la régénération » de ces multitudes qui regrettaient les rois et les prêtres, et de les contraindre, fût-ce même par la peur, à accepter les bienfaits inconnus de la liberté. Le résultat de ce système et de cette politique était qu'il fallait en appeler au bourreau des résistances que rencontreraient les progrès du jacobinisme, et faire tomber sous la hache toutes les têtes qui hésiteraient à se courber devant le bonheur apporté aux hommes par les apôtres de l'égalité : en un mot, ils étaient convaincus d'être

Avril 1793. dans le vrai, ils se savaient en minorité; et l'histoire leur enseignait qu'une minorité ne domine et ne gouverne que par la terreur.

Ce qui exaltait davantage encore ces terribles logiciens, c'est que la nécessité de repousser l'étranger leur faisait une loi de rallier et de condenser en un même faisceau toutes les forces et toutes les ressources de la république. Certes si nos armées eussent été victorieuses au delà du Rhin; si la fidélité de Dumouriez eût réparé le désastre de Neerwinden et protégé nos frontières du nord; si la France, paisible et soumise au dedans, eût été uniquement occupée à se dévouer à la guerre, la mission de cette poignée d'hommes terribles et cruels n'aurait pu être poursuivie, l'influence et le gouvernement eussent appartenu à leurs adversaires, plus habiles, plus honorés, moins redoutés : mais chaque courrier annonçait de nouveaux revers ou des trahisons inattendues, mais l'Europe se distribuait déjà les débris de notre territoire; et cette situation étrange, inouïe, dont l'issue était inconnue, que nul n'envisageait sans effroi, faisait croire aux jacobins que seuls ils pouvaient sauver la patrie : elle ne semblait point permettre à des hommes investis d'une semblable dictature de s'arrêter devant le cri de l'humanité et de la justice. Une implacable logique, dont l'attentat du 21 janvier était le point de départ, leur disait donc qu'en face des dangers publics l'humanité deviendrait trahison, et que toute justice serait fausse, qui pourrait affaiblir les coups portés aux ennemis du dedans et du dehors.

Les girondins comptaient sur les départements, et ils ne se trompaient guère; car tout ce qui avait encore quelque chose à perdre, tout ce qui était riche et bourgeois, s'épouvantait autant du règne prochain de Marat que des triomphes de Pitt. Mais Paris, centre du gouvernement et de la vie de la France, a pour habitude de ne point tenir compte de l'opinion publique des cités éloignées et des provinces; Paris impose à tout le reste du territoire sa volonté et ses intérêts, il s'indigne de toute résistance comme d'une rébellion; et, dans cet étrange antagonisme, tout l'avantage est de son côté, parce qu'il agit comme un seul homme, et que les populations jalouses sont éparses, isolées, sans cohésion, sans volonté forte. A Paris, tout ce qui fait la loi en révolution, tout ce qui parle et tout ce qui combat, était alors pour la Montagne; tout le reste, innombrable troupeau né pour obéir, payer et se taire, regrettait la royauté, et éprouvait en faveur des girondins quelques sympathies timides et silencieuses. Achéons de caractériser cette situation, en constatant que dans le sein même de la convention nationale le parti de la Montagne était en minorité, et que, s'il n'était appuyé par les passions et les colères du dehors, il était vaincu.

Les événements lui venaient en aide; et déjà les alarmes des premiers jours de septembre se reproduisaient plus poignantes et plus vives. Tantôt on apprenait que les armées républicaines fuyaient épouvantées devant les populations royalistes de la Loire; tantôt, que les troupes espagnoles franchissaient les

Avril 1793.

Avril 1793. Pyrénées, et que les flottes anglaises menaçaient la Corse et la Provence. Les revers de nos généraux, sur la frontière du nord, ajoutaient encore aux inquiétudes, et l'on se demandait, avec une sombre colère, si les girondins n'avaient pas bien pris leur temps pour signaler Paris, la convention et la Montagne, à la vindicte des départements fédéralistes ; si leur conduite, colorée de beaux prétextes et de faux semblants de légalité, n'était pas la révélation évidente d'une arrière-pensée de trahison.

La commune et les montagnards cherchent à lever des armées de volontaires.

Impôt levé sur les riches.

Bientôt on avisa à faire appel au patriotisme des masses, à armer et à organiser des légions de volontaires parisiens, destinées à être dirigées sur les provinces insurgées de l'Ouest. Le département de l'Hérault avait donné cet exemple, en votant une contribution de six millions de francs et la levée d'un corps de six mille hommes. La commune de Paris arrêta que douze mille citoyens seraient armés, équipés, et envoyés sur la Loire : pour subvenir aux dépenses de cette expédition, on décida qu'un impôt progressif, qu'on qualifiait d'emprunt forcé, serait levé sur les riches ; de telle sorte qu'un propriétaire dont le revenu atteindrait mille francs contribuerait pour trente francs, tandis que celui qui jouirait de cinquante mille francs de rente en payerait vingt mille pour les frais de la guerre. Les personnes dont la fortune s'élevait encore plus haut devaient abandonner à la nation tous leurs revenus au delà de trente mille francs ; les contrevenants à cette mesure de salut public devaient être contraints par la saisie et la confiscation de leurs propriétés mobilières et immobilières.

Ainsi toutes les classes étaient atteintes, mais surtout les riches ; de nombreuses résistances se produisirent, et ne firent qu'exaspérer les jacobins et la commune. De toutes parts les sans-culottes réclamèrent contre l'aristocratie des bourgeois et l'égoïsme des *boutiquiers*. Robespierre proposa aux jacobins de déclarer suspects tous les habitants convaincus d'incivisme, de les enfermer jusqu'à la paix, et de stimuler l'activité du tribunal révolutionnaire, qui se contentait de frapper quelques têtes obscures, de punir de mort des misérables sans importance, des domestiques, des ouvriers, d'anciens pensionnaires de la cour, coupables d'avoir, la plupart étant pris de vin, regretté la monarchie, et exprimé le vœu de voir l'anarchie publique finir par le rétablissement du trône. Cependant les girondins, de plus en plus inquiets devant les menaces de leurs ennemis, proposaient à la convention d'aller siéger à Orléans ou à Versailles, et de chercher, en dehors de Paris, la sécurité et la dignité qui lui manquaient. Ils insistaient également pour que l'assemblée, émue par le sentiment de l'oppression qui pesait sur elle de par les jacobins et la commune, révoquât les pouvoirs de toutes les administrations rebelles, et particulièrement celles du conseil général de Paris.

Dans la séance du 1^{er} mai, un rassemblement de six mille hommes, recrutés dans les ateliers et les carrefours du quartier Saint-Antoine, se présenta à la barre de la convention pour y faire entendre, selon l'expression de leur orateur, *ces vérités dures que des républicains ne craignent pas de dire à leurs mandataires*. Cette multitude venait sommer la con-

 Mai 1793.

 Résistance.
Tentatives
des
girondins.

 Pétition du
faubourg
Saint - An-
toine.
Agitation
dans l'assem-
blée.

Mai 1793.

vention de généraliser, par une loi applicable à toute la France, des mesures analogues à celles que la commune de Paris venait de prendre contre les riches, et de prescrire la levée en masse, le recrutement et l'armement de tous les citoyens valides âgés de moins de cinquante ans, sans en excepter les suspects et les prêtres catholiques. L'orateur ajoutait : « Mandataires, « nous savons d'avance que les modérés et les hommes « d'État vont crier à *l'arbitraire* ; mais nous sommes « en des jours de crise et de révolution ; nos maux « sont grands, il faut de grands remèdes. La révo- « lution n'a encore pesé que sur la classe indigente ; « il est temps que le riche, que l'égoïste, soit aussi, « lui, républicain, et qu'il substitue son bien à son « courage. Il faut la république une et indivisible ; « nous la voulons sans restriction ; vous l'avez jurée « avec nous ; avec nous aussi, à des maux extraordi- « naires portons des remèdes extraordinaires : Force, « unité, courage, vérité, mort aux tyrans et à ceux « qui les oppriment ! république ! victoire aux pa- « triotes ! voilà notre devise... Si vous n'adoptez pas « nos moyens de sauver la chose publique, nous vous « déclarons, nous qui voulons la sauver, que nous « sommes en état d'*insurrection* : dix mille hommes « sont à la porte de la salle... »

A ces mots, de violents murmures, s'élevant à la fois de tous les rangs de l'assemblée, interrompirent la lecture de cette audacieuse adresse : le président adressa quelques observations empreintes de dignité aux pétitionnaires ; et les girondins demandèrent qu'on refusât les honneurs de la séance à des hommes qui

osaient se proclamer en état d'insurrection; d'autres insistèrent pour que la pétition fût imprimée et envoyée dans les départements, afin qu'on pût reconnaître jusqu'à quel point la convention était avilie ou menacée; plusieurs parlaient de transférer à Bourges le siège des séances. Cet avis timide fut rejeté, et Fonfrède, rappelant avec énergie l'exemple des députés réunis au jeu de paume, demanda qu'on osât braver jusqu'au bout le danger, dût-on y périr. Apos-trophant ensuite les citoyens du faubourg Saint-Antoine présents à la barre, il s'écria : « Ils disent qu'ils
« vont marcher contre les révoltés; mais les révoltés
« sont dans cette enceinte... Comme les révoltés de la
« Vendée, eux aussi lèvent leur drapeau contre la
« convention, et méconnaissent la souveraineté du
« peuple. Les révoltés de la Vendée vous demandent
« un roi, et l'insurrection des hommes que vous venez
« d'entendre vous ramène à la royauté. Les uns et
« les autres provoquent la guerre civile, et s'appuient
« sur l'étranger... Ah! qu'ils cessent donc, ces re-
« belles, de se proclamer les amis de la liberté! qu'ils
« fuient loin de son sanctuaire! ou plutôt, citoyens,
« puisque vous voulez enfin connaître les auteurs des
« maux de la république et les provocateurs de nos
« divisions, faites arrêter ces factieux, et qu'ils soient
« traduits devant des juges.» Cette motion fut cou-verte d'applaudissements, et la Montagne elle-même n'osa assumer sur elle la responsabilité de la démarche des pétitionnaires, en essayant de la justifier. Plusieurs de ces derniers, intimidés à leur tour, désavouèrent l'adresse qu'ils avaient eux-mêmes pré-

Mai 1793. sentée : enfin la convention , affectant de croire à la sincérité de ce désaveu , se contenta de passer à l'ordre du jour.

Premiers
essais d'éta-
blissement
du maximum.

Trois jours après, comme pour donner satisfaction au peuple affamé, la convention enjoignit aux autorités municipales de fixer un maximum du prix des blés et des farines : elle ordonna que les propriétaires, les cultivateurs et les marchands faisant le commerce des céréales, déclareraient la quantité de grains, de farines et de blé en gerbes qu'ils pouvaient posséder, sous peine de confiscation de ces denrées, en cas de déclaration inexacte ; elle défendit de vendre les grains et les farines ailleurs que dans les marchés publics ; elle décida que les cultivateurs et les marchands pourraient être requis d'approvisionner les halles ; elle maintint les lois qui garantissaient la libre circulation des grains, et porta peine de mort contre les fonctionnaires publics qui prendraient un intérêt dans les achats destinés aux approvisionnements généraux et aux fournitures des vivres de l'armée.

Émeutes qui
paraissent
fomentées
par les
girondins.

Pendant que l'assemblée cherchait ainsi à assurer les subsistances, l'agitation allait croissant dans Paris : des attroupements se formaient sur tous les points de la capitale, et cette fois ils étaient stimulés, ou du moins vus avec faveur, par les girondins. On sait déjà que la commune de Paris, exclusivement livrée aux influences de la Montagne, avait décrété la levée d'une armée de douze mille hommes, destinée à marcher contre les royalistes de l'Ouest. L'article VII de l'arrêté municipal désignait à la réquisition forcée les commis de bureau non mariés, les clerks d'huissiers et

de notaires, les jeunes gens du commerce et de la banque. On pense bien qu'une semblable mesure devait rencontrer de nombreuses résistances de la part de ceux qui se refusaient à marcher sous les drapeaux ; ceux-ci en appelaient à la convention des ordres de la commune de Paris, les dénonçant comme excessifs et arbitraires, et demandant qu'on se bornât, comme par le passé, à provoquer des enrôlements volontaires. La commune tenait énergiquement la main à l'exécution de son arrêté, et la minorité montagnarde l'encourageait à braver les murmures des récalcitrants et des patriotes pusillanimes. Le journal de Gorsas et celui de Girey-Dupré, rédigés sous l'inspiration de la Gironde, favorisaient, au contraire, les jeunes gens de la bourgeoisie, et les entretenaient dans leurs sentiments de vive opposition. Les rassemblements se promenaient dans les rues en criant : *A bas la république ! à bas la Montagne ! vive la loi !* Les jacobins, en présence de ces démonstrations menaçantes, redoublaient d'activité et d'audace, et peuplaient les prisons en faisant arrêter par masse les mécontents. La commune déclarait suspect quiconque n'était pas muni d'une carte de civisme délivrée dans chaque section, sur l'attestation de témoins connus par l'exaltation de leurs principes ; et c'était là pour elle un moyen redoutable de persécuter et de discréditer les girondins. Quelques jours se passèrent dans ces luttes et dans ces conflits, au bout desquels la commune arrêta qu'une seconde armée de sans-culottes serait formée dans Paris pour contenir l'aristocratie et les modérés, pendant que la première suivrait sa route vers la

Mai 1793.

Loire : c'était paralyser l'émeute de la bourgeoisie par l'émeute des prolétaires, contraindre l'habit, symbole de la classe aisée, de subir l'autorité brutale de la carmagnole des faubourgs.

Nouveaux
incidents de
la lutte.

Surtout on dénonçait aux vengeances du peuple les vingt-deux députés de la faction modérée, et dans les clubs, dans les sections, aux portes même de la convention nationale, on les dévouait à l'échafaud et aux poignards : des placards affichés sur les murs de la capitale invitaient les citoyens à mettre à mort les *hommes d'État*. Cependant la ville de Bordeaux, profondément émue à la pensée des dangers de ses mandataires, envoyait une députation à la convention nationale, et demandait que les vingt-deux députés, proscrits par la commune de Paris, fussent protégés contre la hache des *centumvirs*. A ce trait classique, on reconnaissait le génie particulier de la Gironde. Fonfrède, qui présidait la séance, applaudit au vœu de la députation bordelaise : la présence d'un girondin au fauteuil, au milieu de ces terribles débats, indiquait assez que la majorité dans la convention appartenait toujours aux hommes du parti modéré, et cette conviction redoublait encore la colère des montagnards.

Une discussion s'étant élevée sur la pétition des citoyens de Bordeaux, Guadet saisit ce prétexte pour dénoncer à la tribune les complots ouvertement médités, dans le club des jacobins, contre la convention nationale elle-même. L'assemblée, en proie aux inquiétudes, ajournait volontiers ces questions ardues, pour s'occuper de discuter les bases d'une

nouvelle constitution ; et alors les théoriciens et les parleurs donnaient carrière à leurs idées prétendues sociales, bien autrement inapplicables que n'avaient pu l'être celles de l'assemblée constituante. Dans la séance du 17 mai, le conseil général de la commune, apprenant que Santerre venait de partir pour conduire en Vendée l'armée républicaine de Paris, désigna, pour le remplacer provisoirement dans le commandement en chef de la garde nationale, le nommé Boulanger, jacobin, faisant partie de la section de la Halle aux blés, et déshonoré par les éloges du père Duchesne. Cet individu ne voulut point accepter la mission qui lui était confiée.

Le lendemain 18 mai, la minorité montagnarde, forte de l'appui de la commune et des faubourgs, se plaignit à la convention nationale de l'espèce d'oppression que la majorité faisait peser sur elle. Guadet prit encore la parole, et annonça qu'il allait répondre aux prétentions d'une minorité factieuse. Il le fit, en rappelant fort à propos l'histoire du parlement de Cromwell, que les jacobins de cette époque, qui se disaient puritains, indépendants ou têtes-rondes, avaient patriotiquement *épuré*, comme la commune de Paris entendait épurer la convention, en proscrivant vingt-deux de ses membres : « Savez-vous ce « qui en arriva ? dit-il. Ces patriotes par excellence, « instruments de Cromwell, et auxquels il fit faire « folies sur folies, furent chassés à leur tour. Leurs « propres crimes servirent de prétexte à l'usurpateur. » Pendant que l'orateur parlait, les regards de l'assemblée se promenaient sur la Montagne et sur Robes-

Mai 1793. pierre. Ce jour-là, Isnard présidait ; il appartenait cœur et âme à la Gironde, et mettait au service de cette faction l'ardeur et les colères méridionales qui l'avaient rendu presque célèbre au temps de l'assemblée législative.

Institution de
la
commission
des douze.

L'irritation était au comble ; et le sanguinaire Marat, en étalant à la tribune tout le cynisme de ses convictions, ne fit que détourner sans résultat l'attention de l'assemblée par une nouvelle motion contre la famille d'Orléans. Guadet insista encore pour être entendu devant un auditoire favorablement disposé : il résuma avec énergie le tableau des menaces dirigées par les jacobins et la commune contre le parti modéré et la convention ; puis il adjura l'assemblée de prendre, pour son salut, des mesures vigoureuses, et de casser les autorités de Paris, dont la rébellion permanente était un fait public. Il ajouta qu'on devait, sans plus tarder, transférer à Bourges le lieu des séances de la convention ; mais cette dernière proposition, combattue par Barrère, fut immédiatement repoussée. Quant à la motion qui était formulée contre la commune de Paris, Barrère proposa un moyen terme : sur sa demande, la convention se borna à décider qu'il serait institué dans son sein une commission de douze membres, chargés d'examiner les arrêtés pris par la commune depuis un mois.

Mesures
générales
d'administra-
tion et de
défense.

La convention avait décrété la création de douze cent millions d'assignats (1) ; elle avait ordonné d'arrêter et de conduire dans les ports de la république les

(1) 5 mai.

navires neutres chargés de marchandises et de vivres pour les ports ennemis (1). Par une autre loi, rendue le 20 mai, elle statua qu'il serait levé sur les riches un emprunt forcé d'un milliard. Le lendemain, elle nomma les membres qui devaient composer la commission des Douze, instituée par l'influence de la Gironde pour la recherche des complots et l'examen des arrêtés de la municipalité de Paris ; les choix portèrent sur les députés dont les noms suivent : Boyer-Fonfrède, Rabaut Saint-Étienne, Kervélegan, Saint-Martin, Vigée, Gomaire, Bergoing, Boileau, Mollevault, Henri Larivière, Gardien, et Bertrand la Hosdinière : ils acceptèrent le dangereux honneur qui leur était délégué, et qui les désignait aux proscriptions populaires.

 Mai 1793.

La
convention et
les membres
de la
commission
des douze.

La commission des Douze était à peine organisée depuis vingt-quatre heures, que déjà elle signalait à la convention la conjuration ourdie en plein soleil par les jacobins et la commune, pour éliminer et chasser ceux des membres de l'assemblée nationale qui déjouaient les intrigues révolutionnaires. Par l'organe de Vigée, elle vint proposer de mettre sous la sauvegarde de la loi et des bons citoyens la vie des représentants du peuple et les intérêts de la ville de Paris : elle proposa un ensemble de mesures, dont la principale était de déclarer la garde nationale en état de service permanent. Marat s'opposa à l'adoption de ce décret, regardant comme chimériques le complot des jacobins et les alarmes de la

Premiers
actes de cette
commission.
Discussions
parlemen-
taires.

(1) 9 mai.

Mai 1793.

commission des Douze. Quelques députés demandèrent des explications moins vagues sur les dangers dont on invoquait l'existence ; Boyer-Fonfrède insista chaleureusement en faveur des propositions présentées par Vigée, et, par une imprudence commune aux girondins, il laissa encore entrevoir que le parti modéré, si on osait le proscrire, en appellerait aux départements des violences de Paris. Danton, à son tour, combattit le décret, au nom de Paris calomnié et patriote. Il nia le complot dont les girondins faisaient tant de bruit, leur reprochant de donner une importance dérisoire à des actes isolés, sans valeur réelle. « Prenez garde, ajouta-t-il, « qu'après avoir nommé une commission pour rechercher les conjurations qui se trament à Paris, on « ne vous demande s'il ne conviendrait pas d'en « créer aussi une pour rechercher les crimes de ceux « qui ont médité d'égarer l'esprit des départements. » Vergniaud, qui lui succéda à la tribune, demanda que, la représentation nationale étant menacée, on prît des mesures de précaution extraordinaires. Il réclama le châtimement des conspirateurs du 10 mars, dont l'impunité livrait la convention aux entreprises des factieux. « Osez, dit-il, attaquer de front vos assassins, « et vous les verrez rentrer dans la poussière. Voulez-vous attendre qu'ils viennent vous plonger le poignard dans le sein?... Que parle-t-on d'unité de la « république ? Cette unité tient avant tout à la conservation de tous les représentants du peuple... Mais « aucun de nous, sachez-le bien, ne mourra sans vengeance, car nos départements sont debout. » Un

moment après, le décret proposé au nom de la commission des Douze fut mis aux voix et adopté. Ainsi la convention s'enhardissait peu à peu à braver les colères de la Montagne et les outrages des clubs. Elle sentait, d'ailleurs, que tout le peuple n'était pas contre elle; et, aux insolentes députations qui étaient venues la braver jusque dans son sein, elle commençait à voir succéder des députations chargées de la rassurer contre l'exaltation des faux patriotes, et de lui prodiguer des encouragements et des hommages.

Mai 1793.

La commission des Douze, se voyant soutenue par la représentation nationale, osa frapper contre le parti montagnard un coup qui pouvait être décisif : elle fit arrêter deux administrateurs de police signalés pour leurs motions factieuses, et avec eux l'infâme Hébert, substitut du procureur général de la commune. Hébert obéit à l'ordre d'arrestation qui lui était notifié; mais il prit congé de la commune, et reçut, avec une sorte d'orgueil, l'accolade du président. Vers le soir, on le conduisit à l'Abbaye, et plusieurs de ses complices furent également emprisonnés. Pendant la nuit, et durant une partie de la journée du lendemain (25 mai), la commune travailla à fomentier la vengeance et la révolte.

La
commission
des Douze
sévit
contre
Hébert
et les agents
de
la commune.

Ce jour-là même, deux pétitions bien différentes furent apportées à la barre de la convention : l'une était de la commune de Marseille, et il était facile d'y reconnaître la politique des girondins et l'inspiration de Barbaroux; l'autre émanait de la commune de Paris, et réclamait impérieusement la liberté d'Hébert,

Pétitions
en sens
contraires.

Mai 1793.

Célèbre
apostrophe
d'Isnard.

« de ce magistrat estimable par ses vertus civiques et
« par ses lumières. » Le conseil général ajoutait, en
bravant la Gironde, que, pour un homme de bien, une
arrestation arbitraire valait une couronne civique. Les
tribunes et la Montagne applaudirent avec un ardent
enthousiasme ; mais le président de la convention prit
la parole, en donnant à sa voix un accent digne et sé-
vère : « Écoutez, dit Isnard, écoutez les vérités que
« je vais vous dire. La France a mis dans Paris le
« dépôt de la représentation nationale ; il faut que
« Paris le respecte ; il faut que les autorités cons-
« tituées de Paris usent de tout leur pouvoir pour
« lui assurer le respect. Si jamais la convention
« était avilie ; si jamais, par une de ces insurrections
« qui, depuis le 10 mars, se renouvellent si sou-
« vent, et dont les magistrats n'ont jamais averti
« la convention... » A ces mots, les murmures de la
Montagne, auxquels répondent les acclamations du
côté droit, interrompirent Isnard ; après un moment
de trouble, le président continua ainsi : « Si par ces
« insurrections, sans cesse renaissantes, il arrivait
« qu'on portât atteinte à la représentation nationale,
« je vous le déclare au nom de la France entière... »
De nouvelles clameurs se firent entendre : *Non ! non !*
s'écriait-on à l'extrême gauche, tandis que le reste
de l'assemblée se levait simultanément, et approuvait
avec énergie les paroles du président ; Isnard reprit
en ces termes : « Je vous le déclare au nom de la
« France entière, Paris serait anéanti, et la postérité
« chercherait sur les rives de la Seine si Paris a
« existé !... » Cette menace, durement formulée, pro-

Mai 1793.

duisit un effet contraire à celui que s'en était proposé Isnard : les girondins osèrent à peine en accepter la responsabilité, et la Montagne ne s'en montra que plus véhémence. Danton demanda la parole pour venger Paris, calomnié par le président de l'assemblée et par le côté droit : « Que l'on sache, s'é-
« cria-t-il, que les représentants du peuple marchent
« entre deux écueils : ceux qui servent un parti lui
« apportent ses vices comme ses vertus. Si, dans le
« parti qui sert le peuple, il se trouve des coupables,
« le peuple saura les punir. Mais faites attention à
« cette grande vérité : c'est que s'il fallait choisir
« entre deux excès, il vaudrait mieux se jeter du
« côté de la liberté que rebrousser vers l'esclavage. »
On eût dit que, par cette déclaration, Danton cherchait à justifier aux yeux de l'avenir les attentats qu'il avait dirigés ou conseillés : un moment après, il essaya, sans succès, de se laver du reproche de corruption et de piraterie politique ; puis il conclut ainsi : « Gardez-vous bien de réunir les départements
« contre ce Paris qu'on outrage avec tant de perfidie.
« Quoi ! cette cité immense, qui se renouvelle tous
« les jours, porterait atteinte à la représentation na-
« tionale ! Paris, qui a brisé le premier le sceptre
« de fer, violerait l'arche sainte qui lui est confiée !
« Non, Paris aime la révolution... Paris est digne des
« embrassements du peuple français.

Paroles
de
Danton.

« Déclarez donc que Paris n'a jamais cessé de bien
« mériter de la république... Que parlez-vous d'aller
« siéger dans les départements?... Partout où vous
« irez, vous y trouverez des passions, puisque vous

Mai 1793.

« y porterez les vôtres... Mais, allez ! le peuple fran-
« çais se sauvera lui-même, s'il le faut... la France
« se lèvera, et terrassera ses ennemis. » Des applau-
dissements éclatèrent sur la Montagne, et la séance,
que ces incidents avaient rendue si orageuse, fut
levée au milieu d'un vaste tumulte.

Délibérations
en sens
contraire
à la
convention
et
aux jacobins.

Le lendemain, une nouvelle députation, envoyée
par seize sections de Paris, se présenta à la barre, et
réclama impérieusement la liberté d'Hébert. Marat
et Legendre proposèrent de supprimer la commission
des Douze, déjà inculpée de tyrannie : mais la conven-
tion refusa de les entendre davantage, et se prononça,
à une imposante majorité, en faveur des girondins. Le
soir même, Marat prit sa revanche aux jacobins, et
démontra qu'il était temps « d'anéantir cette commis-
sion contre-révolutionnaire, qui tendait à livrer au
glaive de la loi les amis énergiques du peuple. »
Simon, Couthon et Legendre signalèrent à leur tour
la tendance qu'avaient les députés à se retirer du club
des jacobins ; puis ils déclarèrent que, la convention
faisant défaut à la liberté, la patrie ne serait désor-
mais sauvée que par les sans-culottes. « Réunissons-
« nous, s'écria Couthon, et que du sein de cette so-
« ciété parte le tonnerre qui doit écraser les traîtres ! »
Robespierre affecta de ne point se laisser aller à un dé-
couragement prématuré : il en appela au peuple, *plus*
adroit que les brissotins, et à l'insurrection, *la der-*
nière raison des patriotes : « J'invite, dit-il, j'exhorte
« le peuple à compter sur sa force, à se mettre en in-
« surrection, dans la convention nationale, contre les
« députés corrompus. » A ces mots, la société des ja-

cobins se leva tout entière, et se déclara en insurrection. Mai 1793.

Dans la séance du 27 mai, Marat reparut à la tribune de la convention : il y fit pompeusement le panégyrique d'Hébert, et il insista pour que la commission des Douze fût immédiatement supprimée. On lut une lettre de Pache qui incriminait ce comité, et la parole fut ensuite donnée à l'orateur d'une députation populaire : celle-là était chargée de réclamer la liberté des démagogues incarcérés, et d'inviter la convention à traduire les girondins devant le tribunal révolutionnaire. Isnard, qui présidait encore, saisit avec empressement cette occasion nouvelle de stigmatiser le despotisme des carrefours. « Sachez, dit-il, sachez que la tyrannie, soit qu'elle « se cache dans une cave ou qu'elle se montre « dans les places publiques, qu'elle soit sur un « trône ou à la tribune d'un club, qu'elle porte un « sceptre ou un poignard, qu'elle se montre toute « brillante de dorure ou sans culottes, qu'elle porte « une couronne ou un bonnet, n'en est pas moins tyrannie : le peuple français a juré de n'en souffrir « aucune. » Ces paroles sévères excitèrent sur les bancs de la Montagne un violent tumulte, et le président fut traité de perturbateur public et de tyran infâme. La majorité de l'assemblée, s'élevant au-dessus de ces accusations et de ces clameurs, approuva le discours d'Isnard, et refusa, par un décret, d'entendre Robespierre. A peine le vote fut-il connu, que les fureurs du côté gauche éclatèrent comme la foudre : « Je vous « le déclare, s'écria Danton d'une voix terrible, tant

Marat
et
la commune
demandent
vainement
qu'on abolisse
la commission
des Douze.

Irritation
et
violence
des partis.

Mai 1793.

« d'impudence commence à nous peser ; nous vous « résisterons. » La majorité, sans se laisser intimider par cette parole, ordonna qu'elle serait mentionnée au procès-verbal : Danton, se mettant peu en peine de ce blâme public, ne craignit pas de reproduire sa menace, et la Montagne redoubla d'empportement et de cris.

La convention
se fait rendre
compte
de la situation
de Paris.

La convention se fit rendre compte de la situation de Paris. Cette grande capitale était en proie à une anarchie délirante : le ministre de l'intérieur fit connaître que l'arrestation d'Hébert tenait tous les esprits en émoi ; et son discours, timidement habile, eut pour résultat de mécontenter les partis opposés, en cherchant à les satisfaire. Le ministre termina en déclarant que la convention nationale devait s'assurer par elle-même des dispositions du peuple ; il lui conseilla de se porter en masse dans les lieux de rassemblements, et de se faire précéder par les autorités constituées. Il insinua que les membres de la commission des Douze s'exagéraient la gravité des circonstances, et que leur imagination frappée se créait des dangers chimériques : « Je les crois, dit-il, des gens vertueux, « des hommes de bien ; mais la vertu a ses erreurs, et « ils en ont de grandes. » Danton interpella avec force le ministre, le sommant de rendre témoignage des démarches qu'il avait faites, lui, Danton, « homme impétueux, mais exempt de haine, » pour l'engager à calmer les troubles et à rassurer les départements. Pache dénonça la commission des Douze, pour avoir en quelque sorte usurpé le pouvoir exécutif en requérant trois sections de Paris de tenir prête une force

militaire de trois cents hommes. De grands cris s'élevèrent, et cette mesure de précaution adoptée par la commission des Douze fut signalée comme une entreprise tyrannique. Au milieu du tumulte que ces récriminations soulevaient, les députés de vingt-huit sections de Paris s'avancèrent vers la barre, et l'un d'eux donna lecture d'une adresse virulente contre la commission. Un moment après, de nouveaux pétitionnaires comparurent, au nom de la section des Gravilliers, et répétèrent, en bravant la Gironde, le serment de vivre libres ou de mourir : ils conjurèrent ensuite la Montagne de sauver la patrie, et d'anéantir les hypocrites et les traîtres chargés d'or qui voulaient fédéraliser la république ou relever le trône. « Si vous le pouvez et que vous ne le
« vouliez pas, dirent-ils, vous êtes des lâches et
« des traîtres. Si vous le voulez et que vous ne
« le puissiez pas, déclarez-le, c'est l'objet de notre
« mission ; cent mille bras sont armés pour vous
« défendre. Nous demandons l'élargissement des pa-
« triotes incarcérés, la suppression de la commission
« des Douze, et le procès de l'infâme Roland. » La section de la Croix-Rouge, admise à son tour à la barre, renouvela, par l'organe de ses commissaires, les mêmes menaces et les mêmes vœux. Il était minuit. La convention intimidée décréta, sur la proposition de Lacroix, que la commission des Douze cesserait ses fonctions, et qu'on rendrait à la liberté Hébert et ses complices. Cette décision, arrachée à la peur, excita le soir même et le lendemain, dans l'enceinte des clubs et à la commune, des

Mai 1793.

Nouvelles
démarches
des sections.La
convention
supprime
la commission
des Douze.

Mai 1793. transports qui avaient toutes les apparences d'une victoire.

Pétition
d'un club
de
femmes.

Parmi les démonstrations significatives que ces jours firent éclater, et que l'histoire doit recueillir, nous mentionnerons l'adresse que la *société des citoyennes républicaines* vint présenter en corps aux jacobins, pour protester qu'elle était prête à s'associer à l'insurrection contre la Gironde. « La société des républicaines révolutionnaires nous députe vers vous, dit la femme qui portait la parole. Elle veut connaître le lieu du rassemblement. Il est temps que vous ne voyiez plus en nous des femmes serviles, des animaux domestiques; il est temps que nous nous montrions dignes de la cause glorieuse que vous défendez... Les faubourgs que nous venons de parcourir sont dans les meilleures dispositions. Nous avons sonné dans tous les cœurs le tocsin de la liberté. Indiquez-nous la place où notre présence est nécessaire. »

La
convention
rétablit
la commission
des Douze.

Mise
en liberté
d'Hébert.

Les girondins, exposés à tant de coups, osèrent continuer la lutte et demeurer sur la brèche. Ils tinrent conseil durant la nuit, et le lendemain (1) le député Isnard remonta au fauteuil. Lanjuinais, Barbaroux, Guadet, dénoncèrent le décret rendu la veille comme inconstitutionnel et radicalement nul; ils alléguèrent qu'à la faveur de l'obscurité deux ou trois cents pétitionnaires, mêlés aux députés de la gauche, avaient pris part au vote, et déterminé abusivement la majorité. Leurs réclamations n'eurent d'abord d'autre résultat

(1) 28 mai.

que d'accroître encore les fureurs et les ressentiments de la Montagne. Enfin les girondins obtinrent qu'on soumit les décrets de la veille à un vote nouveau, et, pour plus de solennité, la convention procéda à l'appel nominal. Sur cinq cent dix-sept membres présents, deux cent soixante-dix-neuf contre deux cent trente-huit déclarèrent que la commission des Douze reprendrait ses pouvoirs. Mais ce résultat, presque inattendu, souleva dans l'assemblée et dans la salle un orage épouvantable, et la Gironde se trouva comme accablée sous la responsabilité de cette victoire : triomphante sur un point, elle consentit à ratifier la mise en liberté d'Hébert.

 Mai 1793.

En ce moment, une députation de la section des Gardes-Françaises fut admise à la barre; elle venait exprimer, en faveur des girondins, des sympathies formulées en un style menaçant : ainsi elle demandait à la convention de faire taire, dans son sein, les *agitateurs* et les *brigands* qui voulaient opprimer la majorité; elle insistait en outre pour que l'assemblée, mettant un terme à de scandaleuses luttes, reprît ses travaux législatifs, et donnât au peuple une constitution libre. Cette adresse n'aboutit qu'à fournir à Danton l'occasion d'appeler encore les vengeances de Paris sur ces *feuillants misérables* et sur ces *lâches modérés*, dont le triomphe ne durerait pas. Pendant qu'il parlait ainsi, la commune décernait à Hébert une ovation et des couronnes.

Pétition
en faveur
de
la Gironde.

La violence dont faisait alors parade Danton était plutôt dans ses harangues que dans ses actes. Un sentiment secret, qui ressemblait à la crainte, lui con-

Rôle
de Danton.

Mai 1793.

seillait d'être furieux en paroles, et modéré comme chef de parti. Cet homme, que la cour avait autrefois acheté, et que Dumouriez et le duc d'Orléans avaient pu ranger au nombre de leurs affidés, tonnait ouvertement contre les girondins, et, par des voies clandestines, cherchait à retarder leur chute. Ce n'est pas qu'il ne fût animé contre eux de mépris et de colère; mais la conscience de ses trahisons aussi bien que le souvenir de ses intrigues lui faisait appréhender la victoire de la Montagne. Une fois la Gironde vaincue et détruite, Danton restait seul en face de Marat et de Robespierre; et il savait que sa corruption leur était connue; que sa tête ne tarderait pas à être offerte, par ces dangereux rivaux, en holocauste à la justice et aux rancunes du sans-culottisme. Aussi usait-il de sa grande influence pour ajourner les projets de complots, pour laisser mourir d'eux-mêmes les brandons de la prochaine insurrection. Dans cette étrange situation, dont personne n'entrevoyait le mystère; il était secondé par Barrère, l'éternel adorateur du plus fort : ce misérable rhéteur, qui cherchait autant à sauver sa tête qu'à jouer un rôle important, mettait, au service de toutes les passions triomphantes, des phrases toutes faites et une éloquence hypocrite. Jaloux des girondins, il souhaitait leur proscription; mais parce que la fortune est changeante, il cherchait à les détruire sans se compromettre; il n'osait combattre qu'en se ménageant un moyen de fuir, articuler une opinion qu'en ayant des équivoques et des artifices de paroles préparées d'avance pour le désaveu. C'était lui qui, comme transaction, avait fait instituer

Attitude
politique
de
Barrère,
de Garat
et
de la Plaine.

la commission des Douze ; mais, devant les menaces des jacobins et du peuple, il s'épouvantait de son propre ouvrage, il reniait sa pensée, et concluait sans pudeur contre ses discours de la veille. Le timide Garat marchait dans cette carrière tortueuse, interrogeant des yeux d'où venait le vent, d'où partait la force. A leur suite venait ce nombre considérable de députés inquiets et incertains qui siégeaient dans la *Plaine* ou dans le *Marais*. Comme ils craignaient la mort, ils faisaient des vœux pour le parti qui devait exiger le moins de têtes coupées et briser plus tôt les échafauds ; avant tout, ils évitaient de se compromettre, et de trop s'exposer au service de l'humanité et des lois. Leurs retards et leurs incertitudes prolongeaient le combat, et rendaient douteuse, jusqu'au dernier jour, l'issue de la lutte.

Enfin, ce qui expliquera pourquoi les girondins tardaient si longtemps à succomber, lorsqu'ils n'avaient pour appui qu'une faconde harmonieuse et des alliés politiques chancelants, c'est que la commune et la Montagne n'agissaient point de concert, et poursuivaient un but différent. La commune, dirigée par Hébert, Pache et Chaumette, voulait concentrer en elle seule tous les pouvoirs révolutionnaires, et se débarrasser de la convention, qu'elle regardait comme incapable de sauver la patrie : la Montagne, au contraire, dominée par Robespierre et Marat, plus encore par le sentiment de l'orgueil, ne tendait qu'à épurer la convention dans le sens jacobin, et nullement à la détruire. Le peuple des clubs se partageait entre ces deux factions, sans comprendre leurs rivalités et leurs es-

Sourde
rivalité entre
la Montagne
et
la commune.

Mai 1793.

Cependant
les deux
factions
agissent
de concert.

pérances, sans deviner que la Montagne était parfois plus occupée à se soustraire à la dangereuse amitié de la commune, qu'à la fâcheuse supériorité parlementaire des girondins. Mais quand la commission des Douze eut dirigé ses premiers coups contre la commune, celle-ci chercha une force et un appui dans le côté gauche, et se mit en devoir de fomenter une insurrection populaire en faveur du parti montagnard. La commune et les amis de Robespierre ne tardèrent donc point à se concerter et à s'entendre, et les préparatifs de soulèvement, tant de fois commencés, tant de fois ajournés, furent poursuivis avec une vigoureuse activité durant les journées du 29 et du 30 mai. Sur tous les points de Paris, les conspirateurs marchaient tête haute; les foyers les plus actifs du complot étaient aux jacobins, dans les sections, à la commune. Bien que troublée et inquiète, la convention ne semblait point avoir le sentiment de sa situation et de ses périls : quelques conciliabules girondins, tenus pendant la nuit, ne faisaient éclore aucune résolution forte, aucun plan d'agression ou de résistance.

Préludes
de
l'insurrection
du 31 mai.

Dans la journée du 30, un certain nombre d'électeurs, réunis aux commissaires des clubs et aux députés des sections, se réunirent à l'évêché, et se déclarèrent en insurrection permanente : leur premier acte fut de casser le conseil général de la commune, et de le réintégrer ensuite, en lui faisant prêter serment de fidélité au peuple souverain. La commune ayant ainsi retrempe l'origine de ses pouvoirs révolutionnaires, statua que les patriotes insurgés recevraient une solde de quarante sous par jour : elle proclama

ensuite commandant général provisoire de la force armée de Paris un nommé Henriot, qui avait été tour à tour valet accusé de vol, espion de police, charlatan public, et prisonnier détenu à Bicêtre pour escroquerie. Ce misérable, qui commandait alors la section des Sans-culottes, avait figuré parmi les assassins du 2 septembre et de Versailles. On le jugea digne de remplacer Santerre. Un moment après, la commune donna l'ordre de sonner partout le tocsin et de tirer le canon d'alarme. Ainsi se passa la nuit du 30 au 31 mai. Par une circonstance que les anciens auraient remarquée comme un présage de calamités et de deuil, cette nuit fut aussi froide qu'une nuit d'hiver, et une partie des récoltes promises fut subitement détruite.

Mai 1793.

Henriot
est nommé
commandant
militaire
de Paris.

Les girondins cherchaient au hasard des retraites plus sûres que leurs toits domestiques; plusieurs se tenaient prêts à disputer chaudement leur vie. Dès le point du jour, la générale retentit dans tous les quartiers, et les barrières furent fermées comme au 2 septembre, de sinistre souvenir. Cependant les chefs de la Gironde, armés pour leur défense personnelle, se rendirent à la convention à travers les groupes populaires, d'où s'exhalaient des malédictions et des menaces. Quelques montagnards les avaient devancés dans la salle, et affectaient les airs d'un triomphe. Louvet se tourna vers Guadet : « Vois, lui dit-il, quel horrible espoir brille sur ces figures ! — Oui, répondit Guadet ; c'est aujourd'hui que Clodius exile Cicéron. » La séance s'ouvrit devant moins de trente membres ; insensiblement les députés arrivèrent, les

Journée
du 31 mai.

Maï 1793. uns dédaigneux et superbes, les autres la tristesse empreinte sur leurs visages.

Le ministre de l'intérieur rendit compte de la situation de Paris, et le maire Pache annonça hypocritement qu'il s'était mis en devoir de faire respecter l'ordre et les lois. Quelques orateurs incriminèrent avec énergie l'audace d'Henriot; ils demandèrent qu'on déclarât crime capital l'acte de cet homme, qui osait faire tirer le canon d'alarme sans l'assentiment de la convention. Le montagnard Thuriot insista pour que la commission des Douze fût immédiatement dissoute. Vergniaud conjura l'assemblée de ne point rendre un décret qui témoignerait de sa faiblesse et de sa peur; puis il conclut à ce que le commandant général fût traduit à la barre, et il invita la convention à renouveler le serment de mourir à son poste : cette dernière proposition fut votée par une acclamation générale.

Danton prit la parole, et insista pour qu'on se hâtât de mettre aux voix le décret qui casserait la commission des Douze; Bazire appuya cette motion, combattue par Rabaut. Durant ce débat, une députation de la commune fut admise, et vint à la barre dénoncer les complots attribués à la Gironde. Guadet, toujours énergique et prêt à la lutte, dénonça à son tour les pétitionnaires et la commune. Il demanda qu'avant de rien décréter, la convention s'assurât qu'elle était libre, et qu'elle ne délibérât pas sous l'oppression des jacobins et des faubourgs. Couthon vota pour la suppression de la commission des Douze; mais la convention, retrouvant un reste de fermeté,

se borna à prescrire au conseil exécutif de faire immédiatement rechercher et poursuivre ceux par l'ordre desquels on avait sonné le tocsin et tiré le canon d'alarme. Alors une députation, composée de jacobins, parut dans la salle, et vint enjoindre à l'assemblée de décréter d'accusation les vingt-deux députés du côté droit tant de fois dénoncés par la commune. A ces pétitionnaires en succédèrent d'autres non moins virulents, qui protestèrent contre les menaces d'Isnard, et invitèrent la convention à sauver Paris des complots de Roland et des girondins, « ces hommes impies contre lesquels se prononçait l'opinion publique. »

La convention faiblissait d'heure en heure : dominée par les injonctions de la municipalité, elle consentit à décréter une haute paye de quarante sous par jour en faveur des ouvriers qui resteraient sous les armes; et ces ouvriers étaient armés pour chasser de son sein les membres les plus influents, pour lui dicter des lois au nom de l'émeute. Elle ordonna ensuite qu'une commission désignée par la commune insurrectionnelle se concerterait avec le comité de salut public dans l'une des salles du palais des Tuileries, où siégeait l'assemblée. Cependant les pétitionnaires jacobins, admis aux honneurs de la séance, avaient pris place pêle-mêle avec les députés sur les bancs de la gauche; et les girondins insistaient pour qu'on les fit descendre de ces sièges usurpés de peur qu'en prenant part aux délibérations ils ne vinssent à fausser la majorité. Cette crainte était fondée, mais

Mai 1793. la Montagne et le peuple n'y répondaient que par des huées.

Deux propositions étaient en présence. Robespierre demandait qu'on mît aux voix la suppression de la commission des Douze, si souvent réclamée ; Guadet voulait que, sans désespérer, les auteurs du tumulte et les complices de l'insurrection fussent traduits devant le tribunal révolutionnaire. Robespierre ayant obtenu la parole, faisait perdre à l'assemblée un temps précieux, en lui soumettant des observations vagues et diffuses : « Concluez ! lui cria Vergniaud « d'une voix impatiente. — Oui, répliqua Robespierre, « oui, je conclurai, et contre vous !... » Et après avoir résumé en quelques mots énergiques tous les griefs de la Montagne et du peuple, il demanda qu'on mît en accusation les complices de Dumouriez, et les vingt-deux députés dénoncés par la vindicte publique et la commune. Pour dernier refuge, les girondins cherchaient à gagner du temps : ils voulaient que la séance fût levée, et que la convention protestât qu'elle n'était point libre : sur les bancs de la gauche et de la Plaine, les députés triomphants ou intimidés insistaient à grands cris pour que l'assemblée allât aux voix. Enfin, le président consulta la convention nationale : au milieu d'un vaste désordre, et d'une confusion qui ne permettaient pas de distinguer le chiffre et les éléments de la majorité, l'assemblée vota, et la Montagne proclama la suppression de la commission des Douze ; elle ordonna que les papiers seraient mis sous le scellé, et que sous trois jours un rapport serait fait à cet égard ; elle déclara que la force armée était

La convention, dominée par l'insurrection, supprime de nouveau la commission des Douze.

en réquisition permanente, et elle chargea les autorités constituées de veiller à la prompte recherche des conspirateurs. Ce décret fut immédiatement annoncé au peuple qui investissait la salle; et des acclamations, mêlées de cris de mort, retentirent longtemps sur le Carrousel. Il était dix heures du soir; la séance fut levée. Telle fut la célèbre journée du 31 mai, qui renversa, après tant d'efforts inutiles, la domination de la Gironde au profit de la Montagne et des jacobins. Le lendemain, le comité de salut public et la commune firent afficher des proclamations dans lesquelles on félicitait le peuple d'avoir vaincu de nouveaux tyrans, tandis qu'on y remerciait la convention de son patriotisme et de son courage, C'est ainsi que les partis victorieux écrivent l'histoire de leurs combats et celle de leurs ennemis.

Cependant la générale battait dans les faubourgs, et le comité révolutionnaire, organisé à la commune, continuait de pousser le peuple à l'insurrection. La séance du jour, à la convention, fut assez calme; mais, le soir, des pétitionnaires jacobins vinrent encore présenter des adresses menaçantes. Ce n'était point assez pour les insurgés du 31 mai d'avoir contraint la convention à supprimer la commission des Douze; ils avaient encore à exiger de cette assemblée la proscription des vingt-deux girondins incriminés par la commune. Dans la journée, madame Roland avait été arrêtée et traînée en prison, et son mari avait en vain sollicité la permission de sortir de Paris. Les députés montagnards commençaient eux-mêmes, pour la plupart, à s'indigner des ordres que leur in-

Journées
des
1^{er} et 2 juin.

Juin 1793.

timait la commune révolutionnaire ; ils se demandaient, avec un étonnement mêlé de crainte, qui donc de la municipalité ou de la convention faisait maintenant la loi. Les girondins manifestaient des résolutions diverses : les uns cherchaient à fuir, les autres voulaient tenter un dernier effort, et semblaient mettre leurs adversaires au défi de profaner, en leur personne, le caractère inviolable dont ils étaient revêtus. Au milieu de ces hésitations, une députation du département et de la municipalité de Paris fut admise à la barre ; elle avait pour orateur le jacobin Hassenfratz, dont le nom était cher à la science ; elle venait prescrire aux représentants du peuple la mise en arrestation de leurs collègues du côté droit. « Le peuple
« est levé, disait-elle ; il est debout : il nous envoie
« auprès de vous, comme il nous avait envoyés
« auprès de l'assemblée législative pour demander la
« déchéance du tyran... Nous demandons le décret
« d'accusation contre Péthion, Guadet, Gensonné,
« Vergniaud, Buzot, Brissot, Barbaroux, Chambon,
« Biroteau, Rabaud, Gorsas, Fonfrède, Lanthenas,
« Grangeneuve, Lehardi, Lesage, etc. Leur nombre
« est aujourd'hui de vingt-sept. — Législateurs, il
« faut en finir ; il faut terminer cette contre-révolu-
« tion, il faut que tous les conspirateurs tombent sous
« le glaive de la loi. O vous qui avez plusieurs fois
« sauvé la patrie, décrétez d'accusation tous ces traî-
« tres ! Dites si vous pouvez assurer la liberté !...
« Nous sommes debout, nous la sauverons ; les der-
« niers conspirateurs mordront la poussière. » Les
pétitionnaires furent admis aux honneurs de la

séance, et la discussion fut ajournée au lendemain, Juin 1793.
jour où le comité de salut public devait faire un rapport. Durant la nuit entière, des rassemblements campèrent autour du palais de la convention, dans le jardin des Tuileries, sur la place Vendôme; les insurgés allumaient de distance en distance des feux énormes, et préparaient ostensiblement des grils destinés à faire rougir les boulets. De son côté, le comité révolutionnaire de la commune prenait toutes les dispositions nécessaires pour terminer les dernières résistances de la convention. Le plan insurrectionnel était simple; il consistait à bloquer le palais des Tuileries, et à ne rendre aux députés la liberté de sortir que lorsqu'on aurait arraché d'eux, par la menace ou la force, l'arrêt de proscription qu'on leur dictait depuis plusieurs jours.

Le 2 juin, la séance de la convention s'ouvrit sous la présidence de Mallarmé. Quand l'assemblée se fut livrée à quelques travaux préliminaires, elle entendit la lecture de plusieurs adresses; elle se fit rendre compte de la situation du département de la Lozère et de quelques contrées de l'Ouest, alors en proie à de sanglantes insurrections. Un moment après, Lanjuinais osa demander la parole, et il l'obtint, malgré les murmures de la Montagne.

Le courageux Breton, bravant les outrages de ses ennemis, dénonça à l'assemblée et à la république les entreprises de la commune et les auteurs de l'insurrection; il fit plus; et, sans s'épouvanter des poignards tournés contre lui et des menaces de mort qui couvraient sa voix, il exigea qu'on se

Juin 1793. hâtât de casser les autorités révolutionnaires de Paris, et de donner satisfaction à la loi. Le boucher Legendre, le jacobin Drouet, et avec eux plusieurs montagnards, parmi lesquels figuraient Julien de Toulouse et Augustin Robespierre, se précipitèrent vers la tribune, et cherchèrent à en arracher l'orateur. Le cynique Chabot s'avilit jusqu'à lever le poing sur Lanjuinais; pour toute défense, son collègue parla ainsi : « Quand les prêtres de l'antiquité « conduisaient à l'autel des victimes couronnées de « bandelettes, ils les immolaient, mais ils ne les in- « sultaient pas... » Cette parole, que les circonstances rendaient sublime, ne suspendit que pour un moment les fureurs de la Montagne. Le tumulte recommença bientôt, et il fut plus avilissant qu'horrible, les députés s'étant pris corps à corps. L'arrivée d'une nouvelle députation rétablit un peu de calme et de silence : elle était envoyée par le comité révolutionnaire, et venait, pour la dernière fois, exiger l'arrestation des girondins. Leur insolente pétition fut transmise au comité de salut public, chargé de faire son rapport séance tenante : en ce moment l'agitation se manifesta avec une ardeur nouvelle aux abords de la salle, et le cri *Aux armes!* se fit entendre.

Levasseur, député montagnard, profita du trouble et de l'émotion de l'assemblée pour conclure à ce que les vingt-deux girondins et les membres de la commission des Douze fussent décrétés d'accusation, comme suspects. Pendant qu'il formulait sa dénonciation, le peuple, qui ne cessait d'envahir les abords de la salle, se présenta menaçant sur le seuil des portes,

et l'assemblée ne put se dissimuler qu'elle subissait une sorte de siège. La parole fut donnée à Barrère, rapporteur du comité de salut public. Juin 1793.

Ce comité n'osait prendre sur lui de proposer l'arrestation des représentants du peuple contre lesquels l'orage grondait; il se bornait à adjurer les députés, objet et cause de tant de haines, à suspendre volontairement leurs propres mandats. C'était une voie ouverte à ceux qui pouvaient craindre, et plusieurs s'empressèrent d'y entrer. Isnard, dont les orgueilleuses bravades étaient encore présentes à la mémoire de tous, fut le premier à déclarer ses pouvoirs suspendus; Lanthenas et Fauchet se hâtèrent de suivre cet exemple pusillanime; Lanjuinais eut l'énergie de résister, et Barbaroux s'écria à son tour qu'il ne donnerait pas sa démission, et qu'il était prêt à mourir à son poste. Marat demanda alors à intervenir dans la discussion, et il se présenta comme l'agent du peuple et le modérateur du mouvement insurrectionnel. Affectant une superbe impartialité, il parla ainsi : « Je désapprouve la mesure proposée par le « comité, en ce qu'elle donne à des hommes accusés « de conspiration les honneurs du dévouement. Il « faut être pur pour offrir des sacrifices à la patrie : « c'est à moi, vrai martyr de la liberté, à me dé- « vouer. J'offre donc ma suspension... » Et comme personne n'osait prendre au sérieux ce sacrifice ironique, l'*Ami du peuple* se mit à épurer et à contrôler la liste des girondins dénoncés par la commune : il demanda, en conséquence, qu'on rayât de la liste de proscription Dussault, *vieillard radoteur*, incapable

Juin 1793.

d'être chef de parti ; Lanthenas, *pauvre d'esprit*, à qui le peuple faisait trop d'honneur ; et Ducos, qui n'était coupable que de quelques opinions erronées. Billaud-Varennes, sans s'arrêter à ces questions de détail, vota pour que la convention rendît immédiatement le décret d'accusation contre trente membres du côté droit. En ce moment, l'attitude du peuple devenait de plus en plus formidable ; et l'assemblée délibérait sous le joug. Cependant la plupart des girondins étaient absents. Secrètement assemblés au domicile de l'un d'entre eux, ils ne songaient plus qu'à fuir : le petit nombre qui s'étaient rendus à la séance s'y voyaient retenus de force ; et la convention nationale, pour conserver une ombre de dignité, se bornait à mander à sa barre les chefs de la force armée, et à leur donner des consignes méconnues d'avance. Barrère montra quelque fermeté, mais il se sentait appuyé par le comité de salut public. Il représenta donc que ce n'était point à des esclaves à faire la loi, et que la France désavouerait les ordres d'une assemblée asservie ; il se plaighit hautement de la tyrannie de la commune et des menaces de la multitude attroupée au dehors ; puis il demanda que la convention nationale s'assurât de sa propre indépendance en allant délibérer au milieu de la force armée. Cette motion fut couverte d'applaudissements. Le président (c'était alors Hérault de Séchelles) se mit en marche, suivi de l'assemblée entière, et se présenta dans la cour du palais des Tuileries, du côté du Carrousel. La garde, dominée par un sentiment de respect, s'ouvrit

pour laisser passer la convention, et cette assemblée crut un moment qu'elle redevenait libre. Mais à peine s'avancait-elle vers le guichet devant lequel Henriot avait placé des canons en batterie, que le commandant général de la force publique dit au président, d'une voix impérieuse : « Je vous déclare que vous ne sortirez pas d'ici avant d'avoir livré les vingt-deux. — Saisissez ce rebelle ! s'écria le président en s'adressant aux soldats. » Alors Henriot, se tournant vers les canonniers, leur dit : *A vos pièces !* » La convention, menacée par l'artillerie, se replia du côté du jardin pour y chercher une issue ; partout elle fut repoussée aux cris mille fois répétés de *Vive Marat ! à bas le côté droit !* Arrivée vers le pont tournant, elle reçut de Marat lui-même, parlant au nom du peuple insurgé, l'ordre de retourner dans le lieu de ses séances, et elle y revint abreuvée d'outrages.

Couthon eut alors l'hypocrite audace de féliciter la convention de ce qu'après avoir passé le peuple en revue, elle avait pu reconnaître qu'elle était à la fois respectée et libre ; puis, sur sa proposition, appuyée et amendée par Legendre, l'assemblée ordonna que les vingt-deux girondins et les membres de la commission des Douze seraient sur-le-champ mis en arrestation : elle comprit dans cette mesure les ex-ministres Clavières et Lebrun, mais elle en excepta Fonfrède, Saint-Martin, Ducos, Dussault et Lanthenas. La séance fut ensuite levée ; et le peuple, enorgueilli de son triomphe, permit à l'assemblée de se disperser au dehors. La chute du parti girondin était accomplie.

Chute
et ruine
du parti de
la Gironde.

Juin 1793.

De cette faction naguère si puissante et si enviée, il ne restait plus que des prisonniers ou des fugitifs, réservés au rôle de victimes. Le sang versé par leur lâcheté retombait sur leur tête ; la révolte, glorifiée par leur vie passée et par leur fortune , se retournait contre eux et réglait ses comptes. Ainsi , à travers les passions des hommes , marchait la justice de Dieu.

LIVRE QUATRIÈME.

Dans la région occidentale de la France, entre la Loire et l'Océan, de Saumur à Pornic et de Bressuire aux Sables d'Olonne, s'étend, sur une surface irrégulière et dont les limites changent, une vaste contrée qui, autrefois, participait à peine, de très-loin, aux idées, aux mœurs et à l'histoire des autres provinces de la patrie. Depuis cinquante ans, les lois et les gouvernements se sont efforcés de faire disparaître des traditions et des habitudes dont la persistance opiniâtre les fatiguait; à l'aide de la politique, ce travail d'assimilation n'a pas toujours été stérile : pour assouplir à l'uniformité nationale cette population qui tardait à s'y soumettre, on a peu à peu modifié ses intérêts, on a changé autour d'elle les conditions et l'aspect du sol; les privilèges des suzerains se sont perdus dans le droit commun, le vassal est devenu citoyen, les villes et les bourgades ont été reliées l'une à l'autre par des voies stratégiques; et comme si ce n'était pas assez, pour cette œuvre, de l'action légitime du temps et du développement naturel des principes, on a osé aller plus vite au but, on n'a pas craint d'affaiblir systématiquement le ressort de la foi, la sincérité généreuse des croyances : trop souvent aussi ceux dont les pères avaient montré un courage

Mars 1793.
La Vendée.

Mars 1793. héroïque devant les échafauds et les incendies du dernier siècle, se sont laissés amollir, en des jours plus doux, par la corruption et l'égoïsme. Mais nous n'allons retracer de leurs annales que les souvenirs les plus purs.

Formée de divers cantons appartenant à l'Anjou, à la Bretagne et au Poitou, la contrée dont nous parlons renfermait, à la fin du dernier siècle, une population de huit cent mille âmes, disséminée sur un territoire plat et marécageux du côté de l'Océan, accidenté et couvert de bois à mesure qu'on se rapproche de l'intérieur de la France. Cette dernière portion du pays a reçu le nom de Bocage : une multitude considérable de ruisseaux et de petites rivières l'arrosent ; des vallées étroites et des chaînes de collines s'y succèdent avec une pittoresque uniformité : nulle part les yeux du voyageur ne s'arrêtent sur de hautes montagnes, couvertes de forêts et de glaciers éternels ; en revanche, ils se reposent agréablement sur de verts coteaux qui se croisent en tous sens, sur un immense labyrinthe de bois et de prairies que des haies partagent et sillonnent. Que si pour s'éloigner du Bocage on se dirige vers la Loire, en remontant la Sèvre nantaise, profondément encaissée entre ses deux rives, le paysage qui se déroule revêt un caractère inattendu de grandeur et de poésie ; c'est ce qu'on nomme la Plaine : que si l'on descend au contraire jusqu'à Luçon, et vers la Sèvre niortaise, le terrain s'abaisse, la campagne prend un aspect triste, à demi sauvage et sans majesté : là se trouvent le pays des Mauges et le Loroux ;

c'est à partir de ces limites et en allant du côté de la mer que commence le Marais. L'ensemble de ce territoire, aux aspects divers et aux cultures différentes, a reçu la dénomination générale de Vendée. Mars 1793.

Cette terre est peu fertile en grains, et elle ne présente bien souvent aux regards que des champs en jachère, couverts d'ajoncs et de genêts, sur la surface desquels s'élèvent de pauvres cabanes, dont les toits à tuiles rouges sont abrités par des ombrages humides. Là vivent des familles heureuses de leurs habitudes patriarcales, fières de leurs vertus domestiques, et peu socieuses de chercher au delà de leur obscur horizon des joies et des vanités qui leur sont inconnues. Sans tenir à indifférence le lien qui les unit à la France, ces populations se contentent de leur nationalité locale; elles se montrent avant tout jalouses des destinées du clocher paternel; elles attachent un grand prix à régler par elles-mêmes leurs affaires; la nouveauté dans les lois les importune et les effraye; un invincible amour les rattache au sol natal, et leur répugnance en devient d'autant plus vive pour le service militaire. Une longue habitude les a façonnées à la féodalité, car elles virent toujours au milieu d'elles leurs seigneurs partager leur pauvreté, leur travail, leur existence. Elles aiment cette noblesse fraternelle, qui de tout temps fut une partie de leur bien-être et de leur orgueil; elles lui témoignent une respectueuse familiarité, elles lui vouent une cordiale obéissance, parce qu'elle n'est, après tout, que l'élite de leurs enfants, parce qu'elle se nourrit du même pain et les associe à sa fortune.

Mars 1793.

Surtout elle vénère sa religion, elle se glorifie de toutes les gloires de l'Église catholique, elle souffre de toutes ses douleurs : c'est là le caractère distinctif de ses mœurs et de ses idées. La parole du ministre de Dieu est toute-puissante pour remuer les âmes de ces généreux paysans ; tout ce qui s'élève contre les enseignements de l'Église porte, à leurs yeux, la marque non équivoque de l'abomination et du blasphème. S'ils aiment d'une affection sincère leurs seigneurs, ils entourent d'un dévouement bien autrement exalté leurs pauvres prêtres ; et des uns et des autres, aussi loin que remonte le souvenir, ils n'ont reçu que des exemples de charité, que les ineffaçables marques d'une fraternité pieuse. Vers le milieu du seizième siècle, leurs pères avaient embrassé et défendu avec un fanatisme sans égal les erreurs naissantes de la réforme calviniste. Un siècle plus tard, les dragons de Louis XIV exterminaient les protestants dans les Cévennes, sans que la persécution et les supplices amenassent d'autres résultats que la dissimulation, la vengeance ou la haine, sentiments qui ont réagi de nos jours par des sacrilèges et des massacres. Plus heureux, les paysans vendéens furent convertis par la parole de Fénelon, et ils transmirent à leur race, pour les jours où l'Église serait menacée, l'héritage de leur foi vive et de leurs croyances sublimes de sincérité : Dieu lui-même avait béni, dans le présent et pour l'avenir, le travail de la mansuétude et de la miséricorde.

A voir ces paysans, sobres et honnêtes, doux et hardis, entourer leurs nobles de cette affection natu-

relle et libre que les enfants d'un même père portent à l'ainé d'entre eux ; à les voir vassaux sans servilité et soumis sans dégradation ; à les retrouver généreusement fidèles aux lois de l'Église, dociles sans réserve et sans examen à la voix des ministres de la religion, on croirait parfois reconnaître cette nation antique dont Tacite a retracé, en ces termes, l'un des aspects : « Ce peuple choisit ses chefs, qui com-
« mandent par l'exemple plus que par l'autorité. Per-
« sonne n'a le droit ni de punir ni d'emprisonner,
« pas même de frapper ; personne, sinon le prêtre,
« et de sa part ce n'est point un châtiment ni un or-
« dre humain, c'est le commandement de Dieu qu'ils
« croient présider aux batailles. »

Lorsque la révolution éclata, elle eut dans ces paisibles contrées de l'Ouest un retentissement sourd et prolongé. Tandis que la bourgeoisie des villes, généralement disposée à accueillir avec faveur les idées nouvelles, applaudissait aux coups portés à la monarchie, et voyait dédaigneusement le schisme s'introduire à la suite de la loi, le clergé et les paysans s'épouvantaient des approches du fléau, et s'encourageaient mutuellement à confesser la foi catholique, menacée par des innovations impies. Une partie des nobles émigrèrent, mais plusieurs revinrent peu satisfaits de la cour de Coblenz ; et parmi ces derniers on remarquait M. de Charette, gentilhomme poitevin, dont les manières avaient déplu aux courtisans et aux princes. Prêtres, nobles, laboureurs, tous se sentirent directement atteints, les uns dans leurs titres, les autres dans leurs biens, tous dans leur foi.

La Vendée
pendant
les premières
années
de la
révolution.

Mars 1793. Les marchands et les bourgeois qui, en petit nombre, se rallièrent au mouvement révolutionnaire et acceptèrent des fonctions administratives ou municipales, se trouvèrent bientôt hors d'état de faire respecter des lois odieuses. Vainement les prêtres et les évêques schismatiques, qui osaient remplacer les prêtres et les évêques fidèles, se faisaient-ils appuyer par la force armée ou par les magistrats, les églises polluées par leur présence demeuraient vides, les citoyens de toutes classes se réunissaient dans de pauvres granges, dans des retraites écartées, et ils y assistaient à la célébration des saints mystères, en conjurant Dieu de sauver son Église et de terminer le règne de l'impie. Nous avons vu jusqu'à quel point l'assemblée constituante s'était émue de ces résistances, et nous avons mentionné (1) le rapport que Gallois et Gensonné, de retour de leur mission en Vendée, avaient présenté à l'assemblée législative dans la séance du 9 octobre 1791 : ce document célèbre établissait que, jusqu'à l'époque du serment schismatique imposé aux prêtres, toute la Vendée, moins les privilégiés et les nobles, avait accepté la révolution, et applaudi, en quelque sorte, à la réforme des institutions politiques ; il ne laissait point ignorer que, du moment où des lois audacieuses avaient entrepris et commandé la ruine de l'Église et l'opprobre du clergé, la conscience des populations de l'Ouest s'était révoltée contre de tels attentats. Cette généreuse rébellion catholique, les commissaires Gallois et Gensonné l'imputaient à l'i-

(1) Tome II, Histoire de l'Assemblée législative.

neptie et au fanatisme : l'histoire, qui restitue aux grands événements et aux grands peuples leur caractère véritable, l'histoire dira qu'elle fut la dette légitime et sainte que la Vendée, au prix de beaucoup de sang, paya à ses croyances et à son Dieu.

Mars 1793.

L'assemblée législative, héritière des fureurs philosophiques de la constituante, voulait en finir avec ces prétendues superstitions qui s'opposaient à son œuvre : elle accumula contre les prêtres fidèles des lois de honte et de proscription ; mais chaque entreprise nouvelle des persécuteurs ne fit que réveiller avec plus de puissance et d'énergie, dans les chaumières de l'Ouest, les sentiments d'obéissance et d'amour que les Vendéens avaient voués à leur culte. Là, tantôt à voix basse, tantôt avec l'accent d'une indignation généreuse, on commentait les ordres venus de Paris ; on déplorait la dispersion des prêtres, la profanation des temples, le silence de ces cloches dont le retentissement s'unissait autrefois aux pompes du culte, à toutes les joies comme à toutes les douleurs de la famille. Mais si l'on frémissait à la pensée des persécutions, souvent aussi on s'encourageait à les affronter ; et d'ailleurs, de pieuses légendes, qu'on aurait dit empruntées à la foi naïve du moyen âge, entretenaient l'exaltation des esprits : on se disait que, dans la paroisse de Saint-Laurent de la Plaine, la sainte Vierge apparaissait miraculeusement sous un arbre ; et, de plusieurs lieues à la ronde, on se rendait processionnellement et en pèlerinage au pied de ce chêne révééré. Les paroisses qui avaient un *in-*
trus pour curé, en arrivant au lieu du rassemble-

Mars 1793. ment, s'y faisaient précéder d'une croix couverte d'un crêpe (1). S'il faut en croire des récits puisés à d'autres sources (2), l'abbaye de Bellefontaine, non loin de Bégrolle, était aussi le rendez-vous des populations voisines : les processions s'y faisaient au clair de lune; les sacrés mystères étaient célébrés au pied d'une image de Marie; les fidèles se trouvaient réconfortés par la prière, et aussi par la présence de la Mère de Dieu, toute resplendissante de lumière. Les autorités révolutionnaires ayant voulu mettre fin à ces démonstrations, avaient fait enlever et placer dans l'église de Chollet la sainte effigie; mais bientôt le bruit s'était répandu que la Vierge retournait la nuit à son chêne, et il avait fallu abattre l'arbre. Ailleurs, dans les environs de Légé, un vieux chêne, honoré des apparitions célestes, attirait aussi les processions : on disait que Marie s'y montrait tantôt avec l'enfant Jésus, et tantôt avec saint François d'Assise; on ajoutait que la Vierge daignait saluer les fidèles en inclinant la tête, et que le soir, au chapelet, lorsqu'on lisait la prière des sept allégresses, Marie apparaissait sous la figure de Notre-Dame du Rosaire.

Premières
tentatives
insurrection-
nelles.

Dès l'année 1790, le territoire de Vannes avait été ensanglanté par une insurrection : quatre mille bas Bretons, armés de faux et de fourches, s'étaient soulevés pour défendre la cause de leur évêque, et repousser le prêtre schismatique élu par les constitutionnels. Les apostats triomphèrent à l'aide de la force

(1) Vie de Cathelineau.

(2) Relation du président du tribunal de Chollet.

militaire. Peu de temps après, une congrégation de Mars 1793.
missionnaires, appelés prêtres *mulotins*, du nom de l'abbé Mulot, leur fondateur, avait envoyé des prédicateurs dans le pays vendéen, et de toutes parts, à leur voix, on avait élevé des calvaires, planté des croix, commencé des neuvaines afin de préserver l'Église des fureurs de l'impiété. L'année suivante, des germes d'insurrection s'étaient manifestés à Challans, dans le bas Poitou, et successivement dans les cantons de Palluau, d'Apremont, de Saint-Jean du Mont, de Machecoul, et de Châtillon des Deux-Sèvres : partout les troubles avaient eu un caractère de résistance religieuse. Il était évident que le peuple ne se préoccupait que des intérêts de sa foi, et que, des changements introduits par la révolution, il ne repoussait avec une persévérante énergie que ceux dont souffrait l'Église. Vers 1792, les mécontentements du pays avaient grandi, en même temps que s'était accrue l'audace des persécuteurs. L'administration du département des Deux-Sèvres ayant pris contre les prêtres un arrêté de proscription, huit mille paysans du district de Châtillon se réunirent pour s'opposer à l'exécution de cette mesure : ils forcèrent un gentilhomme, nommé Baudry d'Asson, à les commander militairement ; et, après avoir pris Châtillon, ils marchèrent sur Bressuire. Cette ville leur résista pendant plusieurs jours ; mais, dans cet intervalle, les gardes nationales de Niort, de Parthenay, de Thouars, de Saint-Maixent, d'Angers, de Poitiers, de Saumur et de Nantes se réunirent et s'armèrent, pour comprimer l'insurrection catholique. Les paysans des Deux-Sè-

Mars 1793. vres, après avoir opposé à leurs nombreux ennemis un dévouement et des efforts courageux dont l'histoire gardera le souvenir, abandonnèrent un champ de bataille couvert de morts, et se dispersèrent dans les bois et dans les campagnes. La noblesse de la Vendée et de la Bretagne voyait avec joie ces soulèvements partiels ; elle se préparait à unir sa cause à celle du clergé, à venir en aide à cette glorieuse jacquerie organisée à la hâte contre les attentats de la révolution : il arriva que ses premières tentatives furent malheureuses.

Conspiration
du marquis
de la Rouërie,
en Bretagne.

Armand Tuffin, marquis de la Rouërie, ancien officier des gardes françaises, et l'un de ceux qui, dans le nouveau monde, avaient combattu pour l'indépendance de l'Amérique, se mit à la tête d'une conspiration, ou, pour mieux dire, d'une confédération formée de nobles du Poitou et de la Bretagne : le but de cette ligue était de rétablir l'autorité de la monarchie et les privilèges de la noblesse, en ce qu'ils pouvaient avoir de compatible avec une organisation politique dans laquelle le peuple, lui aussi, aurait des droits et des garanties. Surtout les conjurés voulaient restituer à la religion la liberté et les respects dont on avait osé la dépouiller. M. de la Rouërie se rendit à Coblenz, pour communiquer ses plans au comte d'Artois et à l'émigration, et pour rallier à lui de nouveaux champions : mais les gentilshommes français qui entouraient le prince accueillirent avec dérision les offres de l'aventureux Breton ; ils déclarèrent que cet homme était fou, de vouloir les mener combattre au milieu des marécages, derrière les haies et les

fossés de la Bretagne. Ce n'était point ainsi que ces nobles comprenaient la guerre ; et cependant, contre la république, il ne devait point y en avoir de plus dangereuse et de plus illustre. La noblesse de Coblenz avait pour habitude de ne point assez compter sur le peuple ; plus tard, les dévouements sublimes de la Vendée furent pour elle comme la révélation d'une force inconnue. On se borna donc, au quartier général du frère de Louis XVI, à délivrer au marquis de la Rouërie des pouvoirs illimités *pour entreprendre en faveur de la monarchie tout ce qu'il jugerait utile*. Mais la Rouërie lui-même et ses compagnons ne savaient pas quelle ressource puissante l'insurrection pouvait trouver dans le soulèvement des campagnes : quand ils firent leur levée de boucliers, les paysans n'avaient point été mis dans le secret du complot, et l'entreprise échoua. La population ne vit dans cette affaire qu'une tentative politique, et le paysan breton ne voulait combattre que pour la liberté de son culte ; les intérêts des seigneurs, bien qu'ils ne lui fussent pas indifférents, semblaient peu de chose à ses yeux, auprès des intérêts de la foi.

Épuisé de fatigue, traqué de retraite en retraite, le marquis de la Rouërie expira le 30 janvier 1793, peu de jours après avoir reçu la nouvelle de la mort du roi. On découvrit ses papiers ; les noms de beaucoup de nobles et de royalistes y étaient inscrits : la république ne tarda pas à les porter sur sa liste de vengeance. Cependant, quand la Vendée eut appris l'attentat du 21 janvier, elle s'en indigna, elle plaignit la victime, et, tout fit connaître que sur cette terre

Mars 1793. obscure et ignorée la religion et la monarchie, toutes deux outragées et proscrites, allaient voir se lever pour leur querelle des confesseurs inattendus et des légions de martyrs : une étincelle alluma ce vaste incendie.

L'insurrec-
tion
vendéenne
commence
au village de
Saint-Florent.

Par son décret du 24 février 1793, la convention avait prescrit une levée de trois cent mille hommes. Le tirage devait s'effectuer le 10 mars; mais déjà, dans les paroisses du Poitou et de l'Anjou, les jeunes gens se montraient d'autant moins disposés à s'enrôler sous les drapeaux de la république, que le service militaire répugne davantage aux goûts et aux habitudes du paysan vendéen. Les chefs et les instigateurs cachés de la prochaine insurrection parcouraient les campagnes, et excitaient les habitants à résister par la force. Une agitation sourde, mais profonde, se révélait dans chaque village par des plaintes et des murmures. Sur ces entrefaites, les jeunes gens de Saint-Florent donnèrent le signal de l'insoumission. Au nombre de trois mille, ils réclamèrent hautement l'exemption du service militaire; la voix des magistrats républicains, qui les rappelait à l'obéissance, fut couverte par des huées ou des malédictions. Alors le commissaire du gouvernement somma la gendarmerie et la garde nationale de réprimer cette rébellion, et les républicains firent avancer une pièce de canon chargée à mitraille. Cette démonstration fut suivie de l'ordre de tirer; le sang coula, mais l'audace des insoumis n'en fut que plus exaltée : au lieu de fuir, ils se précipitèrent sur la batterie, la tournèrent contre les gardes nationaux, se rendirent maîtres du

bourg, des papiers, des armes, de la caisse des républicains; et, le soir, un feu de joie, allumé avec les registres du recensement, annonçait aux populations de l'Ouest la première victoire de la Vendée sur la république française.

Mars 1793.

Le lendemain 11 mars, le tocsin sonnait dans toutes les paroisses de la haute Vendée, et appelait les paysans aux armes. Vingt-sept d'entre eux, qui avaient combattu à Saint-Florent, choisirent pour chef, en traversant le village du Pin-en-Mauges, un pauvre marchand colporteur de laine, nommé Jacques Cathelineau : c'était un homme pieux et humble; mais il accepta, parce que la mission dont on venait l'honorer était moins celle d'un capitaine que celle d'un martyr. Ainsi commença la grande armée catholique de l'Ouest : elle se recruta de quelques nouveaux volontaires, et pour premier étendard elle choisit la croix, ce signe de l'affranchissement du monde. Peu de jours après, quand, à l'aide du concours de la noblesse du pays, les Vendéens eurent agrandi et régularisé la guerre, ils arborèrent le drapeau blanc.

L'insurrection se développe. Elle prend pour chefs Cathelineau, Foret, Stofflet, Tonnelet, hommes du peuple.

Cependant René Foret, jeune paysan de Chancaux, qui avait dirigé l'attaque de Saint-Florent, rallia autour de lui plusieurs de ses compagnons; un garde-chasse de M. de Colbert, nommé Stofflet, se mit, de son côté, à la tête d'un rassemblement de douze cents hommes; d'autres paysans, soulevés dans les paroisses qui avoisinent Pouzuages, élurent pour chef M. Sapinaud de la Verrie, gentilhomme poitevin : sur plusieurs autres points, et simultanément,

Mars 1793.

des bandes se formèrent, armées au hasard de fusils de chasse, de bâtons et de fourches. Dans le Bocage, les paroisses se rangèrent sous le commandement de plusieurs gentilshommes, et s'emparèrent de vive force du Pont-Charron, de Chantonay et des Herbiers. En Anjou, les troupes éparses sous les ordres de Cathelineau, de Stofflet, de Foret et du garde-chasse Tonnelet, se réunirent, et se portèrent sur Chollet dans la journée du 18 mars : après une vigoureuse attaque, les Vendéens se rendirent maîtres de cette ville, et des armes et munitions qui s'y trouvaient en abondance. Dans le nombre des canons qui tombèrent en leur pouvoir, se trouvait une pièce autrefois donnée en présent par Louis XIII au cardinal de Richelieu : les insurgés lui portèrent, dit-on, un respect superstitieux, persuadés qu'avec *Marie-Jeanne* (ils lui donnèrent ce nom) ils seraient désormais assurés de vaincre. Une autre pièce de canon, enlevée par les Vendéens à Jallais, était surnommée *le Missionnaire*; ce fut pour les paysans un second palladium.

Progrès
de la guerre.
Nouveaux
chefs :
MM. d'Elbée,
Bonchamps,
Charette.

L'insurrection ne datait que de six jours, et déjà elle s'étendait dans la haute et dans la basse Vendée, de Saint-Florent à la Sèvre Niortaise. Montaigu, Mortagne, Clisson et Tiffauges étaient tombées au pouvoir de l'armée catholique; Machecoul, Challans, Noirmoutiers et Pornic eurent le même sort. Cathelineau et Stofflet, modestes autant que braves, cédèrent leur commandement à d'Elbée, gentilhomme qui, jadis, avait fait la guerre : ce nouveau chef se rendit maître de Vihiers, et en chassa les républicains;

d'autres insurgés choisirent pour chef M. de Bonchamps, noble angevin, qui ne crut pas devoir résister à leurs prières. Ainsi se resserrait, en face des républicains, l'alliance fraternelle qui unissait, de temps immémorial, les paysans et les seigneurs de la Vendée.

Dans la partie du Bocage qui avoisine le Marais, les paysans déférèrent l'honneur de les commander au chevalier de Charette, récemment revenu de l'émigration : il refusa, et ne se résigna à marcher à la tête de ces hommes courageux qu'après avoir été menacé de mort. Charette avait peu de confiance dans le succès de la cause royaliste, et cependant il devait être l'un de ses plus hardis et l'un de ses plus opiniâtres défenseurs.

Le mouvement de l'insurrection ne se concentrait pas seulement au midi de la Loire, il se communiquait avec une rapide énergie aux populations de la Bretagne : la Roche-Bernard, Pontivy, Plumélian, Rochefort et Vannes, tombèrent au pouvoir des paysans ; des insurrections partielles éclatèrent à Dol, à Vitré, à Fougères, à Lamballe, dans le pays de Léon, et successivement à Dinan, au Croisic, à Châteaubriand, à Ancenis.

La convention ne s'était point préparée à combattre sur la Loire ; elle avait laissé ce pays dégarni de troupes, sans autres forces militaires que la gendarmerie et les gardes nationales : c'était trop peu pour comprimer l'incendie, et pour arrêter l'élan d'une population soutenue par l'exaltation du principe religieux. Les paysans vendéens couraient au combat

Suite
des
événements
de la guerre
catholique.

Mars 1793. comme les premiers chrétiens au martyre; et les gardes nationaux, indisciplinés et déconcertés, osaient à peine opposer quelque résistance. Une circonstance sur laquelle ils n'avaient osé compter vint leur permettre de respirer un moment. Le 27 mars, jour du mercredi saint, les insurgés catholiques prirent, d'un commun accord, la résolution de rentrer dans leurs paroisses, et de s'y préparer à la fête de Pâques : on les vit alors se séparer en bon ordre, abandonner les postes dont la victoire les avait rendus maîtres, et revenir dans les villages pour s'y presser autour des confessionnaux, et à ce banquet où Dieu est à la fois le pontife et la victime. Ce fut un temps de répit pour les républicains et la convention. Les autorités concentrèrent des troupes, prirent des dispositions défensives, et envoyèrent des détachements sur les points les plus menacés. Cependant, l'accomplissement des devoirs que l'Église impose à tous les fidèles ajouta une énergie nouvelle à la foi et au dévouement des Vendéens. Au moment où ils reprirent les armes, ils publièrent une sorte de déclaration ou de manifeste, mémorable document dans lequel, après avoir protesté contre le fléau de la milice, ils s'exprimaient ainsi : « Rendez à nos vœux les plus ardents nos
« anciens pasteurs, ceux qui furent dans tous les
« temps nos bienfaiteurs et nos amis, qui partagent
« nos peines et nos maux, nous aident à les sup-
« porter par de pieuses instructions et par leur exem-
« ple. Rendez-nous, avec eux, le libre exercice d'une
« religion qui fut celle de nos pères, et pour le main-
« tien de laquelle nous saurons verser jusqu'à la der-

Manifeste
des
Vendéens.

« nière goutte de notre sang. — Telles sont nos
 « principales demandes. Nous y joignons notre vœu
 « pour le rétablissement de la royauté... Nous sommes
 « tous unis pour la même cause ; nous ne reconnais-
 « sons de chef que l'amour de notre sainte reli-
 « gion, de la justice, et d'une sage liberté... Accordez-
 « nous nos demandes, et, dès ce moment, nous
 « accepterons des propositions de paix et de fra-
 « ternité. »

Mars 1793.

La convention, pour toute réponse, ordonna, par un décret, que les insurgés pris les armes à la main seraient punis de mort dans les vingt-quatre heures, après que le fait de leur rébellion aurait été constaté par une commission militaire : ensuite elle chargea les représentants du peuple Fouché et Billaud-Varennes, deux montagnards sans pitié, de se rendre dans l'Ouest à la suite des armées républicaines, et d'y faire exécuter la loi nouvelle. Les vainqueurs de la Bastille, organisés à la hâte par la commune de Paris et par Santerre, furent des premiers dirigés sur les paysans catholiques, déjà désignés par leurs ennemis sous le nom de *brigands de la Vendée*. Les bandes révolutionnaires arrivèrent dans l'Ouest : pleines de jactance, elles chantaient le *Ça ira!* et se promettaient d'abord de faciles victoires ; puis, comme solde de leur dévouement patriotique, le pillage des fermes et des châteaux : mais quand elles se trouvèrent en face des pauvres recrues de d'Elbée, de Stofflet et de Cathelineau, elles furent saisies de crainte, en considérant l'espèce d'ennemi qu'elles étaient venues combattre. L'armée vendéenne présentait en effet un

Mesures
de répression
et de guerre
prescrites
par la
convention.

Mars 1793. Aspect
de
cette guerre.
Manière
de combattre
des
Vendéens.. spectacle étrange et inattendu. Elle se composait de paysans vêtus de blouses ou d'habits grossiers, armés de fusils de chasse, de pistolets, de mousquetons, souvent d'instruments de travail, de pieux ou de haches. Chaque homme portait un chapelet à sa ceinture, et avait, soit à son chapeau en guise de cocarde, soit sur la poitrine en témoignage de sa foi, une image du sacré cœur, et quelquefois un scapulaire. Ces rassemblements observaient une discipline et une tactique militaire d'une extrême simplicité : au lieu d'être divisés en compagnies, en bataillons et en régiments, ils s'organisaient par paroisses et par districts, sous les ordres d'un chef particulier. Pour toute stratégie, ils marchaient droit à l'ennemi : avant de combattre, et bien que déjà munis du sacrement de pénitence, ils s'agenouillaient, pour recevoir encore la bénédiction de leurs prêtres : ils se relevaient ensuite pleins de confiance, et commençaient presque à bout portant une fusillade irrégulière sans doute, mais bien nourrie et bien dirigée. Dès qu'ils voyaient les canonniers républicains sur le point de faire feu, ils se couchaient aussitôt à terre ; quand la mitraille avait passé sans les atteindre, ils se relevaient pour se précipiter, avec la rapidité de l'éclair, sur les batteries, et s'en emparer avant qu'on eût eu le temps de recharger les canons. Pour tout commandement, leurs officiers, aussi novices et aussi braves que les soldats, se bornaient à crier : *Égaillez-vous, mes gars, voici les bleus !* A ce signal, les paysans s'éparpillaient, s'étendaient en éventail, soit qu'il fallût céder le terrain, soit qu'il fallût envelopper l'ennemi en le

débordant : les plus adroits chasseurs du pays allaient en avant, ou sur les ailes en éclaireurs, et, par la justesse de leur tir, faisaient perdre beaucoup de monde aux troupes de ligne, obligées de marcher à découvert, le long des routes, à la portée des masses de genêts ou des haies touffues, lorsque chaque pli de terrain, chaque bouquet d'arbres ou de bruyères recélait un tirailleur vendéen. Dans cette étrange guerre d'avant-postes ou d'embûches, c'était déjà avoir vaincu à demi que de connaître le pays, et d'être en mesure de profiter de tous les accidents d'un champ de bataille formé du territoire de neuf cents paroisses, et traversé en tous sens par des ravins, des ruisseaux, et des sentiers dont le paysan seul gardait le secret.

Calmes et taciturnes par caractère, les Vendéens marchaient ordinairement deux à deux, la tête nue, le chapelet à la main ; et le silence n'était rompu que par le chant des hymnes ou des psaumes que les prêtres entonnaient et que chaque voix redisait pieusement. Exaltés par l'ardeur de leurs convictions et le souvenir de leurs outrages, ils se montraient impitoyables dans le combat ; mais après la victoire ils savaient épargner le prisonnier. Dès qu'ils prenaient une ville, leur premier soin était de rendre l'église au culte, et de faire sonner les cloches jusqu'au lendemain ; puis ils s'emparaient des armes, des caisses publiques, faisaient brûler les registres et les uniformes des armées ennemies, et, jusque dans les excès inséparables d'un triomphe à main armée, ils respectaient les enfants et les femmes. Les sol-

Mars 1793.

3 mars 1793. dats jacobins, au contraire, rendaient leurs succès encore plus odieux en les souillant par le meurtre et la débauche. Un trait digne de remarque chez le paysan vendéen, c'est qu'aussitôt l'incursion finie, il rentrait dans ses foyers pour s'y livrer à la culture de son champ, et qu'il ne retournait sous son drapeau qu'au signal nouveau donné par le tocsin. Les chefs étaient impuissants à soumettre leurs soldats à des habitudes plus militaires; et ces dispersions fréquentes de la troupe s'opposaient à ce qu'on pût entreprendre de longues expéditions : d'ailleurs, dépourvus de manufactures d'armes, de fabriques de poudre et d'arsenaux, les Vendéens n'avaient de fusils, de canons et de munitions de guerre qu'autant qu'ils pouvaient en enlever à l'ennemi.

Dispositions
prises
par
les généraux
républicains.

Les forces républicaines, dans le pays insurgé, étaient placées sous le commandement du général Berruyer, dont le quartier général se trouvait à Angers, et qui avait sous ses ordres deux principaux généraux divisionnaires, la Bourdonnaye, à Nantes, et Boulard, aux Sables d'Olonne. Ce dernier réussissait à se maintenir dans la basse Vendée; mais, dans les pays voisins de la Loire, les efforts de la Bourdonnaye et de Berruyer étaient paralysés par le défaut d'ensemble et par les vices de leurs combinaisons.

Nouvelles
recrues.
M. de la
Rochejaque-
lein.
Combat
des Aubiers.

Les Vendéens échouèrent devant les Sables d'Olonne, et perdirent trois cents hommes sous les murs de cette ville. Le 11 avril, ils attaquèrent les républicains à Chemillé; mais, après un combat meurtrier,

ils furent contraints de se replier sur Beaupréau. Ils se dirigèrent ensuite, par Tiffauges, sur Chollet, que les républicains avaient repris. Leur armée, alors placée sous les ordres de d'Elbée, et formée des divisions de Cathelineau, de Stofflet et de Bérard, s'élevait déjà à vingt mille hommes. Ce fut alors que le jeune Henri de la Rochejaquelein, dont cette guerre devait illustrer le nom, leur amena un renfort de dix mille paysans : ces braves gens, malgré son âge et son refus, l'avaient voulu choisir pour chef : « Mes amis, leur dit-il enfin pour toute harangue, si je recule, tuez-moi ; si j'avance, suivez-moi ; si je meurs, vengez-moi. » Le jour même où il avait accepté son commandement, le jeune général royaliste l'inaugura aux Aubiers, par une victoire remportée sur le général Quétineau.

Mais déjà l'armée vendéenne était rentrée dans Chollet, dans Chemillé, dans Vihiers ; elle avait battu les ennemis entre Vezins et Coron. Le 23 avril, les troupes de d'Elbée et de Bonchamps, agissant de concert, attaquèrent l'armée républicaine en vue des murs de Beaupréau. D'abord repoussées, elles revinrent à la charge aux cris redoublés de *vive le roi !* Les républicains, enveloppés de toutes parts, cherchèrent alors leur salut dans la fuite, à l'exception des canonniers d'Eure-et-Loir, qui se firent tuer sur leurs pièces, et d'une partie de la garde nationale de Luynes, qui périt courageusement les armes à la main. Le soir même, les Vendéens vainqueurs entrèrent dans la ville, et le général républicain chercha un asile sur l'autre bord de la Loire. Cette glorieuse journée

Avril 1793.

Victoires
des
Vendéens.
Prise
de
Beaupréau.

Mai 1793. permit à l'insurrection catholique de se déployer librement dans tout le pays vendéen.

Nouveaux chefs : MM. de Lescure, de Donnissan, de Marigny. Dans les premiers jours de mai, un nouveau chef conduisait de nouveaux soldats à l'armée royaliste : c'était M. de Lescure, gentilhomme poitevin, que les républicains de Bressuire avaient jeté en prison, et que les Vendéens, en s'emparant de cette ville, venaient de rendre à la liberté. Habile autant que brave, cet officier donnait l'exemple du courage devant l'ennemi, et contribuait avec intelligence à éclairer les résolutions du conseil : en même temps que lui, MM. de Donnissan et de Marigny s'enrôlaient sous les drapeaux de l'insurrection.

Les Vendéens, maîtres de Bressuire, remportent une victoire signalée à Thouars. Maîtres de Bressuire, les Vendéens se déterminèrent à marcher sur Thouars. Le 4 mai, ils arrivèrent au pied de cette ville, sur la rive du Thouet, rivière profonde et bourbeuse, dont le passage à gué paraissait impraticable, et dont le pont était gardé par les légions de la Nièvre et du Var. Le lendemain, l'armée catholique, partagée en trois grandes colonnes, commença l'attaque. La cavalerie franchit le Thouet à la nage, et les volontaires républicains qui défendaient l'autre bord se firent tuer jusqu'au dernier combattant. Sur ces entrefaites, la Rochejaquelein tenait en échec, du côté du pont, le gros des troupes républicaines : enfin il réussit à forcer ce poste, et une affaire générale s'engagea. Vers les cinq heures du soir, après une résistance meurtrière, la ville de Thouars fut prise par escalade, et les républicains mirent bas les armes : six mille fusils, douze pièces de canon et vingt caissons tombèrent au pouvoir

des Vendéens. Cette importante victoire coupait toute communication aux armées républicaines entre la Loire et Niort, et ouvrait aux Vendéens la route de Saumur. Pour le moment ceux-ci se bornèrent à occuper Parthenay et la Châtaigneraye. Le 16 mai, ils se virent repoussés devant Fontenay, et perdirent *Marie-Jeanne*, plusieurs canons, et quatre cents hommes; mais le 24, ayant pour chefs Lescure au centre, Bonchamps à droite, et la Rochejaquelein à gauche, ils se présentèrent de nouveau devant cette ville : après un combat vif et sanglant, l'armée républicaine fut mise en pleine déroute. Quarante-deux pièces de canon, tous les bagages, et la caisse militaire contenant vingt millions en assignats, tombèrent au pouvoir des insurgés catholiques; mais, de tous les trophées le plus cher aux Vendéens; ce fut la fameuse *Marie-Jeanne*, dont ils s'emparèrent de nouveau au prix d'une audace inouïe. Les républicains perdirent dix-huit cents hommes tués, blessés ou faits prisonniers; le représentant du peuple Garnier (de Saintes), qui combattit à pied dans leurs rangs comme un soldat, ne cessa de donner l'exemple du dévouement et du courage.

 Mai 1793.

 Suite
de la guerre.
Bataille
de Fontenay.

La ville de Fontenay fut placée sous le commandement de Stofflet; et les chefs de l'armée vendéenne, sentant la nécessité de mettre une grande unité dans leurs opérations, instituèrent une sorte de gouvernement civil, ou du moins un conseil supérieur d'administration, qui devait siéger à Châtillon-sur-Sèvre, chef-lieu de la Vendée militaire. Les principaux membres de ce conseil furent un aventurier qui se faisait

 Première
organisation
civile
de
la Vendée.

Mai 1793. appeler l'évêque d'Agra, et l'abbé Bernier, curé de Saint-Laud, homme ambitieux et rusé, dont l'influence se fit sentir jusqu'au dernier jour de cette guerre mémorable. Plus tard, il devait contribuer à éteindre, parfois à trahir, l'insurrection catholique; mais alors il jouait, avec les apparences de la bonne foi, le rôle de l'ermite Pierre. Cependant le surlendemain de la victoire de Fontenay, les chefs vendéens publièrent un manifeste à la nation française : cette proclamation, qui faisait appel au pays en faveur de la religion, de la monarchie et de la paix, portait la date du 27 mai, *l'an 1^{er} du règne de sa majesté très-chrétienne Louis XVII, roi de France et de Navarre.*

Nouvelles
mesures
défensives
prises
par
la convention.
Le général
Biron
est envoyé
dans
la Vendée.

La convention, de son côté, étonnée des progrès inattendus de cette guerre, adressa aux départements de l'Ouest une proclamation qui débutait par des promesses et se terminait par des menaces : en même temps elle envoya sur le théâtre même de l'insurrection quelques représentants du peuple, chargés de surveiller les opérations des généraux, et de déconcerter leur incurie ou leurs trahisons. Un nommé Ronsin, littérateur ridicule, agent révolutionnaire de la faction d'Hébert et général improvisé dans les carrefours de Paris, reçut du ministre de la guerre une mission analogue. On concentra en outre, autour du foyer de l'incendie, un nombre assez considérable de régiments et de bataillons de toutes armes, la plupart formés de volontaires : le général Berruyer fut destitué, et remplacé dans son commandement par le général Biron, sous les ordres duquel furent mises toutes les forces

républicaines des pays situés entre la Gironde et la Loire. Biron, ancien noble, n'accepta qu'avec répugnance le soin de diriger contre les royalistes vendéens les cohues révolutionnaires rassemblées à la hâte par Westermann et Santerre. En arrivant à Niort le 31 mai, il y trouva son armée désorganisée, sans discipline, sans argent. Du côté des républicains de l'Ouest, comme chez les Vendéens, le manque d'unité tenait à ce que sur chaque point d'une certaine importance s'étaient formées de petites troupes, des bandes de volontaires, ayant chacune son chef, et se refusant toutes à se soumettre à des ordres émanant d'une source unique. Il n'existait à Niort ni équipage monté, ni hôpital ambulant, aucun moyen de faire deux marches sans exposer le soldat à manquer de tout. Dès le lendemain, Biron se pré-occupait de la nécessité de couvrir les côtes de l'Océan, et de prendre des dispositions pour empêcher qu'une armée anglaise ne vînt prêter la main aux insurgés royalistes : on savait qu'il était question, à Londres, de profiter des circonstances pour tenter un débarquement ; et peu de jours après, en effet, une escadre anglaise de dix voiles cinglait sur la côte du Finistère.

Un plan de campagne était concerté entre Ronsin et les représentants : il consistait à faire agir quatre colonnes de dix mille hommes chacune, partant le même jour, et à la même heure, des Ponts-de-Cé, de Saumur, de Chinon et de Niort. Cette combinaison était inexécutable, eu égard à la désorganisation de l'armée : les hommes et les munitions manquaient, et l'on se répétait avec terreur que déjà soixante-dix mille hommes combattaient sous les drapeaux de la

Mai 1793. Vendée. Cependant la convention voulait vaincre ; elle n'en avait pas fini avec les modérés de la Gironde pour s'arrêter à des demi-mesures contre les derniers soldats de l'Église et de la royauté : de part et d'autre la lutte allait prendre des proportions terribles.

Si, maîtres de Fontenay, les Vendéens eussent continué d'opérer de concert et avec ensemble, on ne peut douter qu'ils n'eussent facilement chassé devant eux les débris épars des armées républicaines, et emporté, presque sans coup férir, toutes les villes importantes de la Loire, depuis Orléans jusqu'à Nantes. Protégés ensuite par le fleuve, dont tous les passages seraient tombés en leur pouvoir, ils auraient rétabli l'autorité monarchique jusques aux montagnes de l'Auvergne et à la Dordogne. C'était le moment où éclatait la formidable insurrection lyonnaise, où le Calvados, Évreux, Toulouse et Bordeaux étaient prêts à s'armer en faveur des girondins contre la Montagne, et la convention eût été comme écrasée sous le fardeau d'un si grand nombre d'ennemis. Il en fut autrement. Les chefs de l'insurrection vendéenne se divisèrent. Une partie de leur armée rentra dans ses foyers, sauf à revenir combattre au premier signal du tocsin. Il ne resta pas un seul paysan insurgé dans la plaine ; tous regagnèrent le Bocage, et les généraux se distribuèrent entre eux le commandement des cantons. M. de Lescure devint le chef de la division de Bressuire ; M. de la Rochejaquelein, celui de Châtillon et des Aubiers ; M. d'Elbée obtint en partage Chollet et Chemillé ; M. de Langrenière, Ar-

genton-le-Château et Thouars; M. de Bonchamps, les bords de la Loire; Cathelineau, Saint-Florent; M. de Charette, la Cathelinière. M. Joly et plusieurs autres généraux royalistes continuèrent d'opérer, chacun isolément, dans la basse Vendée, sans établir de relations directes avec la grande armée vendéenne. Peu de temps après, tout le commandement des divisions de cette contrée échut à Charette.

Mais vers le 6 juin le tocsin ayant de nouveau sonné dans les paroisses, la plupart des paysans de la haute Vendée rejoignirent leurs drapeaux, et leur armée marcha sur Doué; le 7, elle força dans leurs retranchements les troupes républicaines, rassemblées sous le commandement du général Ligonnier. Le combat, chaudement disputé de part et d'autre, dura six heures. Une charge audacieuse exécutée par Cathelineau décida du sort de la journée, et les *bleus* ne se rallièrent qu'à une demi-lieue de Saumur. Le même jour, la division du général républicain Salomon, qui arrivait de Thouars, donna dans une embuscade préparée par les Vendéens : après trois heures d'une lutte acharnée, les royalistes l'emportèrent, et rejetèrent leur ennemi sur la route de Niort. Le lendemain, l'armée royaliste concentra ses efforts du côté de Saumur, et manœuvra pour emporter cette ville, dont les abords et les hauteurs étaient occupés par les forces républicaines. L'entreprise paraissait hardie; il s'agissait d'attaquer des positions redoutables, et de surmonter des obstacles multipliés. L'attaque fut remise au 10 juin, vers le lever du jour. Durant la nuit qui la précéda, les révolutionnaires de Saumur exal-

Combat
de Doué.

Juin 1793.

tèrent l'armée et le peuple par une grande orgie patriotique ; mais au *Ça ira* et à la *Carmagnole*, qui retentissaient dans le camp et dans les rues, l'armée vendéenne répondait par ce chant admirable de l'Église : *Vexilla regis*, cette hymne qui appelle tous les chrétiens à triompher de l'impie, sous l'étendard royal du Calvaire.

Prise
de Saumur.

Le 10, vers deux heures après midi, les Vendéens commencèrent l'attaque par trois points : Lescure, à la tête d'une colonne, chercha à tourner une redoute établie à l'embranchement des routes de Doué et de Montreuil ; la Rochejaquelein, qui commandait la seconde division, arriva par les prairies de Varrins, en côtoyant la rivière ; Stofflet se chargea de prendre de vive force le château de Saumur. Du côté où commandait Lescure, l'attaque fut vive, et chaque pied de terrain plusieurs fois pris et repris. Domagné, qui combattait à la tête de la cavalerie vendéenne, fut tué dans l'action, et Lescure fut blessé. Les royalistes plièrent, mais ils revinrent sur leurs pas avec une nouvelle audace, et chassèrent devant eux les républicains : ceux-ci abandonnèrent au pouvoir de l'ennemi les batteries et les retranchements de leur gauche, et entraînèrent dans leur fuite les généraux Menou et Berruyer, blessés, et ayant perdu leurs chevaux. Au centre, le général Coustard, témoin de la déroute de l'aile gauche, ordonna à sa cavalerie de charger sur une batterie vendéenne, et de l'enlever : *Où nous envoyez-vous ?* lui dit le commandant. *A la mort*, répondit Coustard, *mais pour le salut de la patrie*. Les cavaliers républicains s'élancèrent avec intrépidité, et périrent presque

tous. Bientôt l'infanterie républicaine fut à son tour forcée, et prit la fuite, poursuivie l'épée dans les reins par la colonne royaliste.

Du côté de Saumur, la Rochejaquelein avait dirigé une attaque heureuse. Arrivé au pied des retranchements, il jeta son chapeau au-dessus des batteries, en s'écriant : *Qui va le chercher?* Toute sa division répondit à cet appel en se précipitant sur les canonniers et en escaladant les redoutes. En quelques moments les Vendéens occupèrent Saumur, et le soir même la garnison du château capitula. Cette brillante journée avait coûté deux mille hommes et plusieurs braves chefs à l'armée royaliste. La perte des républicains, tant tués que blessés, dépassa cinq mille. Le reste de leur armée se dispersa au hasard dans les villes voisines, et y répandit à la fois la consternation et l'épouvante. On sut que Santerre s'était enfui des premiers. Les prisonniers républicains, au nombre de onze mille, furent tondus et renvoyés. Les Vendéens en usaient ainsi pour s'épargner la nécessité de garder et de nourrir un si grand nombre d'ennemis, et pour reconnaître ceux qui manquaient à l'engagement de ne plus combattre contre l'armée catholique.

Maîtres de Saumur, et triomphant sur tous les points de la Vendée, les chefs royalistes s'emparèrent de l'importante ville d'Angers, que la garnison républicaine leur abandonna sans résistance. Ils songèrent ensuite, pour imprimer à leurs opérations un caractère d'unité, à élire parmi eux un généralissime, aux ordres duquel l'armée entière obéirait. A l'unanimité des suffrages, celui qu'on appelait le *saint de l'Anjou*, le

Cathelineau
est élu
généralissime
de la
Vendée.

Juin 1793.

pauvre et modeste Cathelineau, fut promu à ce grade élevé. Ainsi apparaissait le caractère principalement religieux de l'insurrection vendéenne : l'élite de la noblesse de l'Ouest plaçait à sa tête un obscur voiturier, colporteur de laine. « C'était d'ailleurs, disent les Mémoires de madame de la Rochejaquelein, une démarche politique, de nommer un simple paysan pour général en chef, au moment où l'esprit d'égalité et un vif sentiment de jalousie contre la noblesse contribuaient en grande partie au mouvement révolutionnaire ; c'était se conformer au désir général, et attacher de plus en plus les paysans au parti qu'ils avaient embrassé d'eux-mêmes. On en sentait si bien la nécessité, que les gentilshommes avaient toujours grand soin de traiter d'égal à égal chaque officier paysan ; ceux-ci ne l'exigeaient pourtant pas... L'égalité régnait bien plus dans l'armée vendéenne que dans celle de la république... Une conduite différente aurait peut-être refroidi le zèle. »

Cathelineau refusa l'honneur du commandement, mais on le contraignit d'accepter à force d'instances. Ainsi un homme en sabots conduisait l'armée royaliste contre des républicains placés sous les ordres d'un Lauzun, duc de Biron. Les paysans vendéens profitèrent d'ailleurs assez peu de leur victoire de Saumur, et beaucoup, malgré l'ordre des chefs, se retirèrent pour aller vaquer dans leurs fermes aux travaux agricoles de la saison. Cathelineau laissa cependant à Saumur une garnison de cinq cents hommes, la plupart Suisses ou Allemands déserteurs. Il rallia ensuite divers contingents qu'amènèrent MM. d'Autichamp, de Fleuriot et de la Guérinière ; Chinon et Loudun

furent pris presque sans combattre ; et le cordonnier Forestier fut nommé général de la cavalerie, commandement que, par modestie, il ne tarda pas à céder au prince de Talmont. Quelques jours après, Charette, qui venait de s'emparer de Machecoul, et de concentrer dans sa main la haute direction de toutes les forces royalistes dans la basse Vendée, consentit à se soumettre aux ordres de Cathelineau, et accepta du général en chef la mission de concourir au siège de Nantes. Enfin, pour arrêter la désertion et ramener sous les drapeaux un plus grand nombre d'hommes, on fit afficher partout cette proclamation énergique, rédigée par Stofflet : « Ceux qui ne passeront pas la Loire sont des lâches. Vive le roi ! » Dès le lendemain, les retardataires revinrent en foule.

Suite
des
opérations
militaires.
L'armée
vendéenne
marche
sur Nantes.

M. de Royrand commandait plusieurs détachements de Vendéens désignés sous le nom d'armée royale du centre. Ce vieil officier jugeait qu'en marchant sur Luçon à la tête de sa troupe, il opérerait une diversion utile au succès de l'entreprise dirigée contre Nantes. Ayant donc rassemblé toutes ses divisions, qui comprenaient un effectif de huit mille Vendéens, il se porta, le 28 juin, sur Luçon, que défendait alors une garnison de douze cents républicains. Le succès ne répondit pas aux espérances de M. de Royrand : ce chef royaliste fut trahi par quelques déserteurs, et sa petite armée s'enfuit en désordre, abandonnant sur le champ de bataille quatre cents morts et cent vingt prisonniers.

Mais déjà l'armée vendéenne, forte de cinquante mille hommes, avait paru en vue des clochers de

Juin 1793. Nantes; deux parlementaires envoyés par Cathelineau vinrent sommer le conseil de défense de la ville de remettre sous trois jours les clefs « aux chefs des armées catholiques et royales, » ajoutant qu'au cas de refus la garnison serait passée au fil de l'épée, et les habitants traités conformément aux lois de la guerre pour les villes prises d'assaut. Pour toute réponse, le maire fut chargé de signifier aux Vendéens « qu'on ne traiterait pas avec des rebelles. » La ville fut déclarée en état de siège.

Défaite
des
Vendéens
sous les murs
de Nantes.
Mort
de
Cathelineau.

Déjà maîtresse de la haute et de la basse Vendée, l'armée royaliste, en marchant le long des deux rives de la Loire, étreignit Nantes comme dans un vaste réseau. Cathelineau, Charette, d'Elbée, Fleuriot, d'Autichamp, Lyrot et Bonchamps, communiquaient leur confiance aux vieux soldats et aux recrues. La ville renfermait une garnison de douze mille hommes, sous les ordres des généraux républicains Beysser et Canclaux. Les représentants du peuple qui y avaient été envoyés en mission proposaient de battre en retraite; mais Canclaux et les jacobins firent rejeter ces conseils timides. Le 29 juin, à deux heures du matin, la division de Charette commença l'attaque du côté de Pont-Rousseau, et les républicains de Nantes, s'encourageant à combattre jusqu'à la mort, entonnèrent avec enthousiasme le chant de guerre des *Marseillais*.

Du côté de la porte de Paris, on lutta de part et d'autre avec un acharnement sans égal. MM. de Fleuriot et de Mesnard furent tués en donnant à leurs compagnons l'exemple du courage. A sept heures

du matin, l'action devint générale : on se battit sur les avenues, sur les routes, dans les jardins et dans les faubourgs. Du côté des Vendéens, d'Elbée, Bonchamp, Lyrot, d'Autichamp et Cathelineau ; dans les rangs républicains, le représentant Couston, le général Gilibert destitué la veille, les généraux Beysser et Canclaux, l'adjudant général Cambray et le capitaine la Valette, se faisaient remarquer par une vaillance égale et par un dévouement intrépide. Cependant la victoire paraissait pencher pour les royalistes : déjà Bonchamps avait pénétré dans le faubourg de Saint-Donatien, et Cathelineau, après avoir mis en déroute le 109^e de ligne et enlevé une batterie à la porte de Vannes, s'était avancé jusque sur la place de Viarmes. La ville semblait prise.

Une fausse manœuvre du prince de Talmont compromit un moment le succès de Cathelineau ; les républicains en profitèrent pour se rallier, et faire face au danger. Cathelineau, redoublant alors d'audace, chargea avec impétuosité ses ennemis ; mais, au milieu de l'action, il tomba frappé d'une balle. Alors une terreur panique s'empara de l'âme des paysans ; malgré les efforts, et les ordres de leurs chefs, ils prirent la fuite, et, de vainqueurs qu'ils étaient, ils se virent en un moment vaincus et mis en pleine déroute. Charette seul, ayant réussi à garder ses positions, continua la bataille assez longtemps pour protéger la retraite de ses compagnons d'armes. Le brave Cathelineau n'était que blessé, mais la gangrène se mit dans ses plaies ; il mourut le 14 juillet, pleuré de toute la Vendée, dont il avait été l'apôtre et le chef,

Juin 1793.

Juillet 1793. Quand il eut rendu le dernier soupir, l'armée royaliste se dispersa encore ; vaincue ou victorieuse, rien ne pouvait lui faire perdre de vue le travail des champs.

La guerre
prend
de part et
d'autre
un caractère
de fureur.

La défaite des Vendéens sous les murs de Nantes fut accueillie par la convention et les républicains avec un sauvage enthousiasme. Les citoyens de Nantes, femmes, enfants, vieillards, soldats, avaient rappelé l'héroïque résistance du peuple de Lille ; les efforts de la grande armée royaliste étaient venus se briser contre leur dévouement ; les Vendéens s'étaient vus contraints de repasser sur la rive gauche de la Loire, et les routes de Paris leur étaient fermées. Mais si la convention triomphait, la victoire ne la rendait que plus implacable : elle résolut, sur le rapport du comité de salut public et de Barrère, d'extirper du sein de la France ce *chancre politique* ; et alors commença le système de dévastations, de meurtres et d'incendies, par lequel elle espéra venir à bout des sublimes paysans que la mort de Cathelineau semblait avoir laissés orphelins.

Le général en chef Biron s'était borné, jusqu'à ce jour, à organiser l'armée républicaine, et à prendre du côté de l'Océan des mesures défensives destinées à prévenir un débarquement d'Anglais ou d'émigrés. Il lui répugnait d'être l'instrument des vengeances de la convention, et de livrer aux flammes le pays qu'il aurait voulu se contenter de vaincre. Ce fut en vain : Westermann, ce féroce combattant du 10 août, lui avait été imposé pour lieutenant ; Biron lui donna l'ordre de marcher sur Parthenay, et d'en finir avec

les *brigands* du Bocage. Westermann incendia d'abord le village d'Amaillon et le château de Clisson ; peu de jours après, il battit, à Châtillon, MM. de la Rochejaquelein et de Lescure ; puis il rejeta les Vendéens sur Chollet et Mortagne ; le lendemain, il fit livrer aux flammes le château de la Rochejaquelein. Un retour offensif des Vendéens interrompt, au moins pour quelque temps, ces exécutions. Cinq jours après sa victoire de Châtillon, Westermann fut attaqué par les royalistes, et réduit à prendre la fuite, laissant au pouvoir des Vendéens ses armes, ses munitions, ses bagages, et trois mille prisonniers. Cette victoire, en rendant un peu de confiance aux Vendéens, compensa toutefois bien faiblement le désastre de Nantes et la perte de Saumur, que, faute de garnison, les royalistes s'étaient vus forcés d'abandonner. Cependant les fureurs incendiaires et les massacres de l'armée de Westermann, loin d'intimider les Vendéens, n'avaient réussi qu'à redoubler leur exaspération et leur colère : alors ils rendirent dent pour dent, œil pour œil ; ils ne firent point de quartier. Un grand nombre de prisonniers tombés en leurs mains, au combat de Châtillon, furent égorgés ; et il fallut toute l'autorité et toute la pitié de Lescure pour obtenir qu'il serait fait grâce aux autres.

La convention continuait à envoyer dans le pays insurgé des commissaires qui s'entendaient à peine entre eux, et qui, sous prétexte de surveiller les généraux et de paralyser les traîtres, déconcertaient et changeaient, au hasard de leur inexpérience, les plans militaires les mieux combinés. Ronsin et la nuée

Ineptie
et fausses
mesures
des agents
de la
convention.

Juillet 1793. d'hommes tarés et d'intrigants subalternes que le conseil exécutif, la commune, les jacobins eux-mêmes, avaient chargés d'aller explorer le pays, ne servaient qu'à rançonner l'habitant, à régulariser le pillage, à entraver l'action des généraux par la menace perpétuelle des dénonciations. L'armée républicaine s'était d'ailleurs recrutée à la hâte, sur les lieux et dans les villes de l'Ouest, d'hommes sans aveu, de clubistes vantards et indisciplinés, de jeunes gens peu propres au métier de la guerre, et que la peur de l'échafaud avait seule poussés sous les drapeaux. Les singuliers éléments dont se composaient les deux armées indiquent, au moins sous quelques rapports, la cause de la durée et des résultats incertains de la campagne.

Suite
de la guerre.
Fautes
et divisions
des chefs
vendéens.

Le 17 juillet, quelques chefs vendéens furent battus à Martigné; pendant le combat, le conventionnel Bourbotte, à la tête d'un corps de cavalerie, fit preuve d'un grand courage. Le lendemain, les royalistes eurent leur revanche dans les combats de Vihiers et de Coron, où Santerre prit honteusement la fuite. Le 28, Bonchamps s'empara des Ponts-de-Cé, et rejeta les républicains sur l'autre rive de la Loire : ceux-ci reprirent audacieusement l'offensive, et après un combat meurtrier poursuivirent les Vendéens jusqu'à Érigné, et les dispersèrent dans le village de Murs. Sur ces entrefaites, la convention destitua Biron, dont l'inaction lui avait paru suspecte, et elle le remplaça par un ouvrier nommé Rossignol, homme inepte et sanguinaire, qui ne s'était encore signalé que dans les émeutes du faubourg Saint-An-

toine. Ce misérable se montra, du reste, le digne acolyte de Ronsin et de Westermann. Juillet 1793.

Des symptômes de division et de sourdes jalousies se manifestaient parmi les chefs de la Vendée : on sait que, malgré la conformité d'opinions et de sentiments, les rivalités individuelles avaient dû tenir beaucoup de place dans le conseil. Charette, homme sensuel et voluptueux, qui se faisait suivre dans son camp par une sorte de cour d'amour, et qui donnait des bals le lendemain des batailles, se montrait fort peu disposé à subir l'ascendant du pieux Lescure, à combattre sous les ordres du garde-chasse Stofflet. Il préférait isoler son action, et faire la guerre à sa volonté dans la basse Vendée. M. de la Rochejaquelein, enflammé d'une ardeur chevaleresque, était admirable dans la mêlée, et peu propre à suivre, dans le silence de la méditation, l'exécution de plans réfléchis. Les autres chefs fournissaient plus de lieutenants que de véritables généraux, et la place de Cathelineau demeurait vide. Ce vaillant homme fut cependant remplacé par d'Elbée, brave capitaine, mais homme de guerre sans portée et sans influence. Ce choix fut presque une surprise faite à la plupart des officiers vendéens ; ils s'y résignèrent sans l'approuver. Tout porte à croire que Lescure était plus digne que lui d'exercer le commandement général. Quoiqu'il en soit, malgré quelques succès partiels, la cause de la Vendée était trop gravement compromise par la déroute de Nantes, pour que le choix d'un officier médiocre, tel que d'Elbée, ne contribuât pas encore à l'affaiblir. Par bonheur pour elle, l'incapa-

D'Elbée
est nommé
généralis-
sime.

Juillet 1793. cité profonde de Rossignol, les brutales fureurs de Ronsin, et l'atrocité des exécutions de Westermann, concouraient à lui venir en aide. Pour balayer des ennemis tels que Santerre, il n'était pas besoin de beaucoup de science : le dévouement et l'énergie suffisaient. Et comment l'exaltation et le zèle auraient-ils manqué à la Vendée, en présence des chaumières et des châteaux réduits en cendres, dans une contrée couverte de victimes, devant un ennemi qui cherchait dans le pillage, dans l'assassinat et la débauche, de hideux auxiliaires, et qui parfois, pour enseignes, portait à la pointe de ses baïonnettes des têtes coupées et des enfants égorgés.

Fausse
mesure
du conseil
civil.

Le conseil civil exerçait peu d'autorité sur des chefs et des armées qui ne se soumettaient à ses ordres qu'autant qu'ils consentaient à les reconnaître; il perdait d'ailleurs beaucoup de temps à délibérer et à discuter. Par un arrêté en date du 8 juin, il limita le cours des assignats à ceux qui avaient été émis sous le règne de Louis XVI; le 11 juillet, il annula indistinctement toutes les ventes de biens nationaux; peu de jours après, cédant aux exhortations impolitiques de l'abbé Bernier, il décida que les Vendéens qui professaient le culte protestant ne seraient point admis à participer à la guerre; enfin, il imposa aux républicains et aux autorités l'obligation de prêter serment de fidélité à Louis XVII. Plus tard cependant, reculant devant les difficultés que ce serment politique créait de toutes parts, il annula son décret, et laissa les consciences libres.

La convention nationale répondait à ces mesures

du conseil royaliste par les lois de proscription et de sang. Le 2 août 1793, elle rendit le décret suivant : « Il sera envoyé à la Vendée, par le ministre de la guerre, des matières combustibles de toute espèce pour incendier les bois, les taillis et les genêts. Les forêts seront abattues, les repaires de rebelles seront détruits, les récoltes seront coupées, et les bestiaux seront saisis. Les biens des rebelles seront déclarés appartenir à la république. » C'était là le digne complément du décret en vertu duquel tout Vendéen pris les armes à la main devait être mis à mort, sans autre jugement que la constatation matérielle du fait. Mais la Montagne ne connaissait pas d'autre droit et d'autre justice que la terreur et le supplice. « C'est faire le bien, » lui disait Barrère au nom du terrible comité de salut public, « c'est faire le bien, que d'extirper le mal ; c'est être bienfaisant pour la patrie, que de punir des révoltés. Louvois fut accusé par l'histoire d'avoir incendié le Palatinat, et Louvois devait être accusé : il travaillait pour les tyrans. Le Palatinat de la république, c'est la Vendée. Détruisez-la, et vous sauvez la patrie. » La convention avait pour coutume d'écouter de pareils appels. Elle décréta une levée en masse des habitants de tous les districts voisins de la Vendée, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à cinquante : et comme les événements militaires dont le Nord était le théâtre venaient de mettre à sa disposition les garnisons de Condé et de Valenciennes, et quinze mille combattants aguerris, débris de la fameuse garnison

Juillet 1793.

La
convention
rend
contre
la Vendée
un décret
d'extermina-
tion.

Août 1793.

de Mayence, elle fit partir en poste ces troupes, et les dirigea sur la rive gauche de la Loire.

Défaites
des
Vendéens
à Luçon.

Le 30 juillet, le général Tuncq, qui commandait à Luçon les détachements de l'armée républicaine, s'était vu attaqué dans ses positions par d'Elbée et plusieurs divisions de l'armée royale de l'Ouest. Ses troupes, d'abord ébranlées, s'étaient repliées devant l'ennemi, en lui abandonnant un canon : mais, soutenu à temps par une compagnie des *vétérans de l'Égalité* et par un corps de hussards, Tuncq avait repris l'offensive, et était parvenu à contenir les soldats vendéens. Le bataillon républicain qui se faisait appeler *le Vengeur* saisit ce moment pour charger avec impétuosité une division royaliste : celle-ci fut mise en déroute, et rejetée sur le centre, qu'elle entraîna dans sa fuite : le courage du prince de Talmont et le dévouement de d'Elbée sauvèrent l'armée catholique d'un désastre plus complet. Le général en chef Rossignol, au lieu de décerner des éloges à Tuncq pour cette victoire, le dénonça basement au comité de salut public, comme ayant agi sans attendre ses ordres.

Le 13 août, les Vendéens, impatientes de venger leur défaite, reparurent en force devant l'armée victorieuse. De Chatonnay, rendez-vous militaire où ils s'étaient rassemblés au bruit du tocsin, ils étaient accourus jusque sous les murs de Luçon, au nombre de trente-cinq mille. Au moment où le général Tuncq faisait ses dispositions pour les recevoir, la nouvelle officielle de sa destitution lui parvint, avec l'injonction, également transmise par Rossignol, de

se retirer à vingt lieues de l'armée. Les représentants du peuple Bourdon et Goupilleau, sans s'arrêter à cette misérable vengeance, intimèrent à Tuncq l'ordre de désobéir et de vaincre : ce dernier s'y détermina avec d'autant plus d'empressement qu'il venait de recevoir des renforts. Cependant les Vendéens, après avoir reçu la bénédiction de l'abbé Bernier, s'avancèrent pleins de confiance, rangés en trois colonnes; leur aile droite était commandée par Charette et Lescure; leur aile gauche, par la Rochejaquelein; le centre, formé des divisions de Donnissan et de Royrand, obéissait au généralissime d'Elbée.

Malgré les ravages que l'artillerie républicaine exerçait dans leurs rangs, les Vendéens repoussèrent l'avant-garde des bleus. Charette avait promis de faire plier en quelques minutes le corps d'armée qu'il avait à combattre : il tint parole; mais d'Elbée fut moins heureux. Les paysans vendéens, n'étant plus protégés par les accidents du terrain, et se voyant obligés de manœuvrer en plaine découverte, furent déconcertés par l'artillerie légère des républicains; il suffit ensuite d'une charge de cavalerie pour les mettre en déroute : Marigny, qui vint pour les soutenir, arriva trop tard. Lescure et Charette firent d'inutiles efforts pour rallier les fuyards; le prince de Talmont et la Rochejaquelein purent à peine, au prix d'efforts inouïs, protéger la retraite et la rendre moins sanglante. Les Vendéens, dans cette funeste journée, abandonnèrent sur le champ de bataille dix-huit pièces de canon et sept mille morts. Leurs chefs se renvoyèrent mutuellement la responsabilité du dé-

Août 1793.

Sept. 1793. sastre, et Charette se retira de nouveau, avec sa troupe, dans les cantons de la basse Vendée. Pour Tuncq, en récompense de sa victoire, il fut rétabli dans son commandement, et promu au grade de général divisionnaire. L'armée républicaine qui avait vaincu à Luçon ne s'élevait qu'à neuf mille hommes.

Nouveaux
combats.

Pendant que Charette songeait à réparer ses pertes par de nouvelles levées, des espions vinrent l'avertir que la garnison républicaine de la Roche-sur-Yon se reposait dans une fausse sécurité, et négligeait les précautions les plus vulgaires. Il eut l'idée de profiter de cette situation, et de surprendre ses ennemis dans leur paresseuse inertie. Mais ses plans furent ébruités ; le général Mieskowsky, qui commandait la division républicaine des Sables d'Olonne, vint au secours de la garnison menacée, et, après un engagement sérieux, contraignit les Vendéens à battre en retraite. Dans le Bocage, l'armée royaliste fut plus heureuse. Le 4 septembre, Rostaing, Royrand, d'Autichamp et la Rochejaquelein, à la tête de leurs divisions, surprirent huit mille républicains placés sous les ordres du général Lecomte, et parmi lesquels figurait le bataillon *le Vengeur*, encore glorieux de la victoire de Luçon : cette troupe, écrasée par le nombre, périt en combattant avec une intrépidité sans égale. Les républicains du *Vengeur* se firent tuer, jusqu'au dernier, au cri de *Vive la liberté!* et ce fut à peine si, des huit mille bleus que les Vendéens cernaient de toutes parts, quelques centaines réussirent à se faire jour et à se soustraire à la mort.

Le 5 septembre, une nouvelle tentative des Ven-

déens sur Nantes échoua, et les républicains en profitèrent pour faire avancer des troupes dans le pays. Les soldats de l'ancienne garnison de Mayence entrèrent dans la Vendée, précédés par la renommée de leur courage, et commandés par le général Kléber, digne chef de ces hommes de guerre. En ce moment, des côtes de Brest à celles de la Rochelle, de Saumur à Parthenay, huit corps d'armée, envoyés par la convention, envahissaient le territoire insurgé, et manœuvraient pour cerner le Bocage : ils étaient placés sous les ordres des généraux Canclaux, Rossignol, Beysser, Aubert-Dubayet, Kléber, Santerre, Haxo, Mieskowski, Duhoux, Beaupuy, et Marceau. Les troupes républicaines agissant dans l'Ouest s'élevaient au chiffre de quatre-vingt mille hommes ; ce nombre devait encore s'accroître.

Sept. 1793.
La garnison
de
Mayence
dans
la Vendée.

La garnison de Mayence ne crut pas avoir assez du souvenir de ses exploits pour épouvanter ses ennemis ; au mépris des ordres et des prières de Kléber, elle se fit une funeste gloire de livrer la Vendée à la dévastation et aux flammes. En peu de jours Canclaux et Kléber, opérant avec ensemble, se rendirent maîtres de Pornic, de Machecoul, de Légé, de Clisson, et de plusieurs postes importants, dont ils chassèrent les royalistes. De leur côté, Santerre et Ronsin parurent devant Coron, à la tête d'une armée que des levées récentes venaient de porter à quarante mille hommes. Deux jours après, par l'effet des mauvaises dispositions de Ronsin, toutes ces forces, artillerie, cavalerie, infanterie, furent surprises par les Vendéens ; et, pour la troisième fois, le nom de Sau-

Victoires
des
Vendéens
à Coron,
à Torfou,
à Montaigu.

Sept. 1793. terre fut flétri par une immense déroute. Le champ de bataille, couvert de morts, demeura au pouvoir des royalistes, et les républicains perdirent leurs bagages, leurs munitions, et vingt-quatre pièces de canon. Le lendemain, les Vendéens ne furent pas moins heureux : ils taillèrent en pièces la division d'Angers, commandée par le général Duhoux, et, après avoir repoussé les républicains au delà d'Érigné, ils s'emparèrent de nouveau des Ponts-de-Cé. Le même jour, à Torfou, sur un autre point de la Vendée, les colonnes réunies de Charette, de Bonchamps et de d'Elbée, attaquaient Kléber et la légion de Mayence. Dès le commencement de la bataille, Kléber fut blessé ; mais ses soldats, animés par son exemple, soutinrent avec énergie le choc des royalistes. Pendant plusieurs heures d'un combat acharné, les républicains et les royalistes luttèrent héroïquement, et la victoire parut hésiter. A la fin, les Mayençais commencèrent à perdre du terrain et à se replier en arrière. Leur mouvement de retraite s'opéra, pendant l'espace de deux lieues, sans que la bataille se ralentît. Arrivé aux abords d'un pont qu'il fallait passer et défendre, Kléber y établit Chevardin, commandant des chasseurs de Saône-et-Loire : « Voulez-vous mourir ici avec votre troupe ? lui dit-il ; vous sauverez l'armée. — Oui, mon général, » répondit le sublime officier ; et le détachement, écrasé par les royalistes, protégea la retraite en se faisant tuer jusqu'au dernier homme. Le lendemain 20 septembre, la colonne républicaine du général Beysser fut surprise à Montaigu par Lescure et Charette,

et un avantage signalé rendit encore aux Vendéens toute leur confiance. Ainsi déconcerté par les succès de ses ennemis, Canclaux prit la résolution de rétrograder, et les Mayençais battirent en retraite jusqu'à Nantes. Ainsi, en peu de jours, les divisions républicaines, qui avaient d'abord occupé le pays et présagé à la guerre civile une prompte extinction, se trouvaient vaincues, et refoulées vers la Loire. Cent mille Vendéens, disséminés en plusieurs corps, faisaient chanter des *Te Deum* dans toutes les paroisses; et les généraux patriotes rejetaient leurs défaites sur les fausses conceptions de Ronsin et de Rossignol, dont ils révoquaient en doute le courage autant que la capacité. On ne s'entendait guère davantage au quartier général royaliste; là aussi on s'accordait à incriminer la conduite de Charette, et cet isolement orgueilleux qui compromettait trop souvent les victoires.

Comme ce sénat de Rome qui mit aux enchères le champ sur lequel campait un ennemi victorieux, la convention ne se laissa point intimider par la défaite de ses armées : elle répondit aux cris de triomphe des royalistes par un décret qui fixait au 20 octobre le jour où devait être finie la guerre de la Vendée. « Soldats, manda-t-elle ensuite aux armées « de l'Ouest, soldats de la liberté, il faut que les brigands de la Vendée soient exterminés avant la fin « du mois d'octobre ! Le salut de la patrie l'exige, « l'impatience du peuple français le commande ; son « courage doit l'accomplir... »

Décret
de
la convention
nationale.

Pour sauver la Vendée des vengeances que lui ré-

Sept. 1793.

Dispositions
de
l'Europe
à l'égard
de
la Vendée.

servait la république, pour que la guerre royaliste eût enfin des résultats que le découragement d'un jour ne parviendrait plus à compromettre, il était temps de lui donner un chef dont l'autorité ne fût méconnue de personne, d'associer à sa cause des alliés puissants et forts. Dirigée par un conseil civil qui perdait du temps en délibérations oiseuses; soumise à des chefs individuellement honorables et hardis, mais peu disposés à s'entendre et à subir une hiérarchie nécessaire, la Vendée appelait de tous ses vœux, pour la gouverner et la commander, un prince du sang royal, un Bourbon, et, à défaut des frères de Louis XVI, le vaillant héritier de la gloire des Condé. L'Europe, au plus fort de sa lutte contre la France, ne voulut point consentir à accueillir cette prière, à laisser partir pour la Vendée le prince dont la présence pouvait seule utiliser son courage. Elle craignait de voir réussir une résistance exclusivement française; elle pressentait que ces Vendéens, si terribles contre la convention, ne consentiraient jamais à être complices du démembrement de la France, à subir le joug étranger: et comme elle paralysait de tout son pouvoir l'action et l'initiative des émigrés dans les armées d'outre-Rhin, de même elle se plaisait à abandonner à elle-même l'insurrection vendéenne, la trouvant assez forte pour inquiéter la convention, pas assez pour restaurer la grande unité monarchique de la France. Incapables de comprendre ces calculs de la politique, les chefs vendéens réclamaient des cours de l'Europe, et particulièrement de l'Angleterre, une coopération et des secours désintéressés qu'on leur

déniait. L'Angleterre leur laissait l'espérance de son sept. 1793. appui, elle les exhortait à persévérer; mais, ayant de se laisser aller à des sacrifices plus sérieux, elle persistait à attendre.

L'Angleterre voyait d'ailleurs, avec une joie qu'elle ne cherchait plus à dissimuler, la république française déchirée par les factions écloses dans son sein, et la convention écrasée sous le poids des ennemis du dedans et du dehors. Aussi bien, après avoir rapidement retracé la grande lutte engagée au delà de la Loire entre la république et la monarchie, nous pensons qu'il est nécessaire de nous reporter par nos souvenirs vers la frontière, alors entamée par les armées de la coalition, et, sur tous les points, ouverte aux conquêtes de l'étranger.

Développe-
ments de
la lutte
engagée
entre
la France
et
l'Europe.

Depuis la trahison de Dumouriez et la retraite précipitée de Custine, l'ennemi triomphait sur l'Escaut et sur le Rhin, tandis que les efforts de nos généraux parvenaient à peine à lui disputer pied à pied le territoire du mont Blanc et des Alpes maritimes, et la double région des Pyrénées orientales et occidentales.

En face de ces dangers, la convention avait consenti à faire trêve à ses querelles intestines : l'insurrection populaire du 31 mai venait de proscrire la Gironde; le sabre de Henriot et les piques des faubourgs réduisaient au silence les députés du centre, ceux qu'on désignait sous le sobriquet honteux de *crapauds du Marais*. La Montagne exerçait donc dans sa plénitude l'autorité publique, ou du moins elle était investie, sous la triple surveillance de la commune,

Sept. 1793. des jacobins et des cordeliers, d'une dictature toute-puissante qu'elle ne voulait point abdiquer tant que dureraient les dangers de la patrie.

Le comité de salut public et de défense générale, dépositaire de toute sa confiance, et chargé par elle d'étudier et de provoquer les résolutions hardies que les circonstances paraissaient réclamer, ne tarda pas à soumettre à ses délibérations un projet qui réglait l'organisation de onze armées : la convention le vota sans désenparer, et pour ainsi dire sans discuter. Aux termes du nouveau décret, l'emploi des forces militaires actives de la république allait être ainsi déterminé, sauf les modifications successives qu'amèneraient nécessairement les mouvements de la guerre :

« *L'armée du Nord*, sur la frontière et dans les places ou forts, depuis Dunkerque jusqu'à Maubeuge inclusivement.

« *L'armée des Ardennes*, sur la frontière et dans les places ou forts, depuis Maubeuge inclusivement, jusqu'à Longwy exclusivement.

« *L'armée de la Moselle*, sur la frontière et dans les places ou forts, depuis Longwy inclusivement, jusqu'à Bitche exclusivement.

« *L'armée du Rhin*, sur la frontière et dans les places ou forts, depuis Bitche inclusivement, jusqu'à Porentruy exclusivement.

« *L'armée des Alpes*, sur la frontière et dans les places ou forts, depuis le département de l'Ain inclusivement, jusqu'au département du Var exclusivement.

« *L'armée d'Italie*, sur la frontière et dans les places, forts ou ports, depuis le département des Alpes-Maritimes inclusivement, jusqu'à l'embouchure du Rhône. Avril 1793.

« *L'armée des Pyrénées orientales*, sur la frontière et dans les places, forts ou ports, depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à la rive droite de la Garonne.

« *L'armée des Pyrénées occidentales*, sur la frontière et dans les places, forts ou ports, dans toute la partie du territoire de la république sur la rive gauche de la Garonne.

« *L'armée des côtes de la Rochelle*, sur les côtes et dans les places, ports ou forts, depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à l'embouchure de la Loire.

« *L'armée des côtes de Brest*, sur les côtes et dans les places ou forts, depuis l'embouchure de la Loire, jusqu'à Saint-Malo inclusivement.

« *L'armée des côtes de Cherbourg*, sur les côtes et dans les places, forts ou ports, depuis Saint-Malo inclusivement, jusqu'à l'Authie. »

Ce n'étaient là, il faut le dire, à l'exception des armées du Nord, des Pyrénées et du Rhin, que des corps peu nombreux, hors d'état encore de présenter à l'ennemi des masses redoutables : mais la simple énumération de ces forces militaires avait quelque chose d'imposant ; elle augmentait la confiance des républicains et les incertitudes des généraux étrangers. Aussi l'inaction de l'ennemi, particulièrement du côté de la Flandre, se prolongeait-elle assez pour donner à la convention le temps de remédier, au

Avril 1793.
Opérations
militaires
sur
la frontière
du nord.

moins en partie, aux dangers qu'avaient accrus la fuite de Dumouriez et le désastre de Neerwinden. Dampierre, qui avait été appelé au commandement en chef de l'armée du Nord, n'épargnait rien de ce qui pouvait ranimer le moral de ses troupes : il réorganisait les cadres, les complétait en appelant des recrues, jetait des garnisons dans les places fortes, et cherchait à couvrir tous les points de la frontière : par ses soins, des camps retranchés avaient été établis à Cassel, dans la plaine du faubourg de la Madeleine, devant Lille, sous Maubeuge, à Charleroi, et dans la direction de Givet à Philippeville : ces diverses positions étaient, en outre, reliées l'une à l'autre par un cordon de cantonnements.

Positions
et plan
de
l'ennemi.

] Tout le mois d'avril s'écoula sans que le prince de Cobourg se déterminât à rien entreprendre de sérieux ; et l'on vit se renouveler ces temporisations, ces lenteurs qui déjà, au mois de septembre, avaient compromis tous les avantages obtenus par la coalition, et préparé la retraite de Valmy. L'armée combinée de Prusse et d'Autriche occupait une ligne de position de Namur à Menin, par Tournay. Le prince de Cobourg, dont le quartier général était à Mons, commandait le centre ; le général Clairfayt, la droite ; et la gauche, aux ordres du général Beaulieu, dont les forces étaient combinées avec celles du prince de Hohenlohe-Kirchberg, couvrait les intervalles, jusqu'à la chaîne des Vosges. Le prince de Hohenlohe avait en outre maintenu ses communications avec les forces militaires qui, sous la conduite des généraux Kalckreuth et

Wurmser , menaçaient les frontières françaises aux extrémités de la Lorraine et de l'Alsace. Avril 1793.

D'après le plan du colonel Mack , adopté par le prince de Cobourg , les opérations offensives étaient ajournées au mois de mai ; jusque-là les Français pouvaient demeurer abrités sous le canon de Lille ; de Valenciennes et de Maubeuge. Leur ennemi se proposait d'opérer d'abord l'attaque du camp retranché de Dampierre, sous Famars ; puis le siège de Condé, et successivement le siège de Valenciennes, et l'attaque du camp de Dunkerque. Lorsque toutes ces positions seraient emportées , le prince de Cobourg devait recommencer dans les règles le siège de Lille. On voit que l'ennemi comptait sur les divisions intestines de la république comme sur le plus sûr auxiliaire, et que, dans l'espoir de profiter de nos fautes, il voulait conquérir méthodiquement le territoire de la France, sans risquer aucun grand mouvement stratégique , sans livrer aucune bataille générale. C'étaient là de faux calculs : la convention et le comité de salut public connaissaient le prix de ce temps que les ennemis allaient perdre , et la France républicaine allait être sauvée, du jour où les vainqueurs de Neerwinden tarderaient à marcher en avant , par les routes que Dumouriez leur avait ouvertes.

Du 14 au 30 avril , plusieurs affaires d'avant-postes eurent lieu sur la ligne qui séparait les deux armées ; elles contribuèrent à rendre à nos soldats la confiance que les derniers événements avaient affaibli. Cependant le centre des opérations était à Condé, place forte, alors investie par le prince de Wurtemberg.

Défaite
des
Français
sous les murs
de Condé.

Mai 1793.

Les représentants du peuple en mission à l'armée du Nord prescrivaient à Dampierre de débloquer cette ville; le général hésitait : une juste entente de la guerre lui faisait craindre d'engager sans nécessité une lutte générale. Il dut néanmoins céder, et le combat eut lieu le 1^{er} mai. Après quelques légers avantages remportés par notre première ligne, l'ennemi, bien supérieur en nombre, se maintint dans ses positions; et les Français se replièrent dans leur camp, laissant sur le champ de bataille deux mille morts et une partie de leur artillerie. Nonobstant ce revers, des ordres réitérés et pressants contraignirent Dampierre à combiner une nouvelle attaque. Le prince de Cobourg était averti, et ne changea rien à ses dispositions défensives. Son front était couvert par des bois retranchés, par des abatis et des redoutes; et, de plus, le cours de l'Escaut et de la Scarpe assurait ses flancs. Le 8 mai, les Français abordèrent l'ennemi sur la droite, en avant de Maubeuge; cinq fois repoussés, ils revinrent cinq fois à la charge : les Autrichiens, retranchés avec des forces nombreuses dans une position presque inabordable, soutenus d'ailleurs par deux redoutes, rendirent inutiles les efforts de l'armée républicaine. Excité par cette résistance opiniâtre, placé entre la victoire et l'échafaud, Dampierre se dévoua une fois encore pour emporter les retranchements de l'ennemi. Au milieu du combat, il fut mortellement atteint par un boulet de canon, et ce fatal événement ralentit l'ardeur de ses troupes. Le général Lamarche prit le commandement en chef par intérim; mais bientôt, autorisé par

les commissaires de la convention présents à l'attaque, Mai 1793.
il donna l'ordre d'opérer la retraite. Ce nouveau revers déterminâ l'armée française à se tenir sur la défensive.

L'armée ennemie, deux fois victorieuse, venait encore d'être renforcée par les contingents anglais, hollandais et hanovriens : c'était le moment d'agir avec vigueur ; mais vainement le duc d'York et le général Clairfayt insistaient-ils pour qu'on prît sans retard l'offensive, le prince de Cobourg et le colonel Mack jugeaient plus opportun d'attendre l'issue des troubles dont Paris était le théâtre, afin de rechercher dans l'intérieur un nouveau point d'appui, sans lequel ils n'étaient point d'avis qu'on marchât en avant. On voit qu'ils espéraient dans le triomphe du fédéralisme ou dans les victoires de la Vendée. Cependant on se déterminâ, le 23 mai, à diriger une attaque générale sur le camp de Famars. Cette position, occupée par le quartier général de l'armée française, avait son flanc droit protégé par l'Escaut, sa gauche appuyée à la rivière de Rouelle, et son front couvert par des redoutes. Quatre colonnes principales, commandées par le prince de Cobourg, le duc d'York, les généraux autrichiens Latour et Clairfayt, agirent en même temps. Le prince de Cobourg, sous les ordres duquel combattait une armée de quatre-vingt mille hommes, n'avait devant lui que cinquante mille Français éparpillés et fatigués ; il ne sut point tirer parti de ses avantages, et ne força pas le camp de Famars. Vers midi, le duc d'York tourna la droite de la ligne française ; peu d'heures après, les redoutes établies en deçà

Lenteurs
de
l'ennemi.
Attaque
du camp
de Famars.

Juin 1793. de la Rouelle furent emportées par le général Ferrari, qui commandait le centre de l'armée autrichienne. Les républicains abandonnèrent alors le camp, et se replièrent sous le canon de Bouchain, après avoir jeté dix mille hommes dans Valenciennes. Le lendemain 24 mai, Clairfayt, à la tête d'un corps d'Autrichiens et d'Anglais, tourna le camp d'Anzin, et l'emporta après un combat opiniâtre; en même temps l'abbaye d'Hasnon fut forcée par le corps auxiliaire prussien, et la ville de Valenciennes fut investie de toutes parts. Ces deux malheureuses journées avaient coûté aux Français trois mille hommes tués, blessés ou faits prisonniers.

Retards
et fautes
de
l'ennemi.
Explications
historiques.

Tandis que le duc d'York dirigeait le siège de Valenciennes, le prince de Cobourg, au lieu de chasser vigoureusement devant lui les débris de l'armée vaincue, leur laissait opérer leur retraite jusqu'au camp de César : c'était le moment où la république, forcée par les événements de l'Ouest de dégarnir ses armées de la frontière, semblait ouverte de toutes parts aux entreprises d'un ennemi audacieux. En quelques jours de marche, le prince de Cobourg pouvait arriver sous les murs de Paris avec quatre-vingt mille fantassins et trente mille chevaux; et la convention aurait été écrasée entre les insurgés vendéens, maîtres de la Loire, et les troupes de la coalition plusieurs fois victorieuses. Les alliés craignirent d'affronter ainsi la gloire de la France et le désespoir de la révolution; ils n'osèrent point se hasarder sur la route de Guise; ils se bornèrent à jeter des bombes dans Valenciennes. Puis, quand ils reconnurent la faute qu'ils avaient

commise, il était trop tard pour la réparer : la Montagne venait de terrasser la Gironde; à un gouvernement irrésolu, à l'influence politique des parleurs de tribune, avait succédé un pouvoir aussi fort par son unité que par son implacable énergie. La France républicaine tout entière, appelée aux armes par l'enthousiasme, et trop souvent poussée en avant par les bourreaux, n'avait d'autre salut que la victoire, et elle allait vaincre.

L'explication des fautes et de la mollesse de l'ennemi est plus facile à donner qu'on ne pense. Si l'étranger n'avait voulu que détruire la convention et rétablir la royauté dans notre patrie, il aurait mis dans ses opérations et dans ses mouvements plus d'activité et plus d'ensemble; et tout porte à croire que, franchement d'accord avec les royalistes de l'Ouest et les fédéralistes du Rhône et du Var, il eût éteint sous la masse de tant de coups le gouvernement des jacobins et les institutions républicaines; mais les étrangers voulaient avant tout démembrer la France. L'Angleterre convoitait nos colonies et nos provinces riveraines de l'Océan; l'Autriche cherchait à nous enlever la Flandre et la Lorraine; la Prusse hésitait entre ses jalousies et ses convoitises, et elle se souciait assez peu de vaincre la république française, pour n'aboutir qu'à accroître la puissance de l'empereur et celle du roi George. Ainsi divisées d'intérêts, les trois puissances ne se pressaient point d'agir; elles désiraient que le canon n'allât pas plus vite que la diplomatie; et leurs chargés d'affaires discutaient bien mieux au congrès d'Anvers que leurs armées

[Juin 1793. n'avançaient au delà de l'Escaut. C'est pour cela que l'Angleterre abandonnait la Vendée à ses propres forces; que la Prusse et l'Autriche, tenant à l'écart les émigrés, les contraignaient à attendre, dans un repos désolant pour la noblesse française, le succès de plans stratégiques lentement combinés et plus lentement encore exécutés : c'est grâce à ce système, qui leur faisait appréhender de laisser au parti royaliste une trop grande part dans la chute de la convention, qu'au lieu de se rallier sincèrement à un intérêt français, fût-ce même au drapeau monarchique, les puissances coalisées se bornaient à stipuler pour elles-mêmes, à chercher les moyens de se payer de leurs propres mains. Aussi ne s'étonnera-t-on point en apprenant que les ministres anglais, ayant mis en délibération s'ils emploieraient une partie de leurs forces de terre et de mer à secourir la Vendée, ou à s'emparer des colonies françaises dans les Indes occidentales, s'étaient déterminés à prendre ce dernier parti. Toute l'histoire, et peut-être toute la moralité des guerres de l'Europe contre la révolution française, apparaissent dans le simple énoncé de ce fait.

Les efforts des puissances se bornaient donc à assiéger deux de nos places, Valenciennes et Mayence; celle-ci fermant aux Français l'entrée de l'Allemagne, l'autre paraissant ouvrir aux Autrichiens la route de Paris.

Le
commande-
ment
de l'armée
du Nord
est confié
à Custine.

Mais pendant que l'élite de l'armée du Rhin, renfermée dans les murs de Mayence, continuait d'être assiégée par le roi de Prusse, commandant en personne, un décret de la convention ordonnait à Cus-

tine de quitter le Rhin et d'aller rejoindre l'armée du Nord, en qualité de général en chef. En arrivant à Cambrai, il trouva les troupes désorganisées et démoralisées; il les vit à peine vêtues et réduites au plus triste dénûment, incapables de faire face à l'ennemi, et fuyant au hasard devant les premiers escadrons autrichiens qui se présentaient à elles. Custine se trouva au-dessous des nécessités de cette situation; les devoirs qu'elles lui imposaient dépassèrent son intelligence ou ses forces, et d'ailleurs il ne servait depuis longtemps qu'avec incertitude et dégoût. Toutefois, dès le premier jour, après avoir formé de nouveaux camps et de nouveaux cantonnements, il se mit en mesure de rétablir la confiance et la discipline.

Assiégée depuis le 9 avril, la ville de Condé avait soutenu pendant trois mois les efforts d'une armée autrichienne; vainement les Français avaient-ils essayé de secourir ou de ravitailler cette place, les événements ne l'avaient point permis. En peu de temps, la garnison et la ville manquèrent de vivres; pendant six semaines chaque soldat n'eut pour ration journalière que deux onces de pain, deux onces de cheval, une once de riz, et un tiers d'once de suif. Le 6 juillet, le brave général Chancel, qui commandait Condé, assemble le conseil de défense; il ne restait plus de vivres que pour six jours; le 12 juillet, la famine força la garnison de capituler: elle sortit avec les honneurs de la guerre, et fut envoyée prisonnière dans les villes voisines du Rhin.

L'ennemi
s'empare
de Condé.

La garnison de Mayence tenait encore, et l'Europe

Juill. 1793.**Siège
et
capitulation
de
Mayence.**

considérait avec étonnement ses efforts héroïques.

Depuis le jour où Custine, obligé d'abandonner ses folles conquêtes d'Allemagne, avait repassé le Rhin, suivi de près par les armées étrangères, les vingt-trois mille hommes qu'il avait chargés de garder Mayence s'étaient généreusement acquittés de cette mission. Le représentant du peuple Aubert-Dubayet dirigeait la défense; deux autres commissaires envoyés par la convention, Merlin et Rewbell, s'étaient avec lui renfermés dans la place, pour surveiller l'armée et exalter son dévouement. Dès le 6 avril, la ville avait été investie.

L'armée étrangère assiégeait en même temps Cassel, tête de pont de Mayence; et la défense opiniâtre qu'opposait sur ce point le brave Meunier aux entreprises de l'ennemi faisait une diversion très-utile à la garnison de la ville. Maîtres de Mayence depuis plusieurs mois, les Français avaient mis cette place sur un pied de guerre formidable; ils en avaient fait le boulevard principal des conquêtes de la république vers le Rhin. Cependant le temps et les ressources avaient manqué; il s'en fallait d'un tiers que l'armement des remparts fût complet; les provisions de poudre étaient également insuffisantes; enfin, le trésor de l'armée s'élevait à peine à quinze cent mille livres, dont moitié en papier-monnaie.

La résistance des Français dura près de quatre mois, pendant lesquels les assiégés firent de nombreuses sorties, et disputèrent vivement à l'ennemi toutes les positions qui commandaient le Rhin. Le général Meunier étant mort glorieusement, à la suite d'une bles-

sûre, fut enseveli à la pointe du bastion de Cassel; et les deux armées, faisant trêve pour quelques heures à leur lutte acharnée, honorèrent sa mémoire par des salves d'artillerie. Bientôt, après trois nuits de combats, la tranchée avait été ouverte, dans la nuit du 18 au 19 juin, en présence du roi de Prusse. Le front d'attaque n'avait pas tardé à embrasser tout le côté de la place où est située la citadelle, depuis le Rhin jusqu'aux ouvrages avancés du fort Philippe. Le 28, les Prussiens attaquèrent et emportèrent la redoute du village de Veissenau. En peu de jours l'achèvement des batteries imprima au siège la plus grande vivacité, et le bombardement devint terrible. Pendant la première semaine de juillet, l'incendie se manifesta dans les divers quartiers; de vastes édifices devinrent la proie des flammes, et les Français se virent successivement forcés d'abandonner les ouvrages qui défendaient le corps de la place. L'artillerie qui battait en brèche, et les bombes qui tombaient comme une pluie de feu, n'étaient pas les plus redoutables ennemis des Français : la garnison souffrait toutes les horreurs de la famine; les soldats et les habitants se trouvaient réduits à se nourrir de la chair des chevaux morts, de celle des chats et des souris : un chat valait six francs; la livre de cheval, deux francs. Vivement ému des misères de la population, le général Doyré, qui commandait sous Aubert-Dubayet, permit à deux mille habitants, femmes, enfants, vieillards, de sortir de la ville et de se réfugier dans le camp ennemi : mais les Prussiens voulaient affamer la ville jusqu'au bout, et ils

Juill. 1793.

firent feu sur cette troupe infortunée, qui courait à eux en poussant des cris. Toute la nuit, ces misérables demeurèrent sur le glacis, exposés aux boulets et aux bombes; le lendemain, les soldats français, touchés de compassion, ramenèrent dans la ville ceux d'entre eux qui avaient survécu. A la fin, deux partis se formèrent dans la garnison : la troupe française voulait persister dans sa courageuse résistance; la garde nationale demandait à capituler : la première espérait des vivres et des renforts; l'autre se lassait d'attendre et de souffrir les privations, la mort, l'incendie. De son côté, le comité de salut public, qui attachait une haute importance à la conservation de la place, enjoignait aux armées du Rhin et de la Moselle de se porter sur Mayence et de la secourir. Le général Beauharnais, ancien député à l'assemblée constituante, avait remplacé Custine dans le commandement de l'armée du Rhin; son devoir était d'agir avec vigueur et promptitude pour délivrer la garnison affamée, mais, troublé par la démoralisation des troupes, et redoutant d'être vaincu, il agissait avec lenteur. Cependant il s'était déterminé à sortir des lignes de Weissembourg et à se rapprocher de Landau, tandis que le général Houchard, qui commandait alors l'armée de la Moselle, se disposait à agir sur l'autre versant des Vosges, et à attaquer l'armée de Wurmser. Ces mouvements furent exécutés sans activité et avec mollesse, et n'aboutirent qu'à des combats inutiles, à des résultats douteux : on était au 19 juillet, et Mayence n'avait pas cessé d'être bombardée.

Abandonnée par l'incurie de Beauharnais aux tristes chances de la guerre, la vaillante garnison perdit enfin tout espoir d'être secourue, et le général français consentit à capituler. On stipula qu'elle aurait les honneurs de la guerre, qu'elle sortirait de la ville avec armes et bagages, et qu'on ne lui imposerait d'autre condition que celle de ne pas servir d'un an contre les alliés. On oublia, dans le camp ennemi, d'exiger qu'elle ne porterait pas les armes contre la Vendée; et nous avons vu plus haut que ceux de ces intrépides soldats qui vivaient encore (cinq mille d'entre eux avaient péri) furent envoyés en poste dans l'Ouest, pour combattre les royalistes sur les bords de la Loire. Tel fut le siège mémorable de Mayence. La France, qui se fait aujourd'hui un sujet d'orgueil de la résistance qu'opposèrent ses fils à quatre vingt mille hommes des vieilles troupes d'Allemagne, la France se montra alors ingrate envers leur courage; elle les accusa d'avoir trop tôt capitulé; elle reprocha à leurs généraux de s'être laissé séduire par l'or de la Prusse. Plus tard cependant, la convention, éclairée par un discours de Merlin (de Thionville), fit rendre à la liberté Aubert-Dubayet et Doyré; puis, dans sa séance du 4 août 1793, elle décréta que la garnison de Mayence avait bien mérité de la patrie.

Celle de Valenciennes ne s'était pas montrée moins persévérante à souffrir et à combattre. Investie depuis le 24 mai par le duc d'York et le général autrichien Ferrari, elle avait été soutenue et fortifiée dans son patriotisme par les paroles et les exemples

Siège
et prise
de
Valenciennes.

Juill. 1793. du général Ferrand, vieillard septuagénaire, à qui l'âge n'avait rien enlevé de son énergie et de son dévouement. Le duc d'York ayant sommé la ville de se rendre, elle répondit en faisant passer au prince anglais la copie du procès-verbal du serment que sa garnison et ses citoyens avaient prêté peu de jours auparavant, et par lequel ils s'étaient engagés à ne point livrer la place à l'ennemi. Le feu des assiégeants commença aussitôt du côté d'Anzin, et fit éclater plusieurs incendies; le 18 juin, le bombardement devint terrible, et plusieurs quartiers furent la proie des flammes. Ces désastres, qui exaltaient le courage des soldats, épouvantèrent la population, et les habitants de Valenciennes cessèrent de se montrer les dignes rivaux des citoyens de Lille, dont le dévouement leur était sans cesse rappelé : ils se soulevèrent, et demandèrent à capituler; les soldats s'y refusèrent, mais ils accordèrent aux habitants, pour les mettre à l'abri des bombes, les casemates, les souterrains, et tous les lieux couverts de la citadelle : pour eux, ils se résignèrent à bivouaquer, et à mépriser les boulets ennemis.

La première parallèle avait été tracée le 14 juin; la seconde parallèle, commencée le 19, fut armée le 25, et causa de grands ravages à la ville assiégée; le 28, les assiégeants avancèrent par la sape volante et tracèrent la troisième parallèle, qui ne fut terminée et armée que le 7 juillet. Mais la résistance de la garnison semblait devoir lasser tant d'efforts réunis : deux cent mille boulets ou bombes et obus lancés sur la ville en quarante jours, et qui n'avaient fait

d'elle qu'un amas de décombres , n'avaient point dé-
courage ses intrépides défenseurs. Le duc d'York s'é-
tonnait de cette sublime patience, et déjà les moyens
de la réduire semblaient lui manquer ; faute d'autres
projectiles, il faisait jeter dans la place, par ses
nombreuses batteries, les pavés des routes et des
barres de fer. Enfin, le 25 juillet, il tenta un der-
nier effort : l'explosion de plusieurs mines ayant fait
sauter deux places d'armes et ouvert autant de brè-
ches entre les portes de Cardon et de Cambrai, les
assiégeants, formés en trois colonnes d'attaque, se
précipitèrent sur les palissades en poussant des cris
de mort. Un combat meurtrier s'engagea dans le che-
min couvert, qui fut emporté ; et l'ennemi, après un
affreux carnage, se rendit maître de plusieurs ouvra-
ges avancés. Le lendemain, toute résistance semblait
impossible ; la ville pouvait être prise d'assaut, et, sur
quelques points, emportée par des escadrons de ca-
valerie ; ses défenseurs manquaient d'abri ; les para-
pets et les remparts des fronts attaqués étaient en rui-
nes ; la plupart des batteries avaient été mises hors de
service ; la garnison, diminuée par les blessures, les
maladies et la mort, ne pouvait suffire aux besoins
du siège. Sommée pour la troisième fois de se ren-
dre, elle consentit à capituler, et le duc d'York fail-
lit déshonorer sa victoire en refusant d'accorder à
ces braves les honneurs de la guerre : ils les obtin-
rent cependant, et furent à leur tour dirigés sur la
Vendée.

Le comité de salut public n'avait cessé d'envoyer
à Custine l'ordre de se mettre à la tête de l'armée

Juill. 1793. du Nord, de reprendre vigoureusement l'offensive, et de délivrer les grandes places contre lesquelles les alliés avaient réuni tant d'efforts. La république frémissait de voir ses braves garnisons sans secours, elle voulait à tout prix qu'on se hâtât de leur tendre la main; elle accusait le général en chef de perdre un temps précieux en revues et en parades, et de prétexter des besoins de la discipline quand le premier de tous était de vaincre. Custine refusait d'obéir, il n'osait entreprendre d'engager la lutte avec des ressources incomplètes et des troupes mal organisées, à peine vêtues, encore placées sous le coup de leurs récentes défaites : pendant qu'il hésitait, la convention lui enjoignit de venir à Paris, et nous ne tarderons pas à voir se dresser pour lui l'échafaud. Or, en ne se préoccupant ici que du point de vue stratégique et des résultats, il est évident que l'inaction de Custine dans le département du Nord fut une circonstance utile au salut de la république. A la tête de forces indisciplinées et numériquement insuffisantes, il ne pouvait guère espérer de vaincre de front des armées puissantes et victorieuses, et une seule bataille perdue eût entraîné la ruine de la France. Il était bien plus nécessaire de gagner du temps, et de permettre au comité de salut public de réunir et de rassembler des troupes entre l'Escaut et la Somme, que d'entreprendre, au risque d'une défaite inévitable, de délivrer Condé et Valenciennes. Mais l'enthousiasme républicain ne creuse pas si profondément dans les questions : on se persuadait, à Paris, que rien n'était impossible à des armées sou-

Custine
est
provisoire-
ment
révoqué.

tenues par le patriotisme, et qui, la baïonnette au Juill. 1793. bout du fusil, et l'hymne des Marseillais sur les lèvres, s'élançaient au pas de charge sur les *esclaves et les complices des rois*. Qu'on ne s'étonne point de ces illusions ardentes ; elles étaient proportionnées aux dangers, elles pouvaient seules soutenir la république dans cette lutte partout engagée, à une époque douloureuse où, de quelque côté qu'on se tournât, on ne voyait que des armées menaçantes et des drapeaux ennemis.

Vers la frontière des Alpes, l'armée de Keller-
mann, affaiblie par le départ de plusieurs détache-
ments dirigés sur Lyon et sur Marseille, se bornait
en quelque sorte à couvrir la Savoie, et à surveiller
les provinces septentrionales du Piémont.

Opérations
du côté
des Alpes
et de l'Italie.

On a vu plus haut que, du côté des Alpes maritimes, le général Anselme avait été remplacé dans le commandement de l'armée d'Italie par le général Biron ; ce dernier (c'était avant la guerre de la Vendée) avait amené des renforts, et s'était mis en devoir de rétablir la discipline.

Depuis le combat de Sospello (1), les événements militaires accomplis sur ce point, dans les premiers mois de l'année 1793, n'avaient eu qu'une portée médiocre. L'armée austro-sarde avait été battue aux abords du camp de Braous (19 février), et, peu de jours après, chassée de rochers en rochers par les généraux Brunet et Dagobert, tous deux lieutenants de Biron ; tandis que Masséna, natif de Nice, avait balayé la

(1) 14 février. Voir plus haut.

Juill. 1793. gauche du Var, et livré à l'ennemi quelques combats heureux.

Lorsque Biron eût été appelé au commandement de la Vendée, Brunet le remplaça à l'armée d'Italie, mais le comité de salut public lui enjoignit de prendre les ordres de Kellermann : de part et d'autre les deux armées reçurent des renforts, et la lutte devint plus sérieuse. Dans les premiers jours de juin, le général Brunet dirigea contre les Austro-Sardes, retranchés dans le camp de Lauthion, deux attaques meurtrières qui échouèrent par l'effet de dispositions mal concertées. Ce double échec coïncidait avec les désastres du parti républicain à Toulon, et la convention, qui se voyait partout trahie, ordonna que Brunet serait destitué, et traduit devant le tribunal révolutionnaire. Ce malheureux, auquel on ne pouvait reprocher que des fautes involontaires, ne tarda pas à subir la mort réservée aux traîtres. Les affaires de l'armée d'Italie n'en devinrent pas plus brillantes : tout indique même que nos soldats disséminés et découragés auraient été promptement écrasés dans les Alpes, si l'ennemi n'avait manqué de résolution et d'énergie ; mais il ne sut profiter ni de son ascendant ni de la supériorité du nombre ; et, vers la fin d'octobre, la vieille expérience et l'intrépidité du général Dugommier permirent aux Français de terminer avec gloire une campagne qui s'était ouverte par des revers.

Opérations
militaires
sur
la frontière.

Les armées de la république avaient à combattre de plus redoutables adversaires sur nos frontières des Pyrénées.

Ainsi qu'on l'a vu , la catastrophe du 21 janvier n'avait pas permis au roi Charles IV de se résigner à la politique d'observation à laquelle il s'était condamné depuis 1789 ; toutefois , avant de se prononcer et de publier son manifeste , il paraissait hésiter , il semblait chercher à gagner du temps. La convention n'avait pas coutume de se laisser prévenir par un ennemi. Tandis que le roi d'Espagne faisait sourdement ses préparatifs , elle se hâta elle-même de lui déclarer la guerre , par un décret rendu le 7 mars , sur la proposition de Barrère. « Partez , dit-elle à ses soldats , et que vos braves légions nous défendent des fanatiques et des esclaves. Descendez de ces rochers qui , produisant du fer et des soldats , furent toujours les boulevards de la liberté du genre humain. La gloire vous attend au delà des monts ; allez faire trembler à Madrid le despote coalisé avec les ennemis de la république : *les Pyrénées ne peuvent être une barrière que contre des esclaves ou des moines.* — En allant venger vos frères , rappelez-vous que lorsqu'un de vos tyrans eut placé un de ses petits-fils sur le trône espagnol , il s'écria , dans son orgueil : *Il n'y a plus de Pyrénées.* Portons la liberté et l'égalité en Espagne par nos victoires , et nous dirons alors , avec plus de vérité , *Il n'y a plus de Pyrénées* ; et nous le dirons pour le bonheur du monde (1). » Le roi d'Espagne accepta le défi , et la proclamation de la guerre se fit à Madrid le 23 mars , en grande pompe. C'était le jour même où la convention réunissait à la France le pays de Porentruy (évêché de Bâle).

(1) Rapport du comité de défense générale.

Juill. 1793,;

Au début de la guerre, l'armée espagnole, dans les rangs de laquelle allait combattre une légion d'émigrés français, s'élevait à peine à quarante mille hommes ; elle était divisée en deux corps principaux : l'un était destiné à prendre l'offensive du côté du Roussillon, sous le commandement du général D. Antonio Ricardos ; l'autre, chargé de garder les frontières du Guipuscoa et de la Navarre, avait été mis sous les ordres du général D. Ventura Caro. Le lieutenant général Castel-Franco, colonel général des gardes wallones, avait mission de couvrir, au centre de la ligue, les défilés et les routes qui conduisent de France en Aragon. Du côté de la France, les rassemblements armés, placés sous la conduite de Servan, l'ancien ministre de la guerre, n'atteignaient pas dans leur ensemble le chiffre de vingt-cinq mille hommes, dépourvus d'armes et de munitions, sans magasins et sans chaussures. Par les soins de Servan, un corps de huit mille soldats était réuni à Bayonne pour y défendre les Pyrénées occidentales ; une autre division d'égale force avait été cantonnée en avant de Perpignan : ce dernier corps était commandé par le général de Flers, l'autre par le général Servan.

Le 31 mars, par ordre de ce général, une colonne française, dirigée par Sahuguet et Fontenille, entra dans la vallée d'Aran, et s'empara de plusieurs postes et villages : des chemins affreux, de la neige jusqu'à la ceinture, rien n'avait pu ralentir l'ardeur des soldats ; leur patience fut égale à leur bravoure. Cependant, du côté des Pyrénées orientales, les Espagnols ne tardèrent pas à obtenir des avantages plus décisifs.

Le général Ricardos franchit les passages de la chaîne; Juill. 1793.
il entra, le 17 avril, par le col d'Ars dans le haut Vallespin; le 19, les Espagnols s'emparèrent d'Arles; le 20, la ville de Ceret tomba en leur pouvoir, et le seul bruit de leur approche porta le désordre et la consternation dans Perpignan. Un coup de main hardi pouvait livrer cette ville aux mains des Espagnols; mais Ricardos perdit un temps précieux à assurer ses derrières, et les Français, ranimés par l'énergie des représentants du peuple en mission aux Pyrénées orientales, réussirent à prendre toutes les dispositions propres à retarder la marche de l'ennemi. Le général de Flers se porta avec une partie de ses forces sur Thuir et sur le Mas-d'Eu. De cette position doublement avantageuse il pouvait couvrir Perpignan, et donner aux Français le temps de secourir le fort de Bellegarde, et plusieurs autres postes importants assiégés ou menacés par l'ennemi. De son côté, Ricardos manœuvra pour enlever aux Français leurs positions de Thuir, en même temps que les villes d'Elhe et d'Argelès. Dans ce but, il se dirigea le 18 mai sur Thuir, à la tête de douze mille hommes distribués en quatre colonnes. Les Français voyant, d'après la marche de l'ennemi, qu'ils allaient être tournés par les deux flancs, firent un mouvement rétrograde, dont profita habilement le duc d'Osuna, qui commandait la droite de Ricardos. Il se jeta vivement sur la gauche des Français, la repoussa, et pénétra dans leur camp. Cette attaque énergique eut un plein succès; elle détermina les Français à se replier, en abandonnant à l'ennemi les camps de Thuir,

Juill. 1793. de Truillas et du Mas-d'Eu, avec les canons, les magasins et les munitions qui s'y trouvaient.

Pendant que le général de Flers se retranchait sur le revers de la colline de Mas-del-Conte, les Espagnols s'emparaient de Pratz-de-Mollo, du fort des Bains et du fort de la Garde. Après ces avantages, qui leur assurèrent la conquête du haut Vallespin, ils pressèrent activement le siège de Bellegarde, sur l'extrême frontière des Pyrénées. Cette place, qui couvre la route de Barcelone à Perpignan, est un pentagone irrégulier, avec un fort avancé; de hautes montagnes, inaccessibles du côté de l'Espagne, la dominant et la protégent. L'ennemi sentit la nécessité de se rendre maître de ce point important; aussi n'épargna-t-il aucun effort pour contraindre la garnison de douze cents hommes qui défendait Bellegarde à poser les armes et à solliciter une capitulation. Après un bombardement de quarante jours, une brèche praticable se trouva formée; les casemates étaient détruites, la place démantelée, et la troupe exposée sans abri aux ravages de l'artillerie. Réduite à cette extrémité, la garnison consentit à rendre la place; le 25 juin, elle sortit de Bellegarde avec les honneurs de la guerre, et fut déclarée prisonnière.

Les Espagnols bloquèrent par terre et par mer les villes de Collioure et de Port-Vendres; le 13 juillet, ils attaquèrent sans succès le camp de l'Union; le 15, ils furent repoussés de Via, d'Odello et d'Eguet; mais le 16, ils chassèrent les Français du Mas-de-Serre. Ce n'étaient là que de sérieuses escarmouches; le 17 juillet, une affaire générale s'engagea entre l'ennemi,

fort de vingt mille combattants, et les troupes françaises, bien inférieures en nombre. Les Espagnols, retranchés sur des hauteurs et aux abords du Mas-de-Serre, furent vaincus après une lutte acharnée et meurtrière. Cette victoire rendit aux Français toute leur confiance; mais, le 4 août, le commandant de Villefranche livra, par trahison, cette place aux Espagnols. Le 7, le général de Flers fut destitué, et remplacé par le général Barbantane : c'était un choix malheureux. Sur ces entrefaites, un corps d'armée, mis sous les ordres de Dagobert, manœuvrait avec succès dans la Cerdagne; vers la fin d'août, l'armée de Ricardos reprit l'offensive, passa la Tet, et enleva aux Français le poste de Corneilla, sous les yeux de la division Mont-Redon, accourue trop tard pour le secourir.

D'autres revers, qui se succédèrent, mirent le comité de salut public dans la nécessité de destituer Barbantane. Cet incapable officier fut remplacé par Dagobert, qui avait fait ses preuves à l'armée des Alpes, et qui connaissait fort bien la guerre de montagnes. Le vieux général inaugura son commandement par une victoire qu'il remporta sur les Espagnols à Peyrestortes : les ennemis perdirent six drapeaux, vingt-six pièces de canon, et deux mille hommes. Le 22 septembre, Dagobert attaqua Truillas, où était le quartier général de Ricardos. Malgré l'habileté de ses dispositions et l'exemple de son courage, il fut vaincu, et forcé de battre en retraite. Cette défaite coûta trois mille hommes à l'armée française; et Dagobert, injustement accusé par le représentant du

Juill. 1793.

peuple Fabre, se démit de ses fonctions, et retourna en Cerdagne. L'ennemi profita peu de la victoire de Truillas. Au lieu de marcher en avant et de terminer la campagne par la prise de Perpignan, il se décida, le 30 septembre, à lever le blocus de Collioure et de Port-Vendres, et à se replier sur le camp de Boulou, qu'il avait puissamment fortifié. Cette position était en quelque sorte inexpugnable; mais les généraux français, si fréquemment révoqués ou suppliciés, craignaient plus les apparences de la faiblesse que la mort. A plusieurs reprises, ils engagèrent avec l'ennemi retranché dans son camp de Boulou une lutte sanglante et désespérée, qui n'eut d'autre résultat que la perte de beaucoup de braves. Durant cet intervalle, Dagobert obtenait en Cerdagne quelques succès mêlés de revers, et ces derniers provoquèrent sa destitution. On touchait à la fin d'octobre. Les événements qui s'étaient passés du côté des Pyrénées occidentales, où commandait Servan, n'avaient eu pour la république ni plus de bonheur ni plus d'éclat. Des attaques partielles, des succès compensés par des échecs, des souffrances endurées, et beaucoup de courage obscurément dépensé à la garde de nos frontières, ce furent là les caractères principaux d'une guerre qui n'employa qu'un petit nombre d'hommes, et qui a laissé peu de souvenirs.

Insurrections
et
guerres
civiles
à l'intérieur.

Mais tandis que la trahison de Dumouriez et les revers de nos armées de l'Est ouvraient aux soldats étrangers les frontières de la France, depuis le Rhin jusqu'à l'Océan; tandis que la Vendée se disposait à déborder au delà de la Loire, et à prêter la main

aux royalistes de la Bretagne : tandis que le territoire Juillet 1793.
 était menacé ou envahi sur les Alpes et le long des Pyrénées, un formidable réseau de rébellions et de révoltes semblait étreindre le gouvernement républicain, et soustraire une à une, à son obéissance, nos cités et nos provinces.

La plupart des girondins, proscrits dans la journée du 2 juin, avaient réussi à prendre la fuite et à quitter Paris. Quelques-uns s'étaient d'abord soumis au décret d'arrestation ; mais ils n'avaient pas tardé à tout mettre en œuvre pour tromper la surveillance des gendarmes préposés à la garde de leurs personnes. Valazé, Gensonné et Vergniaud s'étaient résignés à demeurer prisonniers : parmi les autres, plusieurs, en petit nombre, avaient cherché un asile dans des retraites sûres ; leurs collègues, plus à plaindre, réfugiés dans les départements, s'y étaient présentés moins en proscrits qu'en chefs de faction et en artisans de révoltes. Les députés Meilhan et Duchastel, dont la convention n'avait point suspendu les pouvoirs, quittèrent Paris, et se rendirent en Bretagne pour soulever cette province contre les jacobins ; Biroteau et Chasset se retirèrent clandestinement à Lyon, et nous verrons bientôt de quels événements leur présence inattendue fut le signal ; Rabaud-Saint-Étienne prit la route de Nîmes ; Brissot se dirigea vers la Suisse, et fut arrêté à Moulins ; Péthion, Guadet, Barbaroux, Louvet, Gorsas, Buzot, Riouffe, Cussy (du Calvados), Salles, Girey-Dupré, et quelques autres moins connus, mais également compromis, se répandirent dans les départements du Calva-

Les
Girondins
fomentent
des
mouvements
fédéralistes.

juillet 1793. dos et de l'Eure. Leur présence, leurs plaintes, leurs écrits, la sympathie des classes bourgeoises, et surtout la complicité des autorités constituées, firent éclater, dans la plupart des départements du nord-ouest, du centre et du midi de la France, des conjurations et des troubles qui secondèrent merveilleusement les espérances de la Vendée et les entreprises de l'ennemi du dehors. Sur presque tous les points du territoire français, à Bordeaux, à Rennes, à Évreux, à Caen, à Limoges, à Toulouse, à Marseille, à Nîmes, à Grenoble, dans les départements du Jura, du Var, et de Rhône-et-Loire, des manifestations énergiques condamnèrent la révolution du 31 mai et la ruine du parti girondin. A Rennes, les administrateurs décrétèrent la formation d'un corps destiné à agir contre la convention et Paris, et qui reçut le titre de *bataillon des républicains d'Ille-et-Vilaine*; à Limoges, on statua qu'une nouvelle convention serait convoquée à Bourges; à Toulouse, les magistrats firent placarder l'énergique discours de Lanjuinais, puis ils ordonnèrent de mettre en liberté plusieurs citoyens que les représentants du peuple Chabot et Mailhe avaient fait incarcérer sous prétexte de feillantisme; à Nîmes, le club des jacobins fut fermé, et tous les individus appartenant à l'opinion montagnarde se virent désarmés ou emprisonnés; à Grenoble, les autorités constituées, réunies en *assemblée des représentants immédiats de la section du peuple français du département de l'Isère*, délibérèrent et agirent au nom du souverain. Par ordre de ce sénat fédéraliste, on fit une tentative d'arrestation contre Dubois-Crancé

et Gauthier, tous deux commissaires de la convention auprès de l'armée des Alpes; des agents furent chargés de se rendre à Lyon, et de s'y mettre en rapport avec les insurgés de cette ville. Sur ces entrefaites, à Mâcon, à Besançon, à Dijon, les regards et les espérances du fédéralisme se tournèrent également vers Lyon, comme sur le foyer de résistance le plus considérable et le plus énergique : à l'imitation de Limoges, Poitiers ne craignit pas de provoquer la réunion d'une nouvelle convention qui tiendrait ses séances à Bourges; mais Bourges était demeurée fidèle à l'ascendant de la Montagne et des jacobins; et sa population se prêtait peu à l'exécution de pareils projets. Dans la Lozère, un soulèvement royaliste, qui se rattachait à la grande insurrection vendéenne, venait d'éclater, et d'épouvanter la république. Là, un ancien membre de l'assemblée constituante, l'avocat Charier, ayant relevé le drapeau blanc, s'était vu, en quelques jours, entouré de trente mille paysans ou royalistes de toutes classes, ralliés à sa cause. A la tête de cette armée improvisée, Charier avait successivement enlevé aux républicains Mende et Marvejols; et rétabli dans cette portion des Cévennes l'autorité des Bourbons et de *Monsieur, régent de France*. Cette tentative, si sérieuse à son début, n'eut point d'avenir; elle n'aboutit qu'à la ruine ou au supplice de ceux qui l'avaient provoquée.

Juillet 1793.

Tentative
de
Charier
dans
la Lozère.

Dans les premiers jours de juin, pendant que la convention; surprise sans être effrayée du nombre toujours croissant de ses ennemis, posait les bases

Détails
sur
l'insurrection
du Calvados
et de l'Eure.

Juillet 1793. de la nouvelle constitution destinée à la république, on apprit que, par la présence et l'action persévérante de plusieurs députés girondins, la situation devenait de plus en plus sérieuse dans les départements du Calvados, de l'Eure et de l'Orne. Insensiblement, les nouvelles augmentèrent l'inquiétude; et bientôt on sut à Paris que des rassemblements armés, dont la peur s'exagérait le nombre, se formaient et s'organisaient régulièrement sous le commandement de Félix Wimpfen, qui avait illustré son nom par la belle défense de Thionville, et qui s'associait volontairement à la fortune et aux doctrines des girondins. Le plan des nouveaux insurgés était de marcher sur Paris, et de dissoudre la convention. La Montagne ne laissa point inachevée l'œuvre du 31 mai; elle fit précipitamment marcher des troupes sur le département de l'Eure. La Normandie, soumise à l'influence des fédéralistes, parut d'abord se préparer à soutenir dignement la lutte; et déjà les administrateurs girondins du département du Calvados avaient osé faire incarcérer les commissaires de la convention, Prieur et Romme. Peu à peu cependant, et à mesure que les occasions d'un conflit armé devenaient inévitables, ces démonstrations audacieuses parurent moins vives; et la convention apprit avec joie « que le *royaume de Buzot* commençait à passer. » Au mois de juillet, comme pour tenter un dernier effort, l'*armée de Buzot* vint camper à Pacy-sur-Eure : elle se composait de quelques milliers d'hommes, parmi lesquels figuraient un bataillon de volontaires brestoises et cinq cents paysans bretons,

volontaires royalistes qui faisaient partie des bandes armées auxquelles on donna plus tard le nom de Chouans. Ceux-ci étaient placés sous les ordres du marquis de Puisaye, agent de l'émigration et de l'Angleterre, qui, sous Louis XVI, avait été revêtu du grade de maréchal de camp et des fonctions de commandant de la garde nationale d'Évreux. Tel est le progrès que font les réactions politiques : en moins de deux mois, les girondins, encore tachés du sang de Louis XVI, associaient à leurs efforts et considéraient pour leur chef l'un de ces *brigands de la Vendée*, dont ils avaient, de complicité avec la Montagne, proscrit le drapeau, le culte et le nom.

Le 13 juillet, les deux partis en vinrent aux mains à Pacy ; mais, aux premiers coups de canon, la petite armée fédéraliste commença à lâcher pied. Un détachement de royalistes de Bretagne, qui s'était joint à elle, sous les ordres de M. de Puisaye, résista seul avec énergie ; enfin il fut entraîné dans la déroute commune. Wimpfen et Puisaye, abandonnés de leurs soldats, s'empressèrent de se soumettre, et de traiter avec deux représentants du peuple qu'ils avaient fait emprisonner dans la tour de Caen. Les magistrats et les autorités des départements insurgés se hâtèrent, à leur tour, de rétracter toutes les mesures fédéralistes qu'ils avaient prises. Leur tardive soumission ne fléchit point la colère du gouvernement montagnard ; dans ses triomphes, aussi bien que dans ses revers, la convention se montrait toujours implacable. Cependant, les autorités de Caen, déjà exposées aux vengeances de la Monta-

Juillet 1793.

Juillet 1793. gne, facilitèrent la fuite des députés girondins ; elles leur fournirent des guides et des gardes. Barbaroux , Gorsas, Louvet , et leurs compagnons , se dirigèrent vers le Midi , par les routes de la Bretagne. Bientôt poursuivis de près, espionnés et déclarés hors la loi , formule fatale qui permettait de les mettre à mort sur la simple constatation de leur identité , ils se séparèrent , et s'abandonnèrent à des fortunes diverses.

Soulèvement
fédéraliste
à Bordeaux.

Lorsque Guadet, Péthion et Salles arrivèrent à Bordeaux , ils y revèrent un moment le triomphe de leurs espérances et de leur politique. La population de cette ville , fière de la renommée des grands orateurs qui la représentaient à la convention , avait accueilli avec l'indignation la plus vive la résolution du 31 mai et le sinistre décret du 2 juin. Sous l'empire de ces sentiments , elle avait vu avec enthousiasme ses magistrats se former en *commission populaire de salut public* , et elle avait applaudi à leur audace alors qu'ils déclarèrent que la convention n'était plus libre , et qu'il fallait la délivrer de ses oppresseurs. C'était un manifeste de guerre contre Paris , une nouvelle tentative du fédéralisme contre l'unité républicaine. A peine organisée , la commission insurrectionnelle de Bordeaux se mit en rapport avec les insurgés de Lyon et de Marseille ; elle s'attacha à constituer tous les départements du Midi en guerre ouverte contre la convention nationale. Toulouse s'était déjà prononcée énergiquement en faveur des girondins : à la nouvelle des événements de Bordeaux , elle fit un pas de plus dans la voie de l'insurrection ; moins attachée d'ailleurs aux fédé-

ralistes qu'à l'ancienne constitution monarchique, Toulouse s'empessa d'instituer et d'organiser dans son sein une force militaire départementale; puis, par l'organe de ses magistrats, elle déclara au peuple français qu'elle ne reconnaissait plus l'autorité de la convention. Les départements du Tarn, de Lot-et-Garonne, de l'Aveyron, du Cantal, de l'Hérault et du Puy-de-Dôme, entrèrent dans ce mouvement.

Mais lorsque parvint dans le Midi la nouvelle des désastres du parti girondin, cet enthousiasme de révolte fit place à l'incertitude et à la crainte. Le spectre de la Montagne apparut de loin, tenant dans ses mains la hache et le glaive, et les courages les plus hardis commencèrent à chanceler. Bientôt on sut que la république triomphait de la Vendée sous les murs de Nantes, et de l'insurrection royaliste dans les Cévennes. Toulouse offrit de se soumettre. L'agitation bordelaise, circonscrite dans des limites étroites, s'éteignit presque d'elle-même; et la convention prévalut sans combattre, par le seul ascendant de sa puissance et de la peur qu'elle inspirait. Deux mille paysans rassemblés à la Réole, sous les ordres de Brune, suffirent pour contenir et faire disparaître, dans le reste du département de la Gironde, les ferments de rébellion qui s'y manifestaient encore.

Les ennemis de la convention se montrèrent plus tenaces du côté de Marseille et de la Provence. Marseille, cité enrichie par le commerce, et plus disposée à se soumettre aux supériorités d'argent qu'aux supériorités de noblesse et d'origine, avait salué avec

Insurrection
de
Marseille
et de
la Provence.

Juillet 1793. un enthousiasme fébrile les conquêtes et, en même temps, les attentats de la liberté. Elle s'enorgueillissait même d'avoir, par ses fédérés et par son député Barbaroux, coopéré à la chute du trône et au succès de l'insurrection du 10 août 1792. Peu à peu, cependant, son ivresse fit place au désenchantement et aux regrets. Cette révolution, dont Marseille était si fière, ne lui avait guère servi qu'à abolir les privilèges commerciaux et les franchises de son port; et la guerre, éclatant sur les deux mers et sur tous les rivages de l'Europe, l'avait en quelque sorte réduite à un état permanent de blocus et d'atonie. Il n'en fallait pas tant pour dévouer la convention à ses ressentiments et à ses haines. La noblesse, le clergé, les négociants, successivement dépouillés et frappés, mirent en commun leurs plaintes et leurs espérances, et Marseille devint le foyer d'une vaste conspiration dont les ramifications s'étendaient dans tout le Midi; puis, quand le moment d'agir fut venu, les sections de la ville s'insurgèrent, et déposèrent les autorités républicaines. En quelques jours, le mouvement de révolte se propagea dans tout le département des Bouches-du-Rhône, et les contingents réunis des villes provençales marchèrent en masse sur la route de Paris. Lorsqu'ils arrivèrent sur la rive gauche de la Durance, ils trouvèrent l'autre bord gardé par les patriotes d'Avignon et du département de Vaucluse, accourus à la hâte pour disputer le passage aux confédérés provençaux. D'une rive à l'autre, un gros câble servait au trajet des bacs, et déjà les fédéralistes de Marseille s'étaient emparés des barques. La

première mesure de salut, pour l'armée républicaine, Juillet 1793. consistait donc à couper le câble; mais l'entreprise paraissait au-dessus du courage le plus intrépide, parce que les Provençaux, établis sur l'autre rive, dirigeaient une fusillade bien nourrie du côté du poteau au milieu duquel le câble était attaché par l'une de ses extrémités. Alors la république admira le dévouement d'Agricol Viala, enfant de treize ans : ce jeune soldat saisit une hache, et, sans se laisser épouvanter par la grêle des balles, il frappa à coups redoublés sur le câble : mais il ne put réussir à le couper, et il tomba, la poitrine traversée par une balle : « Je suis content, je meurs pour la liberté ! » Telles furent ses dernières paroles. Comme il venait de rendre le dernier soupir, les Provençaux franchirent la Durance, et chassèrent devant eux les républicains : ils ne craignirent pas de déshonorer leur victoire en exerçant des mutilations sur le cadavre de l'héroïque Viala.

Le parti montagnard, dans le Dauphiné et dans la Provence, était saisi d'effroi, et s'attendait d'un jour à l'autre à se voir exposé aux vengeances des fédéralistes du Midi. Le comité de salut public prescrivit en toute hâte à Kellermann, qui commandait l'armée des Alpes, de se porter à la rencontre des bandes provençales, et de leur couper la route de Lyon. Kellermann, qui jugeait avec plus de sang-froid l'étendue réelle du danger, se borna à envoyer sur ce point une division, aux ordres du général Carreaux. Celui-ci atteignit les Provençaux à Orange, les battit dans la journée du 15 juillet, et les força de

Juillet 1793. se replier précipitamment au delà de la Durance. Quelques détachements fédéralistes voulurent tenir à Cadenet et à Salon; Carteaux les dispersa à coups de canon, et, le 23 août, il parut en vue de Marseille.

Les insurgés provençaux, ayant médité de disputer l'entrée de cette grande ville aux troupes de la convention, s'étaient retranchés sur les hauteurs de Septème, et y avaient placé dix-sept pièces de canon en batterie. L'armée de Carteaux, sans s'inquiéter de la supériorité du nombre et de l'avantage des positions, s'élança sur les batteries, et les emporta à la baïonnette. Le soir même, Carteaux était aux portes de Marseille, et sommait la ville de se rendre à discrétion : il était temps d'agir; déjà les insurgés entraient en pourparler avec les officiers des bâtiments anglais qui croisaient devant le port, et parlaient ouvertement de leur livrer cette ville. Carteaux fit jeter des obus dans les rues populeuses, puis il commença l'attaque : elle dura deux jours, à l'expiration desquels les assiégeants, secondés par les sans-culottes de la ville, entrèrent à Marseille, tandis que les individus les plus compromis, dans le parti opposé, se réfugiaient à bord des vaisseaux de la croisière anglaise. La convention ne devait pas se contenter d'avoir vaincu; elle se tenait prête à compléter ses triomphes par le supplice. En attendant qu'elle vînt à bout de ses vengeances et de ses épreuves, la guerre civile qui troublait les deux tiers du territoire continental ne tarda pas à revêtir, dans le département insulaire de la Corse, un caractère tout particulier, et tel qu'on devait le prévoir de la part

d'une contrée si récemment réunie à la mère patrie. Juillet 1793.

L'île de Corse, conquise depuis vingt-quatre ans, Insurrection
de
la Corse. n'avait point encore abdiqué toutes les traditions de sa nationalité et de son indépendance première; parfois elle s'indignait de n'avoir fait que changer de maîtres, en substituant le sceptre de la France au joug détesté des Génois, ses anciens tyrans. Comme elle ignorait le glorieux avenir d'un de ses fils, le capitaine Bonaparte, autrefois élève de l'école militaire de Brienne, et depuis lors confondu dans les rangs de l'armée française, elle s'enorgueillissait d'avoir donné le jour à Pascal Paoli, le plus opiniâtre de ses citoyens. Implacable ennemi de la domination française, et tout récemment revenu de l'exil, Paoli se trouvait à cette époque investi du commandement militaire de l'île, et il jouissait d'une popularité encore exempte de taches. Lui seul peut-être, parmi ses compatriotes avait deviné la gloire future de Bonaparte : « Jeune homme, lui avait-il dit, vous êtes « taillé à l'antique, et je vois en vous un héros de « Plutarque. »

Paoli se montra peu reconnaissant envers la révolution, qui l'avait amnistié; il vit avec horreur qu'elle proscrivait les prêtres, et que les diplomates de l'assemblée nationale parlaient d'échanger la Corse contre une province d'Italie; il s'indigna de ce que sa patrie, sa noble Corse était ainsi dédaigneusement traitée comme une annexe de peu de valeur. Quand la tête de Louis XVI tomba sous le couteau, il donna des larmes à l'infortuné monarque son bienfaiteur, et il se crut délié de toute gratitude envers la France.

Juillet 1793.

De ces sentiments à l'insurrection la distance était courte, et il la franchit. Secondé par le clergé et par l'enthousiasme patriotique de ses concitoyens, il osa secouer l'autorité de la France. La population corse se soulevait d'ailleurs avec d'autant plus d'enthousiasme à la voix du vieux Paoli, que ce chef lui dénonçait la convention comme disposée à céder aux Génois la souveraineté de l'île. Les assemblées primaires du pays furent convoquées à Corte; elles y élurent une *consulta* chargée de gouverner désormais le pays, et Paoli fut déclaré généralissime des troupes insurgées. Peu de jours après, la Corse était sur tous les points en révolte ouverte; il ne restait plus, aux troupes républicaines, que la possession précaire et disputée de plusieurs points du littoral, et les partisans de la convention étaient partout emprisonnés, poursuivis ou fusillés, sans forme de procès. Au nombre des individus proscrits pour cause de fidélité à la France, figurèrent les citoyens Salicetti, Casa-Bianca, Arena, et plusieurs députés : ils étaient absents, mais on arrêta leurs familles, et leurs maisons furent livrées à l'incendie. A Ajaccio, la maison des Bonaparte devint également la proie des flammes; et l'on tira ainsi vengeance des sympathies que cette famille avait gardées au peuple français.

La convention avait trop de puissants ennemis sur les bras pour s'épouvanter du soulèvement de la Corse. Elle se borna à prescrire des mesures de guerre pour faire rentrer cette île sous le pouvoir de la France : un décret déclara Paoli traître à la répu-

blique, et, comme tel, mis hors la loi; un autre cassa tous les actes de la *consulta* de Corte, et toutes les lois qui pourraient être rendues au nom de la Corse insurgée. Les Corses appelèrent à leur secours l'escadre anglaise qui cinglait dans la Méditerranée; mais les tentatives concertées entre l'amiral Hood et les rebelles de l'île furent déjouées par le courage des garnisons françaises : pressés d'accomplir une entreprise plus difficile encore, les Anglais ajournèrent leurs projets sur l'île de Corse.

A l'exemple de Bordeaux, de Marseille, de Lyon, et des grandes villes du Midi, Toulon s'était déclaré en insurrection; il avait protesté, par les armes, contre la révolution du 31 mai. Maîtres de la ville, les insurgés exercèrent de sanglantes réactions fédéralistes. Bientôt la convention nationale confia à deux de ses membres, aux représentants Fréron et Barras, la cruelle mission de tirer vengeance de cette révolte, qui dressait des échafauds et peuplait les prisons. Les deux conventionnels, environnés à leur tour de l'appareil des supplices, vinrent rétablir à Toulon le gouvernement révolutionnaire; et, comme pour mieux assurer leurs coups, un décret déclara que la ville de Toulon était mise hors la loi. C'était livrer en masse sa population au glaive.

Réduite à ces extrémités, la malheureuse ville prit une de ces résolutions désespérées dont puissions-nous voir peu d'exemples. A l'instigation du comité royaliste, elle se donna aux Anglais; elle leur ouvrit son port et ses arsenaux, comme aux alliés et aux défenseurs de Louis XVII; et la flotte française

Juillet 1793.

Insurrection
de
Toulon.

Toulon se
livre aux
Anglais.

Juillet 1793. qui était en rade paraissant peu disposée à laisser entrer victorieusement les vaisseaux ennemis dans l'un des ports de la république, les Toulonnais menacèrent de tirer sur elle à boulets rouges du haut des forts. Cependant, jusque sous le pavillon tricolore, le parti anglais avait des instruments ou des complices : l'amiral Trogoff, qui commandait au nom de la convention, entra en pourparler avec les royalistes, et leur promit de concourir avec eux à introduire les Anglais dans le port. Une partie de ses équipages refusa de lui obéir, et sept vaisseaux de ligne, les seuls qui fussent demeurés fidèles à la république, sortirent de la rade, sous les ordres du contre-amiral Saint-Julien. Les Anglais, ne trouvant plus d'obstacles, entrèrent dans la rade; et Toulon arbora le drapeau blanc, sous la protection de l'amiral Hood et de la flotte étrangère.

**Insurrection
de Lyon.**

Les événements dont Lyon était le théâtre menaçaient bien autrement encore la puissance et les destinées de la république.

Alors comme aujourd'hui, Lyon se glorifiait d'être la seconde capitale de la France : assise entre deux fleuves, les puissantes artères commerciales de l'Est et du Midi, fière de son industrie et de sa richesse, cette grande cité avait en quelque sorte laissé passer au dehors d'elle le mouvement et les idées de la révolution : elle s'était surtout préoccupée de sa fabrique et du prix des soies, et, livrée au travail « comme un canut à son métier, » elle avait adopté sans résistance, mais aussi sans enthousiasme, tous les changements accomplis depuis trois ans sur la sur-

face du pays. Cependant elle avait vu avec horreur proscrire les prêtres ; sa population religieuse s'était épouvantée du schisme constitutionnel ; enfin , ses intérêts industriels et manufacturiers avaient beaucoup souffert du ralentissement, des commandes et de l'exil ou de la ruine des classes nobles. Lyon comme Bordeaux s'indignait donc des progrès du grossier sansculottisme ; ses riches marchands et ses bourgeois honnêtes avaient un profond dégoût pour le gouvernement des jacobins : les uns et les autres avaient été longtemps contenus par la peur ; longtemps leur hostilité s'était bornée à la plainte : ils ne se rappelaient que trop que Lyon aussi avait eu ses massacres de septembre, et l'impunité des assassins imposait silence aux victimes désignées. Mais peu à peu , à la faveur des luttes qui désorganisaient et troublaient la convention , le sentiment de l'humanité et du courage avait reparu. Tandis qu'une majorité de jacobins , recrutée dans les classes ouvrières, s'associait aux emportements des montagnards et exaltait jusqu'au ciel la commune de Paris, un parti bien autrement plein de consistance et de force s'organisait en faveur des girondins, et comptait dans ses rangs, unis aux républicains modérés, tous les éléments de la noblesse, tous les anciens royalistes, tous ceux que la révolution avait atteints dans leur fortune ou dans leur prospérité industrielle.

Les montagnards suivaient à Lyon l'impulsion du *club central*, réunion affiliée aux jacobins de Paris et digne en tout de cette fraternité ; les girondins, de leur côté, avaient organisé dans cette ville une so-

Juillet 1793. ciété populaire entièrement à leur dévotion, et qu'ils appelaient *club de la Grande-Côte*. La commune de Lyon, presque entièrement composée d'hommes du 10 août et du 2 septembre, avait été élue par le parti exalté, et marchait avec une brutale énergie sur les traces du sinistre conseil général de Paris. Le chef des jacobins de Lyon était un Piémontais, nommé Joseph Chelier, ancien prêtre, et alors président du tribunal de la ville : cet homme avait pour assesseur un nommé Laussel, autre prêtre apostat, et procureur syndic de la commune. Pour les caractériser dignement et d'un seul trait, nous dirons qu'ils étaient le Marat et l'Hébert de Lyon.

L'attentat du 21 janvier ayant produit dans cette ville une profonde et douloureuse émotion, Chelier et Laussel jugèrent qu'il fallait user de rigueur, et contenir par l'effroi les modérés, les négociants, les girondins, et les aristocrates. Dans les premiers jours de février, ils ordonnèrent de nombreuses arrestations, et firent opérer des visites domiciliaires qui frappèrent de terreur beaucoup de familles. On disait que, non contents de prescrire ces mesures de rigueur, Chelier et ses principaux acolytes méditaient d'exercer sur leurs ennemis les plus sauvages vengeances. On ajoutait qu'ils avaient résolu d'installer une commission populaire sur le pont Morand, de faire comparaître devant elle les suspects, de les guillotiner séance tenante, et de précipiter les cadavres des suppliciés dans le Rhône. Que ce fussent là des projets sérieux ou imaginaires, toujours est-il qu'ils pouvaient, sans trop de calomnie, être imputés à Chelier,

dont le patriotisme frénétique ne connaissait ni règles ni bornes. Sur ces entrefaites, le citoyen Nivière-Chol, maire de Lyon et homme du parti modéré, fut contraint par les menaces des montagnards de se démettre de ses fonctions municipales. Huit jours après, le 18 février, il fut réélu par huit mille suffrages, sur neuf mille votants. Les jacobins, qui ne formaient à Lyon qu'une minorité audacieuse, furent consternés de ce résultat ; mais les modérés de toutes nuances, les girondins, les riches, les bourgeois, et les royalistes eux-mêmes, commencèrent à espérer, à se concerter, et à se tenir prêts à profiter des avantages de la force et du nombre. Le jour même de la réélection du maire girondin, des rassemblements se portèrent en tumulte au domicile de Chalier ; d'autres pénétrèrent de vive force dans le lieu des séances du club central, brisèrent les bancs, dévastèrent la salle, et firent main basse sur les registres.

En apprenant, par un rapport de Tallien, les événements dont Lyon était le théâtre, la convention ordonna à trois de ses membres de se rendre en toute hâte dans cette ville, et d'y rétablir l'autorité des lois révolutionnaires. Le choix de l'assemblée désigna pour cette mission les représentants du peuple Bazire, Legendre et Rovère. Dès les premiers jours, ils purent s'enquérir de l'état des esprits, et reconnaître combien Lyon renfermait d'éléments de résistance prêts à combattre tout pouvoir qui procéderait par l'arbitraire ou l'anarchie ; ils en imputèrent la faute aux *journaux inciviques* de la ville, qu'ils accusaient de travailler l'opinion dans le sens

Mars 1793, des girondins, et de pervertir peu à peu l'esprit public. Nivière-Chol, redoutant les vengeances des jacobins, avait refusé de continuer ses fonctions de maire. Les électeurs de la ville furent convoqués, et cette fois, la peur ayant gagné les âmes, le candidat montagnard obtint un grand nombre de suffrages : c'était un nommé Bertrand, jacobin exalté, et déjà membre du corps municipal. Ce jour-là, cependant, le scrutin fut déclaré nul, la majorité absolue n'ayant été acquise à aucun des candidats. Le 2 mars, les girondins l'emportèrent à leur tour : sur onze mille sept cents votants, cinq mille neuf cents se portèrent sur Gilibert, homme du parti modéré, que les jacobins avaient fait mettre en prison. Gilibert, comme Nivière-Chol, cédant à la peur, refusa d'accepter ; et les élections ayant eu lieu définitivement le 9 mars, le partisan de Chalier, le jacobin Bertrand, fut élu, et accepta ses fonctions. Ainsi la présence des commissaires de la convention, tous trois ardents montagnards, avait rendu l'influence et l'autorité aux jacobins de Lyon ; mais les girondins et les modérés de toutes couleurs, toujours nombreux et toujours vraiment populaires dans la ville, ne s'étaient point tenus pour vaincus et réduits à l'impuissance. Ils continuaient, au contraire, à s'exciter et à s'organiser, autant que la surveillance des proconsuls semblait le permettre. Ces derniers ayant quitté le département de Rhône-et-Loire pour revenir à Paris, la violence des deux partis, un moment comprimée, ne connut bientôt plus de bornes, et l'on s'attendait d'un jour à l'autre à voir éclater la

guerre civile. Pour le moment, les jacobins usaient de leur pouvoir avec tout l'emportement d'une faction implacable et triomphante.

Mai 1793.

Le 2 mai, ils statuèrent en séance publique que la guillotine serait en permanence; qu'on organiserait un tribunal et une armée révolutionnaires; qu'un comité de surveillance serait institué; et qu'on imposerait aux riches une contribution forcée. Cet arrêté municipal fut cassé par la convention, et la peine de mort fut décrétée contre quiconque oserait proposer d'y donner suite.

D'autres commissaires conventionnels, au nombre desquels figuraient Albitte et Dubois-Crancé, envoyés à l'armée des Alpes, vinrent séjourner quelque temps à Lyon. Ils y convoquèrent une assemblée formée de toutes les autorités constituées, et la mirent en demeure de prescrire les mesures de salut public que réclamaient les circonstances. C'était donner une libre carrière à l'ardeur du parti jacobin. L'assemblée, dans sa séance du 14 mai, arrêta qu'il serait levé, dans le district de Lyon, une armée révolutionnaire de six mille quatre cents hommes; que cette force ne serait point composée par les moyens ordinaires du recrutement, mais par *la voie d'indication*, c'est-à-dire, en adressant des réquisitions directes aux citoyens reconnus les plus patriotes, et qui seraient, d'ailleurs, tenus d'obéir; que ces citoyens recevraient une haute paye et des secours particuliers pour leurs familles; qu'il serait pourvu à ces dépenses au moyen d'un emprunt forcé de six millions, levé sur les capitalistes, riches négociants ou propriétaires de Lyon;

Mai 1793.

au moyen de mandats impératifs dont le terme fatal serait de vingt-quatre heures; que ces mesures seraient exécutées par les soins et sous la surveillance d'un comité de salut public dont les membres étaient choisis parmi les montagnards de Lyon, et qui correspondraient avec les représentants du peuple en mission à l'armée des Alpes; que les individus suspects d'incivisme seraient désarmés dans huit jours; que les feuilles de Gorsas et de Brissot, le *Courrier de Lyon* et la *Quotidienne*, et les autres journaux rédigés dans les mêmes principes, seraient *proscrits* dans toute l'étendue du département de Rhône-et-Loire, et, dès le même jour, lacérés et brûlés; que l'église des *Missionnaires* de Lyon serait immédiatement mise à la disposition de la société des jacobins de la ville.

Cet arrêté ayant été promulgué, l'exécution en fut immédiatement poursuivie; et Chaliér, en le portant par une proclamation à la connaissance des citoyens, ordonna que le serment ci-après serait prêté par les membres de l'armée révolutionnaire : « Je jure de
« maintenir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisi-
« bilité de la république, la sûreté des personnes et
« des propriétés, ou de mourir en les défendant; et
« d'exterminer tous les tyrans du monde et leurs
« suppôts, qui sont désignés sous les noms d'aristo-
« crates, de feuillantins, de modérés, d'égoïstes,
« d'accapareurs, d'usuriers, d'agioteurs, et tous les
« inutiles citoyens de la caste sacerdotale, ennemie
« irascible de la liberté, et protectrice du despotisme
« et de la tyrannie. — Notre serment s'étendra sur

« nous, sur nos neveux, et sera prononcé par tous Mai 1793.
« les sans-culottes. »

Ces actes délirants du parti jacobin devaient amener le soulèvement de la population lyonnaise. Cependant la résistance fut d'abord sourde et passive. C'était déjà trop pour Chalier et ses affidés; aussi commencèrent-ils par dissoudre le club girondin, puis ils cherchèrent à composer de jacobins exaltés le comité de surveillance dont ils avaient eu la pensée. Pendant qu'ils essayaient tour à tour la ruse et la menace, les agents du parti royaliste, comprenant bien tout le profit que leur cause pouvait retirer de ces excès et de ces violences de la faction contraire, entretenaient dans les cœurs une irritation prolongée, et poussaient les sections de la ville à s'armer et à combattre. Leurs provocations, fortifiées par la haine qu'inspirait Chalier, et surtout par le désespoir de toutes les classes bourgeoises, n'allaient pas tarder à soulever une insurrection formidable.

Elle éclata dans les derniers jours de mai, et le sang coula dans les rues de Lyon. Les insurgés, au nombre de douze mille, attaquèrent l'hôtel de ville, et s'efforcèrent d'en chasser les bataillons jacobins. Ces derniers eurent un moment l'avantage; mais durant la nuit leurs ennemis revinrent à la charge. De part et d'autre on se battit à coups de canon; enfin, après dix heures d'une lutte acharnée, la victoire demeura aux girondins, aux fédéralistes, et aux partisans secrets de la royauté. Les vainqueurs organisèrent sans retard une municipalité provisoire. Pendant le combat, deux commissaires de la convention

Mai 1793. étaient tombés entre leurs mains : moins par modération que pour fléchir, s'il en était temps encore, la colère de l'assemblée, ils consentirent à les rendre à la liberté, n'exigeant d'eux que de faire un rapport exact sur les événements de Lyon (29 mai).

Ainsi, pendant que les girondins succombaient à Paris sous les efforts d'une émeute populaire fomentée par les hommes de la Montagne, ceux-ci, réduits à subir, sur les bords du Rhône, la victoire de leurs adversaires, étaient entassés dans les prisons, et attendaient, pleins d'effroi, que les modérés, sur lesquels ils avaient levé le couteau, se fissent à leur tour justice, et appliquassent dans toute sa rigueur le droit du plus fort. La convention frémit d'indignation au récit de ces événements; elle rendit un décret qui plaçait tous les prisonniers de Lyon sous la sauvegarde de la loi et des autorités constituées; puis elle ordonna qu'il serait sursis à toute instruction et à toute poursuite commencées contre eux. Les Lyonnais refusèrent d'obéir. Ils osèrent plus; ils instituèrent un tribunal révolutionnaire, qui fut chargé de juger Chalier et les principaux jacobins. Les documents de l'époque portent à quatre-vingt-trois le nombre des accusés qui devaient successivement comparaître devant cette juridiction criminelle. En peu de jours, la révolte des Lyonnais devint contagieuse : quatorze villes et quatre cents villages se confédérèrent pour appuyer ce mouvement. La convention, menacée par tant d'ennemis, ordonna au commandant de l'armée des Alpes, et aux commissaires en mission près de cette armée, de ne

rien épargner pour faire immédiatement rentrer Lyon dans l'obéissance. En même temps, par un décret rendu le 3 juillet, elle déclara de nouveau que les prisonniers jacobins incarcérés à Lyon étaient sous la protection de la loi ; et elle ajouta que tous les fonctionnaires publics de la ville répondraient, sur leur tête, de la sûreté et de la vie des citoyens détenus.

Chalier comparut devant ses juges, et fut condamné à mort : il entendit prononcer son arrêt avec courage, et recommanda à son avocat de faire imprimer sa défense, en y joignant la liste des membres du tribunal et du jury. Mourant, il désignait ainsi leurs victimes à ses vengeurs. Probe dans sa vie privée, spoliateur et meurtrier dans sa vie politique, Chalier distribua par testament sa fortune aux prisonniers pauvres et à la gendarmerie. Comme les septembriseurs de sinistre mémoire, il avait soif du sang de ses ennemis, mais il laissait à d'autres le soin de recueillir leurs dépouilles. Il demeura calme jusqu'au dernier moment : *Nous allons bien doucement !* dit-il en s'avançant vers le lieu du supplice. Conduit à pied, au bruit du tambour, jusqu'à l'échafaud, il embrassa son confesseur, baisa le crucifix, et se livra aux exécuteurs. Par une circonstance horrible, la hache retomba quatre fois sur son cou, sans le trancher ; il fallut l'achever avec un couteau. Cet événement eut lieu le 16 juillet, à six heures du soir. La mort de Chalier ne laissait plus à la ville de Lyon, contre la convention nationale, d'autre ressource que de se déclarer en insurrection ouverte, et de triompher par les armes. Cependant les magistrats

Condamnation
et supplice
de Chalier.

Juill. 1793.

Juill. 1793. de la ville révoltée hésitèrent un moment : ils venaient d'apprendre la première défaite des fédéralistes du Calvados et de l'Eure, ils espéraient peu des insurrections de Bordeaux et du Midi, et plusieurs d'entre eux cherchaient à transiger : déjà même le département et la ville paraissaient disposés à se soumettre, à la seule condition que la convention nationale voulût bien rapporter les décrets récemment rendus contre Lyon ; mais ils avaient affaire à une assemblée qui n'offrait à ses ennemis d'autre transaction que la mort, et ils acceptèrent toutes les chances d'une lutte engagée contre elle.

Les armées
de la
convention
assiègent
Lyon.

Les divisions de l'armée des Alpes dirigées sur Lyon arrivèrent le 7 août au camp de Miribel, en face de la Croix-Rousse. Les préparatifs du siège prirent quelques jours, mais l'entreprise ne semblait point difficile. La ville, aujourd'hui dominée et protégée par des ouvrages considérables, n'avait alors, pour moyens de défense, que de hautes et vieilles murailles crénelées, surmontées de tourelles, et dont la construction datait du ^{xiv}^e siècle. Cette partie de l'enceinte s'étendait de la porte de Vaise au bord de la Saône, par le château de Pierre-Scise, jusqu'à la même rivière, non loin de la porte Saint-George. Au nord, et depuis la porte Serin, sur la rive gauche de la Saône, jusqu'à la porte Saint-Clair, sur la rive droite du Rhône, la ville était défendue par des bastions, des courtines, des fossés, et d'autres ouvrages de guerre contemporains du règne de Louis XIII. Du côté de l'est, le Rhône formait la seule ligne de défense. Les Lyonnais, mettant à profit le temps qui

leur restait encore, avaient élevé des redoutes dans la plaine des Brotteaux, et sur les hauteurs de Sainte-Foy et de la Croix-Rousse : en même temps ils avaient cherché à défendre le pont de la Guillotière, à protéger le lit du Rhône par de nombreuses batteries, et à conserver, au moyen d'une chaîne de postes, leurs communications avec Montbrison et Saint-Étienne. Juill. 1793.

L'armée assiégeante, d'abord peu considérable, fut portée à trente mille hommes, et, quelque temps après, à cinquante mille, au moyen des détachements fournis par la garde nationale des départements voisins, mise en réquisition par les représentants du peuple. Dans les premiers temps elle ne put, faute d'hommes, intercepter toutes les routes et investir dans toute son étendue la grande ville rebelle : insensiblement les renforts qui survinrent lui permirent de compléter le blocus sur tous les points. L'armée républicaine était commandée par Kellermann. Au dedans de la ville, les forces actives, occupées aux travaux du siège, s'élevaient à huit mille hommes ; la garde nationale faisait en outre, dans la ville, un service de sûreté et de police : le courage des assiégés était soutenu par les exhortations du girondin Biroteau, l'un des conventionnels proscrits au 31 mai, et qui avait réussi à trouver un asile à Lyon. Les partisans de la cause royaliste et du clergé s'associaient énergiquement à leur cause et à leurs efforts, et ce fut à un noble, au comte de Précý, que fut remis le soin de diriger la défense, et de commander l'armée assiégée.

Août 1793.

Le 7 août, les représentants du peuple Dubois-Crancé et Gauthier sommèrent les habitants d'ouvrir leurs portes, et de reconnaître l'autorité de la convention : en cas de désobéissance, ils déclarèrent les citoyens de Lyon rebelles, et traîtres à la patrie. Le lendemain, une nouvelle sommation fut adressée aux insurgés par Kellermann ; mais aux députés et au général les Lyonnais répondirent par de courageux refus. Le 8 août, les hostilités commencèrent, et quelques hommes furent tués ou blessés. Jusqu'au 22 les travaux du siège allèrent lentement, et la ville eut peu à souffrir ; ce jour-là, toutes les dispositions étant faites, les grils furent chauffés, et les républicains commencèrent à lancer sur Lyon une grêle d'obus et de boulets rouges.

Les assiégeants avaient dans les jacobins de la ville des partisans qui, au moyen de signaux convenus, leur désignaient les points sur lesquels on devait diriger le bombardement. Au bout de deux jours, plusieurs riches quartiers étaient déjà devenus la proie des flammes ; dans la nuit du 24 au 25 août, eurent lieu l'incendie et l'explosion de l'arsenal ; le 26, les assiégés tentèrent une sortie, et furent repoussés avec perte. Jusqu'au 2 septembre, le feu des batteries et des bombes ne cessa de frapper la ville et ses courageux citoyens. Le 6, les Lyonnais firent une nouvelle sortie, et n'obtinrent aucun avantage décisif. Jusqu'au 29 septembre, l'affreux bombardement continua sans interruption, et fit subir à la ville des pertes immenses. Les postes établis au dehors avaient été successivement attaqués et emportés par les républicains, et

toutes les hauteurs qui commandaient Lyon étaient tombées au pouvoir de l'armée conventionnelle. Dans cet intervalle, le roi de Piémont ayant fait envahir la Savoie par ses armées, Kellermann dut reprendre le commandement de l'armée des Alpes ; et, en attendant l'arrivée du général Doppet, nommé à sa place pour diriger le siège de Lyon, les travaux d'attaque furent vigoureusement continués par Dubois-Crancé, représentant du peuple et homme de guerre. Les assiégés se virent enlever, jour par jour et l'une après l'autre, leurs positions les plus fortes ; ils perdirent le château de la Duchère, le pont et les redoutes d'Oullins, les hauteurs de Sainte-Foy et Saint-Irénée : ce dernier poste fut repris par les assiégés, à la suite d'une lutte longue et meurtrière. Les Lyonnais vainquirent encore les républicains à Perrache ; mais ces résultats furent plus brillants qu'utiles. Attaqués du côté des Brotteaux, les assiégés maintinrent courageusement leurs positions, et forcèrent les républicains à reculer. Leur résistance, encouragée par le généreux exemple du comte de Précy, se prolongeait de la sorte, lorsqu'ils eurent à combattre les atteintes d'un ennemi bien autrement à craindre que les bombes. La famine joignit contre eux ses ravages à ceux de la guerre ; et le peuple de Lyon se vit réduit, pour toute nourriture, à quelques onces d'avoine et à la chair des chevaux tués par le canon. Bientôt, malgré des efforts inouïs, toute résistance devint superflue, et il fallut songer à se rendre. Les représentants du peuple Maignet et Couthon consentirent à accorder aux Lyonnais une capitulation favorable,

Prise
de Lyon.

sept. 1793. que les vainqueurs éludèrent plus tard ; pour ne garder souvenir que de la vengeance. Environ dix-huit cents assiégés, sous les ordres de M. de Précý, cherchèrent à se frayer un chemin vers la Suisse ; mais cette petite armée, divisée en deux colonnes, périt presque tout entière, poursuivie et massacrée par une troupe commandée par le Lyonnais Reverchon. Ce fut à peine si soixante fugitifs, au nombre desquels figurait M. de Précý, parvinrent à gagner la terre étrangère. Ceux qui restaient n'avaient plus qu'à se résigner aux coups d'une politique sans pitié ; et nous ne tarderons pas à voir quelles vengeances fit peser sur eux la convention , comment cette assemblée faisait la guerre. Reprenons son histoire.

L'assemblée
élabora
une
constitution
nouvelle.

Dans la séance du 24 juin , la convention vota les derniers articles de la constitution qu'elle destinait à la république. Entre le travail des législateurs de 1793 et celui de l'assemblée constituante, un intervalle de vingt mois s'était à peine écoulé ; mais c'était là un abîme que la pensée pouvait à peine entrevoir et mesurer : que disons-nous ? l'œuvre nouvelle n'était, au contraire, que la conséquence logique de la première. L'assemblée constituante avait semé à pleines mains l'oubli des devoirs et le mépris du lien social ; la convention moissonnait l'anarchie. Tout se tient dans l'ordre moral.

La constitution de 1793, comme celle de 1791, avait pour préambule une déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Les principes qui s'y trouvaient consignés, quoique exposés avec une concision plus énergique, rappelaient assez les théories philo-

sophiques si chères à l'assemblée constituante. La plu-
part de ces principes, pris isolément, étaient vrais, au
moins d'une manière relative ; et on ne pouvait sou-
vent leur reprocher que de manquer de sanction
morale, et de n'être que des abstractions de philoso-
phe, livrées aux disputes : en d'autres termes, l'idée
fondamentale de Dieu et des devoirs de l'homme en-
vers le Créateur n'intervenait nulle part pour consacrer le nouvel ordre social, pour asseoir les droits du peuple, et ceux du pouvoir sur des bases incontestées. L'homme se passait de Dieu, et, dans la formule impie de ses codes, il n'avait foi qu'au peuple.

La nouvelle constitution déclarait la société instituée pour le bonheur commun ; elle attribuait au gouvernement la mission de garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles, l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété ; elle proclamait tous les hommes égaux par la nature et devant la loi. La loi était l'expression libre et solennelle de la volonté générale. Tous les citoyens, sans autres distinctions que leurs vertus et leurs talents, étaient admissibles à tous les emplois. La liberté avait pour principe la nature ; pour règle, la justice ; pour sauvegarde, la loi ; pour limite, cette maxime : *Ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'on te fasse.* Aucune entrave ne pouvait être imposée à la liberté de la pensée, au droit d'association, à l'exercice des cultes ; et le législateur, comme s'il eût été honteux d'avoir à proclamer des vérités aussi simples, ajoutait ensuite : « La nécessité d'énoncer ces droits suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme. »

1793.

La constitution garantissait la liberté individuelle ; elle proscrivait l'arbitraire et la tyrannie ; elle accordait à chacun le droit de disposer à son gré de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie ; elle refusait non-seulement de reconnaître l'esclavage, elle allait plus loin encore, et interdisait la domesticité : elle admettait tous les citoyens à concourir à l'établissement de l'impôt, à surveiller l'emploi des deniers publics ; elle déclarait la société dans l'obligation rigoureuse de secourir les citoyens incapables de travail, et de donner l'instruction à chaque membre du corps social ; elle proclamait que la souveraineté appartenait au peuple ; elle la définissait une, indivisible, imprescriptible et inaliénable ; elle établissait la résistance à l'oppression comme la conséquence des autres droits de l'homme ; elle ajoutait : « Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un
« seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression
« contre chaque membre lorsque le corps social est op-
« primé ; » et, pour sanction dernière, elle n'hésitait pas à déclarer que si le gouvernement violait les droits du peuple, l'insurrection était, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

La république française était proclamée une et indivisible ; le peuple était distribué, pour l'exercice de sa souveraineté, en assemblées primaires des cantons ; pour l'administration et la justice ; il continuait d'être distribué en municipalités, départements et districts. Le peuple nommait directement ses députés ; il délégua à des électeurs le choix des administrateurs, des

arbitres et des juges; *il délibérait sur les lois*, et chaque loi, pour avoir droit au respect de la nation, devait être acceptée par la majorité des citoyens réunis en assemblées primaires. La représentation nationale avait pour base le chiffre de la population; il y avait un député en raison de quarante mille individus. Tout Français était éligible dans toute l'étendue de la république. Les élections générales se faisaient chaque année, le 1^{er} mai. L'assemblée nationale ouvrait ses travaux le 1^{er} juillet; elle ne pouvait que proposer des lois à la sanction du peuple, et rendre des décrets en matière d'administration, de police et de sûreté générale. Le gouvernement était confié à un conseil exécutif de vingt-quatre membres, choisis par le corps législatif sur une liste formée par les assemblées électorales. Le tribunal de cassation était maintenu, et les rapports de la république française avec les nations étrangères étaient déterminés par cette formule hardie :

« Le peuple français est l'ami et l'allié des peuples
« libres.

« Il ne s'immisce pas dans le gouvernement des
« autres nations; il ne souffre pas que les autres na-
« tions s'immiscent dans le sien.

« Il donne asile aux étrangers bannis de leur patrie
« pour la cause de la liberté;

« Il le refuse aux tyrans.

« Il ne fait point la paix avec un ennemi qui oc-
« cupe son territoire. »

Quand ce dernier article avait été soumis aux délibérations de l'assemblée, un membre de la convention,

1793.

le député Mercier, s'était opposé à son adoption. « Hé quoi ! s'était-il écrié, avez-vous donc fait un « pacte avec la victoire ? — Non, avait répondu Bazire ; mais nous en avons fait un avec la mort ! » et l'article avait été voté par une acclamation unanime.

Quand l'œuvre de la constitution eut été terminée, de nombreuses députations étaient venues à la barre féliciter l'assemblée au nom du peuple. En échange des applaudissements qui lui étaient prodigués, la convention avait ensuite aboli, par un décret solennel, la loi martiale, autrefois votée par l'assemblée constituante, et qui ne paraissait plus devoir subsister depuis que les pétitionnaires du champ de Mars, victimes échappées aux coups de Bailly et de la Fayette, étaient investis du droit de gouverner la nation française. La loi martiale aurait paru une menace permanente contre l'exercice de la souveraineté du peuple : elle fut mise au néant, aux cris mille fois répétés de *vive la république ! vive la Montagne !*

L'assemblée
ajourne
la mise
à exécution
de
la constitution
de 1793.

La constitution ainsi décrétée, il fallait la mettre à exécution ; et alors commençaient pour la Montagne des difficultés énormes, devant lesquelles la révolution pouvait se briser. Il paraissait évident, à tous les hommes capables d'une pensée, que la théorie dont la république venait ainsi de proclamer le code périrait, du jour où les lois dont elle était si fière viendraient à être prises au sérieux. La liberté, prodiguée à pleines mains, devait devenir le patrimoine des conspirateurs et des traîtres, aussi bien que celui des jacobins les plus dévoués ; et le même principe qui

allait favoriser la démagogie toute-puissante au club Juillet 1793.
des cordeliers et dans les conciliabules que présidait Hébert, allait aussi protéger, de toutes les forces de la loi et de toutes les prérogatives de l'égalité, les royalistes de la Vendée et les fédéralistes de Bordeaux et de Lyon. Le salut de la convention et la durée du régime républicain, dans les circonstances où se trouvait la France, paraissaient donc nécessairement liés au maintien de la dictature que l'assemblée exerçait, depuis bientôt huit mois, sous la surveillance de la commune et des clubs, et par les mains de ses redoutables comités. En conséquence, la constitution fut votée en théorie, mais on ajourna à des temps plus calmes et moins environnés de périls le moment où elle serait obéie.

A défaut de la réflexion, les événements se chargeaient de démontrer la nécessité de temporiser ainsi avec la loi. Non-seulement le pouvoir public était exercé par une minorité violente et hardie, qui suffisait à l'œuvre, et que les suffrages des assemblées primaires auraient pacifiquement détrônée; mais encore cette minorité continuait à se fractionner elle-même en deux camps rivaux; elle se trouvait déjà partagée entre les cordeliers et les jacobins, entre la commune et la Montagne. La faction d'Hébert et d'Henriot, rejetée dans les régions basses de la révolution, enviait sourdement la prépondérance et l'autorité dont Robespierre et le comité de salut public paraissaient investis. Aussi les cordeliers, ou du moins parmi eux une poignée d'intrigants et d'énergumènes, cherchaient-ils à exalter toutes les

Situation
réciproque
des factions.

Juillet 1793. fureurs de la révolution, à rendre suspect au peuple des faubourgs et aux hommes de septembre ce qu'ils appelaient la mollesse de la convention nationale. De cette faction, anarchique jusqu'au délire, devaient sortir les manifestations infâmes, les actes impies, les tentatives de corruption et d'athéisme public dont l'histoire s'épouvante, et que nous aurons bientôt à raconter. L'autre faction hésitait à marcher dans ces voies souillées de boue et d'opprobre; elle ne voulait tremper ses mains que dans le sang; elle acceptait la guerre, et non le vol. Innocents ou coupables, elle égorgeait ses ennemis par système et par vengeance; mais elle laissait à d'autres le soin de dépouiller les morts, et de changer la république en orgie.

Exécutions
révolution-
naires.

Depuis le jour de son institution, le tribunal révolutionnaire n'avait que faiblement répondu à l'impatience des deux factions rivales. On s'étonnait que sa marche fût si lente, qu'il tardât si longtemps avant de livrer une tête au glaive; on se demandait si c'était bien pour agir avec cette mollesse qu'on l'avait investi du droit redoutable de juger sans appel les ennemis du peuple et les conspirateurs royalistes. Ce n'était pas cependant que le tribunal eût entièrement méconnu sa mission : à plusieurs reprises, il avait envoyé à l'échafaud des accusés convaincus d'avoir regretté publiquement la monarchie, ou d'avoir entretenu des relations avec leurs parents émigrés. Un jour, il avait puni du dernier supplice une misérable servante à laquelle on imputait des propos inciviques; et les girondins, il faut le reconnaître, s'étaient mon-

trés émus d'une telle rigueur. Au nombre de ceux qui furent successivement condamnés par cette sanglante juridiction, figurèrent tour à tour le général polonais Miaczinski, complice de Dumouriez; l'adjudant général Devaux, coupable du même crime; M. de Blanchelande, ancien maréchal de camp, gouverneur des colonies; l'abbé de Clinchamp, du diocèse du Mans; le comte de Mazu; M. de Kolly, ancien fermier général; madame de Kolly, née de Robec; M. Bréard, ancien commissaire de la marine; MM. de Mauny et de Beaulieu; quelques gentilshommes de Bretagne: MM. de la Guio marais, de Limoëlien, de la Fauchais, de Launay, de Grandville, Grout de Lamotte, de Fontevieux, du Pontavice, mesdames de la Guio marais et de Fougères, et plusieurs autres moins connus, tous accusés d'être les complices de la conspiration royaliste dont le marquis de la Rouërie avait été le chef, et qui s'étaient trouvés compromis dans les papiers de ce gentilhomme. Parmi les jurés devant lesquels ils comparurent, figurèrent Bricbet, de la Sarthe; Couturier, de l'Isère; Legraverend, d'Ille-et-Vilaine; et Fualdès, de l'Aveyron. L'accusateur public était Antoine-Quentin Fouquier-Tinville, de mémoire infâme.

Le tribunal révolutionnaire ne prononçait que de bien rares acquittements: cependant sa rigueur épargna l'aventurier Miranda, compromis par le souvenir du désastre de Neerwinden. Nous avons vu aussi qu'il avait renvoyé, absous et triomphant, Marat, l'*Ami du peuple* et le pourvoyeur des échafauds; mais une justice mystérieuse atteignit cet homme, devant

Juillet 1793. lequel la justice de la révolution s'était inclinée, saisie de respect.

Marat
est
mis à mort
par
Charlotte
Corday.

Une jeune fille née dans le département du Calvados, Charlotte Corday d'Arnans, avait, depuis longtemps, nourri son esprit des doctrines de la philosophie. L'âme frappée des souvenirs de l'ancienne Rome, elle rêvait la gloire; elle cherchait à inscrire son nom dans les souvenirs du monde par un grand acte d'énergie et de dévouement. Les traditions de Clélie, de Cornélie et de l'héroïque femme de Brutus, enflammaient son imagination impatiente. Plus chaste qu'Épicharis, elle se sentait le courage d'affronter à son tour la colère et les vengeances du tyran. Chrétienne, elle eût compris que le droit de mort n'appartient qu'à Dieu, et jamais elle n'eût eu la criminelle pensée de verser le sang; citoyenne à l'imitation des femmes antiques, elle s'attribua audacieusement le droit de venger la patrie et de châtier l'un de ses maîtres. Belle, douée des glorieux dons de l'intelligence et du courage; profondément émue à la seule pensée de l'injustice et de l'oppression, elle se préparait silencieusement, et dans le calme de sa retraite, à remplir une mission qui, envisagée au seul point de vue de la morale païenne, du droit dont usa Brutus contre César, prenait à ses yeux les apparences et le caractère d'un généreux martyr.

Elle avait vu les girondins pendant les jours où la ville de Caen leur avait offert un asile, et le spectacle de leur proscription avait redoublé sa haine contre la tyrannie. Si elle leur fit part de son projet,

c'est ce qu'il est permis de révoquer en doute : elle en fut accusée, mais sans preuves. Juillet 1793.

Charlotte Corday arriva à Paris le 11 juillet 1793 : le lendemain, après avoir passé une partie de la journée à écrire, elle se munit d'un couteau, et se fit conduire chez Marat. *L'Ami du peuple* était malade; Charlotte ne put être reçue. Elle prit le parti d'écrire et de solliciter une audience : « Citoyen, mandait-elle à Marat, j'arrive de Caen : votre amour pour la patrie me fait présumer que vous connaîtrez avec plaisir les malheureux événements de cette partie de la république. Je me présenterai chez vous vers une heure. Ayez la bonté de me recevoir, et de m'accorder un moment d'entretien : je vous mettrai à même de rendre un grand service à la France. » Prévoyant ensuite le cas où elle ne serait pas reçue, elle avait préparé une seconde lettre, dans laquelle, faisant honneur à Marat de son humanité et de son patriotisme, elle lui disait : « Je suis persécutée pour la cause de la liberté ; je suis malheureuse : il suffit que je le sois pour avoir droit à votre protection. » Le 13 juillet, quand elle se présenta pour voir Marat, il était dans son bain ; et une femme, qui remplissait l'office de garde-malade, voulut lui refuser l'entrée de la chambre. Marat, entendant le bruit des voix, donna ordre d'introduire Charlotte ; et lorsqu'elle fut admise, il l'invita à lui révéler les secrets dont elle se disait dépositaire. En apprenant qu'elle avait vu les girondins à Caen, Marat lui demanda leurs noms et ceux des officiers municipaux ; lorsqu'elle les lui eut donnés par écrit, il la

Juillet 1793. remercia, en lui disant que le supplice les attendait :
 « Eh bien ! s'écria-t-elle, le tien est prêt ! » Tirant alors le couteau qu'elle tenait caché dans ses vêtements, elle l'enfonça jusqu'à la garde dans le cœur de Marat. Au cri poussé par ce misérable en expirant, sa portière et sa gouvernante, la citoyenne Évrard, accoururent, et appelèrent du secours. En peu de moments la maison se remplit d'hommes et de femmes qui se jetèrent sur Charlotte Corday, et voulurent la tuer. Cependant les officiers de justice et les soldats du poste la préservèrent de leurs mauvais traitements, et la conduisirent en prison. Elle y demeura deux jours, durant lesquels son procès s'instruisit; puis, à l'expiration de ce terme de peu de durée, elle comparut devant le tribunal révolutionnaire.

! Procès
 et supplice
 de
 Charlotte
 Corday.

Sa contenance était ferme, son air modeste, la fierté de ses regards tempérée par un double sentiment de dignité et de douceur; parfois elle affectait l'attitude des héroïnes de théâtre, elle se glorifiait volontiers de son crime. On avait impliqué dans son procès les députés Duperret et Fauchet, tous deux de la faction des girondins : à leur égard l'instruction ne parut pas assez avancée, et l'on ajourna leur comparution en justice. Interrogée par le président, Charlotte Corday répondit avec la fermeté tranquille de la conviction et de l'innocence, ne cherchant point à affaiblir la vérité, ne contestant aucune charge dirigée contre elle, évitant toutefois de rien dire qui pût compromettre les députés girondins présents ou absents. « C'est moi, dit-elle, qui ai tué Marat. — Qui vous a engagée à commettre cet assassinat ? lui

demanda le président. — Ses crimes. — Qu'entendez-vous par ses crimes? — Les malheurs dont il est cause depuis la révolution. — Quelles étaient vos intentions? — De faire cesser les troubles. — Depuis quand aviez-vous formé ce projet? — Depuis le 31 mai, jour de l'arrestation des députés du peuple. — N'avez-vous point assisté aux conciliabules des députés transfuges à Caen? — Non : j'étais républicaine bien avant la révolution ; j'ai tué un homme pour en sauver cent mille. Je n'ai jamais manqué d'énergie. — Qu'entendez-vous par énergie? — L'action de mettre de côté l'intérêt particulier, et de se sacrifier pour la patrie. — Qui vous a conseillé de commettre cet assassinat? — Personne. — Croyez-vous avoir tué tous les Marats? — Non, certainement. — N'étiez-vous pas l'amie de quelques-uns des députés transfuges? — Non. — Était-ce à un prêtre assermenté ou insermenté que vous alliez à confesse? — Je n'allais ni aux uns ni aux autres ; je n'avais point de confesseur. » La parole fut donnée à Fouquier-Tinville ; la tâche de l'accusateur public était facile à remplir : l'accusée avouait tous les faits à sa charge ; elle se glorifiait de son crime. Durant l'audience, un dessinateur cherchait à faire son portrait : Charlotte Corday se tourna de manière à ce qu'il pût mieux saisir sa ressemblance. Quand le défenseur, M. Chauveau-Lagarde, eut à son tour à s'acquitter de sa pénible mission, il se borna à demander aux jurés de vouloir bien faire la part de l'exaltation et du fanatisme politique. Au bout de quelques instants, l'arrêt de mort était rendu.

3 juillet 1793.

Charlotte Corday entendit prononcer sa sentence, et son beau visage ne donna aucun signe d'émotion. Rentrée dans sa prison, elle consacra le temps qui lui restait à écrire à son père et à Barbaroux : au premier, elle demanda pardon d'avoir disposé de sa propre vie sans sa permission ; à l'autre, elle rendit compte de toutes les circonstances qui avaient signalé son voyage, son attentat, et les débats de l'audience. Sa lettre, tout empreinte des sentiments qui l'animaient, révèle assez qu'en mettant à mort Marat elle avait voulu frapper un tyran, mais qu'elle avait agi d'après ses propres inspirations, et « comme pour faire repentir Péthion des soupçons qu'il avait conçus sur la sincérité de ses sentiments républicains. » On voit d'ailleurs que Charlotte écrivait moins pour Barbaroux que pour l'histoire, et qu'elle se drapait, en quelque sorte, afin de se préparer plus de renom. « J'avoue, dit-elle en parlant de Marat, que j'ai employé un artifice perfide pour l'attirer à me recevoir : tous les moyens sont bons dans une telle circonstance. Je comptais, en partant de Caen, le sacrifier sur la cime de sa montagne ; mais il n'allait plus à la convention... Nous sommes si bons républicains à Paris, qu'on ne conçoit pas comment une femme inutile, dont la plus longue vie ne serait bonne à rien, peut se sacrifier de sang-froid pour sauver tout son pays... Une imagination vive, un cœur sensible promettant une vie orageuse, je prie ceux qui me regretteraient de le considérer ; et ils se réjouiront de me voir jouir du repos dans les champs Élysées, avec Brutus et quelques anciens. Pour les modernes, il

est peu de vrais patriotes qui sachent mourir pour leur pays; presque tout y est égoïsme. Quel triste peuple pour former une république !... »

Elle avait prié M. Doulcet de Pontécoulant de se charger de sa défense; mais ce membre de la convention avait craint d'accepter cette tâche. Au moment de marcher à la mort, elle lui écrivit : « Doulcet de Pontécoulant est un lâche d'avoir refusé de me défendre, lorsque la chose était si facile. » Comme un prêtre s'était présenté à elle pour l'assister, elle ne voulut pas de son ministère. Le 17 juillet, on la conduisit à l'échafaud, revêtue d'une chemise rouge, costume alors en usage pour les assassins. Ce vêtement faisait ressortir sa figure calme et pâle. Sur le passage de la fatale charrette, la foule demeurait saisie d'admiration et de respect, et les voix ignobles qui poussaient des huées restaient sans écho. Charlotte Corday se plaça d'elle-même et avec un mouvement gracieux sous le tranchant de la hache, et sa tête tomba au milieu d'un profond silence. L'aide-exécuteur ayant montré cette tête coupée au peuple, eut la cruelle infamie de la souffleter; et, s'il faut croire à une tradition plus poétique sans doute que conforme à la vérité, une vive rougeur couvrit alors le visage mort.

Quelques historiens ont prétendu que Charlotte Corday nourrissait en secret des opinions royalistes, et qu'en paraissant se sacrifier à la cause des girondins, elle ne voulait que jouer un rôle. On ne voit pas bien exactement pourquoi, douée d'une si remarquable énergie, cette héroïne républicaine au-

Juillet 1793.

Juillet 1793. rait consenti à donner hypocritement le change sur ses véritables convictions. Le sentiment intime, plus fort ici que des inductions tirées de certains documents obscurs, ne permet pas de douter que Charlotte Corday n'ait appartenu à l'école de Sidney, de Caton et de Brutus : laissons-lui au moins intacte la triste gloire pour laquelle elle ne redouta pas de mourir, et n'oublions jamais, au nom de la religion et de la morale éternelle, que maudite est la main qui verse le sang.

L'inventaire des papiers et de la fortune de Marat ne fit découvrir, au domicile de cet homme, qu'un petit nombre de meubles grossiers et un assignat de vingt-cinq sous. La pauvreté conservée au milieu du sang et des dépouilles, tel est le signe auquel on reconnaît les démagogues de bonne foi : les démagogues hypocrites s'accommodent de la corruption et du vol.

Honneurs
funèbres
rendus
à Marat.

A la nouvelle de la mort de Marat, les jacobins et la Montagne éprouvèrent de nouveau ces frémissements et ces terreurs qu'ils avaient ressentis le jour où périt le régicide Lepelletier de Saint-Fargeau. Les jacobins se livrèrent aux plus vifs transports du désespoir ; et la Montagne, secrètement heureuse d'être délivrée d'un incommode Mazaniello, crut devoir au peuple et à ses propres alarmes d'affecter les dehors de la douleur et du deuil. Le corps hideux de Marat, à demi couvert de lèpre, et déjà décomposé par la chaleur de l'été, fut pompeusement embaumé, et exposé dans l'église des Cordeliers (1). Le peintre David, ami

(1) Alors située dans le lieu qu'occupe aujourd'hui la nouvelle clinique de l'École de médecine.

et collègue de Marat, retraça les derniers moments de ce tribun ; et son tableau , rapidement achevé, est un chef-d'œuvre dont la vue seule glace de dégoût et d'effroi. La chemise sanglante du mort fut mise sous les yeux du peuple ; les sections se rendirent processionnellement auprès de ses dépouilles, jusqu'à l'heure des funérailles. La société des jacobins voulut entendre l'apothéose de son ancien président , et la convention décréta qu'elle assisterait en corps à ses obsèques. Enfin, tant que le cadavre demeura livré aux regards de la multitude, des femmes, des enfants et des chœurs de jeunes filles vinrent le couvrir de fleurs et de couronnes d'immortelles. Au bout de quelques jours, les restes de Marat furent portés en grande pompe dans la cour des Cordeliers , et provisoirement inhumés sous les arbres du jardin. Plus tard, on les conduisit au Panthéon, où les attendaient les cendres de Voltaire. Sur toutes les grandes places de Paris, on érigea en l'honneur de Marat des mausolées ou des arcs de triomphe ; une pyramide, surmontée de son buste, fut élevée sur le Carrousel : on y renferma son écritoire et sa lampe. Son image, reproduite sous toutes les formes, en bois ou en pierre, fut placée dans les théâtres, dans les clubs, dans tous les lieux publics. Mais, parmi les saturnales auxquelles donnaient lieu ces hommages, celle qui souleva le plus d'effroi et d'horreur fut un discours publiquement prononcé par les idolâtres du nouveau dieu, et dans lequel (oserons-nous le dire ?) on établissait un parallèle entre le *cœur de Jésus* et le *cœur de Marat* : c'était au cœur de Marat que les cordeliers donnaient la préférence, et

juillet 1793. l'orateur s'écriait en terminant : *Jésus est un prophète, Marat est un dieu !...*

La lutte
prend
un nouveau
degré
d'exaltation.

La convention, qui s'était associée à ce culte dégradant, chercha à se réhabiliter en déployant contre ses ennemis toutes les ressources du désespoir. Robespierre et Carnot venaient d'être élus membres du comité de salut public ; leur présence dans les conseils du gouvernement donnait à la lutte un nouveau degré d'exaltation. Vers la même époque, la convention apprenait coup sur coup l'incendie des arsenaux d'Huningue, de Douai, de Lorient, de Bayonne et de Valenciennes, et partout elle retrouvait une mèche anglaise. Pour que les rois compris-
sent bien tout ce que cette lutte terrible, si désastreuse pour la France, devait amasser sur leurs têtes de dangers et de menaces, l'assemblée régicide rendit plusieurs décrets qui révélaient au monde tout le chemin que la révolution avait déjà parcouru. En

Lois rendues
contre
le gouverne-
ment anglais
et
contre Pitt.

vertu de l'une de ces lois, la convention nationale « dénonçait au nom de l'humanité outragée, à tous les peuples, et même au peuple anglais, la conduite lâche, atroce et perfide du gouvernement britannique, lequel soudoyait l'assassinat, le poison, l'incendie, et tous les crimes, pour le triomphe de la tyrannie et pour l'anéantissement des droits de l'homme. » La convention avait trop à souffrir de la haine de Pitt pour dédaigner de combattre corps à corps un pareil ennemi : Garnier de Saintes proposa de mettre à prix la tête du ministre anglais, comme celle d'une bête fauve. L'assemblée, à la demande de Couthon, se contenta de décréter que « Pitt, mi-

nistre de George III, était l'ennemi du genre hu- Juillet 1793.
main. »

Par un autre décret, qui porte l'empreinte d'une colère sauvage, la convention prescrivit à ses généraux de dévaster par le fer et par le feu le territoire de la Vendée : la même loi déclara traître à la patrie et digne de mort tout Français qui placerait des fonds sur les banques étrangères ; l'assemblée ajouta :

Lois
atroces.
Mesures sau-
vages.

« Marie-Antoinette est renvoyée au tribunal extraordinaire ; elle sera transférée à la Conciergerie.

« Tous les individus de la famille Capet seront déportés hors du territoire de la république, à l'exception des deux enfants de Louis Capet, et des individus de la famille qui sont sous le glaive de la loi.

« Élisabeth Capet ne pourra être déportée qu'après le jugement de Marie-Antoinette.

« Les membres de la famille Capet qui sont sous le glaive de la loi seront déportés après le jugement, s'ils sont absous.

« La dépense des deux enfants de Louis Capet sera réduite à ce qui est nécessaire pour l'entretien et la nourriture de deux individus.

« Les tombeaux et les mausolées des ci-devant rois, élevés dans l'église de Saint-Denis, dans les temples et autres lieux, dans toute l'étendue de la république, seront détruits le 10 août prochain. »

Ces mesures avaient à peine été discutées ; la convention les avait votées comme par acclamation. Depuis la défaite des girondins, la tribune était ordinairement déserte ; on agissait beaucoup, on parlait

Août 1793. peu. La convention semblait moins une assemblée de législateurs qu'un conseil de gouvernement. Avant tout, elle avait hâte de pourvoir aux besoins révolutionnaires; elle avait à peine le temps de tuer ses ennemis, il ne lui en restait pas pour les convaincre.

Lorsqu'on se prend à reporter sa pensée vers ces jours de terrible souvenir, on demeure frappé du caractère sauvage qui préside à toutes les mesures de défense générale votées par la convention, tantôt d'après les inspirations de la séance, et tantôt à la suite des propositions du comité de salut public : c'est à peine si le sentiment des dangers qui menaçaient la France républicaine peut servir à expliquer ce paroxysme de colère, ces effroyables convulsions de la république aux abois. Au milieu de tant d'orages qui l'environnaient, la Montagne entr'ouvrit son cratère : elle fit pleuvoir au hasard la foudre ; elle ne réputa qu'une seule chose crime, et ce fut la tiédeur à servir la république : tout le reste, même les forfaits les plus odieux, ne lui parurent que des moyens ou des armes. Et si l'on veut essayer de comprendre les passions dont la fureur emportait la convention au delà de toutes les limites, il suffira peut-être d'apprendre que ces passions et cette fureur ne paraissaient que tiédeur et lâcheté aux révolutionnaires des clubs et de la commune. Dans la séance du 16 août, un grand nombre de citoyens, envoyés à Paris de tous les points de la France par les assemblées primaires, et escortés des commissaires des quarante-huit sections de la capitale, se présentèrent à la barre de la convention : la menace à la bouche, ils accu-

Adresse
populaire.

sèrent l'assemblée de manquer d'énergie et de patriotisme; puis, ils lui intimèrent d'aviser sans retard aux moyens « de faire éclater la foudre sur tous les tyrans et sur leurs esclaves. »

A ces mots, des acclamations éclatèrent, et un délire qu'on aurait pris pour de l'enthousiasme, et qui n'était peut-être que de la peur, saisit l'assemblée : séance tenante, elle enjoignit au comité de salut public de lui soumettre des propositions en harmonie avec les besoins de la patrie; et, sur le rapport de Barrère, elle adopta d'une voix unanime le décret suivant :

Août 1793.

Nouvelles
mesures
de défense
générale.

« Art. 1^{er}. Le peuple français déclare, par l'organe de ses représentants, qu'il va se lever tout entier pour la défense de son indépendance, de sa liberté, de sa constitution, et pour délivrer son territoire de la présence des despotes et de leurs satellites.

« 2. Les commissaires des assemblées primaires feront, en conséquence, toutes les réquisitions d'armes et de subsistances.

« Les autorités constituées marcheront à la tête du peuple; elles seront remplacées provisoirement par des citoyens d'un patriotisme reconnu.

« Le comité de salut public présentera sans retard le mode d'organisation de ce grand mouvement national. »

Le comité obéit; et la convention, mise en demeure par un nouveau rapport de Barrère, régularisa par le décret suivant la levée en masse du peuple :

« Art. 1^{er}. Jusqu'au moment où les ennemis au-

Août 1793.

ront été chassés du territoire de la république, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées.

« Les jeunes gens iront au combat; les hommes mariés forgeront des armes et transporteront les subsistances; les femmes feront des tentes, des habits, et serviront dans les hôpitaux; les enfants mettront les vieux linges en charpie; les vieillards se feront porter sur les places publiques, pour exciter le courage des guerriers et prêcher la haine des rois.

« 2. Les maisons nationales seront converties en casernes, les places publiques en ateliers d'armes; le sol des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre.

« 3. Les armes de calibre seront exclusivement confiées à ceux qui marcheront à l'ennemi; le service de l'intérieur se fera avec les fusils de chasse et l'arme blanche.

« 4. Les chevaux de selle seront requis pour compléter les corps de cavalerie; les chevaux de trait, autres que ceux employés à l'agriculture, conduiront l'artillerie et les vivres.

« 5. Le comité de salut public est chargé de prendre toutes les mesures pour établir, sans délai, une fabrication extraordinaire d'armes de tout genre, qui réponde à l'état et à l'énergie du peuple français... Les représentants du peuple, envoyés pour l'exécution de la présente loi, auront la même faculté dans leurs arrondissements respectifs... Ils sont investis des pouvoirs illimités attribués aux représentants du peuple près les armées.

« 6. La levée sera générale; les citoyens non ma-

riés ou veufs sans enfants, de dix-huit à vingt-cinq ans, marcheront les premiers... Sur la bannière de chaque bataillon, seront inscrits ces mots : LE PEUPLE FRANÇAIS DEBOUT CONTRE LES TYRANS (1)... »

Août 1793.

D'autres mesures, empreintes de la même énergie, furent prises pour assurer la solde des troupes et leur subsistance. Plusieurs décrets confisquèrent de vastes domaines appartenant aux ennemis, et enclavés dans le territoire français. Sur la proposition de Cambon, tous les contrats des créanciers de l'État furent convertis en une inscription sur un registre national appelé *Grand livre de la dette publique* ; et, cette inscription une fois opérée, on décida que tous les titres des créanciers seraient brûlés ou détruits. Par cet expédient, on rattachait les intérêts d'une multitude immense de citoyens riches au salut de la république, puisque seule désormais elle pouvait payer les créanciers et reconnaître leurs droits. « Ainsi, disait Cambon, le financier de la Montagne, ainsi la dette contractée par le despotisme ne pourra plus être distinguée de celle qui avait été contractée depuis la révolution ; et je défie monseigneur le despotisme, s'il ressuscite, de reconnaître son ancienne dette lorsqu'elle sera confondue avec la nouvelle. Vous verrez le capitaliste qui désire un roi parce qu'il a un roi pour débiteur, et qui craint de perdre sa créance si son débiteur n'est pas rétabli, désirer la république qui sera devenue sa débitrice, parce qu'il craindra de perdre son capital en la perdant. » Ajou-

Création
du
grand livre
de la dette
publique.

(1) Décret du 23 août.

Août 1793.Autres
décrets.
Loi
du maximum.

tons que l'État promettait de servir à ses créanciers inscrits au grand livre un intérêt annuel de cinq pour cent. La révolution, à son tour, cherchait donc à s'appuyer sur le crédit public, en même temps qu'elle rattachait l'existence de la dette à sa propre durée. Pour complément de cette grave innovation en matière de finances, la convention décréta que les assignats à effigie royale, dont les agioteurs s'étaient emparés parce qu'ils les croyaient plus solides, seraient démonétisés dans un bref délai, et cesseraient d'avoir cours. Elle prit ensuite des mesures pour assurer la rentrée de l'emprunt forcé d'un milliard, dont précédemment, à la demande de la commune et des jacobins, elle avait frappé les citoyens riches ; elle porta des lois rigoureuses contre quiconque prendrait part à la dépréciation des assignats ; enfin, elle ordonna qu'une grande quantité de cloches serait fondue, et convertie en monnaie de billon. La convention reconnut que si le cours des assignats était forcé, les marchands, pour éluder les dispositions de la loi, ne tarderaient pas à élever à des prix exagérés ou fictifs le prix de leurs marchandises. D'ailleurs, chaque jour le peuple attribuait sa misère aux accaparements et à l'avidité des petits commerçants. Par une loi en date du 4 mai, la convention avait enjoint aux autorités municipales de fixer le prix des grains et des farines. En vertu d'un nouveau décret, elle rangea l'accaparement au nombre des crimes punissables de mort ; et, sous le nom d'accapareur, elle définit quiconque déroberait à la circulation des marchandises de première nécessité, telles que le pain, le

vin, la viande, les grains, la farine, les légumes, les fruits, le charbon, le bois, le beurre, le suif, le chanvre, le lin, le sel, le cuir, les boissons, les salaisons, les draps, la laine, et toutes les étoffes, excepté les soieries. Chaque marchand devait faire la déclaration de ce qu'il possédait en magasin; toute fraude, toute déclaration fausse entraînait la peine capitale. Les déclarations devaient être contrôlées au moyen des perquisitions domiciliaires; le prix des denrées serait fixé par des commissaires municipaux, de telle façon qu'il n'excédât pas les ressources ordinaires du peuple. Telle fut l'origine de la loi du *maximum*, mesure de terreur qui pesa d'un poids énorme sur la liberté des transactions, et qui, en épouvantant le marchand et le producteur, devint illusoire pour le soulagement du pauvre. Quelque rigoureuses que parurent ces dispositions, elles furent plus tard aggravées par de nouveaux décrets.

La convention, à l'exemple des rois, avait aussi ses jours de joie et de fêtes; elle cherchait à donner les jeux du cirque à ce peuple qui, malgré ses lois, continuait à manquer de pain.

Démonstrations et fêtes révolutionnaires.

Elle avait d'ailleurs à célébrer la constitution de 1793, récemment élaborée, et déjà sanctionnée par l'immense majorité des assemblées primaires. Il est vrai que la plupart des citoyens s'étaient abstenus d'y paraître; mais leur silence, commandé par la peur, passait pour adhésion et consentement.

Les assemblées primaires députèrent à Paris un nombre considérable de citoyens, qui vinrent présenter à la convention les hommages de toutes les frac-

Août 1793. tions éparses du peuple souverain et libre : ils s'y trouvaient d'ailleurs convoqués pour assister, en quelque sorte, à une fédération nouvelle, qui devait être, pour la république, ce qu'avait été pour la monarchie constitutionnelle la mémorable fête du 14 juillet 1790. Enfin, l'objet avoué de leur mission était d'accepter solennellement la constitution, au nom des départements de la république.

Les jacobins de Paris résolurent de profiter de cette circonstance favorable pour réconcilier les départements avec le peuple de Paris, et faire accepter par la France les événements accomplis au 31 mai contre la représentation nationale. On prépara donc la plus brillante réception aux envoyés des assemblées primaires; et la commune de Paris ne négligea rien pour leur assurer, pendant leur séjour à Paris, tous les genres de satisfactions et de fêtes que comportaient la misère du peuple et les dangers de la patrie. Et d'abord on les entraîna aux jacobins; dès le premier jour, ils se virent affiliés à cette société fameuse, et appelés à délibérer avec elle sur les grandes mesures de salut public. Cet accueil inattendu produisit l'effet qu'on aurait pu s'en promettre. Ceux des commissaires des assemblées primaires qui étaient arrivés à Paris avec des ressentiments girondins les virent subitement s'évanouir, en présence des témoignages de la fraternité jacobine. Leur exaltation s'accrut dans la proportion des sympathies que leur prodiguait la commune. En peu de jours ils se trouvèrent à ce point changés, que, ne pouvant plus contenir l'expression de leur dévouement pour le parti montagnard, ils résolu-

rent de se porter en masse dans la salle des séances de la convention, et de remercier cette assemblée du service qu'elle avait rendu à la patrie en proscrivant la Gironde. Août 1793.

Après un discours chaleureux, dont chaque phrase renfermait l'éloge de la Montagne, et la protestation de mourir fidèles à la république une et indivisible, vainement menacée par les complots du fédéralisme, un mouvement d'attendrissement fiévreux pénétra les esprits; et l'on vit se produire l'une de ces manifestations révolutionnaires que notre siècle ne peut comprendre, qui sont ridicules de loin et sérieuses de près, et dont les hommes tourmentés par la fureur des passions politiques semblent avoir seuls le secret. De part et d'autre on se tendit les bras; les députés se levèrent, descendirent de leurs bancs, et se mêlèrent aux fédérés. Pendant qu'ils se donnaient de fraternelles accolades, un vieillard entonna des couplets républicains, et mille voix les répétèrent. Quand cette scène se fut assez prolongée, les jacobins des départements défilèrent en dansant et en chantant, et l'air de la Carmagnole vibra longtemps dans les appartements et sous les voûtes des Tuileries (1). Le soir, la même scène eut lieu aux jacobins; et, dans

(1) Ils chantaient, au cri de *vive la république!*

La Montagne nous a sauvés (*bis*)
En congédiant Gensonné. (*bis*)
Au diable les Buzot,
Les Vergniaud, les Brissot!
Dansons la carmagnole, etc.

août 1793. la journée du lendemain, elle se renouvela encore dans la salle des séances de la convention.

La fête qui eut lieu le 10 août est plus significative encore, et nous ne devons pas la passer sous silence. Ce jour-là donc, la convention voulut célébrer l'acceptation du code de 1793 ; l'adhésion plus ou moins spontanée du peuple réuni en assemblées primaires : elle feignait de croire à la sincérité de tant de votes que la peur avait arrachés aux quarante mille communes, et qui, presque toujours, n'avaient été émis que par des minorités composées de clubistes de toutes classes : mais ce que la convention cherchait surtout à honorer, c'était le souvenir de la sanglante journée du 10 août 1792.

Au point du jour, la population commença à inonder les rues et les places publiques, poussée çà et là par ce besoin d'émotions neuves qui tourmente sans relâche le citoyen de Paris. Sur l'emplacement de la Bastille, où la foule se porta d'abord, on avait érigé une statue colossale de la Nature, autour de laquelle les ruines de l'ancienne forteresse, encore amoncelées, étaient garnies d'inscriptions rédigées en haine des souvenirs monarchiques. Deux sources d'eau vive jaillissaient des mamelles de la statue, comme le double emblème de l'inépuisable fécondité de la déesse proposée au culte et aux adorations du peuple.

Hérault de Séchelles, qui présidait la convention, monta sur une estrade élevée en face de l'idole, et prononça le discours suivant :

« Souveraine des sages et des nations éclairées, ô
« Nature ! ce peuple immense, rassemblé aux pre-

« miers rayons du jour devant ton image, est digne
« de toi ; il est libre ! C'est dans ton sein , c'est dans
« tes sources sacrées qu'il a recouvré ses droits, qu'il
« s'est régénéré : après avoir traversé tant de siècles
« d'erreur et de servitude, il fallait rentrer dans la
« simplicité de tes voies pour retrouver la liberté et
« l'égalité. O Nature, reçois l'expression de l'amour
« éternel des Français pour tes lois ! et que ces eaux
« fécondes qui jaillissent de tes mamelles, que cette
« boisson pure qui abreuva les premiers humains
« consacre, dans cette coupe de la fraternité et de
« l'égalité, les serments que te fait la France en ce
« jour, le plus beau qu'ait jamais éclairé le soleil, de-
« puis qu'il a été suspendu dans l'immensité de l'es-
« pace ! »

Après cet hommage rendu à la Nature au nom de la convention et de la France, le président remplit une coupe de forme antique, et fit par trois fois des libations autour de la statue : la coupe, pleine de l'eau puisée dans le bassin, passa ensuite de main en main, et un fédéré de chaque département y porta les lèvres, et but à l'affranchissement de l'espèce humaine. « Peuples du monde, s'écriait l'un d'entre eux, soyez jaloux de notre bonheur, et qu'il vous serve d'exemple ! » — « Que ces eaux pures dont je vais m'abreuver, disait un autre, soient pour moi un poison mortel, si tout ce qui me reste de vie n'est pas employé à exterminer les ennemis de l'égalité, de la nature, et de la république ! » Un autre, comme saisi d'un enthousiasme prophétique, parlait ainsi, d'une voix inspirée : « O France ! la li-

Août 1793.

« berté est immortelle ! les lois de ta république, « comme celles de la nature, ne périront jamais ! » Et il s'agissait d'inaugurer une constitution qui ne devait jamais être appliquée.

Cette cérémonie païenne accomplie, le cortège, suivi d'une foule immense et de toutes les sociétés populaires rangées en ordre, se rendit au champ de Mars, en défilant par les boulevards du nord. Les députés n'avaient d'autres signes distinctifs que des bouquets d'épis, de fruits et de fleurs, dont ils semblaient faire hommage à la Cérès des jours antiques. Les fédérés et les envoyés des assemblées primaires tenaient dans une main la pique, arme de la liberté contre les tyrans ; dans l'autre, une branche d'olivier, symbole de fraternité et de paix. Ils marchaient confusément et sans ordre : ainsi l'avait prescrit le peintre David, l'ordonnateur de toutes les fêtes républicaines, parce qu'il voulait offrir ainsi à toutes les nations l'image touchante de l'égalité. Venaient ensuite des aveugles traînés sur un char, des enfants portés dans leurs berceaux, des artisans fiers des insignes de leur profession laborieuse, deux vieillards assis sur leur charrue et conduits par leurs propres fils : enfin, du sein de la foule, s'élevait une grande bannière sur laquelle était écrit : *Voilà les services que le peuple infatigable rend à la société humaine.*

Huit chevaux blancs, ornés de panaches rouges, traînaient dans un char de triomphe l'urne funéraire où l'on avait déposé les ossements de plusieurs soldats morts pour la patrie ; plus loin, un tombereau,

pareil à celui qui servait à porter les restes des suppliciés, était chargé des attributs proscrits de la royauté et de l'aristocratie : une place d'honneur avait été réservée aux femmes qui s'étaient signalées par leur audace dans les funestes journées des 5 et 6 octobre 1789. Sur la place de la Révolution, au lieu même où avait coulé le sang innocent de Louis XVI, le cortège s'arrêta devant la statue colossale de la Liberté, autour de laquelle les idolâtres du jour avaient suspendu en grand nombre des inscriptions et des ex-voto. Comme il fallait offrir un sacrifice à la déesse, on brûla à ses pieds tous les symboles de la monarchie française, vaincue l'année précédente, et à pareil jour. A peine Hérault de Séchelles eut-il porté la flamme au bûcher, que l'on rendit la liberté à trois mille oiseaux captifs qui s'envolèrent, ayant à leur cou de minces banderoles tricolores, sur lesquelles on aurait pu lire : *Nous sommes libres ! imitez-nous !* La quatrième station se fit devant les Invalides, où l'on voyait la gigantesque effigie du peuple français, représenté par un colosse terrassant d'un coup de massue le fédéralisme, symbolisé par un monstre à face humaine, dont les extrémités inférieures étaient terminées en dragon de mer, sortant des roseaux d'un marais fétide. Au milieu du champ de Mars, on avait dressé l'autel de la patrie. La convention nationale, les quatre-vingt-sept commissaires des départements, tous les envoyés des assemblées primaires, se rangèrent sur d'immenses degrés, et le président de l'assemblée prononça, d'une voix forte, le serment de défendre la constitution jusqu'à la mort.

Août 1793.

La multitude qui remplissait la vaste enceinte du champ de Mars éleva alors jusqu'au ciel des acclamations confuses, et le bruit du canon se confondit dans les airs avec le cri du peuple. La fête se termina par un repas frugal et fraternel, que les assistants prirent sur l'herbe des talus; et quand les uns et les autres se séparèrent, en se félicitant des *émotions majestueuses* de cette journée, un petit nombre d'entre eux, peut-être, songèrent qu'au lieu d'avoir marqué les progrès de l'humanité et l'âge mûr des civilisations, la fête du 10 août 1793 avait en réalité constaté, sous des apparences de théâtre, que la société française venait de rétrograder à l'enfance des peuples, et à cette égalité sauvage de nos premiers pères, quand ils étaient nourris du gland des forêts.

Émeutes.
Misère.
Cherté
du pain.

Le lendemain, les affaires reprirent leur cours; mais les nouvelles sinistres se succédaient, et chaque jour apportait avec lui la nouvelle d'une révolte. Dans l'intérieur de Paris, les dangers ne paraissaient pas moins graves: l'ordre était sans cesse troublé par des émeutes dont la cherté des subsistances était le prétexte; on se pressait même pendant la nuit aux portes des boulangers pour obtenir, sur la présentation d'un certificat de civisme, une portion exigüe de pain noir, mêlé de farine de fèves et d'une grossière fécule. Les autres aliments s'élevaient à un prix auquel peu de personnes pouvaient atteindre, et d'heure en heure cependant les assignats perdaient de leur valeur. Au milieu de tant de souffrances, et des malédictions populaires qu'elles faisaient naître, les jacobins incriminaient la modération de la convention à l'égard

des traîtres, et demandaient à haute voix que, pour donner satisfaction aux citoyens, on mît fin aux interminables lenteurs du procès de Custine.

Décrété d'accusation le 28 juillet, Custine n'était pas encore jugé le 26 août. Robespierre, qui croyait toujours à la trahison, s'indignait de ce qu'on tardât si longtemps à donner aux généraux de la république le salutaire exemple du supplice de l'un d'entre eux, et du plus célèbre. Il portait plainte aux jacobins contre ce qu'il appelait les formes *avocatoires* du tribunal révolutionnaire : « Il faut, disait-il, que ce tribunal soit actif autant que le crime. » Robespierre fut enfin obéi. Le malheureux Custine, traduit devant le tribunal révolutionnaire, fut condamné le 27 août. Accusé d'avoir trahi les intérêts de la république en entretenant des manœuvres et des intelligences avec les ennemis de la France, et d'avoir, par suite de ces actes coupables, amené la prise de Francfort, de Mayence, de Valenciennes, et de plusieurs villes, places fortes et arsenaux, Custine ne s'était que faiblement défendu devant ses juges. Insensiblement ces derniers ayant subi l'empire des passions et des haines de la multitude, la majorité des suffrages se détermina pour la mort. Cet arrêt sinistre fut accueilli avec de grandes démonstrations de joie par les cordeliers et les jacobins ; mais ceux qui n'avaient subi aucune influence de la colère ou de la peur ne voulurent voir, dans la conduite de Custine, que des malheurs et des fautes pures de trahison. Quand la sentence eut été prononcée par le président Coffinhal, Custine fut ramené en prison, et ses derniers moments appartinrent à la

Août 1793.

Procès
et supplice
de
Custine.

Sept. 1793. pénitence chrétienne. Il se jeta à genoux, et resta deux heures dans cette attitude religieuse, pour implorer le secours du ciel : s'étant ensuite relevé, il pria son confesseur de passer la nuit auprès de lui, et de lui conférer le sacrement qui réconcilie le pécheur avec son juge. Il écrivit en outre à son fils, pour lui faire ses derniers adieux, et il lui recommanda de réhabiliter sa mémoire. Durant le trajet qui séparait la prison de l'échafaud, il ne cessa d'écouter les exhortations de son confesseur et d'embrasser le crucifix, implorant avec foi et repentir la miséricorde divine. Cette mort consolante et vraiment courageuse surprit le peuple, mais elle fut pour les impies une cause de désappointement qui dure encore : ceux d'entre eux qui n'ont point partagé le sentiment des juges de Custine sur ses prétendues trahisons, n'ont pas voulu l'absoudre de s'être montré chrétien devant le supplice.

Bataille
de
Hondschoote.
Levée
du siège
de
Dunkerque.

La politique sanglante qui avait sacrifié Custine parut un moment prête à recueillir le fruit de sa mort. Houchard, qui avait remplacé Custine dans le commandement de l'armée du Nord, reçut du comité de salut public l'ordre de délivrer Dunkerque, alors assiégée par le duc d'York. « Ce n'est pas précisément « sous le rapport militaire que ce point est important, » mandait à Houchard le représentant du peuple Carnot, le Louvois de la convention nationale; « c'est « parce que l'honneur de la nation est là... Portez « des forces immenses dans la Flandre, et que l'en- « nemi en soit chassé. » L'armée anglo-hanovrienne, qui menaçait Dunkerque, avait été renforcée par un

corps de Hessois et par douze mille Autrichiens, sous les ordres du feld-maréchal Alvinzi : sa force était de trente-six mille combattants. Trois camps retranchés couvraient Dunkerque, et présentaient un effectif de dix-sept mille hommes. Le duc d'York, las d'attendre une flottille de bombardement qui ne paraissait pas, fit sommer la place de se rendre. Elle repoussa énergiquement les propositions de l'ennemi, et sa résistance, s'étant prolongée jusqu'au 8 septembre, donna à Houchard le temps de marcher à son secours. Ce jour-là, fut livrée la bataille de Hondschoote, dans laquelle les deux armées se trouvèrent engagées de front. La victoire demeura aux Français; les alliés furent chassés de leurs retranchements, et rejetés sous les murailles de Furnes. Vers minuit, les Anglais levèrent le siège de Dunkerque, abandonnant à Houchard leurs bagages, leurs munitions, et cinquante-deux pièces de gros calibre.

Avec plus d'énergie et plus d'activité, Houchard aurait pu tirer un grand parti de sa victoire; il lui était facile de profiter de l'étonnement et de la crainte qu'avaient inspirés à l'Europe la délivrance de Dunkerque et la défaite des Anglais; mais Houchard ne sut vaincre qu'à demi, et, dès le lendemain de la glorieuse journée de Hondschoote, il en perdit tout l'avantage en éparpillant ses troupes, et en adoptant un système d'opérations mal combinées. Deux jours après, il se laissa battre à Menin par le général Beau lieu. Ce qui aggrava sa faute, c'est qu'en disséminant ses forces, lorsqu'il aurait pu faire passer le duc d'York sous les Fourches, il désobéissait aux ordres

Houchard,
quoique
vainqueur,
est destitué.

Sept. 1793.

impératifs de Carnot et du comité de salut public. Ce n'était point avec impunité que les généraux républicains osaient se roidir contre des injonctions parties de si haut. Le 24 septembre, par ordre de la convention, Houchard fut arrêté à Lille, et conduit prisonnier à Paris, où l'attendait l'échafaud de Custine. Les anciens avaient donné l'exemple de généraux envoyés à la mort pour s'être laissé vaincre : la convention, plus sévère, fit cruellement payer au vainqueur de Hondschoote le crime de n'avoir pas su tirer parti de sa victoire.

Résultats
inespérés
de
la bataille
de
Hondschoote.

Cependant cette bataille, quoique suivie d'échecs partiels, eut des suites immenses pour la fortune de la république. La frontière du nord, depuis plusieurs mois envahie par les armées étrangères, fut délivrée un moment de leur présence, et les colonnes qui marchaient sur les routes de Paris commencèrent à rétrograder. Le jour même où l'on jeta dans les fers le malheureux Houchard, l'un de ses lieutenants, le général Jourdan; qui avait commandé le centre à la bataille de Hondschoote, fut nommé général en chef de l'armée du Nord et de celle des Ardennes. Jourdan eut ordre de réunir à Guise des masses considérables, pour faire une irruption sur l'ennemi; et afin que les instructions du comité de salut public ne fussent point éludées, Carnot se rendit lui-même sur le théâtre des opérations de la guerre.

Opérations
sur
le Rhin
et
la Moselle.

Nous avons vu que l'armée du Rhin, placée d'abord sous le commandement de Custine, puis sous les ordres du général Beauharnais, avait mollement cherché à débloquer Mayence; Beauharnais, ancien

noble, et suspect à ce titre, n'avait jamais joui de la confiance de ses troupes : il donna sa démission dès le mois d'août, et fut momentanément remplacé par le général Landremont, auquel ne tarda pas à succéder Pichegru. L'armée du Rhin, après la prise de Mayence, avait concerté ses opérations avec l'armée de la Moselle; elle était appuyée, en outre, par douze mille hommes formant le corps des Vosges, et par une division postée entre la Sarre et la Moselle, et chargée de faire face à l'ennemi du côté de Trèves. L'effectif des troupes françaises qui combattaient sur ces divers points s'élevait à quatre-vingt mille hommes disponibles, non compris les garnisons des villes d'Alsace. L'armée ennemie, depuis la réunion de l'armée de siège au corps d'opération, présentait une masse de cent mille combattants. Toutefois, malgré l'avantage du nombre, elle paraissait peu disposée à prendre vigoureusement l'offensive. D'une part, il y avait mésintelligence entre la Prusse et l'Autriche relativement au partage de la Pologne, et les événements de la guerre se ressentaient de la froideur mutuelle des cabinets; de l'autre, le feld-maréchal Wurmser, qui commandait les Autrichiens, s'entendait mal avec le duc de Brunswick, auquel avait été confiée la direction de toutes les forces prussiennes. Le duc de Brunswick bloquait Landau et occupait les sommets des Vosges, entre l'armée du Rhin et celle de la Moselle; mais, devinant les projets de l'Autriche sur l'Alsace, et redoutant de les servir au détriment de la grandeur de la Prusse, il secondait à peine les opérations de l'armée de Wurm-

Sept. 1793. ser, alors arrêtée en face des lignes de Weissembourg.

Le 12 septembre, le général Piaczewitz, aux ordres de Wurmser, attaqua les Français au camp de Nothweiler; cette position fut prise et reprise, et l'avantage resta aux Français, commandés par Gouvion Saint-Cyr. Le même jour, l'armée de la Moselle fut moins heureuse; elle perdit quatre mille hommes, tués ou blessés, à combattre sans succès les troupes du duc de Brunswick établies à Pirmassens, position formidable que défendaient cent pièces d'artillerie : ce combat fut suivi d'autres échecs qui contraignirent l'armée de la Moselle à se replier derrière la Sarre.

Manifesta-
tions
populaires
causées
par
la misère.

Tandis que ces événements se passaient sur la frontière, la convention et le comité de salut public ne cessaient d'en appeler aux ressources que leur offrait encore un impitoyable désespoir : eussent-ils voulu s'arrêter dans cette voie de colère et de sang, la fureur des clubs et l'épouvante des faubourgs les auraient poussés en avant : aussi, malgré les gages qu'ils semblaient avoir donnés à la république menacée, des démonstrations significatives leur faisaient comprendre que tout cela n'était rien encore, et chaque jour la révolution criait au gouvernement : Marche ! Vers le commencement de septembre, les jacobins et la commune résolurent de se porter en masse à la barre de la convention, et de stimuler la tiédeur patriotique de cette assemblée, en lui faisant entendre le cri de ce même peuple de Paris qui avait fait la révolution du 31 mai : les excitations de la misère et de la faim devaient ajouter à la puissance de cette démarche politique. Le ren-

dez-vous fut donné le 5 septembre, à l'hôtel de ville. Ce jour-là, le maire de Paris, suivi du conseil général, des sociétés populaires, et d'une foule de citoyens recrutés dans les clubs, se présenta à la convention, et demanda, au nom du peuple, que cette assemblée se hâtât de pourvoir à l'approvisionnement de Paris, en prenant des mesures énergiques contre l'égoïsme des riches.

Les
faubourgs
et
les clubs
présentent
une adresse
à la
convention.

La question était brutalement posée entre la propriété et le prolétariat : le peuple, par l'organe de ses chefs révolutionnaires, venait dénoncer aux lois l'aristocratie inévitable de l'homme qui mange, opposée à la démocratie éternelle du misérable qui a faim.

« Citoyens, dit Chaumette, procureur général de la
« commune, de nouveaux seigneurs non moins cruels,
« non moins avides, non moins insolents que les an-
« ciens, se sont élevés sur les ruines de la féodalité ;
« ils ont affermé ou acheté les propriétés de leurs an-
« ciens maîtres... Les ennemis cachés de l'intérieur,
« avec le mot de liberté sur les lèvres, arrêtent la cir-
« culation de la vie. Malgré vos lois bienfaisantes, ils
« ferment leurs greniers... Vous remettez aux admi-
« nistrateurs les clefs des greniers ;... mais où est le
« poignet robuste qui tournera cette clef fatale aux
« traîtres ?

« Tous les jours nous apprenons de nouvelles tra-
« hisons, de nouveaux forfaits !... Où est l'être puis-
« sant dont le cri réveillera la justice assoupie, et la
« forcera enfin à frapper les têtes criminelles ?...

« Il est temps, législateurs, de faire cesser la lutte

Sept. 1793.

« impie qui dure depuis 1789... Il faut que nous détruisions les ennemis de la république, ou qu'ils nous détruisent ! Ils ont jeté le gant au peuple, et le peuple le ramasse ; la masse du peuple doit les écraser, sans ressource, de son poids et de sa volonté.

« Et vous, Montagne à jamais célèbre dans les pages de l'histoire, soyez le Sinaï des Français ! Lancez au milieu des foudres les décrets éternels de la justice et des volontés du peuple ! Inébranlable au milieu des orages de l'aristocratie, agitez-vous et tressaillez. Assez longtemps l'amour du bien public a bouillonné dans vos flancs : qu'il fasse une irruption violente ! Montagne sainte, devenez un volcan dont les laves brûlantes détruisent à jamais l'espoir du méchant, et calcinent les cœurs où se trouve encore l'idée de la royauté !

« Plus de quartier ! plus de miséricorde aux traitres ! (Non, non !) Jetons entre eux et nous la barrière de l'éternité ! (Acclamations.) Le jour de la justice et de la colère est venu !...

« Législateurs, l'immense rassemblement des citoyens réunis sur la place et dans l'intérieur de la maison commune n'a formé qu'un vœu, et le voici : *Des subsistances, et, pour en avoir, force à la loi !* En conséquence, nous venons vous demander d'organiser une armée révolutionnaire dont le noyau sera dans Paris, et qui sera chargée de parcourir les départements ; que cette armée soit suivie d'un tribunal redoutable, et de l'instrument fatal qui tranche d'un seul coup les complots et les jours de leurs auteurs ; qu'elle force l'avarice et la cupidité à

« rendre gorge, et qu'elle porte ces mots écrits sur ses Sept. 1793.
 « enseignes : *Paix aux hommes de bonne volonté,*
 « *guerre aux affamants ; protection aux faibles,*
 « *guerre aux tyrans.*

« Législateurs, Hercule est prêt ! remettez dans
 « ses robustes mains la massue, et bientôt la terre
 « sera purgée de tous les brigands qui l'infestent, et
 « les subsistances du peuple seront assurées... »

A la lecture de cette pétition menaçante, la convention se sentit émue de sentiments divers ; mais tous les membres applaudirent, les uns par enthousiasme, les autres par peur. On vit ensuite la multitude des citoyens défiler pêle-mêle comme dans les saturnales du 20 juin, les hommes et les femmes étalant les livrées de la misère, et se parant du signe hideux de l'anarchie. Pendant qu'ils se retiraient en tumulte, la convention renvoyait leur adresse, convertie en motion par le député Moïse Bayle, à l'examen du comité de salut public, chargé de faire un prompt rapport ; puis, sur la proposition de Danton, elle décrétait que cent millions seraient mis à la disposition du ministre de la guerre, pour faire face aux frais de la fabrication de nouveaux fusils : enfin, elle accordait une somme de 2 francs par jour aux indigents de Paris, afin qu'ils pussent assister aux séances de leurs sections. C'était, d'un même coup, assurer à l'émeute des armes et des soldats.

Mesures
prises
par
la convention.

Elle venait à peine de voter, qu'une députation des jacobins parut à la barre, et demanda la mise en jugement de Brissot, des girondins, et de tous les conspirateurs ; cette députation insista pour obtenir

Nouvelles
démonstra-
tions
révolution-
naires.

Sept. 1793. la prompte organisation d'une armée révolutionnaire, dont les détachements auraient à promener sur toute la surface de la république « le tribunal terrible, et l'instrument de la vengeance des lois. » D'autres pétitionnaires se succédèrent ensuite à la barre, et leurs excitations, coup sur coup redoublées, apprirent à la Montagne qu'elle pouvait tout oser; à la Plaine, qu'elle ne pouvait impunément désobéir. Le député Drouet, poussant alors jusqu'au délire l'exaltation de ses sentiments, ne craignit pas de monter à la tribune, et de dire : « Puisque notre vertu, notre « modération, nos idées philosophiques, ne nous ont « servi de rien, soyons brigands pour le bonheur du « peuple; soyons révolutionnaires sans cesser d'être « justes : et si les tyrans de l'Europe prétendent qu'être « révolutionnaires c'est être brigands, n'importe, « vous aurez fait périr les traîtres; vous aurez sauvé « la patrie ! Ce n'est pas assez d'avoir arrêté les gens « suspects; je voudrais qu'il fût déclaré à ces hommes « coupables que si, par impossible, la liberté était en « péril, vous les massacriez impitoyablement, et « que vous ne rendrez aux tyrans la terre de la liberté que couverte de cadavres. »

La Montagne s'étonna elle-même de cette apostrophe sauvage, et elle l'accueillit par des murmures : « La France, dit Thuriot, qui présidait l'assemblée, la France n'est pas altérée de sang; elle n'est altérée que de justice. »

Barrère obtint la parole : au nom du comité de salut public, il demanda que, selon le vœu de la commune, la convention mît la terreur à l'ordre du jour.

Il annonça ensuite que le comité allait réclamer l'adoption de mesures terribles ; et, séance tenante, l'assemblée décréta qu'il y aurait à Paris une *armée révolutionnaire* de six mille hommes d'infanterie et de douze cents canonniers ; que cette armée, payée par le trésor public, aurait mission de comprimer les ennemis de la république ; de faire exécuter, partout où besoin serait, les lois et les mesures de salut public ; qu'enfin, elle serait chargée de protéger les subsistances du peuple.

Sept. 1793.
La convention décrète la levée d'une armée révolutionnaire.

Un décret destitua tous les officiers et fonctionnaires publics qui avaient appartenu à l'ancienne maison royale : ensuite, la convention ordonna que Brissot et les girondins ses complices seraient traduits devant le tribunal révolutionnaire.

Le lendemain même du jour où la convention avait décrété la levée d'une armée révolutionnaire, redoutable instrument de terreur, elle ordonna par une loi l'arrestation de tous les étrangers résidant sur le territoire français, et appartenant à l'une des nations avec lesquelles la république était en guerre : elle prescrivit en outre la confiscation de leurs biens. Furent exceptés de cette mesure les artistes, les ouvriers et les étrangers patriotes. Un autre décret ordonna, sur la demande des jacobins de Tours, que tout fonctionnaire public serait tenu de rendre compte de sa fortune. Le 6 septembre vit encore accroître la force du comité de salut public par l'adjonction de quelques hardis montagnards, hommes d'action et de sang : ce furent Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, et Danton. A mesure que les jacobins prenaient possession

Nouveaux expédients.

Changements dans le personnel des comités et de la commune.

Sept. 1793: du gouvernement, la commune travaillait, de son côté, à se mettre de plus en plus à la hauteur des principes révolutionnaires. Elle procéda à l'épuration et à la censure publique de ses membres. Cette opération, qui dura plusieurs jours, eut pour résultat de faire sortir du conseil général plusieurs fripons et quelques hommes tarés. On traita avec la même sévérité un certain nombre d'officiers municipaux suspects de *modérantisme*, et d'autres dont le crime était d'avoir, dans l'accomplissement de leurs fonctions auprès des captifs du Temple, témoigné un peu de pitié à Marie-Antoinette et à son jeune fils. Le 14 septembre, le comité de sûreté générale, qui agissait de concert avec le comité de salut public, fut réorganisé, par la convention, dans le sens du parti montagnard. Les principaux membres furent Vadier, Panis, Lebas, David, Guffroy, Lavicomterie, Amar, Lebon, et Moïse Bayle.

Loi
des suspects.

Le 17, la convention, dominée par les réclamations de la commune, rendit la trop fameuse *loi des suspects*; code de police et de surveillance qui régularisait sur toute la surface du territoire l'emploi des mesures tyranniques, et qui n'imposait aux justiciers de la démocratie d'autre condition que celle de mettre en avant le prétexte de la sûreté du peuple. Aux termes de ce décret, tous les *gens suspects* qui se trouvaient encore en liberté devaient être immédiatement frappés d'arrestation. Étaient réputés suspects : 1° ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou par leurs écrits, s'étaient montrés partisans du despotisme et

du fédéralisme, ou ennemis de la liberté ; 2° ceux qui ne pourraient pas justifier de leurs moyens d'existence ou de l'acquit de leurs droits civils ; 3° ceux à qui les municipalités auraient refusé des certificats de civisme ; 4° les fonctionnaires publics suspendus ou destitués, soit pour mauvaise gestion, soit à raison de leurs antécédents politiques ; 5° les ci-devant nobles, et avec eux les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs d'émigrés, qui n'avaient constamment manifesté leur attachement à la révolution ; 6° ceux qui, après avoir émigré, étaient rentrés en France, en usant du bénéfice des lois antérieures. En vertu de la même loi, dans les divers arrondissements de la république, les comités de surveillance devaient dresser la liste des gens suspects ; faire procéder à leur arrestation, et apposer les scellés sur leurs papiers. Les mandats décernés par ces comités étaient exécutoires, et confiés au zèle des commandants de la force publique. De leur côté, les tribunaux civils et criminels étaient investis du droit de faire retenir en prison, comme suspects, tous les individus traduits en justice pour cause politique, et acquittés faute de preuves. Telle était en substance cette loi, qui reconstituait la tyrannie sur la plus large échelle ; dans cette France toujours orgueilleuse de sa liberté. Elle investissait trente mille proconsuls du droit d'emprisonner des multitudes de citoyens ; et le vague des expressions présentait une si effrayante latitude, que personne, dans toute la république, ne pouvait se croire positivement en dehors des catégories de suspects. Dans la seule ville de Paris, indépendam-

Sept. 1793.

Sept. 1793.

ment des autorités constituées, quarante-huit comités révolutionnaires jouissaient de cette puissance sans limites; et la plupart des villes et des bourgades de la France se voyaient soumises à cette vaste inquisition révolutionnaire. — Or, la prise de la Bastille datait à peine de quatre ans.

Clubs
de femmes.

Un fait significatif, c'est la part que prenaient les femmes aux événements de cette sinistre époque. Les femmes payaient d'ailleurs assez souvent la dette de leur vie au bourreau, pour qu'elles se crussent en droit de jouer un rôle politique. Parmi elles, une minorité ardente se passionnait pour les opinions du parti jacobin : ces femmes exaltées formaient des clubs, dont le principal orateur était la citoyenne Lacombe ; elles organisaient contre les députés un système calculé de diffamation ou de menaces, et les plus forcenés d'entre les cordeliers avaient peine à les suivre. D'autres femmes, naturellement plus accessibles à la pitié, se prononçaient pour la modération et la clémence. Des luttes s'élevaient entre ces républicaines, et, parfois, le calme des séances de la convention en était troublé. Un jour, le club féminin voulait forcer les femmes de la halle à se coiffer du bonnet rouge; et il fallait que la convention maintint, par une loi, à chaque citoyenne, la faculté de s'habiller à sa volonté. Un autre jour, des rixes s'élevaient dans la rue à propos des couleurs nationales, insultées sur la tête de quelques femmes; et alors la convention décrétait que chaque citoyenne serait tenue de se parer d'une cocarde tricolore. La première infraction à cette loi emportait la peine de

huit jours de prison ; en cas de récidive, les femmes Sept. 1793. coupables devaient être considérées comme suspectes, et mises en détention jusqu'à la paix. Cependant la convention, par un autre décret, fit fermer tous les clubs de femmes.

Un autre symptôme également digne d'attention, c'est la jalousie qui séparait profondément les deux factions révolutionnaires. Le parti des sycophantes, les cordeliers, les amis de Chaumette et d'Hébert, se voyaient avec dépit forcés de redouter encore l'autorité de la convention et celle du comité de salut public, et ils n'osaient toujours user, pour les réduire, de la ressource des insurrections populaires, ressort qui se fatigue à la longue, et qui peut devenir dangereux. Ils trouvaient plus sûr de faire à la Montagne une guerre sourde, plus sûr de lutter avec elle d'exagération délirante, afin de la dépopulariser peu à peu. L'autre parti, dont Robespierre était le guide naturel, et qui se composait des jacobins, de la Montagne et des comités, résistait à ces entraînements d'une démagogie corrompue et amie du pillage, pour essayer de gouverner la république, et d'organiser, contre les ennemis du dedans et du dehors, un système de résistance et de compression. Ceux-là, d'ailleurs, étaient en pleine possession du pouvoir, et ils craignaient de le perdre ou de le compromettre en partageant la folle exaltation de leurs rivaux ; des deux côtés on se renvoyait, mais en secret, le reproche de mollesse ou de trahison. La faction d'Hébert en vint cependant jusqu'à diriger, dans le sein même de la convention, des at-

Symptômes
de divisions
entre
les partis.

Sept. 1793.

taques contre le comité de salut public. Danton, toujours dominé par ses penchants révolutionnaires, avait demandé que ce comité fût transformé en gouvernement provisoire, mais sa proposition avait été écartée par l'ordre du jour. Les hébertistes, feignant d'être alarmés par ce symptôme de dictature ; réclamèrent la prompte exécution de la constitution de 1798, que ses auteurs semblaient déjà reléguer dans l'oubli. Les revers qui, du côté du Nord, avaient succédé à la victoire de Hondschoote, fournissaient un prétexte facile de critiquer la ligne de conduite suivie par le comité de salut public. Les hébertistes et les cordeliers ne manquèrent pas de le saisir ; et le côté droit, demeuré silencieux depuis le 31 mai, se montra disposé à les appuyer, en haine de la Montagne. La discussion fut vive et opiniâtre ; mais l'ascendant de Robespierre prévalut ; et la convention, à une majorité considérable, déclara que le comité de salut public avait toute sa confiance. Pour le moment, il ne resta de cette lutte prématurée que des ressentiments cachés et des défiances inaperçues.

Organisation
de l'armée
révolution-
naire.

Les jacobins avaient mis le temps à profit pour hâter l'organisation de l'*armée révolutionnaire* que la convention avait décrétée. Le ministre de la guerre Bouchotte accepta de leurs mains la liste des sans-culottes qui devaient être les chefs de ces bandes, et le commandement en chef de cette étrange milice fut confié à Ronsin. Vers le même temps (1) ; la convention réorganisa le tribunal révolutionnaire.

(1) 28 septembre 1793.

Elle le composa de montagnards exaltés, inaccessibles aux scrupules des hommes qui craignent de verser le sang des innocents; elle en fit, pour tout dire, moins une juridiction qu'une hache vivante. Le président de ce tribunal fut le citoyen Hermann, du Pas-de-Calais; le vice-président, Dumas, du Jura; Fouchier-Tinville conserva les fonctions d'accusateur public. Parmi les jurés on remarqua l'ex-marquis Antonelle, des Bouches-du-Rhône; son compatriote Topino-Lebrun; Payan, de la Drôme, et le cordonnier Servièrre, de la section du Muséum; nous taïròns les noms plus obscurs de leurs complices.

Deux jours ne s'étaient pas encore écoulés depuis l'élection des membres de ce tribunal; et les jacobins songeaient déjà à traduire à sa barre les plus illustres ennemis de la république. Le 1^{er} octobre, ils se présentèrent à la convention, et lui signifièrent, au nom du peuple; qu'on ne pouvait retarder davantage le châtiment de Brissot et de ses complices. La convention, docile à ces ordres; prescrivit au comité de sûreté générale de lui soumettre, sous trois jours, une proposition sur cette affaire; et, à l'expiration de ce terme, le député Amar, chargé du rapport, vint donner lecture de son travail. Après avoir longuement exposé les griefs de la république contre le parti de la Gironde, Amar accusait Brissot et les députés girondins d'avoir sans cesse fait entrevoir au peuple la tranquillité et l'abondance avec un roi, et de s'être ainsi montrés complices de la cour et de Dumouriez. Il ajoutait que les girondins se distinguaient des autres tyrans par le caractère odieux d'hy-

Sept. 1793.
Nouvelle
organisation
du
tribunal
révolution-
naire.

Mesures
prises
contre
les Girondins.
—
Suspension
des pouvoirs
du
côté droit.

Oct. 1793. pocrisie qu'ils avaient imprimé à tous leurs crimes. Il leur imputait d'avoir créé la science infernale de la calomnie, et d'avoir enseigné à tous les ennemis de la révolution l'art exécrationnel d'assassiner la liberté en adoptant son cri de ralliement. « Ils ont, disait Amar, ils ont presque flétri le nom de la vertu, en l'usurpant ; ils l'ont fait servir au triomphe du crime. » En conséquence, au nom des villes françaises livrées ou incendiées ; au nom des campagnes ravagées, des femmes et des enfants égorgés par les satellites du despotisme ; au nom de l'opinion publique dépravée, et des mœurs publiques altérées par des leçons d'intrigue, de corruption et de discorde, le rapporteur concluait en demandant la mise en accusation immédiate de Brissot, de Gensonné, de Vergniaud, de Guadet, de Péthion, de Gorsas, d'Isnard, de Louvet, de Barbaroux et de leurs complices, au nombre de vingt. Parmi ces députés, désignés aux proscriptions, plusieurs avaient réussi, comme on l'a vu plus haut, à se soustraire par la fuite aux juges de la Montagne ; mais la convention les avait déclarés hors la loi : en vertu de cette formule sinistre, ils devaient être mis à mort sur la simple constatation de leur identité.

La lecture du rapport d'Amar fut écoutée au milieu d'un profond silence, et la discussion fut ouverte sans désespérer. Ce n'était plus seulement contre les vingt-deux députés vaincus au 31 mai que se dirigeaient les fureurs et les menaces de la Montagne, c'était le côté droit tout entier qu'il s'agissait de proscrire, pour le punir d'avoir protesté contre la déchéance ou l'exil de ses plus chers orateurs. Ro-

bespierre recula devant le sacrifice que réclamaient ces impatientes colères : il lui parut dangereux de proscrire d'un seul coup tout le parti modérateur ; il entrevit que les députés dont on menaçait la tête pourraient un jour servir utilement d'instruments ou de contre-poids ; en conséquence, il se borna à demander, 1° que les vingt-deux députés girondins, suspendus de leurs fonctions par le décret du 2 juin, seraient mis en accusation, ainsi que les anciens membres de la commission des douze ; 2° que les députés du côté droit seraient immédiatement mis en état d'arrestation, comme suspects. La convention obéit sans murmure aux injonctions de Robespierre : elle fit fermer toutes les issues de la salle, puis elle fit arrêter et conduire en prison tout ce qui restait du parti girondin, et tous les membres du côté droit, au nombre de soixante-treize.

On allait lever la séance, lorsque Billaud-Varenes demanda la parole : « La convention, dit le farouche orateur, vient de donner un grand exemple de sévérité aux traîtres qui méditent la ruine de leur pays ; mais il lui reste encore un décret important à rendre. Une femme, la honte de l'humanité et de son sexe, la veuve Capet, doit enfin expier tous ses forfaits sur l'échafaud... Je demande que le tribun révolutionnaire prononce dès cette semaine sur son sort ! » Et, par un vote unanime, la convention ordonna que Marie-Antoinette comparaitrait devant ses juges.

Il restait encore un pas à faire dans cette voie audacieuse, pour légitimer et régulariser l'action de la

Oct. 1793.

On décrète
que la reine
sera
immédiatement
jugée.

La
convention
proclame
le gouverne-
ment
révolution-
naire.

Oct. 1793. tyrannie entre les mains de la Montagne : on n'attendit pas longtemps.

Dans la séance du 10 octobre, le comité de salut public prépara, et vint soumettre à la convention, par l'organe de Saint-Just, un rapport très-développé sur la situation de la patrie, et sur les mesures à prendre pour consolider la révolution. Dans ce document, rédigé avec habileté, toutes les plaies de la république étaient étalées au grand jour, et jamais pareils aveux n'avaient été faits au monde. De quelque part que se tournât le rapporteur du comité, partout il ne voyait que des causes de ruine ou de mort. Les finances étaient mal administrées ; les agents du pouvoir se vendaient ou volaient ; les accapareurs éludaient sans peine les lois, et se raillaient des entraves du *maximum* ; les généraux étaient incapables ou suspects ; leurs opérations manquaient d'ensemble ; la révolte triomphait dans plusieurs départements ; l'ennemi inondait les frontières ; les artisans de complots et les agents de l'étranger multipliaient avec impunité leurs manœuvres : il était temps d'aviser aux moyens de porter un prompt remède à tant de maux.

Au nom du comité de salut public, Saint-Just proposait de constituer le gouvernement de la France sur des bases toutes révolutionnaires, et d'ajourner à des temps meilleurs le moment où la constitution de 1793 serait mise à exécution et obéie.

Quand Saint-Just eut cessé de parler, il se fit un profond silence, et personne n'osa se lever pour combattre les conclusions du comité de salut public. Les

hommes de tribune étaient saisis de stupeur ; la Montagne acceptait avec ardeur l'idée du gouvernement dictatorial, provisoirement substitué à une liberté orageuse qui livrait l'avenir de la France aux entreprises du parti contre-révolutionnaire ; les députés de la Plaine , terrifiés par le sort des girondins , et inquiets de l'avenir , ne demandaient pas mieux que d'être affranchis de la responsabilité du pouvoir. Séance tenante , la convention vota un décret dont voici les dispositions principales :

Oct. 1793.
Dictature
du comité
de
salut public.
Terreur.

« Le gouvernement provisoire de la France sera révolutionnaire jusqu'à la paix.

« Le conseil exécutif provisoire , les ministres , les généraux , les corps constitués , sont placés sous la surveillance du comité de salut public , qui en rendra compte tous les huit jours à la convention.

« Les lois révolutionnaires doivent être exécutées rapidement.

« Les généraux en chef seront nommés par la convention nationale , sur la présentation du comité de salut public.

« L'inertie du gouvernement étant la cause des revers , les délais pour l'exécution des lois et des mesures du salut public seront fixés ; la violation des délais sera punie comme un attentat à la liberté.

« Le tableau des productions en grains de chaque district sera dressé par le comité de salut public... Le nécessaire de chaque département sera évalué par approximation ; le superflu sera soumis aux réquisitions... Paris sera approvisionné au 1^{er} mars pour une année.

Oct. 1793.

« La direction et l'emploi de l'armée révolutionnaire seront incessamment réglés de manière à comprimer les contre-révolutionnaires. Le comité de salut public en présentera le plan.

« Le conseil enverra garnison dans les villes où il se sera élevé des mouvements contre-révolutionnaires. Les garnisons seront payées et entretenues par les riches de ces villes jusqu'à la paix.

« Il sera créé un tribunal et un juré de comptabilité; ce tribunal et ce juré seront nommés par la convention nationale. Il sera chargé de poursuivre tous ceux qui ont manié les deniers publics depuis la révolution, et de leur demander compte de leur fortune. »

Le régime que cette loi instituait a été appelé LA TERREUR.

FIN DU PREMIER VOL. DE L'HISTOIRE DE LA CONVENTION.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE PREMIER.

	Pages.
La convention nationale. — Aspect de cette assemblée.....	1
La députation de Paris.....	2
Le duc d'Orléans. — La Montagne.....	3
La Gironde.....	4
Le Marais et la Plaine.....	5
Premiers travaux de l'assemblée.....	6
Les partis commencent à s'observer.....	7
Les divisions se manifestent.....	8
Premières luttes.....	9
Robespierre et Barbaroux.....	11
Jean-Paul Marat.....	13
Marat à la tribune de la convention.....	15
La Gironde persiste à accuser Marat.....	18
Effet moral de la séance.....	20
Roland et la convention nationale.....	21
Conquêtes de la Savoie et du comté de Nice.....	22
Opérations militaires en Lorraine. — Siège de Thionville.....	23
État des affaires en Champagne.....	24
Situation respective de Dumouriez et de l'armée prussienne.....	25
Dumouriez maintient le moral de ses troupes.....	28
Ménées diplomatiques de Dumouriez.....	30
Plan de Dumouriez.....	31
Négociations entre Dumouriez et les chefs ennemis.....	ib.
Intrigues de Danton et de son parti.....	33
Retraite de l'armée prussienne.....	37
Opinions diverses sur cette retraite.....	38
Résultats de ces événements.....	39
Déception des émigrés.....	41
L'ennemi rend Longwy, Verdun, et lève le siège de Thionville.....	ib.
Siège de Lille.....	ib.
Bombardement de Lille.....	45
L'ennemi lève le siège.....	46
Événements militaires sur la frontière du Rhin.....	47
Les Français s'emparent de Spire, de Worms, de Mayence.....	ib.
Prise de Francfort-sur-le-Main. — Système d'exactions.....	50
Éventualités militaires.....	51
Custine et son armée sur le territoire allemand.....	53
Voyage de Dumouriez à Paris.....	55
Plan de campagne.....	56
Situation militaire à la fin d'octobre.....	58
Opérations du côté des Alpes maritimes et de la Savoie.....	ib.
Modifications dans le personnel du ministère. — Les girondins.....	60
Les jacobins.....	61
Travaux parlementaires de la convention.....	64
Supplice de neuf émigrés.....	66
Hostilité croissante entre les girondins et les jacobins. — Polémique virulente.....	ib.
RÉVOL. FRANÇ. — CONV. NAT. I.	37

	Pages.
La Gironde demande que des mesures soient prises contre l'anarchie..	70
Le girondin Louvet accuse Robespierre.....	71
Robespierre présente son apologie.....	81
La convention passe à l'ordre du jour.....	88
Échec moral du parti girondin.....	89
Joie des jacobins. — Situation réciproque des deux factions.....	90
Dispositions militaires. — Ouverture de la campagne contre les Pays-Bas.	91
L'armée entre en Belgique.....	94
Situation respective des armées.....	<i>ib.</i>
Affaires d'avant-poste.....	95
Bataille de Jemmapes.....	97
Jugement sur la bataille.....	101
Conquête de la Belgique. — Résultats de la victoire de Jemmapes....	102
Disposition des esprits en Belgique.....	104
Politique de la France à l'égard de la Belgique.....	107
Intrigues, dilapidations, fausses mesures.....	108
Continuation des opérations militaires.....	111
Souffrances et patience de l'armée française.....	113
Les deux armées prennent leurs quartiers d'hiver.....	114
Opérations militaires sur le Rhin et en Allemagne.....	115
Combat de Limbourg.....	116
L'armée prussienne reprend Francfort.....	117

LIVRE DEUXIÈME.

Opérations du côté des Alpes (Suisse et Savoie).....	119
Louis XVI et sa famille à la Tour du Temple.....	121
Papiers saisis dans l'armoire de fer.....	130
Rapport de la commission extraordinaire contre Louis XVI.....	131
Le rapport soulève la question de l'inviolabilité royale.....	132
Doutes sur la compétence judiciaire de la convention.....	133
La convention délibère pour savoir quels seront les juges de Louis XVI.	137
Opinion de Saint-Just.....	139
Portrait de Saint-Just.....	142
Opinion de Fauchet.....	144
Discours de Rozet.....	145
Opinion de Grégoire.....	147
Opinions diverses.....	148
Discours de Robespierre.....	<i>ib.</i>
La convention décrète qu'elle jugera le roi.....	152
Incidents parlementaires.....	153
Incidents de la lutte entre les jacobins et les girondins.....	154
Incidents relatif à une princesse de la famille d'Orléans.....	156
Loi contre les émigrés.....	157
Loi de haute propagande.....	<i>ib.</i>
Une députation savoisiennne est admise à la barre.....	158
La Savoie est réunie à la France.....	159
Difficultés relatives aux subsistances.....	160
La convention nationale délibère sur cette question.....	162
La convention décrète que, sans désespérer, elle jugera le roi.....	164
Rapport de la commission des vingt et un contre le roi.....	<i>ib.</i>
Louis XVI est conduit à la convention.....	166
Attitude de l'assemblée.....	168
Interrogatoire du roi.....	169
Le roi est ramené au Temple.....	173

TABLE DES MATIÈRES.

579

	Pages.
La convention permet au roi de choisir des défenseurs.....	174
Lâcheté de Target.....	175
Courageuse conduite de Malesherbes.....	<i>ib.</i>
Choix du conseil de défense.....	176
Nouvelles persécutions infligées à Louis XVI.....	177
Travaux parlementaires et politiques.....	178
Discussion relative à la famille d'Orléans.....	180
Décret rendu à la suite de cette discussion.....	185
La discussion sur la famille d'Orléans se reproduit aux jacobins.....	<i>ib.</i>
Effet moral de cette discussion.....	188
Nouveau décret sur les Bourbons. — Suite de l'incident.....	191
Projet de loi sur l'instruction publique.....	192
Discussion. Profession de foi matérialiste.....	196
L'assemblée reprend le procès du roi.....	198
Louis XVI comparait une seconde fois à la barre.....	199
M. Desèze présente la défense du roi.....	200
Paroles du roi.....	206
Louis XVI est ramené au Temple.....	207
Délibération de l'assemblée. — Discours de Lanjuinais.....	<i>ib.</i>
Opinion de Saint-Just.....	210
La discussion continue.....	211
Opinion de Rozet, de Salles et de Serres.....	212
Opinions diverses.....	<i>ib.</i>
Opinion de Robespierre.....	214
La convention entend quelques autres orateurs.....	216
Opinion de Vergniaud.....	217
La discussion se prolonge.....	226
Attitude des chefs de la Gironde.....	<i>ib.</i>
Opinion de Barrère.....	227
La convention commence l'appel nominal.....	228
On vote sur la première question.....	<i>ib.</i>
On vote sur la seconde question (appel au peuple).....	229
On vote sur la troisième question.....	230
Attitude de l'assemblée et de Paris.....	<i>ib.</i>
Dispositions des partis et du peuple.....	232
Suite de l'appel nominal. — Opinion de Mailhe.....	235
Vote des girondins.....	<i>ib.</i>
Suite des votes.....	236
Vote de Condorcet.....	237
Suite de l'appel.....	<i>ib.</i>
Vote du duc d'Orléans.....	238
Vote de Robespierre. — Vote de Chénier.....	<i>ib.</i>
Vote courageux de Duchâtel.....	239
Démarche inutile de l'ambassadeur d'Espagne.....	<i>ib.</i>
Résultat de l'appel nominal.....	240
Louis XVI est condamné à mort.....	241
Louis XVI veut en vain en appeler au peuple.....	<i>ib.</i>
Décret régicide.....	243
Discussion de Manuel et de Kersaint.....	<i>ib.</i>
Louis XVI apprend la condamnation portée contre lui.....	244
Le roi est séparé de ses défenseurs.....	245
Louis XVI demande un sursis de trois jours.....	<i>ib.</i>
La convention rejette cette demande.....	247
Le roi se prépare à la mort.....	<i>ib.</i>

	Pages.
Derniers adieux du roi à sa famille.....	247
Dernière nuit du roi.....	249
Assassinat du régicide Lepelletier Saint-Fargeau.....	250
Dispositions prises pour assurer le supplice du roi.....	251
Mort de Louis XVI.....	252

LIVRE TROISIÈME.

Honneurs rendus au régicide Lepelletier.....	257
Retraite de Roland et de Pache.....	258
Pache est nommé maire de Paris.....	<i>ib.</i>
Le comte de Provence se déclare régent, et fait reconnaître Louis XVII.....	259
Dispositions menaçantes des puissances de l'Europe.....	261
L'Espagne prend une attitude hostile. — Le pacte de famille se dissout.....	262
L'Angleterre et la France : conflits réciproques.....	263
Politique et caractère de Pitt.....	264
Motifs de haine du côté de la France.....	265
Quelques affinités subsistent entre les deux pays.....	266
Influence de la révolution française en Angleterre.....	267
Les crimes de la révolution font naître une réaction dans les esprits.....	269
Préliminaires d'une rupture. — Négociations.....	270
Mission de M. de Chauvelin et de M. de Talleyrand à Londres.....	<i>ib.</i>
Ouverture de la session du parlement.....	274
Caractère de Fox.....	<i>ib.</i>
La politique de Pitt obtient l'adhésion du parlement.....	276
Les négociations, quoique peu sincères, continuent.....	<i>ib.</i>
Projets et illusions de Dumouriez.....	279
Attitude de la czarine à l'égard de l'émigration et de la France.....	280
Préparatifs militaires. — La Hollande.....	282
Rome. — Meurtre de Basseville.....	283
Naples. — Cercles de l'Empire.....	284
Puissances qui demeurent neutres.....	<i>ib.</i>
Causes d'hésitation.....	285
La convention déclare la guerre à l'Angleterre et à la Hollande.....	<i>ib.</i>
La question de la guerre est soumise au parlement anglais.....	286
Situation de la France au début de la campagne.....	289
La convention ordonne une levée de trois cent mille hommes.....	<i>ib.</i>
Fausse mesure des puissances étrangères.....	290
Le prince de Cobourg est nommé généralissime des armées impériales.....	292
Plan de campagne ennemi.....	293
Plan de Dumouriez.....	294
Dumouriez se prépare à envahir la Hollande.....	296
Premières opérations militaires dans le Nord.....	298
Prise de Breda.....	<i>ib.</i>
Prise de Gertruydenberg. — Camp des Castors.....	299
Échecs dans les Pays-Bas et sur la Roër.....	300
Dumouriez porte de nouveau ses armes en Belgique.....	302
Affaires d'avant-garde.....	303
Bataille de Neerwinden.....	304
Défaite de l'armée française.....	308
Résolution désespérée de Dumouriez après sa défaite.....	311
Trahison de Dumouriez.....	312
Dernière rébellion et fuite de Dumouriez.....	315
Échecs sur le Rhin. Retraite de l'armée de Custine.....	317

L'ennemi bloque Mayence. L'armée de Custine se replie derrière la Lauter.....	319
Opérations militaires dans le Midi.....	321
Travaux de la convention.....	<i>ib.</i>
L'assemblée réunit à la France le comté de Nice et les Pays-Bas autrichiens.....	322
Un décret organise les forces militaires de la république.....	<i>ib.</i>
— Nouveaux symptômes de divisions et de luttes entre les partis.....	323
— Émeutes. — Agitations dans Paris.....	324
— La convention ordonne de poursuivre Marat.....	325
Situation des partis. — Les montagnards et les girondins.....	326
La commune de Paris cherche à dominer la convention et à détruire la Gironde.....	330
— On décrète l'envoi de représentants du peuple dans chaque département.....	333
— La convention institue le tribunal révolutionnaire.....	334
Autres décrets.....	<i>ib.</i>
Préludes de la journée du 10 mars.....	335
La convention complète et régleme l'institution du tribunal révolutionnaire.....	<i>ib.</i>
Puissance révolutionnaire de Danton. — Discours de ce démagogue... ..	336
Agitation populaire sans résultat.....	339
La Gironde recommence la lutte. Discours de Vergniaud.....	342
Marat, accusé par la Gironde, récrimine contre elle à la tribune.....	345
La convention institue les comités de salut public et de sûreté générale.....	<i>ib.</i>
Nouvelles mesures de terreur contre les nobles, les prêtres et les riches.....	346
Nouvelle loi contre les émigrés.....	347
Attitude silencieuse de la Gironde.....	<i>ib.</i>
Une agression imprudente des girondins appelle encore Danton à la tribune.....	348
La convention décrète que les députés soupçonnés de conspiration cesseront d'être inviolables.....	352
La convention déclare Dumouriez traître à la patrie, et le met hors la loi.....	<i>ib.</i>
Robespierre demande la mise en accusation de Brissot.....	<i>ib.</i>
Barbaroux attaque la faction d'Orléans et son chef.....	353
Suites de ce grave incident.....	<i>ib.</i>
Situation des partis. — Nouvelles.....	355
Adresse de la section de Bonconseil.....	356
Adresse de la section de la Halle aux blés.....	357
Péthion accuse Marat, et dénonce la section de la Halle aux blés.....	358
Danton entreprend de justifier le peuple.....	360
Les girondins insistent. — Discours de Robespierre.....	361
Réponse de Vergniaud.....	364
Discours de Guadet.....	370
Guadet demande la mise en accusation de Marat.....	372
Marat est décrété d'arrestation par la convention nationale.....	373
Marat est décrété d'accusation.....	374
On foment des soulèvements populaires contre les girondins. — Adresse des sections.....	<i>ib.</i>
Députés dont l'expulsion est demandée par les sections populaires... ..	377
Discussion. L'assemblée passe à l'ordre du jour.....	378
Nouvelle délibération. — La convention casse et annule la pétition des sectionnaires.....	379

	Pages.
La convention et la commune.....	379
La convention et les jacobins.....	380
Marat est traduit devant le tribunal révolutionnaire.....	381
Acquittement et triomphe de Marat.....	382
La lutte se prolonge.....	383
La Montagne et la Gironde opposées l'une à l'autre dans leurs passions et leur politique.....	<i>ib.</i>
La commune et les montagnards cherchent à lever des armées de volontaires.....	390
Impôt levé sur les riches.....	<i>ib.</i>
Résistance. — Tentatives des girondins.....	391
Pétition du faubourg Saint-Antoine. — Agitation dans l'assemblée....	<i>ib.</i>
Premiers essais d'établissement du maximum.....	394
Émeutes qui paraissent fomentées par les girondins.....	<i>ib.</i>
Nouveaux incidents de la lutte.....	396
Institution de la commission des Douze.....	398
Mesures générales d'administration et de défense.....	<i>ib.</i>
La convention et les membres de la commission des Douze.....	399
Premiers actes de cette commission. — Discussions parlementaires....	<i>ib.</i>
La commission des Douze sévit contre Hébert et les agents de la commune.....	401
Pétitions en sens contraires.....	<i>ib.</i>
Célèbre apostrophe d'Isnard.....	402
Paroles de Danton.....	403
Délibérations en sens contraire à la convention et aux jacobins.....	404
Marat et la commune demandent vainement qu'on abolisse la commission des Douze.....	405
Irritation et violence des partis.....	<i>ib.</i>
La convention se fait rendre compte de la situation de Paris.....	406
Nouvelles démarches des sections.....	407
La convention supprime la commission des Douze.....	<i>ib.</i>
Pétition d'un club de femmes.....	408
La convention rétablit la commission des Douze. — Mise en liberté d'Hébert.....	<i>ib.</i>
Pétition en faveur de la Gironde.....	409
Rôle de Danton.....	<i>ib.</i>
Attitude politique de Barrère, de Garat et de la Plaine.....	410
Sourde rivalité entre la Montagne et la commune.....	411
Cependant les deux factions agissent de concert.....	412
Préludes de l'insurrection du 31 mai.....	<i>ib.</i>
Henriot est nommé commandant militaire de Paris.....	413
Journée du 31 mai.....	<i>ib.</i>
La convention, dominée par l'insurrection, supprime de nouveau la commission des Douze.....	416
Journées des 1 ^{er} et 2 juin.....	417
Chute et ruine du parti de la Gironde.....	423

LIVRE QUATRIÈME.

La Vendée.....	425
La Vendée pendant les premières années de la révolution.....	429
Premières tentatives insurrectionnelles.....	432
Conspiration du marquis de la Rouërie, en Bretagne.....	434
L'insurrection vendéenne commence au village de Saint-Florent.....	436

L'insurrection se développe. — Elle prend pour chefs Cathelineau, Foret, Stofflet, Tonnelet, hommes du peuple.....	437
Progrès de guerre. — Nouveaux chefs : MM. d'Elbée, Bonchamps, Charette.....	438
Suite des événements de la guerre catholique.....	439
Manifeste des Vendéens.....	440
Mesures de répression et de guerre prescrites par la convention.....	441
Aspect de cette guerre. — Manière de combattre des Vendéens.....	442
Dispositions prises par les généraux républicains.....	444
Nouvelles recrues. — M. de la Rochejaquelein. — Combat des Aubiers.....	<i>ib.</i>
Victoires des Vendéens. — Prise de Beaupréau.....	445
Nouveaux chefs : MM. de Lescure, de Deunissan, de Marigny.....	446
Les Vendéens, maîtres de Bressuire, remportent une victoire signalée à Thouars.....	<i>ib.</i>
Suite de la guerre. — Bataille de Fontenay.....	447
Première organisation civile de la Vendée.....	<i>ib.</i>
Nouvelles mesures défensives prises par la convention. — Le général Biron est envoyé dans la Vendée.....	448
Combat de Doué.....	451
Prise de Saumur.....	452
Cathelineau est élu généralissime de la Vendée.....	453
Suite des opérations militaires. — L'armée vendéenne marche sur Nantes.....	455
Défaite des Vendéens sous les murs de Nantes. — Mort de Cathelineau.....	456
La guerre prend de part et d'autre un caractère de fureur.....	458
Ineptie et fausses mesures des agents de la convention.....	459
Suite de la guerre. — Fautes et divisions des chefs vendéens.....	460
D'Elbée est nommé généralissime.....	461
Fausse mesure du conseil civil.....	462
La convention rend contre la Vendée un décret d'extermination.....	463
Défaite des Vendéens à Luçon.....	464
Nouveaux combats.....	466
La garnison de Mayence dans la Vendée.....	467
Victoires des Vendéens à Coron, à Torfou, à Montaign.....	<i>ib.</i>
Décret de la convention nationale.....	469
Dispositions de l'Europe à l'égard de la Vendée.....	470
Développements de la lutte engagée entre la France et l'Europe.....	471
Opérations militaires sur la frontière du nord.....	474
Positions et plan de l'ennemi.....	<i>ib.</i>
Défaite des Français sous les murs de Condé.....	475
Lenteurs de l'ennemi. — Attaque du camp de Famars.....	477
Retards et fautes de l'ennemi. — Explications historiques.....	478
Le commandement de l'armée du Nord est confié à Custine.....	480
L'ennemi s'empare de Condé.....	481
Siège et capitulation de Mayence.....	482
Siège et prise de Valenciennes.....	485
Custine est provisoirement révoqué.....	488
Opérations du côté des Alpes et de l'Italie.....	489
Opérations militaires sur la frontière.....	490
Insurrections et guerres civiles à l'intérieur.....	496
Les girondins fomentent des mouvements fédéralistes.....	497
Tentatives de Charrier dans la Lozère.....	499
Détails sur l'insurrection du Calvados et de l'Eure.....	<i>ib.</i>

	Pages.
Soulèvement fédéraliste à Bordeaux.....	502
Insurrection de Marseille et de la Provence.....	503
Insurrection de la Corse.....	507
Insurrection de Toulon.....	509
Toulon se livre aux Anglais.....	<i>ib.</i>
Insurrection de Lyon.....	510
Condamnation et supplice de Châlier.....	519
Les armées de la convention assiègent Lyon.....	520
Prise de Lyon.....	523
L'assemblée élabore une constitution nouvelle.....	524
L'assemblée ajourne la mise à exécution de la constitution de 1793....	528
Situation réciproque des factions.....	529
Exécutions révolutionnaires.....	530
Marat est mis à mort par Charlotte Corday.....	532
Procès et supplice de Charlotte Corday.....	534
Honneurs funebres rendus à Marat.....	538
La lutte prend un nouveau degré d'exaltation.....	540
Lois rendues contre le gouvernement anglais et contre Pitt.....	<i>ib.</i>
Lois atroces. — Mesures sauvages.....	541
Adresse populaire.....	542
Nouvelles mesures de défense générale.....	543
Création du grand livre de la dette publique.....	545
Autres décrets. — Loi du maximum.....	546
Démonstrations et fêtes révolutionnaires.....	547
Émeutes. — Misère. — Cherté du pain.....	554
Procès et supplice de Custine.....	555
Bataille de Hondschoote. — Levée du siège de Dunkerque.....	556
Houchard, quoique vainqueur, est destitué.....	557
Résultats inespérés de la bataille de Hondschoote.....	558
Opérations sur le Rhin et la Moselle.....	<i>ib.</i>
Manifestations populaires causées par la misère.....	560
Les faubourgs et les clubs présentent une adresse à la convention.....	561
Mesures prises par la convention.....	563
Nouvelles démonstrations.....	<i>ib.</i>
La convention décrète la levée d'une armée.....	564
Nouveaux expédients.....	565
Changements dans le personnel des comités et de la commune.....	<i>ib.</i>
Loi des suspects.....	566
Clubs de femmes.....	568
Symptômes de divisions entre les partis.....	569
Organisation de l'armée révolutionnaire.....	570
Nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire.....	571
Mesures prises contre les girondins.....	<i>ib.</i>
On décrète que la reine sera immédiatement jugée.....	573
La convention proclame le gouvernement révolutionnaire.....	<i>ib.</i>
Dictature du comité de salut public. — Terreur.....	575

FIN DE LA TABLE.

